



Thao Huong Nguyen

## La Francophonie dans la politique extérieure du Vietnam de 1970 à 1997

---

NGUYEN Thao Huong. *La Francophonie dans la politique extérieure du Vietnam de 1970 à 1997*, sous la direction de François DAVID, Université Jean Moulin (Lyon 3), 2019.

**Disponible** sur : <http://www.theses.fr/2019LYSE3066>

---



Document diffusé sous le contrat *Creative Commons* « **Attribution – Pas d'utilisation commerciale - Pas de modification** »  
Vous êtes libre de le reproduire, de le distribuer et de le communiquer au public à condition d'en mentionner le nom de l'auteur et de ne pas le modifier, le transformer, l'adapter ni l'utiliser à des fins commerciales.



N° d'ordre NNT : 2019YSE3066

**THESE de DOCTORAT DE L'UNIVERSITE DE LYON**  
opérée au sein de  
**Institut International de la Francophonie**

**Ecole Doctorale N°483**  
**Sciences Sociales**

**Discipline de doctorat** : Science politique

Soutenue publiquement le 16/12/2019, par :  
**Thao Huong NGUYEN**

---

**La Francophonie dans la politique  
extérieure du Vietnam de 1970 à 1997**

---

Devant le jury composé de :

DUOng, Van Quang,	PU émérite	Académie diplomatique du Vietnam	Rapporteur
JOURNOUD, Pierre	PU	Université Paul Valéry	Rapporteur
Guy LAVOREL	PU émérite	Université Jean Moulin Lyon 3	Membre
NGUYEN, Thi Hanh	MDC HDR	Académie diplomatique du Vietnam	Membre
DO BENOIT, Hien	MDC	CNAM	Membre
DAVID, François	MDC HDR	Université Jean Moulin Lyon 3	Directeur de thèse

**À ma mère, Thi Lich NGUYEN  
À mon mari, Anh Tuan LE  
À mes enfants, Dinh Anh et Bao Thu  
Je dédie ce travail de recherche.**

## **Remerciements**

Dévoué comme un Père,

Confiant comme un Grand Ami,

Prudent et exigeant comme un Chef,

Et pourtant, tous ces mots d'or ne sont pas suffisants pour exprimer ma profonde gratitude à mon directeur de thèse, le Professeur François DAVID. Durant ces dernières années, il s'est montré inconditionnellement très disposé à supporter ma faiblesse analytique et à combler les insuffisances dans ce domaine. Ses encouragements et sa ponctualité ont été des sources d'inspiration et de motivation dans la réalisation de cet ambitieux que je ne pensais jamais être capable à réaliser ;

À mon co-directeur de thèse, le Professeur TRINH Van Minh pour sa rigueur exceptionnelle ;

À Madame Trang Phan-Labays, Maître de conférences associée à l'Université Jean Moulin Lyon 3, pour ses précieux conseils depuis le début de ma recherche ;

À Hong Khanh pour ses aides et ses partages amicaux ;

À l'équipe administrative de l'Institut international de la Francophonie ;

À tous les bibliothécaires, les archivistes français et vietnamiens pour leurs services impeccables ;

Je tiens à adresser mes sincères remerciements, au terme de cette recherche.



## **LE SOMMAIRE**

Remerciements .....	3
Glossaire.....	7
Introduction.....	8
Partie I.....	23
Le Vietnam et les organisations francophones avant la réunification : une adhésion stratégique d'un Petit Etat à un système de coopération multilatérale.....	23
Chapitre I .....	26
La Francophonie – un modèle de coopération multilatérale attractif pour les Petits Etats.....	26
Section 1 : Coopération – la raison d'être des organisations internationales.....	27
Section 2 : De la francophonie à la Francophonie : d'un phénomène géolinguistique à un concept géopolitique .....	50
Conclusion partielle.....	78
Chapitre II : Le Vietnam et les organisations francophones : de la décolonisation française jusqu'à la réunification.....	80
Section 1 : Le Vietnam face à l'Union française .....	81
Section 2 : Le Sud Vietnam et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).....	92
Conclusion partielle.....	128
Partie II : L'adhésion reconnue par la République socialiste du Vietnam à la Francophonie : d'une reprise prudente à un attachement pragmatique .....	133
Chapitre I : La relation Vietnam-Francophonie après la réunification : une montée en puissance progressive, lente mais certaine.....	134
Section 1 : Les nouveaux liens avec l'ACCT motivés par la nécessité d'assurer les nouveaux temps de paix.....	135
Section 2 : Le retour du Vietnam en Francophonie et le rôle de ses partenaires.....	162
Conclusion partielle.....	190
Chapitre 2 : L'attachement du Vietnam à l'ACCT : pilier du Renouveau de la politique étrangère .....	194
Section 1 : L'application de la nouvelle politique étrangère et de la diplomatie renouvelée du Vietnam.....	197
Section 2 : Aux alentours du Sommet de Hanoi en 1997 : des réalités contrastées.....	233
Conclusion partielle.....	276
Conclusion générale .....	277
Annexes .....	295
Bibliographie générale .....	397
Table des matières.....	417



## **GLOSSAIRE**

Par respect pour l'histoire du Vietnam et pour les usages du régime à la tête du pays, nous utiliserons les termes suivants dans le sens indiqué dans ce glossaire :

1. Le « Gouvernement de Saïgon », la « République du Vietnam » ou le « Sud Vietnam » pour désigner le régime politique présidé par Ngo Dinh Diem, puis Nguyen Van Thieu avant sa Réunification en 1975.

2. La République Démocratique du Vietnam » (RDV), « le Vietnam Communiste » ou « le Nord Vietnam » seront utilisés pour désigner le gouvernement créé par le président Ho Chi Minh au Nord du Vietnam avant la Réunification.

3. « Le Vietnam » tout court, ou « la République Socialiste du Vietnam » pour désigner le pays après la Réunification.

4. La Francophonie avec un « F » majuscule désigne l'organisation francophone institutionnelle depuis sa création en 1970. En ce qui concerne la coopération entre celle-ci et le Vietnam, comme la période de notre recherche part de l'année de sa création (1970) jusqu'en 1997, quand s'est tenu le Sommet de la Francophonie à Hanoi, nous utilisons le terme « Agence de coopération culturelle et technique ». En effet, l'Agence internationale de la Francophonie, future Organisation internationale de la Francophonie n'est née qu'après le Sommet de Hanoi.

## INTRODUCTION

Créée officiellement en 1970, la Francophonie participe rapidement au processus de développement et de construction du Vietnam, suite à la proclamation de sa Réunification en 1975. Certes, la Francophonie existait déjà dans la politique extérieure de la République Socialiste Démocratique du Vietnam (RSV) depuis les premiers jours de Réunification, au moment où la RSV n'était membre que d'un nombre minoritaire d'organisations internationales. Aujourd'hui, la RSV appartient à une centaine d'institutions, qu'elles soient intergouvernementales ou non-gouvernementales, tant à vocation régionale que mondiale.

Cela étant, parler de la coopération entre le Vietnam et la Francophonie depuis sa naissance n'est pas chose aisée. Examiner sa place dans la politique étrangère du Vietnam est stimulant à plusieurs égards. Tout d'abord, comparativement à certaines autres organisations régionales et internationales, la « Francophonie » ne constitue pas un objectif prééminent de la politique étrangère du Vietnam. Étant un pays en développement, sa course vers la croissance économique le contraint à minorer les partenariats francophones au profit de liens commerciaux plus rentables avec des partenaires non francophones. Dans ce sens, on fait face à énorme déficit de réalisations concrètes pouvant alimenter le *corpus* de notre recherche. Et la contribution des archives, bien que déterminante, demeure assez modeste.

Une deuxième difficulté tient à la pauvreté et à la dispersion des documents archivés au Vietnam. Ceux de la période 1970-75 sont bien conservés aux Archives nationales No2 à Ho Chi Minh ville (Saigon). Mais, depuis la Réunification, les traces des relations Vietnam-Francophonie ont été égarées ou disséminées dans différents ministères. Par conséquent, nous avons dû effectuer des recherches « sur le terrain » dans les archives diplomatiques françaises, à Paris et Nantes, ainsi que dans celles de l'Organisation internationale de la Francophonie<sup>1</sup>. Il s'agit, pour la plupart, d'analyses et d'observations de

---

<sup>1</sup> Dans la ville de Gagny, en région parisienne.

diplomates français ou étrangers, souvent subjectives et éloignées des pensées de leurs pairs vietnamiens.

Ensuite, la période 1970-1997 constitue une longue période marquée par de grands changements politiques, économiques, sociétaux dans l'histoire du Vietnam. La guerre américaine, la Réunification, le Renouveau, les Congrès nationaux... La relation Vietnam – Francophonie est traitée dans un contexte plein de mutations avec la transition d'un régime de type capitaliste (la République du Vietnam au Sud) à un régime dit communiste (la République Socialiste du Vietnam), puis d'une économie subventionnée à une économie de marché, d'un pays isolé et fermé à un pays de plus en plus ouvert. Tous ces événements et changements influent plus ou moins sur la relation entre le Vietnam et la Francophonie. Celle relation n'est donc pas linéaire, mais a évolué suivant les contraintes du temps.

La coopération avec la Francophonie est mise en place avant la Réunification du Vietnam en 1975. Autrement dit, leur relation a débuté sous l'égide d'un régime de gouvernement idéologiquement différent de ce que nous avons aujourd'hui. La relation s'est donc maintenue en dépit du changement subi et assumé par le Vietnam. Dans les documents officiels publiés par la Francophonie et ses instances reconnues, le Vietnam adhère à la Francophonie depuis 1970, alors que dans les documents rendus publics par le Vietnam, l'année de son adhésion à la Francophonie est plutôt 1979. Cela veut dire que le Vietnam ne reconnaît sa relation officielle avec la Francophonie qu'à partir de 1979. Le rôle de la Francophonie sous chaque régime, dans chaque période historique est donc très différent. La politique du Vietnam envers la Francophonie change d'une période à l'autre. Notre recherche est donc à la fois diachronique et synchronique.

Enfin, la dernière raison est très personnelle. Cette recherche sur le couple Francophonie- Vietnam est une grande aventure pour moi. Inspirée par mon parcours de Master « *Francophonie et Mondialisation* » de l'Académie diplomatique du Vietnam en partenariat avec l'Université Jean Moulin Lyon 3, il m'a semblé pertinent de capitaliser ma profession d'Enseignante de français pour observer, d'une part, l'évolution de la langue française dans le monde et particulièrement au Vietnam, et d'autre part celle de la Francophonie en tant qu'organisation promotrice de cette langue. Précisément, la question

qui a longtemps irrigué ma recherche sur la Francophonie pourrait être formulée en ces termes : comment la Francophonie a-t-elle été traitée par le gouvernement vietnamien ? Quelle est sa place dans la politique étrangère du Vietnam ? C'est pour répondre à ce questionnement qu'il m'a semblé intéressant de retenir mon sujet sous la formule de « **La Francophonie dans la politique étrangère du Vietnam de 1970 à 1997** ». Une telle formulation me semble plus en adéquation avec la nécessaire explication politologique de la relation Vietnam-Francophonie, afin d'en saisir les dynamiques diplomatiques malgré les contraintes susmentionnées.

En adoptant la théorie de la politique étrangère des petits États, plus précisément leurs stratégies dans les organisations internationales comme base théorique pour notre recherche, nous voulons découvrir tout d'abord comment les théoriciens politiques les évaluent et les critiquent face aux difficultés venues de l'extérieur des Petits États, en vue de la protection de leur équilibre et de leur paix nationale. De l'autre côté, la théorie des organisations internationales sera également étudiée pour comprendre les caractéristiques et le rôle de ces acteurs au plan politique international. En outre, le changement de l'idéologie et l'opinion des petits États sur des questions comme l'intérêt national, la coopération internationale et le multilatéralisme seront des éléments importants à élaborer, puisqu'ils contribuent énormément au changement de la politique étrangère du pays d'une étape à l'autre.

Le cas du Vietnam dans les années 1970 était exemplaire dans les relations internationales contemporaines. C'est un pays qui venait de sortir de la guerre contre un géant hégémonique, les États-Unis. Malgré une victoire glorieuse qui apporte la liberté et l'indépendance pour le peuple vietnamien, le Vietnam est tombé dans une situation économique désastreuse et a été, à la deuxième moitié de la décennie, classé au rang des pays les plus pauvres du monde avec une infrastructure totalement détruite.

De plus, suite à cette guerre, le Vietnam se heurte à l'embargo des États-Unis, à l'isolement du monde capitaliste. Cependant, vers la deuxième moitié de la décennie 1990, le Vietnam connaît des changements très positifs en élargissant ses relations économiques et politiques avec beaucoup de pays et d'organisations internationales. Le Renouveau en

1986 est une étape historique qui marque, d'une façon officielle, l'évolution idéologique des dirigeants du pays. Du marxisme qui limitait ses relations aux presque seuls pays socialistes et communistes, le Vietnam a ouvert ses portes à tous les pays, y compris des pays capitalistes (qui avaient été considérés comme des opposants au communisme et au socialisme), sans fondamentalement ériger le critère idéologique comme base de sa projection internationale. Le Vietnam a tenu à « *serrer ses mains avec tous les pays du monde* »<sup>2</sup> et a cherché à diversifier intensément ses relations. A partir de ce point là, le multilatéralisme s'est érigé comme meilleur mode d'accession à la scène internationale, à travers un investissement conséquent de nombreuses organisations internationales justement.

Parlant de la relation entre le Vietnam et la Francophonie durant la période 1970 - 1997, il est important de retenir quelques points de repères nationaux très importants : l'année d'adhésion en 1970, la Réunification en 1975, le Renouveau en 1986 et le Sommet de Hanoi en 1997. Pourquoi ces quatre jalons ?

En effet, l'année 1970 était une année importante dans l'histoire de la coopération entre le Vietnam et la Francophonie. A cette époque-là, le Vietnam est encore en pleine guerre américaine, et est divisé en deux parties, de part et d'autre du 17<sup>e</sup> parallèle. Dès 1954, le Sud du Vietnam est sous la direction du gouvernement de Saigon, alors que le Nord du Vietnam est présidé et dirigé par le gouvernement créé par Ho Chi Minh. C'est aussi un temps fort où les représentants du Gouvernement de Saigon et de la République Démocratique du Vietnam (RDV) se regroupent à Paris pour des sessions de négociations, en vue de clore la guerre et de rétablir la paix. C'est le ministre des Affaires étrangères du Gouvernement de Saigon qui participe à la première rencontre organisée à Niamey entre des Chefs d'États et de Gouvernements de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT).

Cinq ans après, suite à la Réunification du pays en 1975, les communistes gouvernent le pays unifié sous le nom de République Démocratique du Vietnam (RDVN). Il

---

<sup>2</sup> Résolution du VI<sup>e</sup>me Congrès du Parti Communiste du Vietnam en 1986.

conserve son statut de membre de l'ACCT. Ces changements emportent des conséquences internationales importantes. Il devient logique de se demander comment ce remplacement est administrativement réalisé et géré au sein de l'ACCT ? Par ailleurs, avant et après ce coup politique, comment la Francophonie se porte-t-elle au Vietnam ? Constate-t-on des changements ? Quel est le comportement des autorités vietnamiennes pour les coopérations francophones, surtout avec la France ? Quelle place occupe le français dans la vie sociale et économique du pays ?

L'année 1986 est un jalon déterminant pour le Vietnam dans son œuvre de développement du pays après la guerre. C'est le Renouveau : le Vietnam décide d'élargir ses relations diplomatiques, en nouant de nombreuses relations officielles avec plusieurs pays du monde. N'étant plus enfermé dans les relations avec les pays communistes et socialistes, le Vietnam change ses stratégies en politique étrangère, en se rapprochant des pays capitalistes et aussi des organisations internationales. Quelle est alors l'origine de ce changement idéologique ? Et est-ce que ce changement politique améliore la relation entre le Vietnam et la Francophonie ?

En 1997, soit près de 10 ans après la politique de Renouveau, le Vietnam est choisi pour devenir le pays-hôte du 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie. Le Vietnam a ainsi, pour la première fois, l'occasion d'organiser une telle conférence de dimension internationale, rassemblant de nombreux chefs d'États et de gouvernements. Comment cet événement marque-t-il l'histoire de la politique étrangère du Vietnam et contribue-t-il à la coopération internationale du pays ?

Toutes ces interrogations sont résumées en deux grandes questions :

**1. *Existe-t-il une stratégie de coopération vietnamienne avec la Francophonie ?***

**2. *Quel est le rôle de la Francophonie dans la politique étrangère du Vietnam et à l'inverse, quelle est la responsabilité du Vietnam pour la promotion de la Francophonie et de la langue française à chaque étape, entre 1970 et 1997 ?***

Pour la première question, nous émettons déjà quelques hypothèses :

Tout d'abord, l'adhésion à l'ACCT du Gouvernement de Saigon répondait d'une stratégie de rééquilibrage de la part de ce dernier. En effet, le Gouvernement de Saigon est à l'époque considéré comme le « petit frère » du géant étasunien. Sa dépendance envers ce « grand frère » est certainement considérable. L'année 1970 est une année où les conférences de négociation entre le Sud Vietnam et le Nord Vietnam (1968-1973) se déroulent à Paris avec la participation de 4 délégations. Par conséquent, le fait de signer la convention fondatrice de l'ACCT à Niamey a pour but, aux yeux du gouvernement de Saigon, de chercher à développer son réseau d'alliance dans le monde francophone.

Ensuite, après la Réunification du pays au terme de la victoire des communistes vietnamiens, le maintien du statut de membre de l'ACCT représente une des stratégies diplomatiques de la RDVN pour sortir de l'embargo et de l'isolement. L'ACCT avait alors constitué une ouverture vers l'extérieur, très précieuse pour le Vietnam, non seulement avec des pays relativement au même niveau de développement économique, mais aussi avec les pays développés européens (la Communauté économique européenne, CEE). Rester en contact avec l'ACCT permet au Vietnam d'établir des relations avec sa vingtaine de membres, y compris la France, la Belgique, le Canada et de nombreux pays africains. Le Vietnam unifié a confirmé l'adhésion du Sud Vietnam depuis 1970 en le considérant comme un héritage. Cet événement n'est pas encore bien étudié et nous souhaitons l'examiner pour pouvoir mieux comprendre la motivation du Vietnam unifié dans son adhésion à cette institution.

Les hypothèses pour la deuxième question concernent la suite de la coopération entre le Vietnam et la Francophonie ainsi que la nature de cette relation.

En effet, pour nous, le rapprochement vers la Francophonie après le Renouveau en 1986 montre la volonté du Vietnam de multiplier ses relations avec les organisations internationales selon des critères différents, en particulier : la diversification des activités de coopération du Vietnam avec les pays francophones *via* la Francophonie, la promotion

de la langue et de la culture française, la mise en place de projets de coopération et de développement dans différents domaines.

L'admission comme pays-hôte du Sommet de la Francophonie en 1997 est considérée comme le premier résultat dans les efforts d'intégration du Vietnam dans le monde francophone, en particulier sur la scène internationale en général. De plus, les années après le Renouveau sont les années les plus importantes mais aussi les plus difficiles dans l'histoire du développement du Vietnam. Ce sont aussi des années où la coopération Vietnam-Francophonie a eu des résultats très surprenants et a eu une grande signification avec le développement politique, économique et social du Vietnam. Cette époque est encore mal exploitée sous cet angle, la coopération entre l'ACCT et la République du Vietnam ne faisant l'objet d'aucun ouvrage à notre connaissance.

### **État des lieux de la recherche**

En 2007, à l'occasion de la fête de la Francophonie célébrée le 20 Mars, Abdou Diouf alors le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, lance un cri d'alarme sur le peu d'intérêt du monde académique et de la recherche scientifique pour la Francophonie. Selon lui, entre 2001 à 2007, la Francophonie ne fait l'objet que de 25 articles de politique internationale, avec 2 thèses de science politique<sup>3</sup>. Dix ans après sa plainte, la situation s'est améliorée, mais reste encore très modeste si on compare le nombre d'études scientifiques de la Francophonie avec celui des autres organisations internationales, et si on évalue le niveau d'intérêt dans chaque pays.

Au Vietnam et en Indochine, le sujet de la francophonie est exploité depuis longtemps, surtout par les enseignants de français, qui s'inquiètent de son déclin. La Francophonie n'y figure néanmoins presque pas comme un objet de recherche en science politique et diplomatique. Sinon, ce sujet est aussi abordé tant sur le plan socioculturel et éducatif que sur le plan politico-économique. Dans le monde, jusqu'à l'an 2017, il n'y a que

---

<sup>3</sup> Abdou DIOUF, « La Francophonie, une réalité oubliée », Journal *Le Monde*, 20 Mars 2007, p. 24.

trois thèses en science politique abordant la Francophonie au Vietnam dont une, sous l'angle de la politique diplomatique de la France<sup>4</sup>.

Il n'y a pas beaucoup de Vietnamiens qui font des recherches sur la Francophonie non plus: environ une cinquantaine de recherches au niveau Master<sup>5</sup>, et seulement cinq thèses de 2001 jusqu'à 2017 ! De même, on recense très peu d'articles de presse, que ce soit en vietnamien, en anglais ou en français, encore moins des textes parus dans les revues scientifiques ou dans les journaux au Vietnam. Certes, la Francophonie ne figure que dans quelques bulletins ou quelques journaux de presse pour des cas particuliers, surtout à l'occasion de l'anniversaire du 20 Mars. Cela prouve que la Francophonie n'est pas vraiment un objet de recherche scientifique au Vietnam, et qu'elle n'y suscite pas l'attention qu'elle mérite.

Ainsi, la première thèse en science politique où figurent la Francophonie et le Vietnam comme objet principal est soutenue en 2001, et son auteur est Jin Geng, un chercheur de nationalité chinoise. Sa thèse est intitulée « *La Francophonie comme instrument de la politique étrangère de la France. Le cas des trois pays indochinois : le Vietnam, le Cambodge, le Laos* ». Elle aborde donc la Francophonie au Vietnam sous l'aspect de la politique étrangère de la France. Nous-mêmes, nous nous intéresserons particulièrement à cet axe.

La deuxième thèse en science politique est soutenue en 2005 avec pour titre : « *La Francophonie au Vietnam : du fait colonial à la mondialisation, un enjeu identitaire* ». Son auteur est la chercheuse et enseignante PHAN Thi Hoai Trang, qui a décidé de consacrer sa carrière professionnelle à l'enseignement et à la recherche sur cette Organisation au Vietnam et dans le monde. Dans sa thèse, les lecteurs peuvent voir, de façon systématique et chronologique, la présence française et francophone en Indochine et au Vietnam en particulier, ainsi que l'évolution du statut de la langue française de l'époque coloniale française jusqu'à l'ère de la mondialisation au Vietnam. On apprend également comment

---

<sup>4</sup> Jing SENG, *La Francophonie comme un instrument de la politique étrangère de la France. Le cas des trois pays indochinois: Vietnam, Laos, Cambodge*, thèse de doctorat, Université Paris 1, soutenue en 2001.

<sup>5</sup> Chiffre obtenu auprès des responsables de l'Académie diplomatique du Vietnam.

l'identité vietnamienne a bénéficié des apports de la culture et de la langue française après près de 100 ans de colonisation.

Selon Trang Phan, «*malgré la place privilégiée que le français occupait dans la société vietnamienne de l'époque, il ne pouvait pas supplanter le vietnamien, il était par contre la source de son enrichissement*»<sup>6</sup>. Elle ajoute que «*Le français et la culture française ont été et restent un enrichissement du capital culturel des Vietnamiens*»<sup>7</sup>. L'auteure affirme également que le trait le plus remarquable qu'apporte cette époque à la société vietnamienne est que la gouvernance coloniale, en implantant des nouvelles pensées occidentales de la démocratie, de l'égalité et de la liberté, a parallèlement et paradoxalement nourri et inspiré le nationalisme vietnamien<sup>8</sup>, puis sa lutte farouche pour l'indépendance.

Le fondement de cette thèse procède de la question de l'utilité de la Francophonie et du français au Vietnam et de la perception des Vietnamiens à l'égard de l'Organisation internationale de la Francophonie, sous des aspects géoculturels et géopolitiques. En effet, la Francophonie est traitée comme une composante de l'identité culturelle vietnamienne. Face à la montée de la mondialisation libérale, et surtout face à la prolifération de l'universalisme des superpuissances, l'identité nationale de nombreux pays risque d'être menacée par l'hégémonie culturelle. Ces Etats peuvent donc avoir besoin d'unions géoculturelles pour leur rééquilibrage contre des influences agaçantes de l'universalisme. Le Vietnam n'est pas un cas particulier et doit avoir conscience de cette menace.

La thèse de PHAN Thi Hoai Trang montre, en conséquence, l'utilité de la Francophonie pour l'identité vietnamienne. «*La Francophonie est aujourd'hui l'union géoculturelle la mieux organisée et la plus structurée* », constituant un triple dialogue :

---

<sup>6</sup> Trang PHAN, *La Francophonie au Vietnam, du fait colonial à la mondialisation : un enjeu identitaire*, thèse de doctorat en science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, soutenue en Juillet 2005, p. 98.

<sup>7</sup> *Idem*

<sup>8</sup> Trang PHAN, «*Pendant près d'un siècle de présence française en Indochine, la nation vietnamienne a pu faire le passage d'une société féodale confucéenne à une société moderne où la domination coloniale côtoyait avec la diffusion, par l'enseignement et les écrits, des idées de démocratie, d'égalité et de liberté. Ces idées ne pouvaient pas exister sous ce régime féodal où le peuple devait la loyauté et le respect inconditionnels envers son Empereur, fils du ciel. La prise de conscience qu'un Vietnam indépendant et moderne était possible fut concomitante avec l'émergence d'une élite locale formée à l'école française. Le patriotisme conjugué avec l'aspiration à la modernité des Vietnamiens fut à l'origine de leur combat pour l'indépendance* ».

mondial, régional et interculturel. La Francophonie est un cercle de solidarité et de dialogue plus large et plus transversal et « *il est regrettable que cette prise de conscience de ce que peut apporter la Francophonie ne soit pas encore bien comprise par tous, non seulement au Vietnam mais aussi dans le monde* », et donc « *... pour le Vietnam, la Francophonie est précieuse et représente un enjeu culturel pour le pays* »<sup>9</sup>.

L'auteure insiste sur le fait que les coopérations fructueuses orchestrées par l'OIF dans différents domaines clés (éducation, économique, recherche scientifique, technique...) entre ses membres sont nécessaires pour pérenniser la vitalité de la Francophonie. Bien que l'auteure montre l'importance des actions coopératives entre le Vietnam et les pays francophones, la thèse se consacre plutôt à la perception de la Francophonie par différentes classes sociales au Vietnam (fonctionnaires et étudiants) ; et particulièrement à l'utilité de la Francophonie pour l'enjeu identitaire du Vietnam face à la mondialisation libérale et à la domination de l'anglais. Par conséquent, le rôle de la Francophonie dans la coopération et l'intégration internationale du Vietnam reste encore à discuter, d'où l'enjeu du présent travail.

On relève aussi quelques recherches sur la Francophonie dans le domaine des sciences sociales et humaines que nous pouvons citer rapidement comme la thèse en sciences de l'éducation de Mme Valérie DANIEL en 2001, qui a pour titre « *La Francophonie au Vietnam* ». Cet ouvrage traite de la situation du français et de la présence francophone au Vietnam dans les années 90s. Il existe aussi une thèse en sociologie de M. François TORREL, intitulée « *La Francophonie en Asie : monographie de l'espace sociale francophone de Huê (1999-2001)* » soutenue en 2004 à l'Université de Lille 3. Cette thèse présente des actions coopératives entre la ville de Huê – l'ancienne capitale à l'époque féodale du Vietnam – avec des villes françaises dans différents domaines comme l'éducation, la médecine, les activités culturelles et artistiques, les patrimoines architecturaux ... Bien que le mot « francophone » soit mentionné, non seulement dans le titre, mais aussi plusieurs fois dans le corps du texte, les coopérations analysées sont principalement celles avec la France, alors que la notion « francophone » se réfère en réalité à un champ de recherche

---

<sup>9</sup> Trang PHAN, *op. cit.*, p. 285.

beaucoup plus large. D'autres partenaires francophones sont absents dans cette thèse. En réalité, même si la présence de la France est explicite au Vietnam en général et à Huê en particulier, nous préférons voir quelques traces d'une coopération vraiment « francophone » avec la participation de certaines autres partenaires.

Plus récemment, on note la thèse en histoire d'un enseignant historien vietnamien NGUYEN Van Ninh, soutenue en 2011, et portant sur « *Les relations franco-vietnamiennes dans le domaine de l'enseignement et de la recherche dans le cadre de la Francophonie à partir de 1970* ». Par une méthodologie historique et synthétique, analyse la présence de la Francophonie dans les seules actions coopératives entre ces deux pays, sans fondamentalement rendre compte de la réalité sociologique de la francophonie. Il limite dès lors sa réflexion à la dimension interétatique, sans investiguer le vécu quotidien et populaire de la francophonie.

Cependant, la Francophonie comme instrument de coopération internationale dans la politique étrangère du Vietnam demeure encore très peu étudiée. Parmi les recherches scientifiques dans le domaine de la politique et des relations internationales que nous cherchons au Ministère des Affaires étrangères et à l'Académie Diplomatique du Vietnam, le nombre des recherches (en vietnamien) sur la Francophonie se révèle donc très limitées. Celles que vous avez dans vos mains est la seule qui met en jeu la question de la Francophonie dans la politique étrangère du Vietnam depuis l'époque de la guerre jusqu'à la réunification et l'ère de la mondialisation.

### **Objectifs de recherche**

Notre recherche vise d'abord à *revoir* le processus d'adhésion du Vietnam à la Francophonie à partir de 1970, car comme nous l'avons déjà indiqué, ce n'est pas une adhésion simple. Cette appartenance porte la marque des événements politiques et historiques du Vietnam et de l'Indochine de cette période tragique. Nous voulons alors comprendre l'évolution de la relation entre le Vietnam et la Francophonie, tant au niveau étatique qu'au niveau institutionnel depuis les premiers jours d'adhésion jusqu'à 1997, date de la conférence de Hanoï et de la mise en place de l'Agence internationale de la

Francophonie, avec un secrétaire général à sa tête. Nous voudrions savoir quels sont les motivations et les objectifs du Vietnam Socialiste dans cette coopération et le décalage entre les attentes du Vietnam et les apports concrets de la Francophonie. Cela nous aide à mieux comprendre l'histoire de cette relation, et donc à expliquer, en quelque sorte les succès et/ou les défaites des deux côtés. Cela peut justifier le rôle et l'utilité de la Francophonie et du français pour l'œuvre de construction et de développement du Vietnam durant les années les plus difficiles du pays à la sortie de la guerre. Nous voulons donc réexaminer comment la Francophonie a contribué au développement du Vietnam durant les années les plus difficiles et primordiales de l'histoire du Vietnam (les premières années de reconstruction du pays). Au final, à partir des données disponibles et que nous avons pu consulter, notre travail consistera à procéder à évaluation objective des enjeux successifs de la politique étrangère vietnamienne en matière de Francophonie. Cette évaluation permettra certainement de mieux comprendre les nouveautés de leurs relations après l'année 1997 qui constitue la borne temporelle de notre réflexion.

### **Méthodologie de recherche**

Se voulant une recherche en relations internationales, notre thèse suit aussi un cours historique et chronologique. La description analytique nous permet de montrer et de décrire la situation telle qu'elle est, à partir également d'images, de cartes, de tableaux, et de diagrammes.

En général, nous appliquons l'approche thématique pour la structure globale de la thèse, en suivant la chronologie des événements, puisque la relation entre le Vietnam et la Francophonie a subi de grandes influences, des changements consécutifs aux bouleversements internes au Vietnam. La méthode descriptive et synthétique est aussi nécessaire pour avoir des connaissances de base de l'histoire du pays et pour comprendre la situation du Vietnam à travers les étapes historiques.

La collecte des données est autant qualitative que quantitative. La méthode quantitative nous a permise de consulter des données par un travail de décryptage d'archives et de documents de bibliothèques. Nous avons pu consulter des documents

originaux portant sur la relation entre la France et le Vietnam, entre le Vietnam et la Francophonie respectivement dans les archives du ministère des Affaires étrangères de la France, au Quai d'Orsay, dans les archives de l'Organisation internationale de la Francophonie à Paris, dans les archives du Ministère des Affaires étrangères du Vietnam - section responsable de la Francophonie, dans les Archives nationales du Vietnam, à la bibliothèque nationale du Vietnam et à la bibliothèque de l'Université générale à Ho Chi Minh ville.

Afin d'obtenir des avis et témoignages sur notre question de recherche, nous avons mené également des enquêtes quantitatives et les entretiens semi-directifs avec le questionnaire qualitatif. La cible principale de nos entretiens a été composée de personnalités politiques et des diplomates vietnamiens ayant des rapports avec la Francophonie : des ambassadeurs vietnamiens en France, des représentants vietnamiens auprès de la Francophonie, des correspondants vietnamiens avec la Francophonie au Ministère des affaires étrangères. Dans la liste, nous pouvons citer ici les noms connus dans le monde francophone comme Mme. Ton Nu Thi Ninh, M. Nguyen Ngoc Son, M. Duong Van Quang notamment.

Nous avons également réalisé des entretiens avec des chercheurs et scientifiques qui s'intéressent à la question de la coopération Vietnam-Francophonie, celle de la relation Vietnam-France et celle du développement de la Francophonie au Vietnam. Nous avons réalisé des entretiens avec notamment : le professeur Pierre Journoud qui est un historien dont les publications se focalisent sur la coopération franco-vietnamienne et qui pose la Francophonie comme un facteur déterminant de la projection internationale du Vietnam ; la professeure Leila Rezk qui travaille pour l'Association des universités ayant utilisé partiellement ou entièrement le français (AUPELF) et qui effectue plusieurs projets coopératifs dans le domaine de l'éducation avec le Vietnam.

Nous avons aussi procédé à une administration de questionnaire aux étudiants du Master « Francophonie et Mondialisation », un programme de Master de l'Université Jean Moulin Lyon 3 délocalisé à l'Académie diplomatique du Vietnam - depuis la première promotion jusqu'à la 7<sup>ème</sup>. Les étudiants de ce Master sont, pour la plupart, des

fonctionnaires et des cadres travaillant dans des ministères de souveraineté, ils s'occupent essentiellement des affaires de coopération avec les partenaires francophones. Leurs connaissances sur la relation entre le Vietnam et la Francophonie apparaissent très vivantes et profondes. Ce sont eux en effet qui sont le mieux en mesure de comprendre et rendre compte de la coopération Vietnam-Francophonie dans une perspective historiciste et évolutive.

Le recours à ces deux catégories d'interlocuteurs nous a permis de procéder à une évaluation comparée, fondée sur les opinions et les points de vue des divers interlocuteurs. Ce qui contribue à nourrir une démarche plus adéquate d'approfondissement et de dynamisation de la relation future entre la Francophonie et le Vietnam.

### **Structure de la thèse**

Notre thèse se divise en deux parties : la première se consacre au cadre théorique et à la mise en place de la relation du Sud Vietnam avec l'Agence de coopération culturelle et technique depuis le début jusqu'à la fin de la présidence de Nguyen Van Thieu<sup>10</sup>. Dans cette partie, nous allons observer partir d'un regard général sur le rôle des organisations internationales pour les petits États, avant de nous consacrer spécifiquement sur le cas de la Francophonie à l'aune de la politique étrangère vietnamienne. Ce cadre théorique nous permet de comprendre pourquoi le Sud Vietnam s'intéresse à des organisations internationales ainsi que le comportement différent du Sud Vietnam et du Nord Vietnam vis-à-vis des organisations francophones. Nous abordons également le processus d'adhésion du Sud Vietnam à l'ACCT, les attentes du Sud Vietnam ainsi que le rôle que l'ACCT a joué dans sa politique étrangère.

La deuxième partie se concentre sur la coopération Vietnam-ACCT après la Réunification, en clarifiant la réconciliation du Vietnam Socialiste avec la Francophonie à partir de la Réunification en 1975 jusqu'à l'organisation du 7ème Sommet de la Francophonie à Hanoï en 1997. Nous évoquerons non seulement le rôle que la Francophonie a joué, mais aussi celui des partenaires francophones comme la France ou

---

<sup>10</sup> Nguyen Van Thieu est le président du gouvernement de Saigon (Sud Vietnam) de 1967 à 1975.

certaines pays africains dans l'intégration internationale du Vietnam et dans les efforts pour sortir de l'embargo américain et de l'isolement international auquel il avait été reclus. Dans cette partie, nous intégrons aussi les idées des interviewés par entretien et par questionnaire. Nous réservons la dernière section pour esquisser la suite de la Francophonie après le Sommet de Hanoi jusqu'à nos jours (1997-2017) et essayer d'expliquer le déclin de la Francophonie et de la langue française au Vietnam.

## **PARTIE I**

# **LE VIETNAM ET LES ORGANISATIONS FRANCOPHONES AVANT LA RÉUNIFICATION : UNE ADHÉSION STRATÉGIQUE D'UN PETIT ÉTAT À UN SYSTÈME DE COOPÉRATION MULTILATÉRALE**

*Nous n'avons pas d'alliés éternels et nous n'avons pas d'ennemis  
perpétuels.*

*Nos intérêts sont éternels et perpétuels, et il est de notre devoir de servir  
ces intérêts.*

**Henry John Temple Palmerston (1848)**

En quoi peut-on dire que le Vietnam est classé au rang des petits États ? N'est-ce pas une méprise du point de vue analytique ? Deux citations dont l'une de Madame Nguyen Thi Binh, ancienne Vice-présidente du Vietnam unifié, tirée de ses fameuses mémoires « *Ma famille, mes amis et mon pays* », et l'autre de Monsieur Nguyen Van Thieu dans sa lettre envoyée au chef de la diplomatie américain Henry Kissinger. Elles sont issues du même contexte : les années de négociation pour la paix au Vietnam. Le Vietnam est en ce moment divisé en deux parties, l'une est la République Socialiste du Vietnam et l'autre est la République du Vietnam. L'une lutte contre l'agression et l'intervention des États-Unis et l'autre demande leur soutien financier et militaire à cette guerre intérieure. Les deux souhaitent la paix au Vietnam et dans la région plus largement.

Dans « *Ma famille, mes amis, mon pays* », l'ancienne Vice-présidente Thi Binh Nguyen explique : « *les amis internationaux nous [la République Démocratique du Vietnam] adorent non seulement parce qu'ils respectent la guerre juste que nous menons, mais encore parce qu'ils admirent le courage, l'intrépide et le dévouement d'un petit peuple qui a décidé de lutter contre un géant impérialiste (les États-Unis), « Plutôt tout sacrifier que de perdre notre pays, que de devenir des esclaves »<sup>11</sup>, comme le petit David contre Goliath, et plus nous nous battons, plus nous gagnons »<sup>12</sup>.*

De même, dans la lettre envoyée à Henry Kissinger en 1972, alors que la République du Vietnam s'affaiblit, et que les résolutions des négociations de paix du Vietnam faites par H. Kissinger et Le Duc Tho ne se déroulaient pas en faveur du Sud Vietnam, Nguyen Van Thieu, alors Président de la République du Vietnam, a écrit à ce diplomate : « *Vous êtes un géant, Dr. Kissinger. Donc vous pouvez probablement vous permettre le luxe d'être conciliant dans cet accord. Moi non ! Un mauvais accord ne signifie rien pour vous. C'est quoi la perte du Sud Vietnam si vous regardez la carte mondiale ? Juste un tout petit point. La perte du Sud Vietnam pourrait même être une bonne nouvelle pour vous. Cela pourrait être bon pour contenir la Chine, bon pour votre stratégie mondiale. Mais, un petit Vietnamien ne joue pas*

---

<sup>11</sup> Nguyen THI BINH cite une phase célèbre de l'« *Appel à la résistance nationale* » d'Ho Chi Minh en décembre 1946.

<sup>12</sup> Nguyen THI BINH, *Ma famille, mes amis, mon pays*, Éditions Tri Thuc, 2015, p. 77.

*avec la carte stratégique du monde. Pour nous, ce n'est pas la question de choisir entre Moscou et Pékin. C'est la question de choisir entre la vie et la mort »<sup>13</sup>.*

Voici le texte original en anglais : « *You are a giant, Dr. Kissinger. So you can probably afford the luxury of being easy in this agreement. I cannot. A bad agreement means nothing to you. What is the loss of South Vietnam if you look at the world's map. Just a speck. The loss of South Vietnam may even be good for you. It may be good to contain China, good for your world strategy. But a little Vietnamese doesn't play with a strategic map of the world. For us, it isn't a question of choosing between Moscow and Peking. It is a question of choosing between life and death (quoted in Stoessinger 1976, p. 68)* ».

Les deux citations ci-dessus montrent que la relation entre le Vietnam et les États-Unis est asymétrique entre une petite puissance et une grande. Ici, le terme « petit État » n'évoque pas un État faible ou un État qui échoue, mais plutôt un État qui est matériellement pauvre.

---

<sup>13</sup> Kenneth N. WALTZ, *Theory of International Politics*, Long Grove, Waveland Press, INC., 2010, p. 194.

## **CHAPITRE I**

# **LA FRANCOPHONIE – UN MODÈLE DE COOPÉRATION MULTILATÉRALE ATTRACTIF POUR LES PETITS ÉTATS**

*La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est  
celle de la coopération et du partenariat*

**Kofi Annan**

## **Section I : Coopération – la raison d’être des organisations internationales**

### **1. De la coopération sociale à la coopération internationale**

Bien que la coopération soit une activité intrinsèquement liée aux sociétés humaines, elle n’est apparue officiellement pour la première fois que vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle avec Robert Owen (1771-1858), à travers les débats de l’« *Association of all Classes of all Nations* ». Cet homme d’affaires avait souhaité améliorer la vie des ouvriers en créant un système de troc des matériels de même valeur à travers cette association, au lieu d’utiliser la monnaie. Selon lui, la coopération est mise en question quand les acteurs participants ont des problèmes d’intérêt commun et cherchent à les résoudre ensemble. Les partenaires d’une coopération se trouvent alors dans une situation d’interaction dans laquelle chacun doit chercher à atteindre ses objectifs, en tenant bien compte de ceux des autres. C’est alors le modèle primitif du mouvement coopératif entre les individus dans lequel le rôle intermédiaire de la monnaie n’existe plus, ce qui oblige les consommateurs et les producteurs à *coopérer directement* pour avoir ce qu’ils veulent.

Après Robert Owen, les systèmes coopératifs créés par le français Charles Fourier avec l’*Association intégrale* sous forme des *phalanstères*, son compatriote Louis Blanc avec l’*atelier social* ou les Pionniers de Rochdale avec la *Société des équitables pionniers de Rochdale* sont des tentatives de construire des formes d’organisation sociale<sup>14</sup>. Bien que ces initiatives ne soient pas concluantes, elles permettent de comprendre l’intérêt d’évoquer un principe d’interaction entre les acteurs, « *dans lequel chacun d’eux ne peut atteindre ses objectifs sans tenir compte de ceux des autres* »<sup>15</sup>.

Les associations de Robert Owen et ses successeurs sont les preuves du premier mouvement coopératif social. Mais, quand on parle de la coopération internationale, on parle d’une coopération au-delà des frontières territoriales. La première coopération à vocation internationale est installée juridiquement pour la première fois avec l’établissement de la *Commission centrale pour la navigation du Rhin* qui regroupe des pays

---

<sup>14</sup> *Les mouvements coopératifs au XIX<sup>ème</sup> siècle en France et en Angleterre*, disponible à l’adresse <http://pratclif.com/economy/rochdale.htm>

<sup>15</sup> Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *Les organisations internationales*, Paris, Amand Colin, 2011, p. 13.

partageant le Rhin. Cette Commission est fondée en vue de réglementer la navigation et d'aider les riverains dans leurs activités commerciales sur le fleuve et à bord. La fondation de cette Commission est aussi considérée comme la mise en œuvre de la première organisation internationale au monde, à caractère supranational.

La coopération à vocation internationale est illustrée ensuite par l'inauguration du Comité international de la Croix Rouge, fondé en 1863, en Suisse. Deux ans après, c'est la naissance de l'Union télégraphique internationale (Union internationale du télégraphe - UIT) en 1865 qui regroupe au début 20 États européens. Cette organisation est fusionnée en 1932 avec l'Union radiotélégraphique internationale, puis est créée en 1960 l'Union internationale des télécommunications. Cette coopération dans le domaine de la communication, a pour but de régler tous les problèmes liés aux échanges et aux transferts d'informations. Sa naissance facilite énormément les communications mondiales. À l'heure de l'explosion d'informations grâce aux avancées de la technologie informatique, cette organisation s'impose encore dans le développement et la normalisation des nouveaux systèmes d'information et de communication.

Dès lors, et particulièrement entre 1945 et 1960, pendant la première moitié de la Guerre froide, la fondation de multiples organisations internationales justifie la floraison du multilatéralisme, désormais mode dominant de la coopération internationale. Du coup, dans un monde bipolaire, avec beaucoup de conflits potentiels, aucun État ne peut, et veut, se mettre en marge du jeu. *Non seulement parce qu'il leur faut défendre leurs intérêts, mais surtout parce qu'ils ne peuvent rien faire tout seuls. C'est pour cette raison que les organisations internationales apparaissent et « sont au service de la coopération internationale, de la paix, des droits de l'homme, du développement et de l'environnement »*<sup>16</sup>. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, les organisations internationales exercent *« une influence croissante dans les rapports entre États et, de manière plus générale, dans le développement des échanges internationaux. Leur nombre ne cesse d'augmenter, spécialement au niveau régional. Le développement du pouvoir vers la sphère internationale a imposé la constitution d'administrations internationales stables, formées de fonctionnaires*

---

<sup>16</sup> Pierre (De) SENARCLENS, « Les organisations internationales face aux défis de la mondialisation », *Revue internationale des sciences sociales*, n°170, vol. 4, 2001, p. 559-572.

*dont le statut et les privilèges diplomatiques sont garantis par les dispositions du droit international.* »<sup>17</sup>

Ainsi, les organisations internationales sont nées de la motivation de coopérer des hommes et puis des États pour résoudre des questions communes. Selon Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts<sup>18</sup>, trois facteurs favorisent les coopérations au niveau international. Tout d'abord, il s'agit des *dispositions de nature fonctionnelle*, c'est-à-dire une coopération créée dans le but de résoudre avantageusement des conflits d'intérêts, en se fondant sur le calcul de la compatibilité entre les intérêts nationaux et ceux internationaux. Les théoriciens qualifient cette approche de libérale.

Ensuite, il s'agit des *dispositions de nature cognitive*. C'est-à-dire la prise de connaissance contribue à réduire l'incertitude des relations potentiellement conflictuelles. Cette approche dite « constructiviste » des relations internationales est construite sur le principe de réciprocité : le rapprochement formel sert à une meilleure compréhension entre les puissants et va modifier leurs intérêts dans un sens plus coopératif. Par conséquent, le rôle de la connaissance, des normes et de la communication est essentiel.

Enfin, la coopération peut avoir une *nature coercitive*. La coercition porte ici sur le risque de faire face à un acteur plus puissant que soi, à la menace d'être sanctionné ou d'être isolé par les autres partenaires. Ce qui peut amener un acteur à coopérer, sous la contrainte, sans l'avoir souhaité fondamentalement au départ. C'est l'approche dite « réaliste » des relations internationales.

L'histoire de la coopération internationale est aussi celle des organisations internationales. Celles-ci étant non seulement les acteurs, mais aussi les instruments de la coopération internationale dans la mesure où elles la conditionnent, la facilitent, la promeuvent et la maintiennent.

---

<sup>17</sup> *Idem.*

<sup>18</sup> Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *op. cit.*

## **2. Organisation internationale - Définition et classification**

La classification des organisations internationales est très importante dans la mesure où elle détermine la position de l'organisation sur la scène internationale et son influence pour ses États membres.

Il n'est pas aisé de trouver une définition consensuelle pour toutes les organisations internationales. Elles s'établissent tout d'abord à partir d'un traité international ou une convention multilatérale entre des États souverains. Elles ont pour but de coordonner, au niveau mondial, continental ou régional, des actions sur un sujet particulier déterminé par leurs statuts<sup>19</sup>. Telle est la définition qu'il nous semble pertinent de proposer, notamment à partir des éléments fonctionnels et constitutifs des organisations internationales. Ainsi, les organisations internationales résultent d'un acte volontaire manifeste, fondateur, constitutif d'un traité, d'une convention ou d'une charte. Pour devenir une organisation internationale légale avec la reconnaissance de la communauté internationale, il faut qu'elle soit fondée sur un document juridique valide.

Ensuite, les organisations internationales doivent posséder leurs propres cadres matériels : un siège permanent, une adresse, un financement et un personnel. Personne ne peut reconnaître l'existence d'une organisation internationale sans ces composantes, sans lesquels toute organisation internationale ne sera jamais reconnu juridiquement comme réelle.

De même, la définition doctrinale du Droit international affirme qu'« *une organisation internationale est une association d'États, établie par traité, dotée d'une constitution et d'organes communs, possédant une personnalité juridique distincte de celle de ses États-membres* ». C'est une entité dotée d'un ensemble de droits et de la capacité de les exercer. Cela traduit une solidarité entre États, caractérisant l'évolution de la société internationale vers une communauté internationale. Le fondement conventionnel et la nature institutionnelle en sont les deux caractéristiques fondamentales. C'est en concluant un traité international que les États souverains vont créer une nouvelle institution.

---

<sup>19</sup> Consultable à l'adresse [http://www.toupie.org/Dictionnaire/Organisation\\_internationale.htm](http://www.toupie.org/Dictionnaire/Organisation_internationale.htm)

Il faut alors distinguer les organisations internationales des institutions internationales, mais aussi des ONGs. L'institution internationale est un concept beaucoup plus large car il comprend à la fois les organisations internationales mais aussi les États – l'ensemble des acteurs du système international et les règles de droit qui régissent leurs rapports. Les ONG sont des associations privées à but non lucratif, qui agissent dans la sphère internationale comme des acteurs de droits autonomes<sup>20</sup>. Selon le *Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, les organisations internationales disposent de compétences plus ou moins étendues et ont **des fonctions de coopération et d'intégration**. Naturellement, l'organisation a plus souvent pour ambition de rapprocher l'ensemble des politiques qui restent sous la responsabilité des États (coopération) que de développer des politiques communes qu'elle définit et gère (intégration). Sur le plan des méthodes de coordination, l'organisation internationale tend à adopter des normes et à en assurer l'application afin de réaliser ses opérations<sup>21</sup>.

La classification des organisations internationales est compliquée, chaque spécialiste a sa propre classification et définition. Selon les chercheurs Yvan Conoir et Mathieu Masse Jolicoeur, l'organisation internationale doit avoir aussi une *action opérationnelle*<sup>22</sup> et une *action normative*<sup>23</sup>, ou quasi normative vis-à-vis de ses membres. Les organisations internationales ont une action opérationnelle parce qu'elle doit contribuer en termes d'aides financières ou d'assistance technique. Elles réalisent des projets de coopération tout en appliquant des règles pacifiques en cas de différends. Elles ont également une action normative parce qu'elles jouent en même temps plusieurs rôles : elles orientent les processus et les actions de coopération, elles coordonnent les actions et les coopérations entre les États membres dont elles contrôlent la mise en œuvre et elles jugent et avisent en matière de droit.

---

<sup>20</sup> Voir le lien suivant : <http://www.cours-de-droit.net/cours-d-organisations-internationales-et-europeennes-c27647276>.

<sup>21</sup> Louis SABOURIN, « Organisation internationale », dans Louis Côté et Jean-François Savard (dir.), *Le Dictionnaire encyclopédique de l'administration publique*, 2012. Disponible sur [www.dictionnaire.enap.ca](http://www.dictionnaire.enap.ca).

<sup>22</sup> Yvan CONOIR et Mathieu MASSE JOLICOEUR, *Introduction aux organisations internationales*, disponible sur : [https://politique.uqam.ca/upload/files/hiver2008/notes\\_de\\_cours/Pol-5840-10\\_Introduction.pdf](https://politique.uqam.ca/upload/files/hiver2008/notes_de_cours/Pol-5840-10_Introduction.pdf). Consulté le 04 Juillet 2019.

<sup>23</sup> Cours du Droit des Organisations internationales. Consultable à l'adresse : [https://www.icna.fr/document/20091112\\_droit\\_des\\_organisations\\_internationales.pdf](https://www.icna.fr/document/20091112_droit_des_organisations_internationales.pdf).

Les organisations internationales agissent et fonctionnent en suivant des principes d'action suivants :

- Elles doivent reconnaître la souveraineté inaliénable des Etats, elles comprennent et respectent que les Etats sont autonomes et possèdent l'exclusivité des pouvoirs sur leur territoire ;
- Elles doivent respecter l'égalité de tous leurs membres malgré des exceptions comme sur le droit de veto ou le système de pondération des votes.

De l'autre côté, les États membres doivent exécuter de bonne foi les obligations qu'ils ont contractées en signant la charte ou le traité une fois qu'ils adhèrent aux organisations internationales.

Depuis 1972, le juriste français, Michel VIRALLY, propose une classification propre. Il recense trois catégories : les organisations générales et les organisations sectorielles, les organisations mondiales et les organisations partielles. La troisième catégorie se compose des organisations de concertation, des organisations décisionnelles et des organisations opérationnelles<sup>24</sup>. Selon lui, les organisations mondiales « *tendent à réaliser l'unification de la société internationale universelle, normalement en faisant pénétrer tous les Etats qui la composent parmi leurs membres* »<sup>25</sup>. Dans son domaine spécifique, l'organisation mondiale est unique et il est donc difficile de trouver une deuxième qui puisse la remplacer, tandis que l'organisation partielle « *repose sur le principe d'exclusion et consacre un particularisme, en n'appelant à coopérer qu'un groupe d'Etats, limitativement défini* »<sup>26</sup>, c'est-à-dire une organisation qui a des visées agressives ou pratique une politique isolationniste. Les organisations régionales peuvent être « partielles », parce que les critères d'admission des membres peuvent être relatifs aux questions géographiques (la proximité des membres), culturelles (le partage des aires culturelles), climatiques ou encore portant sur le niveau de développement économique.

---

<sup>24</sup> Michel VIRALLY, « De la classification des organisations internationales », dans *Miscellanea W. G. VAN DER MEERSCH*, Tome I, Bruxelles, Bruylant, 1972, p. 365-382.

<sup>25</sup> *Idem*, p. 375.

<sup>26</sup> *Idem*, p. 376.

Le deuxième groupe porte sur le champ d'activité des organisations internationales. Ce sont les organisations générales et les organisations sectorielles qui opposent celles qui ont une compétence générale avec celles qui ont une compétence d'attribution. Les organisations générales sont celles qui se chargent de toutes les questions mondiales et multithématiques, alors que les organisations sectorielles focalisent leurs activités de coopération dans un secteur défini.

Le troisième groupe se compose de trois types : les organisations de concertation, décisionnelles et opérationnelles qui reflètent le degré de coopération entre les membres. *« Il y a là une progression et les degrés inférieurs sont, dans la réalité concrète, compris dans les degrés supérieurs. La décision prise par un organe intergouvernemental suppose toujours une concertation entre ses membres préalablement à leur vote. Une activité opérationnelle repose toujours sur une décision de principe de l'organisation, dont elle constitue la mise en œuvre. La concertation peut ne pas être dirigée vers la prise de décision en commun, mais précéder seulement des décisions individuelles des États membres, agissant chacun pour son compte. Quant à l'exécution des décisions des organisations internationales, elle relève, le plus souvent, de l'action des mêmes États membres »*<sup>27</sup>.

Cependant, la classification de Virally est assez ambiguë, à notre avis. Il semble que les organisations mondiales sont aussi générales ou de concertation. C'est le cas de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Et par ailleurs, les organisations sectorielles sont aussi partielles ou opérationnelles. C'est le cas de l'Association des nations d'Asie du Sud-Est (ANASE/ASEAN) ou de l'Union Européenne (UE). Cette classification peut donc provoquer des confrontations.

Selon Louis Sabourin, Professeur à l'École nationale d'administration publique de Montréal, les organisations internationales peuvent être regroupées en différentes catégories dont les deux principales sont *« les institutions intergouvernementales dites « publiques » et les organisations non gouvernementales dites « privées » (ONG) »*<sup>28</sup>. En

---

<sup>27</sup> Michel VIRALLY, *Op. cit.*, p. 381.

<sup>28</sup> Louis SABOURIN, « Organisation internationale », Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, disponible sur [http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/definitions\\_anglais/international\\_organizations.pdf](http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/definitions_anglais/international_organizations.pdf).

fonction de leurs compétences plus ou moins étendues, il y a des organisations de coopération et des organisations d'intégration. Les premières cherchent à  *rapprocher l'ensemble des politiques qui restent sous la responsabilité des États*, alors que les secondes cherchent à  *développer des politiques communes qu'elles définissent et gèrent*<sup>29</sup>. Le professeur Sabourin donne également un classement en fonction de la vocation géographique, en regroupant les organisations universelles (avec une compétence soit générale comme l'ONU, soit spécifique comme ses institutions spécialisées UNESCO, FAO, FMI, OMC...), continentales (comme l'Union africaine, l'UE, l'OEA), intercontinentales (comme l'APEC, l'OPEP, l'OCDE) et régionales (comme l'ANASE, le MERCOSUR, la CEAO).

Partageant l'opinion de Sabourin, Antoine Gazano, l'auteur de l'ouvrage *L'essentiel des relations internationales*, publié en 2017, ne mentionne que deux groupes d'organisations internationales principaux : les organisations intergouvernementales et les organisations non-gouvernementales. Pour le premier groupe, il propose plusieurs sous-catégories, en fonction des différents critères et en se focalisant sur le but premier. Selon lui, les organisations intergouvernementales se composent des organisations de coopération dont la représentante est l'ONU, et des organisations d'intégration dont la représentante est l'UE<sup>30</sup>. Les organisations de coopération «  *visent à la simple coordination de certaines politiques des États membres, la règle de l'unanimité prévalant pour l'adoption des décisions prises en leur sein. Les États restent pleinement souverains et peuvent mettre fin à cette coopération à tout moment* »<sup>31</sup>. En revanche, les organisations d'intégration «  *ont pour mission de rapprocher les États qui les composent, en reprenant à leur compte certaines de leurs fonctions, jusqu'à les fondre en une unité englobant dans le secteur où se développe leur activité, c'est-à-dire dans le domaine de leur compétence* »<sup>32</sup>. Nous trouvons ici deux approches différentes : l'approche intergouvernementale et l'approche communautaire. Cependant il ne faut pas généraliser car il y a aussi le phénomène de l'intégration par la coopération.

---

<sup>29</sup> *Idem.*

<sup>30</sup> *Idem.*

<sup>31</sup> Elsa BERNARD, « *La Distinction entre organisation de coopération et organisation d'intégration : l'Union européenne au Carrefour des "méthodes"* », dans Laurence Dubin et Marie-Clotilde Runavot (dir.), *Le phénomène institutionnel international dans tous ses états : transformation, déformation ou reformation ?*, Paris, Éditions A. Pedone, 2014, p. 103.

<sup>32</sup> Michel VIRALLY, *Op. cit.*, p. 52.

Le second groupe reconnu par Gazano est celui des organisations non-gouvernementales, qui sont définies comme des associations « *de personnes physiques ou morales privées, de différentes nationalités, internationale par leur structure, leurs fonctions et leurs actions, dépourvues de tout but lucratif* »<sup>33</sup>.

L'auteur Elsa Bernard, pour sa part, distingue l'organisation de coopération de l'organisation d'intégration pour bien comprendre les fonctions et la nature des OI. Selon elle, l'organisation de coopération est caractérisée par la méthode intergouvernementale et l'organisation d'intégration est caractérisée par la méthode communautaire<sup>34</sup>. En effet, quand on parle d'organisation de coopération, on parle de sa capacité à regrouper les autorités des États, et donc, de la compétence de prise de décision. C'est donc le niveau gouvernemental, le moyen de pression des organisations internationales qui sont mis en question. Au contraire, quand on aborde l'organisation d'intégration, c'est plutôt le niveau institutionnel, le moyen opérationnel des OI.

Une classification supplémentaire peut être tirée des travaux de Guillaume Devin, un spécialiste du domaine. Ce dernier propose de classer les organisations internationales selon des critères tels que la composition, la dimension, l'étendue des activités et leur nature<sup>35</sup>. En fonction de la composition, nous avons des organisations intergouvernementales et les organisations non-gouvernementales ; en fonction de la dimension, il y a des organisations universelles ou régionales ; en fonction de l'étendue des activités, il y a des organisations générales et des organisations sectorielles et en fonction de la nature des activités, il y a des organisations normatives ou opérationnelles, de coopération ou d'intégration<sup>36</sup>.

Quoiqu'il en soit, et malgré des classifications très variées, nous en tirons les conséquences suivantes :

---

<sup>33</sup> Antoine GAZANO, *L'essentiel des Relations internationales*, ISSY LES MOULINEAUX, Laxtenso Editions, 9ème édition, 2017, p. 81.

<sup>34</sup> Elsa BERNARD, *op. cit.*

<sup>35</sup> Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *Op. cit.*, p. 45-46.

<sup>36</sup> *Idem.*

- Les organisations internationales sont très nombreuses et très diverses, si bien qu'il semble difficile de trouver une classification unique satisfaisante pour toutes ;
- Les critères de classement des organisations internationales sont très variés, mais il faut toujours tenir compte de leur dimension, de leur vocation, de leur composition et de leur fonctionnement.

### **3. Organisations internationales et États : une relation interdépendante**

Que ce soit pour une grande puissance comme les États-Unis ou un pays faible et pauvre au lendemain de sa décolonisation comme le Vietnam, l'adhésion aux organisations internationales est un fait incontournable dans un monde globalisé. Aucun pays ne veut se marginaliser et agir seul. L'appartenance à une communauté collective apporte généralement plus d'avantages que d'inconvénients.

La nécessité, pour les États, d'adhérer aux organisations internationales intéresse et a alimenté de nombreuses recherches théoriques. Pour les libéraux et les fonctionnalistes qui reconnaissent une interdépendance entre les États, au lendemain de la première, puis de la seconde guerre mondiale ; ainsi que de la crise économique mondiale des années 1930<sup>37</sup>, la participation aux organisations internationales est un *recours nécessaire*<sup>38</sup>, parce qu'elles contribuent considérablement au rapprochement des peuples et au maintien de la paix entre les États. Les auteurs les plus connus de ce courant sont Léon Bourgeois, Albert Thomas, Ransay Muir, Georges Scelle, Norman Angell, Leonard Woolf et une place centrale est réservée à David Mitrany, selon Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts. Dès lors, ce n'est pas l'intérêt national qui compte, mais les besoins quotidiens de la population, comme le transport, l'alimentation, la communication, le développement, la santé, qui favorisent le recours aux organisations internationales. Les acteurs associatifs, tantôt publics, tantôt privés, y déploient leurs pouvoirs et leurs capacités. Les organisations

---

<sup>37</sup> Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *op. cit.*, p. 62.

<sup>38</sup> *Idem.*

internationales sont « *taillées sur mesure pour satisfaire les besoins spécifiques* »<sup>39</sup> de la population.

Selon Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts, les réalistes et les néoréalistes pensent que les organisations internationales ne sont que des arènes de compétition interétatique. Pour eux, elles ne sont pas des acteurs porteurs de parole des États, mais, plutôt *des instruments au service des politiques égoïstes*<sup>40</sup>. Les représentants de ces courants sont Edward H. Carr, Georg Schwarzenberger, Reinhold Niebuhr, Hans Morgenthau, Raymond Aron et Kenneth Waltz. Guillaume Devin et Marie-Claude Smouts remarquent que ces auteurs ne donnent pas d'importance au rôle des organisations internationales sur la scène internationale : « *soit les intérêts des États sont conflictuels, leurs marchandages débouchent sur un jeu à somme nulle qui reflète les rapports de domination, et les organisations internationales ne servent à rien ; soit les intérêts sont concordants, l'harmonie préexiste, et les organisations ne sont pas nécessaires* »<sup>41</sup>. Ce n'est donc pas les besoins vitaux de la population mais l'intérêt national qui est mis au centre du comportement des États sur la scène internationale.

Ainsi, il y a une opposition entre les théoriciens libéraux/fonctionnalistes avec les théoriciens réalistes et néoréalistes : si les premiers mettent les besoins quotidiens de la population au centre des actions et des préoccupations des organisations internationales, les seconds considèrent le primat de l'intérêt national comme objectif du comportement des États envers les organisations internationales, au lieu des besoins vitaux de la population.

Pour notre part, nous croyons que les besoins de la population sont aussi importants que les intérêts nationaux, et que « *Les organisations internationales sont en premier lieu des instruments des États, qui les utilisent à des fins de négociation et de coopération multilatérales. Ils ont notamment besoin d'elles pour créer les conditions de la paix et de la sécurité, pour promouvoir des régimes internationaux, pour réaliser des projets*

---

<sup>39</sup> *Idem.*

<sup>40</sup> *Idem*, p. 64.

<sup>41</sup> *Idem.*

*communs en matière économique, sociale, culturelle, écologique ou humanitaire, pour partager des connaissances et harmoniser leurs politiques publiques, pour gérer des programmes de coopération scientifique et technique* »<sup>42</sup>. Les organisations internationales sont là pour mettre en place un certain équilibre entre les États, et répondre à leurs intérêts nationaux qui sont construits à partir des besoins de leur population.

Dans la relation avec les États, les organisations internationales « *sont les machines à fabriquer de l'interdépendance* »<sup>43</sup>. Les organisations internationales sont « *non seulement nécessaires parce qu'elles répondent à des besoins communs, mais également souhaitables parce qu'elles jouent un rôle actif dans le développement de la coopération et de la paix* »<sup>44</sup>. Dans cette relation, « *Les OI bénéficient d'une certaine autonomie par rapport aux États. Elles sont créées par les États et développées grâce à leur soutien, mais leurs dispositions constitutives définissent des principes, des finalités normatives et des buts politiques auxquels les gouvernements sont censés adhérer, ou vers lesquels ils doivent tendre. En politique internationale, aussi bien que dans la sphère étatique, l'exercice du pouvoir ne repose pas seulement sur des rapports de force, mais également sur le consentement, donc sur la mobilisation d'un imaginaire collectif façonné par des symboles, des mythes, des discours à vocation normative, qui sont des dimensions importantes de l'ordre politique.* »<sup>45</sup> Ainsi, il existe une relation relativement indépendante entre les États et les organisations internationales. Les organisations internationales ont, parmi leurs caractéristiques, celle de devoir fonctionner de façon autonome par rapport à leurs membres, et donc, d'avoir leur propre personnalité juridique et leurs propres organes<sup>46</sup>. Cette compétence autonome permet de distinguer les organisations internationales d'autres formes de coopération entre les États. Elle permet également de les distinguer des organes subsidiaires qui dépendent des organisations internationales et qui ne sont pas autonomes.

---

<sup>42</sup> Pierre (De) SENARCLENS, « Les organisations internationales face aux défis de la mondialisation », *Revue internationale des sciences sociales*, *op. cit.*

<sup>43</sup> *Idem*, p. 63.

<sup>45</sup> *Idem*.

<sup>46</sup> Cours du Droit des Organisations internationales. Consultable à l'adresse : [https://www.icna.fr/document/20091112\\_droit\\_des\\_organisations\\_internationales.pdf](https://www.icna.fr/document/20091112_droit_des_organisations_internationales.pdf)

Nous constatons une grande divergence entre les pensées des libéraux (y compris les classiques, les fonctionnalistes et les néo-fonctionnalistes) et celles des réalistes et néoréalistes. Les premiers pensent que les organisations internationales sont des instruments autonomes vis-à-vis les États, alors que les seconds soutiennent que les organisations internationales sont des instruments dépendant de la volonté des États qui les constituent. Pour les premiers, les OI sont les porte-paroles des États pour résoudre des questions communes. Pour les autres, les OI sont incapables et inutiles pour la vie des États en temps de paix comme de guerre. Du coup, les États doivent être responsables de leurs décisions en fonction de leurs intérêts. On peut en déduire que les libéraux sont tolérants, alors que les réalistes sont très critiques vis-à-vis des organisations internationales.

Certes, une des compétences très importante de l'organisation internationale est la capacité de soutenir les États dans la mise en œuvre des rencontres au niveau international, de créer un milieu à vocation internationale pour que les États puissent exprimer leurs attentes, leurs souhaits, leurs demandes, leurs opinions. A ces fins, les organisations internationales sont alors des outils d'expression au service des États. A l'inverse, les États sont les fondateurs des organisations internationales, déterminent leurs champs d'actions, leurs objectifs et leurs moyens sur la base du principe de libre consentement. Les organisations internationales ne servent pas qu'à un seul État, mais tous les États-membres ; elles ne réagissent pas à l'injonction d'un seul État, mais aux demandes de tous les États-membres. Nous serons donc plutôt libéraux que réalistes, au fil des pages suivantes.

Si chaque État doit trouver dans ces organisations internationales son intérêt à en faire partie, il doit aussi accepter et suivre les principes et les règlements approuvés par celles-ci. Selon G. Devin et M.-Cl. Smouts, l'organisation internationale « *est structurée par les stratégies de ses membres et les relations de pouvoirs qu'elles traduisent : si l'on sert et se sert des organisations, c'est aussi pour se servir* »<sup>47</sup>. Par conséquent, dans un monde de plus en plus « *plat* », l'appartenance aux organisations multilatérales est un fait incontournable.

---

<sup>47</sup> Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, *op. cit.*, p. 16.

## II. Coopération multilatérale – le choix des petits États

### 1. Définition des petits États

Dans son livre *Alliances and Small States*, Robert Rothstein note des différences psychologiques et aussi matérielles pour distinguer le petit État du grand. Selon lui, le premier « reconnaît qu'il ne peut pas obtenir une garantie principalement par l'utilisation de ses propres capacités, et qu'il doit s'appuyer fondamentalement sur l'aide d'autres États, des institutions, des processus, ou des départements pour pouvoir en avoir. La conviction des petits États dans leur incapacité à compter en leurs propres moyens doit également être reconnue par les autres États impliqués dans la politique internationale »<sup>48</sup>. Cette définition donne l'impression que les petits États sont munis de tous les désavantages sur la scène internationale, qu'ils ne peuvent pas se protéger par eux-mêmes, qu'ils dépendent de l'aide d'un ou plusieurs pays pour pouvoir se défendre. Ceci les obligerait à se compromettre avec ces derniers pour assurer leur existence et leur sécurité dans le système international.

Robert Keohane donne également sa définition : « un petit État est un État dont les dirigeants considèrent que leur pays ne peut jamais, qu'il agisse tout seul ou avec un groupe, avoir un véritable impact sur le système international »<sup>49</sup>. Cela veut dire que même si les petits États obtiennent le soutien des autres États, leur image reste trop peu visible dans la scène internationale.

Il est clair que ces deux définitions négligent totalement le rôle des petits États et insistent autant sur leurs faiblesses que sur leurs capacités. Mais, il est important de ne pas confondre les petits États des États fragiles (weak States). Pour Robert I. Rotberg, ces derniers sont des États défaillants ou des États effondrés, « en conflit et en danger, et fortement combattus par les factions belligérantes. Dans la plupart des États défaillants, les troupes gouvernementales luttent contre les révoltes armées dirigées par un ou plusieurs ennemis. Occasionnellement, leurs gouvernants doivent faire face à deux ou plusieurs insurrections, à des variétés de troubles civils, à différents degrés de mécontentement sur le

---

<sup>48</sup> Robert ROTHSTEIN, *Alliances and Small Powers*, New-York/London, Columbia University Press, 1968, p. 29.

<sup>49</sup> Robert KEOHANE, « Lilliputians' Dilemmas: Small States in International Politics », *International Organization*, Vol. 23, n°2, 1969, p. 296.

*plan local communal, et à l'opposition de nombreux dissidents* »<sup>50</sup>. Les États effondrés sont des pays en extrême défaillance<sup>51</sup>.

Cela étant, certains petits États ont souvent exercé une influence considérable face aux puissants. L'exemple du Vietnam le montre, en dépit des critères quantitatifs comme sa superficie, sa population et son économie qui le relèguent historiquement parmi les petits États. Le Vietnam est pourtant le seul pays qui ait vaincu des grandes puissances, même des superpuissances : des Chinois et des Mongols au Moyen-âge, des Français et des Américains il y a quelques décennies afin de défendre son indépendance et sa liberté.

Il faut donc bien distinguer les petits États des États fragiles. La relation entre la « petitesse » et la fragilité n'est donc pas automatique et linéaire. L'exemple du Vietnam et de certains États aujourd'hui comme le Qatar permet de relativiser cette prétention. L'Inde a beau avoir une très large superficie et une population assez importante, il est loin d'être une puissance du fait de la complexité de ses conflits religieux et des années de guerre civile. Les petits États ne sont pas forcément les États fragiles et le mot « *petit* » ne veut pas dire « *fragile* » ou « *incapable* ».

Pour lever toute ambiguïté, voici ce que nous pouvons proposer concernant le statut, le rôle et les caractéristiques des petits États :

Premièrement, le classement des petits et grands États doit tenir compte de la synchronie et de la diachronie. Des grandes puissances ont été des pays qui ont peu marqué. Les États-Unis ne deviennent une superpuissance qu'après la deuxième guerre mondiale, après avoir été un pays d'immigration, peuplé par des personnes de toutes nationalités. Ensuite, pendant la guerre froide, l'URSS a été l'autre superpuissance d'un monde bipolaire, mais elle a disparu peu après la chute du mur de Berlin. La désignation « grande puissance » et « petit État » revêt donc une valeur temporelle et périssable. Un

---

<sup>50</sup> Robert I. ROTBERG, « Failed States, Collapsed States, Weak States : Causes and indications », dans Robert I. ROTBERG (dir.), *State Failure and State Weakness in Time of Terror*, Washington DC., Brookings Institution, 2003, p. 5.

<sup>51</sup> *Idem*, p. 10.

pays « puissant » à une époque peut devenir un « petit » ou même « faible » à une époque, selon ses contraintes historiques et les contraintes de l'environnement international.

Deuxièmement, les notions « grand », « moyen » et « petit » sont relatives, les critères économique et militaire étant les plus déterminants actuellement. La Suisse ou Singapour par exemple sont des petits États au niveau de la superficie et de la population, mais constituent des « puissances », notamment sur la base de leurs performances économiques et leur stabilité reconnue. Ce ne sont pas les « grandes puissances » au sens large, mais dans des secteurs privilégiés de leur projection internationale. Pour cette raison, nous préférons l'usage du terme « petit État » au lieu de celui de « petite puissance » dans le cadre de cette thèse.

Troisièmement, il est nécessaire de tenir compte du rôle des petits États dans le système international. Allen G. SENS<sup>52</sup> exprime une vision très optimiste, en considérant les petits États comme des « ardents défenseurs »<sup>53</sup> de la sécurité multilatérale. Leur existence a un certain impact sur le système international. L'importance militaire des petits États dans les conflits majeurs a souvent été considérable.

Même dans le domaine économique et financier qui est le domaine privilégié des grandes puissances, il y a toujours des petits États qui exercent parfaitement leur influence sur l'économie mondiale ou régionale. Nous pouvons prendre l'exemple de Singapour qui est loin d'être un nain dans la finance internationale.

Pour résumer, ***les petits Etats sont d'abord des Etats avec toutes les caractéristiques d'un pays indépendant. Leur existence influence d'une certaine manière l'équilibre international. Et à côté de leur puissance potentielle, ils ont besoin également d'une puissance collective qui complète leur capacité en politique étrangère. Les petits États doivent être différenciés des grands États qui sont forts***

---

<sup>52</sup> Chercheur postdoctoral au Département de science politique de l'Université de Colombie-Britannique (Vancouver), Canada

<sup>53</sup> Allen G. SENS, « La coopération selon le néoréalisme : la cooptation des petits États d'Europe centrale et de l'Est », *Études internationales*, vol. 26, n° 4, 1995, p. 765-783.

***dans tous les domaines ou presque. Les petits États peuvent désigner aussi des États physiquement petits, mais puissants dans des domaines spécifiques.***

## **2. La politique étrangère des petits États**

La question des stratégies des petits États dans le système international est assez ancienne. Elle est abordée pour la première fois au XVI<sup>e</sup> siècle, dans le roman satirique et très politique de Jonathan Swift *Les voyages de Gulliver*<sup>54</sup>. Les nains du premier périple dans l'île Lilliput ont leurs stratégies et leurs moyens de survivre très habiles et pertinents. L'image des nains, de Gulliver et des géants est utilisée au sens figuré par les politiciens, mais aussi par l'auteur. Jonathan Swift tenait à montrer le rôle et les stratégies des petites, les moyennes et les grandes puissances dans le système international. Ensuite, durant les XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, les Européens, notamment les Allemands, s'intéressent beaucoup à l'étude des petits États. Cependant, avec l'explosion des deux guerres mondiales, cette orientation scientifique est interrompue au profit des recherches sur les grandes puissances suite à leurs victoires.

Certes, le rôle des petits États n'est pas toujours mis au cœur des recherches scientifiques portant sur les politiques étrangères des États dans le système international. Les chercheurs et les politiques aiment plutôt chercher à comprendre les stratégies et les victoires des grandes puissances, en négligeant les stratégies de survie des petits États. Selon Iver B. Newmann et Sieglinde Gstöhl, les raisons sont nombreuses. Tout d'abord, les Relations internationales comme discipline scientifique sont, au départ, un sujet de recherche né de la demande urgente de trouver les causes de la guerre et les mesures pour l'arrêter. C'est en 1919 que la première chaire d'études des relations internationales est instaurée à l'Université du Pays de Galles. Cette étude est rapidement développée dans les pays occidentaux, notamment dans les pays anglo-saxons et en particulier aux États-Unis. Ce pays est une des grandes puissances, pour certains, voire la seule superpuissance ou

---

<sup>54</sup> Jonathan SWIFT, *Gulliver's travels*, Penguin Books, 1726.

même « hyperpuissance ». Il semble alors logique que les grandes puissances soient l'objet d'étude principal des Relations internationales<sup>55</sup> à ce moment.

La deuxième raison de cette négligence vient des contraintes sociales et humaines : les auteurs qui s'intéressent à la question des petites puissances sont souvent des chercheurs travaillant et vivant dans ces petits États, et leurs travaux ne sont guère publiés largement à l'international. De plus, le déplacement dans le monde des petits États n'était pas aisé à l'époque. C'est pour cela que les recherches concernant les grandes puissances ont reçu plus d'attention, plus d'analyses et de critiques de la part des spécialistes, des intellectuels de par le monde.

La dernière raison proposée par Iver B. Newman et Sieglinde Gstöhl est que les études sur les grandes puissances possèdent plus d'intérêt que celles des petites, sauf si celles-ci montrent la pertinence pour leurs issues. Cependant, cette pensée n'encourage pas les études du système international et entrave le développement des Relations internationales.

Il y a même des observateurs qui ont affirmé que l'histoire de la politique internationale est l'histoire des grandes puissances, notamment parmi les intellectuels et hommes politiques. Ceux-ci ont constaté que les petits États sont souvent traités comme des **objets**, non pas des **sujets** de recherche en Relations internationales. Pour ce courant, appelé « néoréaliste », les entités les plus importantes doivent être les plus grandes. Kenneth Waltz écrit : « *L'étude de la politique internationale, en tant que système, exige qu'on se concentre sur les États qui comptent. Une théorie générale de la politique internationale repose nécessairement sur les grandes puissances* »<sup>56</sup>. La réflexion des néoréalistes sur les petits États porte surtout sur leur rôle dans les stratégies des grandes puissances ou sur le sort qui leur incombe dans un monde de grandes puissances.

---

<sup>55</sup> Iver B. NEWMANN et Sieglinde GSTÖHL, *Lilliputiens dans le monde de Gulliver ? Petits États dans les relations internationales*, Centre des études des Petits États, Oddi, Université d'Islande, Mai 2004, disponible en ligne à l'adresse <https://ams.hi.is/wp-content/uploads/old/Lilliputiens%20Endanlegt%202004.pdf>.

<sup>56</sup> Keneth WALTZ, *Theory of International Politics*, New York, Random House, 1979, p. 5.

À vrai dire, la portion congrue réservée aux petits États dans la recherche scientifique est une grande lacune de la science politique en général et des Relations internationales en particulier. Le monde contemporain se compose majoritairement de petits et moyens États, suite au mouvement de décolonisation, notamment dans les années 1960. Les États qui sont considérés comme grandes puissances ou superpuissances ne sont pas nombreux. Durant la guerre froide, il n'y a que deux superpuissances, les États-Unis et l'URSS. Quand cette bipolarité disparaît avec l'explosion de l'URSS et du monde soviétique, plusieurs nouveaux États émergent sur la scène internationale.

Il faut donc attendre le lendemain de la seconde guerre mondiale et la place à accorder aux petits États dans l'Organisation des Nations unies pour que les recherches relatives à ce sujet reprennent de façon visible. Il est à remarquer que, durant la deuxième moitié de la guerre froide, il y a un nombre considérable d'auteurs qui se sont penchés sur l'étude du rôle, du statut et de la politique des petits États. Ceux-ci sont devenus l'objet d'études de plusieurs auteurs dans le monde entier, parmi lesquels figurent Robert Rothstein, avec son ouvrage *Alliances and Small states* en 1968, Robert Keohane avec son article intitulé « *Lilliputians' Dilemmas : Small states in the international politics* » en 1969, et Micheal Handel écrit un livre ayant pour titre *Weak States in the international System en 1990*. Tous ces auteurs abordent et analysent les petits États sous les angles différents. Et c'est aussi à partir de cette époque de décolonisation que les théories des petites puissances sont établies à la fois en sciences économiques et politiques.

En 1947, dans un discours qui porte sur « *l'Esprit international et les petites puissances* » et présenté à l'UNESCO, Robert Fenaux rappelle le rôle des petits États dans l'assurance de la paix et la sécurité internationale, dans le rétablissement de l'équilibre mondial et dans l'ouverture de l'esprit international : « *Les petites puissances n'ont certes pas la prétention de monopoliser l'esprit international. Toutes les petites puissances ne sont pas non plus arrivées à un égal degré de civilisation ou de maturité politique qui leur permet de tenir une place importante dans les conseils des nations. Mais, dans leur diversité, les petites puissances peuvent contribuer au rétablissement de l'équilibre universel, ainsi qu'en témoignent notamment les efforts si sympathiques des États Sud-américains pour assurer la*

*paix et la sécurité du nouveau monde. Les petites puissances sont vouées à un rôle de raison et de mesure, de conciliation et d'union »<sup>57</sup>.*

Selon Baker Fox dans son livre intitulé *Beginning of a genuine school of Small states studies* publié en 1959, le retour des études des petites puissances en sciences politiques est marqué d'un souci fondamental de comprendre la diplomatie des petites puissances pendant le temps des guerres, et de trouver leurs stratégies de survie face aux grandes puissances.

La première question qui nous vient naturellement est de savoir comment devient-on petit État ? Sous la plume d'un auteur ou à l'aune de la communauté internationale et comment on les hiérarchise ? Quelle est la doctrine des politiques étrangères des petits États ou la diplomatie des petits États ? Quelle est la méthode de gouvernance qui domine le système international après les guerres mondiales ? Quelles sont les tendances politiques les plus marquantes au sein des petits États ?

Dans le *Dictionnaire politique et diplomatique* rédigé par Pierre Sandahl et Louise de Béa et publié en 1976 par les Librairies Techniques, le terme « *politique étrangère* » est défini en une phrase simple : c'est « *tout ce qui a trait aux rapports entre les Etats* »<sup>58</sup>. C'est-à-dire la politique étrangère se réfère aux relations entre les États, elle les coordonne, les traite, les élabore. La politique étrangère est l'instrument par lequel l'État tente de façonner son environnement politique international<sup>59</sup>.

Selon James Rosenau, la politique étrangère est définie comme « *l'effort d'une société nationale pour contrôler son environnement externe par la préservation des situations favorables et la modification des situations défavorables* ».

La politique étrangère doit donc être distinguée de la diplomatie, même si ces deux notions ont des points convergents. Toujours dans le *Dictionnaire politique et diplomatique*

---

<sup>57</sup> Robert FENAUX, « Esprit International et les petites puissances », Séminaire d'été, organisé par l'Unesco sur l'Éducation pour la Compréhension internationale, Août 1947.

<sup>58</sup> Pierre SANDL et Louise de BÉA, *Dictionnaire politique et diplomatique*, Librairies Techniques, 1976, p. 132.

<sup>59</sup> Amélie BLOM et Frédéric CHARILLON, *Théories et concepts des Relations internationales*, Paris, Hachette supérieur, 2005, p. 94.

susmentionné, la diplomatie est définie comme une science des relations internationales. Mais plus que cela, la diplomatie est aussi la pratique des relations entre les États. L'art de la diplomatie est de privilégier les solutions pacifiques dans les conflits. La politique étrangère et la diplomatie sont complémentaires l'une de l'autre. La politique étrangère ne peut exister sans l'action de la diplomatie pour la faire comprendre, de même que la diplomatie a besoin d'être guidée par une politique étrangère lisible. Pour faire simple, la politique étrangère est l'orientation politique de l'État envers d'autres États dans le monde, et la diplomatie est la mise en œuvre de cette orientation politique dont les maîtres d'œuvre sont les diplomates. Au nom de leur nation, les diplomates réalisent des activités diplomatiques, avec les autres pays, en fonction de la politique étrangère énoncée par leurs gouvernements.

### **3. Le multilatéralisme, apprécié des petits États**

Issue du phénomène de coopération des pays européens au XIX<sup>e</sup> siècle, le multilatéralisme prend son essor en 1919, avec la création de la Société des nations (SDN) et de l'Organisation internationale du travail (OIT). Il a une double dimension politique et économique dès son apparition. « *Le multilatéralisme tend à définir un système mondial de coopération dans lequel chaque Etat cherche à promouvoir ses relations avec tous les autres plutôt que de donner la priorité aux actions unilatérales ou bilatérales jugées dangereuses ou déstabilisantes.* »<sup>60</sup> Le concept de multilatéralisme est en amont concrétisé par les projets politiques des institutions internationales, et cherche à former en aval un système international.

Le multilatéralisme signifie bien plus qu'une simple méthode de coopération : non seulement c'est un moyen de régulation du système international, une méthode d'institutionnalisation de la société internationale, une méthode de négociation, une méthode d'action, mais en outre, il s'accompagne d'un système de valeurs souvent universelles. Il est un moyen d'entraide entre les États, de gestion commune pour des problèmes communs, de régulation des relations entre les États. Bref, le multilatéralisme

---

<sup>60</sup> Guy HERMET et al., *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Paris, A. Colin, 1998, p. 174.

participe à l'extension et à la diversification de la coopération internationale, de ses actions et de ses moyens. En ce sens, il répond à des fonctions, des objectifs et des intérêts bien spécifiques.

La coopération est visiblement la méthode dominante dans le phénomène du multilatéralisme. En effet, la coopération régionale et internationale est un sujet qui a fait couler beaucoup d'encre pendant la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle dans le domaine des relations internationales. Certes, les pertes énormes des guerres mondiales ont incité les États à la recherche de la paix et de la stabilité. Il s'agit non seulement de maintenir la sécurité nationale mais aussi d'éviter les conflits régionaux ou internationaux. Même s'il y a des conflits, les États cherchent à les résoudre par la négociation au lieu des confrontations militaires. C'est pour cette raison que la coopération est la méthode dominante dans les relations internationales.

Contrairement aux néoréalistes, les théoriciens néolibéraux voient la coopération comme une méthode contre les tensions et, les guerres. Selon eux, « le multilatéralisme signifie la paix et la stabilité ». La coopération existe et persiste car elle reflète l'intérêt égoïste et rationnel des États à la coopération.

Les opinions de ces derniers suivent la théorie du fonctionnalisme dont les représentants les plus célèbres sont Léonard Woolf et David Mitrany avec une approche focalisée sur le développement des organisations internationales. La contradiction se produit entre l'indépendance socio-économique et la fragmentation politique. Alors, pour résoudre cette contradiction, il faut trouver les moyens d'une plus grande intégration politique. Le fonctionnalisme place le socio-économique au centre de la théorie de la coopération. La protection des biens économiques et sociaux est prise en charge par l'État-providence, mais ce n'est pas suffisant car il faut une coordination au niveau international. Cela veut dire que la politique étrangère des États supporte des influences directes des besoins du développement socio-économique du pays. Et la coopération est constituée des relations interétatiques qui coordonnent les éléments socio-économiques interne et externe du pays.

Quand le monde entre dans l'ère de la mondialisation, et lorsque le multilatéralisme devient une tendance dominante dans la politique étrangère des États, les petits États cherchent souvent à participer aux organisations politiques internationales, non seulement pour trouver des partenaires ayant les mêmes intérêts économiques, politiques ou culturels, mais encore pour renforcer leur puissance, pour assurer leur sécurité face aux conflits politiques ou militaires. Le cas des organisations internationales comme l'ANASE (ASEAN) pour les petits pays d'Asie du Sud-est apparaît comme un contrepoids politique et économique contre les pays comme la Chine et le Japon. Dans le cas de l'UE, les petits et moyens pays européens représentent un contrepoids politique et économique avec les États-Unis. Ce regroupement nous évoque la théorie de Robert Rothstein dans laquelle les petits États doivent s'appuyer sur une force collective au lieu de sa puissance potentielle dans le système international<sup>61</sup>. C'est ce que des auteurs comme Guy Hermet, Bertrand Badie, Pierre Birnbaum et Philippe Braud ont dit dans leur *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques* que nous avons mentionné plus haut.

---

<sup>61</sup> Guy HERMET et al., *op. cit.*

## **Section 2 : De la francophonie à la Francophonie : d'un phénomène géolinguistique à un concept géopolitique**

### **1. La francophonie : phénomène géolinguistique**

Selon le dictionnaire Larousse, le terme *francophonie* renvoie aux personnes « *qui parlent français, ou les pays où le français est une langue officielle, seule ou parmi d'autres, ou bien où il est l'une des langues parlées* »<sup>62</sup>. Comme plusieurs phénomènes linguistiques, le terme « francophone » a une histoire propre à lui.

En effet, le terme *francophone* apparaît pour la première fois en 1883 dans l'ouvrage *France, l'Algérie et colonies* d'Onésime Reclus (1837-1916). Croyant à l'excellence de la France et de la langue française, ce géographe français et collaborateur de la revue *Tour du monde, journal des voyages et des voyageurs*, Onésime Reclus reconnaît que le français est une langue utilisée à des degrés divers au niveau mondial. Cette expansion a pour origine les deux empires coloniaux français, dont le premier de 1534 à 1820 qu'on appelle le temps des explorateurs et des aventuriers<sup>63</sup> partant à la conquête des nouvelles terres ; et le deuxième de 1830 à 1844 qu'on appelle le temps des envahisseurs, avec des interventions militaires. À cela s'ajoute les voyages d'évangélisation des missionnaires catholiques français dans ces empires.

Les communautés francophones se sont constituées suite à ces conquêtes mondiales. Au XIX<sup>ème</sup> siècle, la France, connue à ce moment en Europe comme « la fille aînée de l'Eglise », a voulu identifier sa puissance et sa position centrale en Europe, mais aussi dans le monde, en diffusant sa civilisation et son économie au niveau universel. La France est devenue alors la « *principale puissance messianique ayant une protection intellectuelle et spirituelle hors de ses frontières et à l'intérieur des autres empires et*

---

<sup>62</sup> Dictionnaire *Larousse* en ligne et disponible à l'adresse <http://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/francophone/35064?q=francophone#35034>.

<sup>63</sup> Trang PHAN et Michel GUILLOU, *Francophonie et mondialisation*, Manuel d'enseignement, Iframond, 2010, p. 150.

*puissances* »<sup>64</sup>. Née de la conviction que la France a la *mission civilisatrice* de diffuser ses valeurs universelles et de sortir les autres peuples des tyrannies du climat, des maladies, de l'ignorance et du despotisme en leur apportant la technologie et la médecine, le messianisme français implique l'éducation comme levier de gouvernance, aux quatre coins du monde, pour transformer physiquement et moralement les peuples qu'elle jugeait comme barbares.

Le français, qui se substitue non seulement au latin et à l'italien, devient une langue diplomatique et scientifique à l'international, et plus généralement celle des élites européennes des XVII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles<sup>65</sup>, constituant un instrument efficace pour mener cette mission noble de « civilisation ». Jusqu'à l'époque de Reclus, le français est la langue commune d'une trentaine des pays, îles et territoires répartis sur les cinq continents, et particulièrement condensé en Afrique.

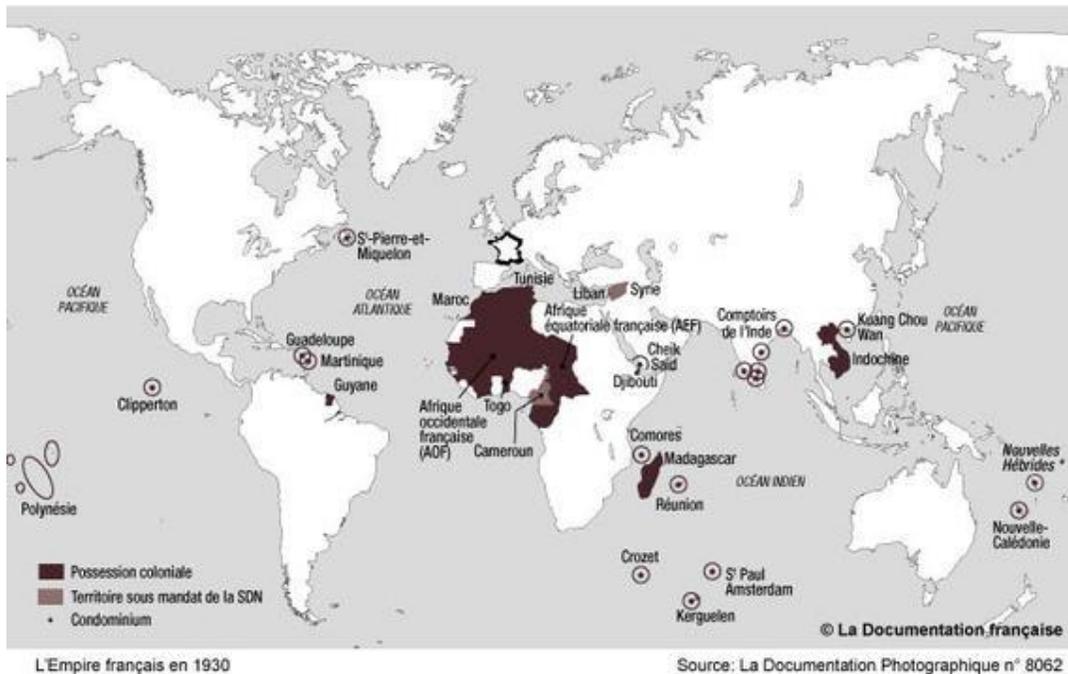
Par la voie religieuse et ensuite coloniale, la langue et la civilisation française se répandent ainsi dans les cinq continents. Jusqu'en 1930, la France occupe déjà une grande partie sur la carte mondiale avec ses colonies, ses protectorats, ses territoires sous mandat, ses territoires sous tutelle, gouvernés ou administrés, une superficie d'environ 13 millions km<sup>2</sup> ; soit près d'un dixième de la surface de la terre et 25 fois plus que l'Hexagone, abritant une population de 110 millions d'habitants à la veille de la seconde guerre mondiale, soit 5 % de la population mondiale à l'époque.

---

<sup>64</sup> Nguyen THE ANH, « Mission civilisatrice », dans Keat OOI GIN (dir.), *Southeast Asia: A historical Encyclopedia, From Angkor Wat to East Timor*, ABC-CLIO, 2004, p. 899-900.

<sup>65</sup> Nguyen THUY PHUONG, *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975. De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, Thèse de doctorat en sciences de l'éducation, Université Paris Descartes, 2005.

**Illustration 1 : L'empire colonial français<sup>66</sup> à l'époque la plus fleurissante**



De cette mission civilisatrice, la langue française, instrument indispensable, est cultivée en apportant des idées, des pensées et des valeurs françaises dans les territoires lointains. Elle devient par conséquent langue nationale ou officielle de plusieurs peuples dont la langue véhiculaire est leur langue maternelle. Plus que cela, dans plusieurs territoires, elle arrive même à substituer la langue maternelle.

De sa découverte, Reclus donne une première définition du mot « *francophone* ». Pour lui, c'est « *tous ceux qui sont ou semblent destinés à rester ou à devenir participants de notre langue* »<sup>67</sup>. Le concept de *francophonie*, développé à partir de l'adjectif *francophone* de Reclus relève alors à la fois de l'aspect géographique et linguistique, et désigne l'ensemble des individus parlant français dans le monde entier. Bien que le terme tombe rapidement dans l'oubli et dans l'inconscience du monde, le phénomène évolue pour devenir plus structuré à travers des mouvements associatifs et politiques.

<sup>66</sup> Pour plus de détails, voir ce lien de la Documentation française : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/cartes/organisations-et-relations-internationales/c001022-l-empire-francais-en-1930>.

<sup>67</sup> Onésime RECLUS, *France, Algérie et colonies*, Paris, Hachette, 1883, p. 442.

## **2. L'apparition des mouvements associatifs francophones**

Parallèlement au système colonial français, les premières associations francophones se créent selon des spécialisations précises. Selon les informations officielles publiées sur le site de la Francophonie, la première manifestation associative francophone est l'*Association des écrivains de langue française* (ADELF), née en 1926 pour servir aux échanges intellectuels des œuvres et des idées entre les personnes ayant la même passion pour la langue et la culture françaises.

Après les écrivains de langue française, c'est au tour des journalistes francophones de se regrouper au sein de l'*Union internationale des Journalistes et de la Presse de langue française* (actuelle *Union de la Presse Francophone*) en 1950<sup>68</sup>. Le phénomène continue dans le domaine des médias, avec la naissance, en 1955, de la Communauté des Radios publiques francophones comprenant Radio France, Radio Canada, Radio Suisse Romande et Radio belge francophone. Toutes sont des membres actifs jusqu'à aujourd'hui<sup>69</sup>.

En 1960, la première institution intergouvernementale francophone voit le jour avec la *Conférence des ministres de l'Éducation* (CONFEMEN), qui regroupe au départ 15 pays. L'idée initiale est de créer une *Conférence des ministres de l'Éducation nationale des États africains et malgache d'expression française*. Ces États, nouvellement indépendants, manifestaient d'emblée leur intérêt de coopérer et d'échanger des vues en matière d'éducation. Malgré son élargissement, la CONFEMEN conserve toujours son objectif principal de répondre aux besoins les plus urgents et fondamentaux en matière d'éducation, en adoptant un rôle d'information, de réflexion et de concertation dans la mise en place des politiques communes d'éducation dans le monde francophone. Elle se réunit tous les deux ans pour tracer les orientations en matière d'éducation et de formation au service du développement.

---

<sup>68</sup> Pour plus de détails sur l'histoire de l'UPF, se référer au lien suivant : <http://www.presse-francophone.org/1-union/histoire/article/histoire-de-l-upf>.

<sup>69</sup> Des détails peuvent être obtenus sur le lien suivant : <https://www.francophonie.org/-Une-histoire-de-la-francophonie-408-.html>.

Un an après, en 1961, l'organisation des universités francophones est fondée sous le nom d'*Association des universités partiellement ou entièrement de langue française* (AUPELF). Cette même année, une des associations très importantes ayant contribué considérablement aux relations franco-vietnamiennes jusqu'aujourd'hui voit le jour, l'*Association d'Amitié Franco-Vietnamienne* (AAFV). Fondée selon la loi française de 1901, elle a pour objet d'« *œuvrer de façon permanente à la défense et au renforcement des relations culturelles, économiques et autres entre la France et le Vietnam, de favoriser le développement des échanges entre les deux nations sur les plans culturels, économique et autres* »<sup>70</sup>. Depuis sa naissance, l'AAFV se lance dans plusieurs domaines et constitue toujours un trait d'union entre l'ancienne métropole et le Vietnam. Elle publie tous les ans trois éditions de la revue *Perspectives France-Vietnam*<sup>71</sup> qui donne des informations approfondies sur le processus de coopération entre les deux pays.

L'année 1967 amplifie l'intérêt des gouvernements pour la francophonie associative, avec la participation des parlementaires à la fondation de l'*Association des Parlements francophones*. Le 18 Mai 1967, l'*Association intergouvernementale des Parlementaires de langue française* (AIPLF) est créée au Luxembourg. Ces deux associations ouvrent la voie à la coopération entre la France et les pays utilisant la langue française. De plus, en 1969, la *Conférence des ministres de la Jeunesse et du Sport* (CONFESJES) est organisée et est considérée comme la deuxième conférence des ministres francophones. Elle a pour objectif de réaliser une politique de coopération de type multilatérale destinée à la protection et à la promotion de la jeunesse, ainsi qu'au développement du sport dans l'espace francophone.

Ces organisations francophones, tant à vocation politique qu'à vocation associative, sont considérées comme les premières bases de la Francophonie politique d'aujourd'hui.

---

<sup>70</sup> Statut de l'Association adoptés par l'Assemblée générale constitutive du 31 mai 1961, Bulletin n° 1 de l'AAFV.

<sup>71</sup> Toutes ces revues sont téléchargeables sur le lien <http://www.presse-francophone.org/1-union/histoire/article/histoire-de-l-upf>

### **3. Le tissage d'une conception géopolitique francophone**

#### **3.1. L'Union française**

Le 30 janvier 1944, le général de Gaulle ouvre à Brazzaville au Congo une conférence qui regroupe les représentants des territoires français d'Afrique autour de René Pleven, Commissaire aux colonies, première étape vers l'Union française. Au cours de cette Conférence de Brazzaville, le futur président affirme le rôle primordial de la France pour la protection des pays venant d'être sortis de l'Empire colonial français en Afrique, mais aussi en Indochine et dans d'autres parties du monde. Il déclare : « *en Afrique française, comme dans tous les autres territoires où des hommes vivent sous notre drapeau, il n'y aurait aucun progrès qui soit un progrès, si les hommes, sur leur terre natale, n'en profitaient pas moralement et matériellement, s'ils ne pouvaient s'élever peu à peu jusqu'au niveau où ils seront capables de participer chez eux à la gestion de leurs propres affaires. C'est le devoir de la France de faire en sorte qu'il en soit ainsi* »<sup>72</sup>.

De Gaulle parle aussi d'une nécessité de « s'unir » pour plusieurs raisons : « *En premier lieu, et tout simplement parce qu'elle est la France, c'est-à-dire la nation dont l'immortel génie est désigné pour les initiatives qui, par degrés, élèvent les hommes vers les sommets de dignité et de fraternité où, quelque jour, tous pourront s'unir. Ensuite parce que, dans l'extrémité où une défaite provisoire l'avait refoulée, c'est dans ses terres d'outre-mer, dont toutes les populations, dans toutes les parties du monde, n'ont pas, une seule minute, altéré leur fidélité, qu'elle a trouvé son recours et la base de départ pour sa libération et qu'il y a désormais, de ce fait, entre la Métropole et l'Empire, un lien définitif. Enfin, pour cette raison que, tirant à mesure du drame les conclusions qu'il comporte, la France est aujourd'hui animée, pour ce qui la concerne elle-même et pour ce qui concerne tous ceux qui dépendent d'elle, d'une volonté ardente et pratique de renouveau.* »<sup>73</sup>

Lors de cette Conférence de Brazzaville en 1944, « *rassemblant en janvier 1944 autour de René Pleven, sur la proposition du gouverneur Félix Eboué, les gouverneurs d'Afrique, une volonté de renouveau s'exprime avec, en particulier, la création d'une*

---

<sup>72</sup> Extrait du discours du Général Charles De Gaulle à Brazzaville (Congo), le 30 Janvier 1944.

<sup>73</sup> *Idem.*

*Communauté française et un projet de fédération avec décentralisation administrative, assemblées élues et mesures sociales et économiques* »<sup>74</sup>. De Gaulle annonce ainsi un accord qui permet la présence des représentants africains au sein du parlement français et décrit le programme de réforme juridique, social et économique pour le monde colonial. « *C'était à cette conférence que la France, avec les autorités des colonies françaises, avaient établi l'Union française* »<sup>75</sup>.

«*Il est donc aisé de constater que, au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, grâce à l'action des dirigeants français et du Parti colonial, la France a pris réellement conscience de son empire dont la popularité et l'attachement sont particulièrement ancrés dans les esprits. Cette prise de conscience tardive et cet attachement profond ont précisément joué un rôle de frein pour la jeune IVème République dans sa perception des difficiles problèmes coloniaux face auxquels elle était, par trop, mal armée* »<sup>76</sup>, ajoute le Général.

Ainsi, la IVème République française, sous la présidence de Vincent Auriol, inaugurée le 13 Octobre 1946, marque une nouvelle étape pour l'empire colonial français. La nouvelle constitution adoptée par la IVème République prononce la disparition de cet empire et son remplacement par un nouvel empire à vocation fédéraliste, centré sur la Métropole. Le préambule de la Constitution proclame que : « *La France forme, avec les pays d'Outre-mer, une Union fondée sur l'égalité des droits et des devoirs sans distinction de races ni de religions. L'Union française est composée de nations et de peuples qui mettent en commun et coordonnent leurs ressources et leurs efforts pour développer leurs civilisations respectives, accroître leur bien-être et assurer leur sécurité* »<sup>77</sup>. Ainsi, le terme « Union française » désigne l'ensemble territorial réparti sur les cinq continents d'une façon constitutionnelle et juridique, en englobant la France avec ses ex-dépendances antérieurement connues sous les noms de colonies et de protectorats. « *D'une façon générale, on peut dire qu'elle met fin à l'ère colonial, en opérant une révolution dans le régime*

---

<sup>74</sup> Voir Herbert DURECQ, « De l'empire français à la décolonisation », *Revue militaire Suisse*, n°130, 1985, p. 187-196.

<sup>75</sup> *Idem.*

<sup>76</sup> Herbert DURECQ, *op. cit.*

<sup>77</sup> Extrait du préambule de la Constitution de 1946, de la IVème République française.

*des relations de ces pays et ces États, non seulement entre eux et la France, mais aussi de l'un à l'autre d'entre eux »<sup>78</sup>, estime le Général Catroux, après avoir été en poste en Indochine.*

*Le chapitre VIII de la Constitution 1946 stipule que « L'Union française est formée, d'une part, de la République française qui comprend la France métropolitaine, les départements et Territoires d'Outre-mer, d'autre part des territoires et États associés »<sup>79</sup>.*

À l'ère coloniale française, la relation entre la France et ses colonies est inégalitaire, c'est la relation entre les dominant et les dominés. Pire encore, les pays colonisés n'ont pas de relation entre eux de façon pertinente. Alors, selon la constitution de la IVème République, la relation entre la France et les pays dans l'Union française se veut à l'évidence plus égalitaire. Les pays, les territoires, les Etats associés dans l'Union française peuvent officiellement coopérer équitablement et légalement entre eux. Ce qui change, en théorie, de l'ère coloniale.

Les organes centraux de l'Union française sont la présidence – dont le président est *de jure* le président de la République française ; le Haut-Conseil – qui se compose d'une délégation du gouvernement français et de la représentation que chacun des États associés a la faculté de désigner auprès du président de l'Union. Enfin, l'Assemblée est composée « *par moitié, de membres représentant la France métropolitaine et, par moitié, de membres représentant les départements et Territoires d'Outre-Mer et les États associés* »<sup>80</sup>. L'idée-mère de l'Union française est de réformer radicalement le statut des rapports de la métropole avec les pays d'Outre-mer, en substituant au régime autoritaire d'assujettissement, un régime désormais d'association, fondé sur l'égalité des droits et des devoirs.

Nous comprenons bien que cette Union est créée, non seulement à partir des raisons politiques, mais encore des questions économiques et culturelles. L'empire colonial français laisse des relations commerciales, humaines et des traces culturelles profondément enracinées dans la vie sociétale de ses ex-colonies. Or, la France ne veut

---

<sup>78</sup> Général CATROUX, « L'Union française, son concept, son état, ses perspectives », *Politique étrangère*, n° 4, 1953, p. 233-266.

<sup>79</sup> Extrait de l'article 60 de la constitution de la IVème République française de 1946.

<sup>80</sup> *Idem*, article 66.

jamais couper tout de suite sa relation avec ces pays. Et donc, l'Union française est fondée dans le souhait de maintenir des relations entre la France et ses ex-colonies sous un nouveau statut.

Hormis la France, les autres membres de l'Union française sont :

- Les territoires associés avec deux pays : le Cameroun et le Togo.
- Les États associés, antérieurement placés sous un régime de protectorat, à savoir l'empire d'Annam-Tonkin (actuel Vietnam), les royaumes du Laos et du Cambodge, la régence de Tunis et l'empire marocain.

L'Union française est donc essentiellement une association formée par deux groupes d'États et de territoires qui sont, d'une part, la France, augmentée de ses anciennes colonies proprement dites ; d'autre part, les anciens protectorats. Cette association, en vertu des principes qui sont à sa base, est fédéraliste, si ce n'est de nom, du moins d'esprit. L'un de ses composants, la République française, se présente comme un État non homogène, dont le pouvoir central est unifié, tandis que l'administration est décentralisée.

Malgré son nom officiel, l'Union française possède les caractères d'une communauté francophone dont les membres sont les divers pays utilisant le français comme instrument de communication. Cependant, l'existence de cette communauté dure seulement 12 ans, elle sera dissoute en 1958 avec l'avènement de la Vème République française.

Beaucoup doutent de l'égalité et de l'indépendance des pays membres dans l'Union française, car il y a en réalité toujours et évidemment une inégalité. Pour cette raison plusieurs pays quittent l'Union, et le Sud-Vietnam n'est qu'un cas parmi d'autres, parce qu'ils ne voient rien de différent par rapport au système colonial imposé par la France.

Le Maroc et la Tunisie refusent d'entrer dans l'Union française dès le début pour gagner leur indépendance en 1956. Face à une situation compliquée, la France promulgue la loi n° 56-619 du 23 Juin 1956, dite loi-cadre Defferre, adoptée à l'initiative de Gaston

Defferre<sup>81</sup> et de Félix Houphouët-Boigny<sup>82</sup>, qui permet au ministère de la France d'Outre-mer de réorganiser les territoires d'Outre-mer de la France suite à leur évolution, et d'installer un répit dans ses anciennes colonies. Cependant, la guerre d'Algérie ne s'arrête pas. On accuse la France d'utiliser l'Union française comme un moyen politique mais aussi militaire pour assurer, par la force, les liens entre elle et ses anciennes colonies.

Quand le général De Gaulle revient au pouvoir, il adopte une nouvelle constitution et abolit l'Union française, en la remplaçant par la Communauté française. La première initiative d'une organisation francophone politique est, par conséquent, un échec.

### **3.2. La Communauté française**

La Constitution de la V<sup>e</sup> République institue une Communauté française nouvelle, en alternative à l'Union française de la quatrième République. La Communauté française abolit le régime de centralisation, accordant aux États membres plus d'autonomie en termes d'affaires internes, ainsi que le droit de sortir librement de la Communauté française à tout moment. Plus précisément, au mois de septembre 1958, la V<sup>e</sup> République propose un référendum aux territoires africains français pour leur donner, au choix, une occasion de poursuivre leurs relations de dépendance avec la France sous forme des territoires autonomes, ou alors de devenir des États entièrement indépendants. Le Général De Gaulle déclare que si une colonie choisit l'indépendance, elle sera privée immédiatement de toute aide française : *« s'ils veulent l'indépendance à leur façon, qu'ils la prennent le 28 Septembre. Mais s'ils ne prennent pas, alors qu'ils fassent ce que la France leur propose: la Communauté franco-africaine... Si on nous dit Non, nous en tirerons des conséquences, si on nous dit Oui, nous serons des frères pour prendre la route côte à côte, la route des grandes destinées »*<sup>83</sup>.

Les pays qui choisissent de s'intégrer à la Communauté pouvaient alors gérer librement leurs affaires intérieures en jouissant de tous les droits et les pouvoirs d'un pays souverain, avec son gouvernement et son propre parlement. Mais les questions comme

---

<sup>81</sup> Ancien ministre français d'Outre-mer et maire de Marseille.

<sup>82</sup> Ancien premier président de Côte d'Ivoire et maire d'Abidjan.

<sup>83</sup> Discours de Charles DE GAULLE, prononcé à Dakar le 26 Août 1958. Disponible sur : <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/accueil/discours/discours-au-monde-1958-1969/discours-prononce-a-dakar-26-aout-1958.php>.

celles concernant les Affaires étrangères, la défense et la sécurité nationale, le commerce extérieur, l'utilisation de matériaux stratégiques, le contrôle des organismes d'application de la loi, les organisations de transport, etc. restent soumises à un Comité dirigé par le président français. *« Cette Communauté aura des institutions ; un président de la Communauté, un conseil Exécutif de la Communauté qui réunira les chefs de gouvernement avec les ministres chargés des Affaires des Communes, et un Sénat de la Communauté, formé par les représentants de tous les territoires et la Métropole, qui délibérera des affaires communes, enfin une Cour d'arbitrage pour régler sans heurt les litiges qui pourraient se produire entre les uns et les autres »*<sup>84</sup>.

On dit que la Communauté française est une Union française renouée ou une «deuxième Union française». Le 28 Septembre 1958, avec 95% de "Non", la Guinée est devenue indépendante. Le président Sékou Touré de la Guinée à cette époque déclare *« Mieux vaut la liberté dans la pauvreté, que l'opulence dans l'esclavage »*<sup>85</sup>. Alors, le Gouvernement français coupe presque tous les liens avec la Guinée, la France retire immédiatement les troupes militaires et les bureaux administratifs ainsi que les subventions.

Les autres territoires votent « Oui » à une échelle gigantesque: 78% des voix au Niger; 99,9% des voix en Côte d'Ivoire. Les territoires plus petits et lointains comme la Somalie française, les Comores, la Polynésie, la Nouvelle Calédonie gardent toujours leur statut de territoires d'Outre-mer. Les 3 et 4 Février 1959, les premiers ministres des 12 républiques autonomes africaines ayant adhéré à la Communauté française se réunissent à Paris et mènent une discussion avec De Gaulle. Hormis la Guinée qui a choisi l'indépendance, les 11 autres pays deviennent des gouvernements autonomes, toujours liés à la Communauté française. Les dirigeants des 11 républiques veulent l'indépendance en principe, mais ils craignent une baisse considérable de l'aide, d'où le oui massif au référendum.

---

<sup>84</sup>Discours de Charles DE GAULLE, prononcé le 21 Août 1958 à Brazzaville. Disponible sur : <http://www.charles-de-gaulle.org/pages/l-homme/dossiers-thematiques/de-gaulle-et-le-monde/de-gaulle-et-lrsquoafrique-vers-l-independance-1944-1960/documents/discours-de-brazzaville-le-21-aout-1958.php>.

<sup>85</sup> Voir Dominique BANGOURA, M. Tétémedi BANGOURA, Moustapha DIOP, *Quelle transition politique pour la Guinée?*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 99.

La Communauté française est née en 1958, mais deux ans plus tard, elle doit être dissoute parce que la plupart des pays membres sont devenus des nations indépendantes. Au regard de nombreux dirigeants, en particulier au Sénégal et à Madagascar, l'adhésion à la Communauté française ne fut qu'une étape de transition. Ainsi, durant la période 1959 - 1960, les dirigeants de ces pays ont tenté, à plusieurs reprises d'accéder à une indépendance réelle.

En 1960, dans un contexte de revendications généralisées d'indépendances, la France accorde l'indépendance à toutes les colonies d'Afrique de l'Ouest, y compris le Cameroun, le Dahomey, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Niger, le Sénégal, le Togo et la Haute-Volta. Ils ont tous rejoint l'Organisation des nations unies, comme membres à part entière. L'indépendance de ces pays d'Afrique de l'Ouest précipite la dissolution de la Communauté française, bien que, théoriquement, il existe toujours une coalition comprenant la France, Madagascar et les pays d'Afrique équatoriale. Le Gabon, le Tchad, le Congo-Brazzaville, la Centrafrique mettent en place un plan fédéral, mais qui échoue. Ces pays deviennent elles aussi des nations souveraines et indépendantes en 1960.

La deuxième organisation francophone à vocation politique disparaît, et avec elle, l'ambition de prolonger l'empire colonial français en Afrique et en Indochine.

### **3.3. Les organisations francophones africaines**

Avec la politique de décolonisation de la V<sup>e</sup> République française, l'année 1960 est considérée comme l'*Année africaine*, ou encore l'année de la décolonisation française. Avec la prise de liberté des pays coloniaux en Afrique, les dernières colonies reçoivent, par la paix ou par la guerre, leur indépendance et leur souveraineté, en déclarant se couper de la Métropole. Le 26 Mai 1959, le Conseil d'Entente présidé par Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire) est créé, avec pour but de renforcer la coopération économique entre les pays d'Afrique de l'Ouest qui se composent de la Côte d'Ivoire, de la Haute Volta (actuel Burkina Faso), du Dahomey (le Bénin) et du Niger.

Au mois de Décembre 1960, tous les pays francophones d'Afrique, hormis le Togo, le Mali et la Guinée, se regroupent pour devenir « le Groupe de Brazzaville », ayant pour but de rassembler les pays qui veulent agir de concert avec la France. L'Union africaine et Malgache (UAM) est ainsi fondée avec la participation de 12 anciennes colonies françaises. Néanmoins, l'indépendance dont bénéficient ces pays n'est que superficielle car ils sont soumis toujours au contrôle français.

Malheureusement, les membres de cette union n'arrivent pas à trouver un consensus dans la négociation des accords militaires afin de protéger les régimes politiques de ces pays. En Mars 1964, cette Union est remplacée par l'Union africaine de coopération économique – UACE, qui devient plus tard, en 1965 l'Organisation de coopération africaine et malgache (OCAM) qui se compose de 14 pays, anciennes colonies françaises. Le président Charles de Gaulle cherche à tout prix, parfois même par la force militaire, à soutenir les personnalités francophiles dans l'appareil gouvernemental de ces pays. Il soutient la présidence de Jean-Bédel Bokassa en Centrafrique, de François Tombalbaye au Tchad, de Diiori Hamani au Niger par exemple. Critiquée pour son inféodation excessive<sup>86</sup> à la France, cette troisième organisation francophone est dissoute en 1985 avec la sortie tour à tour de ses membres.

### **3.4. Agence de Coopération Culturelle et Technique**

En 1962, le président sénégalais, Léopold Sédar Senghor, publie dans la revue *Esprit*, un article ayant pour titre : « *Le Français, langue de la culture* »<sup>87</sup>. Cet article est considéré comme le premier document portant l'idée de créer une Communauté des pays utilisant la langue française. Il aborde deux termes : la francophonie et la négritude. Ces termes attirent l'attention de plusieurs intellectuels dans le monde. Bien que celui de « francophonie » soit déjà créé par Onésime Reclus. Mais, il « *restait méconnu de l'histoire*

---

<sup>86</sup> Marcel ARNOUX ODY, *L'Organisation Commune Africaine et Malgache: de la naissance à l'effritement (1965-1985)*, Mémoire de Master, Université Félix Houphouët Boigny, Abidjan, 2012.

<sup>87</sup> Voir l'intégralité de l'article dans les annexes, en fin de travail.

*nationale et de la mémoire collective* »<sup>88</sup>. Il ne devient célèbre qu'après sa mention dans l'article de Senghor.

La Francophonie désigne désormais, à la fois un concept sociolinguistique, fondé sur une entité géopolitique et la structure institutionnelle qui rassemble les pays ayant le français en partage. « *Négritude* » vient du mot « nègre » - noir et constitue alors une reconnaissance de l'identité noire sans se fonder sur son origine, sa culture, sa langue ou ses identités. Sur cet aspect, la négritude franchit la distance extérieure et intérieure entre les Arabes, les Africains, et les Africains juifs, et les regroupe dans une relation culturelle et linguistique. La négritude est donc un vecteur de la culture noire et de l'esprit africain dans le monde.

L'article de Senghor est considéré comme un des documents de base qui expriment l'intention de créer une communauté pour ceux parlant français à travers le monde. Dans cette communauté à construire, la présence des Africains francophones, avec leurs identités culturelles particulières, constitue son originalité féconde. Cette initiative associative est nourrie au fil du temps par plusieurs intellectuels francophones qui partagent cet esprit et ce souhait.

Première application : une conférence spéciale organisée à Niamey du 17 au 20 février 1969 par des présidents francophones : Léopold Sédar Senghor (Sénégal), Hamani Diori (Niger), Habib Bouguiba (Tunisie), et ensuite Norodom Sihanouk (Cambodge). Ces présidents font appel aux chefs d'États et de gouvernements utilisant le français comme langue officielle, comme langue de travail, comme langue maternelle, mais aussi tout simplement comme une langue étrangère (surtout dans le cas des trois pays indochinois où la langue officielle/de travail et nationale est la langue maternelle cambodgienne, laotienne ou vietnamienne, toutes autres langues dans ces pays étant langues étrangères.

---

<sup>88</sup> Philippe LAVODRAMA, « Senghor et la réinvention du concept de la francophonie. La contribution personnelle de Senghor, *primus inter pares* », *Les temps Modernes*, n° 4, vol. 645 et 646, 2007, p. 178-236.

Les participants sont d'abord les ex-colonies françaises, car dans ces pays, les valeurs culturelles et linguistiques restent encore sans doute très vives. Cette « Conférence de Niamey 1 », comme on l'appelle, a pour but de construire une communauté internationale pour le partage et le soutien mutuel dans les domaines scientifiques et techniques, culturels et éducatifs. Vingt-neuf États et gouvernements sont invités, parmi lesquels trois États européens (France, Belgique, Luxembourg), quatre États asiatiques (Laos, Cambodge, Liban, République du Vietnam), deux États américains (Canada et Haïti), et vingt pays africains (Cameroun, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haut Volta, Madagascar, Maurice, Niger, Ruanda, Sénégal, Tchad, Togo, Burundi, Mali, Maroc, Seychelles, Tunisie). Cette conférence connaît un grand succès, avec l'accord de la plupart des pays présents de lancer une communauté sur la base linguistique et culturelle.

Un an après, le 20 Mars 1970, la ville de Niamey accueille pour la deuxième fois le rassemblement des chefs d'États et de gouvernements, avec le soutien financier et politique de la France. Et l'Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT) voit le jour à partir de cette conférence.

Le mouvement francophone passe à une nouvelle étape, alors. Désormais, ce ne sont plus des mouvements associatifs singuliers dans certains domaines spécifiques, mais dans plusieurs secteurs, avec la participation et le soutien gouvernemental des représentants nationaux des pays membres. Une conférence internationale s'organise désormais tous les deux ans pour discuter et chercher des pistes de réflexions pour trouver les possibilités de coopérations entre les pays membres. En 1978, l'ACCT obtient le statut d'observateur à l'ONU, confirmant ainsi sa position dans la communauté internationale.

### **3.5. L'Organisation internationale de la Francophonie**

En 1986, le premier Sommet de la Francophonie est organisé à Versailles (Paris) dans la région parisienne. Depuis, il se convoque tous les deux ans et rassemble les chefs d'États et de gouvernement membres. A partir du 7<sup>e</sup> Sommet de l'Agence en 1997 à Hanoï (Vietnam), le nom de l'ACCT est remplacé par celui d'Agence internationale de la

Francophonie (AIF) et Boutros Boutros Ghali, ancien ministre égyptien des Affaires étrangères et ancien secrétaire général de l'ONU (1992-1996), est désigné pour devenir le premier secrétaire général de l'AIF. Un an plus tard, cette nouvelle organisation internationale accède au statut d'observateur à l'ONU.

La promotion de la langue française comme un patrimoine ne cesse alors de constituer son objectif principal. Toutefois, outre cette mission traditionnelle, L'AIF se donne des devoirs et des responsabilités plus amples, à côté de différentes organisations internationales, en vue de proposer des solutions pour résoudre des problèmes communs à l'Humanité<sup>89</sup>, comme le changement climatique, la protection de la diversité culturelle et linguistique, le respect de la différence culturelle et la compréhension mutuelle, la lutte contre la famine et la pauvreté, la protection des droits de l'Homme, l'égalité homme-femme, les droits des femmes et des enfants, la prévention des conflits et la préservation de la paix mondiale.

En 2005, l'Agence, devenue l'Organisation internationale de la Francophonie, signe avec l'UNESCO une *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*<sup>90</sup>. Cette année-là, l'OIF modifie et conclut une nouvelle Charte de la Francophonie sur la base de l'ancienne charte de l'ACCT dans laquelle la langue française est devenue « un outil de communication, de réflexion et de création »<sup>91</sup> entre ses membres, et l'éducation est devenue sa façon d'agir. L'objectif de la Charte est d'aider « à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention, à la gestion et au règlement des conflits, et au soutien à l'État de droit et aux droits de l'Homme ; à l'intensification du dialogue des cultures et des civilisations ; au rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle; au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs économies; à la promotion de l'éducation et de la formation »<sup>92</sup>.

---

<sup>89</sup> Voir le site internet de la Francophonie, [www.francophone.org](http://www.francophone.org).

<sup>90</sup> Cette convention est disponible sur le site de l'Unesco notamment, au lien : <http://www.unesco.org/new/fr/culture/themes/cultural-diversity/cultural-expressions/the-convention/convention-text/>.

<sup>91</sup> Charte de la Francophonie, adoptée par la Conférence ministérielle de la Francophonie, à Antananarivo le 23 Novembre 2005.

<sup>92</sup> *Idem*.

Actuellement, l'OIF est un forum intergouvernemental de 84 États et gouvernements<sup>93</sup>, c'est-à-dire la deuxième organisation internationale la plus grande du monde après l'ONU. Son statut d'acteur des relations internationales est défendu de jour en jour, non seulement par des francophones et des francophiles, mais aussi par des diplomates et des hommes politiques originaires de toute la planète.

### **La Francophonie – une organisation à vocation universelle**

La Francophonie est actuellement une organisation universelle tant sur le fond que sur sa forme. Le mot « organisation universelle » la distingue de celui d'« organisation régionale ». Vu la répartition de ses membres sur les cinq continents, la Francophonie est certainement une organisation universelle composée non seulement des membres étatiques, mais aussi associatifs. La Francophonie est composée de 84 États et gouvernements membres, dont 54 membres de plein droit, 4 membres associés et 26 observateurs.

**Illustration 2 : La Francophonie en 2017**



Vu la répartition des membres de la Francophonie, on peut imaginer sa diversité et sa richesse en matière de cultures, de situations économiques, politiques, géographiques, mais aussi de langues et de races. Les activités de ses 7 directions et aussi son Cadre

---

<sup>93</sup> Tous les détails sont disponibles sur le site internet de la Francophonie, [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org).

stratégique décennal qu'elle adopte à chaque Sommet permettent de constater la multitude des questions universelles qu'elle aborde pour l'Humanité. En fonction du nombre de membres, celui de la Francophonie compte près d'un tiers de celui de l'ONU (193 pays) et ce chiffre augmente d'une année à l'autre.

**Tableau 1 : La répartition des membres de la Francophonie**

<b>Continent</b>	<b>Nombre</b>	<b>Membres</b>
Asie	6	Vietnam, Laos, Cambodge, Corée de Sud, Qatar, Emirats Arabes unis
Europe	31	France, Monaco, Luxembourg, Andorre, Suisse, Belgique, Wallonie-Bruxelles, Tchèque, Slovaquie, Autriche, Slovénie, Serbie, Roumanie, Hongrie, Moldavie, Bulgarie, Albanie, Croatie, Bosnie-Herzégovine, Monténégro, Kosovo, Macédoine, Ukraine, Pologne, Lettonie, Estonie, Lituanie, Chypre, Liban, Géorgie, Arménie
Afrique	33	Maroc, Tunisie, Égypte, Mauritanie, Mali, Tchad, Djibouti, Sénégal, Burkina Faso, Cap-Vert, Guinée-Bissau, Guinée, Côte d'Ivoire, Bénin, Togo, Ghana, Guinée équatoriale, Sao Tomé-et-Principe, Gabon, Congo, RD du Congo, Rwanda, Burundi, Rép. Centrafricaine, Cameroun, Niger, Comores, Mayotte, Seychelles, Mozambique, Madagascar, Maurice, Réunion
Amérique	14	Argentine, Uruguay, Rép. Dominicaine, Haïti, Guadeloupe, Dominique, Martinique, Sainte-Lucie, Guyane, Costa Rica, Canada/Nouveau Brunswick, Canada/Québec, Canada/Ontario, Saint-Pierre-et-Miquelon

Sur le fond, la Francophonie est une organisation très complexe, qui comprend non seulement des institutions intergouvernementales mais aussi non-gouvernementales. Selon Nguyen Khanh Toan, la Francophonie a un dispositif si particulier qu'aucune organisation internationale et régionale n'a de mécanisme de fonctionnement semblable<sup>94</sup>.

Le siège de la Francophonie est à Paris, et elle dispose de bureaux et des représentations dans plusieurs pays membres. Pour fonctionner, elle dispose aussi d'un corps directif et administratif, avec au plus haut de la hiérarchie le secrétaire général, l'administrateur chargé des services internes, des directions spécifiques et des organes subsidiaires. Il y a **7 directions** responsables de 7 champs d'activités de la Francophonie :

- Direction « Langue française, culture et diversités » - DLFCF ;
- Direction « Affaires politiques et gouvernance démocratique » - DAGD ;
- Direction « Education et jeunesse » - DEJ ;
- Direction « Francophonie économique et numérique » - DFEN ;
- Direction « Programmation et développement stratégique » - DPDS ;
- Direction « Administration, finances et systèmes d'information » - DAFSI ;
- Direction « Communication et instances de la Francophonie » - DCIF.

○ ***Les trois organes subsidiaires sont :***

- Institut de la Francophonie pour le développement durable – IFDD ;
- Comité international des Jeux de la Francophonie – CIJF ;
- Institut de la Francophonie pour l'éducation et la formation – IFEF.

Pour maintenir la communication avec les autres organisations internationales, la Francophonie dispose de quatre représentations permanentes : auprès de l'ONU à New York, auprès de l'ONU à Genève, auprès de l'Union européenne et auprès de l'Union africaine et de la Commission économique pour l'Afrique des Nations Unies.

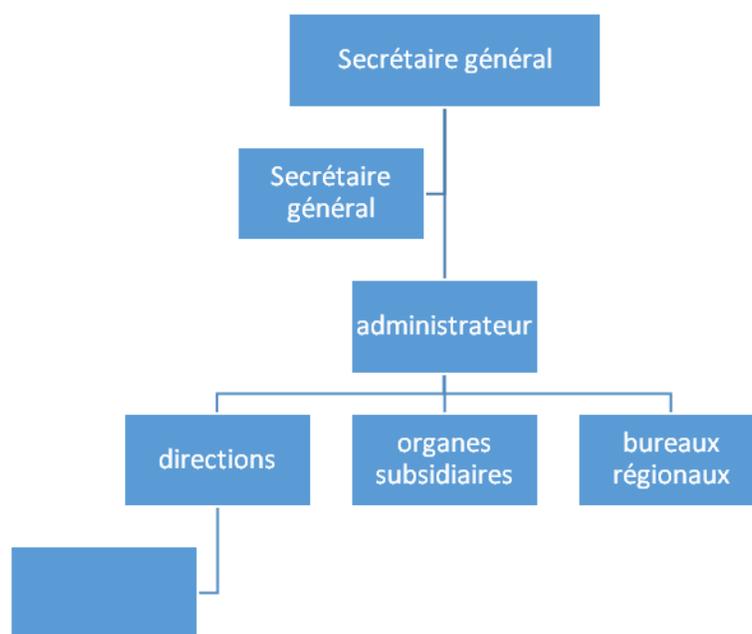
---

<sup>94</sup>Khanh Toan NGUYEN, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines: enjeux et perspectives (1986-2010)*, Thèse de science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2012.

Pour assurer la décentralisation et la fluidité du fonctionnement de projets et des activités, la Francophonie a mis 5 bureaux régionaux sur les 5 continents, dont 2 en Afrique – Bureau régional pour l’Afrique centrale (BRAC) et Bureau régional pour l’Afrique de l’Ouest (BRAO) ;

- un en Asie – Bureau régional pour l’Asie et le Pacifique (BRAP) ;
- un en Europe – Bureau régional pour les pays de l’Europe centrale et orientale (BRECO) et 1 en Océan Indien (BROI).

### **Illustration 3 : Le système administratif de la Francophonie**



Le secrétaire général de la Francophonie est un poste créé à partir du 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie en 1997. Il est chargé de veiller à l’harmonisation des programmes et des actions de l’ensemble des opérateurs de la Francophonie. Dans la Charte, il est désigné comme la « *clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie* », il assure un lien direct entre les instances et le dispositif opérationnel de la Francophonie<sup>95</sup>. Depuis sa création, ce poste a été occupé par 04 personnalités : l’ancien président égyptien Boutros Boutros-Ghali, de 1998 à 2002, l’ancien président sénégalais Abdou Diouf de 2003 à 2014,

---

<sup>95</sup> Plus de détails sur <https://www.francophonie.org/Le-Secretaire-general.html>.

la canadienne Michaëlle Jean de 2015 à 2018 et la rwandaise Louise Mushikiwabo depuis novembre 2018.

### **La Francophonie – une organisation intergouvernementale**

La Francophonie est tout autant une organisation à vocation universelle qu'intergouvernementale, puisqu'elle un lieu de véritable coopération entre ses États - membres. Cela se traduit par le fonctionnement au sein du système institutionnel de la Francophonie, et également par les liens étroits avec les organisations non-gouvernementales francophones.

La Francophonie, ou plus précisément l'Organisation internationale de la Francophonie, dispose de trois instances décisionnelles : le Sommet, la Conférence ministérielle et le Conseil permanent de la Francophonie.

Le Sommet, instance suprême de la Francophonie, est connu sous le nom de « Conférence des chefs d'États et de gouvernements des pays ayant le français en partage ». Il se réunit tous les deux ans pour donner des orientations dans tous les champs d'action de la Francophonie, par un Cadre stratégique décennal. Depuis la naissance de la Francophonie, il y a eu 15 Sommets déjà organisés :

**Tableau 2 : Les Sommets de la Francophonie (1986-2018)**

<b>Année</b>	<b>Lieu</b>	<b>Année</b>	<b>Lieu</b>
1986	Versailles (France)	2004	Ouagadougou (Burkina Faso)
1987	Québec (Canada-Québec)	2006	Bucarest (Roumanie)
1989	Dakar (Sénégal)	2008	Québec (Canada)
1991	Paris (France)	2010	Montreux (Suisse)
1993	Grand-Baie (Maurice)	2012	Kinshasa (RDC)
1995	Cotonou (Bénin)	2014	Dakar (Sénégal)
1997	Hanoi (Vietnam)	2016	Antananarivo (Madagascar)
1999	Moncton (Canada/Nouveau-Brunswick)	2018	Arménie (prévu)

2002	Beyrouth (Liban)	2020	Tunisie (prévu)
------	------------------	------	-----------------

Les travaux de préparation et de suivi sont élaborés par la Conférence ministérielle de la Francophonie et le Conseil permanent de la Francophonie. La Conférence ministérielle de la Francophonie réunit **les représentants des États et des Gouvernements** membres, (souvent, ce sont les ministres des affaires étrangères), une fois par an, afin de veiller à l'exécution des résolutions adoptées par le Sommet. Elle adopte aussi le budget et ventile ce dernier pour tous les programmes d'action. Quant au Conseil permanent de la Francophonie, il se compose des représentants des chefs d'État et de gouvernement participant aux Sommets.

Ces instances décisionnelles de la Francophonie sont encore consolidées par un organe consultatif et des conférences ministérielles spécifiques. Le premier est l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), dont le prédécesseur était l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF). L'APF se compose de parlements et d'organisations interparlementaires francophones et se constitue en « sections ». Il y en a au total 83 dont 52 sections membres, 14 sections associées, 17 sections d'observateur<sup>96</sup>.

Il est intéressant de noter que même si le nombre des membres de l'APF se rapproche de celui de l'OIF, les membres de l'APF ne doivent pas être synchronisés avec ceux de l'OIF, et donc, il y a des pays qui sont membres de l'OIF mais pas de l'APF (ex : Corée du Sud, Qatar, Émirats Arabes unis...), et inversement, certains membres de l'APF ne sont pas membres de l'OIF (ex : Manitoba, Jura, Jersey...). En plus, dans une section, un membre peut avoir plusieurs députés ou sénateurs.

L'APF dispose d'une Assemblée générale se réunissant en session tous les ans, d'un bureau constitué des membres élus ; avec un président du bureau, d'un Réseau des femmes parlementaires, d'un Réseau des parlementaires de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et le paludisme, de quatre commissions dont la Commission politique, la Commission de

---

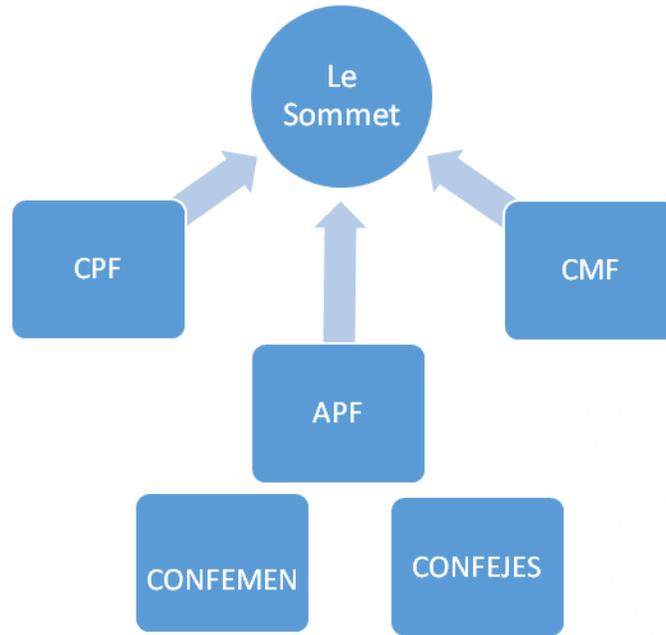
<sup>96</sup> Plus de détails sur le sien <https://www.apf.francophonie.org/-Les-membres-.html>.

l'éducation, de la communication et des affaires culturelles, la Commission des affaires parlementaires et la Commission de la coopération et du développement, et finalement de quatre Assemblées régionales dont l'Assemblée régionale Afrique, Asie-Pacifique, Amérique et Europe.

Il faut également signaler la Confemen et la Confejes qui sont des conférences internationales regroupant les ministres francophones. La première est la conférence des ministres de l'éducation des pays ayant le français en partage et la seconde est la conférence des ministres de la jeunesse et du sport des pays ayant le français en partage.

Le Sommet de la Francophonie, avec la Conférence ministérielle de la Francophonie et le Conseil permanent de la Francophonie, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, la Confemen et la Confejes, constituent un réseau d'institutions s'engageant dans des secteurs d'activité spécifiques, et complétant les activités de la Francophonie au niveau étatique. Plus important, ils consolident le monde francophone au niveau gouvernemental, en rapprochant les ministres francophones dans leurs domaines respectifs. Par ailleurs, ils créent un lien intergouvernemental, au sens propre, très attaché entre les autorités des États et des Gouvernements francophones.

**Illustration 4: Schématisation du réseau des institutions intergouvernementales de la Francophonie**



**La Francophonie – une organisation de coopération multilatérale**

Le nombre, la répartition des membres, ainsi que les questions universelles auxquelles la Francophonie s’engage, montrent son étendue. Il en est de même avec la diversité et la cohérence de ses membres *associatifs*. Il faut parler avant tout de ses quatre opérateurs directs : l’Agence universitaire de la Francophonie (AUF), l’Université Senghor d’Alexandrie, l’Association internationale des Maires francophones (AIMF), et la chaîne de télévision TV5Monde. Ces organismes sont rassemblés sous l’emblème de l’Organisation internationale de la Francophonie en tant *qu’opérateurs* (« agences ») pour promouvoir la langue française.

L'AUF gère des projets de coopération dans le domaine de l'éducation et surtout de l'enseignement du et en français dans le monde, avec environ 830 universités dans plus de 100 pays. Pour devenir membre de l'AUF, ces doivent justifier l'existence des formations partiellement ou entièrement en français et cotiser. L'AUF promeut l'utilisation du français au sein de ses institutions membres, à travers plusieurs activités selon 6 axes : développement, employabilité et insertion professionnelle, entrepreneuriat, formation, gouvernance, recherche. Les actions sont réparties sur les 5 continents et divisées entre 10 Directions générales : Afrique centrale et Grands Lacs, Afrique de l'Ouest, Amériques, Asie Pacifique, Caraïbe, Europe Centrale et orientale, Europe de l'ouest, Maghreb, Moyen-Orient et Océan Indien. Ces Directions disposent d'un réseau d'implantations avec 96 antennes et campus. Les 73 projets actuellement montés par l'AUF se concentrent sur l'éducation et la formation, la santé, l'environnement, l'agriculture, la gestion durable. Les formes d'opération sont très diverses : soutien financier, mise en place du fonctionnement, organisation des formations sur place ou à distance, organisation des concours, accompagnement des projets d'entrepreneuriat.... Vu le nombre de ses membres et la diversité de ses actions, l'AUF est l'association la plus grande dans la coopération universitaire internationale en général et l'opérateur le plus important de la Francophonie.

Créée depuis 1979 par les maires des villes de Paris et de Montréal avec au début 20 villes membres, *l'Association internationale des Maires francophones* est devenue un opérateur de la Francophonie à partir de 1993, puis un opérateur des Sommets francophones à partir de 1995<sup>97</sup>. Selon les statistiques les plus récentes, elle comprend aujourd'hui 294 villes dans 51 pays<sup>98</sup>. Les activités de l'AIMF se focalisent sur 4 grands programmes : la décentralisation et l'autonomisation des collectivités locales, la diversité culturelle, les services essentiels aux populations, le développement et la valorisation des territoires. Ses actions sont mises en route en valorisant la coopération des maires notamment pour la construction d'écoles, l'assainissement des quartiers, les équipements informatiques, l'alimentation en eau potable. Les ressources financières de l'AIMF

---

<sup>97</sup> K. T. NGUYEN, *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010)*, op. cit., p. 194.

<sup>98</sup> Voir le Rapport d'activités de l'AIMF en 2016. Disponible à l'adresse <http://www.aimf.asso.fr/Bilan2016/files/assets/basic-html/page-4-5.html>.

proviennent de la cotisation statutaire des membres, de la contribution volontaire de la ville de Paris et des subventions versées par la France. Elles sont réparties en 3 fonds : fonds de coopération, fonds opérateur et fonds d'urgence. L'AIMF est donc le forum des maires francophones qui se charge des activités de coopération décentralisée des villes francophones.

L'Université Senghor d'Alexandrie est inaugurée en 1990, à l'initiative des présidents d'Égypte, Hosni Moubarak, du Sénégal Abdou Diouf et de son prédécesseur Léopold Sédar Senghor, de France avec François Mitterrand, de la République démocratique du Congo avec Mobutu Sese Seko. Cette université a pour objectif initial de devenir un établissement de formation et de perfectionnement des cadres de haut niveau des secteurs publics et privés, en priorité pour le développement africain. Elle propose au total 15 formations sur place de niveau Master dans 5 domaines : Administration-gestion, Culture, Environnement, Santé et Gestion des systèmes éducatifs, et 26 formations à distance en Administration-Gestion<sup>99</sup>. Son siège social se trouve à Bruxelles et elle dispose de dix campus en Afrique, appelés les Campus Senghor. L'Université Senghor est donc le centre de formation qualifié des cadres francophones africains.

Afin de rapprocher les francophones du monde entier et leur apporter une pratique audio-visuelle spécifique, la chaîne TV5 est fondée en 1984, à la suite de l'accord signé entre les cinq médias des pays francophones de l'hémisphère Nord (les français TF1, Antenne 2, FR3 de France, RTS<sup>100</sup> de Suisse et RTBF<sup>101</sup> de la Communauté française de Belgique). Cette chaîne est devenue un opérateur en matière de communication internationale des Sommets de la Francophonie à partir de 1989 lors du Sommet de Dakar et prend son nom actuel TV5Monde à partir de 2006. TV5Monde diffuse actuellement 11 chaînes dont 9 chaînes généralistes régionales (Afrique, Amérique Latine et Caraïbes, Asie, Brésil, Europe, États-Unis, France-Belgique-Suisse, Maghreb-Orient et Pacifique) et 2 chaînes thématiques (Tivi5Monde adressé aux jeunes de 4 à 13 ans et TV5Monde Style HD pour l'art de vivre).

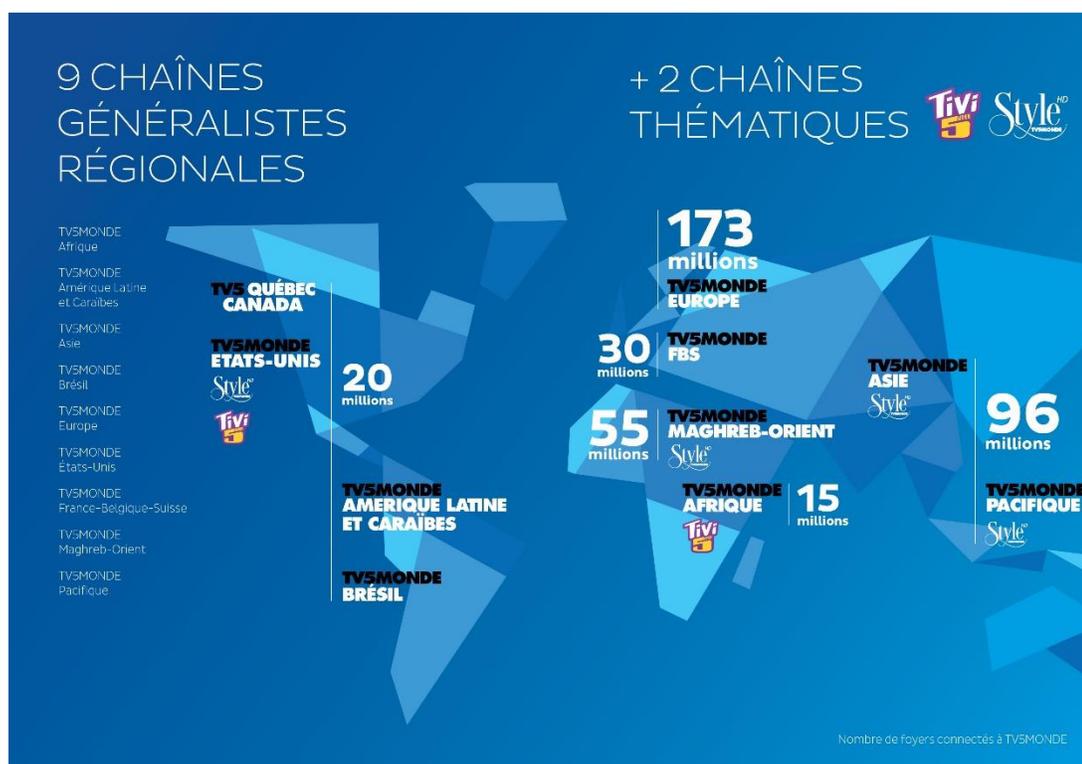
---

<sup>99</sup> Pour plus de détails, se référer au site internet de l'Université Senghor d'Alexandrie, <http://www.usenghor-francophonie.org/Index.html>.

<sup>100</sup> Radio-Télévision Suisse.

<sup>101</sup> Radio-Télévision Belge francophone.

Illustration 5: La répartition des chaînes de TV5Monde dans le monde<sup>102</sup>:



TV5Monde assure très bien sa mission de promouvoir la langue française, car le nombre des récepteurs est beaucoup plus nombreux que celui des membres de la Francophonie : 354 millions de foyers dans 198 pays reçoivent un ou plusieurs des émissions de TV5Monde. En plus, pour que le français soit plus près des autochtones, les programmes de TV5Monde sont souvent sous-titrés en 14 langues (allemand, anglais, arabe, chinois traditionnel et simplifié, coréen, espagnol, japonais, néerlandais, portugais, roumain, russe, vietnamien (aussi !) et même en français).

Ces quatre opérateurs fonctionnent comme les quatre piliers d'une table et constituent un réseau important de promotion de la langue française, socle de la Francophonie. Leur cohérence est assurée par le Conseil de coopération qui comprend le Recteur de l'AUF, le Directeur général de TV5Monde, le Recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, le secrétaire permanent de l'AIMF, l'Administrateur de l'OIF et le Secrétaire général parlementaire de l'APF. Ce Conseil de coopération est présidé par le Secrétaire

<sup>102</sup> Disponible sur internet à l'adresse <http://presse.tv5monde.com/dossier-de-presse-2016/le-modele-tv5monde/#modele>.

général de la Francophonie qui anime la coopération multilatérale francophone, financée grâce au Fonds multilatéral unique de la Francophonie (FMU).

Ce FMU est un outil financier déterminant pour la Francophonie, recevant directement les contributions statutaires et volontaires versées par les États et gouvernements membres de l'OIF, ainsi que les forfaits des États observateurs. Ensuite, le Secrétaire général propose la répartition du budget du FMU en fonction des dépenses pour le Cadre stratégique décennal de la Francophonie<sup>103</sup>. C'est la Conférence ministérielle de la Francophonie qui adopte le budget et la répartition du FMU.

---

<sup>103</sup> Le Cadre stratégique de la Francophonie comprend 5 missions : A-Langue française, diversité culturelle et linguistique, B-Paix, Démocratie et Droits de l'Homme, C-Éducation, Formation, enseignement supérieur et recherche, D-Développement durable, Économie solidaire, E-Intégration de la transversalité.

## CONCLUSION PARTIELLE

Selon la définition de Michel Guillou<sup>104</sup>, la Francophonie avec un F majuscule désigne le regroupement sur une base politique des États et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie ; la francophonie avec un f minuscule désigne l'ensemble des locuteurs, des groupes de locuteurs et des peuples qui utilisent le français à des degrés divers. La Francophonie est donc l'appellation raccourcie de l'Organisation internationale de la Francophonie – une organisation intergouvernementale qui est née du mouvement francophone à vocation mondiale et qui agit au niveau étatique. La Francophonie décide en influant directement sur les activités de la francophonie, soit par voie financière, soit par voie institutionnelle. Par conséquent, *la Francophonie* prend source de l'existence de *la francophonie*, et dès lors, la vitalité de *la francophonie* dépend largement de l'efficacité de *la Francophonie*.

De l'Union française jusqu'à l'Organisation internationale de la Francophonie, il y a eu un long chemin avec beaucoup de changements au niveau de la forme et de la construction institutionnelle, comme au niveau du fond et de la raison d'être. Les communautés francophones nées avant la décolonisation française (l'Union française puis la Communauté française) étaient très différentes de celles nées après. L'Union française et la Communauté française avaient été établies par la France, et leur acte de naissance figurait dans les textes constitutionnels de leurs membres<sup>105</sup>. La relation était alors inégale en raison d'une hiérarchie des membres dans l'Union et dans la Communauté : la France se plaçait au-dessus des autres membres et avait toujours un rôle dominant. Paris faisait des différences entre ses territoires associés et ses États associés. Elle dictait aux autres membres leurs droits et leurs devoirs.

Pour ces raisons, l'Union française et la Communauté française ont été critiquées en raison de leur propension à reconstituer le système colonial français, jadis réprouvé par un ordre international qui avançait lentement vers les indépendances des anciennes colonies. Au sein de ces communautés, il n'y avait pas de coopération, mais plutôt des obligations. Il

---

<sup>104</sup> Michel GUILLOU et Trang PHAN, *Francophonie et mondialisation*, Manuel d'enseignement, Iframond, 2010.

<sup>105</sup> *Idem*.

n'y avait pas d'indépendance mais des liens de dépendance, il n'y avait pas d'égalité mais des inégalités. Ainsi, au Vietnam, l'on résume la situation par la formule suivante : « *on présente la chèvre en vendant le chien* »<sup>106</sup>. Ces communautés « francophones » ont rapidement disparu, avec la bénédiction du contexte international qui fait que, de plus en plus, « *l'Homme ne vit pas que de pain et l'on peut encore aujourd'hui mourir pour défendre sa langue et sa culture* »<sup>107</sup>.

En revanche, les organisations francophones à vocation associative ont attaché des caractéristiques innovantes et différentes. La relation entre les membres s'est établie sur un terrain d'égalité et de respect de leur indépendance. Le choix de rester ou de sortir, de prendre un certain statut de membre (titulaire ou vacataire, officiel ou observateur...) demeure le choix libre des États. Les membres sont tous égaux dans les communautés en matière de droits et devoirs, de responsabilités et d'obligations. Les plans d'actions, les orientations de développement ne peuvent pas être décidées sans l'accord de tous les membres présents. Dans ces communautés, c'est un esprit de coopération qui règne, pas de domination entre les membres. Ce qui explique la pérennité de la Francophonie.

---

<sup>106</sup> Traduction du proverbe vietnamien : « Treo dau de ban thit cho ».

<sup>107</sup> Henri GOBARD, extrait du rapport présenté à l'UNESCO.

## **CHAPITRE II**

# **LE VIETNAM ET LES ORGANISATIONS FRANCOPHONES : DE LA DÉCOLONISATION FRANÇAISE JUSQU'À LA RÉUNIFICATION**

*Toute communauté – un jour, quelque part, d'une manière ou d'une autre – rend  
commun.*

**Friedrich Nietzsche**

*Pour être un membre irréprochable parmi une communauté de moutons, il faut avant  
toute chose être soi-même un mouton.*

**Albert Einstein**

\*\*\*\*\*

## **Section 1 : Le Vietnam face à l'Union française**

Nous nous intéressons particulièrement à deux communautés francophones : celle de l'Union française et celle de l'ACCT. La première fut, comme nous avons abordé ci-dessus, la première organisation francophone à vocation politique, et la seconde, la plus grande organisation francophone contemporaine à vocation associative. L'Union française est une organisation née dans un contexte de transition – la coopération entre la France et ses colonies n'est plus officiellement une relation entre dominants et dominés, mais elle ouvre la perspective peu à peu à une relation plus ou moins égalitaire. Le comportement des autorités vietnamiennes pour ce qui concerne leur participation pose question. L'ACCT est aussi née dans un contexte de changement politique profond du Vietnam. Nous voulons donc comprendre la motivation de ces adhésions, en particulier de celle du Vietnam du Sud à l'ACCT.

### **1. Pour Ho Chi Minh : une adhésion stratégique**

Le 2 Septembre 1945, Ho Chi Minh proclame la naissance d'un nouvel État sous sa présidence avec un nouveau gouvernement nommé « *Gouvernement révolutionnaire provisoire* ». Cet acte d'émancipation se double de la Déclaration d'indépendance présentée au public international à Hanoi : c'est la naissance de la République démocratique du Vietnam.

A partir de cet acte aussi politique que juridique, Ho Chi Minh envoie des lettres et des télégrammes aux chefs des grandes puissances comme le président Truman des États-Unis, le président Tchang Kai-Chek de la Chine, le président Staline de l'Union soviétique (URSS) pour leur demander de « *reconnaitre la République Démocratique du Vietnam qui est l'unique gouvernement légitime au Vietnam* »<sup>108</sup>, et aussi pour exprimer sa volonté de faire adhérer le Vietnam à l'ONU comme un membre à part entière. Néanmoins, face à une situation internationale encore très tendue et en pleine mutation après la deuxième guerre mondiale, ces grandes puissances ont toutes leurs propres intérêts dans cette affaire et

---

<sup>108</sup> Voir Ninh DUONG, *Histoire des relations extérieures du Vietnam de 1940 à 2010*, Les Éditions Politiques nationales, 2014, p. 75.

elles ne répondent pas aux demandes de Ho Chi Minh<sup>109</sup>. Ses lettres n'ont donc pas de retours.

Avec une intention claire et forte de récupérer l'indépendance pour l'intégrité du Vietnam, le gouvernement de la République démocratique du Vietnam organise des élections générales sur tout le pays le 6 Janvier 1946. Ho Chi Minh est élu à la majorité absolue et devient le premier président officiel du Gouvernement. Il continue de demander la reconnaissance de la communauté internationale pour son nouveau gouvernement. C'est pour cette raison que des accords préliminaires avec la France sont proposés.

Au début du mois de mars 1946, les négociations entre la France et le Vietnam commencent, avec Ho Chi Minh et Hoang Minh Giam comme représentants pour le Vietnam, Jean Sainteny, alors commissaire de la France pour le Tonkin et l'Annam, à Hanoi. Durant plusieurs jours, les négociations tournent autour de 2 mots-clés : *indépendance ou autonomie*. Ho Chi Minh veut avoir *l'indépendance* pour son territoire et la reconnaissance de la communauté internationale pour son gouvernement, alors que la France ne voulait accorder qu'une *autonomie* au Vietnam, et donc, restaurer son autorité en Indochine.

Le 6 Mars 1946, sous la pression du général Leclerc, les *Accords préliminaires France-Vietnam* sont signés à Hanoi par Ho Chi Minh et Vu Hong Khanh (pour le Vietnam) et Sainteny et Léon Pignon (pour la France). Selon ces Accords, qu'on appelle aussi les Accords Ho-Sainteny, la France reconnaît la République démocratique du Vietnam « *comme un États libre, ayant son gouvernement, son parlement, son armée et ses finances, membre de la Fédération Indochinoise<sup>110</sup> et de l'Union française* »<sup>111</sup> alors que le Vietnam accepte d'accueillir 15.000 soldats français d'entrer au Nord du Vietnam « *dans l'amitié* »<sup>112</sup>.

Ainsi, le président Ho Chi Minh accepte que le Vietnam soit un membre de l'Union française, mais ces Accords ne le contentent pas, car il veut un Vietnam indépendant alors que la France ne reconnaît qu'un Vietnam libre. Le président Ho Chi Minh dit alors à

---

<sup>109</sup> *Idem*, p. 77.

<sup>110</sup> La Fédération indochinoise se composait de 5 régions : le Tonkin, l'Annam, la Cochinchine, le Laos et le Cambodge.

<sup>111</sup> Lê Thanh KHOI, *Histoire du Vietnam : des origines à 1858 (1982)*, Paris, SudestAsie, 1982.

<sup>112</sup> *Idem*.

Sainteny, d'une façon très franche : « *Je ne suis pas satisfait de ces Accords qui n'apportent que des bénéfices pour vous (la France). Vous savez bien que je voulais avoir plus que cela. Mais je comprends tout de même qu'on ne peut tout avoir en un seul jour* »<sup>113</sup>. Le président Ho Chi Minh confirme également son intention : « *nous ne sommes pas satisfaits parce que nous n'avons pas encore notre indépendance totale, mais nous l'obtiendrons un jour* »<sup>114</sup>.

À ce moment-là, les Accords Ho-Sainteny sont contestés au sein même du gouvernement de la République démocratique du Vietnam. Le président Ho Chi Minh est même accusé d'avoir cédé face à la France. Mais en réalité, c'est une stratégie diplomatique très intelligente de sa part, et il explique la raison de sa signature comme suit : « *nous avons eu notre indépendance depuis août 1945. Mais jusqu'aujourd'hui, aucune grande puissance ne la reconnaît. Ces accords nous amènent à une position internationale de plus en plus affirmée, et c'est une victoire politique préalable, importante pour nous* »<sup>115</sup>.

Certes, grâce à ces Accords Ho-Sainteny, la République Démocratique du Vietnam devient un État reconnu par la France, et le président Ho Chi Minh reçoit une invitation de la France pour *une visite officielle* en vue des négociations sur les futures relations entre les deux pays. Cette invitation et cette reconnaissance sont de véritables preuves de la présence de la République démocratique du Vietnam dans l'arène internationale.

Par conséquent, le président Ho Chi Minh est d'accord sur le fait que la République démocratique du Vietnam est un membre de l'Union française. Seulement, ces Accords ne sont que des stratagèmes diplomatiques pour que le Vietnam se rapproche de son objectif final, à savoir l'indépendance intégrale.

---

<sup>113</sup> Do Huy LE, « *Les Accords du 6 Mars 1946 : une chance de paix manquée* » posté sur le site Les Etudes internationales, disponible à l'adresse <http://nghiencuuquocte.org/2016/03/14/hiep-dinh-631946-co-hoi-hoa-binh-bi-bo-lo/>.

<sup>114</sup> Duong NINH, *Histoire des relations extérieures du Vietnam de 1940 à 2010*, Les Éditions Politique nationale, 2014, p. 89.

<sup>115</sup> Ban MAI, Anniversaire de 65 ans des Accords préliminaires (6/3/1946 – 6/3/2011), *Les Accords préliminaires Vietnam-France le 6 Mars 1946 – une décision intelligente de Ho Chi Minh et de notre Parti*, Journal électronique de la Propagande et de l'Éducation (Tuyen giao), 4 Mars 2011, disponible à l'adresse <http://www.tuyengiao.vn/Home/Tuyen-truyen/29428/Hiep-dinh-So-bo-Viet-Phap-631946-Mot-quyet-dinh-tai-tinh-cua-Ho-Chi-Minh-va-Dang-ta>

Les Accords Ho-Sainteny aboutissent aux négociations sur l'indépendance du Vietnam et la relation France-Vietnam mais ils rencontrent de plus en plus de difficultés. La Conférence de Fontainebleau échoue et la signature à *la hâte* d'un *modus vivendi* franco-vietnamien 14 Septembre entre Ho Chi Minh et Marius Moutet – ministre de la France d'Outre-mer est la dernière solution pour prolonger les négociations entre la France et le président du Vietnam avant que ce dernier rentre à son pays.

Trois mois après le retour de Ho Chi Minh au Vietnam, la France se trouve entre deux possibilités : soit elle abandonne les Accords du 6 Mars et le *modus vivendi* en interrompant les négociations avec le Vietnam, soit elle choisit un autre représentant pour les négociations. Optant pour la seconde hypothèse, elle se tourne vers Bao Dai, considéré comme un « roi pantin », et décide de rétablir son autorité sur l'Indochine, à travers l'Union française. Ce changement du gouvernement français irrite les Vietnamiens et crée des sentiments hostiles qui commencent par les douaniers à Haiphong. Suite aux incidents d'une jonque dans le port de Haiphong qui provoque la mort de 24 personnes, les Français bombardent la ville de Haiphong le 23 novembre, faisant plusieurs milliers de victimes. Cependant, la guerre d'Indochine éclate officiellement le 19 Décembre 1946, en particulier au Nord-Vietnam. Les Accords entre le président vietnamien, Ho Chi Minh et le commissaire français, Jean Sainteny, tombent alors dans l'inaction pour toujours.

## **2. Pour Bao Dai : une adhésion de soumission**

Bao Dai, le dernier Empereur de la dernière dynastie *Nguyen* au Vietnam, dont l'épouse est une femme catholique d'origine vietnamienne et de nationalité française, Mme Marie-Thérèse Nguyen Huu Thi Lan, lui offre le titre de reine et même d'impératrice. Avec la devise « *le Peuple avant tout* », Bao Dai accède au pouvoir en 1933, en commençant par modifier le protocole et les rituels pour son gouvernement à Hué. On le décrit comme « *une personne efféminée, faible, facile à dominer* »<sup>116</sup>.

---

<sup>116</sup> Ngo TRONG TUE et Phan VAN HOANG, « La solution Bao Dai de la France dans la guerre indochinoise, 1945-1954 », *journal scientifique de l'École Normale Supérieure de Ho Chi Minh ville*, n° 46, 2013, p. 43.

Le futur président François Mitterrand, député à l'époque, donne aussi une image de ce roi en quelques lignes:

- *En 1932, il monte sur le trône et il est à la solde de la France ;*
- *En 1945, il collabore avec le Japon et est à sa solde ;*
- *En 1945, il démissionne et la RDVN lui propose de devenir leur Conseiller suprême, il demande une rémunération. Mais, comment un gouvernement si pauvre peut le payer ? alors il part en Chine<sup>117</sup>.*

Aux yeux des autorités françaises d'époque, Bao Dai est l'*Empereur des boîtes de nuit*, mais il est le seul qui puisse les aider à réaliser leur intention de revenir en Indochine. En Avril 1947, sous la pression d'Émile Bollaert, nouvel Haut-commissaire de l'Indochine, Bao Dai retourne au Vietnam pour construire un *État du Vietnam* dont il sera le Chef et dont la capitale se trouve en Cochinchine, au Sud<sup>118</sup>.

Le 5 Juin 1948, dans la Baie d'Halong, Bollaert et le président du Gouvernement central provisoire du Vietnam, Nguyen Van Xuan, en présence de l'Empereur Bao Dai, adoptent une déclaration dans laquelle « *la France reconnaît solennellement l'indépendance du Vietnam auquel il appartient de réaliser librement son unité. De son côté, le Vietnam proclame son adhésion à l'Union française en qualité d'État associé à la France. L'Indépendance du Vietnam n'a d'autre limites que celles que lui impose son appartenance à l'Union française* »<sup>119</sup>. À partir de ce jour-là, l'État du Vietnam devient un État associé à l'Union française.

Suite à cet accord, en 1949, l'Assemblée de l'Union française donne son avis sur le projet de loi modifiant le statut de la Cochinchine<sup>120</sup>, approuvé ensuite le 4 Juin 1949 par la loi n° 49-733, permettant d'intégrer la Cochinchine à l'État associé du Vietnam. L'article 2 de cette loi affirme que « *Le territoire de la Cochinchine est rattaché à l'État associé du Vietnam suivant les stipulations de la déclaration commune du 5 Juin et les accords*

---

<sup>117</sup> *Ibid.*, p. 43.

<sup>118</sup> Lê Thanh KHOI, *op. cit.*, p. 572.

<sup>119</sup> Annexe à la Déclaration de Nguyen Van Xuan.

<sup>120</sup> Document d'archive, n°58 du Fonds de la Résidence du Premier ministre et traitant du rattachement de la Cochinchine à l'État du Vietnam en 1949.

du 8 mars 1949. La Cochinchine cesse, en conséquence, d'avoir le statut de territoire d'Outre-mer »<sup>121</sup>

Le 5 Janvier 1950, Bao Dai signe une ordonnance dans laquelle il désigne les représentants de l'État associé qui forment une délégation auprès de l'Assemblée de l'Union française. Aux Archives nationales n° 2 de Ho Chi Minh-Ville, nous avons pu trouver une liste de Conseillers du Vietnam à l'Assemblée de l'Union française en 1951, avec les représentants venus des 3 Ky, les 3 régions du Vietnam<sup>122</sup> :

**Le Tonkin - Nord-Vietnam:**

M. Pham Van Binh, publiciste ;

M. Vu Quy Mao, Directeur de Cabinet du Gouverneur du Nord-Vietnam ;

M. Phung Ba Nghia, industriel ;

M. Duong Thieu Chi, Inspecteur des Affaires administratives et politiques de l'Administration du Nord ;

M. Nguyen Huy Lai, Avocat ;

M. Bui The Phuc, professeur de l'Enseignement primaire supérieure.

**L'Annam - Centre-Vietnam**

M. Tran Van Chuong;

M. Cao Van Chieu, homme de lettres, publiciste ;

M. Bui Kinh, Avocat ;

M. Tran Van Tung, homme de lettres, délégué du Vietnam à la Conférence de Lucknow (Inde) ;

M. Ton That Can, diplômé des Hautes Commerciales.

**La Cochinchine - Sud-Vietnam:**

Tran Van Kha, ancien Vice-Président de l'Assemblée du Sud-Vietnam ;

M. Nguyen Khac Su, Ingénieur chimiste, ancien Commissaire au Plan à Paris ;

M. Nguyen Huu Thuan, ancien Vice-président de l'Assemblée du Sud-Vietnam ;

M. Tran Thien Vang, ancien ministre de l'Agriculture du Gouvernement central provisoire du Vietnam ;

---

<sup>121</sup> Voir document entier en Annexe de cette thèse.

<sup>122</sup> *Idem.*

M. Jacques Le Van Dinh, ancien ministre de l'Agriculture du Gouvernement provisoire de Cochinchine ;

M. Do Huu Thinh, ancien Conseiller de l'Assemblée du Sud-Vietnam ;

M. Tran Van Thi, Président de l'Union des importateurs et exportateurs vietnamiens, expert à la conférence de Pau ;

M. Nguyen Van Ty, ancien ministre des Travaux Publics du Gouvernement central provisoire du Vietnam.

Ainsi, par son statut, le Vietnam devient un pays libre au sein de l'Union française. Cette dernière lui garantit l'exercice des prérogatives de sa souveraineté à l'intérieur de ses frontières, l'autorisant à entretenir une armée nationale et une représentation diplomatique dans quelques pays indiqués par l'Accord de l'Élysée, et qui sont l'Inde, la Thaïlande et le Vatican<sup>123</sup>. Il est à noter que le gouvernement indien ne reconnaît pas l'État du Vietnam<sup>124</sup>. En outre, la France s'engage à faciliter son admission à l'ONU. Et enfin, elle remet à l'État vietnamien les services administratifs et gouvernementaux antérieurement dirigés par ses soins, ainsi que le choix de sa représentation au sein du Haut-Conseil et de l'Assemblée de l'Union.

Le statut d'État associé empêche que les Vietnamiens soient représentés au parlement français. Par contre, il leur confère la pleine liberté de choisir leur régime, leurs institutions et leur législation. Le Laos et le Cambodge ont fixé déjà les leurs, tandis que le Vietnam, en raison de la guerre qui oppose une fraction de sa population à l'autre, ne peut pas appliquer un régime homogène sur tout le pays. Au Vietnam, l'organisation politique et administrative provisoire aboutit à des séries d'ordonnances prises par le chef de l'État<sup>125</sup>. En théorie, Sa Majesté Bao-Dai, gouverne le pays par l'intermédiaire d'un Conseil des ministres dont il choisit le chef et par une assemblée nationale consultative dont les membres sont nommés par lui.

---

<sup>123</sup> Cité par Ngo NHON TUE et Phan VAN HOANG, « La solution Bao Dai de la France dans la guerre indochinoise 1945-1954 », *op. cit.*, p. 48.

<sup>124</sup> *Idem.*

<sup>125</sup> L'État du Vietnam fut fondé le 14 Juin 1949, sa capitale était Saïgon, il est dirigé par un Chef de l'État, Bao Dai, dernier Empereur de la dynastie Nguyen.

Cependant, comme on le sait, le 8 Mars 1949, le chef d'État vietnamien, Bao Dai, signe avec la France l'Accord de l'Élysée qui entérine l'interdépendance entre le Vietnam et la France. Dans cet accord, Bao Dai définit le rôle, les devoirs et les pouvoirs de l'État du Vietnam au sein de l'Union française, en particulier dans le domaine diplomatique. Cet accord affirme que l'État du Vietnam est un pays indépendant au sein de l'Union française, autrement dit, l'Union française joue un rôle de protectorat dans l'assurance de l'indépendance promise au Vietnam.

*« Les Chefs de missions diplomatiques étrangères au Vietnam seront accrédités auprès du président de l'Union française et de S.M l'Empereur du Vietnam. Les pays auprès desquels le Vietnam sera représenté par une mission diplomatique seront déterminés après accord avec le gouvernement français. Le gouvernement de la République française est disposé, sur la demande du gouvernement du Vietnam, à s'entremettre pour l'ouverture de consulats vietnamiens, dans les pays étrangers où le Vietnam estimera avoir des intérêts particuliers »<sup>126</sup>.*

Une question se pose alors : l'État du Vietnam est-il reconnu par la communauté internationale comme un pays pleinement indépendant depuis cet accord de 1949 ? Dans son livre de 1950, intitulé *L'Indépendance de l'État du Vietnam dans l'Union française*, Nguyen Dac Khe affirme : *« la diplomatie vietnamienne n'est plus placée sous le protectorat de la France. Sur la scène internationale, le Vietnam possède tous les droits et les pouvoirs d'un pays autonome. Cependant, posséder des droits et des pouvoirs ne signifie pas qu'on peut les utiliser librement. Comme le Vietnam est membre de l'Union française, et que le Vietnam avec le Laos et le Cambodge se rassemblent en États associés, le Vietnam doit utiliser ses droits et ses pouvoirs en harmonisation avec les membres de cette Union. C'est patent et nécessaire »<sup>127</sup>.*

Nous voudrions ici analyser les motivations de l'État du Vietnam à participer à l'Union française ainsi que la position de la France dans cette Union. L'Union française est

---

<sup>126</sup>Voir les Accords franco-vietnamiens du 8 Mars 1949, en annexe de cette thèse.

<sup>127</sup> Nguyen DAC KHE, « L'Indépendance de l'État du Vietnam dans l'Union française », Fonds des documents historiques, 1950, Document VV.658, Archives nationales n°2, p. 13.

fondée après la décolonisation des protectorats français, à travers la Constitution de la France de 1946. Si cette constitution est approuvée par le gouvernement français, elle n'est pas officiellement reconnue par les gouvernements des pays membres au moment de sa mise en vigueur.

Le Gouvernement français crée une Union et nomme les membres de l'Union sans rechercher l'accord de ses membres. En plus, même si la Constitution française affirme que l'Union française est une fédération, cependant elle accorde à la France des prérogatives d'un pays dominant. On comprend en conséquence que la relation entre les membres de l'Union française n'est pas une relation égale, ni horizontale, mais une relation verticale : le président de l'Union donne la décision pour toute l'Union et les membres doivent le suivre. Par conséquent, l'inégalité existe dès la naissance de cette Union.

Le Gouvernement de l'État du Vietnam ne se trouve pas assez fort pour pouvoir diriger son pays d'une façon vraiment autonome. Il veut alors compter sur un pays déjà affirmé surtout dans les affaires avec la communauté internationale. Nguyen Dac Khe dans son analyse de la position de l'État du Vietnam au sein de l'Union française exprime son désaccord avec l'inégalité de cette relation en posant une question fondamentale : « *pourquoi la France a le droit d'intervenir dans nos affaires alors que nous ne pouvons pas faire pareillement envers la France ?* »<sup>128</sup>. Il explique : « *l'adhésion du Vietnam à l'Union française est conçue dans le but de garantir, grâce à la mise en commun des ressources des États associés, le respect de nos droits souverains et de faciliter l'adaptation de notre pays aux conditions d'existence d'une Nation libre* »<sup>129</sup>. Et il conclut : « *il existe une interdépendance, cependant c'est une interdépendance dans un seul sens* »<sup>130</sup>.

Ainsi, les deux Chefs du gouvernement, Ho Chi Minh, chef de la République démocratique du Vietnam et Bao Dai, chef de l'État du Vietnam, ont-ils chacun, successivement donné une réponse affirmative à l'Union française. Bien sûr, leurs ambitions différaient. Ho Chi Minh voulait la reconnaissance officielle par la France de son

---

<sup>128</sup> *Ibid.*, p. 21

<sup>129</sup> *Idem.*

<sup>130</sup> *Idem.*

gouvernement. Pour lui, accepter d'adhérer à l'Union française est une décision stratégique. Par contre, Bao Dai s'est positionné en situation d'infériorité, en aidant la France à rétablir son influence en Indochine et au Vietnam.

### **3. Pour Ngo Dinh Diem : un refus définitif**

La Conférence de Genève en 1954 a marqué la fin de la longue hégémonie de la France sur le Vietnam. À ce moment-là, les Français ne disposent pas de réelles perspectives pour maintenir une position importante dans le Nord communiste. Pour essayer de contrôler la situation, après la conférence, la France envoie Jean Sainteny à Hanoi comme représentant français dans le Nord du Vietnam, avec un statut à cheval entre l'ambassadeur spécial et le consul général. Toutefois, sa mission, et aussi des missions d'autres gouverneurs, n'ont rien apporté de tangible pour la France.

Quant au Sud-Vietnam, à partir de 1954 aussi, Ngo Dinh Diem et son cabinet rejettent définitivement les Français. Comme pour la plupart de ses compatriotes, Diem partage un profond dégoût pour le colonialisme français. Nationaliste, il croit que l'Union française est établie uniquement pour perpétuer ses liens coloniaux, sous prétexte que cette nouvelle forme de relation apporterait une perspective prometteuse pour la France et ses ex-dépendances : une coopération au lieu d'une colonisation. Cependant, cette belle construction n'attire pas l'attention des autorités nationalistes, comme Diem. Il exprime non seulement une attitude très agressive pour l'Union française mais également hostile à la présence du corps expéditionnaire français dans son pays et en 1956, il en obtient son départ définitif.

En effet, malgré une admiration pour la culture française et les compétences diplomatiques des Français, Diem a en lui toujours un doute pour la motivation des Français pour le Vietnam en général et il ne traite guère la France comme un partenaire potentiellement fiable, ni comme un contrepoids des influences américaines.

Diem est alors à la recherche d'une « troisième force », capable de lutter contre, à la fois le communisme et le colonialisme. Il demande au Gouvernement français d'accorder

« une indépendance entière » au Vietnam en affirmant qu'il ne reconnaît l'Union française que « *si cette Union est reconstruite de façon à permettre au Vietnam de posséder des règlements pareils à ceux de l'Inde et du Pakistan au sein du Commonwealth* »<sup>131</sup>. Diem déclare à ses interlocuteurs dès 1948 : « *La France, c'est la France, le Vietnam est le Vietnam. Pourquoi compliquer les choses en attachant le Vietnam à l'Union française?* »<sup>132</sup>

Durant toute son existence, l'Union française n'est jamais été appréciée par Ngo Dinh Diem car selon lui, le Vietnam n'a aucune indépendance dans l'Union française, et en réalité, l'Union française ne cède jamais devant le nationalisme du Vietnam. Selon lui, l'indépendance du Vietnam ne figure que sur le papier : « *Je ne crois pas aux Français, ni à l'indépendance illusoire que la France nous a apportée* »<sup>133</sup>, dit Diem. Pour cette raison, l'Etat du Vietnam retire son Gouvernement de cette Union à partir du 19 Décembre 1955, un an et demi après que Ngo Dinh Diem soit devenu le président de la République.

---

<sup>131</sup> Edward MILLER, *Misalliance, Ngo Dinh Diem, the United States and the fate of South Vietnam*, Cambridge, Harvard University Press, 2013, p. 51.

<sup>132</sup> Ngo DINH DIEM, « Democratic developmet in Vietnam », Document d'Archives, disponible aux Archives nationales n° 2 du Vietnam à Ho Chi Minh ville, p. 31.

<sup>133</sup> Ngo KINH LUAN, « Ngo Dinh Diem, D'un Chef du district à un Président », *Journal de la Police du Peuple*, disponible sur <http://antg.cand.com.vn/Tu-lieu-antg/Ngo-Dinh-Diem---Buoc-duong-tu-Tri-huyen-len-Tong-thong-307046>.

## **Section 2 : Le Sud Vietnam et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT)**

### **1. Nguyen Van Thieu et l'ACCT: Une adhésion pragmatique**

Le Général Nguyen Van Thieu - président de la République du Vietnam du moment, reçoit une lettre envoyée de la part de Monsieur Hamani Diori, alors président de la République du Niger. Dans cette lettre, le président nigérien précise : « *je suis heureux de pouvoir vous informer personnellement que j'ai décidé de réunir, à Niamey, du 17 au 20 Février 1969, une Conférence des ministres de l'Éducation de tous les pays utilisant à un titre quelconque, entièrement ou partiellement, la langue française* »<sup>134</sup>. Hamani Diori insiste sur le fait que l'objectif de cette Conférence est d'« *étudier un projet d'agence de coopération culturelle et technique destinée à permettre des relations culturelles multilatérales plus étroites* »<sup>135</sup> entre ces pays.

En effet, cette conférence est proposée quelques mois plus tôt, pendant la visite du président nigérien à Paris du 28 septembre au 6 octobre 1968. Ce dernier propose au président français – le Général Charles de Gaulle - d'organiser une conférence des ministres de l'Éducation à Niamey afin de regrouper ceux des pays utilisant le français entièrement ou partiellement. Cependant, le président français ne soutient que l'idée de créer une organisation intergouvernementale *modeste et centrée sur la culture*<sup>136</sup>. Cette première Conférence de Niamey est sous le signe de la Conférence des ministres de l'Éducation nationale, CONFEMEN. Il est intéressant de savoir que, le 14 Février 1969, juste avant son organisation, le ministre français des Affaires étrangères, Michel Debré, transmet une note à André Malraux – le ministre de la culture français, et insiste que le gouvernement français doit refuser ce projet d'agence de coopération. Il souligne que « *la volonté française est de ne pas donner une dimension trop importante à cette nouvelle organisation* »<sup>137</sup>. Pourtant, les ambitions du président Hamani sont grandes, il souhaite « *permettre à l'ensemble des régions qui utilisent le français comme langue nationale, langue de circulation ou langue de travail de coopérer* », car pour lui, « *Il y a un monde francophone qui existe et il s'agit*

---

<sup>134</sup> Voir en annexe la lettre envoyée au président Nguyen Van Thieu par le président Diori Hamani.

<sup>135</sup> *idem*

<sup>136</sup> Aymeric DUREZ, *La politique étrangère de la France en matière de francophonie multilatérale*, Mémoire de Master, Université Jean Moulin Lyon 3, 2010, p. 23.

<sup>137</sup> *Idem*.

*d'organiser cet état de choses de la francophonie* »<sup>138</sup>. Mais, malgré les soucis de Michel Debré, le ministre de la culture français André Malraux voit dans ce projet une opportunité de retrouver la force de la France à l'époque. Il donne le feu vert aux organisateurs.

Recevant cette invitation de Hamani Diori, l'Ambassade vietnamienne à Abidjan (Côte d'Ivoire) propose au président Nguyen Van Thieu de nommer un représentant à y participer car cette participation « *pourrait être avantageuse pour la République du Vietnam* »<sup>139</sup>. Comme le temps de préparation est trop court, le ministre des Affaires étrangères de la RV délègue cette mission à Pham Van Toan, qui est à la fois Ambassadeur vietnamien à Abidjan, et Chargé des relations diplomatiques avec le Niger. A savoir, un télégramme secret est aussi envoyé au ministère des Affaires Étrangères de la RV précisant que le Nord Vietnam (la République Socialiste du Vietnam) est invité mais refuse de participer. Ce détail montre que le Sud Vietnam voit cette participation comme un bonne opportunité et il fait attention sur l'absence du Nord Vietnam.

Au moment de la conférence, il y a 29 pays et gouvernements viennent se présenter, au lieu de 35<sup>140</sup>.

Les pays européens : France, Belgique, Luxembourg

Les pays asiatiques : Laos, Cambodge, Liban, République du Vietnam ;

Les pays américains : Canada et Haïti ;

Les pays africains : , Mali, Maroc, Seychelles, Tunisie, Cameroun, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Côte d'Ivoire, Dahomey, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Burundi, Gabon, Haute Volta, Madagascar, Île Maurice, Niger.

Après cette première conférence, la décision d'établir une organisation intergouvernementale des pays entièrement ou partiellement de langue française sur la base de la coopération multilatérale dans le domaine de l'éducation et de la culture est approuvée. Jean-Marc Léger, alors secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), est désigné pour exercer les fonctions de secrétaire général exécutif provisoire de cette organisation.

---

<sup>138</sup> Extrait du rapport adressé au président Nguyen Van Thieu le 14 Février 1969, Fonds de la Deuxième République, Document No3458, p. 08, Archives nationales n°2 du Vietnam à Ho Chi Minh ville.

<sup>139</sup> Rapport déposé au bureau du président Nguyen Van Thieu, le 27 Février 1969.

<sup>140</sup> Voir la liste des participants à la première Conférence de Niamey en Annexe de cette thèse.

Selon un rapport datant du 30 Juin 1969 et provenant du ministre des Affaires Étrangères Sud-Vietnamien, « *les pays francophones décident d'établir dans l'avenir une Section<sup>141</sup> de coopération culturelle et technique* »<sup>142</sup>.

Durant la conférence, la délégation de la République du Vietnam prononce un discours en approuvant une organisation de la Francophonie, tout en insistant sur le fait que le Vietnam est en état de guerre, et ne peut pas y jouer un rôle important.

Après la participation de la 1<sup>ère</sup> Conférence de Niamey, Tran The Khai, alors Directeur du Département européen et africain du Ministère des Affaires étrangères, envoie un rapport au président Nguyen Văn Thieu dans lequel il expose des remarques sur l'organisation de la Conférence ainsi que la position du Vietnam face à la question de suivre ou ne pas suivre la conclusion de la conférence. Le Directeur donne ses impressions sur la conférence que cette dernière n'aborde pas la question politique mais elle serait manipulée par la France<sup>143</sup>. Il ajoute néanmoins que la participation de la République du Vietnam à cette association fait partie à la politique « de présence » de Saigon, « *surtout quand les pays pro-communistes sont absents (comme le Nord du Vietnam, la Syrie, la Guinée...)*. En outre, *c'est aussi une occasion de construire une amitié intime avec une trentaine de pays (majoritairement africains)* »<sup>144</sup>.

A la suite de la première Conférence de Niamey, le président Nguyen Văn Thieu reçoit encore une fois une lettre de Hamani Diori qui rappelle les points principaux. Elle présente aussi Jean Marc Léger, le tout nouveau secrétaire de l'association en vue de sa mission au sud du Vietnam.

Jean-Marc Léger décide de visiter le Vietnam du Sud et propose d'avoir une rencontre avec le président Thieu durant le mois de Juillet 1969. Il y reste une semaine afin d'évaluer les possibilités de coopération dans les domaines culturel, éducatif et technique.

---

<sup>141</sup> Expression utilisée dans les documents et les rapports des autorités du Sud Vietnam : Phân cục.

<sup>142</sup> Rapport déposé au bureau du président Nguyen Van Thieu le 30 Juin 1969, Fonds de la Deuxième République, Document n° 3499, p. 03, Archives nationales N2 du Vietnam à Ho Chi Minh ville.

<sup>143</sup> Rapport au président le 13 Février 1970, Fonds de la Deuxième République, Document n° 1765, p. 2, Archives nationales N2 du Vietnam à Ho Chi Minh ville.

<sup>144</sup> *Idem.*, p. 3.

Les autorités diplomatiques du Sud Vietnam y voient plusieurs avantages, à la fois économiques et politiques, surtout pour promouvoir la coopération avec les pays africains, et exercer une certaine influence politique sur eux.

La France est aussi un pays que la République du Vietnam voulait approcher en participant à cette « Section ». Dans le même rapport, le ministre des Affaires étrangères propose au président d'accueillir chaleureusement Jean-Marc Léger et de contribuer matériellement à l'établissement de l'organisation. Dans la même lettre envoyée au Président de la République du Vietnam, Diori Hamani parle, d'une façon très délicate, de la contribution (cotisation) des pays membres – y compris celle du Vietnam, même si c'est une « contribution symbolique » au budget du secrétariat. Le voyage de Jean-Marc Léger est alors considéré comme la première visite d'un personnage au nom de la Francophonie dite politique sur le territoire du Vietnam. Sa rencontre avec le général Nguyen Van Thieu s'achève avec l'accord du président de participer à la deuxième Conférence à Niamey, en 1970. Cet accord est pris après consultation des diplomates comme le ministre des Affaires étrangères Tran Van Lam, le directeur du département des relations avec l'Europe et avec l'Afrique Tran The Khai. Ce dernier souligne que la participation à la deuxième Conférence est très importante sur le plan culturel et technique, ainsi que sur le plan politique. Selon lui, *« sur le plan culturel et technique, la Conférence ministérielle va fixer la structure et le plan d'action de l'Agence de Coopération culturelle et technique ; sur le plan politique, c'est une occasion pour la République du Vietnam de rencontrer la plupart des pays de l'Afrique équatoriale, ce qui favorisera la mise en place des relations diplomatiques avec le Congo Kinshasa et Madagascar. Concernant la relation avec la France, la participation à la Conférence est considérée comme un geste du Vietnam qui réchauffera les relations diplomatiques avec la France elle-même »*<sup>145</sup>.

Du coup, quand il reçoit l'invitation de Hamani Diori le 17 février 1970 pour la deuxième Conférence des pays francophones à Niamey, du 16 au 20 mars 1970, Thieu envoie dès le 25 février de la même année une réponse favorable à Diori. Il se fait

---

<sup>145</sup> *Ibid.*

représenter par le ministre des Affaires étrangères Tran Van Lam, qui déclare à l'issue de la 2<sup>ème</sup> Conférence que :

*« La délégation de la République du Vietnam se réjouit de voir la 2<sup>ème</sup> Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française aboutir à des résultats positifs. Elle déclare que la République du Vietnam adhère à l'Agence de Coopération Culturelle et technique mise sur pied à l'issue de cette Conférence.*

*Elle est heureuse de saisir cette occasion pour définir sa position.*

*A cause de sa situation géographique dans le Sud-Est asiatique et des facteurs socio-culturels qui lui sont propres, la République du Vietnam s'est engagée dans des organismes régionaux de coopération culturelle et technique répondant à ses besoins primordiaux.*

*Mais loin de rejeter les valeurs universelles qui lui ont été transmises à travers la langue française, elle s'associe à la création et au fonctionnement de ce nouvel organisme. La coopération multilatérale préconisée pourra réaliser une synthèse des humanismes favorisant la compréhension mutuelle des peuples, l'enrichissement des langues et des cultures nationales aussi bien que les progrès économiques et sociaux des pays en voie de développement.*

*Par son adhésion, la République du Vietnam a la ferme conviction qu'elle apportera sa contribution à un véritable dialogue des civilisations, à la paix et à la solidarité mondiales »<sup>146</sup>.*

Lors de cette deuxième conférence de Niamey, on recense 34 pays et organisations invités par l'organisateur. Alors que la Suisse a refusé l'invitation, 4 autres pays n'ont pas répondu (le Nord Vietnam, le Haïti, l'Algérie et la Guinée). Trois organisations et Vingt-six pays participent à cette conférence, soit :

---

<sup>146</sup> Tran VAN LAM, discours lors de la deuxième Conférence de Niamey, à l'occasion de la naissance de l'ACCT, Fonds du président de la II<sup>ème</sup> République du Sud Vietnam, Archives nationales n° 2 du Vietnam.

18 pays africains : Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Congo Kinshasa, Dahomey, Gabon, Haute-Volta, Liban, Madagascar, Mali, Maroc, Ile Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie ;

4 pays européens : Belgique, France, Luxembourg, Monaco ;

3 pays asiatiques : Cambodge, Vietnam République, Laos ;

1 pays américain : Canada ;

Les trois organisations représentées sont liées à celles-ci:

- Association internationale des parlementaires de langue française ;
- Association internationale de solidarité francophone;
- Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF) ;
- Conseil international de la langue française,
- Institute international de droit des pays d'expression française ;
- Conseil international d'historiens et géographes de langue française ;
- Organisation commun africaine malgache et mauricienne (OCAM) ;
- Conseil africain et malgache de l'enseignement supérieur.

Après trois jours de discussion et de négociations, le 20 mars 1970, seulement 21 pays signent la Convention relative à l'Agence de coopération culturelle et technique : France, Belgique, Luxembourg, Burundi, Cameroun, Canada, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haute Volta, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Monaco, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie et Vietnam République.

Les cinq pays qui ne signent pas sont : Maroc, Liban, Congo Kinshasa, Cambodge et Laos.

A l'issue de la conférence, le ministre Tran Van Lam rédige le résumé suivant: « *Le représentant cambodgien a quitté la Conférence après avoir été informé que Norodom*

*Sihanouk avait été renversé, le Laos a refusé d'adhérer sous prétexte qu'il connaissait beaucoup de troubles sur le plan intérieur. Le Congo Kinshasa sera un État associé de l'Agence plutôt qu'un État membre, le Liban et le Maroc voudraient présenter la Convention à leurs gouvernements avant de la signer »<sup>147</sup>.*

Tran Van Lam donne alors des commentaires sur la signification de la nouvelle institution. Selon lui, l'ACCT « *n'est pas une organisation politique* », et n'a pas pour but de promouvoir la culture ou la langue française. Au contraire, la langue française n'y serait qu'un outil de communication entre les pays membres. « *Ceci est suffisant pour renoncer à l'idée que l'Agence a pour but de promouvoir la langue française* »<sup>148</sup>.

Le ministre Sud-vietnamien note également la réaction internationale à la participation de la République du Vietnam à cet événement : le quotidien nigérien *Le terme du Niger*, journal unique de ce pays, publie le discours du représentant de la République du Vietnam ; le quotidien *Dakar Matin* fait un gros titre sur l'adhésion de la République du Vietnam, le ministre vietnamien est interviewé par des radios ou des agences comme *Reuters*, *Agence France presse* ainsi que les télévisions du Niger, du Canada, de la France (ORTF) notamment.

Dans son rapport, enfin, Tran Van Lam donne son avis personnel sur l'adhésion de la République du Vietnam à l'événement : « *sur le plan politique et diplomatique, la participation à la conférence et l'adhésion à l'Agence est une victoire qui nous apportera beaucoup d'avantages. Une vingtaine de délégations participantes nous sont chères et sont prêtes à nous soutenir. Même les pays socialistes comme le Mali montrent leur accord aux propositions de la République du Vietnam. Pour le moment nous ne sommes pas membres de l'ONU mais il faut nous préparer à nouer des relations intimes dès maintenant, parce que le nombre de voix des pays africains semble considérable* »<sup>149</sup>. « *Ces derniers ont constitué un ensemble solide avec une voix hétérogène. A chaque problème soulevé, ils discutent entre eux*

---

<sup>147</sup> Extrait du Rapport de Tran Van Lam au Premier Ministre de la République du Vietnam le 13 Avril 1970, Fonds de la résidence du Deuxième République, Dossier 2009 de l'Adhésion de la République du Vietnam à l'ACCT de 1970 à 1973, page 41, Archives nationales n°2 du Vietnam.

<sup>148</sup> *Idem.*

<sup>149</sup> *Ibid.*

*et puis confient à un seul porte-parole la déclaration de tous les pays. La langue française est donc un outil efficace pour engager des communications avec eux »<sup>150</sup>.*

Ce rapport très détaillé du ministre des affaires étrangères Tran Van Lam nous apporte une vue générale, mais complexe, du comportement de la République du Vietnam ainsi que son intention de reprendre des relations avec le monde francophone. Même s'il affirme que l'ACCT n'est pas une organisation politique, l'engagement des pays africains dans les organisations internationales et politiques compte pour beaucoup dans les affaires politiques des pays membres. C'est une bonne raison pour faire entrer le Vietnam du Sud dans l'Agence.

## **2. Déjà des projets de sortie et une participation effective décevante**

Après la signature du ministre des Affaires étrangères Tran Van Lam à la Convention portant la création de l'ACCT le 20 mars 1970, la République du Vietnam participe aux différentes activités de cette organisation, juste des conférences et des réunions pour la plupart<sup>151</sup>:

- Conférence à Ottawa – Québec en 1971 (délégation présidée par le ministre de l'Education Ngo Khac Tinh) ;
- Troisième session du Conseil d'administration à Paris, en Juin 1972

La présence du Sud Vietnam à l'ACCT est souhaitée non seulement par l'organisation mais encore par la communauté francophone en général. Il est un fait que les autorités vietnamiennes occupent des positions importantes au sein de l'ACCT et font des contributions considérables au développement de l'Agence:

- Le vice-ministre Tran Luu Cung est l'un des 5 vice-présidents de la Conférence à Niamey en 1970 ;

---

<sup>150</sup> *Ibid.*

<sup>151</sup> Se référer au Rapport des activités de la République du Vietnam à l'ACCT, Fonds du premier ministre, IIème République du Vietnam, Archives nationales n°2 du Vietnam.

- Le ministre de l'Éducation, Ngo Khac Tinh, est élu vice-président de la Conférence des ministres de l'Education au Canada au mois d'octobre 1971 ;
- Le professeur Nguyen Quoc Dinh occupe 2 places importants de l'ACCT : celui de Conseiller du programme au sein du Comité scientifique à partir de 1971 et celui de président de la Commission de conciliation à partir de 1972.

Cependant, il est à remarquer que dans l'*Aperçu des activités* de l'ACCT en 1971 et 1972, la République du Vietnam ne figure presque pas. Durant toute sa participation à l'ACCT, le seul apport concret pour le pays est l'envoi d'une soixantaine de cadres pour des études sous forme de stages à l'École internationale de Bordeaux<sup>152</sup>. Jean Marie Mérillon, l'ambassadeur de France parle de la relation Sud Vietnam – ACCT en ces termes : « *sur le plan de la coopération proprement dite, les résultats enregistrés ont été (plus) minces. (...) Il est toutefois difficile, à partir de Saigon, de déterminer dans quelle mesure cet effort réduit reflète un intérêt insuffisant accordé à l'Indochine ou tout simplement la modicité des ressources dont dispose l'ACCT* »<sup>153</sup>.

On recense également certaines visites des autorités de l'ACCT au Vietnam du Sud, en plus de celle de Jean Marc-Léger<sup>154</sup>. Dankoulodo Dan Dicko, deuxième secrétaire général, accompagné de Claude Roquet, secrétaire-adjoint en 1974 y ont également effectué un voyage en 1974<sup>155</sup>.

Malgré la participation du Vietnam à l'ACCT, les activités de coopération sont quasi-inexistantes : « *les bref contacts que M. Dicko et Roquet ont multiplié à Saigon n'ont guère permis d'élaborer des projets plus précis* »<sup>156</sup>.

Ainsi, la République du Vietnam n'exploite guère cette relation malgré les motivations initiales de son adhésion. Dans l'aperçu des activités de l'ACCT de 1970 à 1974, l'image renvoyée par le Vietnam est très simple, ainsi que son rôle. Dans l'analyse des

---

<sup>152</sup> Jean-Marie MÉRILLON, « *Dépêche d'activités* », Fonds Asie-Océanie 1960-1980, dossier n°1375INVA/25, Archives diplomatiques françaises à la Courneuve.

<sup>153</sup> *Idem.*

<sup>154</sup> « Relations avec l'ACCT en 1970 », Fonds de la deuxième République du Vietnam, Archives nationales n°2 du Vietnam.

<sup>155</sup> *Idem.*

<sup>156</sup> *Idem.*

autorités françaises durant la première moitié de la décennie 70, la République du Vietnam ne figure pas au rang des pays les plus assidus à la Francophonie. Seulement 15 membres réguliers comptent : le Dahomey, le Gabon, le Sénégal, le Tchad, la Haute Volta, Monaco, la France, le Togo, la Belgique, l'île Maurice, le Niger, le Mali, le Canada, la Côte d'Ivoire et Haïti.

Cette situation, à notre sens, est due à la guerre. Après le succès du Vietnam socialiste (Nord-Vietnam) à la table des négociations à Paris en 1973, la République du Vietnam (Sud-Vietnam) se sent affaiblie, tandis que la présidence de Thieu rencontre beaucoup de difficultés à gouverner son territoire. Cette situation ne lui permet pas de soigner ses relations avec des institutions comme l'ACCT.

Par conséquent et après 1973, on ne peut trouver aucun document sur la coopération entre la République du Vietnam et l'ACCT. Cette relation est gelée pendant plusieurs années et ne peut renaître seulement qu'après la Réunification du Vietnam, sous le régime communiste.

Selon la Résolution de la conférence d'Ottawa sur la cotisation annuelle des pays membres de l'ACCT, la proportion appliquée à la République du Vietnam est de 0,9275% du budget de l'ACCT. En 1970, la République du Vietnam contribue pour une somme de 14.524,65francs<sup>157</sup>. Cependant, après 2 ans d'appartenance à l'ACCT, les autorités du Sud Vietnam relancent la question de rester ou de sortir de cette organisation. Cette question est posée et reposée plusieurs fois jusqu'à ce qu'elle devienne le sujet de discussion du conseil des ministres. Le 27 Juin 1972, une session de réunion du conseil des ministres est organisée en plein matin et après plusieurs discussions, les ministres se mettent d'accord pour « *retirer le Sud Vietnam de l'ACCT (via la correspondance du Ministère des Affaires étrangères), avec une possibilité de devenir un observateur, et un point important est d'arrêter la contribution financière sous forme de cotisation à l'ACCT à partir de 1971* »<sup>158</sup>. Ce document est signé par le chef du bureau du Conseil des ministres et il est ensuite envoyé au bureau du président et celui du vice-président de la République du Vietnam, ainsi qu'au

---

<sup>157</sup> Document n° 31077, « Fonds du premier Ministre », Archives nationales n° 2 du Vietnam

<sup>158</sup> *Idem*, p. 5.

ministère des Affaires étrangères. Cette résolution est également communiquée par ce dernier à la délégation de la RV à Paris, pour ensuite être transmise à l'ACCT.

Pourquoi une décision si rapide chez les autorités du Vietnam ? En parcourant les documents archivés, nous comprenons que le montant de la cotisation à l'ACCT figure parmi les raisons les plus cruciales. Selon le barème des cotisations pour 1973, adopté par la Commission administrative et financière, la République du Vietnam se plaçait au 4<sup>e</sup> rang de cotisation la plus élevée. Observons les tableaux suivants pour mieux comprendre la répartition des cotisations :

**Tableau 3 : Le pourcentage fixé de la cotisation aux pays membres<sup>159</sup>**

<b>Pays</b>	<b>Pourcentage de contribution par rapport au budget de l'ACCT (%)</b>
La France	46,34%
Le Canada	35%
La Belgique	12,25%
<b>La République du Vietnam</b>	<b>0,75%</b>
Le Luxembourg	0,6625%
Monaco	0,36%
16 autres pays (Burundi, Cameroun, Côte d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haïti, Haute-Volta, Madagascar, Mali, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Tunisie)	4,6375%  soit près de 0,29% chacun

---

<sup>159</sup> Fonds du président de la deuxième République, *Dossier de la participation de la République du Vietnam à l'ACCT de 1970 à 1975*, Archives nationales n°2 du Vietnam, p. 57.

**Tableau 4 : Situation de recouvrement des contributions jusqu'au 31 Décembre 1971<sup>160</sup>**

Etats membres	Montants dus au 31/12/1970	Montants appelé pour 1971	Montants recouvrés en 1971	Montants dus au 31/12/1971	Excédents reporter sur 1972
Belgique	187.920,00	1.104.000,00	1.384.684,60	--	92.764,60
Burundi	5.637,60	33.120,00	5.587,00	33.170,60	--
Cameroun	5.637,60	33.120,00	--	38.757,60	--
Canada - Gouver. central - Gouver. Québec	5.012,50	3.036.000,00	-- 2.630.991,37 516.120,00	--	106.058,87
Côte d'Ivoire	5.637,60	33.120,00	38.757,60	--	--
Dahomey	--	33.120,00	33.120,00	--	--
France	--	4.140.000,00	4.140.000,00	--	--
Gabon		33.120,00	33.120,00	--	--
Haïti	5.637,60	33.120,00	38.757,60	--	--
Haute Volta	5.637,60	33.120,00	--	38.757,60	--
Luxembourg	--	60.950,00	44.000,00	16.950,00	--
Madagascar	5.637,60	33.120,00	32.980,00	5.777,60	--
Mali	5.637,60	33.120,00	33.757,60	--	--
Ill Maurice	--	33.120,00	--	28.859,95	--
Monaco		33.120,00	33.120,00	--	--
Niger	5.637,60	33.120,00	5.637,60	33.120,00	--
Rwanda	5.637,60	33.120,00	5.637,60	33.120,00	--
Sénégal	5.637,60	33.120,00	38.757,60	--	--
Tchad	5.637,60	33.120,00	--	38.757,60	--
Togo	--	33.120,00	--	33.120,00	--
Tunisie	5.637,60	33.120,00	38.757,60	--	--
Rép. du Vietnam	--	85.330,00	--	85.330,00	--
<b>Total</b>	<b>255.583,70</b> <b>- 4.260,05</b> <b>251.323,65</b>	<b>8.989.320,00</b>	<b>9.048.148,57</b>	<b>391.358,55</b>	<b>198.683,47</b>

<sup>160</sup>Idem, p.58.

Les deux tableaux ci-dessus montrent la place de la République de Saïgon au sein de l'ACCT. Elle figurait parmi les 5 gouvernements qui avaient le pourcentage de cotisation le plus élevé, et il ne se situait qu'après la France, le Canada et la Belgique !

Dans un document rédigé par Ngo Khac Tinh, le ministre de l'Éducation, envoyé au Conseil des ministres pour configurer les affaires concernant la relation entre l'ACCT et la RV, nous trouvons un récapitulatif de la cotisation de la République du Vietnam<sup>161</sup> :

**Tableau 5 : Récapitulatif de la cotisation de la République de Saïgon**

<b>Année</b>	<b>1970</b>	<b>1971</b>	<b>1972</b>
Etat de cotisation	14.524,65FF (déjà contribué)	85.330FF (reste gelé)	154.002,10FF (reste gelé)

Si le montant de l'année 1970 est 14.524,65FF, celui en 1972 est 85.330, soit un taux multiplié par plus de 6 ! Et en 1972, le taux est encore multiplié par plus de 10 !

Certainement, cette augmentation du montant de cotisation à l'ACCT pose des problèmes aux autorités vietnamiennes, la situation économique étant difficile à cause de la guerre et de la situation intérieure du pays.

Face à la pression financière de l'ACCT, le président de la République de Saïgon convoque ses ministres le 27 Juin 1972<sup>162</sup>. La sortie de l'ACCT n'est pas due simplement au montant de la cotisation, mais à la défense des intérêts que la Cochinchine peut retirer de sa participation. D'un autre côté, il ne faut pas trop brusquer les Français dont on attend sans doute une médiation favorable, lors des discussions de Paris, avenue Kléber.

Revenons aux principes de participation à une organisation internationale que nous avons présentés dans la partie théorique : **une des raisons qui poussent les nations à coopérer est qu'elles y trouvent leur intérêt**. En comparant les attentes de la République du Vietnam dans sa participation à l'ACCT et les apports effectifs et concrets de cette

---

<sup>161</sup> Fonds du premier Ministre, *Dossier de la participation de la République du Vietnam à l'ACCT de 1970 à 1975*, n° 2009, p. 5.

<sup>162</sup> *Idem*.

organisation, nous constatons un grand décalage. La République du Vietnam souhaite élargir ses relations avec les pays africains et profiter de ses relations nouvelles pour commencer à dessiner une politique d'influence sur la scène internationale, mais le coût est trop élevé pour un pays en guerre. Et depuis la création de l'organisation, il n'y avait aucune activité de coopération précise. Les seuls investissements financiers se résument à quelques bourses aux étudiants ou des aides aux déplacements des autorités vietnamiennes lors de leurs voyages à l'étranger.

### **3. La campagne diplomatique et la décision finale du Sud Vietnam**

La délégation de la République du Vietnam à Paris, au lieu d'entamer une procédure de sortie de l'ACCT, engage plutôt une négociation avec elle. Elle demande à son secrétaire général, Jean-Marc Léger de considérer la situation d'un pays en guerre. Ce dernier accepte finalement que la République du Vietnam peut contribuer en fonction de sa capacité financière.

Du côté de la République du Vietnam, après avoir reçu la décision de l'ACCT, le ministre de l'Éducation rédige un rapport au président Nguyen Van Thieu, dans lequel il présente les avantages de rester dans l'organisation. Selon lui, le Vietnam doit rester dans l'ACCT car celle-ci accorde une priorité au Vietnam et apprécie ses initiatives et contributions durant les conférences. Son départ peut, selon les diplomates, provoquer une incompréhension ou une surprise sur la scène internationale, surtout si elle se résume à la question de la cotisation. De plus, au regard des autorités de la République du Vietnam, la solidarité des pays africains est très exemplaire, ils la prennent comme une leçon politique et ils veulent s'approcher d'eux pour avoir plus d'expériences. La Francophonie est le meilleur chemin pour cela. Alors, après tenu plusieurs réunions et obtenu de multiples rapports des bureaux de la présidence, Nguyen Van Thieu affirme la nécessaire participation permanente du Vietnam à l'ACCT.

**Tableau 6 : La participation de la République du Vietnam aux conférences générales de l'ACCT :**

La Première Conférence de Niamey	17-20 Février 1969	<b>M. Phan Van Toan</b> Ambassadeur de la République du Vietnam
La deuxième conférence de Niamey	16 – 20 Mars 1970	<b>M. Tran Van Lam</b> ministre des Affaires étrangères <b>M. Tran Luu Cung</b> Secrétaire d'Etat à l'éducation République du Vietnam
La Conférence d'Ottawa Québec	11 à 15 Octobre 1971	<b>M. Ngo Khac Tinh</b> ministre de l'Education nationale République du Vietnam
Séance du Conseil d'administration Paris	28-30 Juin 1971	Prof. <b>Nguyen Quoc Dinh</b> Délégué permanente de la République du Vietnam auprès de l'Unesco <b>M. Nguyen Bich Mac</b> Conseiller auprès du Consulat général de la République du Vietnam à Paris
Séances du Conseil d'administration Paris	12-14 uin 1972	Prof. <b>Nguyen Quoc Dinh</b> Délégué permanente de la République du Vietnam auprès de l'UNESCO <b>M. Nguyen Dinh Hung</b> Délégué permanent de la République du Vietnam auprès de l'UNESCO <b>M. To Van Que</b> Membre de la délégation de la République du Vietnam auprès de l'UNESCO
Conseil d'administration – Monaco	26 -28 Juin 1973	<b>M. To Van Que</b> Conseiller, membre de la délégation permanente de la République du Vietnam auprès de l'UNESCO <b>M. Ho Quang Dieu</b> Membre de la délégation de la République du Vietnam auprès de l'UNESCO

### **3. Repenser la politique étrangère du Sud Vietnam et du Nord Vietnam vis-à-vis du monde francophone**

Face à l'événement international du monde francophone, le comportement des deux parties vietnamiennes fut très différent : le Sud accueille l'ACCT avec un relatif enthousiasme, tandis que le Nord la rejette sans hésitation. Ces décisions antagonistes sont dues à la position de chaque partie sur la scène internationale, au contexte mondial, et particulièrement à l'orientation de la politique extérieure de chaque côté. Nous prendrons en compte, en priorité, ce dernier facteur car la politique extérieure joue un rôle décisif notamment avec la France et les pays africains, partenaires francophones au sein des organisations internationales.

#### **1. Relation avec la France**

Depuis 1945, les intérêts économiques de la France au Vietnam restent importants. Du fait de la présence d'entreprises françaises en Indochine, en général, et au Vietnam en particulier, la France ne souhaite pas quitter ce territoire. Le pays en forme de S, avec sa côte très longue, constitue une sorte de balcon tourné vers la mer de l'Est, telle une porte d'entrée en Asie du Sud-est par voie maritime, il est l'objet de convoitises par d'autres grandes puissances aussi, y compris la France.

Certes, les intérêts de la métropole enregistrent « *un net recul par rapport à ce qu'ils pouvaient représenter avant 1945* »<sup>163</sup>. Mais, les investissements industriels et miniers français occupent encore 43% des investissements étrangers : charbonnages du Tonkin, cimenterie de Haiphong, cotonnière de Nam Dinh, les brasseries et glaciers de l'Indochine. Trente-quatre pour cent des investissements proviennent des entreprises dans le domaine des plantations d'hévéa, des industries du caoutchouc ou de l'automobile, tandis que le reste des investissements français se répartissent entre différents services publics (électricité, eau, et sociétés de transport)<sup>164</sup>. Les intérêts privés se trouvent évidemment

---

<sup>163</sup> Hugues TERTRAIS, *Les intérêts français en Indochine entre 1954 et 1975. Du conflit d'Indochine aux conflits indochinois*, Paris, Éditions Autrement, 2000, p. 37.

<sup>164</sup> *Idem*.

dans une situation difficile à cause de la guerre, ainsi que du boycott de la République démocratique du Vietnam au Nord et de la République du Vietnam au Sud.

### ***La République du Vietnam***

Dès les premiers jours de sa présidence, Ngo Dinh Diem demande à la France de retirer le « *Corps expéditionnaire français en Extrême-Orient* » (CEFEO). Il pense que le nombre de soldats français au Sud-Vietnam est trop important, et cela peut représenter une menace pour ce pays<sup>165</sup>. Même si les États-Unis le convainquent que le retrait trop hâtif entraîne un affaiblissement de sa défense militaire, rendant nécessaire une évacuation progressive des forces françaises. Celle-ci commence juste après la Conférence de Genève. Les mois suivant, Diem maintient sa pression en vue du retrait total des troupes françaises, au point que le commandant suprême français au Sud-Vietnam est dissous peu de temps après, et les ultimes troupes françaises partent très vite ensuite. En mai 1957, la mission militaire française prend fin.

En outre, Ngo Dinh Diem rend la vie difficile aux ressortissants français, aux réfugiés et aux eurasiens. En effet, la diaspora française au Vietnam se composait de Métropolitains, d'Eurasiens, de Français d'origine vietnamienne, de Français d'origine cambodgienne et laotienne, d'étrangers naturalisés, de Nord-Africains, d'originaires des départements et territoires d'Outre-mer et enfin de Français d'Inde. Ils sont au moins 27107<sup>166</sup>. Ces ressortissants sont visés par des attentats. Diem et ses partisans exerçant sur eux un « *antagonisme de plus en plus virulent* »<sup>167</sup>. Du coup, le Haut-commissaire de la République française au Vietnam, Henri Hoppenot, en appelle à son ministère. Il lui soumet des

---

<sup>165</sup> Document d'archives, n° 106, « Fonds Asie-Océanie 1944-1958 - Nouvelle Zélande/Vietnam (conflit) », Sous-série Sud-Vietnam, cote 150QO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>166</sup> Voir Fiche des ressortissants français immatriculés et résidant au Vietnam au 20 Décembre 1955, « Fonds Asie-Océanie 1944,-1958, Nouvelle-Zélande – Vietnam (conflit) », Dossier 106 (CLV 1956-1959), cote 150QO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>167</sup> « Les Français d'Indochine - Fonds Asie-Océanie 1944,-1958, Nouvelle-Zélande – Vietnam (conflit) », Dossier 106 (CLV 1956-1959), cote 150QO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

mesures pour sauver ces Français « *qui n'ont pas l'intention d'abandonner le Vietnam* »<sup>168</sup>, mais qui veulent « *assurer pour leurs femmes et leurs enfants un havre de paix* »<sup>169</sup>.

Malgré les 70 compagnies et sociétés françaises<sup>170</sup> maintenant des activités commerciales au Vietnam, les ressortissants français peinent à subsister dans le Vietnam nouveau : « *la nouvelle structure de l'économie vietnamienne ne leur réserve que des emplois non souhaités ou inacceptables pour eux* »<sup>171</sup>. En effet, en 1956, Ngo Dinh Diem met en vigueur une ordonnance qui donne la liste détaillée des professions interdites aux étrangers, avec des instructions très claires et sévères :

*« Sur tout le territoire du Vietnam, il est interdit aux ressortissants des pays étrangers, ainsi qu'aux congrégations et sociétés françaises d'exercer les professions suivantes :*

- *Commerce du poisson et de la viande ;*
- *Mercerie, épicerie, produits alimentaires;*
- *Commerce de charbon et de bois de chauffage;*
- *Commerce des produits pétroliers (à l'exception des maisons d'importation) ;*
- *Brocante;*
- *Commerce des tissus et soieries (moins de 10.000 mètres pour l'ensemble des catégories) ;*
- *commerce des files de coton ;*
- *Commerce de la ferraille (fer, cuivre, bronze);*
- *Exploitation des décortiqueries ;*
- *Commerce de céréales ;*
- *Transport de marchandises et de voyageurs par voitures, chaloupes ou jonques;*

---

<sup>168</sup> *Idem.*

<sup>169</sup> *Idem.*

<sup>170</sup> « Notes sur les sociétés françaises exerçant leurs activités au Vietnam - Fonds Asie-Océanie 1944,-1958, Nouvelle-Zélande – Vietnam (conflit) », Dossier 106 (CLV 1956-1959), cote 150QO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>171</sup> Voir le télégramme portant sur « la situation des Français au Vietnam en 1957 », Fonds Asie-Océanie 1944,-1958, Nouvelle-Zélande – Vietnam (conflit), Dossier 106 (CLV 1956-1959), cote 150QO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

- *Commissions* »<sup>172</sup>

Cette ordonnance est signée par Ngo Dinh Diem le 6 Septembre 1956. Elle accorde aux personnes concernées un délai de six mois à un an, après lequel, le non-respect entraînera des punitions très sévères comme l'emprisonnement ou le paiement d'amendes importantes.

Parlant du comportement de la République du Vietnam envers la France, le général français Vanuxem, qui a exercé au Vietnam de 1946 à 1955 en tant que commandant d'un bataillon, dans un entretien réalisé par *Vietnam Press*, publié le 20 Décembre 1968, déclare en toute sincérité : « *le Sud Vietnam a rompu les relations diplomatiques entre la France et la République du Vietnam et je comprends ce qui a dicté ce geste. Cependant, l'attachement sentimental de la France pour le Vietnam continue. (...) J'espère que, dans un prochain avenir, les Vietnamiens et Français reviendront, non pas à l'amitié seulement, passés de tout ce que nous avons vécu et souffert ensemble, mais aussi qu'ils se tourneront vers l'avenir que nous voulons bâtir ensemble. La France continue ses aides culturelle, technique, sociale et médicale, et ces aides restent proportionnellement supérieures à toutes celles que les autres pays ont fournies à la R.V.N. Par conséquent il ne manque que le geste diplomatique* »<sup>173</sup>.

Ainsi, la première République du Sud Vietnam s'est vite révélée très hostile à la France et aux Français résidant au Vietnam. L'ambassade de France à Saigon envoie plusieurs fois des alertes sur les conditions de vie des ressortissants français sur le territoire du Sud du Vietnam.

La situation ne s'est améliorée que vers la fin de la présidence de Diem, et surtout lors de la Deuxième République du Sud Vietnam, sous la présidence de Nguyen Van Thieu. Contrairement à son prédécesseur, Ngo Dinh Diem, né d'une famille catholique et

---

<sup>172</sup> Voir article 1 de l'Ordonnance n° 53 portant énumération des professions interdites aux ressortissants des pays étrangers et aux congrégations ou sociétés étrangères. *Fonds Asie Océanie 1944,-1958, Nouvelle-Zélande – Vietnam (conflit), Dossier 106 (CLV 1956-1959), cote 150QO*, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>173</sup> Nguyen TRUNG HIEU, « Vietnam: Clé de l'avenir, Toute réunification territoriale se réalise du Sud au Nord », *Vietnam Press*, n° 6505, 20 décembre 1968. Disponible au *Fonds Asie Océanie 0005INVA/62, Dossier CLV/Nord Vietnam 1965-1976*, Archives diplomatiques françaises précitées.

traditionnellement proche de la dynastie de Nguyen, Nguyen Van Thieu est issu d'une famille catholique paysanne et de pêcheurs d'un village très pauvre au Sud du Vietnam.

Les deux présidents n'ont pas la même vision politique, non plus. Si Ngo Dinh Diem est hostile à l'Union française et à la France en général, Nguyen Van Thieu admire ce pays. Thieu a fait ses études à l'Académie militaire de l'armée de l'Union française à Dalat (1948), et est très apprécié pour sa fidélité à la « mère-patrie » (la France). C'est pour cette raison qu'il est envoyé faire des études à l'École d'infanterie spéciale militaire Coëtquidan à Saint-Cyren France, et en est sorti diplômé en 1949. Sa biographie explique sa différence de vision politique par rapport à l'ex-président assassiné. Ceci explique sa motivation d'entrer dans la communauté francophone et son intention de se rapprocher de la France.

### ***La République Démocratique du Vietnam***

La France compte parmi une minorité des pays dits « impérialistes » qui maintiennent des coopérations avec la RDVN après la proclamation de l'indépendance en 1945. C'est d'autant plus curieux qu'elle est le pays colonisateur juste avant cette date.

Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, la France envoie M. Sainteny à Hanoi dès août 1945, et fait retourner ses troupes militaires au Nord du Vietnam un an après. Néanmoins, il faut attendre que les troupes militaires françaises se retirent entièrement du Nord du Vietnam, conformément aux Accords de Genève en 1954, pour que les projets de coopération franco-vietnamienne puissent se poursuivre sur un principe égalitaire. Pierre Mendès-France lance cette relation nouvelle avec Pham Van Dong, alors premier ministre vietnamien, dans les domaines économiques et culturels. Cela résulte, en partie, des négociations entreprises et réalisées par la Délégation générale de France, avec les accords techniques sur les modalités d'indemnisation de deux importantes sociétés françaises nationalisées par le gouvernement de la RDVN, la Compagnie des charbonnages du Tonkin et la Société des transports en commun de la région de Hanoi. Un accord commercial est signé en 1955 et prévoit des échanges équilibrés, à hauteur d'un milliard de francs anciens. Les résultats sont fluctuants, comme le montre ce tableau :

**Tableau 7 : Échanges commerciaux entre la France et la RDVN (en milliers de francs)<sup>174</sup>**

	<b>1959</b>	<b>1960</b>	<b>1961</b>	<b>1962</b>	<b>1963</b>	<b>1964</b>	<b>1965</b>	<b>1966</b>	<b>1967</b>	<b>1968</b>	<b>1969</b>
<b>Exportation française</b>	14.600	8.800	8.200	14.500	12.500	12.600	10.400	11.300	13.100	6.800	2.900
<b>Importation française</b>	11.500	300	4.700	10.900	17.800	18.400	14.900	13.000	2.700	1.500	2.300
<b>Total</b>	26.100	9.100	12.900	25.400	30.300	31.000	25.300	24.300	5.800	8.300	5.200
<b>Balance</b>	<b>+3.100</b>	<b>+8.500</b>	<b>+3.500</b>	<b>+4.600</b>	<b>-5.300</b>	<b>-5.800</b>	<b>-4.500</b>	<b>-1.700</b>	<b>+400</b>	<b>+5.300</b>	<b>+600</b>

---

<sup>174</sup> « Fonds Asie-Océanie, CLV (Cambodge – Laos - Vietnam), Dossier 0005INVA/56, Nord Vietnam de 1965 à 1976 », Archives diplomatiques françaises

Sur le plan diplomatique, la relation est glaciale et ne s'améliore qu'à partir de la fin de 1960, et davantage en 1961, avec des changements d'orientation dans les relations franco-vietnamiennes, quand la RDVN nomme Mai Van Bo à la tête de sa représentation commerciale à Paris. Ensuite, l'ambassade de France à Hanoi établie en 1964, facilite les échanges diplomatiques réguliers à travers la représentation nord-vietnamienne à Paris, le voyage de Chauvel en décembre 1965, de Sainteny en juillet 1966 au Nord Vietnam, nomination à Hanoi d'un Délégué français de rang plus élevé que ses prédécesseurs en décembre 1965, les échanges de messages entre le général Charles de Gaulle et le président Ho Chi Minh en 1966.

Le soutien matériel et intellectuel des Français communistes pour la lutte patriotique contre les Américains, aide beaucoup aussi. La « juste guerre » contre ce qu'on appelle à Hanoi les impérialistes et les colonialistes pour préserver son indépendance et sa liberté. À la fin des années 1960, les mouvements pacifistes de protestation contre la guerre d'agression américaine, qui réclament la paix au Vietnam, se développent largement, et particulièrement en France, avec la participation de larges couches populaires : des ouvriers, des jeunes et des femmes, etc. Le Parti communiste français contribue beaucoup à ce combat. *« Des activités de soutiens ont eu lieu presque tous les jours. Le peuple français est descendu sans discontinuer dans les rues pour manifester sa solidarité avec le peuple vietnamien et exiger le départ des agresseurs américains du Sud Vietnam. Le mouvement d'aide matériel battait également son plein. Le peuple français a organisé des collectes de fonds et de médicaments. L'initiative de la « marche vers Paris » est une nouvelle expression heureuse de la solidarité amicale du peuple français avec le peuple vietnamien en lutte pour l'indépendance nationale, la réunification du pays et la paix authentique »*<sup>175</sup>.

Durant les années 1968-1973, le parti communiste français soutient beaucoup le parti communiste vietnamien dans le fait qu'il est le pays hôte des négociations de la fin de la guerre et des accords de guerre sur Vietnam. La France reste neutre pour assurer la légitimité du résultat et pour éliminer toute pression sur les partenaires. Cependant,

---

<sup>175</sup> « *Le peuple français proteste contre la guerre d'agression au Vietnam* », Journal *Nhan Dan*, 9 décembre 1966. Consulté au «Fonds Asie-Océanie 0005INVA, Dossier CLV 77/1965-1976, Archives diplomatiques françaises. Courneuve, France.

le soutien du parti communiste français reflété à travers les aides matériels est toujours salué par les négociateurs vietnamiens.

La relation de la RDVN avec la France, en particulier dans la période 68-73<sup>176</sup>, était un facteur supplémentaire pour que le Vietnam s'engage à développer ses relations avec la France, en particulier, et avec le monde francophone en général, après sa prise de pouvoir ultime dans le Sud et sa déclaration de réunification en 1975.

## **2. Relation avec les pays africains**

### ***La République du Vietnam (Sud)***

La République du Vietnam réalise une politique de rapprochement avec les pays africains, surtout après leur déclaration d'indépendance. Elle a rapidement reconnu leur indépendance pour montrer son intention favorable à la mise en place des relations diplomatiques. À l'occasion de la conférence de Lomé et de la proclamation de l'indépendance du Togo en 1960, la République du Vietnam « *pose les premiers jalons d'une politique qui vise à créer des liens avec les Etats africains nouvellement indépendants. C'est dans le même esprit qu'il a également donné l'instruction à ses ambassades à Londres et à Paris de multiplier les contacts avec les missions diplomatiques de ces Etats et qu'il a décidé d'installer prochainement une représentation permanente à Tunis qui servirait de base à son action en Afrique* »<sup>177</sup>.

Selon les différents ambassadeurs français à Saïgon, cette orientation prend sa source, d'une part, dans le sentiment d'isolement des autorités vietnamiennes dont les relations se limitent à Washington. La République du Vietnam veut combattre cet isolement, et aussi empêcher la pénétration communiste en Afrique, « *en particulier les efforts déployés dans ce sens par le Gouvernement de Hanoi* »<sup>178</sup>. D'autre part, le gouvernement de Diem souhaite développer des liens commerciaux avec certains pays africains, ceux de la Communauté française<sup>179</sup> en particulier, du fait de la culture partagée. Diem confie cette mission à Nguyen Phuoc Buu Hoi, un de ses hommes de

---

<sup>176</sup> Période précise durant laquelle se négocient les accords de paix et la fin de guerre au Vietnam.

<sup>177</sup> Voir la *Lettre confidentielle du Ministre des affaires étrangères français*, et portant sur l' « Orientation du Vietnam vers l'Afrique », Fonds Asie-Océanie de 1944 (Nouvelle Zélande – Vietnam), cote 150QO/84, Dossier Sud Vietnam - politique extérieure – Pays d'Afrique.

<sup>178</sup> *Idem*.

<sup>179</sup> En 1959, La Communauté française a acheté 120.000 tonnes de riz vietnamien.

confiance. Il réalise plusieurs visites de prospection en Afrique pour comprendre la situation interne ainsi que l'orientation politique de ces pays, après l'effondrement de la Communauté française.

La République du Vietnam participe à plusieurs cérémonies de proclamation de l'indépendance des pays africains. De même, Diem reconnaît la Guinée (proscrite par De Gaulle), le Maroc, le Soudan, la Somalie, le Togo et la Tunisie, et effectue des voyages diplomatiques ou envoie des proches afin de favoriser la coopération économique ou culturelle. En fait, malgré la renonciation à l'Union française et à la Communauté française, le président du Sud-Vietnam voit dans les pays francophones un gisement de relations potentielles très bénéfiques avec leurs membres. Par un sentiment d'appartenance collective à une culture et une histoire en commun, Diem ne veut pas se couper de ce monde francophone surtout quand il avait besoin d'un maximum de soutiens dans le monde.

Le nombre de pays africains étant important, ils peuvent constituer un effet de levier considérable à l'Assemblée générale des Nations unies où les non-alignés commencent à s'organiser. De fait, Saïgon redoute que la tendance communiste soit en expansion dans les pays africains nouvellement indépendants, et qu'ils lui préfèrent Hanoi, voire Pékin. Ensuite, la République du Vietnam a une forte crainte de la tendance communiste qui est en expansion dans ces nouveaux pays africains indépendants, ce qui la met dans une situation délicate par rapport au Vietnam socialiste. En outre, face à une emprise américaine de plus en plus lourde, la République du Vietnam souhaite « *étendre l'aire géographique de ses activités et chercher des appuis dans les Etats africains nouvellement promus à l'indépendance* »<sup>180</sup>.

Quel est le comportement des pays africains envers la République du Vietnam ? Leur réponse ne semble pas être à la hauteur des espérances de Diem. Même si ces pays affirment leur renonciation au communisme, ils veulent, pour la plupart, garder une neutralité par rapport à la séparation idéologique Sud et Nord du Vietnam. Léopold Sédar Senghor, le président sénégalais, une personne de grande influence pour le monde

---

<sup>180</sup>*Idem.*

africain francophone, déclare franchement qu'il « *n'a jamais entendu prendre parti dans le débat politique qui oppose l'une à l'autre les deux parties du Vietnam* »<sup>181</sup>.

La République du Mali rompt les relations avec le Sud Vietnam pour reconnaître le 15 octobre 1960 le Nord Vietnam, dont le premier Ambassadeur arrive à Bamako un mois après. La Guinée noue des liens diplomatiques avec Hanoi très tôt après sa décolonisation. Les intérêts des dirigeants d'Hanoi en Afrique noire sont principalement dans ces deux pays.

Quelques mois après, au début de 1961, le Sénégal décide de reconnaître le Vietnam socialiste. Le président Senghor adresse au président Ho Chi Minh un message l'informant de la décision prise par le gouvernement de Dakar de reconnaître le gouvernement du Vietnam, en lui exprimant « *ses meilleurs vœux pour la prospérité de son pays* ». Le gouvernement sénégalais exprime son intention d'ouvrir une ambassade du Vietnam socialiste à Dakar, mais ce projet est vivement critiqué par le gouvernement français ainsi que celui de Saigon évidemment. Devant ces réactions, le président Senghor tient compte de ces protestations et renonce finalement à ce projet.

Bien que la politique orientée vers le monde africain francophone du gouvernement de Saigon n'ait pas obtenu de vrais succès, elle explique l'acceptation rapide de la République du Vietnam à l'invitation faite par les pères fondateurs de l'ACCT, ainsi que son accord favorable à son lancement en 1970 à Niamey.

### ***La République Démocratique du Vietnam (Nord)***

La relation d'amitié entre la RDVN et les pays africains francophones est bien antérieure à l'établissement de liens diplomatiques. Ils ont en partage une histoire coloniale commune, ainsi que la lutte pour l'indépendance. Le Vietnam et les pays africains francophones développent une amitié profonde, tissée autour de la langue française et leurs valeurs francophones. « *En dépit des contraintes liées à l'éloignement*

---

<sup>181</sup> Voir le télégramme de Jacques ROUX, diplomate français à Saigon. Cf. Fonds Asie-Océanie 1944 (Nouvelle Zélande - Vietnam), Dossier Vietnam du Sud, 150QO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

*géographique, le Vietnam et les pays africains nouent des relations très anciennes et disposent d'atouts à faire prévaloir au regard de leurs énormes potentialités »<sup>182</sup>.*

En fait, la relation entre la RDVN et les pays africains socialistes est construite par le président Ho Chi Minh et les révolutionnaires africains dès le début du XX<sup>e</sup> siècle. Durant son séjour à Paris de 1911 à 1921, Ho Chi Minh fait la connaissance des Africains révolutionnaires algériens, tunisiens, malgaches, béninois, sénégalais et guinéens notamment. Leur amitié permet de fonder l'Association des colonies en 1921, dans le but de lutter contre le régime d'exploitation coloniale. Le porte-parole de cette association est le journal *Le Paria* dont l'auteur et l'éditeur en chef est Ho Chi Minh, connu en ce moment sous le nom « Nguyen Ai Quoc ». Etant un patriote qui prend la plume pour en faire un instrument de guerre, Ho Chi Minh écrit beaucoup d'ouvrages sur le régime colonialiste et parle beaucoup des pays africains, en soulignant que les peuples africains comme les peuples vietnamiens ou indochinois ont subi les mêmes douleurs et oppressions et que les peuples africains et indochinois. Ils doivent donc se solidariser et se lutter pour avoir l'indépendance nationale.

La RDVN reconnaît rapidement le statut d'indépendance de plusieurs pays africains<sup>183</sup>. Vers la fin des années 50, on observe un mouvement intitulé « *Pour l'Afrique* », qui se répand dans tout le Nord du Vietnam afin de soutenir la lutte africaine dans la proclamation des indépendances. Au niveau étatique, avant 1960, la RDVN reconnaît plusieurs pays africains comme États indépendants tels que le Maroc, la Tunisie, les Émirats arabes unis, la Guinée, l'Algérie. Après la décolonisation quasi-totale de l'Afrique en 1960, la RDVN reconnaît tout de suite 15 des 17 pays nouvellement indépendants.

La raison de ce rapprochement entre Vietnamiens et Africains est facile à comprendre. Les jeunes États sont mis en garde contre l'impérialisme ou loués pour leur opposition à celui-ci. « *Aussi, les mouvements de libération nationale, les manifestations d'indépendance à l'égard des Occidentaux et les déclarations ou actes de caractère progressiste sont-ils qualifiés les uns et les autres de révolutionnaires par les marxistes*

---

<sup>182</sup> Nguyen HOANG PHUONG, « Épanouissement des relations Vietnam-Afrique », 26 Mai 2009, disponible sur <http://lecourrier.vn/eacutepanouissement-des-relations-vietnam-afrique/24208.html>.

<sup>183</sup> Hong Khanh DANG, *La Francophonie et la coopération Vietnam Afrique*, thèse de doctorat en Science politique, Université Jean Moulin Lyon 3, 2016.

*vietnamiens* »<sup>184</sup>. Certes, profondément bouleversée depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Afrique reconnaît un processus de décolonisation spectaculaire puis souffre des conflits et de contradictions durables.

Dans la politique de coopération entre les pays africains et la RDVN, la personne-clé est le ministre des Affaires étrangères Ung Van Khiem, suite à son voyage de mission de plus d'un mois, au début de 1961, durant lequel il effectue des visites dans une série de pays africains : Guinée, Niger, Mali, Maroc, Tunisie ainsi que la République Arabe Unie. Cette mission ouvre beaucoup de possibilités de coopérations économiques. On peut citer des accords commerciaux et d'échanges culturels avec la Guinée et le Mali, des propositions de partenariats intellectuels et diplomatiques au Niger et en Tunisie ainsi que des liens commerciaux avec la RAU.

Pour d'autres pays africains que Khiem ne peut pas visiter comme le Sénégal ou le Congo, il envoie des télégrammes, soit pour annoncer la reconnaissance de leur indépendance, soit pour lancer l'établissement des relations diplomatiques et d'échanges d'ambassadeurs. Il faut noter que 3 des pays africains, le Togo, le Ghana et la Nigéria ne donnent pas leur avis sur la demande de visa d'entrée du ministre vietnamien.

Cette mission d'amitié et commerciale rapproche la RDVN du Sénégal, du Maroc et du Congo. Cela permet envisager l'ouverture de relations diplomatiques avec ces deux derniers, et le renforcement de la position nord-vietnamienne en Guinée et au Mali. Ceci permet aussi de resserrer ses liens avec le Niger, la Tunisie, le FLN et la RAU<sup>185</sup>.

A partir de cette date, la relation diplomatique entre la RDVN et le monde francophone africain s'est de plus en plus élargi et approfondi, en s'orientant vers la coopération économique et scientifique. A côté d'une compréhension mutuelle grâce à une histoire commune, en ce qui concerne les pays francophones, il faut parler du caractère stimulant de l'usage d'une langue de culture commune, pour les relations diplomatiques.

---

<sup>184</sup> Voir la Lettre de François de QUIRIELLE, Délégué général français au Vietnam, envoyée au ministère des Affaires étrangères français, Fonds Asie-Océanie 0005INVA, Dossier CLV 76-Nord Vietnam 1965-1976, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>185</sup> Voir le document confidentiel de l'Ambassade française à Hanoi, Fonds Asie Océanie, Dossier 149QO/77, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

Avant 1961, la RDVN ne possède officiellement que deux représentations diplomatiques en Guinée et au Mali, et d'une mission commerciale permanente en Égypte<sup>186</sup>. En 1968, elle réussit à établir des relations diplomatiques avec six États africains : le Ghana, le Congo-Brazzaville, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, et la Tanzanie. Les 5 derniers étant des pays les plus « progressistes »<sup>187</sup>, Hanoi les traite comme des amis et pas seulement des alliés.

De leur part, les pays africains réservent des sentiments très considérables à la RDVN. Le président sénégalais, Léopold Sédar Senghor, précise « *Vous avez été, comme nous, colonisés. Cette situation de peuples colonisés nous lie plus étroitement l'un à l'autre* »<sup>188</sup>. Mais, ce père fondateur de la Francophonie garde une neutralité dans la relation avec les deux Vietnam, affirmant que « *le Sénégal considèrerait avec la même amitié le Nord et le Sud et qu'au surplus il avait obtenu que les représentants de la RDVN ne se livrent à aucune activité subversive au Sénégal* »<sup>189</sup>. En fait, « *la RDVN a exigé du Sénégal la rupture des relations avec le Sud Vietnam, mais Hanoi a dû s'incliner devant le refus du président Senghor* »<sup>190</sup>.

Inversement, le premier ministre vietnamien Pham Van Dong adresse à Sékou Touré, le premier président de Guinée un message émaillé d'expressions telles que « *l'abolition du joug colonialiste français* », « *l'écroulement inéluctable du système colonial* », « *le peuple guinéen a connu l'oppression du colonialisme français* ». De sa part, le président guinéen répond qu'« *il y a une similitude de situation historique qui nous lie... la brèche ouverte dans le système colonial français est dû à l'héroïsme de votre peuple... Autre similitude : la volonté de réhabilitation de nos peuples* »<sup>191</sup>. Le président Ho Chi Minh exprime également sa confiance et ses vœux à l'occasion de la victoire du président Sékou Touré « *que le peuple guinéen, sous votre direction, remporte de nouveaux succès dans la lutte contre l'impérialisme, le colonialisme et le néo-colonialisme, dans la*

---

<sup>186</sup> Voir le « Rapport de coopération entre le Nord Vietnam et l'Afrique », Fonds Asie-Océanie, Dossier 149QO/77, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>187</sup> La RDVN a nommé ces 5 pays et l'Algérie l'ensemble de « l'Afrique progressiste ».

<sup>188</sup> *Vietnam New Agency*, Fonds Asie Océanie, Dossier 150QO/84, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>189</sup> « Relations de la RDVN avec les pays africains », Fonds Asie-Océanie 0005INVA, Dossier CLV 76/1965-1976, Archives diplomatiques françaises, *op. cit.*

<sup>190</sup> « Relations du Nord Vietnam avec l'Afrique », Fonds Asie-Océanie 0005INVA, Dossier CLV 76/1965-1976, Archives diplomatiques françaises, *op. cit.*

<sup>191</sup> *Idem.*

*consolidation de son indépendance nationale, dans l'édification de la prospérité de son pays, contribuant à la défense de la paix en Afrique et dans le monde »*<sup>192</sup>.

De son côté, le Congo Brazzaville organise une « *Quinzaine de solidarité avec le peuple vietnamien* » en 1968, faisant suite à la Conférence de la solidarité des peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine organisée à La Havane l'année précédente, où la RDVN avait joué un rôle notable. Cette conférence montre que l'Afrique tient, dans les déclarations et les prises de position d'Hanoi, une place moindre que l'Asie évidemment, mais bien plus large que l'Amérique latine. A cette occasion, sept ou huit États déclarés socialistes ou révolutionnaires « *se sont montrés verbalement très hostiles aux États-Unis* »<sup>193</sup>. Plusieurs visites de diplomates vietnamiens en Afrique et vice-versa sont effectuées entre les deux continents. Ainsi, se développe l'idée de rapprocher les peuples vietnamien et africain ayant une histoire commune et des traits culturels semblables, issus de ladite histoire. C'est aussi la RDVN qui crée un *Comité national de solidarité avec les peuples d'Asie et d'Afrique* dont le président est Ton Quang Thuyet, alors secrétaire général du Comité permanent de l'Assemblée nationale du Vietnam<sup>194</sup>.

Il faut noter aussi que l'Algérie et la Guinée, ainsi que le Congo-Brazzaville, pays africains socialistes très proches de la RDVN, refusent de participer aux conférences de Niamey et, donc à la création de l'ACCT. Cela peut expliquer le comportement du gouvernement de la RDVN envers cette Agence au moment de sa naissance.

### **3. Relation avec les Organisations internationales**

#### ***La République du Vietnam***

Présidents successifs d'un pays ébranlé par une guerre intérieure sanglante, Ngo Dinh Diem et Nguyen Van Thieu comprennent bien que leur victoire sur le front militaire n'est pas suffisante s'ils n'ont pas le renfort d'alliances internationales. La reconnaissance des autres pays joue un grand rôle, en termes de positionnement sur la carte mondiale et aussi celle des organisations internationales et de leurs membres est tout aussi cruciale. L'admission à une organisation internationale permet à un

---

<sup>192</sup> Voir la *Lettre du Président Ho Chi Minh* envoyée au président nouvellement réélu de Guinée, Sékou Touré, en Janvier 1968. Cf. Fonds Asie-Océanie 0005, dossier CLV 75 – Nord Vietnam 1965-1976.

<sup>193</sup> Selon François de QUIRIELLE précité.

<sup>194</sup> *Idem.*

gouvernement d'avoir non seulement de nouvelles alliances, mais aussi une reconnaissance supplémentaire par tous les membres de la dite organisation. C'est crucial pour la survie. Comprenant cette logique, dès les premières années de son mandat, Ngo Dinh Diem cherche à faire adhérer son gouvernement, en tant que État souverain, à autant d'organisations internationales que possible.

Jusqu'en 1970, la République du Vietnam fait partie de près de 90 organisations internationales, parmi lesquelles une vingtaine d'institutions du système onusien. Diem et Thieu comprennent bien l'importance de la « politique de présence » comme on dit sous leur présidence. Il faut multiplier au maximum les relations multilatérales pour montrer la présence de la République du Vietnam et donc, consolider sa légitimité.

En symétrie, en appliquant une « *stratégie de présence* », Ngo Dinh Diem s'adapte rapidement à la vie internationale en reconnaissant les pays nouveaux indépendants. Au niveau bilatéral, cela passe évidemment aussi par des ouvertures d'ambassades.

**Tableau 8 : Des organisations dont la République du Vietnam était membre de 1949 jusqu'à 1971<sup>195</sup>:**

**a. Les organisations spéciales de l'ONU**

1. Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) ;
2. Groupes des 77 pays ;
3. Programme des Nations-Unies pour le Développement (PNUD) ;
4. Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (FISE) ;
5. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI),
6. Commission Economique pour l'Asie et l'Extrême Orient (CEAEO).

**b. Les organisations spécialisées de l'ONU**

1. Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (OAA) ;
2. Banque internationale pour la Reconstruction et le Développement (BIRD) ;
3. Agence internationale de l'Energie atomique (AIEA) ;
4. Organisation de l'Aviation civile internationale (OACI) ;
5. Association internationale pour le Développement (OIT) ;

---

<sup>195</sup> « Recueil des organisations internationales dont la République du Vietnam était membre », Fonds du premier ministre, II<sup>e</sup> République du Vietnam, Archives nationales n°2 du Vietnam.

6. Organisation des Nations Unies pour l'Éducation, la Science et la Culture (ONUESCO) ;
7. Union Postale universelle (UPU) ;
8. Union internationale des Télécommunications (UIT) ;
9. International Télécommunication Satellite Consortium (INTELSAT) ;
10. Organe international de Contrôle des Stupéfiants (OICS) ;
11. Corporation Financière internationale (CFI) ;
12. Fonds monétaire international (FMI) ;
13. Organisation mondiale de la Santé (OMS) ;
14. Organisation météorologique mondiale (OMM).

**c. *Les organisations intergouvernementales***

1. Commission internationale des Industries agricoles et alimentaires (CIIA) ;
2. Institut international du Froid (IIF) ;
3. Office international des Epizooties (OIE) ;
4. The Association of Natural Rubber Producing Countries (ANRPC);
5. Commission internationale du Riz (CIR) ;
6. Groupe international d'Études du Caoutchouc (GIEC) ;
7. Union internationale pour la protection de la propriété industrielle (UIPPI) ;
8. Centre de Recherche sur les problèmes sociaux de l'Industrialisation en Asie méridionale (CRPSIAM) ;
9. Union internationale pour la publication des Tarifs douaniers (UIPTD) ;
10. Agence de Coopération culturelle et technique (ACCT) ;
11. Organisation internationale de Police criminelle (INTERPOL) ;
12. Organisation internationale de Protection civile (OIPC) ;
13. Union internationale des Organismes officiels de Tourisme (UIOOT).

**d. *Les organisations internationales non-gouvernementales***

1. Union interparlementaire (UIP) ;
2. Union parlementaire Asienne (UPA) ;
3. Ligue mondiale Anti-communiste (WACL) ;
4. Ligue Anticomuniste des Peuples asiens (APACL) ;
5. Entraide universitaire mondiale (EUM) ;
6. Confédération mondiale des organisations de la Profession enseignante (CMOPE) ;

7. Fédération internationale des Langues et Littératures modernes (FILIM) ;
8. Association internationale des Universités (AIU) ;
9. Fédération internationale des Pen club ;
10. Union culturelle française (UCF) ;
11. Bureau international catholique de l'Enfance (BICE) ;
12. Jeunesse ouvrière chrétienne internationale (JOC) ;
13. Association médicale mondiale (AMM) ;
14. Fédération internationale de l'Art photographe (FIAP) ;
15. Association internationale permanente des Congrès de la Route (AIPCR) ;
16. Association internationale permanente des Congrès de Navigation (AIPCN) ;
17. Association internationale du Congrès des Chemins de Fer (AICCF) ;
18. Association du Transport aérien international (ATAI) ;
19. Croix rouge internationale (CRI) ;
20. Union internationale contre le péril vénérien et les Tréponématoses (UIPVT) ;
21. Union internationale contre le Cancer (UICC) ;
22. Société internationale de Chirurgie (SIC) ;
23. Union internationale de Chimie pure et appliquée (UICP) ;
24. Union internationale des Villes et Pouvoirs locaux (UIVPL) ;
25. Union géodésique et Géophysique internationale (UGGI) ;
26. Union internationale pour la Conservation de la Nature et de ses Ressources (UIPCNR) ;
27. Union internationale des Sciences anthropologiques et ethnologiques (UISAE) ;
28. Institut international des Sciences administratives (IISA) ;
29. Association fiscale internationale (AFI) ;
30. Commission internationale des Irrigations et du Drainage (CIID) ;
31. Association internationale de l'Hôtellerie (AIH) ;
32. Confédération mondiale du Travail (CMT) ;
33. Chambre de Commerce internationale (CCI) ;
34. Association internationale pour la Protection de la Propriété industrielle (AIPPI) ;
35. Comité international Olympique (CIO) ;
36. Fédération internationale d'Athlétisme amateur (FIAA) ;
37. Fédération internationale de Tennis de Table (FITT) ;
38. Fédération asiatique de Tennis de Table ;

39. Fédération internationale de Basketball amateur (FIBA) ;

40. Fédération internationale de Natation amateur (FINA) ;

41. Bureau mondial du Scoutisme (BMS).

***e. Les organisations régionales***

1. Conférence socialiste d'Asie (CSA) ;

2. Organisation Afro-Asiatique pour la Reconstruction rurale ;

3. Organisation des ministres d'Education du Sud-Est de l'Asie (OMESEA) ;

4. Fédération asiatique des Associations de Bibliothécaires (FAAB) ;

5. Union asiatique de Radiodiffusion (UAR) ;

6. Organisation asienne de Productivité (OAP) ;

7. Conseil de l'Asie et du Pacifique (CAP) ;

8. Banque asiatique de Développement (BAD) ;

9. Plan Colombo ;

10. Conseil indopacifique des Pêches (CIPP) ;

11. Southeast Asia Economic Development Ministerial Conference;

12. Comité pour la Coordination des Études sur le Bassin inférieur du Mékong (CCEBIM) ;

13. Organisation régionale de l'Orient pour l'Administration publique (OROAP) ;

14. Association de Tourisme du Pacifique (ATP).

***La République Démocratique du Vietnam***

La République Démocratique du Vietnam poursuit ses efforts pour ne pas se laisser supplanter par le Sud Vietnam sur l'échiquier international. Elle se soucie également de nouer des relations diplomatiques avec les organisations internationales, mais par rapport au Gouvernement du Sud Vietnam, le Gouvernement du Nord Vietnam se trouve dans une position beaucoup moins favorable.

Face à une conjoncture menaçante avec la perspective d'une guerre nucléaire contre les pays socialistes et des guerres locales contre les mouvements de libération nationale, la RDVN entend joindre ses efforts à ceux de l'URSS et des pays socialistes opposés à la course aux armements, aux blocs militaires (SEATO, OTAN, CENTO), à l'alliance militaire que la France conclut avec l'Allemagne de l'Ouest. L'objectif essentiel poursuivi par le gouvernement de la RDVN dans sa politique extérieure est la construction du socialisme dans le Nord et la réunification du pays. Le premier ministre

Pham Van Dong désire renforcer la proximité avec les autres pays socialistes en resserrant ses liens d'amitié avec les pays nationalistes. Il insiste sur la nécessité de l'unité et de la cohésion au sein du camp socialiste<sup>196</sup>.

Nous souhaitons donc désormais découvrir le comportement de la RDVN vis-à-vis ses partenaires francophones avant son adhésion à cette communauté, et dès lors expliquer la raison de son refus de participer aux conférences du monde francophone en 1969 et 1970 à Niamey.

Comme le Sud, la RDVN comprend bien l'importance de sa présence dans les organisations internationales. À chaque grande manifestation internationale, elle envoie des représentants officiels pour y assister : Conseil mondial de la paix, commémoration anniversaire de la Conférence de Bandung, Journées internationales du travail, participation aux foires, aux expositions des pays du camp socialiste<sup>197</sup>.

Cependant, le Sud Vietnam peut bien plus facilement étendre ses relations diplomatiques avec les organisations internationales grâce au soutien des États-Unis. Mais, la RDVN rencontre beaucoup de difficultés sur ce front : chaque fois que la RDVN veut déposer sa candidature d'admission aux organisations internationales comme l'ONU, l'UNESCO, l'Union interparlementaire, l'ECAFE, malgré le bon accueil de ces dernières, elle est mise en échec à cause de la République du Vietnam. En effet, la République du Vietnam veut montrer que la RDVN ne peut pas candidater aux organisations internationales parce que, selon les autorités du Sud Vietnam, La RDVN « n'était pas un État sujet de droit international »<sup>198</sup> et « la soi-disant Assemblée nationale du Nord Vietnam n'était pas un parlement »<sup>199</sup>. Les organisations internationales doivent céder devant le fait que l'admission d'un candidat doit recevoir l'accord à l'unanimité des membres. Un seul refus suffit à rejeter une candidature. Outre les entraves posées

---

<sup>196</sup> Jean-François BOISSIÈRE, « *Politique étrangère de la RDVN exposée à l'Assemblée Nationale par M. Pham Van Dong* », Lettre au ministère des Affaires étrangères, Fonds Asie-Océanie, Dossier 149QO/31, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>197</sup> Rapport sur « la situation et la politique extérieure du Nord Vietnam », Fonds Asie-Océanie, Dossier 149QO/77, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>199</sup> Voir le « *Mémoire de la délégation parlementaire de la République du Vietnam sur la candidature à l'Union interparlementaire des Viet-Cong* », Fonds Asie-Océanie, Dossier 150QO/107, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

par la République du Vietnam, les dossiers de candidature aux organisations internationales de la RDVN sont torpillés par plusieurs pays du camp capitaliste. Ceux-ci exercent des pressions supérieures au soutien des pays socialistes et de toute façon inférieurs en nombre dans ces organismes internationaux.

Prenons les exemples de la demande d'admission de la RDVN à l'Organisation météorologique mondiale et à l'Organisation mondiale de la santé.

En ce qui concerne la première, lors du scrutin décidant l'invitation des pays en qualité d'observateurs au 6<sup>e</sup> Congrès de l'OMM en 1970, la RDVN reçoit 16 voix positives sur 69<sup>200</sup> :

- Les pays socialistes émettent un vote positif: Cuba, Hongrie, Mongolie, Ukraine, URSS ;
- Tous les pays européens occidentaux, excepté la France qui est absente, votent contre : R.F. d'Allemagne, Danemark, Grèce, Islande, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Royaume Uni, Suède ;
- Les pays européens neutres sont partagés entre le vote positif (Finlande) et l'abstention (Suisse) ;
- Les États latino-américains votent contre l'invitation (Argentine, Brésil, Chili, Colombie, Nicaragua, Paraguay) ou s'abstiennent (Costa Rica, El Salvador) ;
- Les États arabes votent pour l'invitation (Libye, Soudan, Syrie, RAU) ;
- Quatre États africains francophones se sont prononcés : le Togo vote pour, la Côte d'Ivoire et le Niger s'abstiennent, le vote du Mali n'est pas validé ;
- Les États du Commonwealth britannique sont partagés entre le vote négatif (Australie, Chypre, Ghana, Nouvelle Zélande, Zambie) le vote positif (Pakistan, Ouganda) et l'abstention (Canada, Malawi) ;
- Les autres votes négatifs sont ceux des États unis et de leurs partenaires habituels (Taïwan, Corée, Philippines, Thaïlande, Sud Vietnam), de la Malaisie, de l'Iran, et de l'Afrique du Sud ;
- En outre la Somalie vote pour, le Japon et l'Israël s'abstiennent ;

---

<sup>200</sup> Scrutin relatif à l'invitation de la Chine, du Vietnam du Nord et de la Corée du Nord, en qualité d'observateurs au 6<sup>e</sup> Congrès de l'OMM voir Fonds Asie-Océanie 0005INVA, Dossier CLV/62/1965-1976, Archives diplomatiques françaises, *op. cit.*

Finalement, la RDVN n'est admise en tant que membre de l'OMM qu'après sa réunification en 1975<sup>201</sup>. De même, la RDVN dépose sa candidature à l'ONU et à l'UNESCO peu avant, mais elle est recalée à cause de l'opposition de la République du Vietnam.

Devant cette protestation, la RDVN réagit que la République du Vietnam, lui seul, ne peut pas candidater au nom du Vietnam tout entier. De l'autre côté, avec le soutien et l'appui des États-Unis, la République du Vietnam réussit dans tous les cas, à adhérer aux organisations internationales. C'est pour cette raison que François de Quirielle, alors délégué général français en 1966, donne les commentaires suivants: « *Hanoi manifeste à l'égard de l'ensemble des organisations internationales une très vive méfiance, car il considère que celles-ci sont plus ou moins dominées par la puissance politique ou financière américaine et que consciemment ou inconsciemment elles se mettent au service de celle-ci* »<sup>202</sup>. Parmi les rares relations proches avec une grande organisation internationale de la RDVN, il y a tout de même la Croix Rouge, tout comme pour le Sud Vietnam, et évidemment les organisations communistes telle que le COMECON.

Cette situation explique le très faible nombre des organisations internationales auxquelles la RDVN peut adhérer jusqu'au jour de sa réunification. C'est aussi pour ces raisons que la RDVN évite d'adhérer à une même organisation internationale avec la République du Vietnam, telle que l'ACCT en 1970. La RDVN est invitée, mais elle refuse d'y participer pour éviter encore une fois la dispute inutile et/ou la confusion entre les deux parties. Par la même occasion, c'est une façon, aussi, de ne pas reconnaître le gouvernement de Saïgon.

---

<sup>201</sup> La RDVN a été admis au 7<sup>e</sup> Congrès de l'OMM en 1975 avec 104 votes favorables, sans opposition, et 8 abstentions sur un total de 112 votants. Plus de détails au Fonds Asie-Océanie, Dossier CLV 0005INVA/62, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>202</sup> Fonds Asie-Océanie 0005INVA, Dossier 63, politique extérieure du Nord Vietnam 1965-1976, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

## CONCLUSION PARTIELLE

Il est clair que l'Union française de la IV<sup>e</sup> République, tout comme la Communauté française de la V<sup>e</sup>ème, n'a pas eu le succès que ses créateurs espèrent. « *Le retard dans la mise en application de mesures inéluctables avait expliqué en partie le retard de l'Union française et de la IV<sup>e</sup> République* »<sup>203</sup>. Aussi, l'émancipation des pays africains et leur revendication forte pour les indépendances en 1960 sont-elles la cause de la fin de la Communauté française ?

L'idée de former une « Union » des pays francophones prend sa source dans la fin de l'empire colonial français. D'un côté, pour des raisons économiques, militaires et politiques, la France veut toujours garder des liens avec ses ex-colonies et les pays sous son protectorat. En effet, les territoires coloniaux français sont extrêmement riches en ressources minérales. Le continent africain, notamment, comprend 96% des réserves mondiales de chrome, 89% de celles de diamant, 71% du platine, 60% de l'amiante, 67% du manganèse, 13% du cuivre. La France est connue dans le monde comme un pays industrialisé, mais la plupart des matières premières doivent être importées, et l'Afrique peut satisfaire 43% de ces besoins. D'ailleurs, le transport routier entre la France et les pays africains est proche et pratique.

Sur le plan militaire, grâce à leurs positions géopolitiques particulières, plusieurs ex-colonies françaises se trouvent sur des routes très importantes pour le transport international : le Maroc par exemple, sur le détroit de Gibraltar reliant la Méditerranée avec l'océan l'Atlantique. La France bénéficie aussi en Tunisie de grands ports maritimes sur la côte méditerranéenne. Dakar au Sénégal est un des ports les plus importants de la ligne maritime sur l'Ouest de l'Afrique. De même, les îles dans l'Océan Indien comme Madagascar, la Réunion, les Comores sont potentiellement des bases militaires stratégiques excellentes. C'est le cas tout particulièrement de Djibouti qui se situe à l'estuaire entre la mer rouge et l'Océan indien sur le chemin maritime vital servant au transport du pétrole du Moyen-Orient vers l'Europe de l'Ouest et l'Amérique. Et on se souvient durant les deux guerres mondiales que toutes les colonies africaines avaient fourni des contingents pour l'armée métropolitaine.

---

<sup>203</sup> Herbert DURECQ, « De l'empire français à la décolonisation », *Revue militaire Suisse*, vol. 130, 1985, p. 187 – 196.

Sur le plan politique, la France veut toujours exercer une influence sur ses ex-colonies dans les affaires internes comme externes. Elle peut ainsi profiter de ces relations dans la communauté internationale, après avoir perdu son premier rang politique face aux grandes puissances militaires et économiques mondiales, notamment les États-Unis et l'URSS.

Au même moment, la France mène une lutte pour la défense et le maintien de sa langue, sa culture. Ses idées bénéficiant d'un « *capital sympathie* »<sup>204</sup> que l'on qualifiera plus tard de « *soft power* ». Le maintien des relations avec les ex-colonies prend source d'abord de la volonté de réaliser une « *mission civilisatrice* » que la France veut mener dès ses premières conquêtes du monde au XVI<sup>e</sup> siècle.

L'histoire de la relation entre le Vietnam et l'ACCT avant 1975 est marquée par la division idéologique en deux du pays. Si le Sud du Vietnam cherche à se rapprocher de l'ACCT, le Nord du Vietnam montre une indifférence. Des éléments d'explications ressortent. Pour le Nord du Vietnam, malgré un relatif attachement au continent africain francophone, les années 1969-1970 sont des années de tension durant lesquelles le Vietnam, selon la rhétorique officielle, s'engage dans les négociations pour les accords de paix et de la fin de guerre.

A l'intérieur du pays, le conflit devient de plus en plus sanglant, avec les bombardements massifs des Américains et des camps militaires de la République du Vietnam. A cette époque, le slogan répandu dans tout le Nord du Vietnam était « *Tous au front militaire* », coûte que coûte. La RDVN ne se concentre que sur un seul objectif : réussir à la guerre contre le gouvernement de Saïgon et les Américains, réunifier le peuple du Vietnam. La participation à l'ACCT est, le moins qu'on puisse dire, loin d'être une priorité pour RDVN à cette époque.

La non-reconnaissance de la République du Vietnam comme État-nation est une raison essentielle du refus de la RDVN d'entrer dans une organisation dont cette dernière est membre de plein droit. Car, si le Vietnam participait à côté de la République du Vietnam à l'ACCT, cela impliquerait que l'ACCT et ses membres reconnaissent la

---

<sup>204</sup> Mot repris par Nguyen Thuy PHUONG, dans *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975 : de la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, thèse de doctorat en Sciences de l'Éducation, Université Paris Descartes, 2005, p. 293.

République du Vietnam comme un État. Ce qui aurait signifié que la RDVN reconnaisse automatiquement la République du Vietnam comme État également, chose radicalement contraire à l'idéologie en vigueur.

La troisième raison est que la relation de la RDVN avec les organisations internationales est *a priori* mauvaise. Sa demande d'admission aux OI engendre toujours, et sans surprise, de la part du Sud Vietnam, une hostilité. Le Vietnam communiste accuse donc les OI d'être contrôlées par la puissance américaine, tant sur le plan financier que politique. C'est aussi une raison qui amène la RDVN à ne pas adhérer aux OI auxquelles le Sud Vietnam est membre.

La quatrième raison, c'est que la plupart des pays africains membres de l'ACCT au moment de sa création n'étaient pas des pays vraiment socialistes, malgré les affichages officiels. Seuls les pays africains les plus amicaux avec la RDVN comme l'Algérie ou la Guinée n'y ont pas adhéré. Il est donc facile de comprendre le refus de la RDVN à l'invitation de l'Agence.

De l'autre côté, l'adhésion du Sud Vietnam à l'ACCT exprime une stratégie de présence, destinée à accélérer le rapprochement avec le monde africain. Ainsi, le ministre français Mérillon commente-t-il les attentes des autorités du Sud Vietnam envers l'ACCT en ces termes : « *en adhérant à l'ACCT, les dirigeants de la RVN s'inspiraient d'une double préoccupation, d'une part, c'est de manifester, d'une certaine manière, leur attachement à ce véhicule de la culture et de la pensée que demeure ici la langue française ; d'autre part, c'est de renforcer la représentativité internationale de leur gouvernement à un moment où les efforts de la RDVN et du GRP tendaient à sérieusement la battre en brèche* »<sup>205</sup>.

De ces observations, nous formulerons donc les remarques suivantes sur l'adhésion du Sud :

Premièrement, la vision en ce qui concerne les liens relatifs à la France chez Thieu était très différente de celle de son prédécesseur, le président assassiné Diem. On la lui doit à sa formation dans les écoles militaires françaises. Certes, à l'origine, Thieu exprime une certaine volonté d'attachement avec la France. Du coup, le fait que l'ACCT

---

<sup>205</sup> Cf. Fonds Asie-Océanie, Dossier 1375INVA/25, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

soit une association francophone, établie par les autorités des anciennes colonies françaises, et « contrôlée par la France », ne le gêne pas.

Deuxièmement, à la fin des années 1960, la relation entre les pays africains avec le Nord Vietnam – la République Socialiste du Vietnam – s'améliore beaucoup. Concrètement, le Sénégal reconnaît le Nord-Vietnam en établissant une relation diplomatique le 29 Décembre 1969, sous prétexte que cette reconnaissance peut contribuer à la recherche de la paix pour le Vietnam. D'ailleurs, la plupart des pays africains choisissent *la politique de neutralité* pour ne pas intervenir dans l'affrontement entre les deux camps capitaliste et communiste, estimant que les négociations de Paris ne seraient pas encore terminées, et que « *la priorité engendrera le processus de négociation et la neutralité contribuera à la recherche de la paix définitive pour le Vietnam* ». Cette action fait émerger une inquiétude chez les autorités du Sud Vietnam que les pays africains imitent le Sénégal en reconnaissant le Vietnam communiste dans un proche avenir. Par conséquent, l'adhésion à une association dont les membres sont, pour la plupart, des pays africains est alors une occasion de s'approcher vers ce continent oublié par eux auparavant.

Troisièmement, les autorités de la République du Vietnam comprennent bien que la tendance à la coopération internationale est bientôt le mode de développement essentiel du 20ème siècle. L'adhésion de la République du Vietnam à cette organisation est considérée comme une mesure pour internationaliser ses relations ainsi que pour renforcer et valoriser ses coopérations multilatérales. En adhérant à l'ACCT, la République du Vietnam veut montrer son souhait de consolider sa position dans les organisations internationales et susciter plus de « reconnaissance » de la communauté internationale quant à son existence. La République du Vietnam trouve des avantages dans l'image de l'ACCT sur la scène internationale, ainsi que ses potentialités en matière d'élargissement des coopérations internationales, en particulier dans le monde francophone ; l'ACCT étant une organisation intergouvernementale de taille moyenne, avec une vingtaine de membres seulement. Cela laissait espérer une contribution utile et rentable. De plus, ses valeurs, comme la solidarité, le respect pour les valeurs culturelles et la compréhension entre les différents peuples ayant des trajectoires historiques similaires, des douleurs semblables, des succès, et ayant l'usage d'une langue commune,

la langue française, présentaient un intérêt certain. Dès lors, l'adhésion du Sud Vietnam se concevait dans l'effort de maximiser sa présence sur la scène internationale.

En fin de compte, l'adhésion de la République du Vietnam à l'ACCT en 1970 s'inscrit dans cette orientation, mais, elle ne peut pas concrétiser ses intentions de se rapprocher de l'Afrique ou de la France. Faute de coopérations précises, d'un attachement stratégique, ainsi qu'en raison du chaos politique intérieur, cette relation ne s'est pas approfondie. Il faut attendre l'avènement de la République démocratique du Vietnam, après sa victoire en 1975, pour que tout le Vietnam devienne un membre à part entière, sous la direction du gouvernement du parti communiste vietnamien.

## **PARTIE II**

# **L'ADHÉSION RECONNUE PAR LA RÉPUBLIQUE SOCIALISTE DU VIETNAM À LA FRANCOPHONIE : D'UNE REPRISE PRUDENTE À UN ATTACHEMENT PRAGMATIQUE**

## **CHAPITRE I**

### **LA RELATION VIETNAM – FRANCOPHONIE APRÈS LA RÉUNIFICATION:**

### **UNE MONTÉE EN PUISSANCE PROGRESSIVE, LENTE MAIS CERTAINE**

## **Section 1 : Les nouveaux liens avec l'ACCT motivés par la nécessité d'assurer les nouveaux temps de paix**

### **I. Le Vietnam face à la question cruciale de la reconstruction du pays**

La période qui va de 1975 à la fin de guerre froide ne dure qu'une quinzaine d'années, mais elle est longue et pénible pour le Vietnam sous unification communiste. Le pays connaît de nombreux changements, tant sur le front socio-économique que sur le front diplomatique ou politique. Il nous faut donc aborder cette époque au fur et à mesure, en la divisant en trois étapes, en fonction des Congrès nationaux du Vietnam, pour pouvoir bien comprendre la situation intérieure mais aussi planifier l'orientation de la politique extérieure du Vietnam. Les Congrès nationaux du Vietnam sont organisés tous les cinq ans. Leur but est de passer en revue les difficultés et les contraintes auxquelles le pays est confronté, voire les erreurs commises et les lacunes de l'étape passée, avant de donner les nouvelles directives pour le développement.

Le premier Congrès national du Vietnam se tient en décembre 1976, un an après la libération et la proclamation de l'indépendance souveraine du pays. Lors de ce premier Congrès, le Vietnam décide de changer son nom, remplaçant la « *République Démocratique du Vietnam* » par la « *République Socialiste du Vietnam* ». Désormais, nous utiliserons donc la RSVN ou le Vietnam, tout court, dans cette thèse pour désigner le pays réuni.

Dans cette partie, nous voulons expliciter la motivation du Vietnam dans la reprise de contact avec l'ACCT, ainsi que les contributions de l'ACCT durant l'époque de la reconstruction du Vietnam jusqu'à la fin de la guerre froide. Pour cela, nous allons d'abord analyser les raisons économiques et politiques qui motivent le Vietnam dans la coopération avec les pays francophones.

#### **1. La raison endogène : une situation économique désastreuse**

La guerre intérieure, qui est la conséquence de la seconde mondiale, laisse de graves conséquences sur tout le pays. Pour commencer, la décennie 1976-1986 est nommée « *l'époque de l'économie des subventions* », selon la planification concentrée, mise en place par le président Le Duan. Le premier plan quinquennal est lancé pour la période 1976-1980. Cependant, le résultat de ce plan entériné par le premier Congrès

national n'est pas encourageant, ce qui entraîne le mécontentement grandissant du peuple<sup>206</sup>. Les cinq premières années de l'indépendance du pays sont marquées par une crise alimentaire et la forte réduction des aides extérieures, notamment de la part du camp socialiste lui-même.

Au Nord, par exemple, la production agricole ne permet pas de couvrir tous les besoins d'une population en croissance accélérée (Cf. la transition démographique propre à toutes populations émergentes), et souffrant d'aléas climatiques qui font chuter les récoltes de riz. Au Sud, les nouvelles circonstances politiques, ainsi que la pénurie d'insecticides, d'engrais et de carburants ont conduit les paysans à réduire leur production. Au total, le Vietnam connaît un déficit de 1 à 2 millions de tonnes de céréales correspondant à 10 à 20 % de la récolte. Le taux de croissance de la production agricole brute n'atteint que 3,5% par an en moyenne entre 1976 et 1980, au lieu des 8 à 10% prévus<sup>207</sup>.

Hanoi doit même lancer des appels pour obtenir une aide alimentaire. La situation est tellement pessimiste que l'OTAN écrit dans son rapport confidentiel que « *la République Socialiste du Vietnam est l'un des pays les plus pauvres du monde. Son niveau de consommation est inférieur au seuil de subsistance, avec 216kg seulement de riz non décortiqué par habitant en 1980, alors que la FAO fixe actuellement le minimum vital à 300kg. Sur un territoire de 330.000km<sup>2</sup> environ, la population – rurale à 81% - compte plus de 55 millions d'habitants dont 85% appartiennent à l'ethnie vietnamienne. Tous vivent chichement dans un état d'oppression politique, de troubles sociaux, de corruption généralisée, de malversations et de guérillas permanentes* »<sup>208</sup>.

En plus de la mauvaise gouvernance politique et économique, le pays subit une grave sécheresse en 1977 et des inondations catastrophiques en 1978 et 1979. Sur le plan industriel, le Nord possède d'abondantes réserves de charbon et de riches gisements de minerais de fer, de phosphate et de chrome. Mais, la plupart des biens industriels ne progresse que très légèrement. Au cours de cette période 1976-1980, la production industrielle augmente lentement à la moyenne de 2,7% par an, contre 16 à

---

<sup>206</sup> Voir la lettre de Michel CONBAL, Ambassadeur de France au Vietnam, envoyée à M. Claude CHEYSSON le 26 Mai 1981. Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>207</sup> Voir « Bilan de l'économie vietnamienne depuis 1975 - Rapport de la direction économique », NATO confidentiel, Fonds 2882TOPO, Dossier 3475, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>208</sup> *Idem*.

18% prévus<sup>209</sup>. Dans les secteurs de base, seule la production d'électricité marque de réels progrès, alors que celle de fer et d'engrais recule par rapport à 1975. La production de nombreux produits de base est inférieure de 50% au moins aux objectifs tandis que la production d'électricité se situe à plus de 26% au-delà des prévisions.

Dans le Sud, les industries alimentaires et les industries productrices de biens de consommation semblent particulièrement touchées par la pénurie de matières premières. Ainsi, les prix payés par l'État pour la canne à sucre au cours des années 1976-1978 sont si bas que les agriculteurs refusent de vendre. La production stagne et certaines raffineries fonctionnent à un quart seulement de leurs capacités, tandis que d'autres sont contraintes de fermer leurs portes. De même, les exportations de crevettes surgelées ont brutalement diminué, le prix payé par l'État ne couvrant pas les dépenses des pêcheurs. Dans ces conditions, le volume des achats de l'État ne représente qu'un cinquième environ des prises totales. La pénurie de matières premières a également amené les usines d'aliments pour le bétail à ne produire que 18.000 tonnes par an pour une capacité de 100.000 tonnes<sup>210</sup>, tandis que les usines de conserve de lait travaillent à un moment à 10% seulement de leur capacité. Les usines de cigarettes ont dû cesser leur production pendant le premier semestre de l'année 1980, suite à l'interruption des importations de tabac et d'autres produits.

A cela, s'ajoutent les problèmes politiques avec les pays limitrophes comme le Cambodge et la Chine, ainsi que l'embargo américain. Ce qui provoque un isolement sous fond de tensions. La situation s'aggrave avec la guerre déclenchée par les Khmers rouges à la frontière cambodgienne en 1978. Le conflit impose au Vietnam de grosses dépenses pour la défense nationale et l'aide vietnamienne aux alliés cambodgiens et laotiens augmente en parallèle. Du coup, le Vietnam se trouve dans une situation sécuritaire alarmante et tous les secteurs économiques du pays sont en crise. L'aide chinoise, comprenant des biens nécessaires à la vie quotidienne comme le riz, le tissu, le sucre et le lait diminue fortement en 1976. Elle cesse totalement à partir de 1977<sup>211</sup> suite à la

---

<sup>209</sup> Cf. « Bilan de l'économie vietnamienne depuis 1975 - Rapport de la direction économique », NATO confidentiel, Fonds 2882TOPO, Dossier 3475, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>210</sup> *Ibid.*

<sup>211</sup> Dang PHONG, *L'idéologie économiste du Vietnam. La période difficile mais spectaculaire 1975-1989*, Hanoi, Éditions des Savoirs, 2008.

détérioration progressive des relations entre les deux pays, à cause de l'infiltration vietnamienne au Cambodge et à l'expulsion de la population d'origine chinoise.

Cela entraîne l'interruption de certains projets industriels, également ceux de nombreux pays occidentaux. Certains projets qui auraient dû être opérationnels dès 1980 sont encore inachevés et des activités minières, ainsi que diverses opérations industrielles dans les régions frontalières, sont compromises par l'incursion chinoise de 1978<sup>212</sup>. Le Vietnam ne doit plus compter essentiellement que sur l'aide de l'URSS et des pays du CAEM, sans lesquelles l'économie se serait effondrée, d'après les experts de l'OTAN. Il est à remarquer que « *l'économie vietnamienne s'effondrait si les concours soviétiques lui étaient retirés* »<sup>213</sup>. Les dettes sont annulées et les aides sont accordées sous forme de prêts à des taux prioritaires. Néanmoins, malgré les dons qui proviennent de l'étranger, les besoins d'achats du Vietnam restent importants et dépassent, de loin, les exportations. Aussi les déficits commerciaux s'accumulent d'année en année, grimant durant le premier quinquennat à 3,7 milliards, dont un tiers avec des pays non membres du CAEM. Le déficit persistant, les transactions invisibles ne peuvent qu'alourdir la dette extérieure. Il est difficile d'évaluer avec précision le montant de cette dette, bien que l'on en connaisse l'ordre de grandeur. Bref, le premier plan quinquennal revient à une faillite presque totale.

Le deuxième Congrès national, organisé en 1980 en vue du deuxième plan quinquennal, modifie à peine la situation du pays. Selon les statistiques indiquées par le ministère du commerce du Vietnam, « *les gens travaillent beaucoup tout en supportant la famine. Le budget national doit se fonder sur les dettes publiques et les investissements étrangers. Jusqu'en 1985, la dette étrangère du pays est 8,5 milliards de roubles<sup>214</sup> et 1,9 milliards de dollars. La situation d'hyper inflation est déclenchée en 1986 avec la hausse des prix de 774,7%* »<sup>215</sup> - un chiffre record. Cette grave crise économique se prolonge plusieurs années et affecte tout le pays : la production nationale ne pouvant pas satisfaire suffisamment les besoins des habitants. Les marchés financiers sont dans une

---

<sup>212</sup> « Bilan de l'économie vietnamienne depuis 1975 - Rapport de la direction économique », NATO confidentiel, Fonds 2882TOPO, Dossier 3475, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

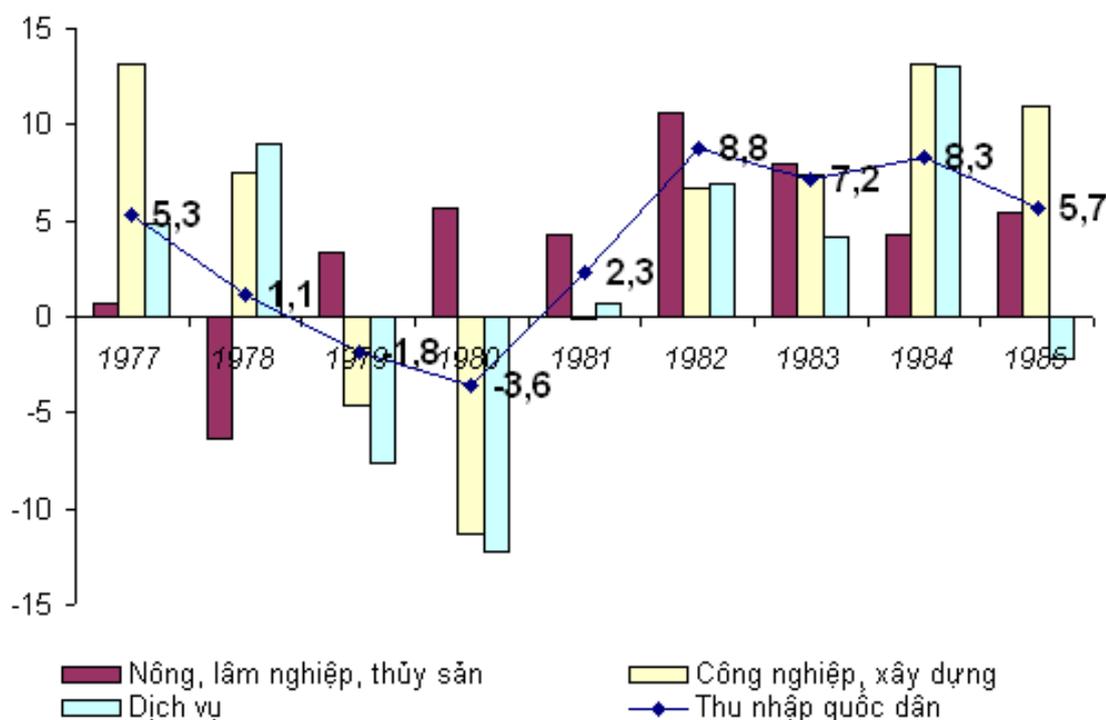
<sup>213</sup> *Idem.*

<sup>214</sup> Précision importante : les statistiques anciennes du Vietnam se sont calculées en Rouble russe

<sup>215</sup> Se référer au rapport sur le « développement du secteur de l'industrie et du commerce après la réunification », ministère de l'industrie et du commerce de la République socialiste du Vietnam, 14 Juillet 2012. Disponible sur : <http://www.moit.gov.vn/vn/tin-tuc/540/giai-doan-1975---1985.aspx>.

grande instabilité qui fait baisser le niveau de vie de la population. Cela détruit la confiance du peuple vis-à-vis des autorités et du Parti. Les deux tableaux qui suivent, résument la situation économique catastrophique Vietnam de 1976 à 1986, 10 ans après la réunification du pays.

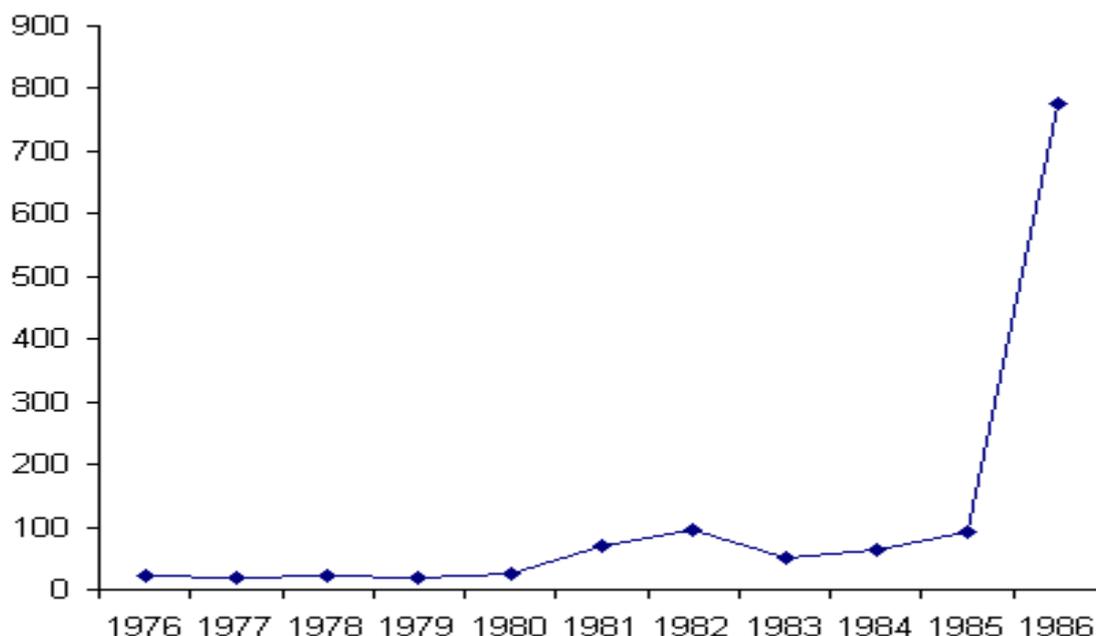
**Illustration 6 : Le taux de croissance du revenu national du Vietnam en fonction de quatre secteurs clés de 1976 à 1985<sup>216</sup>**



Agronomie, Foresterie, Pêcherie : ■ Industrie et construction : ■  
 Secteur de service : ■ Revenu national : -----o-----

<sup>216</sup> Disponible sur le site du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Vietnam

Illustration 7 : Inflation du Vietnam de 1976 à 1986<sup>217</sup>



A vrai dire, après le deuxième quinquennat, le Vietnam reste toujours dans une crise économique profonde. La conquête des nouvelles ressources financières lui paraît donc évidente et impérative pour sortir de la pauvreté et pour assurer la vie de sa population. Cette situation économique est provoquée essentiellement par une situation politique insupportable, résultant du blocus et de l'isolement.

## 2. La raison exogène : Une situation politique en gageure

La deuxième moitié de la décennie 70 résulte des années difficiles du Vietnam en tant que pays sortant d'une grande guerre sanglante avec beaucoup de pertes humaines et matérielles. Le pays s'affaiblit encore sur tous les plans non seulement à cause de son isolement politique et économique (les effets de la guerre contre les États-Unis), mais aussi le conflit avec le Cambodge, la guerre frontalière avec la Chine en 1979, et l'embargo commercial imposé par les États-Unis et les pays occidentaux. N'oublions pas les suites de l'intervention au Cambodge en 1979 et les tensions qui en résultent dans

<sup>217</sup> *Idem*

les relations avec l'ASEAN. Alors, le Vietnam se retrouve dans une situation de « *guerre impossible, et de paix improbable* »<sup>218</sup>, selon les termes employés par Raymond Aron.

La première cause qui pousse le Vietnam dans une situation la plus sensible après la réunification est l'intervention au problème du Cambodge. Tout d'abord, conformément au « *Traité de la paix, de l'amitié et de la coopération* » signé entre le Vietnam et le Cambodge le 18 Février 1979<sup>219</sup>, le Vietnam introduit des troupes militaires dans le pays voisin pour anéantir les génocidaires Khmers rouges. Même si cette intervention se fonde sur des intentions d'ordre humanitaire, afin d'aider le Cambodge à maintenir la paix et la stabilité de la région, le fait d'introduire des troupes militaires sur le territoire cambodgien du Vietnam est dénoncé par la communauté internationale comme une invasion pure et simple. Le problème du Cambodge nuit aux efforts d'intégration du Vietnam unifié jusqu'en 1985. La situation régionale établit deux blocs adverses entre l'Indochine et le système capitaliste.

La guerre frontalière avec la Chine est le deuxième grand obstacle diplomatique à la sortie de l'isolement. Elle contribue aussi fortement à l'épuisement des ressources matérielles et humaines du Vietnam, déjà très limitées. De plus, l'internationalisation de ce dossier provoque beaucoup de problèmes diplomatiques au pays. Par crainte, toujours, de l'expansion du communisme dans la région et dans le monde, les États-Unis et les autres pays occidentaux capitalistes renforcent la politique de l'embargo contre le Vietnam.

Certes, comme plusieurs pays socialistes de l'époque, le Vietnam devient rapidement membre à part entière du CAEM (Conseil d'Assistance Économique Mutuelle – COMECON en anglais) en 1978. Évidemment, le Vietnam rejoint le club des pays socialistes et communistes et y reste très attaché. L'URSS s'engage à participer au lancement de plus de 100 projets en 1981-1985, prévoyant un développement des échanges de près de 90% par rapport à 1976-1980. Le Vietnam a aussi de bonnes relations avec les pays d'Europe de l'Est, avec qui il signe des accords bilatéraux prometteurs. La plupart des offres viennent de la République démocratique d'Allemagne

---

<sup>218</sup> « Paix impossible, guerre improbable » est le titre du premier chapitre de l'ouvrage de Raymond ARON, *Le grand schisme*, Paris, Gallimard, 1948.

<sup>219</sup> Schier PETER, « Cambodge 1979-1989 : rechercher la vérité et la paix », *Politique étrangère*, n° 4, 1989, p. 669-678.

(RDA), de la Hongrie, de la Tchécoslovaquie, de la Bulgarie, ainsi que d'un pays très social-démocrate, la Suède.

Ainsi, il faut dire que le Vietnam se trouve dans une situation chaotique durant les 10 années après être sorti de la guerre indochinoise, et vit sous tension à la fin des années 1970, à la suite de son intervention au Cambodge. Cette opération a causé des dommages politiques mais aussi économiques pour le Vietnam qui tombe dans la période la plus sombre de son histoire internationale. L'intervention au Cambodge a gravement influencé les relations traditionnelles du Vietnam avec la Chine ou la France. Le Vietnam fut sanctionné par la communauté internationale, ce qui a obligé les autorités vietnamiennes à rechercher un chemin pour en sortir.

## **II. Les perspectives favorables pour la reprise des relations avec le monde francophone**

### **1. Le lien prometteur avec la France**

Le Vietnam et la France sont deux pays éloignés sur le plan géographique et culturel. Néanmoins, ces deux pays ont mis en place des programmes de coopération depuis très longtemps. La nature de leur relation change d'une époque à l'autre en fonction de chaque étape historique : entre envahisseurs et autochtones, entre dominants et dominés, puis égalitaire entre deux États indépendants et souverains. Après Dien Bien Phu et les accords de Genève de 1954, les deux pays terminent l'étape la plus sombre de leur histoire de coopération bilatérale pour entrer dans une nouvelle ère de relations diplomatiques. Après la signature de la paix en 1954 en Indochine, la France tient compte de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des trois pays indochinois, le Vietnam (Nord), le Laos et le Cambodge. Désormais, la relation bilatérale entre les deux pays se fait sur la base de l'égalité et de la solidarité. Malgré les pertes humaines et matérielles, on ne peut nier les grands héritages culturels, historiques et économiques que la France a laissés au Vietnam après près d'un siècle de colonisation. Ce sont des points de départ très importants pour que cette relation se développe et s'épanouisse dans les années suivantes.

Avec sa position géopolitique stratégique, le Vietnam est considéré comme la porte d'entrée dans la péninsule indochinoise. La France ne veut surtout pas négliger ce

fait, car il y a des intérêts économiques et politiques très importants en Indochine, mais aussi en Asie du Sud-est. Après avoir retiré ses troupes militaires du Nord Vietnam en 1954, elle exprime son intention de normaliser et améliorer la relation bilatérale avec le Vietnam. Cette intention est reflétée à travers des aides matérielles et immatérielles de tous ordres. Il faut souligner que la France est le seul pays de confiance et de neutralité choisi pour les sessions de négociations pour la paix entre le Vietnam communiste et les États-Unis dans les années 1970. Les deux pays maintiennent des institutions comme l'Association médicale franco-vietnamienne, l'Association d'amitié franco-vietnamienne qui cherchent à aider le Vietnam par des projets et des activités précises quand le pays est divisé au 17<sup>e</sup> parallèle.

Pour répondre aux besoins sanitaires du Vietnam, l'Association d'amitié franco-vietnamienne décide d'acheter 5000 flacons de pénicilline, au profit des services de santé du Gouvernement révolutionnaire provisoire<sup>220</sup>. En juillet 1971, répondant à l'appel des partis communistes et socialistes d'une quarantaine d'organisations de gauche, plusieurs milliers de Français ont défilé de Strasbourg et Saint Denis à la place de la Bastille à Paris, pour protester contre l'intervention américaine en Indochine<sup>221</sup> et leurs bombardements sur le Nord du Vietnam<sup>222</sup>. Face à la guerre chimique que les Américains ont provoqué au Vietnam, lors d'une journée d'études organisée par l'Institut de biochimie de la Faculté des sciences d'Orsay, un groupe de chercheurs et de scientifiques français lancent un cri d'alarme sur les dangers terribles causés par cette guerre, non seulement à la végétation et à l'équilibre écologique, mais aussi pour la vie des animaux et des hommes sur le territoire du Vietnam<sup>223</sup>.

Répondant à un entretien télévisé en mars 1970, mené par Serge Maffert au *Figaro*, le président Pompidou exprime ses pensées sur le rôle de la France dans la guerre et l'établissement de la paix au Vietnam et en Indochine, en se montrant très bienveillant envers le Vietnam. Serge Maffert demande notamment : « *à propos de la paix, est-ce que vous pensez que la France puisse jouer un rôle efficace dans le rétablissement de la paix dans les pays où elle n'existe pas, je pense à l'Indochine ou au*

---

<sup>220</sup> Voir Journal *Le Monde*, n° 7777, Janvier 1970, p. 6.

<sup>221</sup> Voir Journal *Le Figaro*, n° 8350, 21 Juillet 1971, p. 4.

<sup>222</sup> Voir Journal *Le Figaro*, n° 8151, novembre 1970, p. 9.

<sup>223</sup> Jean CREISER, « Cri d'alarme de scientifiques français sur les effets désastreux de la guerre chimique au Vietnam », *Le Figaro*, n° 7915, 24 Février 1970, p. 8.

*Moyen Orient ?* ». Et au président de répondre : « *La France n'a pas la prétention d'imposer la paix. Elle n'a pas la prétention non plus d'avoir des recettes valables partout. Elle a le sentiment qu'elle peut aider à la paix. Elle peut aider à la paix au Vietnam, en Indochine parce que c'est un pays que nous connaissons bien et où nous avons gardé beaucoup d'amis dans tous les camps* »<sup>224</sup>. Ce sont des aides matérielles mais aussi morales très précises et importantes à l'égard du Vietnam surtout quand celui-ci doit subir une guerre sanglante contre les États-Unis.

Durant cinq ans, de 1968 à 1973, la France donne beaucoup d'aides à la délégation vietnamienne afin que celle-ci puisse avoir des conditions suffisamment confortables pour vivre à Paris. On ne peut nier les contributions de Paris à la victoire du Vietnam lors des négociations en 1973. Juste après la signature des Accords de Paris sur le cessez-le-feu, il faut reconnaître l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale du Vietnam, la libération des troupes militaires et la réunification du Vietnam. Malgré les confrontations idéologiques et la bipolarisation pendant la guerre froide, le 12 Avril 1973, la France et le Vietnam arrivent à rétablir la relation diplomatique, à travers leurs ambassades respectives. Après la réunification du Vietnam en avril 1975, et après la libération du Sud Vietnam, le 2 septembre 1975, une délégation française présidée par le ministre de l'Éducation, René Haby, rend visite au Vietnam. Bien qu'aucune promesse précise ne soit faite durant ce voyage, cette visite est vue comme un bon signe annonciateur des coopérations dans le domaine de l'éducation entre les deux pays<sup>225</sup>.

Ces rencontres montrent un minimum de bonne volonté en termes de coopération bilatérale entre la France et le Vietnam. Face à la situation d'embargo imposée par les États-Unis, Hanoi reconnaît Paris comme un des rares gouvernements du bloc capitaliste avec lequel il faut maintenir des liens vitaux sur le plan économique. Il est important alors pour le Vietnam de consolider cette relation afin d'améliorer son économie, en souffrance sur tous les aspects. La relation avec la France, en particulier, et les pays capitalistes est alors indispensable dans cette situation. Durant les années de

---

<sup>224</sup> Serge MAFFERT, « Entretien télévisé du président de la République, George Pompidou, après son voyage aux États-Unis », *Le Figaro*, n° 7931, mars 1970, p. 14-15.

<sup>225</sup> « Rapport de la visite du ministre René Haby, accueilli par Le premier ministre Pham VAN DONG », dossier du département de l'Europe, n° 2, ministère des Affaires étrangères du Vietnam.

1975 à 1977 plusieurs projets de coopération sont lancés<sup>226</sup> sur le plan scientifique (la biologie, l'informatique et les mathématiques appliquées, la physique des solides). La coopération technique concerne en particulier l'agronomie et la sylviculture, le génie civil, les techniques du pétrole. La forme de coopération se réalise par les échanges intellectuels sous forme de missions ou de stages, ou bien par l'envoi d'équipements ou de documentation.

En novembre 1976, le ministre des Affaires étrangères vietnamien, Nguyen Co Thach, préside une délégation vietnamienne en visite officielle en France. L'objectif de cette visite est de « *renforcer la coopération entre le Vietnam et la France en particulier dans le domaine économique* »<sup>227</sup>. Cette rencontre concerne les intérêts économiques de la France dans le Sud du Vietnam. Plusieurs solutions sont proposées et obtiennent des accords des deux côtés. Ces résultats stimulants dynamisent les relations bilatérales ultérieures.

Néanmoins, il faut attendre la visite gouvernementale officielle du Vietnam le 25 au 30 Avril 1977, suite à l'invitation du gouvernement français, pour que cette relation se signale par une avancée importante. Le ministre Pham Van Dong préside cette délégation et plusieurs accords-cadres sont signés, comme un « *Accord de coopération économique et industrielle* », un « *Accord culturel, scientifique et technique* », et tout spécialement, une « *Convention financière* » signée par les deux autorités, et selon laquelle la France est d'accord pour prêter au Vietnam une somme de 458 millions de francs, dont 78 millions en don. Cette visite ouvre la voie « *des nouveaux rapports d'une nouvelle époque* »<sup>228</sup> dans la relation franco-vietnamienne. Le Vietnam exprime aussi son souhait d'être prêt à « *collaborer avec la France dans tous les domaines, et avant tout, en économie et en culture* »<sup>229</sup>.

La visite de Pham Van Dong en France connaît un grand succès sur le plan diplomatique pour le Vietnam. La bonne relation avec la France est un facteur qui influence les comportements des pays européens et américains : les pays européens

---

<sup>226</sup> « Programme de coopération scientifique et technique entre le Vietnam et la France pour la période 1981-1985 », Fonds Asie-Océanie 2882TOPO 1980-1986, dossier 3470, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>227</sup> Journal *Le Monde*, « une délégation gouvernementale vietnamienne en visite en France », 1er Novembre 1976.

<sup>228</sup> Michel STRULOVICI, « Nouveaux rapports d'une nouvelle époque », *Le Monde*, 30 Avril 1977.

<sup>229</sup> *Idem*.

expriment leur souhait d'améliorer la relation avec le Vietnam alors que les États-Unis et le Japon sont inquiets de tels développements.

Cependant, cette relation est tombée ensuite dans une période de stagnation à partir de 1978, après l'intervention du Vietnam au Cambodge. La France critique beaucoup ce sujet, comme plusieurs autres pays, et reproche au Vietnam de s'immiscer dans les problèmes intérieurs du Cambodge. Aucun protocole n'est alors signé entre le Vietnam et la France de 1978 à 1980, pour les raisons politiques précitées, mais aussi pour des motifs économiques, à cause de l'extrême lenteur de l'exécution des accords précédents. La question des « *boat-people* » est aussi une question qui provoque beaucoup de dissensions entre les deux pays. La situation ne s'améliore, au fur et à mesure, qu'à partir de 1981.

**Tableau 9 : Récapitulatif des actions<sup>230</sup> au niveau gouvernemental entre le Vietnam et la France de 1975 à 1982:**

1975	Mission à Hanoi de M. G. de Courcel, Secrétaire général du Ministère des affaires étrangères et signature d'un protocole financier de 229 millions de francs
1976	Signature d'un protocole financier de 414 millions de francs Visite officielle à Paris de M. Nguyen Co Thach, alors Vice-ministre des affaires étrangères du Vietnam. Ce dernier a eu des entretiens avec le ministre et des hauts fonctionnaires du Quai d'Orsay.
1977	Signature d'un accord aérien pour l'ouverture d'une liaison Paris-Hanoi. Signature d'un protocole financier de 448 millions de francs. Visite officielle de 5 jours à Paris de M. Pham Van Dong, Premier ministre. Signature à Paris d'un accord de coopération économique et industrielle par M. de Guiringaud - ministre des Affaires étrangères et le Président de la délégation vietnamienne - M. Dinh duc Thien, ministre chargé des travaux du Pétrole et Gaz. Accord pour une aide alimentaire au Vietnam de 10.000 tonnes de blé et engagement de fournir 13.000 tonnes de blé pour 1978.
1978	Passage à Paris de M. Nguyen Co Thach, vice-ministre des Affaires étrangères. Visite officielle à Hanoi et Ho Chi Minh Ville de M. de Guiringaud - entretien avec M. Nguyen Duy Trinh - ministre des Affaires étrangères. Passage à Paris de M. Nguyen Duy Trinh - ministre des Affaires étrangères.
1979	Déclaration publique française et vote à l'ONU pour le respect de la souveraineté du Cambodge et pour le retrait des forces étrangères (vietnamiennes). Visite de M. Stirn à Hanoi - entretien avec le Premier ministre Pham Van Dong, M. Nguyen Co Thach - ministre des affaires étrangères et le ministre chargé de la question des réfugiés cambodgien. Aide alimentaire de 13.000 tonnes de blé (exécution d'un engagement pris en Juillet 1978) ; entretien de M. François PONCET et M. Phan Hien, Vice-ministre des affaires étrangères à Genève lors de la conférence des réfugiés. Hanoi critique les positions françaises relatives aux problèmes du Cambodge. M. Stirn s'entretient à Paris avec le chargé d'affaires du Vietnam sur les problèmes créés par la distribution de l'aide au Cambodge.

<sup>230</sup> « Chronologie des relations franco-vietnamiennes (1975-1982) », Fonds Asie-Océanie 2882TOPO 1980-1986, dossier 3477, sous série 7, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

1980	<p>Envoi d'une tonne de médicaments pour une valeur de 60.000 francs dans le cadre d'une aide humanitaire au Vietnam (typhon en 1980)</p> <p>Entretiens à New York de M. François Poncet et de M. Nguyen Co Thach, à l'occasion de la 35<sup>e</sup> session de l'Assemblée générale des Nations Unies</p> <p>Commission mixte franco-vietnamienne de coopération économique et industrielle, tenue à Hanoi, la délégation française était conduite par M. J. F. Noiville, Directeur d'Asie et Océanie, la délégation vietnamienne par M. Mai Van Bo, Directeur d'Europe II.</p>
1981	<p>2<sup>e</sup>me Commission mixte franco-vietnamienne de la coopération culturelle, scientifique et technique.</p> <p>Paraphe d'un protocole financier de 200 millions de francs par M. Lagayette, et M. Mai Van Bo, ambassadeur du Vietnam en France.</p> <p>Signature à Paris de la Convention consulaire par M. Meadmore. Directeur des français à l'étranger et M. Mai Van Bo, Ambassadeur du Vietnam en France</p> <p>Signature du protocole financier de 200 millions de francs par M. Trichet, sous-directeur, chargé des affaires bilatérales à la direction du Trésor, et M. Mai Van Bo, Ambassadeur du Vietnam à Paris.</p>
1982	<p>Visite de M. Régis Debray à Hanoi, Entretiens avec M. Pham Van Dong, M. Nguyen Co Thach et le Général Vo Nguyen Giao – Vice-président du Conseil des ministres. M. régis DEBRAY s'est également rendu à Ho Chi Minh ville où il a rencontré M. Mai Chi Tho, Président du Comité populaire d'Ho Chi Minh ville. Visite des camps de réfugiés cambodgiens à Song Be.</p> <p>Aide alimentaire de 6000 tonnes de blé<sup>231</sup>.</p> <p>Visite de M. Jean-Pierre Chevènement – ministre de la Recherche en avril</p> <p>Visite du Groupe parlementaire d'Amitié Franco-Vietnamien en octobre</p> <p>Visites du ministre des affaires étrangères Nguyen Co Thach en Avril et en Septembre en France</p> <p>Visite de M. Dang Huu – Directeur du Comité des Sciences et techniques en Octobre en France</p>
1983	<p>Visite de M. Claude Cheysson – ministre des relations extérieures en Mars</p> <p>Visite de M. Jack Ralite – ministre de la Santé en Février</p>

<sup>231</sup> Note de synthèse sur la République Socialiste du Vietnam, Fonds Asie Océanie 1980-19986, Dossier 3494, Archives diplomatiques françaises

	Visite de M. Nguyen Van Hieu, ministre de la Culture en Avril Visite de M. Tran Vinh – Vice-ministre des Mines en Avril Visite de M. Nguyen Co Thach en Octobre Aide alimentaire de 7000 tonnes de blé
1984	Visite de M. Christian Nucci – ministre délégué à la Coopération et développement en Avril Visite de M. Charles Fitterman – ministre des transports en Mai Visite de M. Nguyen Huu Tho – Président de l’Assemblée Nationale en Avril Visite de M. Nguyen Co Thach en Octobre
1985	Visite de Mme Nguyen Thi Binh – ministre de l’Education en Mai Visite de M. Jean-René Bernard et M. Jacques de Chalendar

Selon un rapport du Comité d’État des sciences et techniques du Vietnam (CEST), durant la période 1976-1980, il y a eu plus de 150 voyages de missions effectuées entre les deux pays, et près de 200 voyages de missions pour la seule année 1981<sup>232</sup>. Si les liens diplomatiques entre le Vietnam et la France connaissent une rupture entre 1978-1980, la relation commerciale est toujours maintenue.

**Tableau 10 : Importations et de exportations du Vietnam comptés en francs français de 1977 à 1985 :**

Année	Importations françaises	Exportations françaises
1977	15,5 MF	213 MF
1978	20 MF	448 MF
1979	24 MF	424 MF
1980	20 MF	252 MF
1981	37 MF	409 MF
1982 <sup>233</sup>	38 MF	148 MF
1983	58 MF	240 MF
1984	71 MF	242 MF
1985	76 MF	201 MF

<sup>232</sup> *Ibid.*

<sup>233</sup> « Généralités sur le Vietnam », Fonds Asie-Océanie 1980-1986, dossier 3494(Questions administratives), Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

Selon les archives diplomatiques françaises, la relation franco-vietnamienne ne peut retrouver son rythme des années précédentes qu'à partir de 1982<sup>234</sup>, avec la signature d'un nouveau protocole financier, même si la valeur de celui-ci est beaucoup moins importante qu'au début. Cette relation reprend vraiment sa vitalité à partir de 1983, avec un investissement considérable de la France au Vietnam dans plusieurs domaines, et qui atteint environ 6 millions de francs, dont 1,4M francs réservés aux coopérations dans le domaine de l'informatique et de l'énergie, 2,7M francs pour l'éducation et la recherche scientifique, plus de 900 mille francs pour la santé et une somme équivalente pour l'agronomie<sup>235</sup>.

Très sensible à la question de la promotion de la langue française en Asie du Sud-est, et en particulier au Vietnam, la France monte, à partir de 1979, un projet de construction de six bâtiments au sein de l'École normale supérieure des langues étrangères de Hanoi, réservés à un centre de formation des professeurs de français. Ce projet reçoit une somme totale de 10,9 millions de francs, et rien qu'en 1983 proprement dit, il atteint plus de 6,4M francs pour l'achèvement de la construction. Concernant l'enseignement du français, en 1983, la France offre des bourses d'études d'une valeur de plus de 1.6M francs et des bourses de stages à hauteur de 1,4M francs<sup>236</sup>. D'autres domaines comme le cinéma, la télévision ont également relancé des coopérations avec l'échange d'artistes, l'assistance technique ou l'envoi de matériels.

En 1984, la coopération franco-vietnamienne s'approfondit avec les deux grands volets de la coopération culturelle et de la coopération scientifique et technique<sup>237</sup>. Pour la coopération culturelle, la promotion du français cherche à assurer la relève des générations francophones. Des échanges culturels et artistiques complètent le volet de coopération culturelle avec des activités telles que l'édition de livres, des expositions d'art ou du théâtre. Sur le plan de la coopération scientifique et technique, signalons plusieurs secteurs comme l'agriculture, la biologie, les mathématiques appliquées, l'énergie, le génie-civil et aussi l'information dans ces domaines privilégiés. À cela

---

<sup>234</sup> Voir le Fonds Asie-Océanie 2882TOPO 1980-1986, dossier 3477, archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>235</sup> « Rapport de l'Ambassadeur Ivan Bastouil envoyé au ministre des relations extérieures, Claude Cheysson en 1983 », Fonds Asie-Océanie 2882TOPO 1980-1986, dossier 3477, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>236</sup> *Idem.*

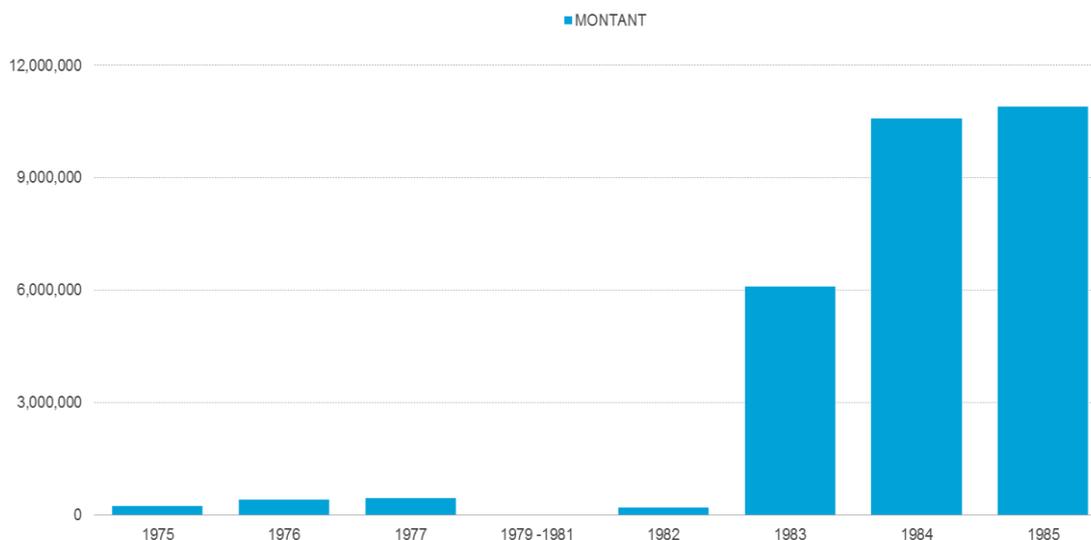
<sup>237</sup> « Note sur la coopération culturelle, scientifique et technique avec le Vietnam », Fonds Asie-Océanie 1980-1986 2882TOPO, dossier 3470, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

s'ajoute la coopération médicale, notamment en matière d'épidémiologie, hématologie, transfusion sanguine, de collaboration postuniversitaire et de formation d'enseignants, et enfin la réhabilitation de l'Hôpital de Saint-Paul de Hanoi<sup>238</sup>. En 1984, plus de 10.5M francs sont versés au Vietnam pour l'exécution de ces programmes de coopération et en 1985, ce chiffre s'est élevé à près de 10.9 millions de francs<sup>239</sup>.

**Tableau 11: Récapitulatif des aides de la France au Vietnam de 1975 à 1985<sup>240</sup> :**

Année	Montant approximatif
1975	229.000 F
1976	414.000 F
1977	448.000 F
De 1978 à 1981	Pas de protocole financier ou protocoles non engagés
1982	200.000 F
1983	6.089.170 F
1984	10.576.000 F
1985	10.891.000 F

**Illustration 8 : Évolution de l'investissement français au Vietnam de 1975 à 1985**



<sup>238</sup> *Idem.*

<sup>239</sup> « Note à l'attention de M. le Directeur-adjoint des politiques sur le Vietnam – programmation 1986 », Fonds Asie-Océanie 1980-1986 2882TOPO, dossier 3470, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>240</sup> Statistiques issues de plusieurs documents du Fonds Asie-Océanie 1980-1986 2882TOPO, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

Les chiffres et leur graphique montrent bien l'évolution de la coopération franco-vietnamienne durant 10 ans, après la réunification du Vietnam, et ils ont reflété, sous un angle particulier, la relation entre les deux pays durant cette période.

***Comment peut-on alors expliquer cet intérêt français pour le Vietnam ?***

Plusieurs raisons expliquent l'intérêt de la France dans son effort de renouer des coopérations avec le Vietnam, particulièrement les coopérations sur le plan scientifique et technique, et aussi la volonté de soutenir des projets francophones dans les domaines culturel, scientifique et technique au Vietnam. Malgré sa superficie modeste (330 363 km<sup>2</sup>), le Vietnam occupe une position centrale en Asie du Sud-est. Il se trouve au carrefour de routes reliant Singapour, Bangkok, Rangoon, Jakarta et Manille, à la croisée des trois grandes civilisations chinoise, indienne et malaise qui le modèlent chacune à sa façon, différemment mais tout aussi profondément.

Le Vietnam est, après l'Indonésie, le pays le plus peuplé d'Asie du sud-est ; il est plus homogène, cependant, puisque l'ethnie majoritaire, les Kinh (ou Viet) représente plus de 80% de la population, le reste se morcelant en 54 groupes ethniques<sup>241</sup>. La forme très étirée du pays, le long de la péninsule indochinoise, au bord de la mer de l'Est, explique en partie le développement indépendant des moitiés nord et sud du pays, reliées par un passage très étroit. Les deux régions sont complémentaires : le nord abritant les ressources minières tandis que le sud est la principale zone de production agricole avec le delta du Mékong, le « grenier à riz du Vietnam ». Il concentre aussi les puits de pétrole et de gaz au large de ses côtes. Les deux principales villes ont une vocation différente : Hanoï, au nord, est la capitale politique et culturelle alors que Saigon, au sud, est le centre industriel et commercial.

Avec une position géographique et géopolitique très importante, voire stratégique dans la région, le Vietnam est considéré comme l'entrée naturelle dans la région par la voie maritime. Avec ses 3260 km de côtes sur la Mer de l'est<sup>242</sup>, le Vietnam se place au 27<sup>ème</sup> rang parmi les pays disposant des plus longs littoraux mondiaux. Il exerce sa souveraineté sur 1.000.000km<sup>2</sup> de la Mer de l'est,

---

<sup>241</sup> Voir le Rapport d'information de la délégation du groupe d'amitié France-Vietnam, dans un voyage de mission au Vietnam, effectué du 14 au 20 Novembre 2001.

<sup>242</sup> C'est l'appellation Vietnamienne de la Mer de Chine.

correspondant à 29% de la superficie de sa surface<sup>243</sup>. Cela représente des ressources naturelles maritimes très abondantes, et surtout beaucoup de grands ports, où les bateaux peuvent entrer et ancrer facilement, offrant donc d'énormes possibilités d'échanges commerciaux internationaux.

C'est grâce à sa position géopolitique et géoéconomique particulièrement importante que parmi les pays indochinois, la France réserve toujours au Vietnam une place prépondérante dans les coopérations économiques ou les relations diplomatiques. Sur le plan historique, il ne faut pas hésiter à dire que la période coloniale laisse de profondes traces pour ce qui concerne l'avenir francophone, en particulier chez les cadres-élites vietnamiens. Plus important encore, elle a provoqué une interpénétration des cultures qui est à l'origine de profondes affinités entre les deux pays.

La modernisation scientifique et technique assure un développement durable et efficace. Or, la France est connue avant tout pour ses avancées dans ces domaines. C'est pour cette raison que la coopération franco-vietnamienne met l'accent fort sur l'éducation, et surtout la recherche, parce que c'est « *le seul moyen pour un pays dépourvu de ressources financières de résoudre ses problèmes de développement* »<sup>244</sup>. C'est en ce sens que la France conçoit ses actions de coopérations avec le Vietnam, pays très pauvre, mais en voie de trouver son chemin vers le développement.

De plus, la France a vu au Vietnam une puissance intérieure spectaculaire même si ce n'est qu'un pays en voie de développement embourbé dans les difficultés. « *Si par son niveau de vie de l'ordre de 150 dollars par an et par personne, il (le Vietnam) doit être classé parmi les PMA, les pays les moins avancés, par son haut niveau d'éducation, par le nombre et la valeur de ses cadres, il est un pays capable de rentabiliser l'aide qu'on lui apporte, aide conçue comme une assistance indispensable et non comme un puits sans fond* »<sup>245</sup>. Selon Laurent-Moïse Schwartz, un scientifique français, « *alors que tous les*

---

<sup>243</sup> Pour plus de détails sur la souveraineté maritime et des îles du Vietnam, cf. (document en vietnamien) : [http://www.viendong.edu.vn/uploads/Files/T8\\_2014/154514\\_Tuyen\\_truyen\\_bien\\_dao\\_2014.pdf](http://www.viendong.edu.vn/uploads/Files/T8_2014/154514_Tuyen_truyen_bien_dao_2014.pdf).

<sup>244</sup> « Note sur la coopération culturelle, scientifique et technique avec le Vietnam », Fonds Asie Océanie 1980-1986 2882TOPO, Dossier 3470, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>245</sup> « La coopération avec le Vietnam, le rôle des organisations non gouvernementales », Compte rendu du colloque sur la coopération avec le Vietnam en 1983, dossier 2049-1, Service d'archives de l'OIF, Paris.

*peuples ont une conscience scientifique et technique plutôt en retard sur leurs possibilités matérielles de développement, c'est le contraire au Vietnam »<sup>246</sup>.*

## **2. La relation fructueuse avec les associations francophones**

Les institutions francophones jouent un rôle important pour le retour du Vietnam vers le monde francophone en général, et pour la relance de coopération avec la France en particulier, après des années de rupture, parmi lesquelles il y a des noms à retenir notamment le Comité pour la coopération scientifique et technique avec le Vietnam, les associations d'amitié, les clubs franco-vietnamiens... que nous citons quelques unes au-dessous.

### ***Le Comité pour la coopération scientifique et technique avec le Vietnam (CCSTVN)***

Créée en 1975<sup>247</sup>, au lendemain de la guerre américaine, cette association, fondée sur la loi 1901 a pour but de développer la coopération scientifique entre le Vietnam et la France, dans l'enseignement supérieur, la recherche scientifique, la formation technique, les études et les recherches pour le développement.

Fonctionnant entièrement sur le mode du bénévolat, le CCSTVN rassemble des scientifiques, enseignants, ingénieurs et techniciens de diverses spécialités. Il dispose d'un réseau de correspondants et est organisé en groupes de travail par domaine. Chacun agit le plus souvent le groupe dans le cadre d'organismes officiels ou d'ONG, mais dans certains secteurs, le CCSTVN assume l'ensemble des tâches d'un programme.

#### **- Les interventions**

Dès 1976, le comité a joué un rôle important dans la mise en place de la coopération officielle qui disposait alors de très faibles moyens. Il a favorisé des opérations de taille modeste mais bien ciblées, entre des partenaires clairement identifiés, sur des programmes pluriannuels, assurant des formations de divers niveaux, pour la recherche et pour la maîtrise des techniques.

---

<sup>246</sup> Laurent MOÏST SCHWARTZ, *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, Paris, Odile Jacob, 1997.

<sup>247</sup> « La coopération avec le Vietnam, le rôle des organisations non-gouvernementales », dossier 2049-1, Service d'archives de l'OIF, Paris.

Le CCSTVN contribue à la préparation de commissions mixtes et de voyages officiels à divers niveaux. Il collabore le plus souvent avec le ministère des Affaires étrangères (MAE) et il aide notamment à l'organisation du colloque de 1989 à Hanoi sur les « *Douze ans de coopération, bilan et perspectives* ». Il est à l'origine d'une mission commune du MAE et du ministère de la Recherche et de la technologie français en 1994, pour étudier la situation de « l'enseignement supérieur et de la recherche au Vietnam ». Il est également associé à l'élaboration de plusieurs accords interuniversitaires ; entre le CNRS et l'Institut des Sciences du Vietnam (devenu le CNST) ainsi qu'avec le CNSH. Il initie ou participe à de nombreuses opérations menées par les grandes écoles, l'Institut Pasteur, l'ORSTOM, l'INRA, etc. Il participe aux réflexions sur des formations à divers niveaux, tout en assurant le pilotage d'une coopération avec le CNRS lors d'un important colloque à Hanoi en 1997, au cours duquel il décide de lancer des sessions de formation, les « *Écoles de Do Son* », s'inspirant des écoles françaises des Houches.

- Partenaires

Depuis 1977 de nombreuses coopérations sont ainsi menées à bien et un grand nombre de cadres Vietnamiens sont formés en France et au Vietnam. Certains d'entre eux, parfaitement francophones, ont maintenant des postes de responsabilité, ce qui facilite les relations et un suivi efficace des travaux scientifiques, techniques et des formations.

Le CCSTVN agit toujours en liaison avec les ministères, les ambassades et les organismes chargés de coopération. Il s'efforce de maintenir les objectifs de coopération pour le développement, tout en s'adaptant aux évolutions économiques et politiques. Grâce à ses liens de la coopération, à sa connaissance du terrain et des hommes, il peut soutenir les coopérations officielles et faire le lien entre les institutions et les acteurs de la coopération, entre les décisions et les réalisations sur le terrain.

Le CCSTVN n'intervient pas dans tous les domaines, mais il est couvert à toute contribution nouvelle au bénéfice de la coopération.

***Le centre national de recherche scientifique (CNRS)***

L'action du CNRS se développe au travers de l'accord de coopération signé en 1983 avec le CNRS-Vietnam, devenu l'ASTV (Académie des sciences et technologies du Vietnam). L'ASTV couvre un champ qui va des sciences nucléaires à la géographie

physique. Dans le domaine des sciences de l'homme et de la société, un accord-cadre est conclu entre le Centre national des sciences sociales et humaines (CNSSH) du Vietnam et le département des sciences de l'homme du CNRS en juillet 1989, puis élevé au niveau de la direction du CNRS en 2001.

Dans le cadre de la convention d'échanges liée à l'accord CNRS-ASSV, une vingtaine de projets sont retenus chaque année, représentant une vingtaine de missions et près de cent mois d'accueil de chercheurs vietnamiens en France. Les coopérations scientifiques entre le CNRS et l'ASSV sont nombreuses et ont été mises en évidence lors de la Journée « *Coopération avec le Vietnam* », organisée à Paris en septembre 1995, avec les principaux intervenants du CNRS au Vietnam. Des recommandations avaient été formulées à l'issue de cette journée, soulignant en particulier l'importance de la formation par la recherche lancée par le CNRS au Vietnam et la nécessité de préserver cet effort et de le développer. Dans le prolongement de cette Journée, le Conseil de politique internationale du CNRS avait mené, lors d'une de ses séances, en février 1996, une réflexion sur ce pays, insistant sur la phase de « *capacity building* » d'un certain nombre de laboratoires qui doit déboucher sur la création de points d'ancrage forts, grâce à des types de laboratoires mixtes.

Le CNRS décide alors d'orienter sa politique sur un certain nombre de projets structurants. C'est dans cette perspective que le CNRS, en collaboration avec l'IRD (l'ex ORSTOM) et le soutien de l'ambassade de France à Hanoi, organise, en septembre 1997, avec ses deux principaux partenaires vietnamiens, l'ASTV et l'ASSV, un colloque largement ouvert aux deux communautés scientifiques a lieu sur le thème « *La Science en coopération pour le développement durable* ». Organisé autour de 7 ateliers dont les thèmes sont définis en concertation avec des partenaires vietnamiens, la conférence a pour but de donner une nouvelle impulsion à la coopération scientifique entre les deux pays. Du foisonnement des ateliers, seul un nombre limité de projets a été retenu, pour tenir compte des priorités et de l'existence des équipes vietnamiennes et françaises intéressées. Tous ces projets ont été soutenus soit sous la forme de PICS (Programme international de coopération scientifique), soit de conventions d'échanges. Les PICS sont des coopérations d'envergure, qui sont soutenus par les directions scientifiques et par le ministère français des Affaires étrangères. Ils présentent des thèmes d'intérêt majeur pour le Vietnam et correspondent à des points d'excellence pour les laboratoires

français. Ils sont souvent issus des Conventions d'échanges, dont le but est de favoriser des coopérations nouvelles et prometteuses. Tous ces projets sont accompagnés d'une politique conséquente de formation par et pour la recherche à mener dans le cadre de l'École Franco-vietnamienne de Do Son (dans la province de Hai Phong, à une centaine de kms à l'est de la capitale), en s'inspirant des critères et des méthodes mis en œuvre à l'École de physique des Houches. Cette école constitue un cadre permanent de formation. On y donne des enseignements de haut niveau dans le domaine des sciences exactes et de la technologie.

C'est donc à partir des concertations entre chercheurs et enseignants français, et partenaires vietnamiens, que sont nés des projets pluridisciplinaires de recherche intéressant les deux pays. Les thématiques ont été sélectionnées par un comité de pilotage mixte franco-vietnamien, en fonction de leur actualité scientifique et de leur importance pour le développement du Vietnam. C'est ainsi que le thème retenu pour la première École qui a eu en mars 1999 fut celui de l'Eau, avec l'implication d'industriels spécialisés. La deuxième, consacrée à la « *protection contre la corrosion* », a eu lieu en novembre 1999. La troisième, en mars 2001, avait pour sujet « *Mécanique des Milieux poreux, protection des digues et barrages* », la cinquième, en septembre 2002, concernait la « *gestion et traitement des déchets solides* » et la sixième, en octobre 2003, a porté sur « les substances naturelles à activités biologiques ».

Les deux premières Écoles ont donné naissance à deux projets de recherche soutenus par le FSP du ministère des Affaires étrangères et l'ambassade de France à Hanoi dans le cadre du FSP ESPOIR.

Enfin, nous devons aussi signaler des actions remarquables, réalisées pour répondre à des besoins scientifiques, industriels et économiques. Citons la création du Centre de service d'analyse et d'expérimentation à Ho Chi Minh ville, réalisé avec le Comité populaire de la ville en 1983, qui est maintenant jumelé avec le Service central d'analyse de Solaize : l'aide à la réalisation au sein de l'ASTV des laboratoires de Corrosion avec la participation de l'Université de Paris 6 ; de celui des Substances Naturelles avec le Laboratoire de chimie des substances naturelles de Gif-sur-Yvette, et de Spectroscopie avec l'École centrale de Paris. De même, le projet de construction du

Laboratoire de Pétrochimie de l'ICI à Hanoi avec l'aide du Laboratoire de Catalyse de Lyon est en cours de réalisation.

Toutes ces actions d'envergure ont pour but d'aider le Vietnam à développer ses compétences scientifiques et techniques dans des domaines prioritaires pour le développement du pays. En octobre 2003, un colloque commémorant les 20 ans de la Coopération entre le CNRS et l'ASTV et réunissant des personnalités des deux organismes et des acteurs de la coopération a permis de faire le point de la coopération et d'orienter ainsi les actions prioritaires à venir.

Au total, le programme de coopération scientifique que le CNRS se propose de poursuivre et de développer avec le Vietnam est ambitieux. Il est réalisé en concertation étroite avec l'ambassade et le MAE français qui lui apportent régulièrement un soutien financier.

### ***Le commissariat à l'énergie atomique (CEA)***

Le Commissariat à l'énergie atomique est une institution de recherche, de développement et d'innovation en matière d'énergie, de défense, de technologies de l'information ainsi que de santé. Depuis sa création en 1945, il mène des programmes de recherche en électronucléaire, dissuasion nucléaire, micro et nanotechnologies, astrophysique, imagerie médicale, toxicologie ou biotechnologies. La culture croisée d'ingénieurs-chercheurs et possession d'outils performants permettent une recherche fondamentale de haut niveau. Le CEA est reconnu comme un expert dans ses domaines de compétences et un moteur de l'innovation grâce à son implication dans le tissu industriel, économique et ses réseaux universitaires.

Au Vietnam, les actions du CEA se concentrent sur les programmes de recherche nucléaire afin de développer les technologies les plus innovantes pour l'industrie, dans trois secteurs : les technologies de l'information ; les matériaux et les technologies pour la santé.

#### **a) Les technologies de l'information : l'exemple du LETI-MINATEC et des nanotechnologies.**

Le Vietnam présente, à plusieurs titres, des attraits spécifiques dans le cadre de la mise en place d'une action de développement international du LETI-MINATEC. La recherche vietnamienne dans le domaine des NTIC peut être considérée comme embryonnaire du point de vue des équipements, mais elle est plus développée si l'on considère les compétences. De nombreux chercheurs ont été formés en Europe et plus spécifiquement en France, en Asie ou aux États-Unis et ces chercheurs entretiennent des relations très suivies avec les laboratoires de ces pays, afin d'utiliser leurs moyens technologiques. Citons par exemple une pointe AFM constituée d'un nanotube de carbone réalisée en partie dans un laboratoire asiatique (Taiwan) et conçue dans un laboratoire de l'ASTV. Cette capacité à travailler de manière délocalisée a permis aux chercheurs vietnamiens d'être parfaitement au fait de l'actualité de la recherche internationale et de travailler sur des sujets pertinents dans le cadre de laboratoires au meilleur niveau.

Concernant le domaine des NTIC, une coopération spécifique et à long terme est établie avec l'Institut national polytechnique de Grenoble (INPG) qui a installé le laboratoire MICA dans le cadre de l'Institut Polytechnique de Hanoi.

L'industrie vietnamienne est encore très traditionnelle et tournée vers l'agriculture. Les préoccupations de type NTIC ne sont donc pas la première priorité, mais le gouvernement vietnamien tient à se positionner d'ores et déjà sur les nanotechnologies qui amèneront la révolution industrielle du 21<sup>e</sup> siècle. Dans ce domaine clé, les collaborations menées par le Vietnam sont encore limitées.

Il y eut donc une opportunité unique pour la France d'aider le Vietnam à mettre en place ses structures de recherche et le développement dans ce domaine. Ces structures de recherche seront, comme souvent dans le domaine de la haute technologie, fortement liées au développement de l'industrie.

Il n'est pas interdit de penser que l'exemple de Taiwan, de la Corée ou de Singapour pourrait être suivi dans le futur par le Vietnam qui se positionnerait comme un des dragons des nanotechnologies dans les 10 à 20 ans à venir.

L'intérêt stratégique du LETI-MINATEC dans l'établissement de relations pérennes avec les organismes de recherche vietnamiens trouve donc sa source dans :

- Le besoin d'élargir la base de partenaires avec des laboratoires internationaux ;
- La capacité d'attirer des chercheurs, étudiants en thèse ou en post-doctorat qui privilégieront le rapatriement des connaissances au Vietnam ;
- La possibilité d'établir des contacts privilégiés avec des futurs clients potentiels, pour le LETI-MINATEC ou de manière plus large dans un cadre national.

Pour l'ensemble des activités, la priorité est de privilégier les transferts vers le monde industriel. Ainsi, le CEA est-il engagé dans les nombreux partenariats avec des entreprises françaises, européennes et internationales.

La mise en place d'une politique de valorisation de la recherche n'est pas encore une des préoccupations du Vietnam. Les nombreux transferts de technologie industrielle pourraient être utilement exploités par les autorités vietnamiennes ; cet accompagnement permettant par là-même d'être informé de leurs projets dès la place la plus initiale.

### **b) La recherche nucléaire en matériaux**

Le CEA a développé une expertise reconnue dans le domaine des matériaux et des procédés innovants selon deux approches :

- La solution des besoins à court terme vers l'industrie, avec pour objectif d'améliorer des processus de fabrication et de mise en forme des matériaux, le choix de leur structure ainsi que de leurs propriétés. Les études portent sur la mise au point de procédés nouveaux d'assemblages, tel que le soudage laser ou la réalisation de structure plus légère destinée au secteur des transports ;
- L'identification de recherches, en amont, à fort potentiel telles que les nanomatériaux qui reposent sur le développement d'approches multi-échelles de simulation ;
- La formation : l'exemple de la coopération avec VAEC et le programme d'application pacifique de l'énergie nucléaire au Vietnam.

Aujourd'hui, le chantier de l'énergie constitue l'un des défis majeurs pour le Vietnam. La Banque Mondiale estime que pour maintenir une croissance de 6 à 8% dans les 5 années à venir, la production d'énergie devra augmenter de 10 à 14% par an. D'ici

2020, le gouvernement vietnamien estime investir 19,1 milliards de dollars dans le secteur de l'énergie. A terme, les autorités vietnamiennes souhaitent développer le nucléaire, elles ont mis en route un programme destiné à doter le pays d'une centrale nucléaire d'ici 2020, capable de générer 1200-4000MW. L'énergie atomique devrait permettre plus d'indépendance du pays qui importe actuellement une partie importante de l'électricité du Laos. Un comité interministériel sur l'énergie atomique a été créé le 5 mars 2002 et une étude de faisabilité et une étude de faisabilité est en cours, et elle a été soumise pour considération à l'Assemblée Nationale en 2004.

La formation est d'un bon niveau notamment dans les domaines des sciences de l'énergie, avec des actions à long terme, menées entre la France et le Vietnam. Le CEA organise des stages de formation au Vietnam pour les ingénieurs vietnamiens, il leur ouvre l'accès aux formations d'ingénierie nucléaire en France, afin de permettre l'acquisition de compétences nécessaires au développement d'un programme d'application pacifique de l'énergie nucléaire au Vietnam. Il met à la disposition du VAEC les outils numériques nécessaires à l'analyse d'un projet de réacteur nucléaire de puissance, dans le domaine de la mécanique des structures, de la thermo-hydraulique, de la neutronique, tant pour l'exploitation que pour la sûreté du réacteur de Dalat (installé en 1963 par les américains). Il soutient également le VAEC en fournissant une évaluation technico-économique pour permettre de fixer les choix du Vietnam entre les différents types de réacteurs et les différences filières possibles de cycle du combustible. Le CEA soutient le VAEC dans l'exploitation sur réacteur de Dalat, dans son programme d'information du public sur l'énergie nucléaire et l'analyse de l'opinion publique.

L'objectif final de la coopération entre le CEA et le VAEC est de développer des compétences nécessaires pour décider et conduire le programme d'équipement électronucléaire du pays.

## **Section 2 : Le retour du Vietnam en Francophonie et le rôle de ses partenaires**

### **I. L'approche timide avec l'ACCT**

Depuis la chute du régime de Saigon, le Vietnam socialiste adopte, à l'égard de la Francophonie et de ses institutions, une attitude assez ambiguë, du fait des circonstances. Tout en évitant soigneusement de rompre avec les organisations francophones auxquelles appartenait le Sud, le Vietnam socialiste pratique la politique de la « chaise vide »<sup>248</sup>. C'est ainsi que lors de la conférence générale de l'Agence de coopération culturelle et technique à l'île Maurice, en novembre 1975, aucun de ses représentants n'assiste aux travaux mais le Vietnam reste néanmoins considéré comme membre à part entière de la Conférence.

Depuis lors, plusieurs tentatives officieuses des Vietnamiens sont venues confirmer l'intérêt du nouvel État pour la Francophonie institutionnelle, en particulier pour l'*Agence de coopération culturelle et technique*.

#### **1. Le démarrage positif de la relation Vietnam - ACCT**

En somme, la politique de la « chaise vide » est pratiquée seulement durant quatre ans, de 1974 jusqu'à 1977. Le Vietnam retourne officiellement dans l'ACCT à partir de 1978, avec la participation de M. Nguyen Thien Can, premier secrétaire, Attaché culturel à l'ambassade de la RSVN en France<sup>249</sup> lors d'une réunion du conseil d'administration de l'ACCT organisée en décembre 1978 à Paris.

Très tôt, juste un an après la réunification nationale, l'Ambassadeur du Vietnam à Paris assiste au dîner-anniversaire de la fondation de l'ACCT le 9 Avril 1976<sup>250</sup>. Invité par son secrétaire général, Dankoulodo Dan Dicko. Le diplomate vietnamien fait des commentaires élogieux sur l'Agence, témoignant ainsi du désir du Vietnam nouveau de ne pas se couper de la Francophonie ni, de façon plus générale, de la communauté internationale.

---

<sup>248</sup> « Le Vietnam et la Francophonie : perspective », Fonds Service des affaires francophones 1975-1980, dossier 151, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>249</sup> Régine LEFÈVRE, « Délégations du Vietnam aux instances de 1969 à 1991 », Bureau Archives et informations, directions générale des politiques et de la planification, dossier 3880-2, Service d'archives de l'OIF, Paris.

<sup>250</sup> *Idem*.

Après ce dîner officiel, le gouvernement vietnamien décide rapidement d'envoyer deux stagiaires à l'École internationale de Bordeaux pour participer à un cycle de perfectionnement en gestion des entreprises. Il s'agit d'un nouveau pas en direction de l'Agence, salué dans une lettre envoyée au ministre des affaires étrangères, par Bernard Dorin, alors chef du service des affaires francophones ; « *le secrétaire général de l'Agence, M. Dan Dicko, se réjouit de ce rapprochement et espère aller plus loin dans cette voie* »<sup>251</sup>. Il a aussi proposé d'organiser par l'intermédiaire de l'Ambassadeur du Vietnam à Paris une rencontre avec le Premier ministre Pham Van Dong, lors du passage de ce dernier à Paris l'année suivante. Dorin ajoute « *il n'est désormais plus exclu que la RSVN envoie un observateur à la prochaine Conférence générale de l'Agence qui se tiendra vraisemblablement à Beyrouth en novembre 1977* »<sup>252</sup>.

Tout de suite, le Vietnam sait bien s'engager dans la coopération. En 1977, deux stagiaires Vietnamiens sont envoyés à participer à un stage sur « *le Bois et l'Utilisation industrielle du bois* »<sup>253</sup> organisé sous l'égide de l'ACCT en Côte d'Ivoire 1977 du 13 au 24 avril, avec la participation de 11 délégations africaines (Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Empire centrafricain, Gabon, Haute-Volta, Mali, Niger, Rwanda, Tchad, et Tunisie). Deux des 32 stagiaires qui bénéficient de la bourse octroyée par l'ACCT sont Vietnamiens<sup>254</sup>, ce sont M. NGUYEN Huy Du, ingénieur, chef-adjoint du département technique au ministère des forêts et TRAN Duoc, ingénieur en économie industrielle, directeur-adjoint de la Compagnie des industries du bois et des produits forestiers.

Nguyen Khac Vien, alors directeur des Éditions en Langues étrangères du Vietnam, se félicite également que l'ACCT lui accorde pour l'année 1978 un soutien financier de plus de 100 000 francs français pour faciliter à la publication de trois ouvrages sur la culture vietnamienne, en langue française<sup>255</sup>.

La reprise de contact avec l'ACCT est aussi signalée par la lettre de Vu Trong Kinh, alors Conseiller à l'ambassade du Vietnam en France, envoyée le 19 septembre 1979 au secrétaire général de l'ACCT. Vu Trong Kinh confirme la représentation du

---

<sup>251</sup> *Idem.*

<sup>252</sup> *Idem.*

<sup>253</sup> *Idem.*

<sup>254</sup> « Stage sur le développement de l'utilisation industrielle du bois. Liste des participants », Fonds 1375INVA, dossier 38, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>255</sup> Voir la « Lettre de Nguyen KHAC VIEN, envoyée à Monsieur le secrétaire général de l'ACCT en 1979 », dossier 2049, Service d'archives de l'OIF, Paris.

Vietnam auprès de la Francophonie par deux personnes : en France par lui-même, et au Vietnam par le correspondant national qui est Vu Quoc Uy, alors président du Comité pour des relations culturelles avec l'étranger<sup>256</sup> au Vietnam.

Ensuite, en avril 1979, pour la première fois, on note la présence du Vietnam dans une manifestation intitulée « *Bourse agro-industrielle pour les pays membres en développement* »<sup>257</sup>. Cet événement comprend deux conférences dont l'une est un débat organisé sous le thème « *Problèmes généraux de l'Industrialisation dans les pays en développement* »<sup>258</sup>, et l'autre est la « *Consultation intergouvernementale au niveau des experts nationaux en vue de la préparation de la Bourse agro-industrielle pour les pays membres de l'ACCT* »<sup>259</sup>. Ces deux conférences sont présidées par un Vietnamien au nom de l'ACCT – Nguyen Minh Tuong, au titre de Responsable de la coopération scientifique pour le développement au sein des services du Secrétaire général de l'Agence<sup>260</sup>.

Bien que, parmi les délégués des pays membres à l'ACCT en 1979, le Vietnam ne soit pas représenté, en septembre de la même année 1979, l'ACCT organise une réunion des correspondants nationaux à Paris avec le souhait d'améliorer la relation entre l'ACCT et les pays membres<sup>261</sup>. Le représentant du Vietnam en France, VU Truong Kinh est aussi invité. Dans le même sens, le chef du service des Affaires francophones est approché par Nguyen Van Chi, ancien compagnon du président Ho Chi Minh et proche de l'Ambassadeur du Vietnam soulignant le désir du nouveau Vietnam de « *ne pas se couper de la Francophonie* », ni ses institutions.

Il faut noter aussi que cette réunion est aussi l'initiative du Secrétaire général permanent de l'ACCT, Dankoulodo DAN DICKO, qui a déjà visité le Sud-Vietnam sous le régime du président Thieu<sup>262</sup>. Le rôle de Dankoulodo DAN DICKO est très important dans la mesure où il est la personne unique au sein de l'ACCT qui puisse témoigner de

---

<sup>256</sup> *Idem.*

<sup>257</sup> Voir le rapport sur les « Activités de l'ACCT au Vietnam », Fonds Service des affaires francophones 1960-1980, 1375INVA, dossier 37, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>258</sup> *Idem.*

<sup>259</sup> *Idem.*

<sup>260</sup> « Les actions de l'ACCT en 1979 », liste des délégués des pays membres en 1979 à l'ACCT, Fonds Service des affaires francophones, 1375INVA, dossier 37, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>261</sup> *Idem.*

<sup>262</sup> Voir la dépêche sur le « passage à Saigon du Secrétaire général de l'ACCT, Dankoulodo Dan Dicko », Fonds du Service des affaires francophones 1375INVA 1960-1980, dossier 25, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

visu du changement politique de la République du Vietnam et du Vietnam socialiste. Il tient à continuer la relation avec le Vietnam, quel que ce soit le régime politique, parce que c'est une relation fondée sur la compréhension mutuelle de la culture, sur la coopération scientifique et technique dont la langue française est le ciment indispensable.

La reprise des relations avec l'ACCT est claire à partir de sa VIème Conférence générale organisée à Lomé du 12 au 15 Décembre 1979, durant laquelle une Déclaration sur la coopération avec le Vietnam<sup>263</sup> est adoptée. Dans cette Déclaration, la délégation vietnamienne composée de Tran Thien Can, premier Secrétaire/Attaché culturel de la RSVN, Vu Trong Kinh, Délégué permanente de la coopération technique, Nguyen Thanh Ke, chargé des liaisons avec l'ACCT au Comité pour les relations culturelles avec l'étranger et Do Cong Minh, spécialiste du Comité pour les relations culturelles avec l'étranger. Ces représentants déclarent officiellement la participation entière de leur pays dans l'ACCT comme membre de plein droit. Vu Trong Kinh rappelle qu'une assistance financière importante que l'ACCT apporte au Vietnam lors de la Vème Conférence générale alors que son pays y est encore absent. Il dit : « *Au nom de mon gouvernement, je remercie vivement et profondément l'Agence de cette manifestation de solidarité internationale* »<sup>264</sup>.

La délégation vietnamienne énumère les domaines les plus concernés par la coopération :

1. Éducation :

- Alphabétisation et post alphabétisation ;
- Éducation des adultes ;
- Éducation liée au travail productif, écoles mi études mi travail ;
- Enseignement par la langue nationale dans tous les degrés, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.

2. Culture :

- Identité culturelle et culture populaire ;

---

<sup>263</sup> Voir document en annexe de cette thèse.

<sup>264</sup> « Déclaration sur la coopération du Vietnam avec l'ACCT », VIème Conférence générale, Lomé, 1979, dossier 2444, Service d'archives de l'OIF, Paris.

- Valorisation de la culture des minorités ethniques ;
  - Artisanat traditionnel ;
  - Théâtre traditionnel, chants et danses folkloriques.
3. Science et technologie
- Développement rural intégré ;
  - Application de la technique moderne dans l'agriculture ;
  - Utilisation des énergies nouvelles et utilisation des matériaux locaux ;
  - Santé et hygiène dans le milieu rural ;
  - Médecine moderne liée à la médecine traditionnelle, plantes médicinales.

M. Vu Trong Kinh insiste également sur le fait que « *si les besoins pour la reconstruction nationale (du Vietnam) sont immenses, le Vietnam estime qu'il a également des possibilités d'offrir à la communauté francophone ses richesses culturelles, son expérience dans les domaines de l'éducation, de la science et de la maîtrise technologique* »<sup>265</sup>.

Un an après cette convocation des correspondants nationaux, avec la participation du Vietnam, Dankoulodo DAN DICKO fait un deuxième voyage en Indochine<sup>266</sup>. Au Vietnam, il est accueilli par le premier ministre PHAM Van Dong et le président du Comité vietnamien pour les relations culturelles avec l'étranger, VU Quoc Uy, confirmant ainsi la participation du Vietnam à l'ACCT.

La reprise du Vietnam avec l'ACCT est ainsi effective dès 1977, pour être finalisée officiellement en 1979 par cette Déclaration, avec les intentions favorables des deux côtés, du côté vietnamien par le correspondant de l'ambassade du Vietnam en France, et du côté de l'Agence par le Secrétaire général. Cette reprise est encore favorisée par le soutien sans faille de la France. Tout ceci crée un environnement très favorable à une coopération fructueuse à l'avenir.

## **2. Une coopération nouvelle et prometteuse**

Les premiers investissements francophones au Vietnam sont lancés juste après la reprise des relations en 1977. Depuis sa fondation, cette Agence réalise le programme

---

<sup>265</sup> *Idem.*

<sup>266</sup> « Note de voyage du Secrétaire général de l'ACCT au Vietnam, Laos, Cambodge », Fonds du Service des affaires francophones 1375INVA 1960-1980, dossier 37, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

intitulé « *mallettes pédagogiques* » dans plusieurs pays membres dont le Vietnam. Après que la relation Vietnam-ACCT soit renouée, le Secrétaire général de l'ACCT – M. Dankoulodo Dan Dicko – écrit une lettre au ministre des affaires étrangères vietnamien dans laquelle il propose de redémarrer ce programme au Vietnam pour l'année 1978<sup>267</sup>. Quatre-vingts mallettes pédagogiques sont ensuite envoyées au département de la culture populaire et des bibliothèques de Hanoi, chacune contenant 50kg de matériels et d'ouvrages scolaires pour une valeur globale de 2.000FF<sup>268</sup>.

Dans un second temps, une mission d'un fonctionnaire de l'ACCT au Vietnam, Bétoule Lambiotte, du 5 au 19 février 1979 permet de constater les difficultés matérielles sur place ainsi que la pénurie d'équipements scientifiques. Le Vietnam bénéficie d'une allocation exceptionnelle de 750.000FF pour l'achat de papier ensuite diffusé aux écoles, aux universités et aux éditions en langue française<sup>269</sup>. Les dirigeants vietnamiens expriment le souhait que « *les cours dans les universités puissent être photocopiés, que les écoles primaires reçoivent des cahiers, que les Éditions de langues étrangères achèvent la publication d'ouvrages de langue française* »<sup>270</sup>. Les aides suivantes sont proposées, toujours pour l'année 1979, par Bétoule Lambiotte après sa mission au Vietnam :

#### **Aide à l'édition et la diffusion d'œuvres**

- Ouvrage « Dictionnaire d'immunologie » ;
- Ouvrage « Traité d'immunologie » ;
- Edition en français de trois ouvrages sur la littérature vietnamienne : 105.000FF ;
- Réédition en coproduction de numéros spéciaux des études vietnamiennes ;
- Films documentaires sur le Vietnam proposés au Fonds d'œuvres culturelles de l'Agence.

Après le budget exceptionnel et les premières aides en 1979 et 1980, le rapport du Biennium 1980-1981 relatif au Programme et au budget des actions de l'ACCT indique

---

<sup>267</sup> Cf. *Lettre de Dankoulodo Dan Dicko au Ministre des affaires étrangères le 3 Mai 1978*, dossier 2049-1, Service d'archives de l'OIF, Paris.

<sup>268</sup> « Propositions pour la réalisation au Vietnam du programme 1978 des "Mallettes pédagogiques" de l'ACCT », dossier 2049-1, Service d'archives de l'OIF, Paris.

<sup>269</sup> *Idem*.

<sup>270</sup> Cf. *Rapport de mission de Madame Bétoule Lambiotte au Vietnam en 1978*, Dossier 2049-1, Service d'archives de l'OIF, Paris.

que le Vietnam figure dans le plan d'actions de celle-ci<sup>271</sup>. Pour la première fois, l'ACCT a accordé 1 million de francs dans le budget ordinaire au Vietnam et 1,2 millions de francs dans le budget extraordinaire pour les années 1980 et 1981 pour des actions de solidarité ; cette somme avait pour but de la diffusion des exemplaires d'un *Dictionnaire français-vietnamien*.

Voici l'ensemble des activités de coopération entre l'ACCT et le Vietnam en 1980-1985<sup>272</sup>.

**Dans le domaine de l'éducation et de la formation :**

- 50 stagiaires participent aux stages de l'Université de Bordeaux ;
- 2 stagiaires participent aux Conférences à Dakar (1982) et Niamey (1985) sur le lien entre les universités dans la lutte contre l'analphabétisme ;
- 1 fonctionnaire participe à la Conférence à Bamako (1984) sur la formation formelle et informelle ;
- Organisation d'un stage de 3 mois (été 1983) à Carel de Royan pour 12 enseignants de français (venus de l'Université des langues étrangères, l'Université des affaires étrangères, l'Université générale) ;
- Organisation d'un groupe de recherche pour la lutte contre l'analphabétisme et l'enseignement renforcé au Vietnam sur 3 semaines (1983) avec la présence des spécialistes de l'analphabétisme venus des pays comme Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée, Mali, Niger, Sénégal ;
- Fourniture de 200 livres destinés à contrer l'analphabétisme et à promouvoir la littérature française au ministère de l'éducation ;
- Fourniture de 2 collections (dont 50 livres par collection) de « *éducation pour les adultes à l'Afrique – évaluation* » au Ministère de l'éducation.
- Publication d'un livre intitulé « *Lutter contre l'analphabétisme et éducation aux adultes à la RSV* » en 1000 exemplaires, envoyé au Vietnam à 150 exemplaires ;
- A partir de 1980, chaque année, fourniture de 10 magazines, dont 20 exemplaires par titre, du magazine « *Direct* » ;

---

<sup>271</sup> « Programme et budget des actions pour le biennium 1980-1981 », Agence de coopération culturelle et technique, Fonds du Service des affaires francophones 1375INVA 1960-1980, dossier 38, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>272</sup> Nguyen THANH KE, « Bilan des activités en 5 ans (1980-1984) dans l'éducation et la formation », Fonds de la résidence du premier ministre, tome 4, document n° 12860, Archives nationales, n° du Vietnam.

- De 1982 et 1983, fourniture de 6 numéros du magazine « Dossier de photos », dont 500 exemplaires pour chaque numéro, (total 3000 exemplaires) ;
- Participer à la rencontre des Directeurs des émissions télévisées utilisant le français ;
- Sponsoriser la mise en place d'une émission francophone réalisée par la Télévision du Vietnam et Espace francophone.

#### **Dans le domaine scientifique et technique**

- 02 spécialistes vietnamiens participent à une conférence organisée à Montpellier en 1981 ;
- Sponsoriser la conférence organisée par l'École de chimie analytique (été 1982) de la construction des établissements de recherche scientifique et des établissements dans les secteurs de la santé et de la médecine : prise en charge du déplacement et des frais de séjour de 6 professeurs, fourniture des outils expérimentaux et outils d'enregistrement ;
- 02 envoyés participent à la conférence des ministres de recherche scientifique et universitaire (1983) ;
- Prendre en charge du déplacement et des frais de séjours pour 02 architectes qui effectuent leur stage de recherche au Mali, au Sénégal et à l'Université de Perpignan sur les questions de l'utilisation de l'énergie solaire dans l'architecture (1983) ;
- Équiper le Ministère de l'Industrie alimentaire en matériels microbiologiques et en matériel d'analyse des nourritures (1984) ;
- Fournir 96 titres de livres sur es sciences et techniques dont 10 exemplaires par titre, il y avait donc près de 1000 titres ont été envoyés.

#### **Dans le domaine de la culture :**

- En 1980, un architecte vietnamien a été envoyé au Niger pour une durée de 02 mois pour travailler avec le ministère de l'économie du Niger, dans le but d'organiser un plan dans le secteur de l'artisanat.
- En 1981, 10 artistes vietnamiens ont été envoyés au Québec pour participer à un festival ;
- En 1982, publier un disque sur « *La musique du Vietnam* » avec 3500 exemplaires dont 3000 ont été envoyés au Vietnam ;

- Sponsoriser la mise en scène d'un film documentaire « marionnettes sur l'eau » qui a reçu le 3ème prix dans un festival de film documentaire en 1983 ;
- Publier le livre « *Artisanat créateur* » d'un volume de 5000 exemplaires (envoyé au Vietnam 4000 exemplaires) ;
- Équiper en outils audio-visuels l'*Institut de recherche musicale et de la musique traditionnelle* dans le but de collectionner la musique et les chants folkloriques ;
- Soutenir un groupe vietnamien à participer aux activités culturelles de la Maison culturelle internationale à Paris en 1984 ;
- Présenter le film « *Ces jours-là au village Vu Dai* » à l'occasion de la Xè Journée du cinéma Carthage (1984) ;
- Financer un spécialiste vietnamien pour la réunion préparatoire du Festival multiculturel de Yaoundé (1984).

**Dans l'édition:**

En 1981, financer la rédaction et la publication du dictionnaire franco-vietnamien à hauteur de 10.000 exemplaires, soit 1,5MF.

**Autres programmes spéciaux pour le développement :**

- Financer un groupe de 8 chercheurs de 4 pays membres à participer à une conférence régionale au sujet d'« *une nouvelle avancée dans la technique d'implantation des tissus pour appliquer à la recherche des interactions entre l'hôte et le parasite* », organisée à Hanoi en 1982. Ce soutien couvre les dépenses d'un mois et tous les outils servant à la pratique expérimentale ;
- Financer 02 professeurs de l'Université des sciences générales de Hanoi à faire des recherches en France afin d'organiser une conférence dans le domaine de l'économie internationale ;
- Soutenir la coopération Vietnam-Seychelles dans le domaine de la culture des oignons en finançant 02 spécialistes vietnamiens devant travailler à Seychelles durant 10 mois ;
- Accorder une mobilité de 03 mois à un fonctionnaire du ministère de l'Industrie alimentaire pour que celui-ci puisse suivre un cours sur l'analyse des substances toxiques dans la nourriture et la recherche des additifs alimentaires d'origine organique vivant dans la nourriture.

### **Programme spécial pour la solidarité**

- En 1981, équiper des universités appartenant au Ministère de l'éducation, au ministère de l'enseignement supérieur et au ministère des Affaires étrangères : les outils de réplique, les outils de l'enregistrement et de la prononciation, les outils de la projection des films, les manuels de l'enseignement du français, les livres et les cartes géographiques ;
- En 1984, équiper les Archives générales en instruments de travail comme : les climatiseurs, les caméras ;
- Signer une convention d'aide entre l'ACCT et la RSV pour fournir des matériaux nécessaires (médicaments, couvertures, ...), suite à la tempête Agnès à hauteur de 200 millions Francs.

### **Programmes de coopération pour 1985 :**

- Financer des fonctionnaires vietnamiens à participer aux 22 conférences et rencontres organisées par l'Université internationale de Bordeaux ;
- Organiser un stage de 06 semaines pour 32 enseignants de français (venant de l'Université des langues étrangères, l'Université des affaires étrangères, l'Université des sciences générales) ;
- Équiper en outils audio-visuels, republier les manuels d'enseignement de français ;
- Financer un spécialiste à participer à une conférence organisée par l'ACCT-AUPELF-UNESCO sur « *l'enseignement de la langue maternelle* » ;
- Financer la rédaction et la publication de manuels de français ;
- Fournir 500 exemplaires de 04 numéros du magazine *Dossiers illustrés* ;
- Fournir 20 exemplaires de 06 numéros du magazine *Direct* ;
- Renforcer le français des collaborateurs de communication de part et d'autre.

### **Culture :**

Financement à hauteur de 5000 USD de l'organisation d'une conférence nationale sur le sujet des théâtres traditionnels, avec la participation de 02 représentants de l'ACCT au mois d'octobre 1985.

### **Coopération scientifique et technique :**

- Publication de 1500 exemplaires du livre « *La maladie du trachome* », une monographie de la médecine sociale, dont 500 exemplaires réservés au Vietnam ;
- Soutien au projet « *rechercher le processus de reboisement des terres arides* » avec la collaboration du ministère des Forêts (Institut de recherche forestière). Acheter les outils et envoyer des spécialistes vietnamiens à faire des recherches à dans un pays membre de l'ACCT ;
- Participation au concours « *Recherche scientifique et rénovation des techniques servant au développement* » ;
- Participation à la rédaction des livres de références intitulés : « *les projets de recherche scientifique concernant le sol* », les sources d'information du développement en français » ;
- Fourniture de 07 livres dont 10 exemplaires chacun sur les projets en cours (manuels sur l'hérédité, les arbres des forêts tropicaux, et l'élevage dans les régions tropicales, la réserve des produits alimentaires, le bananier, les projets de réseau international de réserve des statistiques concernant le sol, les tendances de coopération) ;
- Fourniture d'instruments de réalisation des projets de recherche et d'application informatique.

### **Les programmes spéciaux de développement**

- Continuer à soutenir la coopération Vietnam-Seychelles dans le domaine des oignons, en finançant 02 spécialistes vietnamiens en 09 mois à Seychelles ;
- Accorder une mobilité de 09 mois à un fonctionnaire du ministère de l'Industrie alimentaire pour un stage à l'Université de Dijon, France, pour mener des recherches sur les additifs d'origine des organismes vivants dans la nourriture.

### **Le programme spécial de solidarité**

- Équipement des Archives générales en caméras et en machines ;
- Relations internationales : conférences au niveau ministériel ;
- Financement de deux personnes à participer à la Conférence du ministère de communication au Caire, en Égypte ;
- Équipement du Correspondant national du Vietnam auprès de l'ACCT à Hanoi.

### **Relations internationales – publication**

- Réédition du dictionnaire franco-vietnamien.

### **Programme de coopération 1986-1987**

- Rédaction des manuels de l'enseignement du français pour les promotions 3, 4, 5 de l'Université des affaires étrangères ;
- Perfectionnement des compétences en langue des enseignants de français des universités des langues étrangères, des affaires étrangères, des sciences générales ;
- Aide au ministère des Affaires étrangères pour renforcer le français des fonctionnaires : fournir les équipements audio-visuels, les projecteurs ;
- Publication des dictionnaires vietnamo-français ;
- Publication de 06 contes du Vietnam en 02 langues étrangères ;
- Achat d'une copie du film « *Ces jours-là au village Vu Dai* » ;
- Équipement en matériels de l'Opéra folklorique du Vietnam à Hanoi ;
- Organisation d'une conférence de la culture de l'Asie du Sud-est.
- Échanges de programmes musicaux et de films ;
- Organisation d'une conférence sur l'information pour les fonctionnaires des 03 pays indochinois avec les spécialistes de l'ACCT ;
- Subvention de 150 MF pour l'implantation de plantes d'origine *ginseng* ;
- Publication de livres de recherche appliquée (planter le riz, la médecine rurale, physiologie et psychologie infantine) ;
- Soutien au ministère de l'Agriculture pour la réalisation de 03 projets : contrôle des maladies et des parasites des abeilles ; un jardin expérimental pour la production de végétaux ; production de sérum de cheval pour améliorer la productivité dans l'élevage ; équipement de la Librairie du centre des sciences et des techniques agricoles.

### **Programme spécial de développement**

- Soutenir un projet utilisant l'informatique ;
- Organiser un cours de formation itinérant qui permet aux docteurs d'acupuncture dans les écoles de médecine de diffuser leurs techniques ;

- Envoyer un spécialiste dans le domaine de l'énergie solaire et éolienne de l'ACCT pour travailler au Comité de construction des bases au Vietnam ;
- Octroyer une bourse à un stagiaire vietnamien pour mener des recherches sur les matériels de construction à bas prix ;
- Envoyer un spécialiste de l'huile de palme et un spécialiste du cacao durant 1 mois ;
- Missions de spécialistes vietnamiens dans les domaines du riz, du développement rural, de l'éducation et de la médecine ;
- Octroyer une bourse à un stagiaire vietnamien pour faire des recherches sur les huiles essentielles.

En examinant ces plans d'actions de l'ACCT au Vietnam durant les années 1977-1985, et en nous concentrant sur la tranche 1980-1985, nous constatons que les actions se concentrent sur les domaines prioritaires comme : l'éducation, la culture, les sciences et les techniques, l'édition, la publication et toute forme d'activité liée à la solidarité et au développement. De 1977 à 1985, on recense très peu de protocoles signés entre l'ACCT et le Vietnam. Selon les documents que nous avons consultés aux archives de l'Organisation internationale de la Francophonie à Gagny (Paris, France), il n'y aurait qu'un seul protocole signé en 1983 par OWONO NGUEMA du côté de l'ACCT et le Vietnam en qualité de coordinateur du projet *École d'été* sur « les problèmes de l'analyse chimique » dans laquelle l'ACCT s'engageait à apporter un soutien financier à la réalisation de ce projet, en mettant en place des structures de recherche scientifique, avec un budget de 200 000 FF, et un mémorandum de coopération à l'occasion de la visite de M. OWONO NGUEMA au Vietnam en 1985<sup>273</sup>.

En effet, la liste des aides et des soutiens de l'ACCT pour le Vietnam est plus importante que ce que nous venons de présenter ici. Si le choix méthodologique nous contraint à limiter leur énumération dans cette thèse, il convient de préciser que toutes ces aides ont été déterminantes pour le Vietnam, tant en termes d'apports économiques que de représentation symboliques.

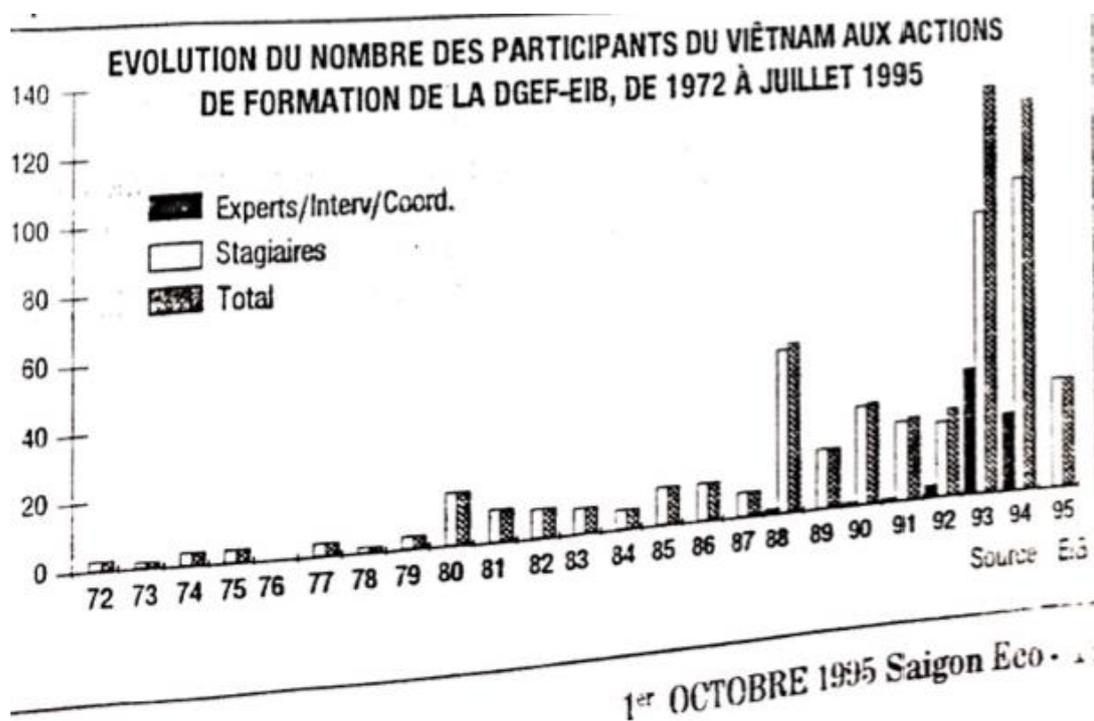
Les tableaux suivants montrent bien que les autorités vietnamiennes accordaient une attention de plus en plus grande pour la relation avec l'ACCT, et appréciaient

---

<sup>273</sup> Voir dossier 3493-1, Service des archives de l'OIF, Paris.

positivement l'approfondissement de cette relation. La conscience du Vietnam pour l'ACCT évolue non seulement dans le monde des scientifiques, mais aussi des autorités étatiques. Voyons les tableaux et les figures suivantes :

**Illustration 9 : Évolution du nombre des participants du Vietnam aux actions de formation de la DGEF-EIB de 1972 à 1995<sup>274</sup>.**



Avant 1980 le nombre de scientifiques participant aux formations offertes par l'ACCT n'est pas assez grand, presque nul d'ailleurs. Mais à partir de 1980, les chercheurs et les apprenants vietnamiens commencent à accorder plus d'intérêts à ces formations. Ils trouvent que ce sont des opportunités très précieuses pour se perfectionner dans les domaines scientifiques et pour trouver et élargir les coopérations avec les partenaires étrangers. D'ailleurs, ce sont des formations assez sélectives, essentiellement réservées aux fonctionnaires, chercheurs et professeurs titulaires. Ce n'est pas l'invité qui s'inscrit lui-même à la formation, mais ce sont les autorités qui choisissent le participant. Les critères de sélection des participants sont nombreux parmi lesquels la compétence professionnelle, la qualité et le prestige personnel sont les plus importants. Donc, si quelqu'un reçoit une invitation, il gagne non seulement

<sup>274</sup> « Le Vietnam à la DGEF-EIB de 1972 à 1995 », document préparé par le CIFDI à partir de ses bases de données « actions, stages et participation », Janvier 1996. Dossier 1456, Centre international francophone de documentation et d'information - Service d'archives de l'OIF, Paris.

l'opportunité de partir, mais encore le respect des autres. C'est une affirmation de sa compétence, de sa qualité mais aussi de son prestige social.

Pour ces raisons, même si l'ACCT rencontre beaucoup de difficultés financières et a un budget bien limité, cette association renforce sa coopération avec le Vietnam, notamment pour l'octroi de bourses à plus de 60 fonctionnaires de différents secteurs afin de suivre des cours de perfectionnement à l'étranger<sup>275</sup>. Pour la première fois, dans son *Programme et budget pour le biennium 1980-1981*, l'ACCT a réservé 1.000.000 francs<sup>276</sup> pour monter des actions de solidarité au Vietnam. « Pour donner suite à la requête présentée par ce pays aux instances de Lomé, le Secrétariat a entrepris des contacts avec les autorités compétentes en vue de déterminer la forma la plus appropriée que pourrait revêtir l'aide de l'Agence au Vietnam. La publication d'un dictionnaire français-vietnamien, à l'élaboration duquel les autorités vietnamiennes ont consacré beaucoup d'efforts et de crédits, a paru prioritaire. Ce dictionnaire aura 75.000 entrées et le coût de sa composition, impression, édition à 10.000 exemplaires, et diffusion s'élèvera à 1.200.000 FF (inscrits sur les budgets exceptionnels de 1980 et de 1981 : travaux d'édition s'échelonnant sur 12 à 15 mois à partir d'avril 1980) »<sup>277</sup>.

L'ACCT fournit du matériel pour équiper l'Institut d'hygiène et d'épidémiologie, le ministère de l'éducation, l'Institut d'industrie alimentaire, les Archives nationales, Le Comité des sciences et techniques, l'Institut de musique de Ho Chi Minh ville, les Prix pour l'architecture, les Prix pour les œuvres de marionnettes, etc., avec une valeur équivalant à 2,5MF. L'ACCT publie également les disques des chants folkloriques vietnamiens, répand les produits artisanaux vietnamiens, renforce l'éducation culturelle, et publie le dictionnaire franco-vietnamien (ce dernier a pris 1,5MF). L'ACCT invite également 2 spécialistes vietnamiens dans le domaine de l'agriculture à aller aux Seychelles pour des projets d'aide aux paysans de cette île.

Au niveau macro, les formations offertes par l'ACCT sont réparties dans plusieurs domaines comme le démontre la figure suivante, c'est pour cette raison qu'elles sont très

---

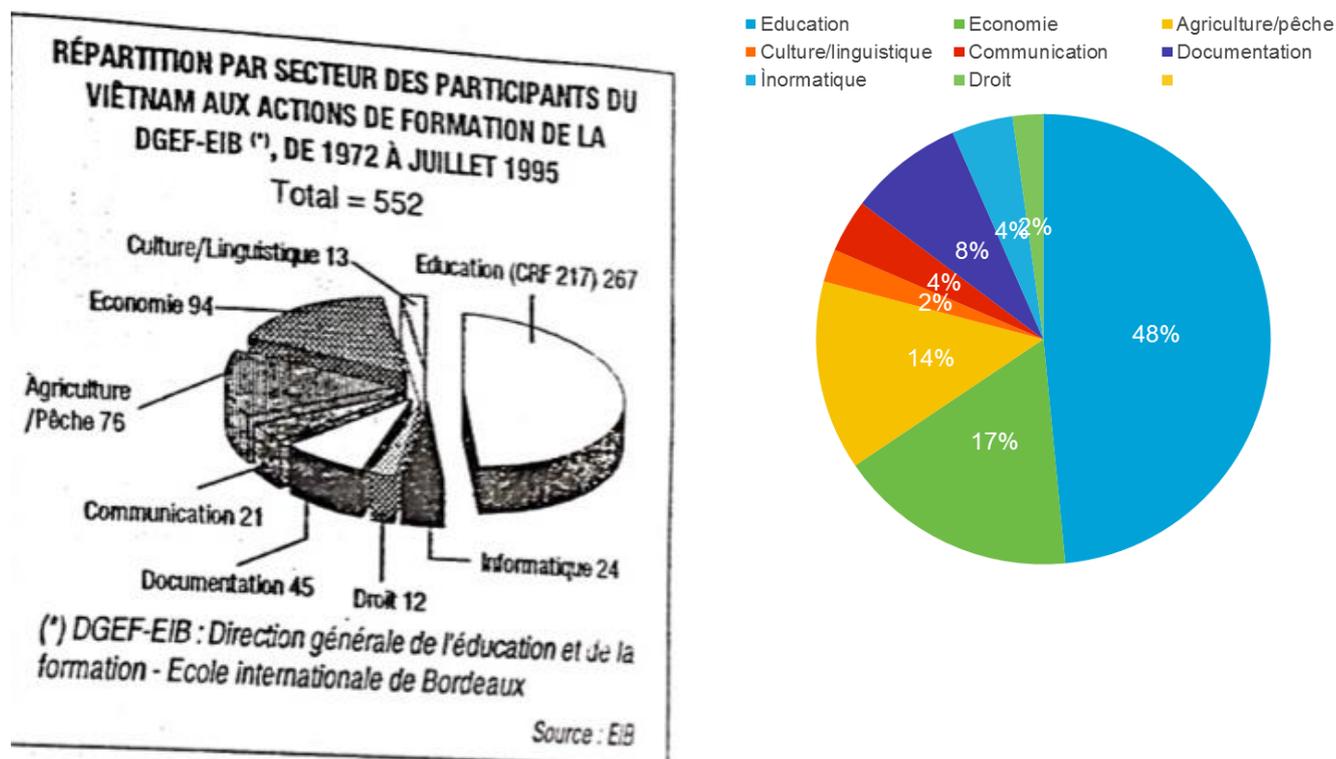
<sup>275</sup> *Idem.*

<sup>276</sup> Voir le *Programme et budget des actions pour le biennium 1980-1981*, Fonds du service des affaires francophones, dossier 1375INVA/38, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>277</sup> *Idem.*

précieuses et attirent beaucoup d'attention du gouvernement vietnamien qui a besoin de renforcer son contingent de chercheurs qualifiés.

**Illustration 10 : Répartition par secteurs des participants du Vietnam aux actions de formation de la DGEF-EIB, de 1972 à 1997<sup>278</sup>**



Ces graphiques montrent le niveau de participation du Vietnam aux différents secteurs proposés par la direction générale de l'éducation et de la formation à l'École internationale de Bordeaux (DGEF-EIB), ainsi que le nombre de participants vietnamiens à ces projets. Ces activités concernent avant tout l'éducation.

### 3. Le retour du français

Une année après la libération, le pays est officiellement réunifié et une réforme du secteur de l'éducation est entreprise pour fusionner les deux systèmes éducatifs Nord-Sud, la question de l'enseignement – apprentissage des langues vivantes étrangères constituait l'une des préoccupations majeures de la politique extérieure du gouvernement de la République démocratique du Vietnam face à la nouvelle conjoncture politique et économique. La promulgation d'une série de circulaires telles que les n°22 CT du 26 septembre 1979 du ministère de l'éducation nationale et n°30 CT de 1978,

<sup>278</sup> Ibid.

n°26 CT en date du 25 juillet 1979 ont pour objet de renforcer et d'améliorer ces apprentissages dans les écoles publiques. Elles stipulent que les langues étrangères font partie des épreuves du baccalauréat, tout en restant facultatives.

Quelques années plus tard, le décret n° 934/QD du 14 septembre 1983 promulgué par le ministère de l'éducation nationale insiste sur l'intensification de ces programmes: « *Dans la situation actuelle, les régions doivent intensifier l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères : le russe, l'anglais et le français, parmi lesquelles, le russe bénéficie d'un développement prioritaire. A partir de l'année scolaire de 1983-1984, la langue étrangère est une épreuve facultative pour l'obtention du Bac. A partir de l'année scolaire 1986-1987, elle fera partie des épreuves obligatoires du Bac* »<sup>279</sup>.

Le français continue de figurer dans le programme de l'enseignement général, mais se trouve en position secondaire. Afin d'améliorer l'apprentissage des langues étrangères dans les écoles de l'enseignement général, l'accent est mis sur l'élaboration des manuels de russe, d'anglais et de français. En 1985, la signature d'un accord entre le ministère de l'éducation nationale du Vietnam, le ministère de l'éducation et de la formation du Vietnam et le service culturel de l'ambassade de France à Hanoi, sur l'élaboration des manuels de français destinés aux élèves vietnamiens de l'enseignement général constitue un nouvel élan pour son enseignement. Au cours des années quatre-vingts, on accélère la réforme éducative en insistant sur la réorientation à la politique d'ouverture et à l'économie de marché.

## **II. La coordination trilatérale ACCT-Vietnam-France**

### **1. Le Vietnam : entre l'intérêt et la prudence**

Bien que le Vietnam ne tarde pas à reprendre la relation avec l'ACCT quand celle-ci en manifeste l'intérêt, il garde toujours une distance dans les relations diplomatiques avec l'ACCT et autres membres.

Selon un rapport de Nguyen Thanh Ke, alors Correspondant national du Vietnam auprès de l'ACCT en 1985, la relation entre le Vietnam et l'ACCT prend sa source à la fin 1978. Comme il l'écrit : « *Après la libéralisation du Sud du Vietnam (1975), l'ACCT*

---

<sup>279</sup> Dinh Binh TRAN, *Enseignement du et en français au Vietnam. Approche diachronique et perspectives actuelles*, thèse de doctorat, Université de Toulouse Le Mirail, 2001.

*maintient toujours la relation avec nous à travers l'Ambassade du Vietnam à Paris. Après une longue durée d'hésitation, notre pays a officiellement renoué cette relation avec le statut d'un membre depuis fin 1978 »<sup>280</sup>. Selon lui, l'objectif de cette participation est de « profiter de la France, de détruire les intentions d'embargo et d'isolement des pays impérialistes et des adversaires internationaux, de profiter des instruments de l'ACCT pour engager les coopérations avec les pays en voie de développement, surtout les pays africains – anciennes colonies de la France, de plus, à travers l'introduction nos résultats et expériences dans le développement culturel, éducatif, sanitaire et rural, etc. appropriés à ce public pour le but final est de rehausser notre rôle et notre légitimité. Parallèlement, nous souhaitons également profiter de l'ACCT dans le perfectionnement du contingent de cadres ainsi que des matériels nécessaires malgré que ces aides sont très modestes »<sup>281</sup>.*

Ayant bien saisi ces objectifs, depuis 1978 jusqu'à maintenant, le Vietnam participe de façon active aux activités de cette association et sa présence a eu des retombées positives. Il prend la place de Vice-président du sommet de l'ACCT et celle-ci invite les cadres vietnamiens à rejoindre le Comité de consultation. Le tableau suivant sur la participation du Vietnam dans les grands événements francophones complète ce constat.

---

<sup>280</sup> « Rapport Nguyen Thanh Ke », Fonds du PTT (Résidence du premier ministre), tome 4, document n° 13375, Archives nationales n°3 du Vietnam.

<sup>281</sup> *Idem.*

**Tableau 12 : La participation des autorités vietnamiennes aux conférences générales et aux réunions du Conseil d'administration de l'ACCT de 1978 à 1985<sup>282</sup> :**

Conseil d'administration Paris	12 - 13 Décembre 1978	<b>M. Tran Thien Can</b> Premier Secrétaire – Attaché culturel à l'Ambassade de la république socialiste du Vietnam en France
Conférence général Lomé	12 - 15 Décembre 1979	<b>M. Vu Trong Kinh</b> Délégué permanente de Coopération technique <b>M. Nguyen Thanh Ke</b> Chargé des liaisons avec l'ACCT au Comité pour les relations culturelles avec l'étranger <b>M. Do Cong Minh</b> Spécialiste du Comité pour les relations culturelles avec l'étranger
Conférence général extraordinaire Paris	25-27 Mars 1980	<b>M. Vu Quoc Uy</b> Président du Comité pour les relations culturelles avec l'étranger <b>M. Vu Trong Kinh</b> Délégué permanent de Coopération technique Chargé des liaisons avec l'ACCT
Conférence général Liège	16, 17 Juin 1980	<b>M. Vu Trong Kinh</b> Délégué permanent du Vietnam auprès de l'UNESCO <b>M. Nguyen Thanh Ke</b> Chargé des relations avec l'ACCT au Comité pour les relations culturelles avec l'étranger
Conférence des ministres de la Justice	12 Septembre 1980	Pas de représentant du Vietnam
Conseil d'administration	4 - 10 Février 1981	<b>M. Vu Quoc Uy</b> Président p.i. du Comité pour les relations culturelles

<sup>282</sup> « Rapport des délégations du Vietnam aux instances de 1969 à 1991 : à l'attention de Monsieur Christophe Yvetot », dossier 388-2, 15 Janvier 1996, Service d'archives de l'OIF, Paris.

- Paris		<p>avec l'étranger</p> <p><b>M. Huynh Huu Hiep</b> Délégué auprès de l'ACCT – Ambassade du Vietnam à Paris</p> <p><b>M. Nguyen Van Doat</b> Attaché auprès de l'Ambassade du Vietnam à Paris</p> <p><b>M. Vu Van Tung</b> Attaché auprès de l'Ambassade du Vietnam à Paris</p>
Conférence des ministres de l'agriculture Paris	2, 3 Mars 1981	<p><b>M. Nguyen Dang</b> Vice-ministre de l'Agriculture</p> <p><b>M. La Xuan Dinh</b> Directeur de la Coopération internationale – Ministère de l'Agriculture</p> <p><b>M. Huynh Huu Nghiep</b> Délégué auprès de l'ACCT – Ambassade du Vietnam à Paris</p> <p><b>M. Tran Cao Thang</b> Premier Secrétaire – Service de Coopération culturelle, scientifique et technique – Ambassade du Vietnam à Paris</p>
Conférence des ministres de la culture Cotonou	14 – 19 Septembre 1981	<p><b>M. Nguyen Khac Vien</b> Conseiller Spécial du ministre de la Culture Rédacteur en chef de l'Edition étrangère au Vietnam</p> <p><b>M. Vu Quoc Uy</b> Président du Comité pour les relations culturelles avec l'étranger</p> <p><b>M. Nguyen Thanh Ke</b> Responsable des relations avec l'ACCT Comité pour les relations culturelles avec l'étranger</p>
Conseil d'administration Libreville	2-9 Décembre 1981	<p><b>M. Cu Huy Can</b> Vice-ministre de la culture – ministre de la culture</p> <p><b>M. Vu Trong Kinh</b> Délégué permanent du Vietnam auprès de l'UNESCO</p>

		<p><b>M. Nguyen Thanh Ke</b> Chargé des relations avec l'ACCT – Ministère des affaires étrangères</p>
Conseil d'administration Paris	4-9 Novembre 1982	<p><b>M. Nguyen Van Nhan</b> Ambassadeur délégué permanent du Vietnam auprès de l'UNESCO</p> <p><b>M. Nguyen Thanh Ke</b> Chargé des relations avec l'ACCT Ministère des affaires étrangères</p> <p><b>M. Nguyen Hong Phuong</b> Ministère des Affaires étrangères</p> <p><b>M. Le Van Toan</b> Attaché culturel – délégation permanente du Vietnam auprès de l'UNESCO</p>
Conférence des ministres de la recherche scientifique et de l'enseignement supérieur Yamoussoukro	17 – 22 Octobre 1983	<p><b>M. Le Tam</b> Vice-ministre du Comité d'Etat pour la Science et la Technique</p> <p><b>M. Nguyen Huu Quan</b> Chef du Département agronomie-biologie-Médecine Comité d'Etat pour la Science et la Technique</p>
Conseil d'administration – Paris	7-10 Décembre 1983	<p><b>M. Cu Huy Can</b> Vice-ministre de la Culture – Ministère de la Culture</p> <p><b>M. Le Phuong</b> Correspondant national auprès de l'ACCT Secrétaire général de la Commission nationale pour l'UNESCO Directeur de Département Ministère des affaires étrangères</p> <p><b>M. Nguyen Van Nhan</b> Ambassadeur délégué permanent du Vietnam auprès de l'UNESCO et de l'ACCT</p>

		<p><b>M. Doan Phan</b> Délégué permanent adjoint du Vietnam auprès de l'UNESCO et de l'ACCT</p>
Conférence général – Paris	12 – 14 Décembre 1983	<p><b>M. Cu Huy Can</b> Vice-ministre de la Culture</p> <p><b>M. Le Phuong</b> Correspondant national auprès de l'ACCT Secrétaire général de la Commission nationale pour l'UNESCO</p> <p><b>M. Nguyen Van Nhan</b> Ambassadeur délégué permanent du Vietnam auprès de l'UNESCO et de l'ACCT</p> <p><b>M. Doan Phan</b> Délégué permanent adjoint du Vietnam auprès de l'UNESCO et de l'ACCT</p>
Conseil d'administration – Paris	23 – 26 Octobre 1984	<p><b>M. Nguyen Phu Soai</b> Ambassadeur - Correspondant national auprès de l'ACCT Directeur du Département des relations culturelles</p> <p><b>M. Tran Huu Suy</b> Directeur adjoint du département des relations culturelles</p> <p><b>M. Doan Phan</b> Délégué permanent adjoint auprès de l'UNESCO et de l'ACCT</p>
Conférence des ministres de la communication – Le Caire	3 – 8 Février 1985	<p><b>M. Ly Van Sau</b> Vice-ministre, Vice-Président du Comité par la Radio et Télévision vietnamienne</p> <p><b>M. Dinh Dung Nguyen</b> Secrétaire Permanent du Bureau du Correspondant national auprès de l'ACCT Département des relations culturelles</p>
Conseil	16 – 18 Décembre	<p><b>M. Nguyen Thanh Ke</b></p>

d'administration – Paris	1985	Correspondant national délégué Ministère des affaires étrangères <b>M. Vu Duc Tam</b> Troisième Secrétaire Délégation permanente du Vietnam auprès de l'UNESCO
Conférence général – Dakar	16 – 18 Décembre 1985	<b>M. Cu Huy Can</b> Ministre chargé des affaires culturelles et d'information auprès du Conseil des ministres <b>M. Nguyen Thanh Ke</b> Correspondant national délégué Ministère des affaires étrangères <b>M. Vu Duc Tam</b> Troisième Secrétaire de la Délégation permanente du Vietnam auprès de l'UNESCO

En observant le tableau récapitulatif ci-dessus, il est à remarquer tout d'abord qu'il y a toujours un Chargé de mission pour l'ACCT au ministère des Affaires étrangères du Vietnam. Cela prouve que le Vietnam a, dès le début, une conscience pour l'ACCT ! Ce Chargé de mission a une tâche : connaître le fonctionnement sur l'ACCT, comprendre les activités de l'ACCT et la relation entre le Vietnam et l'ACCT. Il doit proposer également aux autorités vietnamiennes des plans d'action à réaliser avec l'ACCT. Celui-ci doit travailler au ministère des Affaires étrangères, souvent c'est un représentant vietnamien dans la Délégation permanente du Vietnam auprès de l'UNESCO basé à Paris, comme le Correspondant national.

Les délégations vietnamiennes participent à toutes les réunions du Sommet, des conférences ministérielles agricoles, culturelles, scientifiques et techniques, et cette participation est beaucoup appréciée par d'autres membres. « *Quand il arrivait des difficultés durant les réunions, le Secrétaire général demandait souvent les consultations de nos délégués* »<sup>283</sup>. Dankoulodo Dan Dicko, ainsi que plusieurs autres délégations, exprimaient aussi leurs appréciations pour le Vietnam, leur admiration pour l'Oncle Ho et pour la libéralisation du peuple : « *Ils ont attendu notre participation active dans*

---

<sup>283</sup> *Idem.*

*d'autres activités de l'ACCT et en particulier dans le partage des expériences réelles aux pays en voie de développement »<sup>284</sup>.*

En revanche, bien que la situation économique du Vietnam soit désastreuse, ce pays verse chaque année une cotisation de 0,22% du budget national, équivalent à 150-190MF<sup>285</sup>. Rappelons que la relation entre le Sud Vietnam et l'ACCT en 1970 avait risqué la rupture, à cause de la non-cotisation, et l'ACCT a dû appliquer une politique d'exemption pour que Nguyen Van Thieu accepte à rester dans l'Agence, étant donné que le Sud Vietnam, en 1970, était beaucoup plus riche que le Vietnam dans les années 80. En effet, de 1979 à 1983 : le Vietnam demande aussi une dispense des frais de cotisation annuelle, car le pays reste dans une profonde difficulté économique après la guerre. Mais, à partir de 1984, le Vietnam commence à contribuer à l'ACCT avec un taux de 0,22% du budget national, ce qui correspond à environ 179MF par an. Selon la note n° 5853 du Vice-directeur du bureau du Comité des ministres, Nguyen Van Ich, le Comité des ministres du Vietnam décide de « *donner un avis favorable à la demande du ministère des Affaires étrangères du Vietnam portant sur la contribution à la cotisation à l'ACCT avec un montant correspondant à 0,22% du budget national, c'est-à-dire 179MF en 1984* »<sup>286</sup>.

Toujours selon Nguyen Thanh Ke, l'ACCT est une association intergouvernementale, mais le rôle des pays industrialisés comme la Belgique, le Canada et surtout la France, est très important. Ils dominent plusieurs activités de l'ACCT. Le montant de cotisation de ces pays est beaucoup plus élevé que celui d'autres membres. « *Ces pays ont l'intention d'utiliser l'ACCT comme **un instrument politique pour construire un nouveau colonialisme à travers l'utilisation du français**. Tandis que les pays membres, qui sont pour la plupart les pays en voie de développement, considèrent l'ACCT comme **un instrument de coopération, de partage des expériences et de la fourniture matérielle** dans le but d'améliorer le développement culturel, éducatif et scientifique et technique, au service du développement économique et social* »<sup>287</sup>.

---

<sup>284</sup> *Idem.*

<sup>285</sup> « Fonds de la résidence du premier ministre », tome 4, document n° 12860, Archives nationales n°3 du Vietnam.

<sup>286</sup> *Idem.*

<sup>287</sup> Nguyen Thanh Ke, *op. cit.*

Le Vietnam, unique pays socialiste de l'ACCT, intéresse pour sa riche expérience non seulement dans la protection de l'identité culturelle, mais aussi dans le développement éducatif, l'hygiène et le développement rural qui correspond au niveau de développement des pays africains. Les autorités vietnamiennes ont voulu alors profiter de l'ACCT pour renforcer les relations avec les pays confrontés aux mêmes difficultés pour mettre en place des échanges culturels, et intensifier les coopérations bilatérales. « *Notre pays a la capacité de rassembler les pays en voie de développement membres de l'ACCT pour contribuer à empêcher l'envahissement de l'impérialisme et les intentions néfastes pour cette organisation* »<sup>288</sup>.

Le Rapport Nguyen Thanh Ke conclut sur une vision bien prudente : « *La France, un pays qui n'abandonne jamais son intérêt en Indochine, voulait alors profiter de notre présence à l'ACCT afin de renforcer son influence dans les trois pays indochinois. D'ailleurs, au sein de l'ACCT, il y a des pays qui sont contre notre intervention au Cambodge, mais qui ont toujours des coopérations avec ce pays. **En conclusion, nous devons être très prudents dans la relation avec l'ACCT*** »<sup>289</sup>.

## **2. L'ACCT : une motivation claire et définitive**

Betoule Lambiotte, qui a visité le Vietnam et proposé des premières aides en 1979, insiste sur le fait que « *cette première phase de « l'implantation » de l'ACCT au Vietnam devra nécessairement être suivie d'une seconde étape, celle des apports du Vietnam aux autres États-membres* »<sup>290</sup>. Elle remarque que « *les demandes formulées sont caractéristiques à la fois des réels besoins actuels du Vietnam et des soucis de réalisme et de modestie des dirigeants du pays. Enfin, tout au cours des nombreux entretiens et séances de travail, nous avons pu constater que l'ACCT était perçue comme une institution recouvrant une entité originale de coopération multilatérale* »<sup>291</sup>.

Selon Lambiotte, « *aujourd'hui, le Vietnam est un pays pauvre, à presque tous les égards, mais, ce n'est pas un pays retardé. Il dispose d'une législation sociale avancée, d'une remarquable infrastructure de santé publique, d'un système d'éducation impressionnant, et*

---

<sup>288</sup> *Ibid.*

<sup>289</sup> Nguyen Thanh Ke, *op. cit.*

<sup>290</sup> Voir le *Rapport de mission de Madame Betoule Lambiotte en 1979*, dossier 2049-1, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>291</sup> *Idem.*

*il possède le courage et la détermination de reconstruire le pays et de le développer rapidement. Tout au long de la guerre, en dépit des souffrances et des privations qu'il a endurées, le peuple vietnamien n'a jamais oublié qu'il fallait avant tout sauver sa jeunesse. Aujourd'hui où tout est à refaire, il met tout en œuvre pour mieux soigner, pour éduquer et pour protéger ses enfants* »<sup>292</sup>. Pour l'œuvre de développement du pays, Madame Lambiotte conclut : « *c'est là une leçon de courage et de modestie qui ranime la confiance que chacun de nous met en la lutte contre le sous-développement* »<sup>293</sup>.

### **3. La France, en position d'arbitre**

Revenons à la motivation du Vietnam dans la reprise de relation avec l'ACCT : il est à rappeler la situation intérieure et extérieure du Vietnam vers la fin des années 70, dont nous avons beaucoup parlé plus haut. Dix ans après la réunification du pays, le Vietnam se trouve toujours dans une situation limitée tant sur le domaine économique que politique. La reconstruction du pays se heurte à beaucoup de difficultés, alors que le pays est isolé non seulement sur le plan mondial mais aussi sur le plan régional. L'embargo américain entrave le commerce international du Vietnam, l'intervention à la guerre cambodgienne provoque la critique internationale envers le Vietnam, à cela s'ajoute une mauvaise gouvernance économique nationale à cause de la planification économique.

Avec une économie désastreuse à cause de la mauvaise gouvernance économique et la rupture de plusieurs sources de subventions importantes, ainsi qu'une situation politique en gageure avec les guerres limitrophes et le blocus, le Vietnam doit chercher tous les moyens pour sortir des difficultés. La recherche des aides matérielles de toutes formes lui est évidente. Dans une telle situation, il est à remarquer que la France fait partie d'une minorité des pays capitalistes qui gardent une relation diplomatique, économique et commerciale avec le Vietnam. En effet, la relation traditionnelle avec la France est un facteur pour que le Vietnam donne sa décision d'adhérer à la Francophonie en 1979, en souhaitant qu'elle soit un point de départ pour renouer les relations avec les pays francophones dans la région et dans le monde. Après avoir quitté le Vietnam, la France montre son intention de devenir une amie du Vietnam. Après près

---

<sup>292</sup> *Idem.*

<sup>293</sup> *Idem.*

d'un siècle de domination, bien que la France provoque beaucoup de douleurs au peuple vietnamien, elle laisse également sur le territoire du Vietnam beaucoup d'héritages matériels et immatériels importants. Dans le fait d'adhérer à la Francophonie du Vietnam, on ne peut pas nier le fait que la France était considérée comme une amie de confiance et, lors de la visite du ministre des Affaires étrangères De Guiringaud le 6 Septembre 1978, la France encourage également le Vietnam à adhérer à l'Organisation des Nations Unies ainsi qu'à l'ACCT<sup>294</sup>.

Face à la relation de plus en plus resserrée entre le Vietnam et l'ACCT, en tant qu'investisseur ayant le plus de poids dans le budget de l'ACCT, la France donne son avis sur les investissements de l'ACCT dans les pays indochinois. Après son voyage, Dan Dicko envoie un rapport au Service des affaires francophones du ministère des Affaires étrangères français dans lequel il parle de son intention d'apporter des aides financières au Vietnam. Le Service demande au ministre des Affaires étrangères de donner son avis sur ces propositions, ainsi que sur les perspectives d'intervention de l'Agence au Vietnam mais aussi dans les pays indochinois<sup>295</sup>. Cela confirme que dans la relation entre la France, l'ACCT et les autres pays membres, il existe une certaine interdépendance : la France peut intervenir à la décision d'utiliser le fonds budgétaire de l'ACCT dans les actions menées dans les pays membres en donnant ses avis – écoutés – à la répartition de ce budget.

Sur ce point, le Quai d'Orsay donne des instructions au Chef de la délégation française à la Conférence générale de l'ACCT, organisée à Ottawa-Québec du 11 au 17 octobre 1971. Contributrice à hauteur de 45% du budget de l'ACCT, la France précise de bien superviser « *quelles sont les orientations qui doivent inspirer l'action de l'Agence* »<sup>296</sup>. Les instructions insistent également sur le fait que les actions de l'ACCT doivent « *permettre aux représentants de l'ensemble des gouvernements des pays francophones de se rencontrer afin de se concerter sur les mesures propres à assurer la défense et le rayonnement d'un patrimoine culturel qui leur est commun, et en tout premier lieu, de la*

---

<sup>294</sup> « M. De Guiringaud à Hanoi », *Le Monde*, 6 Septembre 1978.

<sup>295</sup> *Idem*.

<sup>296</sup> « Instructions pour le chef de la délégation française à la conférence générale de l'ACCT à Ottawa-Québec », point 11, *Fonds du service des affaires francophones 1375INVA*, dossier 25, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

*langue française, singulièrement en tant qu'instrument de développement et de progrès »<sup>297</sup>.*

Aussi, sous prétexte « *d'éviter les duplications et d'aboutir à une efficacité accrue* » pour les actions françaises à l'égard du Vietnam, la France demande à l'ACCT de la mettre au courant avec précision des projets montés au Vietnam<sup>298</sup>. Ainsi, il est à remarquer qu'il existe une coordination harmonieuse entre la France et l'ACCT dans la coopération avec les pays membres notamment avec le Vietnam, mais aussi une certaine limite pour la liberté de l'ACCT dans ses propres actions avec ses membres. A cet égard, la France n'a pas une position réellement égale aux autres, mais une position égale à l'organisateur – ACCT – dans la mesure où elle accompagne l'ACCT et la contrôle dans les actions avec les autres pays membres.

---

<sup>297</sup> « Instructions pour le chef de la délégation française à la conférence générale de l'ACCT à Ottawa-Québec », Point 13, *Fonds du Service des affaires francophones 1375INVA*, dossier 25, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>298</sup> Voir la « Lettre du Conseiller culturel, scientifique et de la coopération technique (M. Daniel Pierlot) envoyée au Secrétaire général de l'ACCT (M. Dan Dicko) », *Fonds du Service des affaires francophones 1375INVA 1960-1980*, Dossier 32, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

Il faut remonter bien loin pour comprendre les raisons et les motivations de l'adhésion de la République socialiste du Vietnam à l'ACCT en 1979. On peut citer, parmi ces raisons, les rapports historiques avec la France dans toutes les étapes historiques du Vietnam. Ces rapports ont été déterminants dans le processus d'adhésion du Vietnam à la Francophonie. L'intérêt pour cette organisation prend donc source dans une histoire vietnamienne pleine de mutations, et une stratégie politique intelligente des autorités depuis 1997. Nous pouvons d'ailleurs remonter l'enrichissement de cette relation au Plan d'action du Congrès national IV+ du Vietnam, mis en place en 1978.

Le Congrès national IV du Parti Communiste du Vietnam organisé de 14-20 Décembre 1976, est le premier Congrès suite à la réunification du pays. Face à la situation désastreuse du pays après la guerre, le Congrès propose des politiques qui peuvent au fur et à mesure sauver le pays de ces difficultés, par un plan de 5 années 1976-1980. En matière de politique étrangère, on note trois courants idéologiques principaux : *« la victoire de la révolution du socialisme du mois d'octobre est le premier bond qui marque l'ouverture d'une nouvelle ère, l'ère de transition du capitalisme au socialisme à vocation mondiale. La victoire glorieuse de l'URSS avec d'autres forces révolutionnaires et progressives dans la deuxième guerre mondiale a ouvert une nouvelle époque de développement de la Révolution mondiale. Après la chute du fascisme d'Hitler, un grand nombre de pays démocratiques populaires étaient nés. La grande victoire de la Révolution chinoise a renforcé le poids du côté des révolutionnaires. Le socialisme a dépassé la frontière d'un pays pour devenir un système international. Avec de bons résultats sur tous les aspects, le système international actuel démontre un pouvoir universel qui est meilleur que les forces de l'impérialisme. La réalité a prouvé que le système du socialisme international a de plus en plus rayonné ses influences et est devenu un facteur décisif pour le développement du monde humain. C'est la citadelle fortifiée de la révolution prolétarienne, c'est un appui solide du mouvement de la résistance révolutionnaire des peuples dans le monde. Le mouvement de la résistance de la classe ouvrière dans les pays capitalistes a été de plus en plus renforcé avec une large envergure bien organisée, ce qui a reflété la force inhérente de la classe ouvrière qui, avec d'autres forces démocratiques, a infligé des coups très durs au capitalisme. Sûrement, la classe*

*ouvrière va abattre toutes les forces contraires et va éliminer le capitalisme de la vie sociale* »<sup>299</sup>.

Cette idéologie donne lieu à une politique étrangère promulguée lors de ce IV<sup>ème</sup> Congrès. En voici les termes principaux :

- Il faut s'efforcer de consolider la solidarité dans la lutte et dans la coopération entre notre pays et les pays socialistes frères, contribuer au maximum, avec les pays socialistes et le mouvement communiste international à restaurer et consolider la solidarité, renforcer l'aide mutuelle, en se fondant sur le marxisme – léninisme pour arriver à la victoire splendide ;
- S'efforcer de protéger et développer la relation spéciale entre le peuple vietnamien et les peuples du Laos et de la Cambodge ;
- Soutenir entièrement l'œuvre légitime de résistance des peuples en Asie du Sud-est pour l'indépendance, la démocratie, la paix et la réelle neutralité. Il ne doit pas y avoir de bases militaires « impérialiste » sur leur territoire ;
- Être prêt à établir et développer la relation amicale et coopérative avec les pays dans la région, en respectant leur souveraineté et leur intégrité territoriale ;
- Ne pas envahir, ne pas intervenir dans les affaires intérieures des pays, respecter l'égalité pour des intérêts mutuels et vivre ensemble dans la paix.
- ***Soutenir entièrement la résistance des peuples asiatiques, africains et de l'Amérique latine contre le colonialisme, le néocolonialisme et le racisme dans l'objectif d'indépendance et de démocratie nationale ;***
- Soutenir entièrement l'œuvre de la classe ouvrière et des peuples laborieux des pays capitalistes qui sont en train de construire un front unifié répandu contre les capitalistes "ennemis" à l'intérieur et à l'extérieur du pays, afin de reconquérir le droit économique et social, le droit démocratique et le droit progressif, de protéger l'indépendance nationale et la paix mondiale, des victoires partielles aux victoires totales du socialisme ;
- Établir et élargir les relations normales entre notre pays et d'autres pays, en se fondant sur le respect mutuel de l'indépendance, de la souveraineté et de l'égalité, en vue des intérêts mutuels ;

---

<sup>299</sup> Extrait du Document officiel du IV<sup>ème</sup> Congrès du Parti Communiste du Vietnam – Entiers documents du Parti – Tome 37

- Continuer définitivement avec les pays frères à lutter contre la politique d'invasion et provoquer la guerre des impérialistes ;
- Contribuer activement à la préservation et à la consolidation de la paix dans le monde ;
- Étant fidèle au marxisme – léninisme, notre Parti ne doit cesser d'éduquer ses membres et son peuple selon l'idéologie révolutionnaire du président Ho Chi Minh, de lever bien haut son drapeau symbolisant l'indépendance nationale et le socialisme, tout en adaptant le nationalisme légitime avec l'internationalisme prolétarien, contre toutes les tentations d'opportunisme et tous les emblèmes du nationalisme bourgeois et petit-bourgeois.

Vu ce plan stratégique d'action promulgué par le PCV en 1976, il faut dire que l'idéologie communiste est jugée trop fermée, non seulement par les autorités elles-mêmes, mais encore par la population. Elle vise essentiellement au traitement de la relation avec les pays socialistes frères, avec les mouvements de résistance des ouvriers. Les autres pays dans la région de l'Asie du Sud-est et les pays capitalistes qui soutiennent le Vietnam durant la guerre juste pour la libération du peuple sont presque absents des objectifs affichés. Cette lacune est constatée dans plusieurs recherches des diplomates des années suivantes et, deux ans après la promulgation de ce plan stratégique, en 1978, le PCV modifie quelques points de sa politique étrangère : en renforçant les coopérations sur tous les aspects avec l'URSS, il faut aussi protéger la relation spéciale Vietnam – Laos, dans un contexte tendu au Cambodge. Il est enfin très important de maintenir la paix, la stabilité, la neutralité dans la région. Cette nouvelle politique prouve que le PCV commence à mettre accent sur l'élargissement des relations économiques étrangères.

Il est à remarquer que la décision de retourner à l'ACCT est, en effet, un choix de circonstances, lorsque le pays se retrouve politiquement encerclé et économiquement isolé par les forces opposées qui craignent l'expansion du communisme. Le pays veut profiter de ce canal de diplomatie multilatérale pour avoir le soutien et le renforcement étrangers face à l'embargo américain. Ainsi, malgré le peu de coopération existant entre le Vietnam et la Francophonie pendant cette période, la participation du Vietnam à l'ACCT a une grande signification pour le pays, vu les conditions difficiles dans lesquelles elle se développe. Avec une adhésion timide et pragmatique, le Vietnam s'intègre de plus

en plus profondément dans les activités de l'ACCT, si bien que l'ACCT considère que le Vietnam est un des membres les plus actifs de l'Agence.

Dans la partie qui suit, nous analysons la raison et la motivation de cet attachement du Vietnam à l'ACCT.

## **CHAPITRE 2**

# **L'ATTACHEMENT DU VIETNAM À L'ACCT : PILIER DU RENOUVEAU DE LA POLITIQUE ÉTRANGÈRE**

« Hâtez-vous vite ! »

Claude BLANCHEMAISON - *Les mémoires d'un Ambassadeur de France au Vietnam*

Dans son livre *Les mémoires d'un Ambassadeur de France au Vietnam*<sup>300</sup>, Claude BLANCHEMAISON, Ambassadeur de France au Vietnam de 1989 à 1993, parle des potentialités de la coopération entre la France et le Vietnam et du rôle que la France et la Francophonie peut jouer dans le renforcement de cette relation, dans un contexte où le Vietnam commence à s'orienter vers une économie de subventions. Il parle aussi de ses impressions à propos de l'ancien général de l'armée nationale du Vietnam durant les guerres, Vo Nguyen Giap. À travers ses descriptions, le général Giap parle un français impeccable, il a une grande admiration pour la littérature française et la culture française, il aime la langue française : apparemment, le général Giap est un grand francophile, sauf qu'il « n'aime pas l'exploitation coloniale française et ses conséquences »<sup>301</sup>. Durant la première rencontre du général Giap avec l'ancien Ambassadeur, « *il rappelle des relations étroites entre les deux pays, l'importance de la Francophonie et de la nécessité de regarder vers l'avenir. [...] La France peut soutenir le Vietnam à s'intégrer au monde dans le contexte où l'internationalisation est renforcée rapidement. La France doit jouer un rôle plus important dans la formation des cadres du Vietnam* »<sup>302</sup>. Ensuite, dans son discours présenté au siège de l'Ambassade de France au Vietnam à l'occasion de la Journée de l'indépendance française, le Général révèle qu'il y a de nouveaux partenaires très dynamiques au Vietnam comme le Japon ou l'Australie, et que la France doit être un pays pionnier si elle ne veut pas être dépassée par ces partenaires. C'est pour cette raison que le Général termine son discours par un impératif « Hâtez-vous vite ! », comme une alarme pour la France.

Les années 1986 et 1997 sont très particulières pour le Vietnam. La France et la Francophonie y jouent un rôle important. Selon Claude BLANCHEMAISON, non seulement le général Giap, mais aussi beaucoup d'autres autorités vietnamiennes, parlent encore le français : les ministres et les cadres dans les bureaux du gouvernement, dans les hôpitaux, dans les universités, à la télévision et les radios. La francophonie est encore très vivante, les gens gardent encore une grande admiration pour la culture française, si bien que l'Ambassadeur française BLANCHEMAISON conclut que « la francophonie (au Vietnam) ne disparaît pas, il existe toujours quelque part, ici

---

<sup>300</sup> Claude BLANCHEMAISON, *Les mémoires d'un Ambassadeur de France au Vietnam* (traduction française), Les Éditions de la politique nationale, 2016.

<sup>301</sup> Claude BLANCHEMAISON, *op. cit.*, p. 156.

<sup>302</sup> *Idem*, p. 26.

ou ailleurs »<sup>303</sup>. Certes, c'est une époque de grands succès pour l'ACCT et ses instances, ses opérateurs, à travers de multiples actions et projets mis en place au Vietnam.

La politique étrangère du Vietnam après la réunification est caractérisée par deux grands points nouveaux : le changement idéologique sur la ligne directrice de la politique étrangère et le renforcement de la diplomatie. Cette partie de la thèse va examiner ces nouveautés et observer l'attachement du Vietnam à la Francophonie ainsi que les conditionnalités subséquentes à l'élargissement de la francophonie au Vietnam. Avec sa politique étrangère de plus en plus ouverte et sa diplomatie traditionnelle rénovée et portée par le président Ho Chi Minh, la coopération entre le Vietnam et l'ACCT est dans une phase ascendante, surtout quand la confiance est établie dans le cœur des autorités vietnamiennes.

---

<sup>303</sup> *Idem*, p. 70.

## **Section 1 : L'application de la nouvelle politique étrangère et de la diplomatie rénovée du Vietnam**

### **I. Du Renouveau à la fin de la guerre froide : une période de préparation au renforcement de la politique étrangère du Vietnam**

Malgré les efforts des dirigeants du Vietnam pendant les 10 ans qui suivent la guerre, passant par les deux premiers plans quinquennaux de reconstruction du pays, le Vietnam reste un des pays les plus pauvres au monde. Truong Chinh, alors président du Conseil d'État du Vietnam, nous livre un avis éclairant sur cette période : « *dans les années passées, nous avons commis des erreurs dont la source se trouvait dans l'infantilisme gauchiste, le volontarisme et le mépris des lois économiques. Ces erreurs nous ont conduits à bâtir une structure économique accordant à l'industrie lourde une place sous-estimée par rapport à nos besoins réels ; à maintenir trop longtemps un système de gestion bureaucratique, fonctionnant sur la base de subventions (aux entreprises non rentables), ... qui nous a rendus exagérément dépendants de l'aide étrangère (soviétique en l'occurrence) ; à tenter de réaliser la transformation socialiste complète de notre pays, brutalement secoué par la suppression des secteurs économiques non socialistes... Ces insuffisances et ces défauts ont eu pour résultats la paralysie des forces productives* »<sup>304</sup>.

Truong Chinh invite donc tout le peuple vietnamien à une rénovation totale de la manière de penser en matière économique, des méthodes de travail, de l'organisation et de la qualité des fonctionnaires. Il insiste même sur l'idée que la rénovation pour le Vietnam est « *une question de vie ou de mort* »<sup>305</sup>. Après avoir reconnu leurs erreurs dans la gouvernance sociale et économique, les autorités vietnamiennes décident d'adopter une politique intérieure et extérieure révolutionnaire, qui est résolue à partir de son VIème congrès du parti communiste en 1986 et qui est modifiée, complétée et perfectionnée lors du congrès suivant.

#### **1. Le changement idéologique en matière de politique étrangère**

Avec la nouvelle politique nommée « Renouveau » (*Doi-moi*), ou encore de façon plus populaire « Ouverture » (*Mo-cua*), le Vietnam démarre une transition économique

---

<sup>304</sup> Truong CHINH, *La collection sélectionnée*, Éditions Politique nationale, 2011, tome 3, p. 1207.

<sup>305</sup> *Idem*, p. 1232.

relativement indolore dans tous les domaines. Le VI<sup>ème</sup> Congrès national du Vietnam adopte la résolution pour le nouveau Quinquennat de 1986 à 1990, dans laquelle les trois programmes les plus importants étaient les produits agricoles, les biens de consommation et les produits à exporter. Une quarantaine de grands projets de construction ont été arrêtés, tandis que 300 petits projets de construction ont été supprimés partiellement pour concentrer l'investissement sur ces trois nouveaux programmes qualifiés « de vie ou de mort ». Aussi, les principales réformes ont concerné les 4 domaines suivants pour réaliser les 3 programmes cités :

1) La privatisation de l'agriculture : étant un pays agricole où l'agriculture s'occupe une place prépondérante, le Vietnam accorde une importance particulière à la rénovation du mode de gestion de son économie agricole. Cette vision accorde un poids plus conséquent aux paysans par rapport aux coopératives. A partir de 1988, la terre est partagée entre les paysans, en tenant compte à la fois du nombre de personnes dans les familles et de la « capacité de gestion »<sup>306</sup>.

2) Rénovation des entreprises publiques : dorénavant, à l'exception de 35 unions d'entreprises appartenant à des secteurs stratégiques (électricité, charbon, acier, engrais et produits chimiques, transports et communications, etc.), les entreprises publiques produisant des biens de consommation doivent être responsables de leur gestion et se soumettre à la loi de marché<sup>307</sup>.

3) Le secteur privé : bien que le secteur privé n'apparaisse pas encore clairement, l'idée est de « *renforcer les secteurs d'État et coopératifs, [...] **Tout en développant les potentialités de tous les autres secteurs économiques*** »<sup>308</sup>. Dans la Résolution 1988, relative aux unités non-étatiques, le Vietnam appelle à la nécessité de développer vigoureusement le secteur familial, le secteur conjoint public-privé ainsi que les entreprises dirigées par des petits entrepreneurs et des capitalistes individuels ». En plus, il n'oublie pas le rôle de contrôle de l'État, en affirmant que « *l'État doit garantir les*

---

<sup>306</sup> Michel HERLAND, *Le Vietnam en mutation*, Paris, La documentation française, 1999, p. 81.

<sup>307</sup> *Idem.*

<sup>308</sup> *Idem.*

*intérêts légitimes, y compris le droit de propriété et d'héritage des petits entrepreneurs et des capitalistes nationaux engagés dans la production industrielle »*<sup>309</sup>.

4) La loi sur les investissements étrangers : en 1987, cette loi est adoptée pour être promulguée en 1988. Elle est jugée comme l'une des plus libérales dans toute l'Asie du Sud-est<sup>310</sup>. Cette loi autorise plusieurs formes d'investissements étrangers (coentreprise ; entreprise à 100% étrangère ; contrat de coopération d'affaires (entre entités économiques vietnamienne et étrangère) qui n'entraîne pas la création d'une personne morale distincte)<sup>311</sup>.

A partir de 1988, plusieurs contraintes dans la fondation des sociétés commerciales d'importation et d'exportation sont levées. Plusieurs sociétés privées et entreprises à base d'investissement étranger reçoivent la permission du gouvernement vietnamien de participer aux activités commerciales étrangères.

Sur le plan diplomatique, le Vietnam décide également de multiplier et diversifier ses relations extérieures, « *au service de la paix, de l'indépendance et du développement* »<sup>312</sup>, de déployer à variés moyens pour avoir « *plus d'amis et moins d'ennemis* »<sup>313</sup>.

La résolution 13, adoptée en 1988 lors du VIème Congrès du PCV, donne une nouvelle instruction : « *Il faut profiter des conditions internationales favorables à l'œuvre de la construction du socialisme et de la défense du pays (...), élargir des relations avec tous les pays sur la base de la coexistence pacifique* »<sup>314</sup>.

En effet, la politique de Renouveau vietnamien se déroule dans un contexte de tassement pendant la guerre froide. La relation entre le Vietnam et l'URSS n'est plus fructueuse comme dans les années précédentes. L'investissement russe et des pays socialistes au Vietnam a considérablement baissé, alors que le Vietnam est encore isolé

---

<sup>309</sup> Michel HELAND, *op. cit.*, p. 84.

<sup>310</sup> Nhan TRI, *Vietnam's Economic Policy since 1975*, *op. cit.*, p. 216.

<sup>311</sup> *Idem.*

<sup>312</sup> Parti Communiste du Vietnam, *La Résolution du VIème Congrès du PCV* (1986), Hanoi, Éditions Politique nationale, 1987, p. 54.

<sup>313</sup> Parti communiste du Vietnam, *Stratégie de construction du pays pendant la période de transition vers le socialisme*, 2011 (Cuong linh xay dung dat nuoc trong thoi ky qua do len chu nghia xa hoi).

<sup>314</sup> Ministère des Affaires étrangères du Vietnam, *Les modifications dans la politique des grands puissances vis-à-vis de l'Afrique depuis la fin de la guerre froide et la politique du Vietnam*, Hanoi, 2010, p. 183.

par la politique d'embargo américaine et chinoise. À cela, s'ajoute la question de l'intervention du Vietnam au Cambodge qui n'est pas encore conclue, ce qui met le Vietnam dans une crise politique et diplomatique profonde.

Face à cette situation, et aussi en tenant compte de l'amélioration du problème intérieur cambodgien, le Vietnam décide de retirer ses dernières troupes militaires du Cambodge en 1989. C'est le début de la normalisation des relations internationales. Selon le 6<sup>e</sup> plénum du VI<sup>e</sup>me Congrès de 1989, le Vietnam met un grand accent sur le développement économique, car « *avec une économie puissante, une défense suffisamment vigoureuse avec l'élargissement des coopérations internationales, nous aurons d'autant plus d'opportunités pour maintenir l'indépendance et construire le socialisme avec succès* »<sup>315</sup>. Ainsi, les activités extérieures doivent également faire part de cette ligne directrice. La politique étrangère du Vietnam à ce moment-là se focalise donc à maintenir la paix dans le pays, dans la région et dans le monde. La relation avec les pays socialistes, et particulièrement avec l'URSS, est mise en avant dans sa politique extérieure, sans oublier le nécessaire élargissement des coopérations avec les pays capitalistes comme la France, la Finlande et l'Australie.

Parmi les relations internationales les plus remarquables, il faut parler de celle entre le Vietnam avec la Communauté économique européenne dont la France est le partenaire le plus actif.

Après 5 ans d'arrêt des investissements financiers au Vietnam à cause de l'intervention cambodgienne et de la question des *boat people*, la CEE exprime l'intention de relancer la relation avec le Vietnam<sup>316</sup>. En 1987, le Vietnam envoie une lettre à la direction de la CEE pour demander de renouer la relation officielle avec le Vietnam, mais cette demande se heurte au refus de l'Angleterre, de l'Allemagne, des Pays Bas et du Danemark. À partir de 1988, la CEE commence à revoir cette question et envoie une délégation de la commission des Affaires extérieures du parlement européen au Vietnam au mois de mars. Et cette relation reprend officiellement à partir de 1990, avec la visite du ministre des Affaires étrangères, Nguyen Co Thach, au parlement

---

<sup>315</sup> Parti communiste du Vietnam, *Stratégie de construction du pays pendant la période de transition vers le socialisme*, 2011.

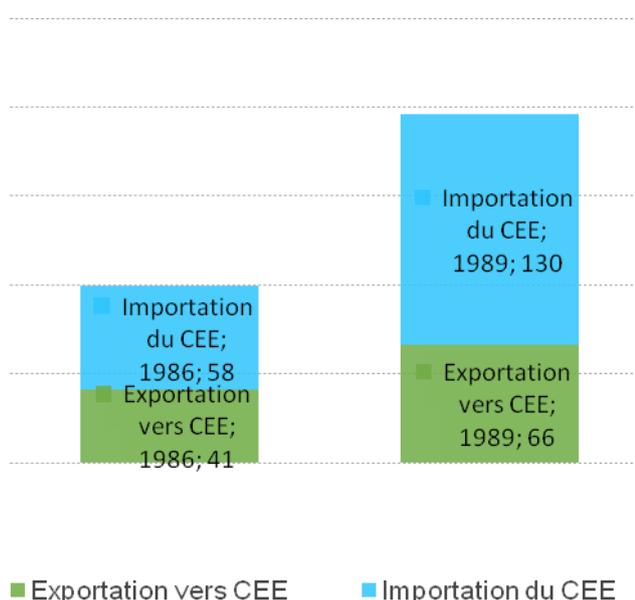
<sup>316</sup> Nguyen THI HANH, *La relation du Vietnam et les pays de l'Europe occidentale de 1975 à 1995*, Académie diplomatique du Vietnam, 2011.

européen en mai<sup>317</sup>. Dans le domaine économique, de 1986 à 1989, l'exportation vers la CEE et l'importation de la CEE du Vietnam est fructueuse<sup>318</sup>.

**Tableau 13 : Les échanges commerciaux entre la CEE et Vietnam**

(en millions de dollars)<sup>319</sup>

	1986	1989
<i>Exportation vers la CEE</i>	40,9	66
<i>Importation de la CEE</i>	58,2	130,2



À noter également, en matière des sciences et techniques, la CEE a investi 1,5 millions de dollars à un projet d'amélioration du sol alcalin et un projet de production du lait dans le delta du fleuve Mékong durant 3 ans (1988-1990)<sup>320</sup>.

Parmi les pays européens, la France est le plus actif dans la relance de coopération avec le Vietnam après le Renouveau. Rien qu'en 1988, le montant des crédits français consacrés au Vietnam s'élève à 20,04 millions de francs, dont 08 Millions

<sup>317</sup> *Idem.*

<sup>318</sup> « Rôle de l'Union européenne dans les relations internationales contemporaines », *Projet de recherche du département de l'Europe II*, Ministre des affaires étrangères du Vietnam, 1995, p. 28-29.

<sup>319</sup> Nguyen THI HANH, *op. cit.*

<sup>320</sup> « Les relations culturelles, scientifiques et techniques avec le Vietnam », Rapport de la direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques en 1988 », Fonds 2882 TOPO 1988-1991, dossier du Cabinet Décaux, n°77, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

pour l'enseignement du français et 11,4 Millions pour les coopérations scientifiques et techniques<sup>321</sup>. En 1990, le montant des crédits français au Vietnam atteint le chiffre de 45 millions de francs !

En voici le tableau récapitulatif des crédits français au Vietnam durant les trois dernières années de la guerre froide (millions de francs), ce qui montre une progression claire dans la coopération franco-vietnamienne<sup>322</sup> :

1986	1988	1990
11,44	20,04	<b>45</b>

La relation franco-vietnamienne s'accélère à partir du dernier retrait des forces vietnamiennes du Cambodge, en septembre 1989. Au lendemain du retrait vietnamien du Cambodge, le ministre français de l'Agriculture, Henri Nallet, vient au Vietnam en février 1989<sup>323</sup>, avec l'objectif de renouer des relations délaissées depuis 1982.

Ensuite, le ministre des Affaires étrangères du Vietnam Nguyen Co Thach réalise son voyage officiel en France avec l'objectif de faire revivre la relation bilatérale glaciale depuis l'intervention du Vietnam au Cambodge. Le ministre est reçu chaleureusement par le président français, François Mitterrand. Une convention de coopération économique, industrielle, culturelle, scientifique et technique est alors signée, et un Comité mixte de coopération est approuvé. Ce comité a pour tâche de revoir chaque année la coopération effective entre les deux pays et de proposer de nouvelles pistes de développement pour l'année suivante. Dans cette convention, les autorités des deux pays s'engagent à « *faire tous leurs efforts pour maintenir les activités favorables à la compréhension mutuelle et aux actions visant à promouvoir la relation entre le Vietnam et la Francophonie* »<sup>324</sup>.

Cette reprise des relations fructueuses bénéficie aussi de la visite officielle du ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas, au Vietnam au février 1990. Ce proche

---

<sup>321</sup> *Idem.*

<sup>322</sup> *Idem.*

<sup>323</sup> « La relation entre le Vietnam et les pays de l'Europe occidentale de 1975 à 1995 », Projet de recherche national du ministère de l'éducation et de la formation du Vietnam en matière d'Histoire. Ce projet est réalisé par les professeurs de la faculté d'histoire, École normale supérieure de Hanoi, 2013.

<sup>324</sup> Consulter le journal *Le Monde*, 22 Juin 1989.

de François Mitterrand a beaucoup d'entretiens avec les autorités vietnamiennes à Ho Chi Minh ville, dans l'esprit d'un démarrage du projet d'un Comité mixte franco-vietnamien. Roland affirme également la volonté mutuelle de renforcer la coopération bilatérale<sup>325</sup>.

Un an après, le ministre français retourne au Vietnam pour une deuxième officielle, en novembre 1991. Cette fois, il s'accompagne d'un groupe d'entrepreneurs français. L'objectif de la visite est, non seulement la coopération bilatérale franco-vietnamienne, mais aussi l'accompagnement français du Vietnam pour pénétrer le marché de la CEE et intéresser les firmes internationales. C'est aussi à cette occasion que la France montre clairement son soutien au Vietnam pour sa participation à l'ACCT. Cette deuxième visite de Roland Dumas fait du Vietnam un partenaire légitime dans la mise en œuvre des coopérations avec les pays capitalistes occidentaux<sup>326</sup>.

Avec les États-Unis et la Chine, depuis 1986, le Vietnam exprime une grande volonté de réaliser des négociations bilatérales, de laisser passer les mauvais souvenirs de la guerre, en se tournant vers un nouveau chapitre dans sa relation internationale<sup>327</sup>. La normalisation avec les États-Unis et la Chine se démarre à partir de 1989.

Le VI<sup>e</sup> Congrès national du Vietnam est donc un point de départ important dans les coopérations internationales du Vietnam. Néanmoins, le changement se profile doucement car le contexte de guerre froide constitue un véritable handicap. En effet, Hanoi, socialiste, reste embarqué dans la division idéologique qui gouverne le monde. « *Bien que le Vietnam a retiré toutes les troupes militaires du Cambodge, il reste encore des problèmes qui demandent du temps à être réglés d'une façon convaincante. D'ailleurs la gouvernance économique du Vietnam pose encore des soucis chez les firmes et les sociétés commerciales internationales* »<sup>328</sup>. C'est pour cela qu'il faut attendre la fin de la guerre froide en 1991, avec l'explosion de l'URSS, pour que cette ouverture soit entièrement renforcée tant sur le fond que sur la forme et dans tous les secteurs.

---

<sup>325</sup> Journal *Le Monde*, 23 Février 1990.

<sup>326</sup> Nguyen THI HANH, « Vingt ans de la relation France-Vietnam (1975-1995) », *Revue des Études Européennes*, n°8, 2012, p. 87-100.

<sup>327</sup> Parti communiste du Vietnam, *Documents officiels du VI<sup>e</sup>ème Congrès (1986)*, Hanoi, Éditions politique national, 1987.

<sup>328</sup> Nguyen THI HANH, *op. cit.*

## **2. Le renforcement d'une diplomatie moderne construite sur la base traditionnelle**

Le mot *diplomatie* est utilisé pour la première fois par Simon-Nicolas-Henri Linguet dans *Les annales politiques, civiles et littéraires du dix-huitième siècle* de l'Académie française en 1791<sup>329</sup>. En 1798, l'Académie française a publié la 5<sup>e</sup> édition de son *Dictionnaire* dans lequel il donne une définition du terme « diplomatie » : « *la diplomatie est la science de la constitution sociale et politique des États et l'art d'en concilier les devoirs, les droits et les intérêts* »<sup>330</sup>. Chaque nation, chaque peuple possède non seulement son histoire diplomatique, mais aussi une propre culture diplomatique, un style diplomatique différent, qui reflète la culture et l'identité du peuple.

Ainsi, pays d'une histoire millénaire, le Vietnam définit une tradition diplomatique assez spécifique. Selon Vu Duong Huan, Ambassadeur et ancien Directeur de l'Académie diplomatique du Vietnam, il existe une doctrine de la diplomatie traditionnelle du Vietnam qui est fondée depuis l'apparition la plus ancienne histoire du Vietnam. Elle est complétée, ajoutée, modifiée et perfectionnée à travers les époques, de l'époque féodale sous différentes dynasties, à l'époque république<sup>331</sup>. La diplomatie traditionnelle du Vietnam se résume dans l'art de maintenir une relation harmonieuse avec les pays frontaliers, surtout avec les grandes puissances, garder la paix, éviter toute hostilité frontale, garder la face des ennemis quoi ce que ce soit une guerre juste ou que le Vietnam remporte une victoire après une guerre ou un conflit. Cette expérience est considérée comme le principe vital de la politique extérieure et de la diplomatie vietnamienne. Lutter tout en négociant, préférer la conciliation au lieu de la confrontation, déployer une diplomatie flexible, souple et habile au lieu des rapports de forces... telles sont les stratégies et les tactiques que les diplomates et les autorités vietnamiens utilisent dans leur conduite du pays à l'indépendance et à la liberté intégrale.

Ho Chi Minh est considéré comme le seigneur diplomatique du Vietnam. Ce théoricien moderne des relations internationales vietnamiennes sait combiner la doctrine marxiste-léniniste (qu'il avait choisie pour son peuple et son pays dans la lutte

---

<sup>329</sup> Laurence BADEL, Stanislas, JEANNESSON « Introduction. Une histoire globale de la diplomatie ? », *Monde(s)*, n°5, vol. 1, 2014, p. 6-26.

<sup>330</sup> *Idem.*

<sup>331</sup> Vu Duong HUAN, *De la politique étrangère et la diplomatie du Vietnam*, Éditions La Vérité, 2018, p. 153.

contre les envahisseurs), la tradition diplomatique vietnamienne et son propre style diplomatique, si bien que sa pensée diplomatique est devenue une idéologie enseignée aux jeunes générations du Vietnam. Pour lui, la diplomatie doit surestimer la place de l'homme dans toutes les relations, dans le sens étroit c'est la famille, les amis, dans le sens plus large, c'est le peuple ou encore toute humanité. Do Duc Thanh, diplomate vietnamien, a des commentaires très pertinents sur la pensée diplomatique de Ho Chi Minh : « *sa pensée en relations internationales peut se résumer aux préceptes suivants : les droits fondamentaux d'un peuple comme objectifs principaux de toute politique extérieure (indépendance, souveraineté, autodétermination, intégrité territoriale et unité nationale qui prennent leurs sources dans les droits d'une personne à l'égalité, à la vie, à la liberté et au bien-être) ; l'indépendance nationale allant de pair avec le socialisme (principe conducteur pour le rassemblement de forces internationales, les relations avec le monde, l'harmonisation entre patriotisme et internationalisme, la définition de politiques et stratégies internationales) ; l'autonomie dans la solidarité et la coopération internationale ; la paix (fondée sur une véritable indépendance nationale et sur tous les droits fondamentaux) contre la guerre ; la légitimité internationale fondée sur l'humanisme et la raison ; l'ouverture internationale selon le principe « le Vietnam est l'ami de toutes les démocraties » ; l'amitié et la coopération avec les pays voisins ; la priorité donnée aux relations avec les grands pays ; enfin, la diplomatie comme l'un des trois fronts, à côté des fronts militaire et politique, pour atteindre ses objectifs* »<sup>332</sup>.

Parmi plusieurs formes de diplomatie, nous intéressons à ces trois formes : diplomatie populaire, diplomatie économique et diplomatie culturelle. Elles nous semblent plus pertinentes pour expliquer la politique étrangère du Vietnam, de l'histoire à ce jour.

Selon Michel Robitaille, « *il est fini le temps où seuls les diplomates d'États souverains avaient le monopole de l'exercice de la diplomatie. Il faut maintenant composer avec tous les acteurs extérieurs (les OI, les gouvernements infranationaux, les ONG et la société civile) qui n'ont pas nécessairement les mêmes pratiques ou les mêmes objectifs, mais qui exercent une influence réelle sur les gouvernements* »<sup>333</sup>.

---

<sup>332</sup> Do Duc THANH, « *Chapitre 13. Le Vietnam* », dans Thierry BALZACQ et al., *Traité de relations internationales*, Presses de sciences Pô, 2013, p. 257-266.

<sup>333</sup> Michel ROBITAILLE, « *Préface* », dans Charlie MBALLA et Nelson MICHAUD, *Nouvelle politique étrangère*, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 8.

La diplomatie publique s'applique aux relations entre un pays ou une organisation non-gouvernementale avec les acteurs non-gouvernementaux des autres pays. Ces acteurs peuvent être les individus ou les organismes populaires ou encore les ONG<sup>334</sup>. La diplomatie publique est un canal diplomatique très efficace, utilisé par plusieurs pays. Le terme *diplomatie publique*, inventé par le diplomate américain Edmund Gullion quand celui-ci ouvre une Faculté de droit et de diplomatie à l'Université de Boston en 1965<sup>335</sup>. Selon le sens original du terme, il s'adresse à l'art du diplomate de s'insérer dans les débats au sein des enceintes multilatérales telles que l'ONU. La diplomatie publique américaine est pratiquée principalement par l'Agence d'information américaine, *United-States Information Agency* et puis le programme *The Voice of America*<sup>336</sup>. Ensuite, ce concept est élargi pour désigner la propagande ou l'information utilisée par les diplomates pour agir directement sur les gouvernements ou sur les sociétés<sup>337</sup>. Bien que le terme « diplomatie publique » a une origine américaine, cette forme de diplomatie est en réalité très fréquente sous différents noms : diplomatie populaire, diplomatie parallèle, etc. Selon Charlie Mballa et Nelson Michaud, la diplomatie publique du Canada est étendue, avec la question de l'image de marque nationale avec 3 canaux : les programmes qui visent à promouvoir l'investissement étranger et le libre-échange, les expositions internationales, la commercialisation de l'éducation et des programmes de bourses<sup>338</sup>. La Chine, une grande puissance asiatique, se fait connaître à travers les 300 Instituts *Confucius*. La France, un pays bien connu avec sa politique de « mission civilisatrice » depuis le 19<sup>ème</sup> siècle, réalise une diplomatie ouverte ou encore une politique d'influence à travers le système des lycées français ou des instituts culturels français dans le monde. Ou bien le Royaume-Uni, avec le système de *British Council* et l'émission *BBC World* qui sont très pertinents dans la réalisation d'une diplomatie publique.

Il ne faut pas non plus confondre la diplomatie publique avec la diplomatie culturelle car celle-ci n'est qu'un domaine de la diplomatie publique, à côté d'autres

---

<sup>334</sup> Thi Thanh NGUYEN, *La diplomatie des peuples dans la relation Vietnam-États-Unis*, En ligne. Disponible sur [www.hids.hochiminhcity.gov.vn/c/document\\_library/get\\_file?uuid=1278784f-9f78-461a-b5d0-bfc5a9987317&groupId=13025](http://www.hids.hochiminhcity.gov.vn/c/document_library/get_file?uuid=1278784f-9f78-461a-b5d0-bfc5a9987317&groupId=13025).

<sup>335</sup> Christian LEQUESNE, « La diplomatie publique: un objet nouveau? », dans *Quand la diplomatie devient un exercice public*, Mondes, Les cahiers du quai d'Orsay, n° 11, 2013, p. 9-12.

<sup>336</sup> Charlie MBALLA et Nelson MICHAUD, *Nouvelle politique étrangère*, Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 158.

<sup>337</sup> Christian LEQUESNE, *Ibid.*

<sup>338</sup> Charlie MBALLA et Nelson MICHAUD, *op. cit.*, p. 157.

domaines comme la diplomatie économique. En effet, « *la diplomatie publique est la somme des efforts déployés par les institutions officielles d'une nation (ou d'un territoire infranational) pour influencer l'élite ou l'opinion publique d'un autre pays, dans le but d'orienter à son propre avantage les politiques ou les perceptions de cette entité-cible. Le but de la diplomatie publique est d'informer, de comprendre et d'influencer les publics étrangers, afin d'atteindre des objectifs de politique étrangère. La diplomatie publique devient la dimension gouvernementale du soft-power provincial, régional ou national. En d'autres termes, la diplomatie publique est seulement une tranche (et parfois une très petite portion) de la capacité totale d'un territoire national ou sous-national d'attirer, de manière positive, l'attention ou l'adhésion volontaire du public à l'échelle mondiale, grâce à la contribution collective des institutions officielles, des personnes et des entreprises. En bref, la diplomatie publique est l'exercice gouvernemental du sort power* »<sup>339</sup>.

Au Vietnam, la diplomatie publique est plus connue sous le nom de diplomatie populaire, elle s'impose sur le fait que les citoyens deviennent des sujets diplomatiques du pays dans leurs échanges internationaux. La diplomatie populaire du Vietnam met accent sur la relation entre les peuples, la coopération dans la société civile, les échanges aux milieux publics entre les individus et les organismes institutionnels. Ce canal diplomatique est aussi important que la diplomatie étatique sur le fait qu'il favorise la propagande de l'image national, les identités culturelles du peuple à l'étranger. La diplomatie des peuples a donc un rôle indispensable surtout dans l'ère de mondialisation et elle est défini comme un complément de la diplomatie étatique. Dans cette ligne de pensée, chaque personne est une diplomate, car elle transporte l'image du pays, de l'identité culturelle nationale dans la relation avec les amis internationaux, chaque organisme civil est un acteur diplomatique car il sert à la compréhension mutuelle entre les communautés civiles de différentes cultures et peuples dans différents domaines. Les activités de la diplomatie des peuples sont entretenues par L'Union des organisations d'amitié du Vietnam (UOAV). La pratique de la diplomatie populaire est aussi de veiller à la puissance douce du pays, les acteurs de la diplomatie populaire sont les associations socio-économiques ou politiques, les groupes publics ou/et professionnels, mais aussi organismes fonctionnaires... La diplomatie populaire a un rôle particulièrement important à l'égard de la politique étrangère du Vietnam, car

---

<sup>339</sup> Charlie MBALLA et Nelson MICHAUD, *op. cit.*, p. 158.

elle est sensibilisée et appliquée par le président Ho Chi Minh. La diplomatie populaire est pratiquée par plusieurs pays. Le ministre des A.E russe S.V. Lavrov a affirmé le rôle de la diplomatie populaire dans le développement de la coopération humanitaire internationale » le 16 Décembre 2010 à l'occasion de l'ouverture du forum social international comme suit : « *La diplomatie populaire – ou, comme nous le disons encore – la diplomatie sociale, a toujours joué un rôle important dans le renforcement de l'atmosphère de confiance, l'obtention de l'harmonie et de la compréhension. Les contacts directs des gens permettent de mieux se connaître, de dissiper les phobies et les stéréotypes, contribuent à la formation des relations harmonieuses, sur la base desquelles sont établis par la suite les liens polyvalents dans différents domaines. Aujourd'hui dans le monde a grandement augmenté le nombre « d'acteurs », qui participent aux contacts internationaux. Dans ces conditions, la diplomatie populaire devient une ressource importante de la politique étrangère, un des domaines les plus dynamiques de la politique mondiale* »<sup>340</sup>.

Il faut bien distinguer la diplomatie populaire de la diplomatie culturelle qui est un autre trait caractéristique de la vie internationale vietnamienne. Si la diplomatie publique met un accent sur le rôle du peuple dans la diplomatie, la diplomatie culturelle renvoie plutôt aux activités culturelles pratiquées tant au niveau étatique que civil. Même si la « diplomatie culturelle » est assez récente, la culture en elle-même constitue un élément déterminant de la projection internationale du Vietnam depuis les origines. À l'époque féodale, quand le Vietnam était encore vassal de la Chine, leurs relations imposaient aux Vietnamiens de procéder à régulièrement à l'octroi de cadeaux et d'offrandes aux rois chinois. Ces cadeaux et ces offrandes étaient souvent des produits locaux, les personnes douées, les artisans professionnels, les spécialités domestiques précieuses ou délicieuses<sup>341</sup>. C'était donc une manière de présenter aux rois chinois la culture d'Annam. Avec une telle histoire, à l'époque contemporaine, le Vietnam réserve toujours à la diplomatie culturelle une place prépondérante. En 2008, la colloque national intitulée « *la diplomatie culturelle : Pour une identité vietnamienne dans la communauté internationale au service de la paix, de l'intégration et du développement*

---

<sup>340</sup> Sténogramme de l'intervention de Sergei LAVROV, ministre des Affaires étrangères de Russie, à l'ouverture du forum social international sur le « Rôle de la diplomatie populaire dans le développement de la coopération humanitaire internationale », Moscou le 16 décembre 2010.

<sup>341</sup> Nguyen THUY NGA, *Relation Dai Viet - Minh (Vietnam et Chine) en XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle* (Quan he trieu cong Dai Viet – Minh the ki XV va XVI), Mémoire de Master, Université nationale du Vietnam, 2016, p. 40.

*durable » organisé par l'Académie diplomatique du Vietnam a tiré une conclusion assez claire : « avec la diplomatie politique et la diplomatie économique, la diplomatie culturelle est un des trois piliers de l'activité diplomatique. C'est la mise en œuvre de la politique étrangère dans le but d'atteindre des objectifs politiques, à l'aide de moyens culturels et des stratégies culturelles. La diplomatie culturelle est l'activité diplomatique par la culture et pour la culture, c'est le fruit de la politique diplomatique et de la politique culturelle »<sup>342</sup>. Certes, les Vietnamiens ont la conviction que, en présentant le pays, la culture et le peuple à l'étranger, la diplomatie contribue à retenir l'amour des peuples dans le monde, et donc, à diminuer les conflits ainsi que les projets destructifs causés par les ennemis et les opposants<sup>343</sup>. Dans les années qui suivent le Renouveau, bien que le mot *diplomatie culturelle* ne soit pas encore utilisé, dans la mentalité des autorités vietnamiennes, la culture a toujours une place importante.*

Parmi les stratégies diplomatiques du Vietnam, nous nous intéressons également à la diplomatie économique qui est considérée comme une particularité pour les Vietnamiens. Dans l'histoire diplomatique du Vietnam depuis l'époque féodale, la diplomatie économique est une mission bien importante des ambassadeurs vietnamiens à l'étranger dont l'accent est mis sur deux actions : l'apprentissage des nouvelles sciences et techniques et la découverte de la situation militaire domestique. Plusieurs métiers ont été appris par les ambassadeurs vietnamiens durant leur mandat en Chine : la technique de tissage des matelas et de la soie, la technique de la laque, la technique de plantage de maïs et de sésame, la technique de la broderie, de la photographie<sup>344</sup>. À l'heure présente, étant un pays en voie de développement, le Vietnam se rend compte de l'importance de la haute technologie dans l'avenir du pays, et donc, la coopération en sciences et en technologie avec les partenaires étrangers devient un domaine de première importance pour les autorités Vietnamiennes, et est l'objectif de plusieurs protocoles du niveau gouvernemental. L'apprentissage des nouvelles sciences et techniques des pays plus développés, ainsi que le partage des connaissances professionnelles, sont des stratégies pragmatiques des diplomates vietnamiens dans la réalisation de leurs missions régaliennes en matière de politique étrangère.

---

<sup>342</sup> Vu Trong LAM, *La culture diplomatique du Vietnam dans le processus d'intégration internationale* (Van hoa doi ngoai Viet Nam trong qua trinh hoi nhap quoc te), Éditions Politique Nationale-Vérité, 2015, p. 33.

<sup>343</sup> Vu Trong LAM, *op. cit.*, p. 39.

<sup>344</sup> *Idem*, p. 174-185.

## **II. Le renforcement de la coopération avec l'ACCT motivé par une ouverture forte de la politique extérieure**

Du sommet francophone de Dakar (1989) au sommet de Hanoi (1997), la Francophonie connaît un moment d'expansion remarquable. Cette décennie est aussi chargée de bouleversements et mutations dans le monde, avec notamment l'émergence de l'Asie (en particulier le Vietnam), le basculement de l'ordre de Yalta, avec l'explosion du camp socialiste, et l'affirmation de la globalisation. Durant cette décennie, le Vietnam participe à ces mutations, alors que la Francophonie en est aussi fondamentalement touchée. Mais plus que cela, non seulement l'ACCT témoigne des changements radicaux du Vietnam, elle cherche aussi elle-même à donner des soutiens sans faille à ce membre pour que celui-ci puisse se sortir de la phase de transition en interne. De l'autre côté, le Vietnam ouvre grandement ses portes à ce partenaire, non sans compter sur elle pour agrandir ses partenariats avec les autres membres.

### **1. Le point de départ du rattachement du Vietnam à l'ACCT**

L'année 1986 semble être une année particulière, à la fois pour le Vietnam et pour l'ACCT, parce qu'elle a apporté de grands changements à l'un comme à l'autre. Du côté du Vietnam, c'est l'année d'un renouvellement politique et économique pour le pays, alors que pour la Francophonie, c'est la mise en œuvre du projet des Sommets des chefs d'État et de gouvernement francophones. C'est donc une rencontre exceptionnelle du Vietnam avec la perspective multilatérale de déploiement international. En adoptant la politique de Renouveau, le Vietnam veut montrer sa volonté de se tourner vers l'étranger, même si cette ouverture est jugée encore limitée, très prudente, mais au moins on y trouve un changement idéologique positif.

De l'autre côté, avec la décision de rassembler les chefs d'État et de gouvernement tous les deux ans, la Francophonie montre ses efforts de renforcer la négociation et les échanges entre ses pays membres. On peut dire que le Vietnam est accompagné par la Francophonie dans ce projet d'ouverture. Autrement dit, le projet d'ouverture du Vietnam est favorisé par le projet politique multilatéral de la Francophonie. Non seulement le Vietnam a trouvé en elle un outil efficace pour son projet d'ouverture, mais aussi la Francophonie a reçu des opportunités pour montrer

son utilité pour ses membres. L'ancien ministre des Affaires étrangères Nguyen Manh Cam a insisté sur cet aspect : « *si la politique étrangère du Vietnam est indissociable de l'ensemble du processus de réforme et de Renouveau de notre économie et de notre société dont elle est à la fois le vecteur et la résultante. On pourrait non moins affirmer que la participation du Vietnam à la Communauté francophone fait partie intégrante de cette politique extérieure du Renouveau* »<sup>345</sup>. Il ajoute aussi que la participation du Vietnam à la Francophonie est non seulement une des orientations importantes de la politique extérieure vietnamienne, mais elle est aussi une partie de la politique culturelle qui favorise l'enrichissement de la culture nationale par la réception d'autres apports culturels et linguistiques comme le français.

Le Vietnam a donc participé à tous les Sommets de la Francophonie. En 1986, le ministre chargé des affaires culturelles et artistiques du Vietnam, Cu Huy Can, est allé trois fois à Paris pour assister au premier Sommet de l'ACCT (du 17 au 19 février comme ministre délégué du premier ministre, responsable des questions culturelles et d'information), à la réunion du Conseil d'administration (les 27 et 28 novembre, accompagné du Directeur du département des relations culturelles et Correspondant national du Vietnam auprès de l'ACCT, Le Trung Nghia), et à la Conférence générale extraordinaire de l'ACCT (les 1 et 2 décembre, avec Le Trung Nghia et Ha Huy Tap, délégué auprès de l'ACCT)<sup>346</sup>. La composition de la délégation vietnamienne était une preuve vivante de l'intérêt porté pour l'ACCT.

De 1986 à 1990, les liens concernent des domaines suivants:

- Dans le domaine de transformation agro-alimentaire, l'Agence a eu une coopération avec l'Institut des recherches de l'industrie alimentaire. Elle a apporté des aides à l'équipement de l'Institut central des sciences alimentaires et au perfectionnement des cadres<sup>347</sup>.

---

<sup>345</sup> Trang PHAN, op cit., p. 111.

<sup>346</sup> Délégation du Vietnam aux instances de 1969 à 1991, Rapport du Bureau des archives et informations le 16 Janvier 1996, Dossier 3880-2, Service d'archives de l'OIF

<sup>347</sup> Coopération Vietnam-ACCT de 1985 à 1989, Rapport de mission de Mrs. J.C Corbel et P. Weachter du 21 au 30 Avril 1988 à Ho Chi Minh ville, Dossier 2708-6, Service des archives de l'OIF

- En matière foresterie, l'Agence a une coopération avec le Ministère des forêts du Vietnam, elle signe un protocole d'accord sur la priorité nationale de développer des modes d'aménagement agro-forestier<sup>348</sup>.
- En matière de l'éducation et de la formation, une coopération avec le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam est établie, elle organise des stages de didactique du français aux professeurs de français<sup>349</sup>.
- En matière d'informatique et de la chimie, l'Agence a des coopérations avec l'Institut polytechnique de Hanoi et celui de Ho Chi Minh ville, elle contribue à mettre en œuvre une école d'été de chimie analytique organisée conjointement avec la CNRS.

En montant une coopération avec la *Maison d'édition en langues étrangères du Vietnam*, l'Agence fait l'expédition de 15.000 exemplaires de l'ouvrage *Sciences et Communication* ; livre étudiant et guide du professeur en 1988, et 5000 exemplaires en 1989, accompagnés de 15000 exemplaires des documents sonores de la méthode. Elle organise aussi des stages de perfectionnement des professeurs de français utilisant la méthode divulguée dans *Sciences et communication*. L'Agence contribue également à la publication d'ouvrages scientifiques et techniques avec la publication de 300 exemplaires de l'ouvrage sur l'épidémie tropicale<sup>350</sup>.

En matière culture, l'ACCT contribue aux échanges de troupes artistiques dans le cadre des festivals, à la publication des œuvres culturelles, aux expositions nationales et internationales, aux mouvements artistiques de masse, au niveau des communes, et à l'organisation des centres de lecture et bibliothèques au niveau des districts, à l'organisation des musées d'art et de techniques traditionnelles au niveau des provinces et au fonctionnement des clubs et des maisons de la culture.

Des ouvrages, des matériels éducatifs, des équipements audiovisuels sont fournis aux départements de français de plusieurs établissements (Institut polytechnique, École normale supérieure des langues, École supérieure du commerce extérieur, Institut des

---

<sup>348</sup> *Idem*

<sup>349</sup> *Idem*

<sup>350</sup> Visite de M. le Secrétaire général au Vietnam, Coopération Vietnam ACCT 1985 1989, Dossier 2708-6, Service d'archives de l'OIF

relations internationales, Université pédagogique de Ho Chi Minh ville, le Lycée expérimental de Minh Khai à Ho Chi Minh ville et l'Association des francophones à Hué).

De plus, l'Agence met en œuvre plusieurs autres coopérations avec le Comité d'État des sciences sociales, avec le Comité d'État pour la science et la technologie (CEST), avec l'Institut central d'information scientifique et technique (ICIST), avec la Bibliothèque centrale des sciences et techniques, avec l'Agence centrale d'apiculture.

Durant les visites, les autorités de l'ACCT sont reçues par les autorités gouvernementales du Vietnam : les ministres des Affaires culturelles et artistiques, ministres de l'Éducation, ministres de l'Agriculture, ministres des Forêts, ministres des industries alimentaires, ministres de la culture et de la communication, ministres des Affaires étrangères... Néanmoins, les coopérations sont effectuées souvent au niveau institutionnel. Les autorités vietnamiennes reconnaissent que les actions de l'ACCT étaient de qualité et nombreuses dans plusieurs domaines utiles au développement, elles ont un bon rendement sans trop de frais. Les autorités vietnamiennes jugent aussi que l'ACCT est particulièrement compétente dans certains domaines comme la formation en français, les équipements scientifiques et culturels, la lexicographie, l'agro-alimentaire, la reforestation expérimentale, les actions de solidarité en cas de catastrophes naturelles.

Cependant, bien que le Vietnam déclare son retour officiel à l'ACCT depuis 1979, et malgré la politique de Renouveau du pays lancée en 1986, la coopération bilatérale Vietnam-ACCT reste encore très modeste jusqu'à la fin de la guerre froide. Le Vietnam montre une certaine timidité, ou plus exactement une prudence vers ce partenaire francophone. Leila Rezk, qui dirige le Cabinet de coopération de l'AUPELF de 1985 à 2000, donne son commentaire : *« nous avons eu des négociations, mais il me semblait qu'il y avait, non pas un choc de civilisation, mais une incompréhension entre les partenaires. On n'a pas toujours compris ce que les Vietnamiens voulaient. Parce que nous (délégation de l'AUPELF), on était avec une certitude, mais en face, il y avait des partenaires d'un autre*

*type d'idéologie, de comportements. Absolument, ils étaient très, très, très prudents. Il fallait beaucoup de temps pour que la confiance s'établisse entre les partenaires »<sup>351</sup>.*

Certes, cette prudence du Vietnam face aux partenaires étrangers est compréhensible. Comme nous avons évoqué dans le chapitre précédent, dans une note pour mémoire sur la coopération du Vietnam avec l'ACCT, Nguyen Thanh Ke a recommandé, avec insistance, la prudence dans les rapports internationaux du Vietnam, spécifiquement au sein de l'ACCT où les principaux pourvoyeurs de fonds sont des pays riches. Malgré l'adoption d'une nouvelle politique révolutionnaire, le Renouveau, le Vietnam reste socialiste et communiste, dans un contexte de monde divisé en deux camps. Il faut du temps entre une décision du gouvernement et l'application de mesures en lien avec des pays capitalistes et démocratiques. L'incompréhension et le manque de confiance peuvent régner avec des partenaires étrangers issus d'un autre système politique et idéologique.

Malgré les expériences du Vietnam dans la négociation avec les opposants de différents camps en matière politique, au niveau régional et institutionnel, il n'est pas toujours pareil d'engager des négociations sur les domaines précis, surtout dans un contexte politique compliqué des années 1986-1990, avec les critiques contre le Vietnam pour son intervention au Cambodge. Dans une telle situation, il est facile à comprendre l'hésitation au niveau de l'ouverture du pays : *« il y avait la politique du Parti (communiste) qui voulait ouvrir mais pas trop au moment du Renouveau. Le Vietnam voulait ouvrir, mais en même temps contrôler l'ouverture »<sup>352</sup>*, dit Leila Rezk. Il manque alors un esprit de confiance entre les deux partenaires, certainement par crainte d'une dilution culturelle du Vietnam face à la grande ACCT.

Ensuite, jusqu'à la fin de la guerre froide, les relations multilatérales du Vietnam, surtout celles du camp opposé, sont limitées. À part les grandes organisations internationales auxquelles le Vietnam réussit à adhérer comme l'ONU ou l'UPU, le nombre d'organisations internationales dont le Vietnam est membre au moment de la sortie des guerres n'est pas considérable. Selon la Directrice du cabinet de coopération de l'AUPELF, *« il y avait une période d'adaptation, de confiance mutuelle qui doit s'établir.*

---

<sup>351</sup> Voir en Annexe de cette thèse notre entretien avec Mme. Leila REZK, Maître des conférences à l'Institut international de la Francophonie, Lyon.

<sup>352</sup> *Idem.*

*Et il faut attendre jusqu'à l'ouverture du bureau de l'AUF à Hanoi que cette confiance soit vraiment établie »<sup>353</sup>.*

D'ailleurs, pour Leila Rezk, « *ce n'était pas toujours facile de distinguer la France et la Francophonie* »<sup>354</sup>. Plusieurs Vietnamiens ont du mal à distinguer ces deux réalités dont l'une est sujet de droit (État, gouvernement) et l'autre est sujet associatif. Même s'il y a des points communs qui sont la promotion de la langue et de la culture françaises, il ne faut pas mélanger ces deux réalités car chacun a ses propres objectifs, en s'engageant dans la coopération avec le Vietnam. Parlant de l'attachement du Vietnam à la Francophonie, Leila pense que « *les pays qui adhèrent à la Francophonie veulent l'utiliser comme un laboratoire des relations internationales* »<sup>355</sup>. Pour elle, le retour du Vietnam dans la Francophonie est aussi une façon de s'affirmer et de montrer son appartenance à une communauté gouvernementale et internationale. Ceci est important car le Vietnam a à son côté un grand voisin, la Chine, qui veut toujours l'influencer sur le plan diplomatique et politique. « *Je pense que le Vietnam qui a voulu s'ouvrir, s'émanciper, exister sur la scène internationale, parce que le Vietnam était un « petit frère » de la Chine au niveau idéologique, donc c'est probablement leur façon de démarquer qu'il peut vivre dans une enceinte où il n'y a pas la Chine, qu'il peut exister lui-même et avoir une politique internationale, ou exercer une politique internationale dans un laboratoire qui est la Francophonie, qui lui permet de rapprocher de la France, mais aussi la Belgique, le Canada, la Suisse, et l'Afrique aussi* »<sup>356</sup>.

La coopération entre le Vietnam et l'ACCT durant les années qui suivent le Renouveau est de type « *Oui, mais* ». Cependant, vers la fin de la guerre froide, la Francophonie devient presque une amie intime du Vietnam. Nous en parlerons la partie suivante.

---

<sup>353</sup> *Idem.*

<sup>354</sup> *Idem.*

<sup>355</sup> *Idem.*

<sup>356</sup> *Idem.*

## **2. Quand la confiance s'est établie...**

### **2.1. Renforcement de la diplomatie économique avec les partenaires francophones**

La nouvelle politique étrangère du Vietnam intéresse rapidement plusieurs pays dans le monde. Après la relation avec la Chine, améliorée à partir de 1989, et normalisée en 1991<sup>357</sup>, ce fut le tour des États-Unis en 1995, après la levée de leur embargo. Le Vietnam devient également observateur de l'ASEAN en 1993 et reçoit son statut de membre de plein droit en 1995.

Dans une situation très favorable suite aux changements idéologiques rapides et convenables en politique étrangère après la guerre froide, le Vietnam connaît de grands succès dans sa relation avec les pays européens, notamment avec la France. En Juin 1992, le ministre des Affaires étrangères, Nguyen Manh Cam, réalise une visite officielle en France, qui donne lieu à la signature d'une Convention sur l'encouragement et la protection de l'investissement. Paris décide d'apporter une aide exceptionnelle non remboursable de 130 millions de francs<sup>358</sup>. Encore plus fort, l'année 1993 devient un point de repère important pour les relations internationales du Vietnam, avec la visite officielle d'une délégation française présidée par François Mitterrand. C'est aussi le premier président européen à se rendre au Vietnam depuis la fin de la guerre d'Indochine.

Ce voyage présidentiel reçoit beaucoup d'attention de la communauté internationale car elle apparaît aux yeux journalistes comme un tournant dans la relation du Vietnam avec la France, l'Union européenne et la Francophonie. François Mitterrand « *salue le nouveau Vietnam engagé dans une économie de marché tout en gardant son système communiste et il ne manque pas d'appuyer sur les droits de l'Homme. Le Vietnam a perdu son modèle, le grand frère soviétique a disparu. Il recherche les nouvelles alliances, les nouvelles relations avec les pays capitalistes, avec l'Asie, avec l'Amérique, bien qu'il ait toujours un bon lien*

---

<sup>357</sup> Pham PHUC VINH, « La normalisation de la relation avec la Chine, en application de la politique étrangère rénovée du PCV (1986-1991) » (Qua trinh binh thuong hoa quan he voi Trung Quoc theo duong loi doi ngoai doi moi cua Dang Cong san Viet Nam (1986-1991)), *Revue Science et Technology Development*, Vol. 19, n° X1, 2016.

<sup>358</sup> Tran Vu PHUONG, « La relation franco-vietnamienne dans ces dernières années », *Études européennes*, n° 1, 1995, p. 46.

économique avec l'Europe. La France a un rôle important à jouer, c'est ce que prouve François Mitterrand avec le chef d'État ici »<sup>359</sup>. Le président français dit aussi qu'il est ici présent pour « fermer le passé et ouvrir un nouveau chapitre dans la relation bilatérale. [Il a] la conviction qu'il existe toujours parmi [les deux peuples] un lien réel et [ils souhaitent] que ce lien se développe de plus en plus »<sup>360</sup>. Le président aborde tous les questions importantes notamment celle de l'embargo américain, de la construction de la paix régionale avec le Cambodge, de la participation du Vietnam à l'ASEAN, de la signature des protocoles d'accords avec la CEE. Il décide également d'augmenter le soutien financier au Vietnam : « la France est prête à développer avec le Vietnam une coopération stable et entière »<sup>361</sup>. Durant cette visite, 7 protocoles d'accords portant sur la coopération en matière de l'économie, du droit, de la santé et de la culture sont signés.

Peu après, le premier ministre vietnamien, Vo Van Kiet, rend une visite officielle en France en 1993 suite à l'invitation du premier ministre français Édouard Balladur. Plusieurs protocoles commerciaux sont signés lors de cette visite. Durant les années de 1991 à 1995, il y a beaucoup d'autres visites importantes effectuées par les autorités françaises au Vietnam, comme celle du ministre de l'Économie, Edmond Alphandéry, du ministre des Affaires étrangères Alain Juppé, et aussi les visites officielles effectuées par les autorités vietnamiennes en France comme celle de Tran Duc Luong, vice-premier ministre, de Tran Hoan, ministre de la Culture, de l'Information, des Sports et du Tourisme, de Vo Dong Giang, Vice-président du Comité d'État à la coopération et à l'investissement, ainsi que le voyage en France de Ngo Xuan Loc, ministre de la Construction, et celui de Pham Quoc Tuong, Vice-ministre de l'industrie lourde en 1991, du président Le Duc Anh en mai 1995.

Sur le plan économique, les investissements français au Vietnam de 1991 à 1995 sont multipliés, passant de 95 millions de francs en 1991, 180 millions en 1992, 150 millions de prêts et 100 millions de dons du trésor en 1993, 425 millions de francs

---

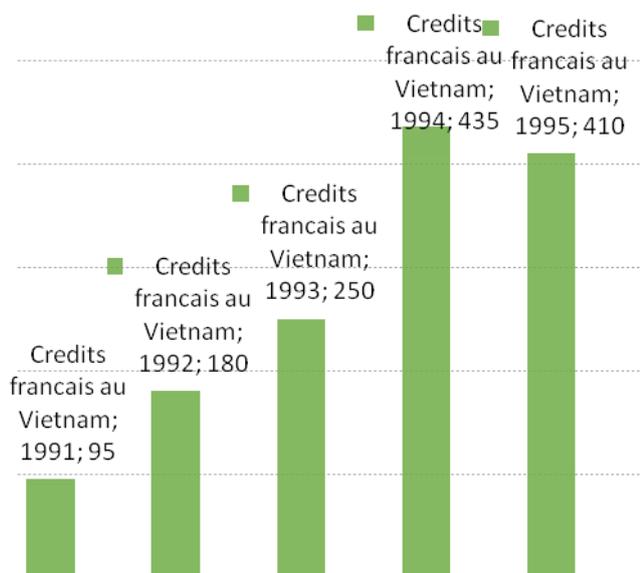
<sup>359</sup> Reportage de Philippe Bawa sur la visite officielle de François Mitterrand à Hanoi en 1993. Disponible en ligne sur [http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/histoires-d-info-francois-mitterrand-au-vietnam-en-1993\\_1807162.html](http://www.francetvinfo.fr/replay-radio/histoires-d-info/histoires-d-info-francois-mitterrand-au-vietnam-en-1993_1807162.html).

<sup>360</sup> Voir l' « Allocution prononcée par M. François Mitterrand lors du dîner d'Etat offert par le Président de la République Socialiste du Vietnam Le Duc Anh et sa femme », Hanoi, 9 février 1993. Disponible en ligne sur <http://discours.vie-publique.fr/notices/937002700.html>.

<sup>361</sup> *Idem*.

en 1994 et 410 millions de francs en 1995<sup>362</sup>. Ces chiffres illustrent au mieux le décollage des relations franco-vietnamiennes, la France devenant le deuxième investisseur après le Japon.

**Illustration 11 : Les investissements français au Vietnam de 1991 à 1995 en image**



Ainsi, Paris est le premier pays à relancer la coopération avec le Vietnam, bien avant la plupart des autres pays capitalistes. Ceci favorise la coopération avec les associations francophones aussi, y compris l'ACCT et la Francophonie.

À partir de 1986, le nombre des protocoles d'accords au niveau ministériel ne cesse d'augmenter. Si, avant 1986, la seule convention la plus significative entre l'ACCT et le Vietnam est celle en 1983 en qualité de coordonnateur du projet « Ecole d'Été » sur « les problèmes de l'analyse chimique », dans laquelle l'ACCT s'engage à apporter un soutien financier à la réalisation en mettant en place des structures de recherche scientifique avec un budget de 200.000FF, après le Renouveau, les conventions et les protocoles sont innombrables, parmi lesquels nous pouvons citer :

- En février 1986, l'ACCT signe avec le ministère de l'Agriculture du Vietnam un protocole d'accord de contribution des matériels réservés au projet « *Recherche sur la construction des dépôts pour conserver les grains de semences adaptés aux*

<sup>362</sup> Michel HELAND, *Le Vietnam en mutation*, op. cit., p. 94.

*conditions du climat chaud0humide tropical du Vietnam* », dans lequel l'ACCT contribue à hauteur de 120.000FF pour l'achat de biens matériels<sup>363</sup>.

- En août 1986, Le responsable d'affaires à la Délégation permanente du Vietnam auprès de l'ACCT, Vu Duc Tam, signe avec l'ACCT un protocole d'accord pour consacrer 350.000 FF à l'achat des appareils de reproduction à haut rendement permettant de diffuser les ouvrages et publications francophones à l'ensemble des centres de documentation, centres culturels, universités et établissements d'enseignement intéressés de la région Asie pacifique<sup>364</sup>.
- En octobre de la même année, un budget de 165.000FF est versé au Vietnam selon un protocole d'accord entre l'ACCT et le ministre de la Sylviculture du Vietnam, pour la réalisation du projet de recherche de procédés de reforestation sur sols dégradés, dans la région de Ba Vi, banlieue de Hanoi<sup>365</sup>.

En 1988, 2 protocoles d'accord sont signés par l'intermédiaire de l'ambassade du Vietnam en France, dont l'un a porté sur le projet « *Construction de groupes d'équipements énergétiques pour l'utilisation combinée des formes d'énergies nouvelles et renouvelables dans les zones rurales* ». L'ACCT met à disposition de ce projet un budget de 220.000FF destiné à couvrir les postes de dépenses suivants : acquisition des nouveaux matériels, formation de cadres vietnamiens à l'étranger, missions de spécialistes de l'énergie au Vietnam et une somme de 150.000FF pour l'acquisition du matériel<sup>366</sup>. L'autre porte sur l'engagement financier de l'ACCT à couvrir les frais d'expédition des ordinateurs et des accessoires offerts par la société *MCL France* pour l'équipement de l'École d'enseignement général secondaire Le Hong Phong de Ho Chi Minh ville et du centre de formation technique NEWTECSPRO<sup>367</sup>.

Dans le cadre du projet « Programme spécifique de solidarité » pour la réalisation et le financement du projet intitulé « Édition d'un dictionnaire « français-vietnamien et vietnamien-français » de Le Kha Ke, le montant engagé par l'ACCT était 350.000FF<sup>368</sup>

---

<sup>363</sup> Cf. dossier 5094-5, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>364</sup> *Idem.*

<sup>365</sup> *Idem.*

<sup>366</sup> Voir dossier 5023, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>367</sup> Cf. dossier 5025, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>368</sup> *Idem.*

Le 09 décembre 1991, pour concevoir, réaliser, éditer, distribuer et expérimenter des manuels de français pour les enfants de 6 à 11 ans pour les cours du premier degré de l'enseignement général (cycle primaire), le montant versé est 60.000FF pour l'édition des trois premiers tomes du livre « j'apprends le français », destiné aux élèves des niveaux CP, CE1, CE2, avec un tirage total d'au moins 10.000 exemplaires<sup>369</sup>.

Entre l'ACCT et le centre Estrien de Ressources en développement international du Canada (CERDI), représenté par Robert WARD, le 15 Mai 1992, pour l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un programme de formation pour la réhabilitation des personnes handicapées physiques. L'ACCT contribue 6.750 dollars canadiens pour les billets d'avion des experts et 22.500FF pour les frais de séjours des experts<sup>370</sup>.

Entre l'ACCT et le ministre des Affaires étrangères du Vietnam, représenté par Trinh Duc Du, le 18 novembre 1992, l'ACCT s'engage à apporter une contribution de 200.000FF pour le programme « Soutien à l'enseignement du français » en vue de la réalisation des actions relatives au projet expérimental de classes bilingues à Ho Chi Minh ville<sup>371</sup>

Entre l'ACCT et le Ministère de l'Éducation et de la Formation du Vietnam le 18 novembre 1992, dans le cadre du programme « soutien à l'enseignement du français », pour la rénovation des structures d'accueil du centre CREFAP (aménagement des salles de cours et amphithéâtre, bibliothèque, salle audiovisuelle), et l'équipement du centre en matériels audiovisuel et informatique, de secrétariat et de reprographie, et divers mobiliers de travail. La contribution de l'ACCT est 1.224.000FF<sup>372</sup>

Le protocole n°854 du 16 novembre 1992 entre l'ACCT et le MAE du Vietnam, représenté par M. Trinh Ngoc Thai, alors Ambassadeur du Vietnam en France, pour la poursuite de l'expérience pilote des classes bilingues vietnamiennes-françaises à Ho Chi Minh ville, la contribution de l'ACCT est de 225.000FF<sup>373</sup>

---

<sup>369</sup> *Idem.*

<sup>370</sup> *Idem.*

<sup>371</sup> *Idem.*

<sup>372</sup> *Idem.*

<sup>373</sup> *Idem.*

Entre ACCT et le ministère de l'Éducation et de la formation du Vietnam le 2 juillet 1993 pour le démarrage des sessions de formation, poursuite des actions d'investissement, d'équipement et du fonctionnement du Centre régional de formation (CREFAP-Asie pacifique) de Ho Chi Minh ville. La contribution de l'ACCT est 1.850.000FF<sup>374</sup>

Le protocole signé en 1994 entre l'ACCT et le ministère de l'Éducation et de la formation du Vietnam, représenté par Tran Hong Quan, pour le programme d'enseignement intensif du français et en français, à quoi l'ACCT assure des compléments de salaires des enseignants de trois établissements de pilotage, ainsi qu'une contribution aux activités extrascolaires, aux supports pédagogiques et au fonctionnement du comité de pilotage d'Ho Chi Minh ville. La contribution pour l'année civile 1995 s'élève à 180.000FF, et le coût pour le perfectionnement professionnel des enseignants s'élève à 290.000FF<sup>375</sup>

Le protocole signé le 1<sup>er</sup> décembre 1994 entre l'ACCT et le service de l'éducation et de la formation de Ho Chi Minh ville, représenté par son directeur, Cao Minh Thi, pour les classes bilingues, la subvention de l'ACCT s'élève à 150.000FF pour couvrir les frais requis pour la réalisation des actions mentionnées<sup>376</sup>.

Le protocole signé le 26 décembre 1996 entre l'ACCT et le ministère de la culture et de l'information du Vietnam, représenté par Tran Hoan, pour les activités concernant la semaine culturelle internationale à Hanoi en mars 1997, un festival des arts vivants ouvert aux pays francophone d'Asie-pacifique (Cambodge, Laos, Vietnam, Vanuatu), une exposition des arts plastiques des pays mentionnés. La contribution de l'ACCT est 350.000FF pour les activités comme les voyages internationaux des troupes et artistes participants, les frais de séjour des troupes et artistes, le défraiement journalier et cachets symboliques<sup>377</sup>.

De surcroît, la liste des protocoles d'accords est encore prolongée, surtout au moment de l'organisation du Sommet de Hanoi en 1997, le Vietnam reçoit de grandes sommes d'argent pour sa préparation. Ces budgets sont réservés non seulement à

---

<sup>374</sup> *Idem.*

<sup>375</sup> Voir dossier 1456, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>376</sup> *Idem.*

<sup>377</sup> Cf. dossier 5025, Service des archives de l'OIF, Paris.

l'achat des biens matériels pour le Sommet, mais essentiellement pour la préparation à long terme : renforcement du français chez les cadres vietnamiens, construction des infrastructures servies à la tenue de l'événement. Par ailleurs, notons que le champ d'action de l'ACCT est aussi de plus en plus élargi.

## **2.2. Implantation d'une multitude des bureaux et des projets francophones**

Au début de la décennie 1990, la relation entre le Vietnam et l'ACCT s'est consolidée avec l'implantation d'une multitude de bureaux et de projets francophones sur le territoire vietnamien. Nous pouvons, citer entre autres, l'implantation, en 1992, du Centre régional francophone pour l'enseignement du français en Asie et Pacifique (CREFAP) à Hochiminh ville, et plus particulièrement du bureau régional de l'AUPELF à Hanoi. Ces deux bureaux contribuent énormément aux projets de l'enseignement du et en français réalisé soit par l'ACCT, soit par la France au Vietnam. Les projets sont nombreux comme les classes bilingues pour l'enseignement du français au niveau primaire, collégien et lycéen ; les filières francophones pour l'enseignement du et en français au niveau universitaire ; la formation des interprètes et des traducteurs professionnels francophones (CFIT) avec l'ouverture du Centre de formation des interprètes et des traducteurs en langue française au sein de l'Académie diplomatique du Vietnam ; la formation des avocats, des magistrats (avec l'inauguration de la Maison du droit au sein de l'Université de droit de Hanoi); la formation des ingénieurs qualifiés avec l'ouverture du programme PFIEV (Programme francophone des ingénieurs d'excellence du Vietnam) dans les quatre grandes écoles du Vietnam : l'Institut polytechnique de Hanoi, l'Institut polytechnique de l'Université de Danang, l'Institut polytechnique de l'Université nationale de Ho Chi Minh ville et l'École supérieure de génie civil de Hanoi ; la formation des gestionnaires internationaux avec la fondation du Centre franco-vietnamien de formation la gestion (CFVG).

La francophonie vietnamienne est non seulement promue à travers ces bureaux et centres de formation francophones, mais aussi à travers des projets de formation francophone. Nous pouvons notamment mentionner le projet *du Consortium international francophone de formation à distance (CIFFAD)* qui offre des contributions

financières pour plusieurs projets de formation des experts vietnamiens<sup>378</sup> dont voici quelques chiffres remarquables:

**Tableau 14 : Liste des projets francophones montés au Vietnam de 1990 à 1997**

1990-1992	300.000FF	Projet FADIM
1992-1993	150.000FF	Projet « Formation des personnels <i>qui œuvrent en formation à distance dans les différentes régions du Vietnam</i> »
1994	50.000FF	30 émissions télévisées
	25.000FF	Formation des cadres vietnamiens
1995	20.000FF	Formation des inspecteurs et conseillers pédagogiques vietnamiens dans le domaine de la psychopédagogie, de la didactique des mathématiques et de la didactique du français au primaire
1996	400.000FF	Formation des personnels vietnamiens qui œuvrent à la préparation et à la tenue du Sommet de Hanoi
1997	500.000FF	Formation des techniciens en maintenance électronique
	100.000FF	Formation de 100 formateurs d'enseignants primaires
	400.000F	Renforcement des centres de formation continue

L'ACCT s'engage dans les projets contractuels avec plusieurs ministères comme le ministère de l'éducation et de la formation (MEFV), le ministère des Affaires étrangères (MAEV), le ministère du travail, des invalides et des affaires sociales (MOLISA), le ministère de la justice, le ministère de la santé du Vietnam.

Avec le MEFV, l'ACCT monte le projet VIET-FAD - *projet d'implantation d'un réseau de formation à distance au Vietnam, élaboré en collaboration avec le ministère de l'éducation et de la formation du Vietnam (Département de formation continue et à distance - DFC) et l'Université du Québec (Télé-université)*<sup>379</sup>. Le but du projet VIETFAD est d'implanter au Vietnam une structure et des procédés organisés de formation à distance, mettant à profit la langue française pour assurer l'essentiel des communications, au plan international tout au moins. L'ACCT participe à ce projet en

<sup>378</sup> Cf. dossier 3981, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>379</sup> Voir le « Rapport d'exécution financière détaillé du poste », dossier 3732-4, Service des archives de l'OIF, Paris.

apportant des contributions financières. Elle a fait un contrat<sup>380</sup> avec le ministère de l'éducation et de la formation du Vietnam dans lequel la somme de 150.000FF est versée directement au Département de formation continue<sup>381</sup>. Cette somme est dépensée pour l'achat du matériel technique et d'équipement du projet<sup>382</sup>. Toujours dans la coopération avec le MEFV, l'ACCT monte un projet d'enseignement à distance du *français, langue étrangère*, dans les centres de formation continue au Vietnam<sup>383</sup>.

Toujours dans l'objectif de promouvoir le français, l'ACCT monte le projet de VIFAX - *l'élaboration d'une méthode multimédia pour l'apprentissage du français-langue étrangère*. En effet, « VIFAX est une création du professeur Michel PERRIN, directeur du Département de langues vivantes pratiques de l'Université Victor Ségalen Bordeaux. VIFAX est une marque déposée depuis 1990, année de création du VIFAX anglais. L'ACCT a commandé et financé le VIFAX français, créé en 1997 »<sup>384</sup>. Au Vietnam, VIFAX est introduit en avril 1997 dans le Centre régional francophone en Asie pacifique d'Ho chi Minh ville (CREFAP), depuis qu'il est possible d'obtenir les images satellite diffusées par TV5. Le centre utilise régulièrement la méthode et pilote l'installation de VIFAX depuis le mois de mai 1998 à la faculté des sciences de l'Université de Hué. Les cours VIFAX sont complétés, à partir de 1999, par des exercices créés au CREFAP pour l'apprentissage de la langue écrite, selon la méthode journalière adoptée par VIFAX. Un « centre de tutorat » est créé à Hué pour animer la formation à distance et l'autoformation. Dans ce centre où sont reçus des professeurs de français en formation, ce programme a non seulement un rôle direct d'apprentissage, mais il sert aussi à la sensibilisation des enseignants pour un futur usage dans leurs établissements d'exercice. Tran Dinh Nghia, Directeur du CREFAP, déclare : « *nos animateurs trouvent cette méthode très intéressante pour l'apprentissage d'une langue étrangère. Avec l'appui de documents tirés de la vie réel. Cette méthode permet aux apprenants de se mettre en contact avec différents locuteurs des pays francophones. Nos animateurs se sont servis des documents VIFAX pour l'entraînement à la compréhension orale dans les stages de formation des professeurs des disciplines scientifiques organisés au REFAP et ils ont constaté que les apprenants s'étaient*

---

<sup>380</sup> Contrat signé par le ministre Tran Hong Quan d'une part et par le Directeur général de l'éducation et de la formation de l'ACCT d'autre part.

<sup>381</sup> Voir le « Rapport de la formation à distance au Vietnam », dossier 3732-4, Service des archives de l'OIF, France.

<sup>382</sup> « Rapport d'exécution financière détaillé du poste », dossier 3732-4, *op. cit.*

<sup>383</sup> « Rapport de la formation à distance au Vietnam », dossier 3732-4, *op. cit.*

<sup>384</sup> « Note de VIFAX dans la présentation du projet », Agence de la Francophonie/École internationale de la Francophonie, 04 novembre 1998, p. 5. Cf. dossier 3981-12, Service d'archives de l'OIF, Paris.

*montrés motivés en intéressés. Les résultats obtenus sont très encourageants* »<sup>385</sup>. À savoir, les trois villes plus grandes du Vietnam, Hué, Hanoi, Ho Chi Minh ville, s'abonnent toutes à VIFAX en 1997-1998.

Avec le MOLISA, l'ACCT s'engage à établir des activités de coopération concrètes dans différents domaines tels que<sup>386</sup> :

- L'ingénierie de formation ;
- La formation et le perfectionnement des formateurs ;
- La création ou l'adaptation de contenus pour la formation utilisant les supports classiques et modernes ;
- La mise en place de formations ouvertes et flexibles et leur démultiplication ;
- La mise en réseau télématique des CEP, dans un premier temps sur le réseau domestique, pour favoriser l'échange de données, de contenus et d'expériences pour la formation ;
- L'offre de formation en matière d'informatique de réseaux et de gestion des systèmes.

L'ACCT contribue soit avec statut de bailleur de fonds, en apportant des soutiens financiers, soit avec l'aide à la recherche, des ressources financiers pour l'équipement des centres de formation professionnelle (au nombre de 146 centres dans tout le Vietnam à l'époque) et de la modernisation des équipements informatiques<sup>387</sup>.

Ainsi, durant les années 90, la relation entre l'ACCT et le Vietnam s'élargit dans différents domaines. Du côté de l'ACCT, elle obtient de grands succès dans la mise en œuvre d'une centaine de projets francophones. Ce qui apporte une nouvelle génération francophone au Vietnam, mais aussi en Asie dans le temps suivant. Du côté du Vietnam, il profite considérablement des soutiens financiers francophones pour avoir un contingent d'experts et une nouvelle génération d'élites. À ce stade, les deux partenaires sont contents de cette coopération.

---

<sup>385</sup> Cf. dossier 3981bis Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>386</sup> « Rapport de mission de Claire Boiteux », dossier 9492, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>387</sup> Note de projet « Développement de la formation à distance au Vietnam par le réseau des centres de formation et de l'emploi (CEP) », dossier 4391-1, Service des archives de l'OIF, Paris.

Prenons l'exemple des classes bilingues, selon Serge Cao, Chef du projet à l'époque, l'objectif du projet était de « *former un contingent d'élèves parfaitement francophones et d'un bon niveau scientifique qui, à l'issue de leur cursus d'études dans l'enseignement général, soient aptes à suivre des études dans le supérieur en partie ou entièrement en français. Soit dans les filières francophones universitaires au Vietnam, soit pour les meilleurs d'entre eux dans les Universités francophones d'Europe* »<sup>388</sup>.

Philippe DELALANDE, directeur du Bureau régional Asie pacifique de l'OIF à Hanoi de 1994 à 1998, remarque : « *il me paraît souhaitable que l'ACCT s'engage pleinement dans le projet national vietnamien d'enseignement bilingue. Celui-ci a un effet d'entraînement sur les pays voisins. Le Cambodge a déjà décidé l'extension des filières bilingues et le Laos est sur le point de les créer. **L'enseignement bilingue est stratégique pour la survie et l'épanouissement de la Francophonie dans cette région d'Asie où le français n'est pas langue officielle*** »<sup>389</sup>.

Dans son compte-rendu de mission, Moussa Makan CAMARA affirme aussi que « *les classes bilingues constituent une priorité pour les autorités françaises aujourd'hui. Il est normal que l'ACCT accompagne cette priorité. Toutefois, elle ne doit pas perdre de vue sa nature intergouvernementale, donc avoir la même exigence envers tous ses membres. De ce fait, une trop grande focalisation des ressources multilatérales risque de rompre le principe d'équité par rapport aux nombreux pays africains qui demandent la prise en compte des langues nationales dans le système éducatif formel. Pour cette raison, l'engagement de l'ACCT devra se faire « toute raison gardée ». Cependant, si les autorités françaises mettent à disposition de l'ACCT des fonds liés, elle pourrait s'engager avec un très grand enthousiasme. Les autorités françaises doivent être approchées dans cette optique et il faudrait requérir leur sentiment* »<sup>390</sup>.

---

<sup>388</sup> Entretien avec Serge Cao, réalisé par le professeur Tran DINH BINH, et extrait de sa thèse « *Enseignement du français et en français au Vietnam : approches diachroniques et perspectives actuelles* », Université de Toulouse-Le Mirail, 2001.

<sup>389</sup> Note sur la poursuite du projet « enseignement intensif du français et en français » au Vietnam à la date du 15 novembre 1994. Dossier 1456, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>390</sup> « Compte rendu de mission de la direction des programmes », dossier 1456, Service des archives de l'OIF, Paris.

**Tableau 15 : Récapitulatif des contributions de l'ACCT au projet des classes bilingues<sup>391</sup> :**

Année	Montant	Bénéficiaires
1992	168.000FF	168 élèves
1993	225.000FF	400 élèves
1994	150.000FF	450 élèves
1995	180.000FF	500 élèves

De 1995 à 2000, 840 étudiants vietnamiens ont reçu des bourses francophones.

**Tableau 16 : Nombre de bourses attribuées aux étudiants vietnamiens de 1995 à 1999**

Année	Nombre de bourses
1995	19
1996	154
1997	166
1998	163
1999	166
Total	668

Le Vietnam bénéficie non seulement de la formation qualifiée, il reçoit aussi de grandes sommes d'argent pour la mise en œuvre des infrastructures. Prenons l'exemple de la construction du CREFAP où sont montés les projets pour la promotion de la langue française tels que : la formation des professeurs de français, l'initiation des professeurs de français à l'utilisation des médias et des technologies nouvelles dans l'enseignement et l'apprentissage du FLE, formation des traducteurs francophones, formation des personnels administratifs francophones, l'enseignement du français à la radio, l'organisation de l'examen DELF et DALF<sup>392</sup>. Pour l'équipement matériel initial du centre, le coût, estimé à 1.020.000 francs, est financé par plusieurs partenaires, mais le rôle de l'ACCT est principal. Pour le déroulement des activités, le CREFAP est doté d'un budget de 1.200.000 francs versé annuellement par l'ACCT<sup>393</sup>. Les conditions sont pareilles avec l'installation des locaux francophones comme l'IFI, la Maison du droit, le CFIT, le CFVG.

<sup>391</sup> « Coopération ACCT-Vietnam dans le domaine de l'éducation – Le cas des classes bilingues », Dossier 1456, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>392</sup> « Rapport de la mission effectuée par M. Claude Baron à Ho Chi Minh ville du 16 août au 2 septembre 1992 », dossier 1434-1 Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>393</sup> *Ibid.*

Dans tous les projets, le Vietnam bénéficie de grands sommes d'argent pour la construction, l'équipement et le fonctionnement du programme.

### **2.3. Renforcement de la coopération culturelle, technique avec les organismes et les ONG francophones**

Aussi, à partir de la fin des années 1980, un grand nombre de représentants francophones sont présents sur le territoire du Vietnam. Pas seulement dans le domaine de la technologie et de la formation, le Vietnam procède aussi à la reprise de contact avec les associations membres de la Francophonie comme la CONFEJES, l'AIMF, l'AIRF. Avec l'encouragement à la diplomatie populaire, la reprise avec l'AIMF commence à partir de 1990 avec la mise en relation avec la ville de Ho Chi Minh, ensuite c'est la ville de Hué en 1991 et la ville de Hanoi en 1994. Depuis 1997, l'AIMF peut mettre en œuvre plusieurs projets de coopération dans ces trois villes partenaires : don d'ordinateurs, construction de classes, assainissement de canaux, formation de formateurs, remise en l'état des parcs de Hanoi pour le Sommet francophone de 1997. Toutes ces actions sont financées par le Fonds de coopération de l'AIMF, qui peut prendre en charge au maximum 80% du coût. La ville bénéficiaire, maître d'ouvrage, doit assurer au moins 20% du financement. Quant à l'Association internationale des régions francophones AIRF, seule la province de Thua Thien – Hué est membre officiel<sup>394</sup>. La liste des organismes francophones avec qui le Vietnam reprend sa relation se prolonge encore avec la présence de la Croix rouge française en 1990, l'Union de la presse francophone en 1990<sup>395</sup>, ou encore la fondation d'un Comité national du forum francophone des affaires en 1993<sup>396</sup>.

L'application de la nouvelle politique étrangère et le renforcement de la diplomatie culturelle, économique et populaire du Vietnam est une bonne condition pour les ONG, y compris les ONG francophones. Étant donné que le Vietnam et la France ont une histoire commune, plusieurs associations d'amitié ont vu le jour à partir du début de la décennie 80. Les associations francophones ci-dessous sont quelques-unes parmi celles créées dans la période 1986-1995 par différents partenaires.

---

<sup>394</sup> Consulter le lien suivant : <http://www.regions-francophones.com/telechargements/collectivites-adh.pdf>.

<sup>395</sup> Pour plus de détails, consulter le lien suivant : <https://www.presse-francophone.org/l-union/histoire/article/assises-et-congres>.

<sup>396</sup> Thi LE NGOC, *Discours d'ouverture de la première table-ronde sur « L'entreprise francophone »*, Actes du colloque « Affaires, Entreprises et Francophonie », Ho chi Minh ville, 25-26 novembre 1994, p. 73-74.

Certes, ces ONG jouent un rôle intermédiaire, mais considérable, dans la promotion des coopérations franco-vietnamiennes. De surcroît, elles contribuent aussi au développement de la francophonie au Vietnam. Pour réaliser des projets avec des partenaires français, il était compréhensible d'avoir des fonctionnaires qui puissent parler français. La présence du français est alors fréquente dans la vie administrative, faisant du français une langue très sollicitée par la société civile au Vietnam. La demande des pratiquants de la langue est donc considérable. La présence des ONG francophones est donc très rentable, non seulement parce qu'elles contribuent à la diffusion de la langue, des valeurs culturelles françaises dans la société vietnamienne, mais aussi parce qu'elles sont des opportunités de partage, d'échange et d'entraide au sein de la société civile.

Très impressionné par la diplomatie publique durant ses séjours à l'étranger avant son chemin révolutionnaire, Ho Chi Minh a créé, dès 1919, le *Groupe des patriotes annamites* pour rassembler tous les nationalistes vietnamiens dans le monde, ayant le souhait de sauver le pays du colonialisme. Cette union devient l'Union vietnamienne en 1956 et l'Union des Vietnamiens en France en 1969. En 1982, selon la loi française sur la liberté d'association de 1901, l'Union générale des Vietnamiens de France est inaugurée. Ce mode associatif est d'ailleurs alors très répandu en France et partout dans le monde. Aujourd'hui, il y a des centaines d'Unions des Vietnamiens dans le monde. Cela prouve que Ho Chi Minh a compris la puissance de la diaspora depuis très tôt.

À côté de ce mode associatif, il y a encore les associations d'amitié francophones qui sont fondées par la société civile, à la faveur de la loi française de 1901, et qui sont reconnues tant par le Vietnam que par la France. Nous essayons d'en faire la liste ici, en nous limitant à période 1985-1996. Ces associations seront reprises plus amplement en annexes de cette thèse.

**Tableau 17: La liste des associations d'amitié franco-vietnamiennes fondées de 1985-1996**

<b>Année de fondation</b>	<b>Nom de l'Association</b>
1985	<i>Le Centre d'information et de documentation sur le Vietnam contemporain - CID-Vietnam</i>
1987	<i>Le Club « Coopération-développement » (CODEV)<sup>397</sup></i>
1988	<i>L'association Vietnamitié</i>
1988	<i>Côtes-D'armor</i>
1988	<i>Appel-Lorient</i>
1989	<i>Le Comité Français pour Le Village d'Amitié à Van Canh – Vietnam</i>
1989	<i>CODEGAZ</i>
1989	<i>l'Association scientifique franco-vietnamienne de psychiatrie et de psychologie médicale (ASFVPPM)</i>
1989	<i>Le Club des amis de la France et des pays francophones,</i>
1990	<i>L'Association du développement médical vietnamien (ADM Vietnam)</i>
1991	Association amitié-Solidarité France-Vietnam
1991	Droit solidarité
1993	<i>L'association Rencontres du Vietnam</i>
1994	<i>L'Association des amis de Dalat sur les traces de Yersin – AD@Ly</i>
1994	ABCDE Vietnam – Association but culturel et de développement éducatif
1995	Les Lampions
1995	Amitié Corse-Vietnam
1996	<i>ACOTEC</i>

<sup>397</sup> « Projet de rencontres et d'expressions culturelles au Vietnam », *Club Coopération-Développement*, Fonds du Service des affaires francophones, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

Cinq ans à peine après son entrée dans le Renouveau, le Vietnam a profondément changé sa relation avec la Francophonie. D'un partenaire timide et prudent, grâce à sa nouvelle politique d'ouverture qui tourne vers l'internationalisme et l'application d'une diplomatie moderne qui combine la culture, l'économie ainsi que l'encouragement de la participation de la société civile, le Vietnam a activement participé aux activités de la Francophonie, du niveau gouvernemental au niveau institutionnel. Cela lui a permis de mettre en œuvre de nombreux projets de la Francophonie en interne. Les chiffres sont modestes, mais assez significatifs de l'engagement du Vietnam pour la Francophonie : sept bureaux francophones ouverts sur le territoire, une vingtaine de protocoles signés, une douzaine de projets dans différents domaines réalisés, etc.

Il convient de replacer le Vietnam dans le contexte des années 80 et début 90 pour mesurer les apports de la Francophonie à ce pays asiatique : « *un pays du tiers-monde ayant une faible PNB, démographie galopante, industrialisation réduite, absence de culture technique, insuffisance des infrastructures, [...] pas de protection sociale, transports en commun quasi inexistant, 8% du budget de l'État pour l'éducation, scolarité payante et 18 étudiants pour 10.000 habitants, urbanisme anarchique, absence de logements sociaux, droit de grève non reconnu, déficit alimentaire persistant dans quelques provinces du Centre, pas de distribution d'eau potable dans les logements urbains...* »<sup>398</sup>. Dans un tel contexte, les apports de la Francophonie sont très importants, en particulier sur le plan de l'éducation. La plupart des programmes éducatifs proposés par la Francophonie aux Vietnamiens sont gratuits, en s'assurant de leur qualité internationale. Aussi, au moment où les ONG sont encore très rares au Vietnam, l'apparition de ces ONG francophones est un signe visible de l'ouverture internationale de Hanoi. De plus, les domaines touchés par la Francophonie sont aussi des domaines les plus précarisés du Vietnam à l'époque: éducation, l'eau potable, l'inégalité homme-femme, industrialisation limitée, manque de main d'œuvre qualifiée.

Le fait de recevoir les soutiens de la Francophonie et d'accueillir sur le territoire le siège de certaines ONG francophones reflète clairement le changement idéologique

---

<sup>398</sup> Yannick MADESCLAIRE, « Au-delà des apparences : un autre regard sur le Vietnam des années 1990 », *Revue Tiers Monde*, tome 35, n°140, 1994, p. 891-906.

des autorités vietnamiennes. Cette implantation des bureaux francophones ne peut être réalisée qu'après le Renouveau et surtout après des années de coopération avec la Francophonie auparavant. La Francophonie a gagné une confiance particulière chez les autorités étatiques du Vietnam qui étaient, à l'époque, souvent très prudents devant les organisations non-gouvernementales. Ainsi, dans les années 80, la relation n'est pas étroite, mais vers le début de la décennie 90, la relation entre le Vietnam et la Francophonie se détermine de temps en temps par des actions bien précises.

Nous terminons cette section par cet hommage à la francophonie, rendu par le ministre Nguyen Manh Cam, lors du Sommet de Hanoi en 1997 : *« si la politique extérieure du Vietnam est indissociable de l'ensemble du processus de réforme et de renouveau de notre économie et de notre société, ce qui s'appelle le « Doi-moi », dont elle est à la fois le vecteur et la résultante, on pourrait non moins affirmer que la participation du Vietnam à la communauté francophone fait partie intégrante de cette politique extérieure du « Doi Moi ». »*<sup>399</sup>

---

<sup>399</sup> Cité par Trang PHAN, *op. cit.*, p. 111.

## **Section 2 : Aux alentours du Sommet de Hanoi en 1997 : des réalités contrastées**

Entre 1989 et 1997 la relation Vietnam- Francophonie connaît sa plus belle période. Le Vietnam exprime une volonté d'attachement à cette communauté francophone en multipliant ses projets de coopération et d'accueil des événements francophones importants. Il exprime même la volonté d'accueillir le Sommet de la Francophonie depuis 1992, c'est-à-dire le VIème Sommet. C'est pourquoi le fait que le Vietnam est choisi pour devenir hôte du VIIème Sommet est considéré comme un succès de la diplomatie vietnamienne, mais aussi du soutien français, notamment celui du président Jacques Chirac.

À la question « pourquoi ce rendez-vous francophone au Vietnam, où manifestement l'anglo-américain s'impose comme langue des affaires et baragouin du petit commerce ? », Ton Nu Thi Ninh, diplomate vietnamienne francophone, alors assistante du ministre des Affaires étrangères, affirme : « *le Vietnam a besoin de trouver une place digne de lui dans le monde. Et la Francophonie, de son côté, veut renforcer sa présence en Asie. Tout le monde, par conséquent y trouvera son compte* »<sup>400</sup>.

L'arrivée de la Francophonie au Vietnam en 1997 résulte d'une période de rapprochement des deux parties, amorcé depuis le Renouveau du Vietnam et renforcé depuis la fin de la guerre froide. Pour le Vietnam, la Francophonie *n'est plus* simplement une communauté francophone qui lutte pour la vitalité de la langue française dans le monde. Pour la Francophonie, le Vietnam *est plus qu'un membre*, mais c'est un membre « actif et responsable ». Certes, 20 ans après leur premier contact<sup>401</sup>, l'année 1997 est restée dans l'histoire du Vietnam comme une année de succès, non seulement sur le plan économique, mais aussi sur le plan diplomatique et politique. Dans une situation non moins difficile suite à l'ouragan catastrophique « Linda », le « typhon du siècle », le Vietnam s'illustre par son hospitalité et sa professionnalité durant le Sommet qu'il accueille et laisse des souvenirs impressionnants dans le cœur de ses partenaires francophones. Le Vietnam reçoit beaucoup du Sommet et montre aux amis étrangers

---

<sup>400</sup> Jean-Marie VODOZ, « La Francophonie débarque au Vietnam pour éviter sa « macdonaldisation », dossier S83-12, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>401</sup> Le premier contact du Vietnam avec l'ACCT remonte à l'année 1977 et la reprise officielle avec l'ACCT est effective depuis 1979, suite à une « *Déclaration sur la coopération du Vietnam avec l'ACCT* », à l'occasion de la VIè Conférence générale de la Francophonie à Lomé du 12 au 15 décembre 1979, dossier 2444-5, Service des archives de l'OIF, Paris.

non seulement sa nouvelle apparence, plus moderne et plus ouverte, mais aussi ses attentes pour l'avenir.

La section suivante va justement revenir sur les perceptions réciproques entre le Vietnam et la Francophonie. Il s'agira d'observer l'idée que le Vietnam se fait de la Francophonie et d'objectiver celui de la Francophonie dans l'histoire et le développement international du Vietnam depuis le Sommet de Hanoi en 1997. Nous terminerons par une section qui portera sur les observations objectives de la situation de la Francophonie au Vietnam, 20 ans après le Sommet de Hanoi.

## **I. Le Sommet de la Francophonie à Hanoi en 1997, un point de repère important**

### **1. La perception du Vietnam vis-à-vis la Francophonie lors du Sommet**

#### **1.1. Un laboratoire diplomatique**

Selon le professeur Guillaume Devin, la participation aux organisations internationales constitue des occasions d'apprentissage pour les adhérents, les membres : « *en adhérant à l'OI, les membres vont d'abord se familiariser avec les pratiques habituelles des rencontres internationales et avec leurs agendas. Dans les années 60s, par exemple, l'ONU a permis aux nouveaux États issus de la décolonisation de faire l'apprentissage de la vie diplomatique* »<sup>402</sup>.

Le Vietnam envoie ses diplomates, ses hommes politiques à plusieurs événements importants de l'ACCT. De 1978 à 1991, 80 diplomates et hommes politiques vietnamiens sont présents dans une trentaine de rencontres organisées par l'ACCT<sup>403</sup>, sans compter les réunions au niveau régional. À travers ces conférences, le Vietnam apprend beaucoup des pratiques diplomatiques de ses partenaires, tout comme les diplomates vietnamiens se sont habitués de plus en plus à la vie diplomatique internationale.

---

<sup>402</sup>Guillaume DEVIN et Marie-Claude SMOUTS, op. cit., p. 112.

<sup>403</sup> « Délégations du Vietnam aux instances de 1969 à 1991 », dossier 3880-2, Service des archives de l'OIF, Paris. Nous donnons le récapitulatif de ces délégations en annexes de cette thèse.

C'est aussi avec l'ACCT que le Vietnam, « *trop longtemps isolé par la communauté internationale* »<sup>404</sup>, a eu une occasion spéciale d'organiser une conférence à vocation internationale : le Sommet de la Francophonie en 1997. Selon l'ancienne Vice-présidente vietnamienne Nguyen Thi Binh, au début, la délégation vietnamienne avait beaucoup de souci dans l'organisation d'une conférence aussi grande. C'est la première fois que le Vietnam devenait le pays-hôte d'une conférence au niveau international, tandis que le Vietnam est un pays pauvre sur tous les plans. C'est une opportunité à saisir, mais aussi un grand défi à relever pour le Vietnam. La préparation du Sommet commence en 1995 et permet la construction d'un centre des conférences internationales, avec de grandes salles aux normes internationales et le renforcement de la formation du français aux cadres et fonctionnaires vietnamiens. Ce sommet rassemble les représentants de 55 pays membres, dont la plupart sont présidents, premiers ministres ou bien ministres des Affaires étrangères. Nombreuses de ces délégations arrivent au Vietnam pour la première fois. Sur l'organisation de cette conférence, Madame la vice-présidente N.T.Binh écrit : « *grâce au Sommet de la Francophonie, plusieurs pays ont mieux compris le Vietnam, un pays ayant la tradition de lutte pour leur liberté, leur indépendance. Un pays qui aime la paix et la solidarité avec une identité culturelle unique et qui s'oriente vers une politique étrangère très ouverte au monde* »<sup>405</sup>. Elle constate également que le 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie contribue à renforcer la position du Vietnam dans la communauté internationale<sup>406</sup>. À partir du Sommet de Hanoi, le président Jacques Chirac est devenu un ami proche du Vietnam.

Ton Nu Thi Ninh affirme aussi que le Sommet de 1997 est une preuve du « *développement du multilatéralisme de l'après-guerre froide* ». C'est aussi « *un tournant de la Francophonie, qui affirme, pour la première fois, clairement sa dimension asiatique. C'est aussi un pas en avant dans la conduite de la politique étrangère du Vietnam. Avec la tenue d'un premier sommet international à Hanoi, celui de la francophonie, le Vietnam n'est plus seulement spectateur des grandes rencontres internationales. Il entend*

---

<sup>404</sup> La Francophonie veut devenir « une entreprise politique », presse francophone, spécial 7<sup>e</sup> Sommet à Hanoi, Service de presse et relations publiques, n°89-12-97, p. 133, dossier S83-12, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>405</sup> Thi Binh NGUYEN, *op. cit.*, p. 260.

<sup>406</sup> *Idem* .

*participer à l'élaboration des règles du jeu, exercer ses droits et ses obligations de membre d'une organisation internationale »<sup>407</sup>*

Partageant cet avis, Nguyen Ngoc Son, Ambassadeur permanent du Vietnam en France (et qui a travaillé comme organisateur durant le Sommet 1997), constate que « *le 7<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie est une première conférence à vocation mondiale que le Vietnam a organisée après 10 ans d'application de la politique de Renouveau. Et le Vietnam a très bien fait son travail. Ce succès a prouvé que le Vietnam est muni de conditions, de capacités et d'équipements pour devenir hôte d'un grand événement international, et qu'il peut aussi assumer les missions très complexes et difficiles de l'organisateur d'une telle conférence. On ne peut pas nier qu'après le Sommet francophone 1997, non seulement les pays membres de la Francophonie, mais aussi des pays dans le monde, ont beaucoup apprécié le rôle et la capacité du Vietnam, et tout comme ce qu'on a dit, après le Sommet francophone 1997, le Vietnam est devenu hôte d'une série d'événements internationaux et a réussi dans ces missions. Alors, tout d'abord, cela justifie la capacité du Vietnam dans l'organisation mais aussi dans la construction du contenu de la conférence. Ensuite, l'organisation du Sommet francophone 1997 a laissé des grandes infrastructures qui ont servi à d'autres activités internationales suivantes. Je cite par exemple le Centre des conférences internationales qui est construit par la France pour cet événement, et qui sert toujours aux conférences internationales, ou bien le système des panneaux d'affichage bilingues (français-vietnamien). Et la chose la plus significative est que nous avons appris et pratiqué la technique d'organisation des événements internationaux sur les aspects comme la réception et le protocole diplomatique mondial »<sup>408</sup>.*

Une enquête auprès des cadres et fonctionnaires francophones vietnamiens qui ont fait des études de Master, spécialisées en « Francophonie et Mondialisation »<sup>409</sup> à l'Académie diplomatique du Vietnam à partir de 2008, indique que 88,2% sont de cet avis. Si la décision d'accueillir le 7<sup>ème</sup> Sommet résulte d'abord de considérations d'intérêts nationaux, elle correspond aussi à un désir d'appartenance à la Francophonie et de

---

<sup>407</sup> « Entretien avec Mme. Ton Nu Thi Ninh », *Agence multimédia de la francophonie*, n° 813, 06 octobre 1997. Propos recueillis par Francine Quentin et Hugo saga.

<sup>408</sup> Entretien avec l'Ambassadeur Nguyen Ngoc Son pendant son mandat à l'Ambassade du Vietnam en France, 2017

<sup>409</sup> Voir nos résultats d'enquête par questionnaire auprès des anciens étudiants de Master « *Francophonie et Mondialisation* » délocalisé à l'Académie diplomatique du Vietnam.

répondre aux attentes des pays membres de la communauté francophone. Elle cadre bien avec la position ascendante du Vietnam dans l'arène internationale. Le succès de cette Conférence contribue, en effet, à rehausser sa crédibilité et sa position internationale, marquant ainsi un nouvel essor de ses relations extérieures.

Quant à la ville de Hanoi, elle est choisie comme ville d'accueil du Sommet car elle est à la fois la capitale administrative et culturelle du Vietnam et une ville porteuse de près de mille ans d'histoire. L'expertise acquise lui a été particulièrement utile, l'année suivante, pour l'organisation du Sommet de l'ASEAN, puis d'autres grandes manifestations internationales qu'il est amené à accueillir pour répondre aux exigences qu'impose le rôle international croissant qu'il entend à jouer.

Avec le choix du pays hôte du 7<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi, la Francophonie est devenue un vrai laboratoire diplomatique pour le jeune gouvernement vietnamien, dans la mesure où ce dernier a pu observer, apprendre et pratiquer des « pratiques inhabituelles » de la vie diplomatique internationale. Ce qui est considéré comme une phase de préparation pour que le Vietnam s'habitue à l'organisation des autres conférences, rencontres de haut niveau, notamment dans l'avenir proche de son histoire, avec la tenue à Hanoi des manifestations internationales comme la Conférence des chefs d'État de l'ASEAN en 1998, la Conférence de l'ASEM en 2004 et l'APEC en 2006<sup>410</sup>.

### ***1.2. Un forum international pour la multilatéralisation et la diversification des relations internationales***

Dans son discours à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie en 1996, le Vice-ministre des affaires étrangères, Tran Quang Co, soutient qu' « *une des orientations importantes de la diplomatie vietnamienne ces dernières années, est la volonté du Vietnam de s'insérer et de s'impliquer dans les instances multilatérales qui assument de plus en plus un profil saillant dans la vie et les relations internationales, et dont la communauté francophone est l'un des pôles. Si l'ouverture politique et économique du Vietnam renforce son engagement envers la Francophonie, la Francophonie offre au*

---

<sup>410</sup> Pham SANH CHAU, *L'Organisation internationale de la Francophonie et la relation avec le Vietnam de 1986 à nos jours*, Les Éditions de la Politique nationale, 2008, p. 156.

*Vietnam un cadre d'interaction multilatérale avec les pays membres de la communauté francophone* »<sup>411</sup>.

Certes, le nombre de pays membres, 21 au moment de la création de l'Agence, a plus que doublé en 27 ans, passant à 47 en 1997 (37 États membres, 5 associés et 2 gouvernements participants). Ceci reflète le pouvoir attractif d'une organisation ouverte et solidaire, fondée prioritairement sur le partage d'une langue.

D'ailleurs, pour Nguyen Thi Binh, la Francophonie est un « *ensemble de pays dans le mouvement solidaire des blocs ayant des intérêts communs, malgré de différents niveaux, ces pays partagent, plus ou moins, la connaissance pour la langue et la culture françaises. Dans cette relation, le Vietnam s'intéresse à la coopération économique, éducative et culturelle avec la France et le Canada. De l'autre côté, nous souhaitons renforcer la solidarité et la coopération avec les pays africains dans la communauté, dans l'objectif commun de protéger l'indépendance nationale et développer le pays* »<sup>412</sup>.

C'est aussi une grande opportunité pour le Vietnam de s'ouvrir à l'extérieur, de présenter son peuple et son œuvre de renouveau aux autres pays dans le monde. En effet, au moment du Sommet 1997, parmi les 47 pays membres de l'ACCT, le Vietnam avait des relations diplomatiques avec 39 États et gouvernements et des coopérations économiques seulement avec 12 États et gouvernements<sup>413</sup>. Selon les statistiques obtenues au service des archives de la Francophonie à Paris, la plupart des relations diplomatiques avec les pays membres de la Francophonie ont été établies en 1973, alors que les coopérations économiques ne se sont développées que durant les années 90, surtout à l'approche du Sommet 1997. Le Sommet de 1997 est donc une occasion particulière pour le Vietnam d'accueillir les chefs d'États et de gouvernements dont beaucoup sont venus au Vietnam pour la première fois.

Certes, pour la Francophonie, le continent asiatique constitue un pôle d'attraction incontestable des points de vue historique, culturel, et plus récemment, économique. Le modèle asiatique s'affirme de plus en plus sur la scène internationale, comme faisant

---

<sup>411</sup> Voir en Annexe, l'intervention du Vice-ministre Tran Quang Co, le 20 mars 1996.

<sup>412</sup> Nguyen THI BINH, *op. cit.*, p. 254.

<sup>413</sup> « Le Vietnam et la Communauté francophone, le Vietnam et la Francophonie », *World Affairs Weekly*, numéro spécial sur le VIIème Sommet de la Francophonie Hanoi-Vietnam, dossier 9350-3, Service des archives de l'OIF, Paris.

partie des formules gagnantes de développement. De plus, la présence de l'Asie en Francophonie l'enrichit et la densifie en termes d'expressions culturelles diversifiées.

Avant Hanoi, les Sommets francophones sont organisés tout à tour en Europe, en Amérique, en Afrique et en Océan indien. Le Sommet de Hanoi était le premier à avoir lieu en Asie, ce qui est réconfortant pour les francophones d'Asie et leur semble légitime. Ici, la Francophonie « *entend se faire connaître, et mieux se faire respecter, tout en étant ouverte et en cherchant en permanence la rencontre et le dialogue, l'enrichissement par l'accueil des différences dans la tolérance et la solidarité. Il faut assurer autant que faire se peut modernité scientifique, technologique et économique et richesse culturelle (qu'il s'agisse de patrimoine ou de créativité contemporaine) ; la diversité culturelle de l'univers francophone, où l'Amérique du Nord, l'Europe, le monde arabe et l'Afrique noire coexistent avec la tradition francophone du Sud-est asiatique, doit être valorisée aux yeux du monde asiatique* »<sup>414</sup>

Sylvie Guillaume affirme que « *le choix qui s'est porté sur Hanoi pour le Sommet de la Francophonie en novembre 1997 est chargé de symboles. Il marque la volonté de renouer les fils d'une histoire rompue par la guerre, de faire revivre une mémoire collective, nostalgique et très largement cultivée par la littérature ou les films. Il est aussi ambition de s'ouvrir au marché économique asiatique et de diffuser une culture francophone dans un continent très largement anglophone* ». L'organisation du 7<sup>e</sup> Sommet par le Vietnam va donc dans ce sens et renforce le poids de la Francophonie en Asie où la place du français est de plus en plus menacée du fait de l'éloignement et de l'expansion de l'anglo-américanisme, alors que le Vietnam se situe dans une région où l'anglais est la seule langue favorable à la communication commune entre les pays.

Aussi, à la question « *est-ce que la Francophonie sert à renforcer les coopérations entre le Vietnam et les autres pays membres ?* »<sup>415</sup>, l'Ambassadeur Nguyen Ngoc Son donne son opinion très avisée : « *dans le cadre de la Francophonie, il est clair que la relation bilatérale entre les pays membres est beaucoup renforcée et élargie de plus en plus dans beaucoup de domaines. C'est non seulement une coopération entre les pays*

---

<sup>414</sup> Haut Conseil de la Francophonie, *Asie et Francophonie*, Saint-Rémy de la Vanne, Moulin du pont, Collection "Les cahiers de la Francophonie", Paris, 1997.

<sup>415</sup> Voir en Annexe de cette thèse les questions de cet entretien.

développés avec les pays en voie de développement et moins développés, mais encore celle entre les pays en voie de développement et moins développés eux-mêmes»<sup>416</sup>.

### **1.3. Un bailleur de fonds important**

Depuis le *Doi-moi* en 1986, la Francophonie est le tout premier forum international auquel participe le Vietnam. Nguyen Manh Cam, alors ministre des Affaires étrangères du Vietnam à l'époque, affirme que cela repose sur la politique vietnamienne de diversification et de multilatéralisation des relations extérieures, « au service de la paix, de l'indépendance et du développement ». À l'occasion de la tenue du VIIème Sommet francophone à Hanoi en 1997, ce Ministre exprime aussi sa position vis-à-vis de la Francophonie : « *si la politique extérieure du Vietnam est indissociable de l'ensemble du processus de réforme et de renouveau de notre économie et de notre société, ce qui s'appelle le DOI-MOI, dont elle est à la fois le vecteur et la résultante, on pourrait non moins affirmer que la participation du Vietnam à la Communauté francophonie fait partie intégrante de cette politique extérieure du DOI MOI* »<sup>417</sup>

De 1990 à 1997, l'ACCT apporte beaucoup aux pays membres, à travers différents projets d'éducation et de formation, actions culturelles et de communication, actions pour le développement et autres apports en matière de réglementation.

**Tableau 19 : Les crédits francophones investis au Vietnam<sup>418</sup>**

	<b>1990-1991</b>	<b>1992-1993</b>	<b>1994-1995</b>	<b>1996-1997</b>
Crédits consacrés aux actions d'éducation et de formation	114100	138700	106100	99200
Crédits consacrés aux actions de culture et de communication	149758	125476	133734	161865
Crédits consacrés aux actions de développement	33680	81678	79731	69889

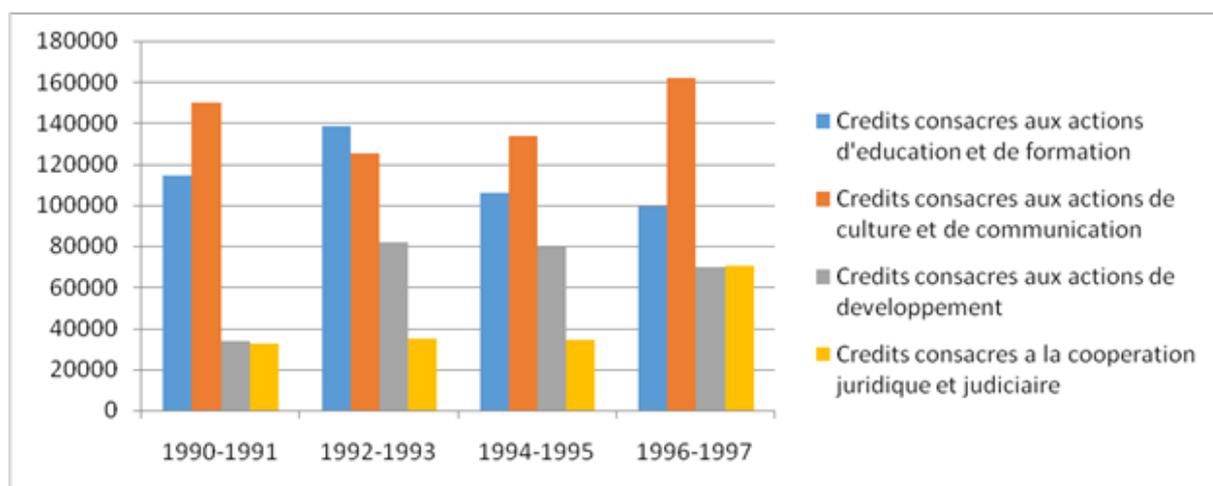
<sup>416</sup> Voir en annexe de cette thèse notre entretien avec l'Ambassadeur Nguyen Ngoc Son à Paris.

<sup>417</sup> Allocution de S.E.M. Nguyen Manh Cam à la cérémonie de remise de la médaille de l'amitié à Jean-Louis ROY le 10 Octobre 1997, dossier intitulé « Divers discours prononcés entre 1975 et 1977 par les Secrétaires généraux de l'ACCT et diverses personnalités », Côte SCAF 651-3, 1975-1977, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>418</sup> Statistiques synthétisées du dossier « 1990-1997 – Huit années de Francophonie active », Côte CAF 583-5, Service des archives de l'OIF, Paris.

Crédits consacrés à la coopération juridique	32541	34915	34047	70520
--	-------	-------	-------	-------

**Illustration 12 : Comparaison des crédits distribués aux actions menées par l'Agence de 1990 à 1997 (en milliers de francs)<sup>419</sup> :**



On peut constater une augmentation rapide des investissements aux actions au Vietnam et en Asie du Sud-est. Pour un pays classé au rang des pays pauvres comme le Vietnam, c'est une source importante pour contribuer à la construction du pays.

Dans la phase de préparation du Sommet de 1997, Hanoi est un grand bénéficiaire de la Francophonie en adoptant un accord-cadre à hauteur de 15 millions de francs pour investir, non seulement sur la préparation du Sommet, mais aussi pour renforcer l'éducation et la formation du et en français, la promotion de la culture et la communication, la coopération juridique, le développement économique et l'énergie<sup>420</sup>, la production des livres et des œuvres culturelles et artistiques, le soutien aux activités des cercles francophones, le renforcement des infrastructures du pays<sup>421</sup>. À cette occasion, le Vietnam obtient de la France une contribution d'une valeur de 75 millions de francs pour la construction du Centre des conférences internationales de Hanoi<sup>422</sup>.

<sup>419</sup> *Idem.*

<sup>420</sup> Trang PHAN, *op. cit.*, p. 118.

<sup>421</sup> Thao Huong NGUYEN, *Vingt ans du 7è Sommet de la Francophonie à Hanoi – des attentes divergentes aux réalités contrastées*, Actes du Colloque « Vingt ans depuis le 7è Sommet de la Francophonie au Vietnam (1997-2017) : regard rétrospectif et prospectif », Hanoi, 16 novembre 2017.

<sup>422</sup> Sanh Chau PHAM, *op. cit.*, p. 167.

***Un acteur complémentaire, valorisé dans les relations bilatérales et multilatérales avec les pays francophones***

**- Accompagnateur dans la relation avec la France**

Il faut dire qu'au lendemain du Renouveau, et surtout après la guerre froide, la relation Francophonie – France – Vietnam est très originale, une relation très attachante pour chacune des partenaires. Et dans cette relation, la Francophonie est un acteur de valeur qui accompagne et facilite les projets conçus par la France et le Vietnam.

Bien que, dans cette relation, l'OIF joue le rôle d'une organisation dont la France et le Vietnam sont membres, le rôle des deux partenaires varie très souvent. Dans certains projets, la France est le bailleur de fonds, elle monte le projet, elle finance le projet, alors que l'OIF est l'opérateur du projet. Prenons l'exemple du projet des classes bilingues : la France et le Vietnam signent un accord sur ce projet, la France est le bailleur de fonds, le Vietnam est le réalisateur et l'AUF, en tant qu'instance de la Francophonie, joue le rôle d'opérateur du projet, élabore le programme et veille au bon fonctionnement et à l'assurance de la qualité du programme. Dans les projets de coopération tripartite universitaire France-Vietnam, l'AUF est le distributeur des bourses et de mobilités aux étudiants, elle accompagne aussi ces projets en apportant des aides aux événements organisés dans le cadre de ces coopérations. Évidemment, dans ce jeu, chaque partenaire a son propre intérêt. La France et le Vietnam voulaient coopérer dans le domaine des sciences et technologies, l'OIF les a accompagnées volontiers. La France et l'OIF voulaient promouvoir le français à travers les programmes d'éducation et de formation du et en français, le Vietnam voulait profiter des aides étrangers de toutes sources dans la formation des jeunes générations.

Sur le plan politique et diplomatique, dans les années 80 et 90, le Vietnam accueille beaucoup d'hommes politiques français comme le ministre de l'agriculture, Henri Nallet, en 1989, le ministre du commerce extérieur, Noël Jeanneney, en 1992, le ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas en 1991, le Ministre de l'économie, Edmond Alphandéry, en 1994, le ministre des Affaires étrangères, Alain Juppé, en 1994, et particulièrement le président François Mitterrand en 1993. Aussi, selon l'invitation française, plusieurs dirigeants vietnamiens font des visites en France, à l'instar du ministre des Affaires étrangères, Nguyen Co Thach en 1989, et de son successeur

Nguyen Manh Cam en 1992, la visite du président du conseil des ministres, Phan Van Khai en 1992 et son successeur Vo Van Kiet en 1993, et surtout la visite du président vietnamien Le Duc Anh en 1995<sup>423</sup>. Tran Quang Co, alors Vice-ministre des Affaires étrangères prononce un discours à l'occasion de la Journée internationale de la Francophonie, le 20 mars 1996, dans lequel il a insisté sur le fait que « *l'engagement du Vietnam à l'égard de la Francophonie fait partie intégrante de cette nouvelle politique extérieure*<sup>424</sup>... *Le Vietnam se veut membre actif de la communauté francophone, non pas parce que l'usage de la langue française y est numériquement majoritaire, mais parce que nous sommes mus par la conscience et le désir qu'il nous faut valoriser les acquis positifs du passé pour les mettre au service du présent et de l'avenir du pays* »<sup>425</sup>.

A l'occasion du Sommet 1997 à Hanoi, le secrétaire d'État français chargé de la coopération et de la Francophonie, Charles Josselin, donne ses impressions sur l'impact de l'accueil du Sommet de la Francophonie pour la relation franco-vietnamienne : « *le Vietnam, en organisant ce Sommet, a présenté un visage de l'ouverture au monde. Entre la France et le Vietnam, le temps a fait son œuvre et nous entretenons des relations adultes et relançons un partenariat avec le souci des intérêts mutuels* »<sup>426</sup>.

En 2003, le ministre vietnamien du commerce, Truong Dinh Tuyen, fait une interview au *Journal de l'Investissement* du Vietnam sur les relations commerciales Vietnam-France dans laquelle il a réitéré que « *le Vietnam est membre de la communauté des pays ayant le français en partage (Francophonie). Il s'agit d'éléments à revaloriser pour dynamiser les relations commerciales et économiques entre les deux pays* »<sup>427</sup>.

C'est dans cet esprit que la Francophonie, à l'aide de tout son dispositif institutionnel, est devenue une opportunité pour le Vietnam, un partenaire actif, indissociable de la relation France-Vietnam. La France et le Vietnam apprécient vivement cet engagement significatif de la Francophonie. Il s'agit donc une coopération gagnant-gagnant pour tous.

### **Facilitateur dans la relation avec les pays francophones**

---

<sup>423</sup> *Ibid.*, p. 158.

<sup>424</sup> La politique extérieure approuvée depuis le Renouveau de 1986.

<sup>425</sup> Allocution du Vice-ministre des affaires francophones, Tran Quang Co, 20 mars 1996.

<sup>426</sup> « La Francophonie a un avenir à condition qu'elle soit ouverte », interview réalisé par *l'Humanité*, n°89-12-97, dossier S83-12, Service des archives de l'OIF, Paris, p. 35.

<sup>427</sup> Truong DINH TUYEN, « Le marché français représente une position extrêmement importante », *Vietnam Investment Review*, numéro spécial, 2003, p. 65.

Par le truchement de la Francophonie, le Vietnam s'engage dans des relations tripartites et trilatérales avec les pays francophones. Cette forme est opérationnalisée d'abord avec le Sénégal, puis Madagascar et le Bénin, et consiste pour le Vietnam à envoyer ses experts dans ces pays africains grâce au financement de la Francophonie ou du FAO<sup>428</sup>. Cette pratique est très appréciée et apprise par d'autres pays comme le Laos ou le Vanuatu, le Mali<sup>429</sup>. Les experts vietnamiens en sciences fondamentales, en sciences techniques et en langue vietnamienne de tous niveaux sont envoyés en qualité d'enseignants ou de coopérants dans les pays africains comme l'Algérie, l'Angola, le Congo, Madagascar, la Mozambique, ou encore le Laos et le Cambodge<sup>430</sup>. Environ 3000 experts vietnamiens sont ainsi déployés, avec les financements de la Francophonie, de la Banque mondiale et d'autres organisations. La Francophonie est ainsi devenue un des facilitateurs pour la mise en œuvre des projets de coopération scientifique, culturelle et éducative entre le Vietnam et les pays francophones.

### **Le Vietnam, facteur décisif dans la stratégie francophone en Asie pacifique**

Par rapport aux autres pays francophones d'Asie, le Vietnam se réjouit d'une place prépondérante dans tous les projets coopératifs avec les instances francophones. Clément Duhaime, alors conseiller spécial, chargé du suivi des Sommets et de la programmation de l'ACCT, après sa visite au Vietnam en 1992, en repart avec une impression particulière sur partenaire vietnamien : il recommande à la Francophonie de « mieux ancrer le Vietnam dans la francophonie d'une part, mieux coordonner les dossiers et actions de coopération avec l'ACCT et les pays francophones d'autre part »<sup>431</sup>. Nous allons, dans la suite de cette partie, examiner ce qu'il en concrètement.

### **Rôle moteur en Indochine et en Asie Pacifique**

Depuis la reprise de ses rapports avec l'ACCT en 1977, le Vietnam montre toujours son rôle de guide par rapport aux autres pays indochinois. Le Vietnam hérite du statut de membre à part entière de la République Vietnam seulement deux ans après le Réunification, alors que le Laos ne le devient qu'en 1991 (le Laos est membre associé de

---

<sup>428</sup> Sanh Chau PHAM, *op. cit.*, p. 174.

<sup>429</sup> *Idem.*

<sup>430</sup> Tran VAN NHUNG, *Les relations internationales du Ministère de l'éducation et de la formation durant 15 ans de renouveau et l'orientation dans les 5 ans à venir*, L'éducation du Vietnam, les Éditions de l'Éducation, 2001, p. 60-76.

<sup>431</sup> Clément DUHAIME, « Requête du Vietnam au PSD », notes à l'attention de M. Driss KETTANI, directeur général du Programme spécial de développement, 1<sup>er</sup> Juin 1992. Réf 57/92/CAB/CSP, CAF 1434-1, Service des archives de l'OIF, Paris.

1972 à 1991) et le Cambodge en 1993 (le Cambodge est membre associé depuis 1991)<sup>432</sup>. Ainsi, parmi les trois pays indochinois, le Vietnam est le membre le plus ancien de la Francophonie.

De plus, les dirigeants vietnamiens occupent des positions importantes dans l'ACCT : du décembre 1986 à décembre 1998, le Vietnam préside le conseil des ministres des Affaires étrangères de la Francophonie ; de janvier 1997 à janvier 1999, le Vietnam s'occupe de la chaise présidentielle des Sommets francophones<sup>433</sup>. Le Vietnam participe également à plusieurs organisations francophones comme l'Association des parlementaires francophones (APF), le Conférence des ministres francophones de l'éducation et de la formation (CONFEMEN), la Conférence des ministres francophones de la jeunesse et du sport (CONFESJES), Le Forum francophone des Affaires (FFA), le Conseil international des radios et télévisions en langue française (CIRTEF), l'Union de la presse francophone (CPF)<sup>434</sup>. En 2001, le Vietnam est élu membre du Conseil d'administration de l'AUF. Durant cette période, un représentant vietnamien est élu vice-président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (Nguyen Ngoc Tran). Le Vietnam participe aussi très activement au Haut conseil de la Francophonie<sup>435</sup>.

Après son voyage au Vietnam où il est impressionné par l'accueil chaleureux des autorités vietnamiennes, Clément Duhaime envoie une lettre à Tran Quang Co, alors Vice-ministre des Affaires étrangères, dans laquelle il précise : « *l'intérêt ainsi manifesté par votre pays à l'égard de la Francophonie place le Vietnam au cœur de la problématique de l'édification d'une communauté francophone toujours plus solidaire au plan régional et international. Dans cette perspective, le Vietnam joue un rôle moteur que l'Agence soutiendra partout où le besoin s'en ressentira* »<sup>436</sup>.

Le Vietnam est aussi la première et la seule destination d'embarquement des bureaux régionaux francophones, y compris les instances et autres opérateurs

---

<sup>432</sup>Se reporter au site de la Francophonie: [www.francophonie.org](http://www.francophonie.org).

<sup>433</sup> Duong Thi THANH BINH, « Relation Vietnam-France : résultats et expériences après 3 décennies d'établissement des relations diplomatiques », En ligne et disponible sur : [http://thuvien.ued.udn.vn:8080/dspace/bitstream/TVDHSPDN\\_123456789/18123/1/000000CVv181S062009074.pdf](http://thuvien.ued.udn.vn:8080/dspace/bitstream/TVDHSPDN_123456789/18123/1/000000CVv181S062009074.pdf).

<sup>434434</sup> Pham SANH CHAU, *op. cit.*, p. 157

<sup>435</sup> Vu Doan KET, Nguyen Hoang NHU THANH, « La Francophonie, objet d'étude en Relations internationales : le cas du Vietnam et le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi », Actes du colloque *Vingt ans depuis le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie au Vietnam*, *op. cit.*, p. 14-54.

<sup>436</sup> Extrait de la lettre en date du 9 juin 1992, Réf 3048/92/38/CAB/CSP, dossier 1434-1 *Missions au Vietnam de M. Duhaime et M. Baria – Lettres et notes*, Service des archives de l'OIF, Paris.

francophones comme l'OIF et l'AUF. Du coup, vu la présence de ces bureaux de terrain, le Vietnam est la plateforme francophone la plus active en Indochine et en Asie.

***Membre actif dans la mise en place des politiques au profit de la langue française***

Intégrant un vaste programme de promotion de la langue française et de la Francophonie, la politique culturelle du Vietnam connaît l'influence de la France dont la politique étrangère fait de la langue un instrument déterminant de projection internationale.

Déjà positionnée par la France comme terrain potentiel pour la vulgarisation et l'utilisation du français, le Vietnam se trouve classé au milieu des 5 catégories<sup>437</sup> suivantes :

- Les pays du noyau dur de la francophonie où le français est langue officielle (la France, la Belgique, le Luxembourg, la Suisse, le Québec, l'Afrique francophone, Haïti, le Maghreb et le Liban) ;
- Les pays de la Communauté européenne où le français est répandu comme première ou seconde langue étrangère ;
- Les pays où le français a vocation à être langue des relations internationales (dont le Vietnam) ;
- Les pays où le français a vocation à être langue étrangère répandue ;
- Les pays où la place du français est plus réduite.

En 1997, le nombre d'apprenants en français au Vietnam atteint un record : 118.000 apprenants, soit 1 élève francophone sur 200 apprenants<sup>438</sup>. Le taux d'enseignement du français atteint 10% à l'université pour une quarantaine de filières. Il y a plus de 1200 enseignants dans le primaire, environ 850 dans le secondaire, et 400 à l'université. Il existe de nombreuses classes bilingues dès le primaire et depuis 1995 un Institut francophone de l'innovation (IFI, basée à Hanoi). Les instituts francophones sont

---

<sup>437</sup> « Note pour Messieurs les Chefs de postes diplomatiques et consulaires sur l'utilisation du français », 14 mars 1988, dossier 336, Fonds du service des affaires francophones, Archives diplomatiques françaises, Courneuve, France.

<sup>438</sup> Estelle NOUEL, *Le français dans les pays d'Asie*, 7 octobre 1997, MFI, Agence multimédia de la Francophonie, dossier 2064-6, Service des archives de l'OIF, Paris.

équipés de centres SYFED-REFER qui leur donnent accès à des banques de données sur Internet. Il existe de nombreux centres de français dans plusieurs grandes villes du Vietnam. Dans les médias, le français est très présent : radio et télévision accordent 10 minutes par jour aux nouvelles en français et la presse écrite dispose de magazines et d'un quotidien (*Le Courrier du Vietnam*).

Malgré le fait que le nombre d'élèves apprenant l'anglais est 20 fois supérieur à celui des apprenants francophones, la langue française conserve bien une place importante dans l'enseignement du commerce international. Des cours de français sont ainsi organisés par des fonctionnaires, par des employés d'agences de voyages, d'hôtels et d'*Air Vietnam*.

Par rapport aux autres pays d'Asie, en 1997, le Vietnam compte le nombre de francophones le plus élevé<sup>439</sup>, après la Corée, l'Inde, le Cambodge, le Japon, le Laos et la Malaisie.

**Tableau 20 : Nombre d'apprenants en français en Asie en 1997<sup>440</sup>**

<b>Pays</b>	<b>Nombre d'apprenants de français</b>	<b>Élèves francophones/élèves</b>
Bangladesh	1200	1/10.000
Birmanie	861	1/12.000
Brunei	86	1/300
Cambodge	203.000	1/2
Chine	12.250	1/17.000
Hongkong	12.250	Contre 1.000.000 (soit >0,01%)
Corée	344.000	1/32
Inde	290.000	1/7000
Indonésie	20.000	1/1250
Japon	260.000	1/100
Laos	240.000	35%
Malaisie	4.400	1/50
Mongolie	800	

---

<sup>439</sup> *Idem.*

<sup>440</sup> INDIQUER LA SOURCE DE CES INFORMATIONS SVP

Népal	500	1/8000
Pakistan	2000	1/3600
Philippines	1700	1/4000
Singapour	4500	1/300
Sri Lanka	1500	1/4000
Taiwan	3200	
Thaïlande	35.000	1/400
<b>Vietnam</b>	<b>118.000</b>	<b>1/200</b>

Si on fait la comparaison de l'évolution de l'enseignement-apprentissage du français dans les collèges et les lycées pendant la décennie dernière 1989-1999, on constate une régression sensible par rapport à d'autres langues vivantes. En 1989, le français représentait 8% contre 12% pour le russe et 80% pour l'anglais. On est loin d'atteindre 25% pour le français comme l'avait prévu le ministre de l'éducation et de la formation du Vietnam de cette époque. Cependant, on constate une augmentation du pourcentage des classes de français en passant de 4% à 7% pour l'année scolaire 1988-1989. Sur le total de 83 246 classes, il y a 29 182 classes de langues étrangères dont 2 676 classes de français (1096 classes des collèges avec 43 080 collégiens et 1 580 classes de lycées avec 69 455 lycéens et 1062 enseignants de français tous confondus)<sup>441</sup>.

En 1999, le français occupait la deuxième place et représentait à peu près 5% du total des lycéens et à peine 1% du total des collégiens. Le russe, qui avait occupé une place plus importante auparavant, a dû céder sa place à l'anglais, avec un élargissement de son public scolaire (85% au lycée). Le reste est partagé entre le russe et le chinois. En effet, le gouvernement vietnamien, représenté par le ministère de l'éducation et de la formation à l'époque, n'avait pas une politique des langues étrangères stable et durable. Elle changeait au fur et à mesure de la volonté des responsables compétents et des besoins du moment<sup>442</sup>.

Face à la montée rapide de l'anglais, et l'engouement des parents d'élèves et des élèves eux-mêmes pour cette langue, et pour des raisons purement pragmatiques,

<sup>441</sup> Valérie DANIEL, *op. cit.*, p. 35.

<sup>442</sup> Tran DINH BINH, *op. cit.*, p. 216.

tenant notamment au besoin gouvernemental de d'équilibrer l'enseignement des quatre langues vivantes étrangères existantes, à l'entrée de l'an 2000, une réflexion plus approfondie sur la politique publique des langues étrangères est amorcée. Elle vise à bâtir une stratégie d'enseignement-apprentissage des langues étrangères à long terme, qui tienne compte des besoins réels de la société vietnamienne en pleine mutation. À ce propos, le ministre de l'éducation et de la formation vietnamien promulgue la décision n°2324QD/BGD&DT/THCS du 8 juillet 1999 concernant l'élaboration des manuels scolaires pour les écoles de l'enseignement général, y compris ceux pour l'enseignement-apprentissage des langues vivantes étrangères<sup>443</sup>. Celle-ci a pour but de rectifier les points erronés et à répartir raisonnablement et efficacement l'enseignement-apprentissage des matières de la culture générale d'une part, et celui des langues vivantes étrangères dans les écoles de l'enseignement général d'autre part.

Pour le français, le ministère de l'éducation et de la formation préconise d'alléger le programme de l'enseignement du français dans les écoles d'enseignement général, et essaie d'introduire le français comme langue seconde dans les lycées. Pour la période expérimentale, cela concernait une vingtaine de lycées. Une équipe de méthodologues vietnamiens œuvrent activement pour élaborer de nouveaux manuels de français pour les collèges et les lycées, et un cours de français comme langue seconde. Avec le concours du service culturel de l'Ambassade de France à Hanoi, le projet de français comme deuxième langue dans les lycées est mis en place<sup>444</sup>.

Avec de telles politiques au profit de la langue française, une série des clubs de français est créée en 1989. Nous pouvons citer ici la naissance du cercle francophone du 3<sup>e</sup> arrondissement d'Ho Chi Minh ville, du club francophone de l'Institut de recherche agronomique, du club francophone de l'usine BATA, de l'association d'amitié Vietnam/France, le groupe d'activités francophones (GAF)<sup>445</sup>. C'est aussi durant cette époque que les cercles francophones sont ouverts sur l'ensemble du territoire vietnamien, et notamment 18 cercles francophones au Nord, 6 au Centre et 9 au Sud<sup>446</sup>.

---

<sup>443</sup> *Idem.*

<sup>444</sup> Tran DINH BINH, *op. cit.*, p. 211.

<sup>445</sup> Valérie DANIEL, *op. cit.*, p. 48-55.

<sup>446</sup> Trang PHAN-LABAYS, *op. cit.*, p. 152.

#### **1.4. Membre actif et responsable au service du bon fonctionnement de la Francophonie**

Au vu de sa responsabilité dans la promotion de la Francophonie dans la région et dans le monde, qui ne peut qu'être renforcée à travers des coopérations économiques, et répondant aux envies de construire un « espace économique francophone » au sein des pays membres de la Francophonie, le Vietnam contribue énormément à dynamiser cet aspect de la coopération. L'Ambassadeur Nguyen Ngoc Son confie que cette coopération a été établie, non seulement entre les pays développés avec les pays en voie de développement et ceux moins développés, mais aussi entre les pays en voie de développement et moins développés eux-mêmes : « *la coopération tripartite est une tendance renforcée qui est beaucoup appréciée par les pays francophones* ». L'Ambassadeur affirme aussi que « *le Vietnam est un des membres qui assistent activement à cette activité (la coopération tripartite), le Vietnam a même organisé « le Forum des entreprises francophones » à Hanoi, avec la participation de plusieurs pays membres. Tous les participants au Forum s'intéressent à la coopération économique* »<sup>447</sup>

En effet, l'idée d'un « espace économique francophone » n'est pas toute nouvelle, même s'il est vrai que le Vietnam est l'un des premiers pays qui s'intéressent particulièrement à la coopération économique avec les pays francophones. Cette initiative est déjà introduite dès le II<sup>ème</sup> Sommet des chefs d'État et de gouvernement ayant le français en commun, organisé à Québec en 1987 où il avait été affirmé le besoin de « *renforcement de la concertation dans le domaine économique* »<sup>448</sup>. La création du forum des affaires FFA révèle une véritable préoccupation en matière d'échanges entre les entreprises francophones. Le FFA est créé spécifiquement pour mettre en valeur la dimension économique de la Francophonie. Ensuite, à Dakar en 1989, c'est autour d'un véritable « *partenariat économique* » entre les pays francophones que les chefs d'État et de gouvernement francophone se sont regroupés. Le thème économique apparaît déjà dans l'engagement « *de promouvoir dans les pays en développement un processus d'amélioration de leur situation économique* »<sup>449</sup>.

---

<sup>447</sup> Voir notre entretien avec l'Ambassadeur Nguyen Ngoc Son, à Paris.

<sup>448</sup> Résolution du 2<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Québec en 1987.

<sup>449</sup> Résolution du 3<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Dakar en 1989.

Ce thème revient lors du Sommet de Chaillot en 1991 dont la résolution insiste sur la conduite « *des actions communes qui favoriseront l'avènement d'un véritable partenariat économique entre francophones* »<sup>450</sup>. Lors du Sommet francophone à Maurice en 1993, plusieurs résolutions mentionnent l'objectif de développer des actions pour faciliter la création d'un espace économique, et notamment la résolution sur la coopération économique francophone, la première du genre à être adoptée dans ce cadre. À Maurice les objectifs se sont affirmés. Les chefs d'État ont invité les instances de la Communauté à préciser les orientations qui inspirent le renforcement de son espace économique et à élaborer un programme de coopération solide. À Cotonou en 1995, les chefs d'État et de gouvernement francophones ont adopté une résolution qui préconise « *une réflexion sur l'organisation d'un espace économique francophone* »<sup>451</sup>.

Cependant, il faut attendre le VII<sup>e</sup> Sommet à Hanoi en 1997 pour que la dimension économique devienne centrale dans l'engagement francophone, avec la proposition du pays-hôte. Après la guerre froide, les pays francophones d'Asie n'ont pas encore un poids économique adéquat pour se bâtir en de vraies puissances. Néanmoins, il n'est jamais tard de mobiliser les atouts de la « Francophonie économique » pour redonner une importance à cette région en développement rapide.

Avec 3 milliards d'habitants, des taux de croissances de 5,5% à 8% par an et une demande en biens et services en explosion, l'Asie est une terre promise pour la recherche des partenaires économiques dans le monde. La France est au 12<sup>e</sup> rang des fournisseurs étrangers en Indonésie et en Malaisie, au 16<sup>ème</sup> rang aux Philippines, au 10<sup>ème</sup> à Singapour, au 9<sup>ème</sup> en Thaïlande et seulement 6,6% au Vietnam en 1996 (contre 4,2% en 1995)<sup>452</sup>. Pour d'autres pays développés comme le Canada, la Belgique ou la Suisse, la situation n'est pas meilleure. Les exportations canadiennes vers l'Asie représentent 8% du total de ses exportations, à 8% pour la Belgique et 3,8% pour la Suisse. De l'autre côté, pour les importations, celles de l'Asie vers le Canada représentent 12%, 9,2% vers la France, et 1,2% vers la Suisse.

C'est pour cette raison que le Vietnam souhaite être un levier pour la coopération économique parmi les partenaires francophones, en proposant « la Francophonie

---

<sup>450</sup> Résolution du 4<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Chaillot en 1991.

<sup>451</sup> Résolution du 6<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Cotonou en 1995.

<sup>452</sup> Francine QUENTIN, « La présence économique francophone en Asie », *MFI*, n° 810, 02 octobre 1997.

économique » comme thème central du Sommet 1997. Cela montre que la question cruciale que le Vietnam voulait aborder et développer est le renforcement des coopérations économiques. La diplomate Ton Nu Thi Ninh affirme ainsi qu'« *il faut compléter les vocations culturelle et politique de la Francophonie par un solide ancrage économique, dans un rapport sud-sud et pas seulement nord-sud. La Francophonie nous permet de renouer avec les pays du sud, particulièrement, donc, les Africains. Nous avons très peu de contacts avec eux. Or, nous avons toujours eu avec l'Afrique un lien sentimental dans le processus de décolonisation. Depuis l'annonce du Sommet d'Hanoi, nous avons reçu plusieurs ministres africains. Cela a suscité une curiosité, un intérêt. Maintenant, nous voudrions partager notre expérience dans la quête du développement des pays du sud* »<sup>453</sup>.

La Francophonie constitue-t-elle véritablement un environnement favorable aux coopérations bilatérales ou multilatérales comme le souhaite le Vietnam ? Le Sommet 1997 a-t-il apporté un nouvel élan pour la francophonie en Asie, en général, et au Vietnam, en particulier ? Difficile de répondre. Il reste que, « *pour un pays situé dans une région essentiellement anglophone (le Vietnam), la francophonie est un atout, un plus, un avantage comparatif* »<sup>454</sup>, déclare Ton Nu Thi Ninh. Pour que ce soit « *un projet d'avenir, il faut qu'il s'adresse à la jeunesse, donc que cela débouche sur la formation, des emplois et permettre une ouverture sur le monde. C'est pourquoi les échanges culturels, scientifiques et techniques, particulièrement les technologies de l'information pour lesquelles la jeunesse vietnamienne est plutôt douée, sont essentiels* »<sup>455</sup>.

Le Vietnam propose, dès le début de son retour à la Francophonie, de changer l'appellation de l'ACCT. Au lieu d'une « *communauté des pays ayant en commun le français* », il propose de le remplacer par « *une communauté ayant le français en partage* ». Ce mot de partage reflète mieux l'esprit de la Francophonie, en effet, avec ses notions de solidarité et compréhension mutuelle.

De même, pendant les conférences, le Vietnam fait partie d'une poignée des pays qui proposent des amendements ou des nouvelles idées pour les documents résolus pendant les conférences de la Francophonie. Par exemple, lors de la neuvième session du Conseil permanent de la Francophonie organisé en 1993, Hanoi a eu un rôle

---

<sup>453</sup> Entretien avec Ton Nu THI NINH, *op. cit.*

<sup>454</sup> *Idem.*

<sup>455</sup> *Idem.*

déterminant, concernant le volet politique du Sommet de Maurice, en matière de diplomatie, de diversité, de maintien de la paix et de sécurité internationale<sup>456</sup>. Il apporte notamment des propositions d'amendements au projet de Plan d'action pour le 28<sup>e</sup> Conseil permanent de la Francophonie à Hanoi en 1997<sup>457</sup>.

Répondant à un *interview* du journal *Le Courier du Vietnam* au seuil du Sommet de 1997, le président de la République socialiste du Vietnam, Tran Duc Luong, donne son avis et se veut clair : « *le Vietnam a apporté une contribution active au renforcement et au développement de la communauté francophone, dans la mesure où de ses capacités et selon les orientations suivantes : préserver et mettre en valeur la solidarité, participer intégralement à l'élaboration des politiques et des grands axes d'activités, assurer l'efficacité des programmes et des projets de coopérations, allier harmonieusement les relations multilatérales à celles bilatérales* »<sup>458</sup>.

L'ancien président ajoute aussi : « *nous avons accueilli favorablement l'installation des bureaux régionaux Asie-Pacifique de l'ACCT et de l'AUPELF-UREF à Hanoi. Dans les faits, cette installation a favorisé le fonctionnement de l'Institut francophone d'informatique de Hanoi et du Centre régional d'enseignement du français à Ho Chi Minh ville. Particulièrement, le fait d'accueillir le VII<sup>e</sup> Sommet des pays ayant le français en partage et d'organiser de manière concertée les activités de la communauté francophone, dans le cadre de ce Sommet, a traduit vivement le souhait et les efforts du Vietnam d'apporter sa part au développement de cette communauté* »<sup>459</sup>.

En effet, jusqu'au 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie, la coopération entre Vietnam et la Francophonie est à l'image de leurs relation politique. Le Vietnam obtient des grands bénéfices de la part de la Francophonie, et en retour, il apporte des contributions en tant que membre à part entière. Néanmoins, la suite du Sommet tombe dans une période assez calme. Au Vietnam, après le Sommet de Hanoi, on n'entend guère parler de la Francophonie. Celle-ci n'est présente que dans des conférences ; et donc, accessible à un public limité. Le français se place en retrait de l'anglais et quelques autres langues

---

<sup>456</sup> « Amendements proposés par le Vietnam aux documents du volet politique du Sommet de Maurice », CPF-9/93/28, Côte SCAF 1381-1, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>457</sup> « Propositions d'amendements du Vietnam au projet de Plan d'action », CPF-28-97-7, document 586-7, Côte SCAF 586 1-32, Service des archives de l'OIF, Paris.

<sup>458</sup> Extrait de *Le Courier du Vietnam*, document n° 89-12-97, dossier S83-12, Service des archives de l'OIF, Paris, p. 23.

<sup>459</sup> *Idem*.

régionales comme le chinois, le coréen ou le japonais. Entre 1997 et 2017, le panorama que nous décrivons ici connaît un tournant évocateur. C'est l'objet de la suite de cette rédaction.

## **II. 20 ans après le Sommet de Hanoi (1997-2017) : la Francophonie au Vietnam face à des réalités défavorables**

Pendant 22 ans, de 1975 à 1997, le Vietnam affiche fière allure en matière économique, en passant du rang des pays moins développés au rang des pays en voie de développement, d'un pays pauvre trempé dans les crises économiques à un pays à bas revenus, d'un pays isolé, en politique comme en économie, à un pays à porte ouverte et d'embarquement des aides publiques au développement et des investissements directs étrangers. En effet, de 1993 à 1997, il a reçu 10,8 millions de dollars d'aides publiques au développement, 27,8 millions de dollars d'investissements directs étrangers, soit 4,63 millions de dollars par an, c'est-à-dire 8,7 fois par rapport aux trois années antérieures. La remise de monnaie étrangère atteint 1,55 millions de dollars<sup>460</sup>. Après 20 ans, le Vietnam a quitté le rang des pays à bas revenus, pour être classé au rang des pays à revenu intermédiaire.

Nous pouvons constater qu'à l'Ambassade de France à Hanoi, le nombre d'agents français qui parlent vietnamien augmente, alors que celui des agents vietnamiens qui parlent français diminue ou reste stable. Au *Campus France*, organe attaché à l'Ambassade de France à Hanoi et chargé du service des études en France, les agents français parlant vietnamien sont plus nombreux qu'avant pour pouvoir donner facilement des aides aux étudiants vietnamiens. Ce qui contraste avec le passé récent où presque aucun agent français ne pouvait parler vietnamien.

En voici quelques clichés très divergents de la réalité de la francophonie au Vietnam, clichés nécessitant, à notre sens, des solutions urgentes et efficaces.

### **1. Contexte défavorable**

#### **1.1. Contexte mondial : la montée en puissance de la mondialisation**

---

<sup>460</sup> Duong NGOC, « Les trois crises économiques et les trois fois de transformation du Vietnam », *VnEconomy*, 1<sup>er</sup> mai 2010, disponible à l'adresse <http://vneconomy.vn/thoi-su/3-lan-khung-hoang-va-3-lan-chuyen-vi-the-cua-viet-nam-20105194034740.htm>.

En début de la décennie 2000, le monde est entré dans une nouvelle ère qualifiée de troisième mondialisation – « **un processus qui transforme l'organisation spatiale des relations sociales et des transactions et qui génèrent des flux et des réseaux transcontinentaux et interrégionaux d'activités, d'interactions et d'exercice du pouvoir** »<sup>461</sup>. Cette troisième mondialisation concerne tous les plans : les hommes, les marchandises, les capitaux ainsi que les services. Elle concerne tous les pays du monde et les transforme en un « village planétaire », à l'aide des progrès technologiques et les NTIC (Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication). Elle facilite la circulation, non seulement des biens, des produits, des services, des capitaux, mais aussi les rencontres physiques et virtuelles des individus et des cultures.

Certes, la mondialisation est un fait universel qui s'impose sans possibilité d'y échapper. Elle est « *une réalité incontestable, fruit d'une révolution technologique qui, grâce au développement des transports et des communications, a fait de la mobilité et de l'échange des moteurs de l'évolution du monde dans toutes ses composantes : économique, culturelle, sociale. Elle est inévitable. Elle est irréversible et s'accélère. Mais cette mondialisation doit être maîtrisée* »<sup>462</sup>. Pourquoi doit-elle être maîtrisée ?

En réalité, comme les deux côtés d'une main, le processus de mondialisation, tout comme les contradictions dans son sens, apporte tant d'avantages que d'inconvénients. Si on cherche à accélérer l'intégration internationale d'une part, on n'oublie pas le phénomène de l'antimondialisation d'autre part.

En effet, la mondialisation favorise le capitalisme, l'enrichissement et apporte des opportunités à tout le monde. La mondialisation est liée à la libération. Dans un monde mondialisé, tout est connecté, tout est relatif et tout est ouvert. Avec l'avancée du progrès technologique et scientifique, les échanges, les négociations et les coopérations sont établies facilement et d'une manière flexible. Dans un monde plat, la distance spatiale ou temporelle n'est plus un obstacle. Les individus sont plus indépendants.

Néanmoins, de l'autre côté, la mondialisation renvoie à toutes les menaces qui pèsent sur l'environnement, aux inégalités à l'échelle internationale, à l'inégale répartition des richesses et aux replis identitaires. Elle est source de violences et de

---

<sup>461</sup> David HELD, *Les transformations globales : politiques, économiques et culturelles*, Polity, 1999.

<sup>462</sup> Serge ARNAUD, Michel GUILLOU et Albert SALON, *Les défis de la Francophonie : pour une mondialisation humaniste*, Paris, Ed. Alfarès, 2002, p. 46.

conflictualités, fondés généralement sur les déséquilibres économiques. C'est un processus inégalitaire, déshumanisé que Joseph Stiglitz a critiqué dans son livre « *La Grande désillusion* » : « *tant la mondialisation du commerce des biens et des services que la globalisation des marchés des capitaux ont contribué à l'augmentation des inégalités, mais de manière différente* »<sup>463</sup>. Non seulement elle menace la solidarité planétaire en matière économique et financière, la mondialisation est source des conflits culturels et religieux causés par la résistance des peuples contre la perte de leurs identités culturelles. Les revers de la mondialisation sont multiples : les identités culturelles ont tendance à se crispier face à l'uniformisation et face à la menace issue des autres cultures, le rôle des États est minimisé à cause de la prolifération des acteurs illégitimes ou des acteurs non-étatiques, l'environnement risque d'être détruit à cause de l'enrichissement sauvage, etc. Dans un monde du mercantilisme, où on cherche à s'enrichir à tout prix, les valeurs traditionnelles, culturelles et historiques risquent d'être négligées.

À noter que la mondialisation bouleverse au fur et à mesure les modes de vie de dizaines de millions de personnes, elle apporte autant d'avantages que d'inconvénients, non seulement pour les États, mais aussi pour les acteurs non-étatiques. Il va de soi que le processus de mondialisation ne s'est pas réalisé sans les communicateurs, car la communication est primordiale pour elle : les échanges économiques et commerciales ont besoin de la communication ; les dialogues culturels ont besoin de la communication; les négociations politiques de même. C'est pourquoi la mondialisation pèse beaucoup sur les langues, plus précisément, elle pèse sur la tendance à l'utilisation des langues étrangères auprès des jeunes générations. Comment cette influence opère-t-elle ?

**Sur le plan économique,** le libre-échange est une caractéristique bien marquée dans la « mondialisation 3.0 ». La libre-circulation des marchandises, des hommes, des capitaux, des biens et des services.... efface l'intangibilité des frontières. Il accélère des relations internationales et des échanges transnationaux entre les économies-mondes qui s'établissent autour d'un nouveau système-monde: la Triade. La mondialisation a fait naître une nouvelle géographie des échanges, celle « *où les produits industriels et les services prennent la plus grande place et montrent la prépondérance des pays de la Triade*

---

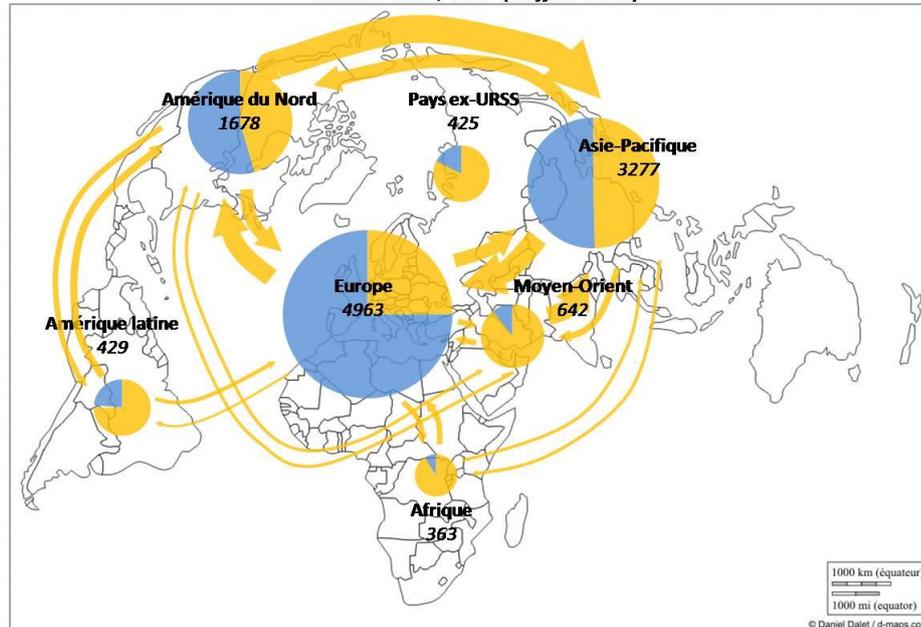
<sup>463</sup> Joseph STIGLITZ, *The globalization and its discontents*, Norton and Company, 2003.

qui constituent un oligopole mondial ». Regardez la carte des flux du commerce international et la carte qui illustre les relations au sein de la Triade.

Illustration 13 : Les flux du commerce international<sup>464</sup>

### Les flux du commerce international

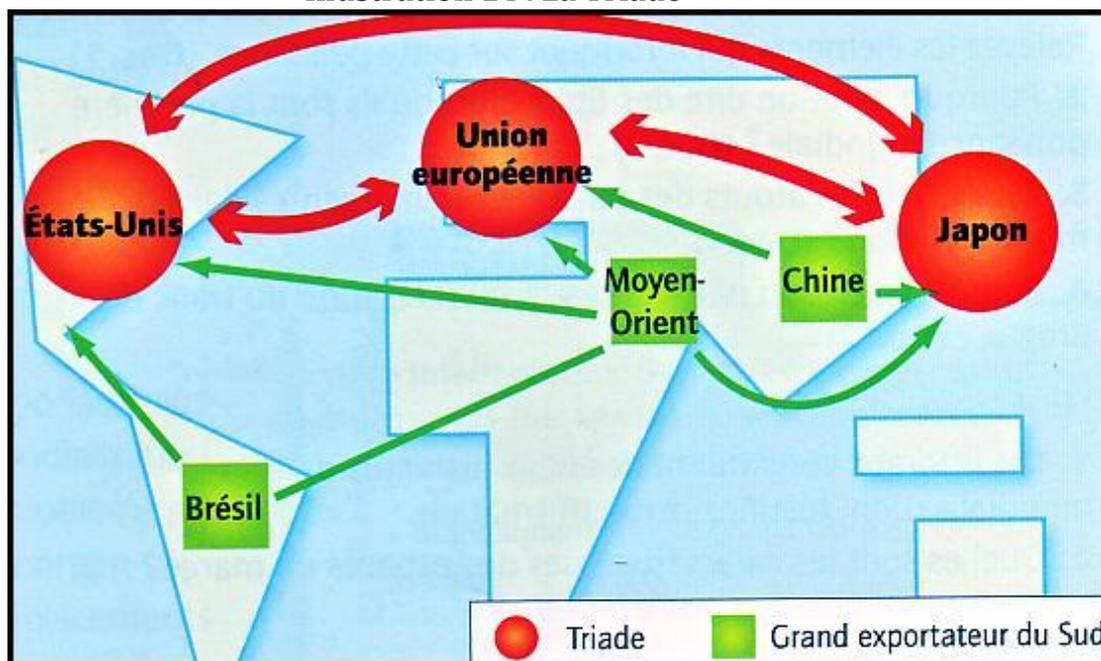
Source : OMC, 2008 (chiffres 2007)



- Part des échanges commerciaux réalisés à l'intérieur de la zone
- Part des échanges commerciaux réalisés à l'extérieur de la zone
- Flux commerciaux interrégionaux (la grosseur du trait est proportionnel à l'importance du flux : ici le plus gros flux, 700 milliards de dollars)
- Montant total du commerce de marchandises (en milliards de dollars)

<sup>464</sup> OMC, 2008.

Illustration 14 : La Triade<sup>465</sup>



Il faut dire que grâce à la mondialisation, les marchés nationaux se sont connectés, les firmes transnationales s'accroissent, les flux d'échanges sont multipliés dans ce qui est de venue une économie-monde. Dans cette relation bien complexe, les économies plus puissantes imposent des règles, des critères aux économies moins puissantes (par exemple : le dollar américain est pris comme devise internationale au lieu de l'or). Afin de faciliter les échanges commerciaux internationaux, tous les pays du monde ont besoin d'instruments de communication internationaux parmi lesquels la langue. Celle-ci un outil indispensable dans le rapprochement des hommes et dans la réalisation de leurs transactions. La langue sert aux négociations entre les États-nations et les firmes multinationales, entre les sociétés et aussi entre les sujets économiques. Les flux de biens et de services, les flux de finance et d'investissements qui font des navettes dans le monde ont besoin d'instruments de communication bien effectifs et suffisamment compréhensibles par la majorité des usagers du marché mondial. Il s'agit alors des langues internationales. **Et comme une règle inéluctable, les langues des économies puissantes sont les langues les plus utilisées et parlées dans ce monde mondialisé, globalisé.** La raison est simple. Les grandes puissances économiques disposent souvent de gros employeurs, soit elles recrutent les employés étrangers venus du monde, soit elles créent des emplois dans les entreprises délocalisées. D'ailleurs, les

<sup>465</sup> Plus de détails disponibles sur [http://www.cbv.ns.ca/bec/xoops\\_bec/modules/mastop\\_publish/?tac=HTML\\_Guide](http://www.cbv.ns.ca/bec/xoops_bec/modules/mastop_publish/?tac=HTML_Guide)

grandes économies s'aménagent souvent des conditions très favorables. Prenons l'exemple du dollar américain, parmi plusieurs monnaies qui coexistent dans le monde, le dollar a été choisi pour devenir la devise internationale à partir de 1944, et il est devenu la valeur de référence des échanges et des réserves dans le monde entier, en remplacement de l'or. Et si on considère la langue comme instrument d'échange, les individus sont arrivés à un consensus au fur et à mesure, obligatoirement ou volontairement, pour l'usage généralisé d'une ou de quelques « devises linguistiques ». En observant les échanges effectués entre la Triade, on trouve qu'il y a beaucoup de pays participant à ce processus, et chacun dispose de sa propre langue. Les échanges commerciaux internationaux ne peuvent pas s'effectuer sans l'aide d'un instrument de communication commun entre les interlocuteurs, entre les commerçants. Ayant le statut d'une langue de communication internationale, l'anglais, qui est la langue première, officielle ou co-officielle de près de 70 États et territoires, avec un nombre innombrable de locuteurs répartis sur les cinq continents du monde, est la langue privilégiée du commerce international.

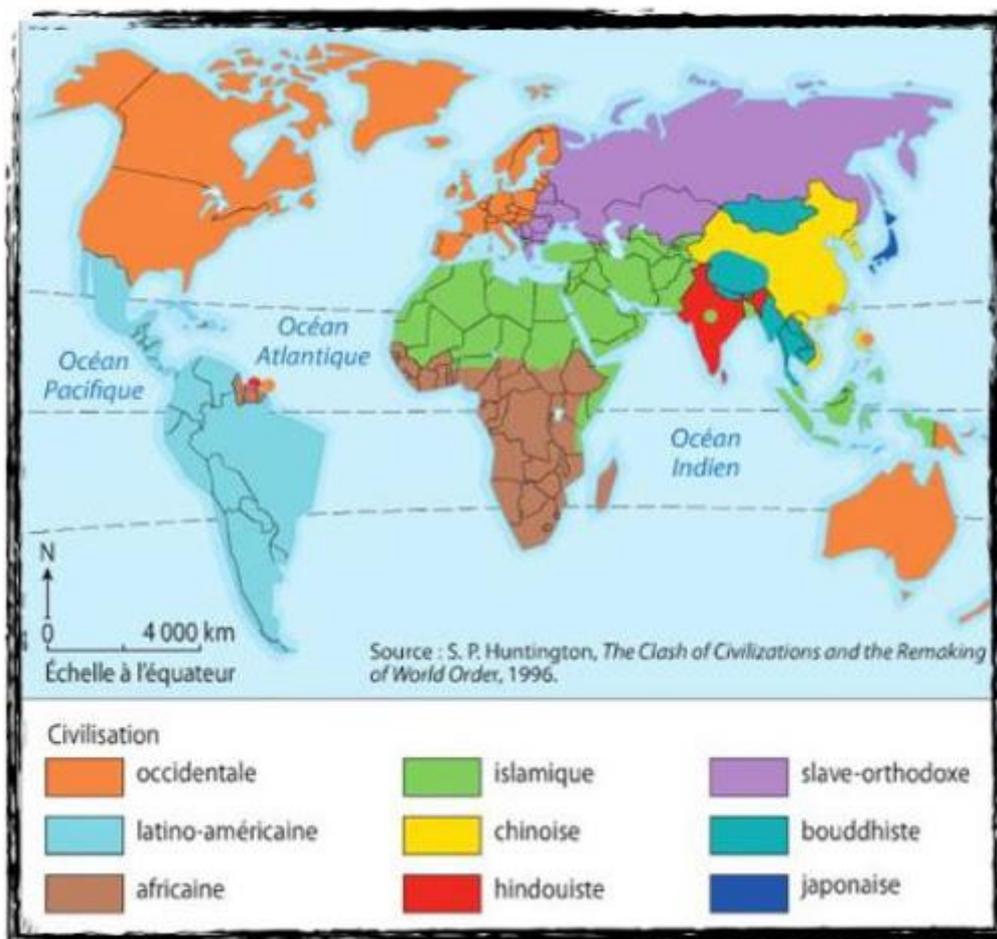
**Sur le plan culturel**, la mondialisation est une notion très liée à l'économie. C'est pourquoi plusieurs personnes pensent avant tout aux caractères économique, politique de la mondialisation sans prendre en compte les conflits causés par l'incompréhension mutuelle, et qui s'avèrent être très dévastateurs pour la cohésion sociale. C'est ce qu'on appelle les enjeux de la mondialisation de la culture.

En matière culturelle, la mondialisation conditionne la rencontre des cultures grâce à des flux d'êtres humains, y compris évidemment des flux migratoires. Du point de vue positif, la mondialisation contribue à répandre les cultures qui, auparavant, sont souvent plus ou moins isolées, étrangères les unes aux autres. Les frontières culturelles sont supprimées, les gens ont la possibilité de découvrir, de dialoguer librement avec les cultures qui les intéressent. Les frontières sont désormais ouvertes non seulement aux biens et aux services, mais aussi aux modes de vie, aux mouvements idéologiques, aux habitudes traditionnelles ou rites culturelles. Dès lors, des enjeux se posent : sous l'effet de la mondialisation, les cultures nationales ont subi des influences des cultures étrangères, transportées par les échanges économiques, les flux de migration ou encore par les produits culturels importés. Sous l'influence de ces nouvelles vagues, après le choc de civilisations, vient l'adaptation, laquelle peut parfois faire craindre un risque

d'homogénéisation. C'est donc le risque d'uniformisation culturelle. Les gens de quatre coins du monde risquent de pratiquer une même culture, une culture mélangée. Les individus deviennent culturellement métissés, en ne prenant plus conscience de leurs cultures d'origine, de leur identité culturelle. On a tendance à manger ou boire de la même façon, et à parler une même langue. ***Tout naturellement, les cultures fortes ont tendance à opprimer les cultures faibles. Et donc les langues des cultures fortes seront les langues les plus répandues, les plus parlées par les individus à travers le monde.***

Illustration 3 : Les aires culturelles (2009)<sup>466</sup>

Aires de civilisation selon Huntington en 1996



<sup>466</sup>Pour plus de détails, suivre le lien suivant : <https://lewebpedagogique.com/prof84700/files/2014/12/Aires-culturelles.jpg>

En effet, la langue étant la représentation la plus plausible des cultures, il y a des langues qui risquent de disparaître alors que d'autres tendent à devenir des langues dominantes. Cette contradiction s'explique assez aisément : une culture forte suscite souvent l'admiration de l'étranger, qui nourrit souvent le désir de la pratiquer, sous la prétention qu'elle procure plus d'utilités et de confort à leur quotidien, à leur travail ou à leurs relations. Il est à noter que les langues les plus apprises actuellement sont venues non seulement des grandes économies, mais aussi des grandes cultures : l'anglais (qui est langue officielle d'un bon nombre de pays industrialisés et développés), le chinois, le japonais notamment. *Après la cause économique, la découverte culturelle est aussi une bonne raison qui encourage la fréquence linguistique.* À titre d'exemple, l'industrialisation culturelle des États-Unis, avec leurs produits cinématographiques ou artistiques, a bouleversé les opinions traditionnelles. En conséquence, les œuvres culturelles sont considérées comme des marchandises à vendre, à exporter ou à importer. Les gens en font du profit et les produisent en fonction du besoin de la société.

**Sur le plan technologique,** les progrès scientifiques et technologiques participent considérablement à la promotion d'une langue. La présence d'une langue sur internet est aussi une mesure très importante qui montre sa vitalité car la place sur internet reflète le niveau d'utilisation dans le monde.

Regardez les statistiques qui présentent le classement de l'utilisation des langues sur internet, selon leur fréquentation et leur nombre d'utilisateurs. On peut voir clairement une décroissance relative à la langue française. Le premier tableau est établi en 2004 par David CRYSTAL dans son livre publié par l'Université de Cambridge en Angleterre, et le second en 2009 publié par L'Université de Science politique de la France.

**Tableau 21: Classement des langues en terme du nombre de pages sur internet<sup>467</sup>**

<b>Langue</b>	<b>Nombre de pages</b>	<b>Pourcentage</b>
Anglais	2,722	82,3
Allemand	147	4,0
Japonais	101	1,6

---

<sup>467</sup> David CRYSTAL, *The language and the internet*, Cambridge University Press, 2004.

<b>Français</b>	<b>59</b>	<b>1,5</b>
Espagnol	38	1,1
Suédois	35	0,6
Italien	31	0,8
Portugais	21	0,7
Néerlandais	20	0,4
Norvégien	19	0,3
Finlandais	14	0,3
Tchèque	11	0,3
Danois	9	0,3
Russe	8	0,1
Malay	4	0,1

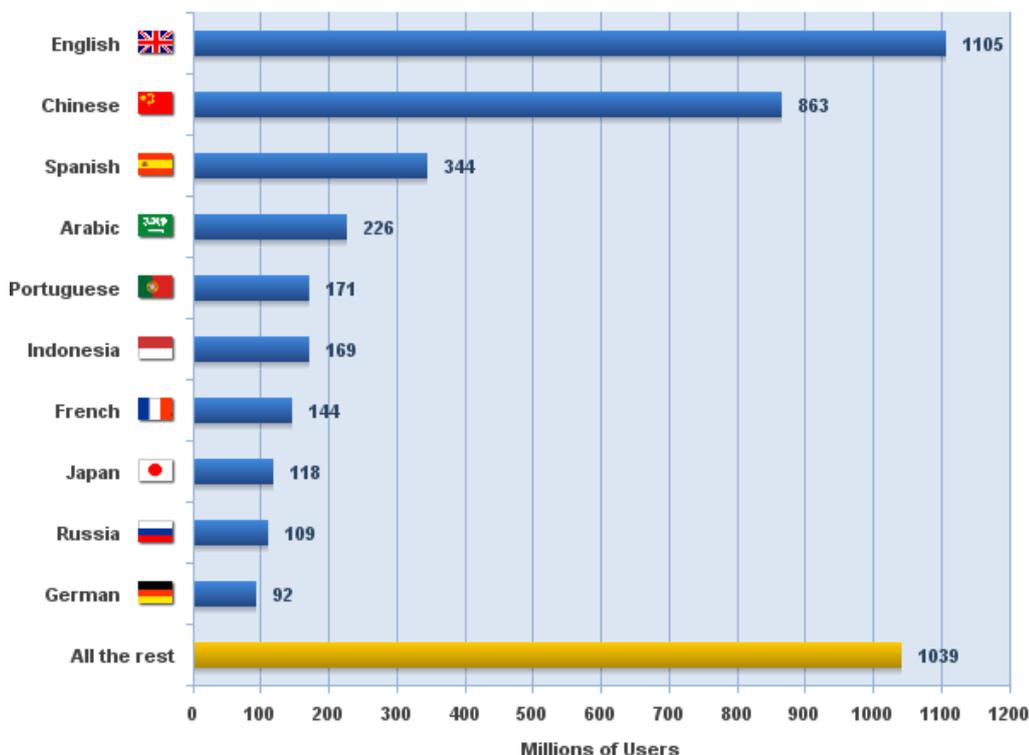
Et en voici le tableau qui présente les principales langues sur internet en 2019

**Illustration 4: Les dix langues les plus utilisées sur internet, 2019<sup>468</sup>**

---

<sup>468</sup> Disponible à l'adresse électronique <https://www.internetworldstats.com/stats7.htm>

### Top Ten Languages in the Internet in Millions of users - April 2019



Source: Internet World Stats - [www.internetworldstats.com/stats7.htm](http://www.internetworldstats.com/stats7.htm)  
Estimated total Internet users are 4,386,485,541 in April 30, 2019  
Copyright © 2019, Miniwatts Marketing Group

En comparant ces deux tableaux, on voit bien qu'en ce qui concerne le classement des langues les plus utilisées à l'internet, de 2004 à 2019, les positions évoluent. L'anglais se met toujours au sommet, le chinois et l'espagnol ont fait de grands progrès, alors que la langue française a perdu sa quatrième position en 2004 pour se retrouver à la 7<sup>e</sup> en 2019.

**Sur le plan politique**, sous la pression de la mondialisation et les règles stricts de l'économie du marché, les États ont besoin d'alliés sur la scène internationale. Le multilatéralisme est donc une tendance bien admirée par la grande majorité des États, puisqu'il favorise leur insertion internationale et réduit les coûts de leurs investissements dans la gouvernance mondiale ou régionale. Des milliers d'organisations ont été fondées pour répondre à ce besoin, y compris les organisations non-gouvernementales. L'anglais, avec le statut de la langue de communication internationale, est langue officielle de la plupart de ces organisations, même dans l'ASEAN où les langues de la plupart des pays membres prennent source principalement de la Chine ou de l'Inde, ou l'Union européenne où deux tiers des États et de

gouvernements membres sont membres de la Francophonie. Il faut une langue commune et compréhensible à tous pendant les réunions, les conférences pour que les négociations soient pertinentes. Et aucune langue autre que l'anglais ne peut se charger d'une telle mission en l'état actuel des relations internationales.

Le français n'est que la langue officielle de quelques organisations internationales : la Francophonie et l'Union des cyclistes internationales. Dans d'autres organisations internationales comme l'Organisation des nations unies ou l'UNESCO, le français se place officiellement en deuxième place après l'anglais, mais en réalité, l'anglais est toujours privilégié dans la rédaction des documents ou dans les négociations entre les membres.

Ainsi, la mondialisation, qui favorise la libération des économies, les dialogues interculturels, les coopérations politiques, favorise évidemment les langues internationales. La langue qui est l'outil de communication humaine doit accepter les règles concurrentielles de la mondialisation. Il s'agit de la compétitivité des langues ou de la position des langues internationales qui est reconfigurée avec l'évolution de la mondialisation.

### ***1.2. Contexte national : La politique étrangère du Vietnam au service du développement économique et de l'intégration régionale***

Sur le plan diplomatique, à partir de 1996, le Vietnam met en accent sur la coopération bilatérale avec l'ASEAN et la coopération multilatérale avec les pays membres de l'ASEAN. Il faut dire que la participation à l'ASEAN joue un rôle primordial dans la politique étrangère du Vietnam dans les années 90 et 2000. Le Vietnam s'intéresse également aux engagements qu'il a pris vis-à-vis de l'ASEAN, comme AFTA, AIA, AICO..., mais aussi ses engagements avec les organismes dans le cadre de l'ASEAN comme ceux avec l'AEC, ASEM<sup>469</sup>. Le Vietnam est un membre très actif de l'ASEAN et occupe des places importantes dans cette communauté telle que Président de l'ASEAN, Président de l'AIPA...

Le VIII<sup>e</sup> Congrès du parti communiste du Vietnam en 1996 a bien précisé que la politique étrangère du Vietnam consiste à « intégrer activement à la vie de la

---

<sup>469</sup> Résolution du IX<sup>e</sup> Congrès du PCV, disponible en ligne à l'adresse <http://tulieuvankien.dangcongsan.vn/ban-chap-hanh-trung-uong-dang/dai-hoi-dang/lan-thu-ix>

communauté internationale en maintenant la bonne direction de la politique diplomatique de diversification et de multilatéralisation des relations internationales, et en renforçant la diplomatie publique vietnamienne, à travers la participation aux organisations internationales<sup>470</sup>.

Le IX<sup>e</sup> Congrès du parti communiste du Vietnam en 2001 met en accent sur le renforcement de la coopération internationale dans l'éducation et la formation, en augmentant le nombre des Vietnamiens qui font des études dans les pays développés au niveau universitaire et postuniversitaire.

Sur le plan économique, si le VII<sup>e</sup> congrès du PCV s'engage à promouvoir une économie multisectorielle à orientation socialiste dont l'économie nationale joue le rôle central, le VIII<sup>e</sup> Congrès du PCV s'oriente vers une économie multi-composante fonctionnant selon le mécanisme du marché, sous le contrôle de l'État, à orientation socialiste. Le IX Congrès donne, lui aussi, l'objectif de développer une économie de marché à orientation socialiste sous le contrôle de l'État. La question de promouvoir l'intégration économique internationale commence à se poser à partir du IX<sup>e</sup> et renforcé à partir du X<sup>e</sup> Congrès du PCV.

Ce sont de grands changements au niveau macro-économique mais aussi macro-politique qui s'imposent au Vietnam. Il est à remarquer que l'intégration régionale avec les pays membres de l'ASEAN attire beaucoup d'attention des dirigeants vietnamiens.

Dans l'objectif d'augmenter ses marchés de consommateurs et partenaires commerciaux comme l'Australie, l'Inde, la politique étrangère du Vietnam, à partir de 1996, s'appuie sur l'intégration régionale avec la conscience du rôle et de la participation à l'ASEAN, la coopération avec les pays membres de l'ASEAN. En 1998, le Vietnam fait partie de l'APEC (Asian Pacific Economic Cooperation) et dès lors, il reçoit de grands soutiens des pays membres de l'ASEAN<sup>471</sup>.

C'est pour cette orientation que la coopération régionale du Vietnam dans ces années semble plus forte que la coopération hors-Asie et cela entraîne aussi des conséquences sur la politique linguistique du pays.

---

<sup>470</sup> La Résolution du VIII<sup>e</sup> Congrès du PCV, disponible en ligne à l'adresse <http://tulieuvankien.dangcongsan.vn/ban-chap-hanh-trung-uong-dang/dai-hoi-dang/lan-thu-viii/dai-hoi-dai-bieu-toan-quoc-lan-thu-viii-cua-dang-13>

<sup>471</sup> Voir *L'utilitarisme vietnamien et l'ASEAN*, Blog sur l'Asie du Sud-Est, disponible à l'adresse <https://redtac.org/asiedusudest/2018/06/14/le-rapport-du-viet-nam-a-lasean/>.

### **1.3. La naissance d'une nouvelle politique linguistique**

Le renforcement de la coopération régionale a des influences assez graves pour le choix de langue étrangère des jeunes vietnamiens, puisque l'anglais est maintenant la seule langue de communication et de commercialisation entre les pays asiatiques.

Près de 10 ans après le Sommet de la Francophonie à Hanoi, le Ministère de l'éducation et de la formation lance un projet portant rejet officiel de la langue française au Vietnam. Le projet national, très ambitieux, est intitulé « l'enseignement et l'apprentissage des langues étrangères dans les établissements publics de 2008 à 2020 ». Il est établi par la décision n°1400/QĐ-TTg du 30 septembre 2008. Une place de choix y est donnée à l'anglais, puisque « *la langue étrangère qui est enseignée et apprise dans les établissements scolaires du secteur public est l'anglais et certaines autres langues* »<sup>472</sup>. Certes, le français se trouve dans « *certaines autres langues* » que mentionne le projet, et l'anglais dispose manifestement une place prioritaire.

À l'entrée en vigueur de cette décision en septembre 2008, le ministère de l'éducation et de la formation du Vietnam lance un nouveau règlement pour tous les candidats au Master et au Doctorat, concernant le niveau exigé de langue étrangère. Selon cette décision, parmi les conditions d'admission, les candidats au Master doivent atteindre à un certain niveau d'anglais, et ils doivent faire un test pour justifier leur niveau. Toujours selon cette décision, les candidats bénéficient d'un droit d'exemption de faire ce test s'ils possèdent un certificat international de la langue anglaise. Les certificats mentionnés sont TOEFL, IELTS, IBT, TOEIC notamment.

Cette décision impacte profondément apprenants d'autres langues, y compris les francophones et directement les enseignants de français dans tout le pays. Le français n'est plus une langue à choix pour les nouveaux apprenants. Et comme plusieurs autres langues, il connaît une chute considérable du nombre d'apprenants. Il y a même une lettre du ministère des Affaires étrangères, envoyée au ministère de l'éducation et de la formation, dans laquelle on identifie le problème et prévient des conséquences inattendues suite à la mise en place du projet, que ce privilège pro-anglais peut entraîner

---

<sup>472</sup> Cf. Décision n° 1400/QĐ-TTg, *Le projet national de l'enseignement et de l'apprentissage des langues étrangères dans le système des établissements publics de 2008-2020*, p. 2, à télécharger à l'adresse <https://dean2020.edu.vn/vi/laws/detail/Quyết-dinh-ve-viec-phe-duyet-De-an-Day-va-hoc-ngoai-ngu-trong-he-thong-giao-duc-quoc-dan-giai-doan-2008-2020-1400-QĐ-TTg-ngay-30-9-2008-8/> (en vietnamien).

de mauvaises influences sur les relations diplomatiques et amicales entre le Vietnam et la France.

Devant ces comportements, après juste un an de mise en place de cette politique linguistique, le ministère de l'éducation et de la formation modifie cette décision, en concluant que les candidats de niveau Master pourront accéder par l'une des quatre langues : anglais, français, russe ou chinois. Mais, pour pouvoir diplômer et recevoir le diplôme de Master, l'étudiant doit en tout cas disposer d'un certificat d'anglais. Hélas, pas de grande différence, personne ne veut mettre du temps et de l'argent pour apprendre deux langues en même temps, alors que l'anglais est toujours une condition décisive et nécessaire pour leur soutenance de mémoire. La modification donne l'impression d'être plus portée vers une démarche d'apaisement qu'une vraie politique linguistique.

La troisième proposition du ministère de l'éducation et de la formation est d'accorder aux recteurs des universités le droit de prendre une ou plusieurs langues étrangères pour les candidats de Master et de Doctorat. Évidemment, pour ne pas gaspiller du temps, des ressources humaines, des sommes d'argent pour les formalités administratives, les recteurs préfèrent prendre une seule langue comme condition d'admission, et l'anglais est fréquemment mis au premier rang du choix. Depuis cette décision, le français perd sa vitesse dans la société du Vietnam et se trouve dans une situation pire que jamais. Malgré les modifications du ministre de l'éducation et de la formation, le français est encore une fois mis hors jeu, et il est difficile d'apporter une vraie motivation aux jeunes générations francophones du Vietnam.

Ensuite, selon une circulaire promulguée en 2012, et qui entrera en vigueur en 2013, l'anglais est réintroduit comme langue obligatoire dans l'admission au niveau de Master et de Doctorat de toutes les universités et à toutes les spécialités. Cette décision multiplie évidemment les difficultés pour la promotion de la langue française au Vietnam.

Vingt ans après le Sommet de Hanoi, le nouveau ministre de l'éducation et de la formation du Vietnam promulgue une nouvelle réglementation pour la formation des doctorants, selon laquelle la maîtrise de l'anglais est indiscutable. Plus sérieusement, seuls les candidats ayant au moins 1 publication scientifique dans les revues indexées

par les systèmes ISI et SCORPUS – le système américain et anglais de classement des revues scientifiques, en langue anglaise pour la plupart - sont comptées comme éligibles pour être admis à ce niveau de formation ou pour la soutenance de thèses de doctorat, ainsi que pour avoir le grade de « Professeur ». Donc, les autres langues étrangères, y compris le français, se confrontent désormais au défi d'être marginalisées du système éducatif national du Vietnam. Avec la mise en service de ce Projet, le nombre d'admis dans les départements de français des Universités de langues a considérablement baissé.

Récemment, l'idée d'imposer l'anglais comme deuxième langue officielle du Vietnam est introduite dans les débats ministériels relatifs aux sujets du développement des *start-up* vietnamiens à l'étranger<sup>473</sup>, à l'ère de la Révolution technologique 4.0. Cette initiative reçoit autant de commentaires favorables que de critiques, parmi lesquelles il faut compter l'énoncé du rédacteur en chef du Programme de l'enseignement général, Professeur Nguyen Minh Thuyet, selon qui « *le Vietnam est membre de l'ASEAN et la langue de communication de l'ASEAN est l'anglais. Alors, le fait de reconnaître l'anglais comme deuxième langue officielle est incontournable* »<sup>474</sup>.

## **2. Une situation alarmante de la Francophonie au Vietnam**

### **2.1. La relation avec les partenaires francophones en forte concurrence par rapport aux partenaires régionales**

Avec la politique de « *diversification et de multilatéralisation maximale de ses relations internationales* » appliquée à partir du Xème Congrès national 2006, le Vietnam a réalisé des échanges économiques et commerciaux avec 224 partenaires. En particulier, la relation avec les pays asiatiques est considérablement renforcée. Cependant, la relation avec les partenaires francophones, y compris la France, le Canada et les pays africains francophones, ne parvient toujours pas à la hauteur des potentialités.

---

<sup>473</sup> Giang TRAN, « Le ministre Nguyen Manh Hung (ministre de l'Information et de la Communication) propose au Premier Ministre de reconnaître l'anglais comme deuxième langue officielle », 30 novembre 2018. Disponible en ligne à l'adresse <https://www.tinmoi.vn/bo-truong-nguyen-manh-hung-de-nghi-thu-tuong-som-cong-nhan-tieng-anh-la-ngon-ngu-thu-2-011504974.html>.

<sup>474</sup> Anh THU et Nhat TAM, « Reconnaître l'anglais comme deuxième langue officielle est un fait incontournable », disponible en ligne à l'adresse <https://news.zing.vn/de-xuat-tieng-anh-la-ngon-ngu-thu-hai-truoc-sau-cung-phai-thuc-hien-post896648.html>.

Selon le rapport du ministère du Plan et des investissements du Vietnam, en 2007, la France est le sixième investisseur mondial au Vietnam, après des pays asiatiques (Japon, Corée du Sud, Singapour) et les États-Unis. Depuis, elle s'est laissée dépassée par d'autres pays de la région et reculé à la 22<sup>e</sup> place fin 2017<sup>475</sup>.

En 1997, le Vietnam n'a d'accords commerciaux qu'avec 11 pays africains francophones, et ce, jusqu'en 2015. Le Vietnam a désormais des relations diplomatiques et économiques avec 51/54 pays africains, c'est-à-dire toute l'Afrique. Ceci se fait grâce aux forums Vietnam-Afrique organisés en 2003 et 2010, et particulièrement au forum « Nouveau partenariat stratégique Asie-Afrique » (NPSAA) en 2005. Le Vietnam y est coordinateur de la coopération en agriculture Asie-Afrique. Leur coopération économique et commerciale s'est donc positivement renforcée. Cependant, selon une nouvelle recherche statistique, en 2015, le montant du marché exportateur du Vietnam vers les partenaires africains francophones (y compris l'Algérie) n'est que de 332,59 millions de dollars, alors que celui avec les partenaires africains non francophones est de 1.505<sup>476</sup> millions de dollars, soit un décalage de 5 fois.

La France est le 19<sup>e</sup> pays investisseur au Vietnam en 2017, bien après la Chine, la Corée, le Japon et le Taïwan.

**Tableau 22 : L'Investissement direct étranger au Vietnam en 2017<sup>477</sup>**

<b>Pays</b>	<b>Montant de l'investissement (USD)</b>
Chine	52.541.303.508
Corée	42.520.591.324
Japon	14.879.909.585
Taïwan	11.555.819.636
Thaïlande	9.434.374.459
Etats-Unis	8.349.926.092

<sup>475</sup> Chiffres émis par le Ministère de Plan et des investissements du Vietnam et disponibles à l'adresse <http://fia.mpi.gov.vn/detail/5428/tinh-hinh-thu-hut-dau-tu-nuoc-ngoai-10-thang-nam-2017>.

<sup>476</sup> Hong Khanh DANG, *La coopération économique Vietnam-Afrique*, thèse de doctorat en sciences politiques, Université Jean Moulin Lyon 3, 2016.

<sup>477</sup> Voir « Rapport de la Direction générale des Douanes », 2017, disponible sur [https://www.customs.gov.vn/Lists/ThongKeHaiQuanLichCongBo/Attachments/1016/2017-T11T-5N\(VN-SB\).pdf](https://www.customs.gov.vn/Lists/ThongKeHaiQuanLichCongBo/Attachments/1016/2017-T11T-5N(VN-SB).pdf) (en vietnamien).

Malaisie	5.238.605.150
Singapour	4.869.285.301
Inde	3.491.000.906
Indonésie	3.312.982.347
Australie	2.921.727.461
Allemagne	2.865.619.154
...	
France	1.132.258.665

## **2.2. Une connaissance limitée de la Francophonie**

Certes, les francophones vietnamiens ont une connaissance limitée de la Francophonie. Au Vietnam, la dimension francophone est généralement peu présente dans la vie quotidienne, ainsi que dans l'enseignement. «Pour beaucoup de Vietnamiens, l'idée francophone reste floue : ils confondent souvent le bilatéral français avec le multilatéral francophone, et la Francophonie semble être, avant tout, une affaire d'État parmi les autres affaires internationales, sans impliquer le peuple »<sup>478</sup>. En effet, « l'enseignement du français est en quelque sorte très centré sur la langue et la culture franco-françaises »<sup>479</sup>. Les méthodes et manuels de FLE utilisés actuellement dans les universités vietnamiennes traitent trop souvent des sujets français, sans aborder le monde francophone hors-Hexagone. 85,1% des enseignants vietnamiens constatent que leurs étudiants n'ont presque aucune notion de la Francophonie et de l'existence de cette organisation, en dépit de ses interventions au Vietnam et dans le monde. En effet, les étudiants de français participent à des activités collectives, organisées par la Francophonie, comme le 20 mars, le concours *Dynamiques*, les universités d'été.... Mais, ils ne savent pas qui sponsorise ces activités. D'une part, ils ne sont pas au courant les actions de la Francophonie de façon officielle. D'autre part, même si les actions, les concours organisés par la Francophonie intéressent les étudiants vietnamiens (presque 100% des enquêtés l'affirment), il faut des types de concours appropriés aux préférences des jeunes vietnamiens.

---

<sup>478</sup>- Trang PHAN, *op. cit.*, p. 24.

<sup>479</sup> Ngoc Lan BUI THI, *L'enseignement de la francophonie aux étudiants - futurs enseignants de FLE à l'École supérieure de langues étrangères, Université nationale de Hanoi, Vietnam, ULIS, 2011.*

En effet, les étudiants vietnamiens ne sont pas vraiment pas habiles en expression écrite. C'est pourquoi les *Prix littéraires* qui s'organisent chaque année par l'OIF, ou par les partenaires francophones, ne leur conviennent pas. En réalité, depuis la création de ces Prix, jamais un étudiant vietnamien n'en a remporté un. À partir de 2013, l'OIF et l'Ambassade de France lancent des concours de photos, de dessins, de musique... Ce type de concours captive plus l'attention des jeunes vietnamiens (comme concours LabCitoyen, La France-j'aime...).

Or, la Francophonie est une dimension fondamentale de la langue française, car sans elle, le français serait sûrement une langue tout à fait mineure. Elle représente une ouverture immense sur le monde, l'Afrique en particulier. La Francophonie étant la plus grande organisation chargée de la promotion du français dans le monde, son rôle est crucial sur le plan de la sensibilisation à la diversité culturelle. En conséquence, la méconnaissance de la Francophonie constitue une grande lacune pour les apprenants de la langue française.

### **2.3. Le recul du français dans le système éducatif du Vietnam**

Si en 1997, le nombre d'apprenants en français est approximativement 118.000<sup>480</sup>, ce nombre passe à pratiquement 40.000 élèves en 2016. Ils sont répartis dans deux tiers du nombre dans les provinces et villes du pays, soit une diminution de 70% (soit près 0,26% du nombre d'élèves dans tous les établissements scolaires du Vietnam), environ 15.353.800 élèves<sup>481</sup>.

D'après notre enquête, les 37 formations francophones (qui reçoivent des soutiens de l'AUF) existant actuellement au Vietnam intéressent 3570 étudiants (année scolaire 2015-2016) sur 4 années d'études, soit 24 étudiants par classe et par promotion. Ce nombre est encourageant, mais toujours insuffisant, car il se concentre sur certaines disciplines à la mode comme la gestion, l'administration, l'ingénierie. Plusieurs classes ont seulement 6-7 étudiants. Parmi les 442 établissements universitaires publics vietnamiens, il y a 33 établissements offrant des classes du et en français. En 2015-2016, il y a 16 formations au niveau universitaire, 9 formations au

---

<sup>480</sup> Déjà mentionné précédemment, p. 328.

<sup>481</sup> Chiffres émis par le Ministre de l'éducation et de la formation.

niveau de master et 3 formations au niveau de doctorat dont le nombre d'apprenants est présenté dans le tableau ci-dessous :

**Tableau 23 : nombre d'apprenants francophones au Vietnam en 2016**

<b>Niveau</b>	<b>Nombre d'apprenants</b>
Universitaire	6331
De master	1129
De doctorat	34
<b>Total</b>	<b>7494</b>

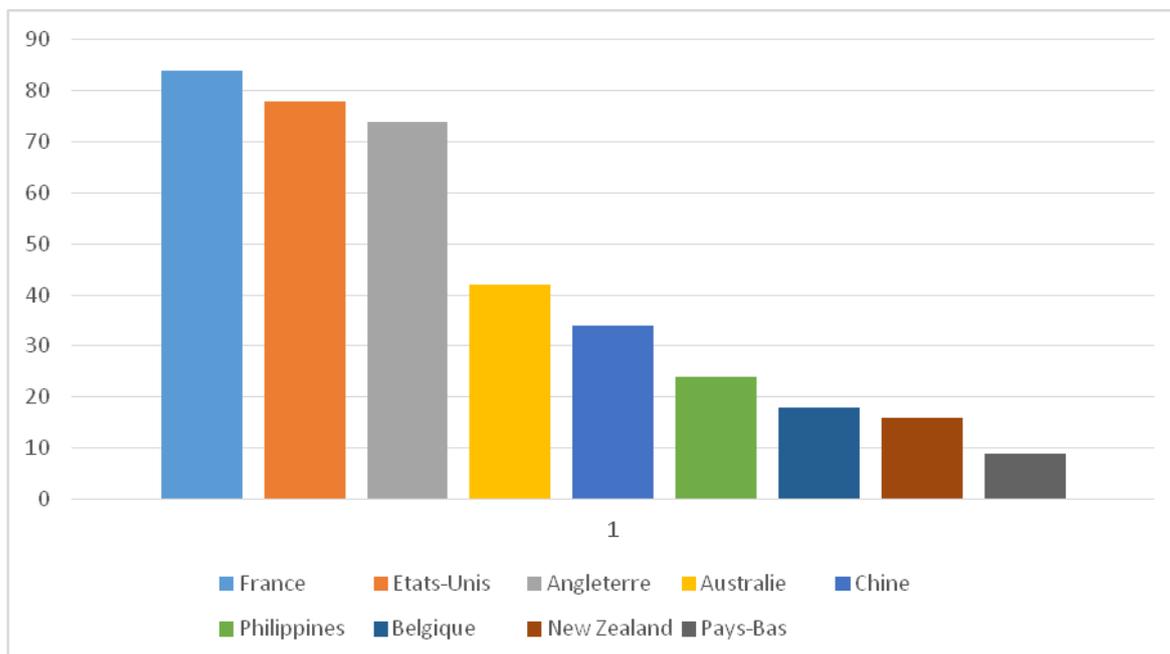
On peut le voir, la francophonie vietnamienne connaît une chute spectaculaire pour diverses raisons. Pourtant, selon le rapport de la Direction des formations étrangères du ministre de la formation et de l'éducation, jusqu'en 2016, il y a 485 programmes de formation coopératifs avec l'étranger, dont 257 programmes en cours, 59 programmes en attente, et 168 programmes déjà supprimés<sup>482</sup>. Toujours selon ce rapport, parmi les 10 pays ayant des coopérations dans l'enseignement supérieur avec le Vietnam, la France se place au premier rang avec 84 formations<sup>483</sup>, sous forme des filières francophones, des formations reconnues et certifiées par les universités françaises et des formations françaises délocalisées.

---

<sup>482</sup> Huu NGUYEN, Rapport du Projet « Enseignement supérieur français au Vietnam de 1986 », Hai, Institut francophone international, Université nationale du Vietnam, 2016, p. 64.

<sup>483</sup> *Idem.*

**Illustration 15 : La répartition des formations étrangères au Vietnam en fonction du pays (2016)<sup>484</sup>**



Cependant, parmi les 84 programmes francophones, 35 formations sont déjà fermées, soit 41,1%. La langue de formation de ces programmes est soit le français, soit l'anglais ; et il y a trois niveaux : universitaire, master et doctoral. Observons le tableau ci-dessous pour voir la répartition de façon précise :

**Tableau 24 : La répartition des formations de différents critères**

Niveau	Nombre	Encours	Arrêt	Langue de formation en français	Langue de formation en anglais	Langue de formation en anglais ou en français
Universitaire	30	18	12	18	9	3
Master	50	29	21	16	30	4
Doctoral	4	2	2	2	0	2
<b>Total</b>	<b>84</b>	<b>49</b>	<b>35</b>	<b>36</b>	<b>39</b>	<b>9</b>

De plus, plusieurs centres de formations fondés dans les années 90s sont fermés définitivement comme le Centre de formation des interprètes et des traducteurs (CFIT),

<sup>484</sup> *Idem.*

ou encore la Maison du Droit. Certaines formations sont rétrécies, à l'instar de l'Institut francophone d'informatique qui est devenu l'Institut francophone pour l'innovation, les classes bilingues ou encore les Pôles universitaires francophones (PUF). Les classes bilingues sont mises en place dès 1992 (dans la partie précédente), avec deux systèmes : système bilingue de 12 ans (du primaire jusqu'au terminal), et de 7 ans (à partir du collège jusqu'à la terminale). Mais, suite à la fin des subventions françaises, le système de 7 ans est arrêté parce que le nombre d'attendus n'est pas suffisant.

Les PUF sont un modèle de coopération franco-vietnamienne dans le domaine de l'éducation en 2006, avec deux locaux : l'un à l'Université nationale de Hanoi et l'autre à l'Université nationale de Ho Chi Minh ville. La durée du projet est de 3 ans, non renouvelables, pour la mise en place administrative du programme.

Cependant, 2 ans après la fin du projet de coopération, le partenaire français s'est rétracté, les formations du PUF à l'Université nationale du Vietnam à Hanoi doivent être rétrécies pour être transmises administrativement à l'IFI à partir de 2012<sup>485</sup>. Les formations du PUF à l'Université nationale du Vietnam à Ho Chi Minh ville gardent encore leur taille et leur fonctionnement<sup>486</sup>.

#### **2.4. La négligence du français par les entreprises francophones au Vietnam**

A l'heure actuelle, au Vietnam, il y a une trentaine d'organisations non-gouvernementales françaises et environ 280 entreprises françaises<sup>487</sup>. Mais il est à remarquer que la maîtrise du français ne compte qu'une valeur ajoutée, parfois ne figure pas pour le recrutement des candidats vietnamiens dans les entreprises françaises, alors que l'anglais est une compétence obligatoire. Depuis plus de 5 années, l'Université des Sciences et de Technologies, fondée suite à un Accord de coopération franco-vietnamienne, intéresse beaucoup d'étudiants vietnamiens en raison de ses formations en anglais et des offres de bourses pour aller en France. Le français y est enseigné comme une langue étrangère, alors que l'anglais est la langue d'enseignement et d'apprentissage.

---

<sup>485</sup> *Idem.*

<sup>486</sup> Informations disponibles en ligne à l'adresse officielle du PUF : <http://pufhcm.edu.vn/>.

<sup>487</sup> Thao Huong NGUYEN, « La formation des communautés francophones au Vietnam et vietnamophones en France : Acteurs du transfert culturel franco-vietnamien », PRECISER LA REFERENCE EXACTE ICI SVP

Aussi, plusieurs centres de formations franco-vietnamiens ont été fermés, comme Centre de formation des interprètes et des traducteurs localisés dans l'Académie diplomatique du Vietnam, ou celui de la Maison du Droit localisée dans l'Université du Droit de Hanoi. L'interruption de ces formations est justifiée par un recrutement difficile de candidats répondant aux exigences des programmes, ainsi que du nombre insuffisant pour une promotion. Par contre, le Centre franco-vietnamien en gestion est un modèle de formation très attrayant, qui offre des cours de gestion et de commerce en anglais.

Il est donc facile de comprendre le recul de la langue française au Vietnam, au profit des langues comme l'anglais, le chinois ou le japonais. Ayant depuis longtemps le statut de la langue de commerce international, l'anglais a bien affirmé sa place prioritaire, laquelle se consolide en contexte de mondialisation et d'intensification des échanges commerciaux, économiques et culturels. Par ailleurs, l'importance des échanges commerciaux entre le Vietnam et les pays voisins en Asie accélère le besoin d'apprentissage des langues asiatiques chez les jeunes de peur du chômage.

## **CONCLUSION PARTIELLE**

De 1979 à 1997, la coopération entre le Vietnam et la Francophonie connaît des transformations en fonction des contextes politiques international et national vietnamien. L'histoire commune débute par la reprise des relations avec l'ACCT, dans un contexte où le Vietnam cherche à se sauver de l'isolement et du blocus, mais aussi à sortir du problème cambodgien et des critiques de la communauté internationale. La Francophonie commence à se figurer dans la politique étrangère du Vietnam à partir de ce moment-là. La relation évolue à une nouvelle étape quand le Vietnam applique sa politique de Renouveau avec beaucoup de changements dans sa politique étrangère. Grande ouverture au monde, renforcement de la diplomatie économique, culturelle et publique... sont des conditions favorables pour que la Francophonie s'enracine, en implantant ses organismes dans tout le pays. La relation prend le bon chemin et s'épanouit avec le Sommet de 1997 à Hanoi. Non seulement il s'agit de l'événement le plus particulier de la Francophonie, mais encore du moment le plus important dans l'évolution de l'organisation, car elle a pour la première fois son Secrétaire général et son plan d'action. Néanmoins, depuis cette date historique, la Francophonie et le Vietnam ne se croisent plus fondamentalement : si le Vietnam s'oriente vers son objectif de développer l'économie, la Francophonie se poursuit son chemin de promoteur de la diversité culturelle et linguistique. Résultat : la langue française, le socle de la Francophonie, est de moins en moins appréciée dans le système éducatif du Vietnam et elle ne se parle que dans certains événements francophones. La situation est si alarmante que, à l'occasion de l'anniversaire des 20 ans du Sommet de Hanoi, les diplomates vietnamiens sollicitent les chercheurs et politiques vietnamiens et étrangers pour avoir des actions concrètes pour que la Francophonie revive.

## CONCLUSION GÉNÉRALE

Revenons à nos questions préliminaires, notamment celles de savoir s'il « *existe une stratégie de coopération du Vietnam avec la Francophonie ?* », « *quel est le rôle de la Francophonie dans la politique étrangère du Vietnam, et à l'inverse, quelle a été la responsabilité du Vietnam pour la promotion de la Francophonie et de la langue française dans la période de 1970 à 1997 ?* ». Au terme de nos analyses et de nos recherches, nous parvenons aux conclusions suivantes.

La première repose sur le fait que l'adhésion à une organisation internationale est une stratégie, une tendance très appréciée des petits États, en l'occurrence le Vietnam. Deux exemples solides illustrent cette affirmation. Le premier est le cas du gouvernement de Saigon, dans son adhésion aux organisations internationales, y compris l'ACCT. Pendant longtemps, l'ACCT a été la seule organisation francophone dont le gouvernement de Saigon faisait partie. Dans l'esprit des autorités de Saigon, cette politique de présence est très importante pour leur légitimité. La participation à l'ACCT permettait de se connecter aux mondes francophone et africain, à l'Europe et à l'Amérique ; et donc d'enrichir la palette de leurs relations internationales. La reconnaissance internationale est nécessaire et significative pour ce petit État, jeune et dans une situation politique si précaire.

Pour le Vietnam réuni, sa reprise avec l'ACCT en 1979 affirme encore une fois l'importance des organisations internationales dans la politique étrangère des petits États. Par le biais de l'ACCT, le Vietnam réussit à renforcer sa relation traditionnelle avec la France, puis à établir une relation plus large et plus étroite avec les pays africains francophones et les puissances francophones comme le Canada, la Suisse ou la Belgique. Cette adhésion contribue considérablement aussi à sa sortie de l'embargo américain et de l'isolement international dans les années suivantes. Il faut également réaffirmer que cette reprise n'est pas tranquille, elle est validée par une *Déclaration sur la coopération avec l'ACCT* de décembre 1979.

Notre deuxième conclusion est que le volontarisme est le principe le plus important pour l'attachement durable au multilatéralisme. L'échec de l'Union française, de la Communauté française et le succès des organisations francophones en sont des exemples typiques. Créées à partir de l'intention de se rapprocher de la patrie-mère, La

France, la participation des pays membres de l'*Union française* et de la Communauté française est plutôt une obligation. C'est pour cette raison que l'existence de ces organismes internationaux ne perdure pas longtemps. Tandis que, par la suite, l'adhésion aux organisations francophones se réalise sur la base du volontariat, les membres peuvent choisir leur statut : soit membre titulaire, soit membre observateur, ou même, refuser d'avoir un statut. C'est pour cette raison que les organisations francophones comme l'ACCT/l'OIF connaissent un succès et un développement durable.

La troisième conclusion est que la tendance favorable au multilatéralisme est incontournable, en temps de guerre ou de paix. L'appartenance à une communauté internationale apporte des avantages favorables aux États, surtout les petits États. Ceci, tant pour leur diplomatie que pour leurs coopérations économiques et culturels. Au sein de cette tendance, la Francophonie représente un choix fiable de plusieurs petits États, aujourd'hui encore. En quoi constituerait-elle un choix fiable ? Souvent, les organisations internationales se fondent sur un point commun en économie (G7, BRIC), en culture (CPLP, la Ligue Arabe) ou en géographie (UE, ASEAN). Simplement, on peut trouver un peu de tout cela en Francophonie : les pays plus ou moins avancés, les pays venant de tous les continents, les pays de différentes cultures, langues et religions. Cela permet aux petits États et aux petites puissances de bénéficier des aides financières, des soutiens économiques venus de la Francophonie, mais aussi des grandes puissances membres. L'espace francophone est aussi un espace pacifique où les conflits entre les membres sont rares. Leurs efforts dans la promotion de la diversité culturelle et linguistique constituent aussi des contributions importantes pour la protection de la paix universelle.

La quatrième conclusion porte sur l'idée que l'attachement à une organisation internationale est motivé, en premier lieu, par l'intérêt national. Autrement dit, si on considère que la participation à une organisation internationale est un investissement, elle doit être rentable sur le moyen et long terme. Les États doivent y trouver leur intérêt, leur « bénéfice ». Quoique leurs intérêts se trouvent dans tel ou tel domaine, économique ou politique, militaire ou culturel, ils doivent améliorer la situation de leurs États respectifs. L'adhésion à une organisation internationale est décidée quand l'État y trouve son compte.

La coopération entre le Vietnam et la Francophonie se construit sur le principe gagnant-gagnant : le Vietnam y trouve son intérêt d'être le pays d'accueil des investissements pour le développement social et culturel, notamment dans les domaines comme l'éducation, la formation des cadres, la formation professionnelle, les opportunités pour leurs jeunes générations. Symétriquement, la Francophonie y trouve une chance de consolider son image, ses influences et sa « puissance » en Asie. La protection et la promotion des valeurs francophones sont alors des points de départ communs importants pour que les partenaires tissent une relation qui se développe en fonction de leurs convergences. Ainsi, plus les convergences sont nombreuses, plus la relation réciproque est fructueuse. Dans le cas de la relation Vietnam-Francophonie, jusqu'à 1997, les deux partenaires y trouvaient de nombreux intérêts, et le Sommet de 1997 est la justification de cet attachement.

Ainsi, au cours de la période 1979-1997, on peut affirmer que la Francophonie occupe une place plus ou moins importante dans la politique extérieure du Vietnam. Pour celui-ci, la Francophonie est une porte ouverte vers l'extérieur, un investisseur, un fournisseur de main d'œuvre qualifiée, un forum diplomatique, et aussi une amie de confiance qui reconnaît le Vietnam, l'apprécie et lui offre des soutiens sans faille.

Cependant, la place de la Francophonie dans la politique étrangère se rétrécit beaucoup depuis les années 2000, avec l'épanouissement de la mondialisation, le développement de la technologie, de l'information et surtout de l'économie de marché. Ainsi, notre cinquième conclusion est que la Francophonie doit se rénover elle-même. Vingt ans ont passé et le contexte a beaucoup changé. La question de la coopération économique est aussi importante que la coopération culturelle, surtout pour les pays en voie de développement comme le Vietnam. La promotion de la diversité culturelle et linguistique doit s'accompagner de la consolidation économique. La Francophonie doit prendre en compte les nouveaux enjeux, pour améliorer la coopération économique entre les pays membres. Cela devient crucial pour elle.

En outre, la concordance entre la formation/l'enseignement et le marché du travail francophone est aussi à prendre en compte. En effet, *la Francophonie* prend source de l'existence de *la francophonie*, et dès lors, la vitalité de *la francophonie* dépend largement de l'efficacité de *la Francophonie*. Dans ce contexte, un deuxième Sommet de la Francophonie organisé au Vietnam pourrait être un levier pour apporter une image

plus réelle de la Francophonie aux yeux des jeunes francophones vietnamiens, mais aussi pour faire revivre une francophonie dynamique et une Francophonie efficace en Asie, en général, et au Vietnam en particulier.

En effet, lors du 7<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi, la communauté francophone au Vietnam et dans le monde constatent une renaissance des relations mutuelles entre le Vietnam et la Francophonie. Le Vietnam y voit des opportunités politiques, diplomatiques, mais aussi coopérative au sein de la Francophonie. De l'autre côté, la Francophonie y voit des opportunités de promotion de la langue française et de consolidation de sa place en Asie pacifique. À vrai dire, d'une certaine manière, le Vietnam a laissé à la Francophonie une place dans sa politique étrangère. Pierre Journoud, chercheur spécialisé dans la relation franco-vietnamienne, donne son opinion de cette relation : « *le Vietnam n'est pas francophone, au sens linguistique, mais la volonté que ses dirigeants ont jusqu'à présent manifestée, malgré bien des obstacles, de nourrir une francophonie de qualité et de valoriser la Francophonie institutionnelle témoigne de leur conviction que celle-ci peut servir les grands objectifs de leur politique étrangère : favoriser l'insertion régionale et internationale du Vietnam ; renforcer le glacis stratégique que tente de se constituer ce pays qui a dû affronter par les armes les ambitions impérialistes de la France, des États-Unis...et de la Chine.*»<sup>488</sup> Bien que cette volonté soit pragmatique<sup>489</sup>, la Francophonie se réjouissait de sa place privilégiée au Vietnam durant les années 90s.

Le Sommet de Hanoi est considéré comme l'événement le plus important de cette relation, le plus significatif durant l'évolution de cette coopération, suite auquel, la relation Francophonie-Vietnam évolue tout de même avec beaucoup de contraintes.

Le Vietnam s'inscrit dans le grand mouvement de la mondialisation à partir des années 2000. Il y voit des opportunités d'atteindre ses objectifs dans le développement de son économie. Pour le Vietnam, la question la plus importante est de sortir du rang des pays les plus pauvres du monde. Le message que le Vietnam voulait transmettre à la Francophonie est visible quand il propose, lors du moment du Sommet de 1997, de créer « un espace économique francophone ». C'est son intérêt, mais aussi ses vœux :

---

<sup>488</sup> Pierre JOURNOUD, « La stratégie francophone au Vietnam », dans Niagalé Bagayoko et Frédéric Ramel, *Francophonie et profondeur stratégique*, Etudes de l'IRSEM, n°26, 2013, p. 51.

<sup>489</sup> *Idem.*

renforcer la coopération économique avec les membres de la Francophonie. L'objectif final du Vietnam est pragmatique et clair ! Les échanges culturels, les politiques linguistiques... sont aussi au service de cet objectif. Pour le comprendre, il faut rappeler la pensée « *Di bat bien, ung van bien* » - « *Constant dans l'objectif, flexible en action* », c'est-à-dire que les Vietnamiens sont très flexibles en utilisant différentes stratégies, et différentes tactiques pour atteindre leur objectif final<sup>490</sup>. Cette pensée fut particulièrement appliquée par le président Ho Chi Minh, et devint une leçon pour ses successeurs, qui y ont puisé une stratégie pertinente par le passé et encore aujourd'hui.

En tant que petit État ayant une grande puissance comme voisine et une histoire de vassal cherchant à préserver son indépendance, le Vietnam choisit de vivre en harmonie avec, non seulement les pays frontaliers, mais aussi avec le reste du monde. Ce comportement est évidemment incarné dans sa politique étrangère d'aujourd'hui.

Cependant, depuis le Sommet de Hanoi en 1997, la Francophonie ne réussit pas à améliorer la coopération économique avec l'ensemble de ses membres. Malgré ses efforts et malgré son potentiel, ce domaine est toujours un point faible parmi ses actions. La coopération économique des pays francophones est toujours jugée insuffisante, et reste une faiblesse de cette organisation. Cette faiblesse s'explique par le fait que la coopération économique ne constitue la trame fondamentale de la Francophonie au départ<sup>491</sup>.

La situation régionale en Asie, et mondiale plus largement, a beaucoup changé depuis le 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi en 1997. Ce qui a entraîné de profonds bouleversements du côté vietnamien. En effet, ce Sommet est un grand événement international qui intéresse beaucoup de radios, de télévisions, des presses dans le monde. Le Vietnam renvoie une image très optimiste, d'un pays dans la paix, avec la culture riche et variée, un peuple hospitalier et sympathique malgré sa pauvreté. Cela diffuse l'idée d'un Vietnam tout à fait différent, tout nouveau. Le Vietnam a fort bien compris que c'était une occasion unique à ne pas rater, et il a réussi à bien profiter de cette occasion en or. De surcroît, le Sommet facilite et sollicite le tissage des nouvelles relations entre le Vietnam et les autres pays. Suite au succès du Vietnam, en tant que

---

<sup>490</sup> Vu Duong NINH, *op. cit.*, p. 45

<sup>491</sup> Sanh Chau PHAM, *op. cit.*, p. 173.

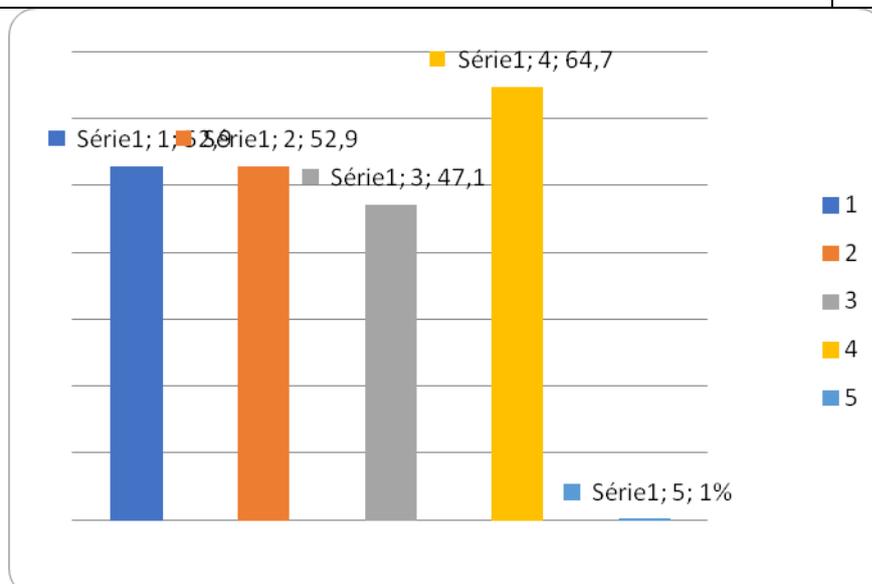
pays-hôte du Sommet, le Vietnam a accueilli plusieurs autres événements importants d'autres organisations régionales et mondiales. La relation diplomatique entre le Vietnam et plusieurs autres pays s'est aussi améliorée, l'image du Vietnam sur la scène internationale a beaucoup évolué. Plusieurs pays connaissent désormais mieux le Vietnam avec ses potentialités, sa culture, son peuple. Cela facilite sa politique étrangère de devenir « *ami de tous les pays* ».

Certes, ce sera difficile d'évaluer la place de la Francophonie dans la politique étrangère du Vietnam actuelle, et donc de la dessiner dans un proche avenir. Si dans le passé, la Francophonie figure, même pas très clairement, dans la stratégie diplomatique du Vietnam d'une certaine mesure, elle s'efface de plus en plus dans la politique étrangère de ce pays sur tous les plans, y compris dans les domaines les plus forts comme l'éducation ou la culture. Hormis quelques visites d'État lors de certains événements francophones, la Francophonie ne fait guère entendre son nom dans les rapports diplomatiques du Vietnam. Il est impératif pour les dirigeants francophones et francophiles du Vietnam, peu nombreux désormais, d'entreprendre de claires actions pour faire revivre une Francophonie et une francophonie dynamiques et visibles.

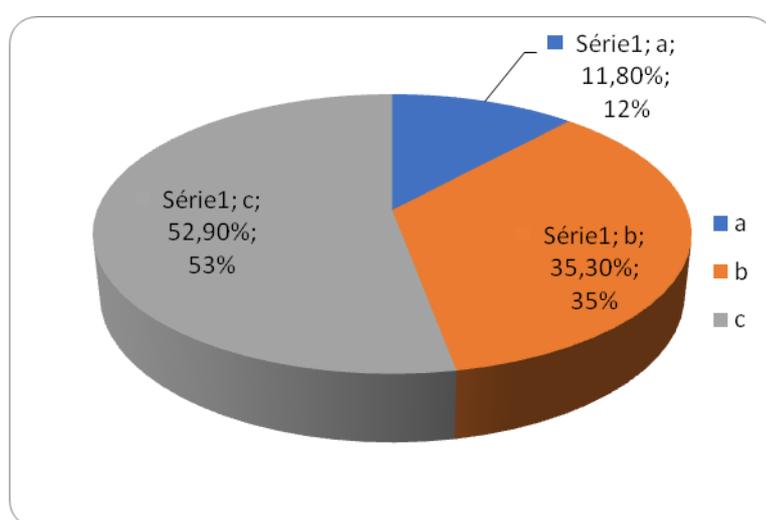
**LES QUESTIONS AUPRÈS DES ÉTUDIANTS DU MASTER DÉLOCALISÉ À L'ACADÉMIE  
DIPLOMATIQUE DU VIETNAM**

**PARCOURS « FRANCOPHONIE ET MONDIALISATION »**

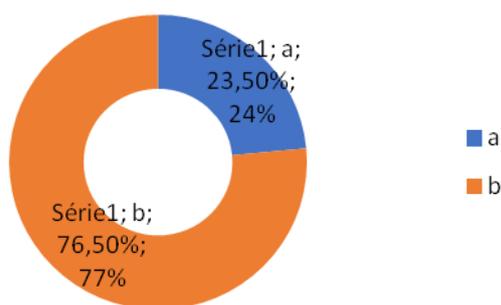
Question	Réponse
1. Selon vous, quel est l'objectif du Vietnam d'adhérer à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique ?	
a. Consolider la relation avec les pays francophones comme la France, la Belgique, le Canada, les pays africains	52,9%
b. Chercher une source de financement pour le développement du pays	52,9%
c. Renforcer les échanges internationaux dans des domaines spécifiques	47,1%
d. Chercher le soutien international des pays membres dans les forums internationaux ou dans les cas échéants	64,7%
e. Autres : toutes les raisons au-dessus	1%



2. Selon vous, l'ACCT a pu répondre aux attentes du Vietnam :	
a. Entièrement	11,8%
b. Partiellement	35,3%
c. Dans quelques domaines	52,9%
d. Autres :	



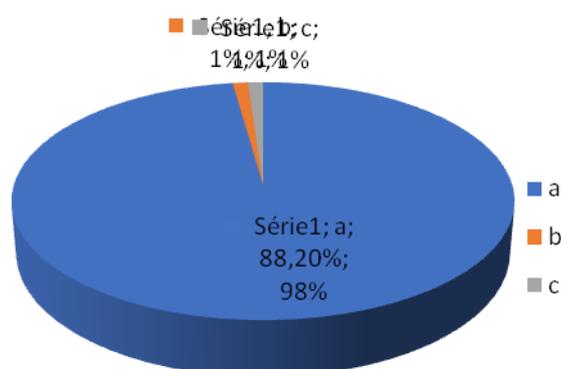
3. Selon vous, est-ce que la France et quelques grands Etats de l'ACCT ont voulu profiter de l'ACCT comme un instrument politique pour imposer des influences aux pays qui étaient leurs anciennes colonies ?	
a. Absolument Oui	23,5%
b. Absolument Non	76,5%
c. Autres :	



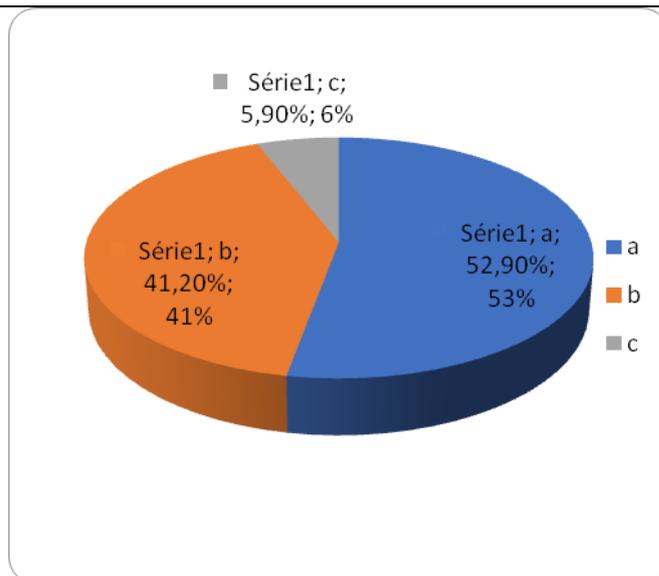
4. On a dit que « le Sommet de la Francophonie en 1997 a eu des contributions positives pour la diplomatie vietnamienne, il a permis au Vietnam d'affirmer sa position sur la scène internationale et de montrer ses compétences, ses identités. La preuve est que après cet événement, le Vietnam est devenue pays hôte de plusieurs autres grandes conférences internationales ». Est-ce que vous êtes d'accord avec cet avis ?

88,2%

- a. Oui, je suis d'accord
- b. Non, je ne suis pas d'accord
- c. Autres : je ne suis pas vraiment pour cet avis, car selon moi il y a d'autres raisons qui expliquent le rôle de pays hôte ou d'organisateur du Vietnam dans les autres événements internationaux.

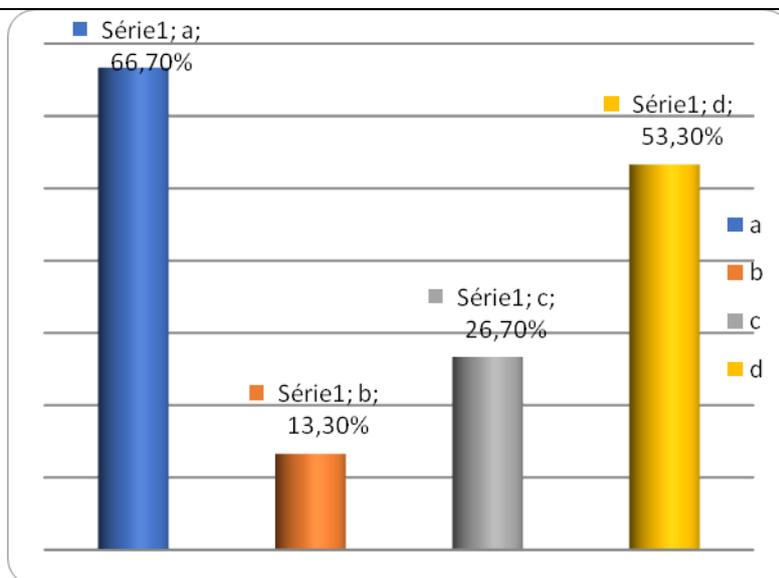


<p>5. D'après vous, par rapport à la période avant le Sommet 1997, la coopération Vietnam-Francophonie a été renforcée ou rejetée ?</p> <p>a. Plutôt renforcée</p> <p>b. Plutôt rejetée</p> <p>c. Autres :</p>	<p>52,9%</p> <p>41,2%</p>
--	---------------------------

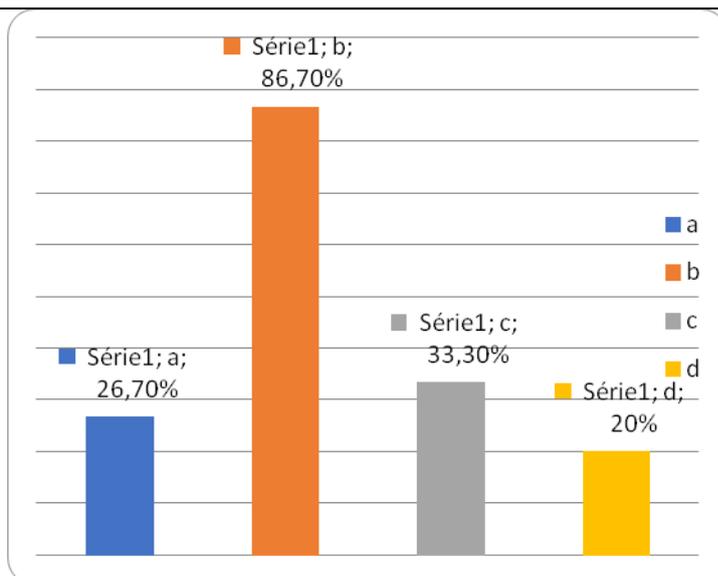


<p>6. Selon vous, durant la période de 1979 à 1986, l'ACCT a joué quel rôle pour le Vietnam ?</p> <p>a. Un partenaire stratégique qui aide le Vietnam à sortir de l'embargo et de l'isolement provoqué par les grandes Puissances</p> <p>b. Un partenaire fiable qui permet le Vietnam d'établir des relations diplomatiques avec les pays hors du système communiste et socialiste</p> <p>c. Un investisseur important surtout dans le domaine de culture, de l'éducation et des sciences et techniques.</p> <p>d. Un acteur important qui contribue à maintenir et développer la relation économique, culturel et politique avec</p>	<p>66,7%</p> <p>13,3%</p> <p>26,7%</p> <p>53,3%</p>
--	---

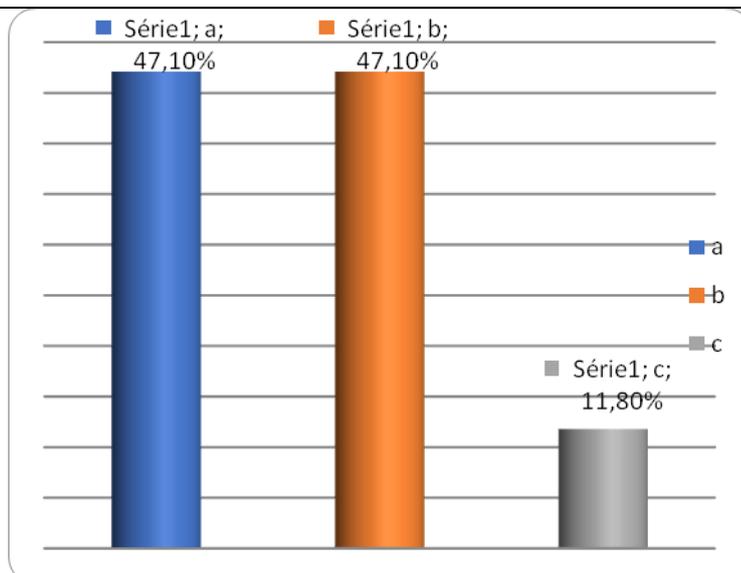
la France	
e. Autres :	



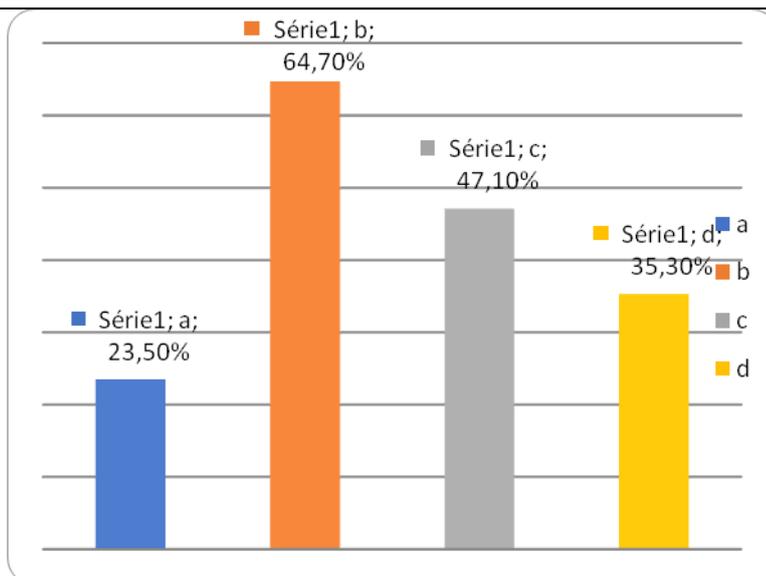
7. Selon vous, durant la période de 1986 à 1997, quel est le rôle de l'ACCT pour le Vietnam ?	
a. Un forum international où le Vietnam apprend et pratique la réception diplomatique professionnelle de norme internationale.	26,7% 86,7%
b. Un forum international qui permet le Vietnam de renforcer effectivement sa politique d'intégration	33,3%
c. Un acteur important qui contribue à consolider la coopération économique, politique et culturelle franco-vietnamienne	20%
d. Un investisseur important et fiable dans plusieurs domaines	
e. Autres :	



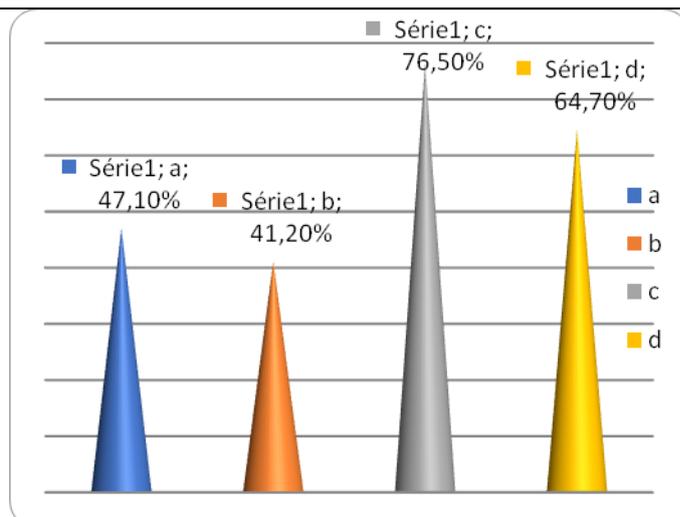
8. D'après vous, est-ce que l'ACCT a soutenu le Vietnam à élargir les coopérations avec les autres pays membres, comme la France, les pays africains, les pays européens ?	
a. Beaucoup	47,1%
b. Peu	47,1%
c. Pas	11,8%
d. Autres :	



<p>9. Le Vietnam est toujours reconnu comme un membre actif et responsable au sein de la Francophonie, alors que le français au Vietnam est maintenant en fort recul. Selon vous quelles sont les causes de cette situation ?</p>	
<p>a. Le Vietnam ne trouve plus d'intérêt dans la relation avec les pays francophones</p>	23,5%
<p>b. Le Vietnam voulait renforcer la coopération économique francophone alors que la Francophonie n'arrive pas à répondre à cette attente.</p>	64,7%
<p>c. Le soutien de financement de la Francophonie pour le Vietnam a beaucoup baissé</p>	47,1%
<p>d. Le Vietnam a mis une place prépondérante à l'anglais par rapport à toutes autres langues</p>	35,3%
<p>e. Autres :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Le contexte mondial a changé, la mondialisation se développe rapidement, cela demande au Vietnam d'élargir au maximum ses relations avec tous les pays dans le monde. Tandis que le rôle de la France sur la scène internationale et au Vietnam a beaucoup affaibli. Au Vietnam, même les entreprises françaises ne recrutent pas des employés francophones, c'est pour cette raison que l'apprentissage du français n'est plus important.</li><li>- La langue française n'apporte pas de travail aux jeunes vietnamiens.</li></ul>	



<p>10. Bien que la Francophonie a un nombre immense des membres, et c'est aussi une des premières organisations internationales dont le Vietnam est membre, cependant très peu de Vietnamiens connaissent l'existence de cette organisation, il y a aussi des francophones vietnamiens qui ne la connaissent même pas. Comment peut-on expliquer cette situation ?</p>	
<p>a. Parce que les activités francophones ne sont pas nombreuses et n'affectent qu'un public très restreint</p>	47,1%
<p>b. Parce qu'après le Sommet 1997, la Francophonie n'a aucune activité impressionnante</p>	41,2%
<p>c. Parce que la Francophonie est peu entendu sur les média vietnamiens</p>	76,5%
<p>d. Parce que actuellement le Vietnam a beaucoup plus de partenaires qui offrent des coopérations très fructueuses et effectives alors que celle avec la Francophonie n'atteigne toujours pas la hauteur de ses potentiels.</p>	64,7%
<p>e. Autres :</p>	



11. Pourriez-vous apporter quelques solutions pour renforcer la coopération Vietnam-Francophonie et apporter un nouveau souffle vital à la langue française au Vietnam ?

- Bien que le français n'ait pas de place importante dans les domaines économique ou politique, il est toujours beaucoup apprécié dans le domaine culturel et artistique. Donc pour promouvoir le français il faut renforcer les échanges et les coopérations sur ce côté. Le français doit être renforcé en profondeur, au lieu en largeur comme l'anglais.

- Il faut faire la publicité sur les médias, l'OIF doit montrer ses potentiels

- Renforcer l'investissement et la communication

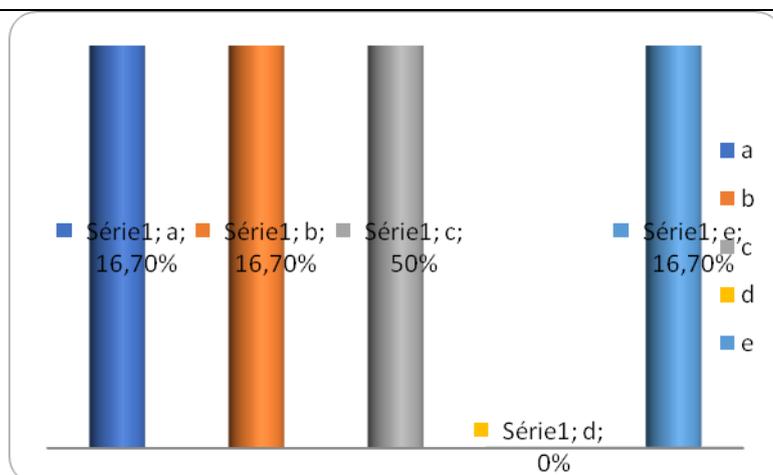
- Il faut créer plus d'emplois aux francophones vietnamiens, plusieurs entreprises françaises investissent au Vietnam mais ne recrutent que des anglophones

- Il faut qu'il faut que le Vietnam puisse pousser les développement dans le domaine économique tel que la création des zones industrielles où les jeunes francophones vietnamiens peuvent chercher facilement des emplois. Car à mon avis, l'emploi est la première condition pour le renforcement des relations franco-vietnamiennes.

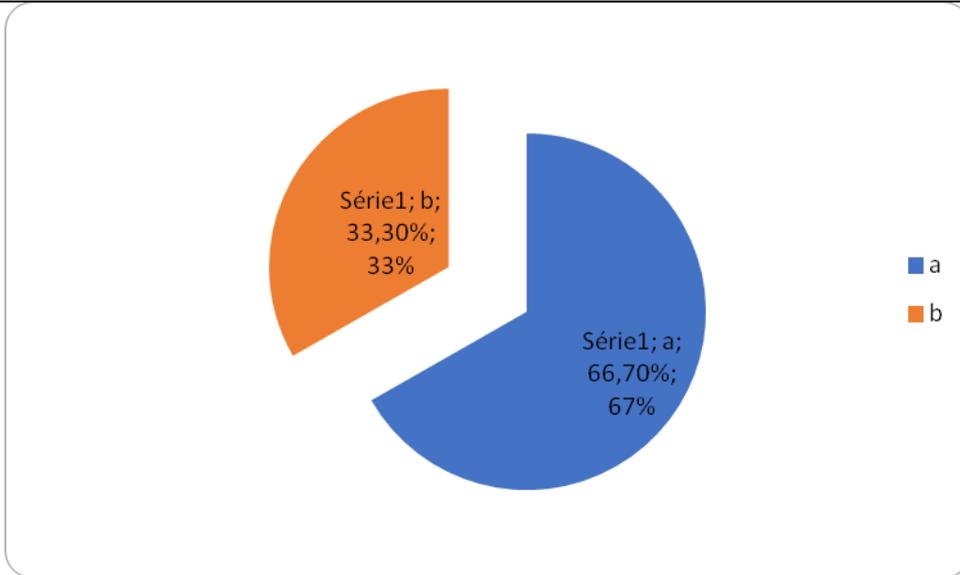
- Il faut renforcer la coopération économique

<p>francophone. Maintenant il n'y a pas beaucoup d'entreprises françaises au Vietnam, si non, ces dernières ne recrutent que des anglophones. En plus, l'insertion professionnelle des étudiants francophones est très difficile. Même les étudiants qui ont fait leurs études en France peuvent difficilement trouver un travail. Dans un contexte d'aujourd'hui où le rôle de l'économie est très important dans les coopérations bilatérales et multilatérales, si la Francophonie ne contribue pas suffisamment à la coopération économique francophone, elle n'arrive pas à jouer un rôle d'influence pour le Vietnam ainsi que pour les autres pays en général. C'est la réalité. La coopération économique apportera des coopérations et des communications dans les domaines comme la culture ou l'éducation. Il faut également prendre compte le rôle de la France. La France se face maintenant à plusieurs défis, peut-elle rester toujours un supporteur pour la Francophonie ?</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il faut promouvoir la coopération économique entre le Vietnam et les pays francophones.</li> <li>- La France doit se retourner au Vietnam et en Asie du Sud-Est mais pas seulement en Afrique comme ces dernières années. A côté des coopérations dans les domaines linguistique, culturel, celle en économie est aussi très importante. Les entreprises françaises doivent avoir une stratégie en utilisant les ressources humaines francophones domestiques.</li> </ul>	
<p>12. Genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Homme</li> <li>b. Femme</li> </ul>	<p>50%</p> <p>50%</p>
<p>13. Age</p>	<p>30-45</p>
<p>14. Lieu de travail :</p>	

a. Dans les bureaux gouvernementaux	16,7%
b. Dans les bureaux ministériels	16,7%
c. Dans les bureaux régionaux	50%
d. Dans les établissements éducatifs	16,7%
e. Dans les entreprises et les secteurs privés	
f. Autres :	



15. Est-ce que vous utilisez le français dans votre travail ?	66,7%
a. Oui	33,3%
b. Non	



## **ANNEXES**

## **ENTRETIENS**

### **Entretien avec M. Nguyen Ngoc Son – Ambassadeur du Vietnam en France**

#### **Question 1 : Selon vous, quels sont les objectifs du Vietnam en adhérant à la Francophonie?**

Vietnam est un des premiers membres de la Francophonie, qui était à ce moment-là l'Agence de Coopération culturelle et technique. Après la Réunification, le Vietnam a succédé le statut de membre de cette Agence du Vietnam République. Comme tous les autres membres, le Vietnam voulait renforcer la relation avec les pays dans ce cercle francophone, les pays qui partagent des valeurs autour d'une langue commune – le français. Dans mon mémoire, au moment du renouement de cette relation, le Vietnam vient de sortir de la guerre pour l'indépendance, il se trouve encore dans une situation de l'isolement à cause de la politique d'embargo américaine et aussi européenne. Face à cette situation, la reprise avec l'ACCT est considérée comme chance pour le Vietnam de s'ouvrir et d'établir des relations avec les autres pays, comme une mesure pour détruire cet entourage apporté par cette politique. C'est le premier objectif du Vietnam mais aussi un objectif très important pour pouvoir développer l'économie dans une telle situation. Il faut dire que la Francophonie est une organisation ayant la voix dans la communauté internationale et rassemblant des forces politiques importantes dans les relations internationales dont parmi ses membres il y a des pays développés comme le Canada, la France, la Belgique, la Suisse, et aussi des pays africains qui sont des alliances du Vietnam pendant la lutte pour la libéralisation du peuple et pour l'indépendance. La reprise avec cette organisation permet le Vietnam d'avoir plus de supports des amis internationaux, d'avoir plus de soutiens dans les domaines de sciences et de technique des pays développés pour renforcer l'économie nationale. Selon moi, ce sont des principaux objectifs du Vietnam en reprenant la relation avec la Francophonie. De plus, comme nous savons tous, après près de cent ans sous la colonisation française, le nombre des personnes parlant français au Vietnam est considérable, surtout la génération de nos grands-parents et nos parents. Dans cette ambiance, la reprise avec la Francophonie est aussi une mesure pour maintenir le français au Vietnam comme une langue internationale qui contribue à la coopération diplomatique du Vietnam.

**Question 2 : Dans la relation entre le Vietnam avec les pays membres de la Francophonie – grandes puissances –comme la France, le Canada, la Belgique, la Suisse, selon vous, est-ce que la Francophonie est un instrument politique que ces grandes puissances utilisent pour mettre une certaine influence sur les pays qui étaient leurs ex-colonies ?**

A mon avis ce n'est pas vrai, parce que le credo des pays membres de la Francophonie est le partage des valeurs communes sur la base d'une langue pour créer un lien d'attachement ainsi que la diversité culturelle dans la relation internationale. Aujourd'hui, il est visible que la relation internationale subit une prédominance de l'anglais – la langue internationale ayant le plus grand nombre d'utilisateurs. La Francophonie n'est pas effectivement un instrument pour influencer ou imposer, mais elle est créée partir de la volonté des pays qui veulent se rassembler, en se basant sur des valeurs communes dont le français, pour établir une communauté politique relativement puissante afin d'élever la voix sur la scène internationale.

**Question 3 : Est-ce que la Francophonie sert à renforcer les coopérations entre le Vietnam et les autres pays membres ?**

Dans le cadre de la Francophonie, il est clair que la relation bilatérale entre les pays membres est beaucoup renforcée et élargie de plus en plus dans beaucoup de domaines. Avant, la coopération francophone se limite principalement dans la promotion et l'enseignement du français ou les sciences et la technique. Maintenant, les coopérations ont élargies à d'autres domaines, et particulièrement, la coopération francophone se focalise fortement à la coopération économique. Dans les derniers Sommets francophones, les pays membres expriment l'envie de construire une « espace économique francophone » pour aider les pays membres de la Francophonie d'établir des coopérations de plus en plus étroites dans le domaine économique, c'est non seulement une coopération entre les pays développés avec les pays en voie de développement et moins développés, mais encore celle entre les pays en voie de développement et moins développés eux-mêmes. On parle beaucoup de la coopération tripartite, une tendance renforcée ces dernières années et beaucoup appréciée par les pays francophones. Cependant il faut du temps et beaucoup d'efforts pour que cet espace économique francophone puisse déployer tous ses potentiels. Le Vietnam est un des membres qui assistent activement à cette activité. Il a même organisé le « Forum des

entreprises francophones » à Hanoi avec la participation de plusieurs pays membres. Tous les participants au Forum s'intéressent à la coopération économique. A vrai dire, pour que la coopération francophone soit de plus en plus forte, il faut consolider la coopération économique au lieu de limiter à la coopération culturelle ou linguistique.

**Question 4 : Donc selon vous l'avenir de la Francophonie au Vietnam doit se focaliser à la coopération économique ?**

Absolument, je pense que dans l'avenir, pour promouvoir la Francophonie au Vietnam il faut renforcer la coopération économique. Le nombre des francophones vietnamiens se rétrécit et c'est la tendance patente parce que le Vietnam se trouve dans une région où l'anglais est très fréquent dans les échanges commerciaux alors que les coopérations avec la France ou avec les pays francophones ne sont pas aussi fructueuses qu'avec d'autres pays, cela encourage les jeunes à se tourner vers des langues qui leur permettent de trouver plus facilement le travail comme le chinois, le coréen ou le japonais... Cela veut dire que, nous ne pouvons pas imaginer ou idéaliser la promotion de la langue française pour qu'elle devienne aussi développée comme autrefois, il faut accepter la réalité que le nombre des francophones au Vietnam se diminuent de plus en plus. Par conséquent, pour maintenir la langue française au Vietnam, il faut renforcer la coopération économique francophone. Quand plusieurs entreprises francophones s'investissent au Vietnam, d'une façon naturelle, le besoin d'apprendre le français s'augmente. Quand la coopération économique entre le Vietnam avec les pays francophones comme les pays africains se développe, les jeunes vietnamiens vont apprendre le français pour rejoindre ce marché francophone. Je parle des exemples comme la Société Viettel quand celle-ci investissent en Afrique, plusieurs jeunes francophones vietnamiens partent en Afrique et y trouvent un bon travail. Si nous observons d'autres pays en Asie comme la Chine ou la Corée, ces dernières années, ces pays s'intéressent beaucoup à l'enseignement du français parce que plusieurs entreprises chinoises ou coréennes investissent en Afrique, ils ont besoin des travailleurs francophones pour aller travailler dans ce continent. C'est aussi pour cette raison que la Chine et la Corée sont devenues observatrices de la Francophonie. Quand nous organisons des événements francophones à Hanoi comme les colloques, les conférences, beaucoup de chercheurs, de professeurs chinois s'y intéressent et y

participent. Cela prouve que la Chine porte attention à la promotion du français pour servir à la coopération économique avec l'Afrique et avec les pays francophones.

**Question 5 : D'après vous, quelles sont les mesures pour faire revivre la francophonie au Vietnam ?**

Pour promouvoir la francophonie et le français au Vietnam d'après moi il faut plusieurs mesures. Comme j'ai dit au-dessus, il est impossible pour le Vietnam de retrouver une vitalité aussi abondante comme autrefois, mais nous devons maintenir le français car le Vietnam est membre de la Francophonie, plus que cela, le Vietnam est « un membre active et responsable ». Selon moi, pour maintenir et promouvoir la francophonie au Vietnam, il faut focaliser à des activités suivantes :

- Il faut assurer le nombre des francophones dans la fonction publique et la diplomatie du Vietnam. Dans les fonctions comme le Ministère des Affaires étrangères, les ministères du Gouvernement ou dans les Départements des Affaires étrangères des provinces il faut avoir un contingent des cadres francophones pour monter des projets de coopération avec les partenaires francophones. Actuellement, nous avons réalisé avec l'OIF un projet de l'enseignement du français diplomatique pour les cadres et les fonctionnaires et ce projet a des résultats très abordables.
- Actuellement, il y a environ 6-7000 étudiants vietnamiens en France pour faire des études. Quand ils reviennent travailler au Vietnam, c'est une ressource importante pour promouvoir le français au Vietnam.
- Maintenant nous avons des coopérations fructueuses avec la France dans la construction des universités francophones au Vietnam dont l'Université des sciences et des technologies de Hanoi (USTH). Et puis, avec le soutien de l'AUF, une quarantaine d'universités vietnamiennes sont membres de l'AUF et offrent des formations francophones. Ce sont des établissements légitimes pour l'enseignement du français au Vietnam.
- Le Vietnam garde toujours la politique d'enseignement du français du niveau primaire au niveau universitaire. Dans un proche avenir, je pense qu'il est important de restaurer le programme bilingue dans les écoles primaires et secondaires dans les grandes villes comme Hanoi, Ho Chi Minh ville, Danang ou Cantho ...

- De plus, la communauté des expatriés vietnamiens en France est considérable avec environ 300.000 personnes.
- En fin, les deux pays s'engagent activement à développer l'économie et le commerce

Ce sont des activités que nous devons maintenir et développer le français au Vietnam.

**Question 6 : On entend parler que « le Sommet de la Francophonie organisé à Hanoi en 1997 a eu des contributions significatives à la diplomatie du Vietnam, c'est une chance pour le Vietnam d'affirmer la position du Vietnam sur la scène internationale et de montrer ses capacités et ses identités. La preuve est que le Vietnam a réussi à accueillir plusieurs autres événements internationaux après le succès du Sommet francophone en 1997 ». Que pensez-vous de cette remarque ?**

Tout à fait, je suis d'accord avec cette remarque. Le 7<sup>ème</sup> Sommet de la Francophonie est une première conférence à vocation mondiale que le Vietnam a organisée après 10 ans d'appliquer la politique de Renouveau. Et le Vietnam a très bien fait son travail. Ce succès a prouvé que le Vietnam est muni de conditions, de capacités et d'équipements pour devenir hôte d'un grand événement international et qu'il peut aussi assumer les missions très complexes et difficiles de l'organisateur d'une telle conférence. On ne peut pas nier qu'après le Sommet francophone 1997, non seulement les pays membres de la Francophonie mais aussi les pays dans le monde ont beaucoup apprécié le rôle et la capacité du Vietnam, et tout comme ce qu'on a dit, après le Sommet francophone 1997, le Vietnam est devenu hôte d'une série des événements internationaux et a très réussi dans ces missions. Alors, tout d'abord, cela justifie la capacité du Vietnam dans l'organisation mais aussi dans la construction du contenu de la conférence. Ensuite, l'organisation du Sommet francophonie 1997 a laissé des grandes infrastructures qui ont servi à d'autres activités internationales suivantes, je cite par exemple le Centre des Conférences internationales qui est construit par la France pour cet événement et qui sert toujours aux conférences internationales, ou bien le système des panneaux d'affichage bilingues (français-vietnamien). Et une chose la plus significative est que nous avons appris et pratiqué la technique d'organiser des événements internationaux sur les aspects comme la réception et le protocole diplomatique mondial.

**Question 7 : Comme vous avez dit, le Sommet 1997 a été un grand succès du Vietnam, mais il me semble que la relation Vietnam-Francophonie a rechuté après cet événement. Que pensez-vous de cette situation ?**

Mais non, pas du tout, la relation Vietnam-Francophonie est toujours en bon chemin. L'OIF a réalisé beaucoup de projets au Vietnam après le Sommet 1997. Il ne faut pas assimiler la relation Vietnam – Francophonie et la situation du français au Vietnam. La diminution du nombre des francophones vietnamiens ne signifie pas la dégradation de la coopération Vietnam-Francophonie. Le nombre des francophones vietnamiens se rétrécit évidemment parce que le Vietnam s'intègre de plus en plus à la tendance de mondialisation alors qu'il se situe dans une région dont l'anglais est la langue principale pour la communication et la commercialisation. Cependant la relation entre le Vietnam et la Francophonie est toujours bonne et il y a plusieurs projets qui sont montés par les deux partenaires.

Je vous remercie sincèrement de cet entretien très intéressant.

**Entretien avec Madame Leila Rezk, cadre de l'AUPELF de 1985 à 2000**

Je travaille à l'AUPELF de 1985, à ce moment-là, le Vietnam n'était pas très présent d'ailleurs, les coopérations entre le Vietnam et l'ACCT étaient encore très limitées, plutôt bilatérales que multilatérales. Mais Michel Guillou a réussi à mettre les universités en réseau. Je crois qu'il était le premier qui est venu au Vietnam pour essayer d'intéresser les universités vietnamiennes. On a décidé de conforter des relations avec les universités vietnamiennes pour les amener à travailler avec nous.

A cette époque-là, les actions entre le Vietnam et l'AUPELF se sont passées en liaison avec l'ACCT ou c'était une coopération plutôt libre ? Non, c'était libre, parce que au départ, avant la création des Sommets, l'AUPELF était une association d'universités, les universités se sont adhérees à l'AUPELF librement, il n'y avait aucun lien, en principe, avec les Etats, sauf dans le cas du Vietnam où il fallait une autorisation de l'Etat pour faire part d'une association internationale. Donc il n'y avait aucun lien avec l'ACCT, ou très peu. Les liens se sont établis avec les Sommets en 1986, ces derniers ont été créés et ils ont décidé que l'ACCT devait avoir des opérateurs. L'AUPELF était donc devenu un opérateur de l'ACCT, et le lien entre les Etats et les universités était devenu plus politique à partir de ce moment-là. L'investissement des Etats à l'AUPELF est passé de rien (un peu exagéré) à un nombre important. Et la France a beaucoup investi aux actions de l'ACCT. C'était au moment du début des Sommets (1986) que le Vietnam a commencé à s'intéresser à l'ouverture des universités vers l'AUF. Et c'était une coopération assez exceptionnelle, assez forte.

Dans les coopérations, est-ce que la France joue un rôle supérieur que les autres membres parce qu'elle finance aux activités de l'ACCT, dont celles de l'AUF ? Oui, c'est-à-dire la France a joué un rôle très important pendant très longtemps elle a financé aux actions de l'AUF à peu près de 90%. Politiquement, la coopération internationale est le travail des Etats, mais c'est aussi un travail des individus. Michel Guillou qui travaille au Service des coopérations francophones dans le temps de Chirac, dans les années 85-86, c'était lui qui a décidé d'apporter des financements importants aux activités de l'AUF. C'est donc une rencontre entre un projet et les individus qui ont des projets forts, ce sont eux qui décident de rapprocher le Vietnam et d'essayer de s'accompagner le Vietnam vers le monde francophone au lieu de le laisser de tourner vers le monde anglophone. Et c'était l'aspect politique. C'était vraiment coopération à la fois de réconciliation mais

aussi d'intérêt de la France pour un Vietnam qui est en train de monter et qui représente un enjeu majeur de la région pacifique. C'était aussi la rencontre entre la volonté française et la volonté du Vietnam qui veut s'ouvrir. C'était vrai qu'à l'époque Madame Binh qui est francophone et qui a un statut politique important, c'était elle qui a voulu de la part du Vietnam de renouer, d'ouvrir les universités francophones au Vietnam. Nous avons eu des négociations, mais il me semblait qu'il y avait, non pas un choc de civilisation, mais une incompréhension entre les partenaires, on ne comprend pas toujours ce que les Vietnamiens voulaient. C'est intéressant. Parce que nous (AUF), on était avec une certitude, mais en face il y avait des partenaires d'un autre type d'idéologie, de comportements... (Est-ce qu'ils étaient prudents ?) Absolument, ils étaient très, très, très prudents (elle insiste). Il faut beaucoup de temps pour que la confiance s'établisse entre les partenaires ? Quelle est la raison ? D'abord parce qu'il y a la politique du Parti qui voulait ouvrir mais pas trop, au moment du Renouveau, le Vietnam voulait ouvrir, mais en même temps contrôler l'ouverture, ce qui était normal, et il faut que les partenaires vietnamiens aient confiance de ce qui est en face. Parce que le Vietnam n'avait pas beaucoup d'habitude multilatérale. Ce n'est pas facile de distinguer la France et la Francophonie.

Oui, il y a des gens qui mélangent la France et la Francophonie.

Là il y a une période d'adaptation, de confiance mutuelle qui doit s'établir. Et il faut attendre jusqu'à l'ouverture du bureau de l'AUF à Hanoi que cette confiance soit vraiment établie.

Pourquoi le Vietnam a pu réussir à accueillir le Sommet 1997 alors qu'il faisait toujours partie des pays les moins francophones ? Il y a des ambassadeurs ont confirmé que le Vietnam est encore moins francophone que le Laos.

Vous savez que les pays qui adhèrent à la Francophonie veulent l'utiliser comme un laboratoire des relations internationales. Je pense que le Vietnam qui a voulu s'ouvrir, s'émanciper, exister sur la scène internationale, parce que, vous le savez le Vietnam – qui est le petit « frère » de la Chine au niveau idéologique, donc c'est probablement leur façon de démarquer, qu'il peut vivre dans une enceinte où il n'y a pas la Chine, il peut exister par lui-même et avoir une politique internationale, ou exercer une politique

internationale dans un laboratoire qui est la Francophonie, qui lui permet de rapprocher la France, mais aussi la Belgique, le Canada et la Suisse, et l'Afrique aussi.

Au Sommet de Hanoi, c'est le Vietnam qui a voulu introduire la question de coopération économique comme sujet central du Sommet. Alors d'après vous est-ce que la Francophonie a pu répondre à ce souhait du Vietnam ? Non, même jusqu'à maintenant.

Mais est-ce que la Francophonie a fait des efforts pour mettre en œuvre ce projet de coopération économique ? Non, même pas. Je pense que la Francophonie n'a pas compris, elle ne donne pas non plus des moyens d'intéresser les sociétés privées à la Francophonie. La Francophonie à mon sens est trop floue, elle s'est appuyée sur un forum économique qui existe mais qui n'est pas du tout efficace. Il n'a pas eu suffisamment d'indications dans les domaines porteurs au niveau économique notamment par exemple au niveau informatique.

Si le Sommet 1997 ne peut pas répondre au Vietnam au niveau économique, alors qu'on en parle souvent comme un « tournant », est-ce qu'il apporte des opportunités au Vietnam et c'est sur quel côté ? Moi je trouve que la Francophonie est en train de régresser au niveau d'évoluer. Dans le gouvernement de Macron (nouveau président de la France), le ministre en charge de la Francophonie est inexistant. Et politiquement, je trouve que la nomination du Secrétaire général de la Francophonie – Madame Michaëlle Jean n'est pas bon, parce que avant il y avait un Chef d'État qui avait une envergure, qui a de vraies pratiques des relations internationales, qui a de vraies pratiques du pouvoir. Elle (Michaëlle Jean) n'a été que la représentante de la Reine Elizabeth au Canada, aucune pratique, aucune négociation au niveau international, aucune présence au niveau international. Symboliquement, c'est un recul. Et je le trouve très dommage ! La France a cédé devant le Canada, elle n'a pas soutenu une personnalité d'envergure. Car dans les relations internationales, à côté des points politiques, il faut aussi une légitimité, une reconnaissance des pères qui font partie d'une famille alors qu'elle fait partie de rien. Depuis qu'elle est là, personne n'ai entendu parler de la Francophonie. C'est dommage, et je trouve que la Francophonie est en train de reculer. Et parce que la France n'y intéresse pas. La Francophonie est le fait multilatéral, mais la France le soutient beaucoup financièrement et politiquement. Jacques Chirac a une ambition pour la Francophonie et il a un ensemble des relations avec les Chefs d'Etats, il a rencontré les Chefs d'Etat dans d'autres forums, dans d'autres lieux où la négociation pourrait se faire,

où les décisions pourront être négociées. Ça c'est très important au niveau international. Alors que elle (Michaëlle Jean) connaît personne. La France a soutenu la Francophonie parce que pour elle c'est aussi un outil pour les influences internationales.

Durant les années 80 à 90, est-ce que la Francophonie a été un outil pour le Vietnam dans le fait d'ouvrir des relations internationales aux autres pays membres ? Oui. A ce moment-là le Vietnam n'était pas connu dans la communauté internationale. Le Sommet était une occasion d'avoir des relations, d'aller sur place. Le Sommet de Hanoi était très important pour le Vietnam dans la mesure où il fait connaître le Vietnam à beaucoup d'autres pays. Même si le Vietnam a fait partie précédemment à plusieurs Sommets, mais c'était la première fois que le Vietnam a accueilli autant de Chefs d'Etat et de Gouvernement, ceux-ci ont été venus au Vietnam, ils ont vu la potentiel du Vietnam, ils connaissent son peuple, il y avait la sympathique qui se créé. Le Vietnam est dans l'imaginaire international quelque chose très particulière parce que la guerre a beaucoup marqué, il y avait beaucoup d'admiration pour le Vietnam, il a résisté, il a gagné, etc. Mais en réalité, les gens ne connaissaient pas le Vietnam. Alors le Sommet de Hanoi avec la préparation ont poussé beaucoup de gens de venir au Vietnam avant et après. Je ne connais pas du côté des entreprises, mais au niveau universitaire, il y avait énormément de coopérations qui ont été créées avant et après ce Sommet-là. C'était là que le Sommet était un tournant pour le Vietnam dans le fait connaissance es partenaires dans l'ouverture internationale mais aussi dans l'autorisation politique pour le Vietnam d'avoir des relations. C'est vrai que la coopération universitaire avant et après le Sommet de Hanoi a été très fructueuse.

***Le recul actuel de la Francophonie au Vietnam est dû à quelle cause ? Est-ce parce que le Vietnam ne trouve plus d'intérêts dans la coopération avec la Francophonie et avec les pays francophones?*** Je crois qu'il allait dans les deux sens. Je pense que la Francophonie a moins de moyens pour intervenir ses programmes, mais je crois également que le Vietnam s'est tourné aussi vers d'autres coopérations plutôt que la coopération francophone, que le Vietnam a eu sa place au niveau international aujourd'hui, il a des coopérations importantes très jeûnnal avec la Chine, la Thaïlande, mais avec des Etats-Unis... Et je crois qu'il y a aussi beaucoup de moyens financiers qui ont été mis en place que par la Francophonie. Il faut voir aussi que à côté de la coopération franco-vietnamienne est-ce qu'il y a d'autres coopérations qui se sont mises

en place, comme celle entre le Vietnam avec la Belgique, la Suisse ou le Canada. Donc, le recul est expliqué par deux sens : à la fois la Francophonie a moins de moyens à mettre dans la coopération, par ailleurs le Vietnam a diversifié ses coopérations internationales avec d'autres pays que les partenaires francophones.

Quelle est la motivation de la Francophonie en réservant au Vietnam une place prioritaire par rapport aux autres pays asiatiques francophones comme le Laos ou le Cambodge, alors que plusieurs ont dit que le Laos et le Cambodge sont plus francophones que le Vietnam, et aussi un des pères fondateurs de la Francophonie était le roi cambodgien ? Il y a plusieurs raisons. Tout d'abord, parce que le Vietnam avait une population importante, une croissance démographique importante. D'ailleurs le Cambodge a passé un moment difficile à l'époque. En plus, il y avait une décision très claire de la part du Vietnam dans son engagement à la Francophonie. L'engagement clair du Vietnam est très important. Le Laos et le Cambodge sont des sociétés moins ouvertes, avec un développement économique moins dynamique alors que le Vietnam est un pays très dynamique. En plus, dans les rencontres francophones, les délégués laos ou cambodgiens participent très peu, ils sont moins intéressés par la Francophonie que le Vietnam. En fait, quand on intéresse à une association, on va envoyer des délégués de qualité qui ont quelque chose à dire, qui contribuent et qui maîtrisent bien la langue, il faut dire que le niveau de français des délégués laos ou cambodgiens n'est pas très bien alors que celui des délégués vietnamiens est parfait.

La Francophonie au Vietnam n'est pas très vivante, d'après vous qu'est-ce qu'on peut faire pour faire renaître la Francophonie ? C'est difficile ou c'est impossible ? Ce n'est pas impossible,

## **LISTE DES ILLUSTRATIONS ET DES TABLEAUX**

### **Illustrations**

Illustration 1 : L'empire colonial français à l'époque la plus fleurissante:.....	<u>53</u>
Illustration 2 : La Francophonie en 2017 .....	<u>68</u>
Illustration 3 : Le système administratif de la Francophonie .....	<u>71</u>
Illustration 4: Schématisation du réseau des institutions intergouvernementales de la Francophonie .....	<u>74</u>
Illustration 5: La répartition des chaînes de TV5Monde dans le monde:.....	<u>79</u>
Illustration 6 : Le taux de croissance du revenu national du Vietnam en fonction de quatre secteurs clés de 1976 à 1985 .....	<u>140</u>
Illustration 7 : Inflation du Vietnam de 1976 à 1986 .....	<u>141</u>
Illustration 8 : Evolution de l'investissement français au Vietnam de 1975 à 1985 .....	<u>153</u>
Illustration 9 : Evolution du nombre des participants du Vietnam aux actions de formation de la DGEF-EIB de 1972 à 1995.....	<u>177</u>
Illustration 10 : Répartition par secteurs des participants du Vietnam aux actions de formation de la DGEF-EIB, de 1972 à 1997.....	<u>179</u>
Illustration 11 : Les investissements français au Vietnam de 1991 à 1995 en image .....	<u>220</u>
Illustration 12 : Comparaison des crédits distribués aux actions menées par l'Agence de 1990 à 1997 (en milliers de francs) :.....	<u>243</u>
Illustration 13 : Les flux du commerce international .....	<u>259</u>
Illustration 14 : La Triade.....	<u>260</u>
Illustration 15 : La répartition des formations étrangères au Vietnam en fonction du pays (2016).....	<u>275</u>

## **Tableaux**

Tableau 1 : La répartition des membres de la Francophonie.....	68
Tableau 2 : Les Sommets de la Francophonie (1986-2018) .....	72
Tableau 3 : Le pourcentage fixé de la cotisation aux pays membres .....	103
Tableau 4 : Situation de recouvrement des contributions jusqu'au 31 Décembre 1971 .....	104
Tableau 5 : Récapitulatif de la cotisation de la République de Saïgon.....	104
Tableau 6 : La participation de la République du Vietnam aux conférences générales de l'ACCT :.....	107
Tableau 7 : Echanges commerciaux entre la France et la RDVN (en milliers de francs).....	113
Tableau 8 : Des organisations dont la République du Vietnam était membre de 1949 jusqu'à 1971:.....	122
Tableau 9 : Récapitulatif des actions au niveau gouvernemental entre le Vietnam et la France de 1975 à 1982:.....	148
Tableau 10 : Importations et de exportations du Vietnam comptés en francs français de 1977 à 1985 :.....	150
Tableau 11: Récapitulatif des aides de la France au Vietnam de 1975 à 1985 : .....	152
Tableau 12 : La participation des autorités vietnamiennes aux conférences générales et aux réunions du Conseil d'administration de l'ACCT de 1978 à 1985 : .....	182
Tableau 13 : Les échanges commerciaux entre la CEE et Vietnam .....	203
Tableau 14 : Liste des projets francophones montés au Vietnam de 1990 à 1997 .....	225
Tableau 15 : Récapitulatif des contributions de l'ACCT au projet des classes bilingues : .....	229
Tableau 16 : Nombre de bourses attribuées aux étudiants vietnamiens de 1995 à 1999 .....	229
Tableau 17: La liste des associations d'amitié franco-vietnamiennes fondées de 1985- 1996.....	232
Tableau 19 : Les crédits francophones investis au Vietnam.....	242
Tableau 20 : Nombre des apprenants de français en Asie en 1997 .....	249
Tableau 21: Classement des langues en terme du nombre de pages sur internet.....	263
Tableau 22 : L'Investissement direct étranger au Vietnam en 2017.....	271
Tableau 23 : nombre d'apprenants francophones au Vietnam en 2016.....	274
Tableau 24 : La répartition des formations de différents critères .....	275

**DOSSIER DE L'ADHÉSION  
DU VIETNAM RÉPUBLIQUE À L'ACCT  
DE 1969 À 1975**

DE II CH/3499

Organisation Communautaire  
Africaine et Malgache

Le Président en Exercice

Niamey, le 14 Mars 1969

N° 109 /PRE/OCAM

BÂNSAO

Monsieur le Président,

La première Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, réunie à NIAMEY du 17 au 20 Février dernier, a décidé dans sa résolution finale, dont je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint le texte, de recommander aux Gouvernements représentés la création d'une agence de coopération culturelle et technique.

La Conférence a désigné pour exercer les fonctions de Secrétaire exécutif provisoire de cette organisation, M. Jean-Marc LEGER, actuellement Secrétaire général de l'Association des Universités partiellement ou entièrement de langue française.

Son Excellence,  
M. le Général NGUYEN VAN THIEU  
Président de la République du VIETNAM

.../...

S A I G O N -  
-----

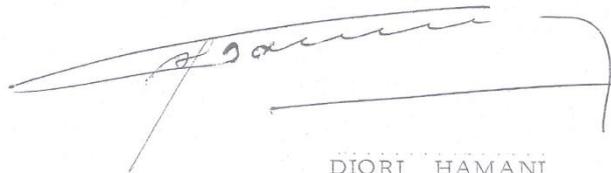
Elle l'a chargé, sous mon autorité, de préparer un projet de statuts de l'agence, et de formuler des propositions concrètes en matière de coopération multilatérale, spécialement dans le domaine de l'éducation et de la culture.

BÂN SAO

Monsieur Jean-Marc LEGER sera donc appelé, dans le cadre de ses fonctions, à prendre contact avec les autorités compétentes de Votre Gouvernement pour s'informer de leurs projets et recueillir leurs observations. Je vous serais à cet égard très reconnaissant des mesures que vous pourriez prendre en vue de faciliter l'accomplissement de sa mission.

Par ailleurs, certains pays se sont engagés à prendre en charge l'essentiel des dépenses de fonctionnement du Secrétariat exécutif provisoire. Je ne doute pas que vous partagiez ma conviction sur la nécessité pour tous les pays présents à NIAMEY d'exprimer leur solidarité et leur intérêt, en contribuant - ne serait-ce que de façon symbolique - au budget du Secrétariat.

Je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Président, les assurances de ma très haute considération. /



DIORI HAMANI

CONFÉRENCE DE NIAMEY

AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE  
ET TECHNIQUE

Secrétariat Exécutif Provisoire  
10, Rue De Lille - Paris 7<sup>e</sup>

PARIS, le 3 Février 1970

Monsieur le MINISTRE,

BÀN SAO

J'ai l'honneur de vous adresser, conformément à une directive de Son Excellence le Président DIORI HAMANI quelques exemplaires du document préparatoire à la création de l'Agence De Coopération Culturelle et Technique.

Selon la résolution finale de la Conférence de Niamey de Février 1969, le Secrétariat Exécutif Provisoire de l'Agence devait en effet, sous l'autorité de son Excellence le Président du Niger, préparer des projets de statuts, des règlements de fonctionnement, des propositions de coopération et un projet de budget.

C'est pourquoi le présent document comprend cinq parties : avant-propos et introduction; budget et programme textes juridiques; domaines d'action; annexes, qui correspondent à cinq fascicules distincts.

**BÀN SAO**

Ce document vous est transmis (en plusieurs exemplaires) pour fin d'étude et d'examen, en prévision de la prochaine conférence qui sera appelé à créer effectivement l'Agence de Coopération Culturelle et Technique dont la principe avait été retenu lors de la Première Conférence de Niamey. Son Excellence Président HAMANI souhaite que l'on veuille bien, dans chaque capitale, procéder à un examen attentif de ces divers projets et lui faire connaître le cas échéant, les commentaires, critiques et observations diverses que l'on aurait à formuler sur tel ou tel aspect du document. Il va de soi que le Secrétariat tiendra le plus grand compte des opinions ainsi exprimés par les divers gouvernements et que la conférence constituée sera saisie des modifications qui pourront être demandées.

Il semblerait désirable que les Ministères et les grands services directement concernés par les grands problèmes de la coopération internationale dans les domaines culturel et technique soient associés à l'examen de ces projets, selon la formule que chaque gouvernement estimera quant à lui la plus efficace.

...2/

42

Il va de soi qu'il s'agit là essentiellement d'un projet sur lequel tous les gouvernements concernés auront à se prononcer souverainement.

Puis je me permets, Monsieur le Ministre, d'attirer votre bienveillante attention sur le caractère de relative urgence qui s'attache à l'examen de ces documents, compte tenu de la proximité de la conférence. Votre Gouvernement aura peut-être déjà reçu ou recevra incessamment l'invitation que lui a adressé son Excellence le Président HAMANI de bien vouloir participer à cette conférence constitutive de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique des Pays Partiellement ou Entièrement de Langue Française, conférence qui se déroulera au niveau ministériel.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Ministre, avec l'assurance de mon dévouement, celle de ma haute considération.

Le Secrétaire Exécutif Provisoire

JEAN-MARC LÉGER

BÀNSAO

P.S.: Outre le document de base, le présent envoi comprend également les conclusions des groupes d'experts qui ont bien voulu apporter leur concours au Secrétariat Provisoire de l'Agence de Coopération: ces textes complémentaires sont adressés à votre Ministère pour examen par les spécialistes des divers aspects de la coopération culturelle et technique.

TÉLÉGRAMME

①

43

ZCZC 329 096855

PARIS 765/752 21 1929

BẢN SAO

LT

MONSIEUR MINISTRE AFFAIRE ÉTRANGÈRE DU RÉPUBLIQUE VIETNAM  
SAIGON

BẢN SAO

MONSIEUR LE MINISTRE  
PAR LETTRE DU 17 FEVRIER SON EXCELLENCE MONSIEUR DIORI HAMANI  
PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER A RÉCEMMENT INVITÉ LE  
CHEFF DE L'ÉTAT À DESIGNER UNE DÉLÉGATION DE NIVEAU MINIS-  
TÉRIEL MUNIE DES POUVOIRS NÉCESSAIRES AFIN DE REPRÉSENTER  
VÔTRE PAYS À LA DEUXIÈME CONFÉRENCE DES PAYS ENTIÈREMENT OU  
PARTIELLEMENT DE LANGUE FRANÇAISE QUI SE TIENDRA A NIAMEY DU  
16 AU 20 MARS 1970. CELLE-CI SERA CONSACRÉE A L'EXAMEN ET  
L'ADOPTION DES TEXTES CONSTITUTIFS ET DU PROGRAMME D'ACTIVITÉ  
DE L'AGENCE DE COOPÉRATION CULTURELLE ET TECHNIQUE DONT LA  
CRÉATION AVAIT ÉTÉ RECOMMANDÉE L'ANNÉE DERNIÈRE PAR LA RÉSO-  
LUTION FINALE DE NIAMEY. JE SUIS CHARGÉ DE VOUS COMMUNIQUER  
TOUS RENSEIGNEMENTS UTILES CONCERNANT L'ORGANISATION DE CETTE  
CONFÉRENCE ET LA PARTICIPATION DE VOTRE PAYS. JE VOUS AI  
ÉCRIT LE 3 FEVRIER DERNIER POUR VOUS TRANSMETTRE LES DOCUMENTS  
DONT L'EXAMEN SERA A L'ORDRE DU JOUR DE CETTE CONFÉRENCE.  
L'ORGANISATION DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE PRÉVOIT QUE LA  
SÉANCE D'OUVERTURE AURA LIEU LE LUNDI 16 EN MATINÉE. DES  
L'APRÈS MIDI DU MÊME JOUR LA CONFÉRENCE POURSUIVRA SES TRA-  
VAUX EN COMMISSIONS. CELLES CI SERONT AU NOMBRE DE TROIS :  
LA COMMISSION VOCATION DE L'AGENCE QUI EN ETUDIÉRA LE

2.....

BẢN SAO

DOMAINE d'ACTION ET LES QUATRE SYNTHÈSES DES TRAVAUX DES GROU-  
PES d'EXPERTS LA COMMISSION JURIDIQUE QUI SE VERRA CONFIER  
L'ÉTUDE DES STATUTS ET DES TEXTES QUI S'Y RAPPORTE LA  
COMMISSION FINANCIÈRE A LAQUELLE SERONT SOUMIS LE BUDGET ET  
LE PROGRAMME. LES COMMISSIONS SE REUNIRONT DU LUNDI APRÈS  
MIDI AU MERCREDI APRÈS MIDI. LEURS RAPPORTS SERONT SOUMIS A  
L'ASSEMBLÉE PLENIÈRE LE JEUDI 19 ET AU BESOIN LE VENDREDI  
20 MARS. COMME TOUTES LES DÉLÉGATIONS SERONT REPRÉSENTÉES  
AU SEIN DE CES TROIS COMMISSIONS IL APPARAÎT SOUHAITABLE QUE  
CHAQUE DÉLÉGATION COMPORTE AU MOINS TROIS MEMBRES ET DE PRÉ-  
FÉRENCE QUATRE. CHAQUE GOUVERNEMENT AURA AINSI L'ASSURANCE  
DE FAIRE SAVOIR PLEINEMENT SES VUES DANS LES DIVERSES COMMIS-  
SIONS ET d'APPORTER SA PLEINE CONTRIBUTION AU DÉROULEMENT DES  
TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE ET À L'ORIENTATION DE LA NOUVELLE  
ORGANISATION INTERNATIONALE. JAI LE PLAISIR DE VOUS FAIRE  
SAVOIR QUE DEUX BILLETS DE TRANSPORT AÉRIEN EN PREMIÈRE  
CLASSE SONT MIS A LA DISPOSITION DES MINISTRES QUI CONDUIRONT  
LA DÉLÉGATION DE VOTRE PAYS POUR LEUR PERMETTRE DE SE RENDRE  
DE VOTRE CAPITALLE A NIAMEY. JE VOUS SERAIS TRÈS OBLIGÉ DE ME  
FAIRE CONNAÎTRE PAR TELEGRAMME AVANT LE PREMIER MARS LES NOMS  
ET QUALITÉS DE CES DEUX MINISTRES AINSI QUE LES DATES d'ARRI-  
VÉE ET DE RETOUR QUI LEUR CONVIENDRAIENT AFIN QUE JE PUISSE  
FAIRE ÉTABLIR LEUR BILLET ET PROCÉDER AUX RÉSERVATIONS NÉCES-  
SAIRES. EN OUTRE PAR SUITE DES DISPOSITIONS QUI ONT ÉTÉ PRISES  
AVEC LES COMPAGNIES AÉRIENNES INTÉRESSÉES DES CONDITIONS  
AVANTAGEUSES DE TRANSPORT POURRONT ÊTRE FAITES AUX AUTRES

3.....

MEMBRES DE VOTRE DÉLÉGATION A LA CONDITION QUE LEURS DEMANDES DE TITRES DE TRANSPORT SOIENT ACHÉMINÉES PAR L'ENTREMISE DU SÉCRÉTARIAT EXÉCUTIF PROVISOIRE. VOUS TROUVEREZ EN ANNEXE A L'INTENTION DE VOS SERVICES TOUS LES RENSEIGNEMENTS UTILES A CET EGARD. PENDANT LEUR SEJOUR A NIAMEY LES MEMBRES DE VOTRE DÉLÉGATION SERONT LES HÔTES DU GOUVERNEMENT DU NIGER. J'APPRECIERAI DONC D'ÊTRE INFORMÉ PAR TÉLÉGRAMME DU NOMBRE ET DE LA QUALITÉ DES REPRÉSENTANTS DE VOTRE PAYS QUI PARTICIPERONT A LA CONFÉRENCE POUR QUE JE PUISSE PRÉVOIR LEUR HÉBERGEMENT À NIAMEY DANS LES MEILLEURES CONDITIONS. JE SOUHAITE QUE CES DISPOSITIONS VOUS AGRÉENT ET FACILITENT LA PARTICIPATION ACTIVE DE LA DÉLÉGATION DE VOTRE PAYS À TOUS LES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE. JE RESTE À VOTRE DISPOSITION POUR VOUS TRANSMETTRE TOUS LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES QUI POURRAIENT VOUS PARAÎTRE NECESSAIRES. VEUILLEZ AGRÉER JE VOUS PRIE MONSIEUR LE MINISTRE L'ASSURANCE DE MA HAUTE CONSIDÉRATION.

JEAN MARC LEGER SÉCRÉTAIRE EXÉCUTIF PROVISOIRE

TELEX 27369 AGECCOOP PARIS

x

x x

BÂNSAO

ANNEXE

SAIGON PARIS 12/3/70 VOL UT 1575 02H30 21H30  
SAIGON PARIS 12/3/70 VOL AF 193 18H00 08H10  
SAIGON PARIS 14/3/70 VOL AF 171 09H10 08H10  
PRIX AR : F 9.650,00 FF - Y 5.572,00 FF

+.....

(3)

20573  
/ 39

TELEGRAMME

026 NIF939 609  
JEY 174/173 9 1230 PAGE1/50

BÁN SAO

ETAT  
SEM NGUYEN VAN THIEU  
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU VIETNAM  
SAIGON

No. 114/OCAM CONFORMEMENT AUX DECISIONS PRISES A LA  
CONFERENCE DES PAYS ENTIEREMENT OU PARTIELLEMENT DE  
LANGUE FRANCAISE REUNIE A NIAMEY DU 17 AU 20 FEVRIER  
1969 JE ME PROPOSE D'INVITER CELLE-CI A REPRENDRE SES  
TRAVAUX A NIAMEY DU

**BÁN SAO**

16 AU 20 MARS PROCHAIN STOP

CETTE DEUXIEME SESSION SERAIT CONSACREE A L'EXAMEN ET  
L'ADOPTION LES TEXTES CONSTITUTIFS ET DU PROGRAMME  
L'ACTIVITE DE L'AGENCE  
DE COOPERATION CULTURELLE ET TECHNIQUE DONT LA CREATION  
AVAIT ETE RECOMMANDEE L'ANNEE DERNIERE  
STOP IL SERAIT DONC HAUTEMENT SOUHAITABLE QUE VOTRE  
GOUVERNEMENT PUISSE S'Y FAIRE REPRESENTER

PAR UNE REPRESENTER PAR

UNE DELEGATION AU NIVEAU MINISTERIEL MUNIE DES POUVOIRS  
NECESSAIRES STOP LE SECRETARIAT EXECUTIF PROVISOIRE  
VOUS A ADRESSE DIRECTEMENT LES PROJETS ETABLIS PAR SES

.../...

20573  
40

- 2 -

SOINS QUI SERVIRONT DE BASE AUX DISCUSSIONS ET VOUS  
COMMUNIQUERA TOUS RENSEIGNEMENTS UTILES SUR L'ORGANISATION  
DE CETTE NOUVELLE REUNION STP JE VOUS SERAIS TRES  
RECONNAISSANT DE BIEN VOULOIR ME FAIRE CONNAITRE SI  
LA DATE PREVUE RECUEILLE VOTRE AGREMENT STOP TRES  
HAUTE CONSIDERATION

DIORI HAMANI PRESIDENT REP NIGER NIAMEY

BAN SAO

(4)

08

8-2-1970

BÂN-SAÔ

TELEGRAMME

SEM. NGUYEN VAN THIEU  
Président de la République du Vietnam  
SAIGON.

NR 114/OCAM conformément aux décisions prises  
à la Conférence des Pays entièrement ou partiellement de  
Langue Française réunie à Niamey du 17 au 20 Février 1969  
je me propose d'inviter celle-ci à reprendre ses travaux à  
Niamey du 16 au 20 Mars prochain.

Cette deuxième session serait consacrée à l'examen  
et l'adoption des textes constitutifs et du programme d'activité  
de l'Agence de coopération culturelle et technique dont la  
création avait été recommandée l'année dernière. Il serait  
donc hautement souhaitable que votre Gouvernement puisse  
s'y faire représenter une Délégation au niveau ministériel  
munie des pouvoirs nécessaires. Le Secrétariat Exécutif  
provisoire vous a adressé directement les projets établis  
par ses soins qui serviront de base aux discussions et vous  
communiquera tous renseignements utiles sur l'Organisation  
de cette nouvelle réunion.

BÂN SAÔ

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir  
me faire connaître si la date prévue recueille votre agrément.

Très haute considération.

DIORI HAMANI  
Président  
République NIGER NIAMEY

BẢN-SAO

12  
8-2-1970

TELEGRAMME

BẢN SAO

SEM, NGUYEN VAN THIEU  
Président de la République du Vietnam  
SAIGON.

NR 114/OCAM conformément aux décisions prises  
à la Conférence des Pays entièrement ou partiellement de  
Langue Française réunie à Niamey du 17 au 20 Février 1969  
je me propose d'inviter celle-ci à reprendre ses travaux à  
Niamey du 16 au 20 Mars prochain.

Cette deuxième session serait consacrée à l'examen  
et l'adoption des textes constitutifs et du programme d'activité  
de l'Agence de coopération culturelle et technique dont la  
création avait été recommandée l'année dernière. Il serait  
donc hautement souhaitable que votre Gouvernement puisse  
s'y faire représenter une Délégation au niveau ministériel  
munie des pouvoirs nécessaires. Le Secrétariat Exécutif  
provisoire vous a adressé directement les projets établis  
par ses soins qui serviront de base aux discussions et vous  
communiquera tous renseignements utiles sur l'Organisation  
de cette nouvelle réunion.

Je vous serais très reconnaissant de bien vouloir  
me faire connaître si la date prévue recueille votre agrément.

Très haute considération.

DIORI HAMANI  
Président  
République NIGER NIAMEY

ĐI CH / 1765  
VIỆT-NAM CỘNG-HÒA  
BỘ NGOẠI-GIAO  
Nha Âu Phi

TỜ - TRÌNH  
ÔNG TỔNG - TRƯỞNG

Số: 4 / AUP

Ngày 13 / 02 / 1970

BẢN SAO

MAT  
KHẨN

Trích-yêu: Hội nghị các Quốc-gia Pháp ngữ nhóm họp kỳ 2 tại NIAMEY (Niger) để bàn việc thành lập cơ quan "Agence de Cooperation Culturelle et Technique des Pays Francophones".

Hội nghị các quốc-gia Pháp ngữ kỳ I (Première Conférence des Pays Entièrement en Partiellement de langue Française) đã được triệu tập tại Niamey (Niger) từ 17 tới 20-2-1969, dưới quyền chủ tọa của Tổng-Thống Niger DIORI HAMANI (cũng là chủ-tịch của tổ chức Organisation Communautaire Africaine et Malgache (OCAM), với mục đích chính là thành lập một cơ quan "Agence de Cooperation Culturelle et Technique des Pays Francophones".

Các quốc gia tham dự.-

Có 35 quốc gia được mời trong đó có Bắc-Việt và Việt-Nam Cộng-Hòa, 29 quốc gia đã cử phái đoàn tới họp gồm có :

- 3 nước Âu-châu : Pháp, Bỉ, Luxembourg (Suisse không tham dự)
- 4 nước Á-châu : Ai-lao, Ca-nhôn, Liban và Việt Nam Cộng-Hoa (Bắc-Việt không tham dự)
- 2 nước Mỹ-châu : Canada và Haiti
- 20 nước Phi-châu : Cameroun, R.CA, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Gabon, Haut Volta, Madagascar, Maurice,

Niger....

- 2 -

BẢN SAO

Niger, Ruanda, Sénégal, Tchad, Togo, Burundi, Mali, Maroc, Seychelles và Tunisie, hầu hết là hội viên tổ chức OCAM ngoại trừ 5 nước sau cùng (Algérie, Guinée, Mauritanie và Syrie không tham dự)

Phái-đoàn Việt-Nam Cộng-Hòa gồm có Ông Đại-sứ Phạm Văn-Toàn (Abidjan) và một Đệ I Tham-vụ.

Đặc điểm của Hội-nghị kỳ I.-

Theo phúc trình của phái-đoàn Việt-Nam :

1) Hội-nghị kỳ I làm việc không quy tắc rõ rệt và chưa đạt được mục chánh nói trên là tổ chức thành hình cơ quan "Agence de Coopération Culturelle et Technique des Pays Francophones (chưa ấn định được quy chế, chưa ấn định được sự đóng góp của các quốc gia, chưa có ban chấp hành). Chỉ mới đề cử được một thư ký chấp hành tạm thời (Secrétaire Exécutif provisoire) là O. Jean Marc Leger, quốc tịch Canada.

2) Hội nghị có lẽ đã được Pháp xếp đặt và đặt giấy.

3) Hội nghị không đề cập tới vấn đề chánh trị.

Lập trường của Phái-đoàn Việt-Nam.-

Phái-đoàn Việt-Nam Cộng-Hòa có đọc diễn văn bày tỏ thiện cảm của nước Việt-Nam đối với Pháp ngữ và các quốc gia theo Pháp ngữ và có nói thêm là Việt-Nam Cộng-Hòa hiện ở trong tình trạng chiến tranh nên chưa thể đóng một vai trò chánh đáng trong tổ chức các quốc gia theo Pháp ngữ.

Theo....

Theo ý kiến của Phái-đoàn Việt-Nam Cộng-Hòa (và cũng là của Phủ Quốc Vụ Khanh Đặc-Trách Văn-Hóa) thì việc Việt-Nam Cộng-Hòa tham gia tổ chức các quốc gia Pháp ngữ rất có lợi vì phù hợp với đường lối ngoại giao "Hiện-diện" của chúng ta, nhất là khi các nước thiên Cộng vắng mặt (Bắc-Việt, Syrie, Guinée...) Ngoài ra còn là cơ hội để gây tình thân hữu với 30 quốc gia khác (phần lớn là Phi châu).

Liên lạc giữa "Agence de Coopération Culturelle et Technique des Pays Francophones" với Việt-Nam Cộng-Hòa.-

Sau kỳ Hội-nghị thứ I này, vào tháng 7/1969, Ông Jean Mare Leger, Thư-ký chấp hành của cơ quan nói trên, có tới viếng Việt-Nam để tham khảo chính-phủ ta về việc tham gia cơ quan hợp tác nói trên (trước đây, Tổng-Thống Niger đã có thư gọi Tổng-Thống Việt-Nam Cộng-Hòa giới thiệu Ông Jean Mare Leger và thỉnh cầu Việt-Nam Cộng-Hòa góp phần dù là tượng trưng vào ngân sách điều hành của cơ quan). Tuy nhiên vì thiếu chỉ thị của thượng cấp, nên Phủ Quốc-Vụ-Khanh Đặc-Trách Văn-Hóa là giới thẩm quyền chỉ thụ hợp hoạt động của Ông Jean Mare Leger vào những cuộc viếng thăm xá giao và tiếp xúc thuận tụy chuyên môn thôi.

Nhận xét của Nha Âu-Phi.- Việc tham dự Hội-nghị kỳ thứ 2 tại Niamey của các quốc gia Pháp ngữ xét rất quan trọng :

a/ Trên phương diện văn hóa và kỹ thuật, hội nghị cấp bậc Tổng-Trưởng sẽ ấn định cơ cấu và hoạch định chương trình

hoạt....

- 3 -

hoạt động của cơ quan "Agence de Coopération Culturelle et Technique".

**BẢN SAO**

b/ Trên phương diện chính trị, đây là một cơ hội để Việt-Nam Cộng-Hòa tiếp xúc với hầu hết các quốc-gia vùng Bắc và Bắc-Phi, và sẽ giúp phần nào cho dự án mở bang giao với Congo Kinshasa và Madagascar.

Đối với Pháp (là quốc-gia đặt giấy hội nghị), việc tham dự hội nghị sẽ là một cử chỉ thiện chí đối với Pháp, có thể đóng góp vào việc cải thiện bang giao Việt Pháp, nhất là Việt-Nam Cộng-Hòa đã tham dự kỳ họp thứ Nhất.

Riêng về kỳ họp sắp tới, Bộ đã điện tín cho Tòa Đại-Sứ Việt-Nam tại Abidjan đề hỏi thêm chi tiết khi nhận được trả lời, thêm Nha sẽ tiếp trình Ông TÙNG-TRƯỜNG./-

Kính trình,

Giám-Đốc Nha Âu-Phi



*Trần Thế Khải*

TRẦN-THẾ-KHẢI

**Traduction du document original précédent**

Le Vietnam République  
Ministère des affaires étrangères  
Section Europe-Afrique  
Numéro : 01/AUP

*Le 13 Fév. 1970*

**Rapport à l'attention de Monsieur le Ministre**

***Objet : La Conférence des pays francophones rassemble pour la deuxième fois à Niamey (Niger) en vue d'établir l'Agence de Coopération Culturelle et Technique des pays francophones***

La première conférence des pays entièrement et partiellement de langue française a été organisée à Niamey (Niger) de 17 à 20 Fév. 1969, sous la présidence du président nigérien Hamani Diori, qui est aussi le président de l'Organisation commune africaine et Malgache (OCAM), avec l'objectif principal de fonder un organisme intitulé « Agence de Coopération Culturelle et Technique des pays francophones »

Les pays participants :

Il y avait 35 pays invités, y compris le Nord Vietnam et le Vietnam République, 29 pays suivants ont envoyé une délégation à la conférence:

- 3 pays européens : France, Belgique, Luxembourg (la Suisse n'y est pas venu)
- 4 pays asiatique : Laos, Cambodge, Liban et le Vietnam République (le Nord Vietnam n'est pas présent)
- 2 pays américains : Canada et Haïti
- 20 pays africains : Cameroun, R.CA, Congo Brazzaville, Congo Kinshasa, Gabon, Côte-d'Ivoire, Dahomey, Haute volta, Madagascar, Maurice, Niger, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo, Burundi, Mali, Maroc, Seychelles et Tunisie, la plupart sont les membres de l'OCAM (sauf les 5 pays : Algérie, Guinée, Mauritanie et Syrie ne participent pas).

La délégation du Vietnam République s'est composé de Monsieur l'Ambassadeur Phan Van Toan (Abidjian) et un fonctionnaire.

Les caractéristiques de la première conférence :

Selon le rapport de la délégation du Vietnam République :

- 1) La première conférence n'avait pas un règlement de travail bien défini et donc ne parvenait pas encore à l'objectif final de mettre en place une Agence de Coopération Culturelle et Technique des pays francophones (on n'arrive pas encore à une résolution finale, ni à une règle de cotisation, non plus une Direction institutionnelle). On arrive seulement à désigner le Secrétaire exécutif provisoire – Monsieur Jean Marc Léger – nationalité canadienne.
- 2) La conférence est probablement organisée et dirigée par la France
- 3) La conférence n'aborde pas des questions politiques.

Le point de vue de la délégation vietnamienne

La délégation du Vietnam République a eu un discours pour exprimer l'admiration du Vietnam envers la francophonie et envers les pays participant à la francophonie, ce discours a montré également que le Vietnam République est maintenant en guerre et donc ne peut pas encore jouer un rôle quelconque dans l'organisation des pays francophones.

Selon la délégation du Vietnam République (et aussi de l'Attaché culturel), la participation du Vietnam République à l'organisation des pays francophones est très significative et appropriée à notre politique extérieure « de présence », surtout quand les pays procommunistes sont absents (Nord Vietnam, Syrie, Guinée...). De plus, c'est aussi une bonne occasion pour établir une amitié avec une trentaine pays (dont la plupart sont africains).

La communication entre Agence de Coopération Culturelle et Technique des pays francophones avec le Vietnam République :

Suite à la première conférence, au mois de Juillet 1969, Monsieur Jean Marc Léger, le Secrétaire exécutif provisoire est venu au Vietnam pour avoir une réponse définitive du Vietnam à l'adhésion à la dite organisation. (Avant, le président nigérien a envoyé une lettre au président du Vietnam République pour présenter Monsieur Jean Marc Léger et nous demande de contribuer au budget de l'organisation). Cependant, par manque de directives des autorités, le Secrétaire d'Etat culturel a limité les activités de Monsieur Jean Marc Léger dans quelques visites officielles et les rencontres professionnelles.

Remarques de la Section Europe-Afrique :

La participation à la deuxième conférence des pays francophones à Niamey est très importante :

- a) Sur le plan culturel et technique : la conférence ministérielle va déterminer l'institution et le plan d'action de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique.
- b) Sur le plan politique, c'est une occasion pour le Vietnam République d'avoir une communication avec la plupart des pays à l'Afrique du Nord, ce qui contribue certainement à la mise en place d'une relation avec Congo Kinshasa et Madagascar.
- c) Pour la France (le pays qui dirige la conférence), la participation à la conférence est considérée comme une admiration pour la France, ce qui contribue à améliorer la relation franco-vietnamienne, surtout quand le Vietnam République a assisté à la première conférence.

Pour la prochaine conférence, le Ministère des Affaires étrangères a envoyé un télégramme à l'Ambassade du Vietnam République à Abidjan pour demander les détails, une fois que la réponse est parvenue, la Section (Europe-Afrique) va vous mettre au courant.

Cordialement,

Directeur de la Section Europe-Afrique

Tran The Khai

*République du Niger*  
FRATERNITÉ - TRAVAIL - PROGRÈS

(6)  
**BÂN SAO**

Niamey, le 17 Février 1970

N° 155/PRN

*Le Président de la République*

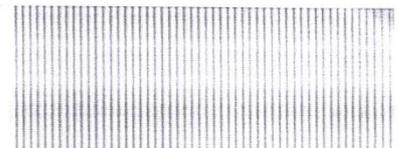
Monsieur le Président de la République,

Conformément au mandat dont m'avait chargé la première Conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française, à laquelle votre pays était représenté, je me propose, comme je vous l'indiquais dans mon télégramme du 8 février 1970, d'inviter la Conférence à reprendre ses travaux à NIAMEY du 16 au 20 mars prochain. Cette deuxième session sera consacrée à l'examen et l'adoption des textes constitutifs et du programme d'activité de l'Agence de Coopération Culturelle et Technique dont, vous vous en souviendrez, la création avait été recommandée l'année dernière par la Résolution finale de NIAMEY.

S..E. Monsieur NGUYEN VAN THIEU  
Président de la République du VIETNAM

.../...

S A I G O N

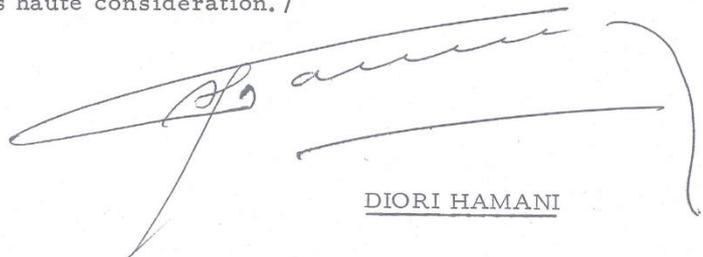


BẢN SAO

Je vous serais très obligé de bien vouloir, si cette proposition recueille votre agrément, désigner une délégation, si possible de niveau ministériel, habilitée, à l'issue de cette nouvelle réunion, à approuver la constitution de l'Agence et marquer l'adhésion de votre pays.

J'ai demandé au Secrétaire Exécutif Provisoire de vous faire parvenir les projets élaborés par ses soins, qui serviront de base aux travaux de la prochaine Conférence. Il vous adressera également, en temps utile, les renseignements nécessaires sur l'organisation de cette Conférence.

Je me réjouis d'accueillir prochainement à NIAMEY les représentants que vous aurez désignés et, dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président de la République, les assurances de ma très haute considération. /



DIORI HAMANI

PH.17-2-70 70. 179/20573

(7)

03

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

Saigon, ngày 21 tháng 02 năm 1970

Bộ Ngoại-Giao

Số 116/BNG/AUP/M

**MẬT**

*Công - Trường Bộ Ngoại - Giao*

Kính gửi

THỦ-TƯỚNG CHÍNH-PHỦ VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

- SAIGON -

Trích-yếu : v/v. Hội-nghị Trường Nhiệm-Sở  
Việt-Nam tại Phi-Châu.

1

**BẢN SAO**

Kính thưa Thủ-Tướng,

Thái độ của các quốc-gia thuộc lục địa Phi-Châu đối với vấn-đề Việt-Nam vẫn là mối quan tâm của thiêm Bộ, nhất là trong những ngày gần đây, căn-cứ vào phúc-trình của các Nhiệm-Sở Việt-Nam tại Liên-Hiệp-Quốc và Phi-Châu, thời có nhiều biến chuyển không thuận lợi cho Việt-Nam Cộng-Hòa.

Sau khi Cộng-Hòa Sénégal thiết-lập bang-gia ngày 29-12-1969 với Bắc-Việt (tham-chiếu tờ trình số 021/BNG/AUP/M ngày 12-1-1970 của Bộ Ngoại-Giao) có nhiều lý-do khiến cho ta e rằng một số quốc-gia Phi-Châu đã thiết-lập bang-giao với Việt-Nam Cộng-Hòa sẽ theo gương Sénégal công nhận Bắc-Việt và có thể cả "Chính-Phủ Cách-Mạng Lâm-Thời" nữa :

- Chính-sách ...

BẢN SAO

- Chánh-sách đa số các quốc-gia Phi-Châu đều hướng theo đường lối trung-lập giữa hai khối Tây-Phương và Cộng-sản và hậu quả là họ có thái độ trung-lập đối với chiến-tranh Việt-Nam, nhất là cuộc Hội-dàm Ba-Lê còn đương tiếp diễn. Họ viên lẽ thiên về bên nào sẽ không có lợi cho cuộc tiếp xúc tại Ba-Lê. Khi lập bang-giao với Bắc-Việt, Sénégal đã giải thích là quyết định của họ sẽ đóng góp vào việc tìm kiếm hòa-bình tại Việt-Nam.

- Mặc dầu có nhiều dị biệt, các quốc-gia Phi-Châu rất liên kết trong Tổ-Chức Thống-Nhất Phi-Châu O.U.A. (Organisation de l'Unité Africaine) và tại Liên-Hiệp-Quốc trong các vấn-đề có ích lợi chung hoặc có tánh cách quốc-tế như vấn-đề kỳ thị chủng tộc (apartheid) tại Nam-Phi, thanh toán các thuộc địa còn lại ở Phi-Châu, viện trợ các nước khiếm khai và giải binh toàn diện. Tại Đại Hội-Đồng Liên-Hiệp-Quốc khoá 24 vừa qua, ý thức liên đới này đã được biểu lộ rõ rệt, chia Liên-Hiệp-Quốc ra hai khối : khối các cường quốc và khối các tiểu nhược quốc. Các quốc-gia Phi-Châu trước đây là thuộc địa nên thường có mặc cảm, họ vẫn e ngại các hình thức "tân đế quốc" và do đó, bất cứ một sự can thiệp quân sự nào cũng bị coi như một hình thức xen lán vào nội bộ quốc-gia liên hệ.

- Đa số các quốc-gia Phi-Châu muốn thoát khỏi tình-trạng kém mở mang nên họ nhận viện trợ của cả hai khối mà không phân biệt màu sắc chính-trị của quốc-gia cấp viện trợ. Điển hình là các quốc-gia trong khối Liên Minh (Conseil de l'Entente) như Côte d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta, Togo, trước kia rất sợ Cộng-sản, nhất là Trung-Cộng, ngày nay lại ve vãn với Nga-Sô và các nước chư hầu của Nga-Sô để mong được giúp đỡ.

- Các ...

- 3 -

- Các chính biến xảy ra tại Soudan, Libye, là những yếu tố làm áp lực của phái tả sẵn có tại Congo Brazzaville, Tanzanie, Mali, Algérie được tăng cường.

- Chính-sách Địa Trung Hải của Pháp và Nga-Sô càng thúc đẩy phong trào công nhận cả "hai Việt-Nam" nhất là tại các quốc-gia Phi-Châu trước đây là thuộc địa của Pháp, và hiện nay còn chịu nhiều ảnh hưởng của Pháp.

- Chính sách đàm phán (negotiation) của Tổng-Thống NIXON thay thế chính-sách đối ứng (confrontation) đã làm giảm thiểu chiến-tranh lạnh giữa hai khối, cho nên các quốc-gia Phi-Châu, theo chiều hướng chung, không còn lý-do để nghiêng hẳn về một khối, trừ khi bị những áp lực quân sự và kinh-tế đặc-biệt.

BẢN SAO

- Ngoài các nước Cộng-sản, Gambia hiện nay có mặt tại Sénégal và đang hoạt-động tại Niger cũng có thể vận-động cho Bắc-Việt và Mặt-Trận Giải-Phóng tại các quốc-gia nói tiếng Pháp.

Trong hoàn cảnh nói trên, việc Sénégal thiết-lập bang-giao với Bắc-Việt có thể lan ra như một vết dầu tại Phi-Châu nếu ta không kịp thời đối phó. Ngoài các dự án mở rộng hoạt-động ngoại-giao tại các vùng Đông Phi, Trung Phi, Madagascar mà thiêm Bộ đương xúc tiến, thiêm Bộ thiết nghĩ cần phải tổ-chức một Hội-nghị các Trưởng Nhiệm-Sở Ngoại-giao Việt-Nam tại Phi-Châu để :

1. Thông-báo ....

06

- 4 -

1. Thông-báo cho các Trưởng Nhiệm-Sở tình-hình quốc nội trong mọi lãnh vực chính-trị, quân-sự, kinh-tế và xã-hội.
2. Nghiên-cứu tình-hình địa-phương của mỗi quốc-gia mà Sứ-Quán đảm nhiệm và kiêm nhiệm.
3. Tham khảo ý-kiến và thảo luận để hoạch định một "chánh sách Phi-Châu" đáp ứng với nhu cầu của giai đoạn và khả năng của Việt-Nam Cộng-Hoà.

Ngoài vấn-đề Phi-Châu, thiêm Bộ thiết nghĩ, để đỡ phí tổn, nhân dịp này cũng nên họp luận thể các Trưởng Nhiệm Sở tại Âu-Châu để nghiên-cứu một kế-hoạch chung cho các vấn-đề tại miền đó như : Hội-dàm Ba-Lê, thông-tin quốc ngoại, phối hợp các hoạt-động sinh-viên và kiều-vận tại Âu-Châu, viện-trợ kinh-tế và nhân đạo, chỉnh đốn nhiệm sở, và đặc-biệt để đối phó với tình-hình ở Bắc-Âu là nơi địch đang hoạt-động mạnh. Địa điểm hội-ngộ các Trưởng Nhiệm-Sở tại Âu-Châu và Phi-Châu có thể đặt tại Bruxelles (Bỉ).

Thiêm Bộ xin kính trình Thủ-Tướng quyết định.

Trân-trọng kính chào Thủ-Tướng



BẢN SAO

TRẦN-VAN-LÂM

Bản sao kính gửi :

- Văn-Phòng Thủ Tổng-Thống

" Để kính tường ".

**Traduction du document original précédent :**

Le Vietnam République

Ministère des affaires étrangères

No : 146/BNG/AUP/M

*Saigon, le 21 Février*

*1970*

Le Ministre des Affaires étrangères

A l'attention du Premier Ministre du Vietnam République

***Objet : la Conférence des Ambassadeurs vietnamiens en Afrique***

Monsieur le Premier Ministre,

Le comportement des pays africains pour la question vietnamienne est une préoccupation du Ministère, surtout dans ces derniers jours, selon les rapports des ambassadeurs vietnamiens en Afrique, il y a des mouvements politiques défavorables pour le Vietnam République.

Après que la République de Sénégal établit la relation avec le Nord Vietnam le 29 Décembre 1969 (référence au rapport numéro 021/BNG/AUP/M en date du 12 Janvier 1970 du Ministère des Affaires étrangères), il y a des raisons qui nous font penser que certains pays africains ayant déjà une relation avec le Vietnam République vont suivre le Sénégal pour reconnaître le Nord Vietnam et aussi le Gouvernement provisoire du Nord Vietnam :

- La plupart des pays africains gardent une neutralité entre l'Occident et le Communisme et donc ils gardent aussi une neutralité pour la guerre du Vietnam, surtout quand le processus de négociations de Paris sont encore en cours. Ils expliquent que le comportement partial engendre ce processus. En mettant une relation avec le Nord Vietnam, le Sénégal a expliqué que leur décision contribue à la recherche de la paix au Vietnam.
- Malgré les différences, les pays africains sont très solidaires dans l'Organisation de l'Unité africaine et à l'ONU dans les débats relatifs aux intérêts communs ou relatifs aux questions internationales comme le racisme (Apartheid) à l'Afrique

du Sud, la décolonisation des derniers pays africains, la subvention pour les pays d'humilité ou la libération militaire. Au 24<sup>ème</sup> Sommet de l'ONU, cette solidarité a été nettement montrée, ce qui divise l'ONU en deux blocs : bloc des Grandes Puissances et bloc des Petites Puissances. Les pays africains étaient des anciennes colonies et donc ils sont très prudents face au mouvement « néo-colonialiste ». Par conséquent, toute intervention militaire est condamnée une intervention aux questions intérieures nationales.

- La plupart des pays africains veulent sortir de la situation désastreuse et donc ils reçoivent les subventions des deux blocs sans distinguer les couleurs politiques du pays-donateur. On peut citer les exemples les plus typiques comme les pays dans le Conseil d'Entente : la Côte d'Ivoire, Dahomey, Niger, Haute-Volta, Togo qui, auparavant, avaient peur des Communistes, surtout des communistes chinois, mais maintenant ils veulent se rapprocher à l'URSS et aux pays prosoviétiques en vue de recevoir des subventions.
- Les événements politiques au Soudan, au Lybie sont des éléments qui aggravent les pressions des gauches existant au Congo Brazzaville, Tanzanie, Mali, Algérie.
- La politique méditerranéenne de la France et de l'URSS pousse de plus en plus la tendance de reconnaître « les deux Vietnam », surtout dans les pays africains ex-colonisés de la France et maintenant supportent encore durement les influences françaises.
- La politique de négociation du président Nixon qui remplace la politique de confrontation a diminué la guerre froide entre les deux blocs, c'est pourquoi les pays africains n'ont plus de raison de tourner vers un seul bloc, sauf s'ils subissent encore une dépendance militaire ou économique particulière.
- Parmi des pays communistes, le Cambodge est présent maintenant au Sénégal et au Niger, ils peuvent probablement mener une campagne pour le Nord Vietnam et pour le Front national de libération du Nord Vietnam dans les pays africains.

Face à une telle situation, l'établissement de la relation entre le Sénégal et le Nord Vietnam peut être largement et rapidement diffusé en Afrique si nous n'agissons pas. A côté des projets d'élargir la relation diplomatique dans les régions en Afrique de l'Est, en Afrique centrale à Madagascar qui sont réalisés en cours, je pense qu'il faut organiser une rencontre des ambassadeurs en Afrique pour :

1. Leur mettre au courant la situation intérieure du Vietnam en matière politique, militaire, économique et social.
2. Avoir des informations précises des pays où notre Ambassade est implantée
3. Avoir des consultations et des discussions concernant une « politique africaine » appropriée à la dite situation.

A côté de la question africaine, je pense que, pour éviter des gaspillages inutiles, nous pouvons à cette occasion organiser en même temps une rencontre des ambassadeurs européens pour avoir un plan d'action pour cette région : les négociations de Paris, information extérieure, en collaboration avec les activités des étudiants et des expatriés vietnamiens en Europe, la subvention humanitaire et économique, restauration des locaux, et surtout pour faire face à la situation en Europe du Nord où les adversaires sont très nombreux. Le lieu pour les rencontres des ambassadeurs européens et africains peuvent être à Bruxelles (Belgique).

Nous attendons alors votre décision.

Cordialement,

Ministre des affaires étrangères

Tran Van Lam



PHỦ TỔNG-THỐNG

Saigon, ngày 25 tháng 2, 1970.

Phụ-Tá Đặc-Biệt về Ngoại - Vụ

BẢN SAO

PHIẾU TRÌNH

TỔNG-THỐNG VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

KÍN

KHẨN

Trích-yếu : V/v Tổng-Thống DIORI HAMANI Cộng-Hòa Niger, mời VNCH tham dự Hội-nghị Niamey, trong tháng 3 sắp tới.

Tổng-Thống DIORI HAMANI có gửi điện-văn ngày 10.2.1970 và công-văn số 155/PRN ngày 17.2.1970 đến Tổng-Thống để yêu cầu Tổng-Thống cho gửi một Phái-đoàn VNCH cấp Tổng-Trưởng tham dự cuộc Hội-nghị lần thứ hai của các quốc-gia có dùng ít nhiều tiếng Pháp ("Conférence des Pays entièrement ou partiellement de langue française") sẽ được nhóm họp tại NIAMEY (Thủ-đô Cộng-Hòa NIGER) trong những ngày từ 16 đến 20, tháng 3 sắp tới.

Cuộc Hội-nghị NIAMEY sắp tới có mục-đích để các Quốc-gia tham dự ký kết việc thành lập một Cơ-quan Hợp-tác Văn-Hóa và Kỹ-Thuật ("Agence de Coopération Culturelle et Technique"). Những van-kiện về dự-thảo Quy-chế và chương-trình hoạt-động của Tổ-chức này cũng đã được gửi đến Phủ Tổng-Thống và Bộ Ngoại-Giao.

Hội-nghị NIAMEY đầu tiên được triệu tập hồi tháng 2, 1969, có 35 Quốc-gia được mời, và 29 quốc-gia tham dự. Ông Đại-Sứ VNCH tại Abidjan đại-diện VNCH trong Hội-nghị đó. Trong dịp ấy, Bác-Việt, tuy được mời, nhưng không tham dự.

- 2 -

**BẢN SAO**

Nam nay, tôi nghĩ VNCH cũng nên tham dự để tăng thêm những mối liên-lạc giữa VNCH và những nước nói tiếng Pháp tại Phi-Châu và trong những vùng khác, và một cách gián-tiếp tăng sự giao-hảo với cả Pháp nữa.

Tổng-Thống Cộng-Hòa NIGER yêu-cầu Tổng-Thống cử một Phái-đoàn do một vị Tổng-Trưởng dẫn đầu, có đủ thẩm quyền để ký kết việc VNCH tham gia vào Tổ-chức nói trên. Đáp lại lời mời đó, tôi nghĩ một Phái-đoàn do ông Tổng-Trưởng Ngoại-Giao VNCH cầm đầu nên được cử sang dự Hội-nghị NIAMEY, với thẩm quyền ký kết việc VNCH tham-gia "Agence de Coopération Technique et Culturelle", dưới hình-thức "Sous réserve de ratification".

Theo Dự-thảo Quy-chế, Tổ-chức nói trên sẽ giữ một thái độ vô-tư về phương-diện ý-thức-hệ và chánh-trị ( " L'Agence observe la plus rigoureuse neutralité dans les questions d'ordre idéologique et politique" ), và có một Cơ-quan đầu-não là Đại-Hội-Đồng ("Conférence Générale"), 3 năm một lần nhóm họp trên cấp bực Tổng-Trưởng. Ngoài ra, Tổ-chức này còn có một Ủy-Ban Quản-Trị (Conseil Exécutif), và một Tổng Thư-Ký.

Trong công-van gửi Thủ-Tướng số 146/BNG/AUP/M ngày 21.2.1970, bản sao đính hậu, Ông Tổng-Trưởng Ngoại-Giao

...

có phát biểu ý kiến muốn tổ-chức một Hội-nghị các Trưởng-Nhiệm-Sở Ngoại-giao VNCH vùng Phi-Châu để thông-báo cho các vị Trưởng-Nhiệm-Sở đó về tình hình Việt-Nam, nghiên-cứu tình-hình địa-phương tại Phi-Châu, và tham khảo ý-kiến, thảo luận để hoạch-định một "chánh-sách Phi-Châu".

Tôi nghĩ rằng, việc tham dự Hội-nghị NIAMEY sẽ đạt cơ-hội thuận-tiện để ông Tổng-Trưởng Ngoại-Giao, sau đó, triệu tập một Hội-nghị các Trưởng Nhiệm Sở Ngoại-Giao VNCH trong vùng Phi-Châu và Âu-Châu, tại một địa-điểm như Genève chẳng hạn.

Tôi trân trọng kèm theo đây một dự thảo điện-van phúc đáp Tổng-Thống Cộng-Hòa NIGER về việc VNCH tham dự Hội-nghị NIAMEY.

Kính trình :



Nguyễn Phú Đức

Hồ sơ đính hậu :

- 1/ Điện-van ngày 10.2.70 và công-văn ngày 17.2.70 của Tổng-Thống Cộng-Hòa Niger.
- 2/ Tờ trình của Nha Âu-Phi Bộ Ngoại-Giao về vấn đề dẫn thượng.
- 3/ Công-văn số 146/BNG/AUP/M ngày 21.2.1970 của Ông Tổng-Trưởng Ngoại-Giao.
- 4/ Dự-thảo điện-van phúc đáp.

**Traduction du document original précédent**

**Résidence du Président**

Assistant particulier des affaires étrangères

Saigon, le 25 Février 1970

**RAPPORT**

A l'attention du Président du Vietnam République

***Objet: le président Diori Hamani de la République du Niger invite le Vietnam République à participer à la Conférence de Niamey au mois de Mars***

Le Président Diori Hamani a envoyé un télégramme le 10 Février 1970 et un circulaire numéro 155/PRN en date 17 Février 1970 au Président pour demander le Président à envoyer une délégation ministérielle du Vietnam République en vue de participer à la deuxième conférence des pays entièrement ou partiellement de langue française qui se tiendra à Niamey (capital de la République du Niger) de 16 à 20 Mars.

La prochaine Conférence de Niamey a pour l'objectif de procurer l'accord des pays participants pour fonder une Agence de Coopération Culturelle et Technique. Les documents provisoires pour la Résolution, les Règlements, le Plan d'action de l'Agence ont été envoyés à la Résidence du Président et au Ministère des Affaires étrangères.

La première conférence de Niamey a convoqué, au Février 1969, 35 pays, 29 sont venus. L'ambassadeur du Vietnam République à Abidjan y a participé en tant que représentant du Vietnam République. A cette occasion, le Nord Vietnam, avait été invité, mais n'est pas venu.

Cette année, je pense qu'il vaut mieux que le Vietnam République y participe pour améliorer la relation entre le Vietnam République et les pays francophones en Afrique et dans d'autres régions, c'est aussi une manière indirecte pour améliorer la relation avec la France.

Le président de la République du Niger a demandé une délégation de compétent pour signer à la naissance de l'Agence. Pour répondre à cette invitation, je pense qu'une délégation présidée par le Ministre des affaires étrangères, sous réserve de ratification, sera éligible pour participer à une telle conférence.

Selon la résolution provisoire, l'Agence observe la plus rigoureuse neutralité dans les questions d'ordre idéologique et politique, elle contient une Conférence générale qui réunit tous les trois ans les ministres. De plus, l'Agence a un Conseil exécutif et un Secrétaire général.

Dans le circulaire envoyé au Premier Ministre numéro 146/BNG/AUP/M le 21 Février 1970, le Ministre des affaires étrangères a eu une idée d'organiser une rencontre des ambassadeurs du Vietnam République en Afrique pour leur informer de la situation intérieure du Vietnam, avoir des informations précises des pays où notre Ambassade est implantée, et aussi avoir des consultations et des discussions concernant une « politique africaine ».

Je pense que la participation à la Conférence de Niamey est une bonne occasion pour le Ministre des affaires étrangères du Vietnam République d'organiser une rencontre des ambassadeurs en Afrique et en Europe, à Genève par exemple.

J'attache ci-joint une réponse au président nigérien de la participation du Vietnam République à la conférence de Niamey.

Cordialement,

Nguyen Phu Duc

(9)

11

25-2-70

TELEGRAMME

KIN

KHÂN

BẢN SAO

Son Excellence DIORI HAMANI  
Président  
République NIGER, NIAMEY.

Texte No : 410/PTE/VP

En Réponse à votre télégramme du 8 Février et votre lettre du 17 Février, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que le Gouvernement de la République du Viet-Nam sera heureux de participer à la prochaine Conférence de NIAMEY à la date que vous proposez, et qu'il sera représenté par notre Ministre des Affaires Etrangères.

En remerciant Votre Excellence pour votre invitation, je vous prie d'agréer les assurances de ma très haute considération.

NGUYEN VAN THIEU  
Président  
République Viet-Nam.

PHÓ-BẢN

SHÁNH-VÁN-PHÒNG



Sao kính gửi

- Phủ Thủ-Tướng /VP
- Bộ Ngoại-Giao /VP

"để kính tường"

VÕ-VĂN-CẨM

10  
2013/20  
số phổ biến: 137  
Nơi gửi: PARIS

ngày giờ nơi gửi : 28-2-70, 12 00H

Phòng mật mã: 2-3-70  
0800H

BẢN SAO  
-----

Bản văn số : 49/TLX/70/TL3/040/PM

RVT 249/TLX/132/C/MAE/TO/AUP du 23 Fevrier **STOP BẢN SAO**  
HVRC: Primo: Etant donné but linguistique et non politique de la deuxième pays langue française, invitations ont été adressées sans exception à tous pays d'expression française dont Nord Viet-Nam, Guinée, Algérie et Cambodge. STOP jusqu'ici organisateurs n'ont enregistré aucune réaction positive de la part HANOI qui, pense Jean Marc Léger, n'acceptera pas participer. Secundo: Trente trois pays ont été invités à savoir Tunisie, Maroc, Algérie, Liban, Haiti, Suisse, Belgique, Luxembourg, France, Canada, Laos, Cambodge, République Viet-Nam, Nord Viet-Nam, Bugundi, Cameroun, République Centre Africain, République populaire Congo, République démocratique Congo, Côte d'Ivoire, Dahoméy, Gabon, Guinée, Haute Volta, Madagascar, Mali, Ile Maurice, Mauritanie, Niger, Ruanda, Sénégal, Tchad, Togo TERTIO Selon LEGER, à part Hanoi et GUINEE qui ne seront pas présents, Algérie qui hésite encore et Cambodge qui viendra en qualité Observateur, 25 pays enverront leurs représentants à Conférence - PHAM ĐANG-LAM STOPEND.-

PH.27-2-70 13b.

(11)

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

Saigon, ngày 2 tháng 02 năm 1970

Bộ Ngoại-Giao

**BẢN SAO**

Số 1586/BNG/AUP

*Công - Trường Bộ Ngoại - Giao*

**THƯỢNG-KHẨN**

Kính gửi

THỦ-TƯỚNG CHÍNH-PHỦ VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

--: SAIGON :-

**TRÍCH-YẾU :** v/v. Việt-Nam Cộng-Hòa được mời tham-dự "Hội-Nghị kỳ 2 các Quốc-gia theo Pháp-ngữ" (Deuxième Conférence des Pays Entièrement ou Partiellement de Langue Française) tại NIAMEY (Niger) từ 16 đến 20-3-1970.

L

Kính thưa Thủ-Tướng,

Tổng-Thống Diiori HAMANI xứ Niger (Trung-Phi) vừa gửi điện-văn cho Tổng-Thống Việt-Nam Cộng-Hòa mời cử một Phái-đoàn cấp Tổng-Trưởng tham-dự Hội-Nghị kỳ 2 các Quốc-gia theo Pháp-ngữ sẽ họp tại NIAMEY (Niger) vào ngày 16-3-1970 sắp tới.

Hội-Nghị ...

PHỤ TÓNG THÔNG  
CÔNG-VĂN ĐẾN  
Số 2184  
Ngày 03/03/70  
Giờ 10h00  
Xử lý Bộ  
Ngoại-Giao

- 2 -

BẢN SAO

Hội-Nghị kỳ 2 này đã được triệu tập để thảo-luận tiếp về việc thành lập "Phân-Cục Hợp-Tác Văn-Hoá và Kỹ-Thuật các Quốc-gia Pháp-ngữ" (Agence de Coopération Culturelle et Technique des Pays Entièrement ou Partiellement de Langue Française), là một cơ-quan đã được khai-sanh trong kỳ Hội-Nghị thứ 1, đã khai diễn cũng tại NIAMEY, vào trung tuần tháng 2 năm ngoái (1969), với sự tham-dự của 29 Quốc-gia Á, Mỹ, Phi trong số đó có Việt-Nam Cộng-Hoà (Bắc-Việt và 5 nước khác cũng được mời nhưng không tham-dự).

Theo phúc-trình của Phái-đoàn Việt-Nam Cộng-Hoà tham-dự Hội-Nghị kỳ 1 do Ông Đại-Sứ PHẠM-VAN-TOÀN hướng dẫn thì Hội-Nghị nói trên không đề cập tới vấn-đề chánh-trị và có lẽ đã do Pháp chủ xướng và đứng sau giết đây.

Sau kỳ Hội-Nghị thứ 1 này, vào tháng 7/1969 Thư-Ký Chấp-hành của "Phân-Cục Hợp-Tác Văn-Hoá và Kỹ-Thuật các Quốc-gia Pháp-ngữ" là Ông Jean Marc LEGER, quốc-tịch Canada, có tới viếng thăm Việt-Nam Cộng-Hoà với mục-đích tham-khảo Chánh-Phủ Việt-Nam về việc gia-nhập Phân-Cục.

X  
X X

Về kỳ Hội-Nghị thứ 2 sắp tới (Deuxième Conférence des Pays Entièrement ou Partiellement de Langue Française), thêm Bộ mới được Ông Jean Marc LEGER thông-báo cho biết chương-trình như sau :

- Hội-Nghị ...

- 3 -

BẢN SAO

- Hội-Nghị sẽ khai mạc vào sáng ngày 16-3-1970 và sau đó, ba Tiểu-Ban chuyên môn sẽ nhóm họp :

- 1-) Tiểu-Ban Định-hướng (Commission Vocation de l'Agence) có nhiệm-vụ ấn-định lãnh vực hoạt-động của Phân-Cục và nghiên-cứu bốn bản tổng-hợp của các chuyên-viên.
- 2-) Tiểu-Ban Pháp-chế (Commission Juridique) có nhiệm-vụ nghiên-cứu quy-chế Phân-Cục.
- 3-) Tiểu-Ban Tài-chánh (Commission Financière) phụ-trách về ngân-sách và chương-trình của Phân-Cục.

Các Tiểu-Ban sẽ đệ-trình kết-quả lên Khoảng-Dại Hội-Nghị họp ngày 19/3 (hoặc 20/3), cũng là ngày bế mạc Hội-nghị.

Để có đủ Đại-diện trong từng Tiểu-ban, Ông Jean Marc LEGER khuyến cáo mỗi Phái-đoàn nên gồm ít nhất 3 nhân-viên tốt hơn hết là 4 nhân-viên.

Phân-Cục sẽ dành tặng cho Phái-đoàn 2 vé máy bay khứ-hồi SAIGON-NIAMEY hạng nhất để các Vị Tổng-Trưởng, Trưởng Phái-đoàn sử dụng. Ngoài ra, các nhân-viên khác của Phái-đoàn có thể được hưởng giảm giá vé máy bay nếu nhờ Phân-Cục mua giùm vé.

Trong thời gian lưu-trú tại NIAMEY để tham-gia Hội-nghị, Phái-đoàn sẽ là thượng khách của Chánh-Phủ NIGER.

Ban Tổ-chức mong muốn được biết trước ngày 1-3-1970 danh tánh và chức vị của hai Vị Tổng-Trưởng để họ chuẩn bị đón tiếp.

Thiên Bộ ...

- 4 -

BẢN SAO

Thiểm Bộ kính đề kèm theo đây, để Thủ-Tướng tường-lãm, bản sao công-diện của Tổng-Thống Niger gửi Tổng-Thống Việt-Nam Cộng-Hòa, và bản sao các công-diện và điệp-văn của Ông Thơ-Ký Chấp-hành "Phân-Cục Hợp-Tác Văn-Hoá và Kỹ-Thuật các Quốc-gia Pháp-ngữ" gửi thiểm Bộ về việc mời Việt-Nam Cộng-Hòa tham-dự "Hội-Nghị kỳ 2 các Quốc-gia theo Pháp-ngữ" sắp tới.

Về phương diện ngoại-giao, thiểm Bộ nhận thấy Việt-Nam Cộng-Hòa nên tham-dự Hội-Nghị nói trên vì đây là một dịp để :

- hỗ trợ đường lối ngoại-giao "Hiện diện" của chúng ta, nhất là tại phần đất Phi-Châu này mà hầu hết các quốc-gia chủ trương chánh-sách "không xếp hàng".
- gây tình thân-hữu với các Quốc-gia có một di sản văn-hoá chung với Việt-Nam là Pháp-ngữ.
- đóng góp vào việc cải thiện bang-giao Việt-Pháp, sự tham-dự Hội-nghị của Việt-Nam Cộng-Hoà có thể được coi như một cử chỉ thiện chí đối với Pháp, là nước chủ xướng và giật dây Hội-nghị.

Trên phương diện chuyên môn, Hội-nghị kỳ 2 có một tầm quan trọng đặc-biệt vì các Tiểu-Ban sẽ đặt nền móng cho Phân-Cục như nghiên-cứu và biểu quyết các dự án quy-chế và ngân-sách, ấn-dịnh các hình thức cộng tác trong lãnh vực văn-hoá và Kỹ-thuật.

Thêm nữa, ...

- 5 -

BẢN SAO

Thêm nữa, Hội-nghị các Quốc-gia theo Pháp-ngữ Kỳ 2 này là một tiếp nối của Hội-nghị Kỳ 1 mà Việt-Nam Cộng-Hoa từng tham-dự.

Vậy, thêm Bộ xin kính trình Thủ-Tướng để tùy-ngi quyết-định.

Trân-trọng kính chào Thủ-Tướng



TRẦN-VAN-LÂM

Bản sao kính gửi :

- Văn-Phòng Thủ Tổng-Thống (2 bản)
- Phủ Quốc-Vụ-Khanh Đặc-Trách Văn-Hoá
- Ông Phụ-Tá Đặc-Biệt về Ngoại-Vụ  
    Thủ Tổng-Thống
- Bộ Giáo-Dục  
    " Để kính tường "
- Nha Hội-Nghị Quốc-Tế Bộ Ngoại-Giao  
    " Để theo dõi "
- Nha Văn-Hoá Pháp-Lý Bộ Ngoại-Giao  
    " Để tường "

**Traduction du document original précédent**

Le Vietnam République  
Ministère des affaires étrangères  
No : 1506/BNG/AUP

*Saigon, le 2 Mars 1970*

Le Ministre des Affaires étrangères

A l'attention du Premier Ministre du Vietnam République

***Objet : de la réponse du Vietnam République suite à l'invitation de la Deuxième Conférence des pays entièrement et partiellement de langue française à Niamey de 16 à 20 Mars 1970***

Monsieur le Premier Ministre,

Le président nigérien Diiori Hamani (L'Afrique Centrale) vient d'envoyer un télégramme au président du Vietnam République dans lequel il invite une délégation ministérielle à participer à la deuxième conférence des pays francophones qui se tiendra à Niamey le 16 Mars 1970.

Cette deuxième conférence est pour le but de fonder officiellement l'Agence de Coopération culturelle et technique des pays entièrement et partiellement de langue française – une Agence déjà vue le jour depuis la première conférence organisée à Niamey au mois de Février 1969 avec la présence de 29 pays asiatiques, américains et africains, y compris le Vietnam République (le Nord Vietnam et 5 autres pays sont invités mais ne sont pas venus).

Selon le rapport de la délégation du Vietnam République, présidé par l'ambassadeur Pham Van Toan, à la première conférence, cette conférence n'aborde pas les questions politiques et elle est probablement dirigée indirectement par la France.

Suite à cette première conférence, au mois de Juillet 1969, le Secrétaire exécutif de l'Agence – Monsieur Jean Marc Léger, nationalité canadienne – a visité le Sud Vietnam dans l'esprit de savoir le comportement du Vietnam République de la participation à l'Agence.

Concernant la deuxième conférence, le ministère des affaires étrangères vient de recevoir le programme de la conférence envoyé par Monsieur Jean Marc Léger :

- La Conférence commence dans la matinée du 16 Mars 1970, 3 Commissions se réunissent :
  - 1) Commission Vocation de l'Agence qui s'en charge du domaine d'activités de l'Agence
  - 2) Commission juridique qui s'en charge des Règles de l'Agence
  - 3) Commission financière qui est responsable du financement et des programmes de l'Agence.

Ces Commissions vont déposer les rapports et les résultats à la Session plénière le 19 ou 20 Mars qui est aussi le jour de clôture de la conférence.

Pour assurer le nombre minimum de représentants dans chaque Commission, Monsieur Jean Marc Léger propose que la composition de chaque délégation soit au moins 3-4 personnes.

L'Agence offre à chaque délégation 2 billets d'avion aller-retour Saigon-Niamey en première classe réservés aux ministres. De plus, les autres participants pourraient bénéficier un prix avantageux s'ils demandent à l'Agence d'acheter les billets d'avion.

Durant le séjour à Niamey, la délégation sera les invités spéciaux du Gouvernement de Niger.

Les organisateurs souhaitent savoir les noms, prénoms et les titres de deux ministres pour qu'ils puissent mener à bien la préparation.

Dans le fichier attaché c'est l'invitation du président nigérien ainsi que les télégrammes du Secrétaire exécutif de l'Agence.

Sur le plan diplomatique, nous trouvons que la participation du Vietnam République est nécessaire parce que c'est une occasion pour :

- Soutenir notre politique « de présence », particulièrement dans ce continent africain où la plupart des pays suivent la politique non alignée.
- Construire une bonne relation avec les pays ayant un patrimoine culturel commune avec le Vietnam – la langue française
- Contribuer à améliorer la relation franco-vietnamienne, la présence du Vietnam République à la conférence est reconnue comme une volonté favorable pour la France – le pays leader qui dirige la Conférence.

De plus, cette deuxième conférence a une signification particulière parce que les Commissions vont construire une base solide pour l'Agence en adoptant des projets d'activités et de financement, déterminant la procédure de collaboration dans le domaine culturel et technique.

D'ailleurs, la deuxième conférence est continuation de la première conférence où le Vietnam République a assisté.

Nous attendons par conséquent votre décision finale.

Cordialement,

Tran Van Lam

(12) 20573/21

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA  
PHỦ THỦ-TƯỚNG

Saigon, ngày 5 tháng 3 năm 1970

Số: 747 - P.Th.T/PCS

TỔNG-THỦ-KÝ PHỦ THỦ-TƯỚNG

**THƯ-ĐỀ-KHẨN**

Kính gọi : Ông Tổng-Thủ-Ký Bộ Ngoại-giao  
Saigon

Trích yếu : V/v. Tham dự Hội-nghị các Quốc-gia  
theo Pháp-ngữ.

Tham chiếu : Quý công-văn số 1506-BNG/AUP ngày  
2-3-1970.

Do công-văn thượng dẫn, quý Bộ có trình Thủ-Tướng  
thẩm định về việc tham dự Hội-nghị kỷ 2 các Quốc-gia theo  
Pháp-ngữ tổ-chức tại Niamey vào ngày 16-3-1970.

Trân trọng tin quý Bộ rõ :

Theo công-diện số 410/PTT/VP ngày 25-2-1970 gửi  
Tổng-Thống Diiori HAMANI xứ Niger (bản sao có gửi quý Bộ),  
Tổng-Thống Việt-Nam Cộng-hòa đã chính thức nhận lời mời tham  
dự Hội-nghị trên và cử Ông Tổng-Trưởng/Ngoại-giao, đại-diện  
Việt-Nam, đi phó hội.

K. T. TRƯƠNG-NGỌC-GIANG

**Traduction du document original précédent**

Vietnam République

Palais du Premier Ministre

*Saigon, le 5 Mars 1970*

Secrétaire du Palais du Premier Ministre

A l'attention du Secrétaire du Ministre des affaires étrangères

***Objet : la participation à la conférence des pays francophones***

***Réf : circulaire No1506-BNG/AUP le 2 Mars 1970***

D'après la circulaire mentionnée ci-dessus, votre ministère a demandé au Premier ministre d'évaluer la participation à la deuxième conférence des pays francophones à Niamey le 16 Mars 1970.

Nous tenons à vous informer :

Selon le télégramme No410/PTT/VP le 25 Février 1970 envoyé au président nigérien Diori Hamani (dont vous avez une photocopie), le président du Vietnam République accepte d'une façon officielle l'invitation de participer à la dite conférence et désigne Monsieur le Ministre des affaires étrangères, représentant du Vietnam, à y assister.

Signature

Truong Ngoc Giau

Việt-Nam Cộng-Hòa

Bộ Giáo-Dục

B A N S A O

(13)  
Saigon, ngày 5 tháng 3 năm 1970

Số: 1603/GD/VP

Phó Thủ-Tướng kiêm Tổng-Trưởng Bộ Giáo-Dục

Kính gửi

Ông Tổng-Trưởng Bộ Ngoại-Giao

- SAIGON -

Trích-yếu: V/v tham dự Hội-nghị tại NIAMEY (Phi-châu)  
ngày 16-3-70.

Thưa Ông Tổng-Trưởng,

**BẢN SAO**

Tiếp theo cuộc hội kiến của Ông Thủ-Trưởng Trần-Lưu-Cung với quý Bộ, tôi thiết nghị Hội-nghị nói trên có tính cách quan trọng đặc biệt về phương diện ngoại giao.

Vấn đề Hợp tác giáo dục, kỹ thuật giữa các nước Á Phi chỉ có giá trị tương đối đối với Việt-Nam. Tuy nhiên, vì có ba Ủy-ban đồng thời hoạt động, tôi xin đề cử ngoài Ông Thủ-Trưởng Trần-Lưu-Cung, thêm Giáo-sư Bùi-Xuân-Bào để tăng cường phái đoàn. Hai vị này sẽ giải nhiệm vụ cổ vấn trong các vấn đề hợp tác kỹ thuật và văn hóa.

Sau đó, O. Bùi-Xuân-Bào sẽ tới Abidjan ngày 24-3-70 để cùng O. Trần-quang-Đệ, Viện-Trưởng Viện Đại-học Saigon, tham dự cuộc hội thảo của các Đại-học chuyên dung Pháp-ngữ, nếu được thượng cấp chấp thuận.

Giải pháp như trên sẽ tiết kiệm cho ngân sách Quốc-gia, vì Giáo-sư Bào cũng đã được Bộ Giáo-Dục đề cử tham dự hội nghị Abidjan.

Trân trọng kính chào Ông Tổng-Trưởng./-

Ký tên:

B. S. NGUYỄN-LUU-VIEN

205/19  
37

CHỦ TỊCH QUỐC HỘI  
PHỤ TƯỚNG CHÍNH PHỦ,  
Số 283-NĐ/TP/1970

Chiến liên pháp Việt-Nam Cộng-Hòa ngày 1 tháng 4 năm 1967;  
Chiến sắc lệnh 38.394-TT/SL ngày 1 tháng 9 năm 1969 (Ấn 3 của Chánh-phần Chánh-mẫu);  
Chiếu-hàm-cầu-công-vụ;

**QUYẾT ĐỊNH**

**ĐIỀU 1.** - Nay cử **ÔNG NGÔ KHÁC TỈNH**, Tổng-Trưởng Thông-tin và Lý-thương-vụ Bộ Ngoại-giao trong thời-gian **ÔNG TRẦN VĂN LÂM**, Tổng-Trưởng Ngoại-giao, đi tham-dự:

- a) Hội-nghị các Quốc-gia sử-dụng Pháp-ngữ họp tại Niamey, Thủ-đô Niger, từ 14 đến 20 tháng 3 năm 1970;
- b) Hội-nghị các Trưởng-Nhiệm-sứ Ngoại-giao Việt-Nam Cộng-Hòa tại các Quốc-gia Âu-châu, Phi-châu và Trung-đông họp tại Berne, Thủ-đô Thụy-si, từ 21 đến 27 tháng 3 năm 1970.

**ĐIỀU 2.** - Tổng-Trưởng Ngoại-giao, Tổng-Trưởng Thông-tin và Bộ-Trưởng Phụ-Thủ-Tướng, chiếu-nhiệm-vụ, lãnh-thi-hành Nội-dạ-lệnh này.

SAIGON, ngày 13 tháng 3 năm 1970  
Ký tên: **TRẦN-THIỆN-KHIÊM**

**NỘI-NHÂN**

- Phủ Tổng-Thống
- Tổng-Nhà-Ngân-sách và NV.
- Phủ Phó Tổng-Trưởng
- Văn-phòng Thu-yết-viện
- Văn-phòng H&Nghi-viện
- Văn-phòng T&C&P&N-viện
- Văn-phòng Giám-sát-viện
- Phủ Thủ-Tướng
- Các Văn-Sở tại Phủ Thủ-Tướng và các Cơ-quan trực-thuộc
- Văn-phòng Phó Thủ-Tướng
- Bộ Ngoại-giao
- Bộ Thông-tin
- Văn-phòng abbe-vũ-khẩu
- Các Bộ khác
- Cơ-công-báo và Văn-kho

PHỤ BÓN  
KT. **ĐÔNG-LÝ VĂN-PHONG**  
Phó Đông-Lý, M



**Traduction du document original précédent**

Vietnam République

Ministre de l'Education

No1603/GD/VP

Saigon, le 5 Mars 1970

Le Vice Premier Ministre, en cumulant Ministre de l'Education

A l'attention du Ministre des affaires étrangères

***Objet : la participation à la Conférence de Niamey (Afrique) le 16 Mars 1970***

Monsieur le Ministre,

Suite à la discussion entre Monsieur le Vice-Ministre Tran Luu Cung et votre ministère, je pense que la dite conférence a une signification particulièrement importante en matière diplomatique.

La question de coopération culturelle et technique entre les pays asiatiques et africains n'a qu'une valeur modérée pour le Vietnam République. Cependant, comme il y a 3 commissions, je désigne Monsieur le Vice-Ministre Tran Luu Cung et Monsieur le Professeur Bui Xuan Bao à assister à la délégation. Ces deux personnes sont des conseillers dans les domaines de coopération culturelle et technique.

Ensuite, Monsieur Bui Xuan Bao va venir à Abidjan le 24 Mars 1970, avec Monsieur Tran Quan De – Directeur de l'Institut universitaire de Saigon pour assister à un colloque des universités de langue française, ce qui a été accepté par les autorités.

Cette solution va économiser le budget national, parce que le professeur Bao a été désigné par le ministère de l'Education à participer au colloque à Abidjan.

Cordialement,

Signature :

Nguyen Luu vien

PH.7-3-70 13b.

VIỆT-NAM CỘNG-HOÀ

Bộ Ngoại-Giao

Số 1648/BNG/AUP

19  
Saigon, ngày 6 tháng 3 năm 1970 22

103 (Chỉnh gọt)  
103  
1  
Tổng - Trưởng Bộ Ngoại - Giao

Kính gửi

BẢN SAO

THỦ-TƯỚNG CHÍNH-PHỦ VIỆT-NAM CỘNG-HOÀ

- SAIGON -

16  
11-3  
THƯỢNG-KHẨN

Trích-yếu : ( - "Hội-Nghị Kỳ 2 các Quốc-Gia theo Pháp-ngữ  
( tại NIAMEY (16-3-1970).  
( - Hội-Nghị các Trường Nhiệm-Sở Việt-Nam tại  
( Âu-Châu và Phi-Châu.

PC3. 1822 4.3.70 PC3. 177 7/3  
Tham-chiếu : ( - Tờ Trình và công-văn thêm Bộ số 1526 và  
( 1548/BNG/AUP ngày 2 và 3-3-1970.  
( - Tờ Trình số 146/BNG/AUP/M ngày 21-2-1970  
( của thêm Bộ. PC3-1467-23/L

L

Kính thưa THỦ-TƯỚNG,

Tiếp theo các văn-thư dẫn-thượng, thêm Bộ trân-  
trọng kính trình THỦ-TƯỚNG thăm tường :

TỔNG-THỐNG đã chánh-thức nhận lời mời của Tổng-  
Thống Niger, cử một Phái-đoàn Việt-Nam Cộng-Hoà tới tham  
dự "Hội-Nghị Kỳ 2 các Quốc-Gia theo Pháp-ngữ" (Deuxième

Conférence ...



Conférence des Pays Entièrement ou Partiellement de Langue Française) sẽ khai diễn tại NIAMEY, thủ-đô xứ Niger, vào ngày 16-3-1970 sắp tới (Tham-chiếu : Điện văn số 410/PTT/VP ngày 25-2-1970 của Phủ Tổng-Thống, bản sao cộ gửi Phủ Thủ-Tướng).

BẢN SAO

TỔNG-THỐNG đã chỉ định thiêm chức làm Trưởng Phái-đoàn và, sau khi cộ sự tham khảo ý-kiến của Phó Thủ-Tướng kiêm Tổng-Trưởng Giáo-Dục, thành phần Phái-đoàn tham dự Hội-Nghị NIAMEY được ấn-định như sau :

- Trưởng Phái-Đoàn : Ngoại-Trưởng TRẦN-VAN-LÂM
- Phó Trưởng Phái-Đoàn : Ô. TRẦN-LUU-CUNG, Thứ-Trưởng Giáo-Dục Đạc-Trách Kỹ-Thuật.
- Hai Đoàn-viên : Ô. BUI-XUAN-BAO, Giáo-Su Đại-Học  
Ô. TRẦN-THẾ-KHAI, Giám-Đốc Liên Nha Âu-Châu, Phi-Châu (Bộ Ngoại-Giao).

Ngoài ra, khi tới NIAMEY, Phái-đoàn sẽ được tăng cường tại chỗ bởi Ông Đại-Sứ PHẠM-VAN-TOÀN tại ABIDJAN (Côte-d'Ivoire), kiêm-nhiệm Niger.

Phái-đoàn dự định sẽ lên đường ngày 14-3-1970 để kịp tới NIAMEY dự lễ khai mạc Hội-Nghị vào sáng ngày 16-3-1970. Như đã trình THỦ-TƯỚNG, cơ-quan tổ-chức Hội-Nghị sẽ tặng 2 vé máy bay khứ-hồi (SAIGON-PARIS-NIAMEY và trở về) cho các Bộ-Trưởng hướng dẫn Phái-đoàn. Còn các nhân-viên Phái-đoàn sẽ được hưởng giảm giá đặc biệt nếu nhờ ban tổ-chức lấy giùm vé máy bay.

Về ...

- 3 -

Về các chi-phí chuyên chở và vãng phần, thiêm Bộ kính đề nghị Bộ Ngoại-Giao và Bộ Giáo-Dục tự đài-thệ riêng rẽ cho thành phần của mỗi Bộ.

BẢN SAO

Trong thời gian Phái-đoàn lưu lại NIAMEY, thiêm Bộ nhận thấy Phái-đoàn nên tổ-chức một buổi tiếp tân mời các Vị Bộ-Trưởng và Phái-đoàn của các Quốc-gia tham dự Hội-nghị (ngoại trừ các Phái-đoàn các Quốc-gia Cộng-san - có lẽ sẽ không có mặt tại NIAMEY), vì đây là một dịp tốt để chúng ta gây tình thân-hữu với khoảng 25 Quốc-gia, phần lớn thuộc Phi-Châu là nơi mà Việt-Nam Cộng-Hòa đang cần bành-trướng hoạt-động ngoại-giao. Để có thể thực hiện cuộc tiếp tân quan-trọng và rất hữu-ích này (với ược chừng 150 quán khách thuộc 25 Phái-đoàn và Chánh-Phủ địa-phương), thiêm Bộ xin đề nghị cấp cho Phái-đoàn một ngân-khoản đặc-biệt là 1.500 Mỹ-kim.

x

x x

Sau khi Hội-Nghị NIAMEY bế mạc vào ngày 20-3-1970, để tiết kiệm công quỹ, thiêm chức dự định trên đường về sẽ ghé lại GENEVE (Thụy-Sĩ) để họp luôn Hội-Nghị các Trưởng Nhiệm-Sở Việt-Nam tại Âu-Châu và Phi-Châu, mà lý-do triệu-tập và mục-đích đã được thiêm Bộ trình lên THỦ-TƯỚNG do công-văn số 146/BNG/AUP/M ngày 21-2-1970.

Thiêm Bộ đã chọn GENEVE làm địa điểm họp Hội-Nghị thay vì BRUXELLES như đã đề nghị trước đây, vì nhận thấy GENEVE thích hợp hơn về phương diện chánh-trị, địa dư và thuận tiện giao thông hơn.

Hội-nghị ...

- 4 -

Hội-Nghị tại GENEVE sẽ quy tụ 14 Vị Trưởng  
Nhiệm-Sở Ngoại-Giao và Lãnh-Sứ Việt-Nam Cộng-Hoà tại  
các thủ-đô Âu-Châu, Phi-Châu và Trung-Đông : PARIS,  
BONN, ROME, LONDRES, BERNE, GENEVE, BRUXELLES, ATHENES,  
ANKARA, RABAT, TUNIS, DAKAR, ABIDJAN và BANGUI. Hội-  
Nghị sẽ khai diễn vào Thứ Ba 24-3-1970 và kéo dài  
trong khoảng 3 ngày liên-tiếp.

**BẢN SAO**

Sau khi Hội-Nghị các Trưởng Nhiệm-Sở bề mặt,  
Phái-đoàn Bộ Ngoại-Giao sẽ rời GENEVE ngày 27-3-1970  
để trở về thành SAIGON.

Vậy thêm Bộ xin kính trình THỦ-TƯỚNG thẩm định.

Trân-trọng kính chào THỦ-TƯỚNG ./-./

Đính-kèm :

- 1 Tài-liệu

Bản sao kính gửi:

- Văn-Phòng Phủ Tổng-Thống (2 bản)
- Phủ Quốc-Vụ-Khanh Đặc-Trách Văn-Hoà
- Ô. Phụ-Tạ Đặc-Biệt về Ngoại-Vụ  
Phủ Tổng-Thống  
" Để kính tường "
- Bộ Giáo-Dục  
" Để tụy-nghi "
- Nha Hội-Nghị Quốc-Tế  
" Để theo dõi "
- Nha Văn-Hoà Pháp-Lý và
- Nha Nhân-Viên Kế-Toán  
" Để chuẩn bị các thủ tục  
xuất ngoại cho Phái-đoàn "



TRẦN-VAN-LÂM

**Traduction du document original précédent**

Vietnam République

Ministère des affaires étrangères

No : 1698/BNG/AUP

*Saigon, le 10 Mars 1970*

Ministre des affaires étrangères

A l'attention du Premier Ministre du Vietnam République

**Objet :** - *Deuxième Conférence des pays francophones à Niamey (16 Mars 1970)*

*-Conférence des ambassadeurs du Vietnam en Europe et en Afrique*

**Référence :** - *Rapport et circulaire No1526 et 1548/BNG/AUP le 2 et 3 Mars 1970*

*-Rapport No146/BNG/AUP/M le 21 Février 1970*

Monsieur le Premier Ministre,

Suite aux documents cités ci-dessus, nous tenons à vous informer que :

Le président a officiellement accepté l'invitation du Président nigérien et a envoyé une délégation du Vietnam République à participer à la deuxième conférence des pays entièrement et partiellement de langue française qui se tiendra à Niamey, capital du Niger, le 16 Mars 1970 (Ref. : télégramme No410/PTT/VP le 25 Février 1970 du Palais du Président, une photocopie est envoyée au Palais du Premier Ministre)

Le Président m'a désigné d'être le leader de la délégation, après avoir consulté du Vice-Premier Ministre en cumulant le Ministre de l'Education, la composition de la délégation sera comme suit :

- Chef de la délégation : Ministre des affaires étrangères Tran Van Lam
- Sous-chef de la délégation : M. Tran Luu Cung – Vice-Ministre de l'Education, spécialité technique
- Deux participants : M. Bui Xuan Bao, Professeur des universités  
M. Tran The Khai, Directeur de la Section Europe-Afrique  
(Ministère des affaires étrangères)

En outre, arrivant à Niamey, la délégation sera renforcée sur place par M. Pham Van Toan -l'Ambassadeur à Abidjan (Côte d'Ivoire) et au Niger.

La délégation partira le 14 Mars 1970 pour arriver à Niamey à l'heure afin d'assister à la cérémonie d'ouverture le 16 Mars 1970. Comme déjà rapporté, les organisateurs de l'Agence offrent 2 billets d'avion aller-retour (Saigon-Paris-Niamey et le retour) pour les ministres. Les autres participants obtiennent un prix avantageux pour les billets d'avion en demandant à l'Agence à en acheter.

Pour les dépenses de déplacement et d'indemnité, nous pensons que le ministère des affaires étrangères et le ministère de l'éducation prennent en charge celles de son membre désigné.

Durant le séjour à Niamey, nous pensons qu'il est nécessaire d'organiser une réception pour les représentants des pays participants à la conférence (excepté de ceux des pays communistes – qui ne sont pas probablement présents), parce que c'est une bonne occasion pour montrer notre volonté de faire connaissance avec 25 pays dont la plupart sont venus d'Afrique – un continent où le Vietnam République a besoin d'élargir les activités diplomatiques. Pour pouvoir réaliser cette réception diplomatique très importante et utile (pour environ 150 invités de 25 délégations et le gouvernement du pays hôte), nous demandons une enveloppe de 1500 dollars.

Suite à la cérémonie de clôture de la conférence à Niamey le 20 Mars 1970, pour éviter les dépenses inutiles, nous passerons à Genève pour assister à la conférence des ambassadeurs en Europe et en Afrique, dont la raison est déjà mentionnée dans la circulaire No146/BNG/AUP/M le 21 Février 1970.

Nous avons choisi Genève comme lieu de la conférence des ambassadeurs au lieu de Bruxelles parce que Genève est plus appropriée en matière politique, géographique et aussi plus facile à accéder.

La conférence de Genève réunira 14 ambassadeurs et consuls dans les capitales européennes, africaines et proche-orientales : Paris, Bonn, Rome, Londres, Berne, Genève, Bruxelles, Athènes, Ankara, Rabat, Tunis, Dakar, Abidjan et Bangui. La conférence commencera le 24 Mars 1970 et durera en 3 jours consécutifs.

A la fin de la conférence des ambassadeurs, la délégation quittera Genève le 27 Mars 1970 pour retourner à Saigon.

Nous vous prions de voir le programme.

Cordialement,

Ministre des affaires étrangères

Tran Van Lam

**Déclaration de Monsieur Tran Van Lam – Ministre des Affaires étrangères de la République du Vietnam, à l'issue de la 2<sup>e</sup> Conférence des pays partiellement ou entièrement de la langue française tenue à Niamey du 16 au 20 Mars 1970.**

La délégation de la République du Vietnam se réjouit de voir la 2<sup>e</sup> Conférence des pays partiellement ou entièrement de langue française aboutir à des résultats positifs. Elle déclare que la République du Vietnam adhère à l'Agence de Coopération Culturelle et technique mise sur pied à l'issue de cette Conférence.

Elle est heureuse de saisir cette occasion pour définir sa position.

A cause de sa situation géographique dans le Sud-Est asiatique et des facteurs socio-culturels qui lui sont propres, la République du Vietnam s'est engagée dans des organismes régionaux de coopération culturelle et technique répondant à ses besoins primordiaux.

Mais loin de rejeter les valeurs universelles qui lui ont été transmises à travers la langue française, elle s'associe à la création et au fonctionnement de ce nouvel organisme. La coopération multilatérale préconisée pourra réaliser une synthèse des humanismes favorisant la compréhension mutuelle des peuples, l'enrichissement des langues et des cultures nationales aussi bien que les progrès économiques et sociaux des pays en voie de développement.

Par son adhésion, la République du Vietnam a la ferme conviction qu'elle apportera sa contribution à un véritable dialogue des civilisations, à la paix et à la solidarité mondiales.

15

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

PHỦ THỦ-TƯỚNG

Saigon, ngày 04 tháng 7 năm 1972

SỐ 808 -P.Th.T/PC3/6/M

ÔNG-THỎ-KÝ PHỦ THỦ-TƯỚNG

Kính gửi : Ông Tổng-Thủ-Ký Bộ Ngoại-Giao  
Saigon

Trích-yêu : V/v đóng niên liễm cho Cơ  
Quan Hợp tác Văn-Hóa và  
Kỹ-Thuật.

Tham-chiêu : Quý công-văn số 3546-TCHNQT/  
2 ngày 29-7-1971 và bản sao  
quý chuyển phiếu số 372-  
TCHNQT/2 ngày 10-5-1972.

**BẢN SAO**

Hội-Đồng Nội-Các trong phiên họp ngày  
27-6-1972 đã quyết định Việt-Nam Cộng-Hòa (qua Bộ  
Ngoại-Giao) xin rút ra khỏi Cơ quan Hợp-Tác Văn-Hóa  
và Kỹ-Thuật. Nếu có thể chỉ làm quan-sát-viên của  
Tổ-chức và chấm dứt việc đóng niên liễm cho Cơ quan  
kể từ 1971.

Vậy kính tin quý Bộ rõ để bằng hành.

(Ký tên và con dấu)

NGUYỄN-ĐĂNG-CẨN

Bản sao kính gửi :

- Bộ Giáo-Dục.

**Traduction du document original précédent**

Vietnam République

Palais du Premier Ministre

Numéro : 808/PThT/PC3/6/M

Saigon, le 4 Juillet 1972

Rapport du Secrétaire du Premier Ministre

A l'attention du Secrétaire du Ministère des affaires étrangères

***Objet : la cotisation de l'Agence de Coopération culturelle et technique***

***Réf: circulaire No3546-TCHNQT/2 le 20 Juillet 1971 et la photocopie No372-TCHNQT/2 le 10 Mai 1972***

Dans la session du 27 Juin 1972, le Conseil des ministres a décidé de retirer le Vietnam république de l'Agence de Coopération culturelle et technique. Ou bien, si possible, il vaut mieux de garder le statut d'observateur et d'arrêter la cotisation pour l'Agence à partir de 1971.

Nous tenons à vous informer et à suivre l'instruction.

Signature et cachet

Nguyen Dang Can

(16)

PHẢI-ĐOÀN VIỆT-NAM CỘNG-HÒA  
délégation de la République du Viet-Nam Paris, ngày 21 tháng 9 năm 1972  
101, Avenue Raymond Poincaré  
PARIS 16e

---  
TÉL : KLE. 40-36  
KLE. 40-67

TỜ - TRÌNH

Kính gửi Ông Tổng Trưởng Ngoại Giao

SỐ 115/PĐVN/P

Saigon

Trích yếu : V/v Việt-Nam Cộng Hòa rút ra khỏi cơ-quan  
Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật.

Tham chiếu : C/v số 525/TCHNQY/2/M ngày 8.7.1972.

Do công văn dẫn chiếu, Bộ có thông báo cho thêm  
Tòa quyết định của Hội Đồng Nội Các tạm rút ra khỏi Cơ-Quan  
Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật vì số tiền niên liễm mà Việt-  
Nam Cộng-Hoa phải đóng cho tổ chức này quá cao.

Trước khi thi hành quyết định của Chánh Phủ, thêm  
Tòa đã cố gắng một lần nữa để giải quyết vấn đề niên liễm  
này.

Cuộc tiếp xúc ngày 19.9.1972 giữa Giáo sư NGUYỄN-  
QUỐC-ĐÌNH và Ông MAX LEGER, Tổng Thư Ký của Cơ Quan Hợp Tác  
Văn Hóa và Kỹ Thuật đã đưa đến kết quả có thể nói là mỹ mãn.  
Ông MAX LEGER cam kết rằng đến kỳ Đại Hội tới tại Bruxelles  
vào năm 1973, Văn Phòng Tổ Chức này sẽ đưa ra một quyết  
nghị về các nước hội viên ở trong tình trạng đặc biệt như  
tình trạng chiến tranh chẳng hạn. Quyết nghị này có tính  
cách tổng quát nhưng trên thực tế là để giải quyết tình  
trạng đặc biệt của Việt-Nam Cộng Hòa ngay cả sau khi chiến  
tranh chấm dứt, trong thời kỳ tai thiết. Đối với các nước  
vừa kể, Văn Phòng của Tổ Chức sẽ đề nghị được miễn đóng  
niên liễm theo giá biểu đã được ấn định khi gia nhập. Các

/...  
BẢN SAO

- 2 -

nước ấy chỉ đồng một số tiền tượng trưng tùy theo khả năng của mình. Ông MAX LEGER còn hứa là các số tiền niên liêm mà Việt Nam Cộng Hòa con nợ Tổ Chức cho đến nay cũng sẽ được hủy bỏ, vì quyết nghị sẽ được đưa ra cho Đại Hội Đồng chấp thuận có hiệu lực đối với các nước liên hệ từ khi gia nhập.

Ông MAX LEGER đề nghị thủ tục sau đây :

Nhân danh Chánh Phủ Việt Nam Cộng Hòa tôi sẽ gửi cho Ông ta một công văn chính thức để yêu cầu xác nhận lại những điểm nói trên. Bức thư của tôi và văn thư trả lời của Ông MAX LEGER sẽ được xem như là một sự thỏa hiệp giữa Chánh Phủ ta và Cơ quan Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật.

BẢN SAO

Kết vì các lời cam kết sự thể và sẽ được hợp thức hóa bằng một trao đổi công văn chính thức của Ông MAX LEGER đã giải đáp được thắc mắc của ta và để chặn đứng các cuộc vận động của cộng sản Bắc Việt hay tay sai của họ ở miền Nam để lập vào lỗ trống một khi Việt-Nam Cộng-Hoa rút ra khỏi Cơ Quan nói trên, thêm Tòa mạn phép xin đề nghị Chánh phủ xét lại quyết định nêu trong công văn dẫn chiếu.

Trân trọng kính trình.

Đính kèm :

- Một dự thảo thư gửi Ông MAX LEGER.

Ấn ký PHẠM ĐĂNG LÂM  
Đại Sứ

**Traduction du document original précédent**

Délégation du Vietnam République

101 avenue Raymond Poincaré

Paris 16<sup>e</sup>

No115/PDVN/P

Paris, le 21 Septembre 1972

**RAPPORT**

A l'attention du Ministre des affaires étrangères

***Objet : du retrait du Vietnam République de l'ACCT***

***Réf : circulaire No525/TCHNQY/2/M le 8 Juillet 1972***

Selon la circulaire ci-dessus mentionné, nous sommes informés par le ministère des affaires étrangères la décision du Conseil des ministres relative au retrait définitif du Vietnam République de l'ACCT à cause de la cotisation annuelle trop élevée.

Avec de réaliser cette décision du gouvernement, nous essayons la dernière fois de donner des explications pour cette cotisation.

La rencontre au 19 Septembre 1972 entre le professeur Nguyen Quoc Dinh et M. Marc Léger – Secrétaire de l'ACCT a donné un excellent résultat. M. Marc Léger a affirmé que, dans la prochaine conférence à Bruxelles en 1973, l'Agence va approuver une décision concernant les pays membres dans une situation spéciale comme la situation de guerre. Cette décision a une vocation générale mais en réalité, c'est pour résoudre la situation spéciale proprement du Vietnam République, même quand la guerre au Vietnam sera finie et durant la période de reconstruction. Pour ces cas, l'ACCT proposera une exemption de cotisation mais juste une somme de symbole en fonction de la compétence du pays concerné. M. Marc Léger a promis que le montant restant de cotisation des années précédentes sera supprimé car cette décision est valable depuis la naissance de l'Agence.

M. Marc Léger demande de fournir des formalités suivantes :

Au nom du gouvernement du Vietnam République, je lui envoie une lettre officielle pour ratifier la décision citée ci-dessus. Cela est considéré comme une négociation entre notre Gouvernement et l'ACCT.

Vu les engagements et les décisions officiellement approuvées, et puis pour bloquer l'intention de remplacement des communistes du Nord Vietnam une fois que le Vietnam République se retire de l'Agence, nous demandons au Gouvernement de revoir cette question encore une fois.

Cordialement,

Signature et cachet

Ambassadeur Pham Dang Lam

(17)

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

BỘ NGOẠI-GIAO

Số 778/TCHNQT/2/M

Saigon, ngày 2 tháng 10 năm 1972

TỔNG TRƯỞNG NGOẠI GIAO

Kính gửi

Ông Tổng Trưởng Giáo-Dục

- SAIGON -

Trích yếu : V/v Việt-Nam Cộng-Hòa rút ra khỏi Cơ quan Hợp tác Văn hóa và kỹ thuật.

Tham chiếu : 1-Công văn của Thủ Thủ Tướng số 808-P.Th.T/PC3 6/M ngày 4-7-1972.

2-Quy công văn số 639/GĐ/KTNS/M/2 ngày 25-5-1972.

**BẢN SAO**

Thưa Ông Tổng Trưởng,

Theo quyết định của Hội Đồng Nội Các, thiêm Bộ đã yêu cầu Toa Tổng Lãnh Sự Việt-Nam Cộng Hoa tại Paris liên lạc với Cơ-quan Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật để lập thu lục rút ra khỏi cơ-quan này.

Nay, qua tờ trình số 115/PĐVN/P ngày 21-9-1972 (phóng ảnh đính hậu), Toa Tổng Lãnh Sự Việt-Nam cho biết trước khi thi hành quyết định của Chính Phủ, Toa này đã cố gắng một lần nữa giải quyết vấn đề niên liêm đong cho Cơ-quan và đã đạt được kết quả như sau :

- Ông Jean Marc Léger, Tổng Thư Ký Cơ quan Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật, t cam kết rằng đến kỳ Đại Hội 1973 tại Bruxelles, Văn Phòng Cơ-quan sẽ đưa ra một quyết nghị về các nước hội viên ở trong tình trạng đặc biệt. Quyết nghị này có tính cách tổng quát nhưng trên thực tế là nhằm giải quyết tình trạng đặc biệt của Việt-Nam Cộng Hoa ngay cả sau khi chiến tranh chấm dứt, nghĩa là trong thời kỳ tái thiết.

/...

- 2 -

Đối với các nước kể trên, Văn Phòng Cơ quan sẽ đề nghị chi động một số niên liêm tượng trưng tùy theo khả năng của mình. Ông Léger còn hứa là các số niên liêm mà Việt-Nam Cộng-Hoa còn nợ cho đến nay cũng sẽ được hủy bỏ. Để xác nhận những lợi cam kết này, Ông Léger đề nghị một cuộc trao đổi văn thư chính thức giữa Việt-Nam Cộng-Hoa và Cơ-quan, và những văn thư này sẽ được xem như là một sự thỏa hiệp giữa đôi bên. Do đó, Toà Tổng Lãnh Sự đề nghị Chính Phủ xét lại quyết định rút ra khỏi Cơ-quan.

Thiêm Bộ nhận thấy cố gắng của Toà Tổng Lãnh Sự đã mang lại một kết quả gan như mỹ mãn và đề nghị của Toà nay rất hợp lý. Trong tình trạng hiện tại Trung Cộng đã gia nhập Liên Hiệp Quốc và tấn công ngoại giao mọi mặt, đồng thời Cộng Sản Bắc Việt đang âm mưu len lỏi vào các tổ chức quốc tế, việc Việt-Nam Cộng-Hoa rút ra khỏi một số tổ chức có thể gây bất lợi cho ta và Cộng Sản Bắc Việt sẽ không bỏ lỡ cơ hội để nhảy vào thay thế.

BAN SAO

Do đó Thiêm Bộ trân trọng xin quý Bộ vui lòng tái trình Thủ Tướng duyệt lại quyết định rút ra khỏi cơ-quan Hợp Tác Văn-Hóa và Kỹ Thuật và sớm cho Thiêm Bộ biết quyết định để bằng hành.

Kính thư,

Đính kèm :

- 2 phông ảnh tờ trình của Toà Tổng Lãnh Sự Việt-Nam Cộng-Hoa tại Paris

Ký tên

TRẦN VĂN LÂM

**Traduction du document original précédent**

Le Vietnam République

Ministère des Affaires étrangères

No778/TCHNQT/2/M

*Saigon, le 2 Octobre 1972*

Le ministre des affaires étrangères

A l'attention du ministre de l'Education

***Objet : le retraitement du Vietnam République de l'ACCT***

***Réf: - Circulaire du Palais du Premier Ministre No808-P.Th.T/PC36/M le 4 Juillet 1972***

***- Document No639/GD/TKNS/M/2 le 25 Mai 1972***

Monsieur le ministre,

Suite à la décision du Conseil des ministres, notre ministère a demandé au Consulat du Vietnam République à Paris de contacter l'ACCT pour démarrer la procédure de retraitement de l'Agence.

Cependant, selon le rapport No115/PDVN/P le 21 Septembre 1972, le Consulat du Vietnam République a montré sa volonté: avant d'exécuter la décision du Gouvernement, le Consulat a négocié pour régler la question de cotisation et en voici le résultat :

M. Jean Marc Léger, Secrétaire général de l'ACCT, a affirmé que, dans la prochaine conférence à Bruxelles en 1973, l'Agence va approuver une décision concernant les pays membres dans une situation spéciale comme la situation de guerre. Cette décision a une vocation générale mais en réalité, c'est pour résoudre la situation spéciale proprement du Vietnam République, même quand la guerre au Vietnam sera finie et durant la période de reconstruction. Pour ces cas, l'ACCT proposera une exemption de cotisation mais juste une somme de symbole en fonction de la compétence du pays concerné. M. Marc Léger a promis que le montant restant de cotisation des années précédentes sera supprimé car cette décision est valable depuis la naissance de l'Agence. M. Marc Léger demande d'échanger une lettre officielle pour ratifier la décision citée ci-dessus. Cela est

considéré comme une négociation entre notre Gouvernement et l'ACCT. Ainsi, nous pensons qu'il faut revoir la question de retirement.

En effet, nous trouvons que les efforts du Consulat ont apporté des résultats très satisfaisants et cette proposition est aussi très raisonnable. A l'heure actuelle, la Chine communiste est admise à l'ONU, le Vietnam communiste cherche à adhérer aux organisations internationales, le retirement du Vietnam République des organisations internationales apportera des désavantages, certainement, le Nord Vietnam ne rate pas cette occasion pour se remplacer à notre place.

Par conséquent, nous tenons à vous demander de re-déposer la question de retirement au Premier Ministre pour que celui-ci la revoie et puis nous faire savoir sa décision finale.

Cordialement,

Ministre des affaires étrangères

Tran Van Lam

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA

PHỦ TỔNG-THỐNG

VĂN-PHÒNG

Số 3014/PTT/VP

Saigon, ngày 18 tháng 12 năm 1972

CHÁNH VĂN PHÒNG TỔNG-THỐNG

Kính gửi

Ông TỔNG-TRƯỞNG NGOẠI-GIAO

- SAIGON -

Tham chiếu : Văn thư số 878/BNG/TCHNQT/2/M ngày 17-11-1972.

Kính thưa Ông Tổng-Trưởng,

Sau khi duyệt khám Quý Văn thư thượng chiếu, Tổng-Thống chỉ thị đưa vấn đề ra một phiên họp Hội Đồng Tổng-Trưởng gần nhất.

**BẢN SAO**

Về việc Việt-Nam Cộng-Hoa tiếp tục ở lại trong Cơ Quan Hợp-Tác Văn-Hoa và Kỹ Thuật, Tổng Thống có ý kiến nếu phải đóng hàng năm một ngân khoản 20.000 Mỹ kim thì hơi nhiều, cho nên cố gắng thương lượng để chỉ góp tượng trưng, viện lẽ nước ta nghèo và đang trong hoàn cảnh chiến tranh.

Về học bổng tu-nghiệp của Chánh Phủ Pháp tặng, Tổng Thống chỉ thị chỉ dành cho công-chức hội các điều-kiện kể sau :

- Ưu tú,
- Có gia đình, có cơ-sở đăng ký và không cho gia đình theo,
- Bảo đảm lập trường,
- Không đi bỏ Việt-Nam luôn.

SAO KÍNH GỬI :

- Bộ Trưởng Phụ Thủ Tướng/VP
  - Phụ Tá Đặc-Biệt Kế-Hoạch Quốc-Gia/VP
  - Trung-Trưởng Phụ-Ta Đặc Biệt Quân Sự và An-Ninh/VP
- "Đề kính tường"

Kính thư,

Ấn ký VŨ VĂN CẨM

**Traduction du document original précédent**

Le Vietnam République

Le palais du Président

Bureau

No3014/PTT/VP

*Saigon, le 18 Décembre 1972*

Chef du bureau du Président

A l'attention du ministre des affaires étrangères

***Réf : circulaire No878/BNG/TCHNQT/2/M le 17 Novembre 1972***

Monsieur le ministre,

Après avoir consulté le document cité ci-dessus, le Président a décidé qu'il faut discuter la question mentionnée dans la plus proche réunion du Conseil des ministres.

Concernant la question de rester à l'ACCT, le président a donné son avis : la cotisation annuelle de 20.000 dollars est une somme trop grande, il est important de négocier pour une contribution symbolique, en raison de la situation guerrière de notre pays.

Concernant les bourses d'études offertes par la France, le Président décide qu'elles ne seront attribuées qu'à ceux qui :

- Sont compétents
- Sont déjà mariés mais ne vont pas à l'étranger avec leur famille.
- Sont stables et ont un point de vue déterminé
- Ne quittent pas définitivement le Vietnam.

Cordialement,

Vo Van Cam

VIỆT-NAM CỘNG-HÒA  
---  
BỘ NGOẠI-GIAO  
---  
Số 981/TCHNQT/2/M  
2

19  
58  
Saigon, ngày 22 tháng 12 năm 1972

TỔNG THO KÝ

Kính gửi

Ông Đồng Lý Văn Phòng Bộ Giáo-Dục

- SAIGON -

Trích yếu : V/v Cơ quan Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ thuật.

Tham chiếu : Công văn thiêm Bộ số 778/TCHNQT/2/M ngày 2-10-1972 và số 878/BNG/TCHNQT/2/M ngày 17-11-1972 (bản sao gửi quý Bộ).

**BẢN SAO**

Thưa Ông Đồng Lý,

Tiếp theo các công văn dẫn chiếu, trân trọng tin quý Bộ rõ do công văn số 3014/PTT/VP/M ngày 18-12-1972 (bản sao đính hậu), Phủ Tổng Thống cho biết Tổng Thống chỉ thị đưa vấn đề Việt-Nam Cộng-Hoa tiếp tục ở lại trong Cơ quan Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật ra một phiên họp Hội Đồng Tổng Trưởng gan nhất.

Do đó, trân trọng xin quý Bộ gấp trình nội vụ lên Thủ Tướng Chanh Phủ, đồng thời chuẩn bị hồ sơ để tiện đưa vấn đề ra trước Hội Đồng Tổng Trưởng.

Bản sao kính gửi:

- Tòa Tổng Lãnh Sự VNCH tại Paris  
"để xin quý Tòa vui lòng tục trình những diễn tiến liên hệ nếu có"
- Nha Văn Hóa Pháp Lý Bộ Ngoại Giao  
"để tương"

Kính thư,

Ký tên  
DƯƠNG HOÀNG THÀNH

**Traduction du document original précédent**

Le Vietnam République

Ministère des affaires étrangères

No981/TCHNQT/2/M

*Saigon, le 22 Décembre 1972*

Secrétaire général

A l'attention du Responsable administratif du Bureau du ministère de l'Education

***Objet : ACCT***

***Réf: circulaire du ministère No778/TCHNQT/2/M le 2 Octobre 1972 et No878/BNG/TCHNQT/2/M le 17 Novembre 1972***

Monsieur le Responsable,

Vu les circulaires cités ci-dessus, nous tenons à vous informer que, dans le circulaire No3014/PTT/VP/M e 18 Décembre 1972, le bureau du Président a rapporté l'avis du Président de discuter la question de se retirer ou de rester dans l'ACCT dans la réunion la plus proche du Conseil des Ministres.

Ainsi, nous vous prions de rapporter cette réponse au Premier Ministre, et puis de préparer les documents nécessaires pour un débat devant le Conseil des Ministres.

Cordialement,

Duong Hoang Thanh

Việt-Nam Cộng-Hòa  
-o-o-  
Bộ Giáo-Dục

**T** Ầ I - L I Ệ U  
HỘI-ĐỒNG TỔNG-TRƯỞNG

Đề mục : V/v Việt-Nam Cộng-Hòa tiếp tục ở lại Tổ-chức Hợp-tác Văn-hóa và Kỹ-thuật.

Tham-chiếu : - Công văn số 971/TCHH/T/2/hi ngày 22-12-1972 của Bộ Ngoại-Giao.  
- Văn thư số 301h/PTT/VP/H ngày 18-12-1972 của Văn-Phòng Phủ Tổng-Thống.

**BẢN SAO**

I/ Tổ-chức Hợp-tác Văn-Hóa và Kỹ-Thuật

- Tổ-chức Hợp-tác Văn-Hóa và Kỹ-Thuật (Agence de Coopération Culturelle et Technique) gọi tắt là ACCT nhằm mục-đích thực thi đoàn-kết và phát huy hợp-tác giữa các quốc-gia sử-dụng một phân hay toàn phân Pháp-ngữ.

- Tổ-chức qui tụ 23 quốc-gia mà Việt-Nam Cộng-Hòa là quốc-gia hội-viên duy nhất ở Đông-Nam-Á. Quốc-gia hội-viên thứ 23 là Liban vừa gia nhập năm 1972.

- Văn Phòng Thường Trực đặt tại Pháp số 170 Rue de Grenelle Paris 7<sup>e</sup>

- Hội nghị Thành lập Tổ chức ACCT đã nhóm họp tại Niamey (Niger) năm 1970.

Đại Hội Nghị được ấn định ít nhất 2 năm một lần do các quốc gia hội viên luân phiên đón nhận việc tổ chức. Hội Đồng Chấp Hành họp ít nhất mỗi năm một lần.

Năm 1971 Đại Hội Nghị đầu tiên đã được tổ chức tại Québec (Gia-nh-Dại), HMA 1971 sẽ họp tại Bruxelles (Bỉ). Hội Đồng Chấp Hành đã được tổ chức tại Paris năm 1972.

II/ Việt-Nam Cộng-Hòa trong Tổ chức ACCT

- Việt-Nam Cộng-Hòa gia nhập Tổ chức ACCT năm 1970 do Quyết định ngày 23-1-1970 của Hội Đồng Nội Các. Năm 1970 cũng là năm thành lập Tổ chức sau kỳ họp Hội Nghị Thành lập Tổ chức ngày 20-3-1970 tại Niamey (Niger).

- Là quốc gia hội viên, Việt-Nam Cộng-Hòa phải đóng góp niên liễm cho Tổ chức ACCT theo tỷ lệ đã được Đại Hội Nghị Niamey-Québec ấn định là 0,9275% ngân sách hàng năm của Tổ chức.

Theo thanh toán biểu, phần đóng góp của các quốc gia hội viên trong năm 1973, Việt-Nam Cộng-Hòa phải đóng góp một tỷ lệ 0,75% ngân sách của Cơ quan.

Việt-Nam Cộng-Hòa có đóng một lần niên liễm 11.524,65F nhưng còn thiếu chưa đóng về năm 1971 số tiền 85.330F.

Bảng kê sau đây cho thấy sự gia tăng về phần đóng góp của Việt-Nam Cộng-Hòa trong vòng 3 năm

Quốc gia hội viên	NIÊN LIỄM		
	1970	1971	1972
Việt-Nam Cộng-Hòa	11.524,65FF (đã đóng)	85.330FF (chưa đóng)	154.002,10FF (chưa đóng)

.../2...

- 2 -

- Việt-Nam Cộng-Hòa tham dự đầy đủ và liên tiếp cả ba Hội Nghị của Tổ chức, những năm 1970, 1971 và 1972.

- Năm 1972, Bộ Giáo Dục đã phối hợp với Văn Phòng Quốc Vụ Khanh đặc trách Văn Hóa đề cử 5 ứng viên tham dự Cuộc Du hành quan sát tại Bỉ, Gia-Nã-Đại và Pháp trong Chương trình Trao đổi Thanh niên kỳ 2 do ACCT tổ chức vào tháng 8 năm 1972. Nhưng vào giờ chót, Phái đoàn Việt-Nam Cộng-Hòa không tham dự vì có quyết định của Hội Đồng Nội Các ngày 26-7-1972 ngưng đóng góp.

- Tổ Chức rất có thiện cảm đối với Việt-Nam Cộng-Hòa.

- Giáo sư Nguyễn-Quốc-Dinh, Trưởng Phái đoàn Thường trực Việt-Nam Cộng-Hòa cạnh Unesco đã được vinh dự lãnh hai chức vụ quan trọng của Tổ chức :

- Hội viên Ủy Ban Chương Trình trong Hội Đồng Khoa Học của Tổ chức từ năm 1971.

- Chủ Tịch Ủy Ban Thỉnh Cầu (Commission de Recours) Hội Đồng Chấp Hành từ năm 1972. Ủy Ban này gồm có một Chủ tịch và hai hội viên, quốc tịch khác nhau, được chỉ định trong 4 năm, có nhiệm vụ xét xử các việc tranh chấp có tánh cách cá nhân do nhân viên của Văn phòng khi họ cần khiếu nại một quyết định của Tổng Thư Ký Tổ chức.

- Ông J.H. Léger, Tổng Thư Ký ACCT đã hứa trong cuộc vận động của Ông Đại Sứ Phạm-Dăng-Lâm là các số tiền niên liêm mà Việt-Nam Cộng-Hòa chưa đóng cho đến nay sẽ được hủy bỏ và cam kết đến kỳ Đại Hội 1973 tại Bruxelles (Bỉ) sẽ đưa ra một Quyết Nghị đề nghị cho các nước hội viên ở trong tình trạng đặc biệt trong đó có Việt-Nam Cộng-Hòa chỉ đóng một số tiền niên liêm tương trưng tùy theo phương tiện của quốc gia mình.

### III/ Hiện trạng

- Hai sự kiện vừa trình bày trên cho thấy rõ Việt-Nam Cộng-Hòa đang có uy tín trong Tổ chức ACCT.

- Do Quyết Định của Hội Đồng Nội Các, trong phiên họp ngày 27-6-1972 : "Việt-Nam Cộng-Hòa rút ra khỏi Tổ chức này và chấm dứt việc đóng niên liêm cho Tổ chức kể từ 1971", Bộ Giáo Dục đã chấm dứt các liên lạc với Tổ chức ACCT, khước từ các chương trình hợp tác với Tổ chức như gửi giáo chức tham dự những cuộc du hành quan sát tại Pháp, Bỉ, Gia-Nã-Đại tháng 8 vừa qua, mặc dầu được Tổ chức ân cần mời.

- Do văn thư số 981/TCHM/T/2/M ngày 22-12-1972 của Bộ Ngoại Giao : kèm phóng ảnh công văn số 3014/PTT/VP/M ngày 18-12-1972 của Phủ Tổng Thống, Bộ Ngoại Giao cho biết Tổng Thống chỉ thị đưa vấn đề Việt-Nam Cộng-Hòa tiếp tục ở lại Cơ Quan ACCT ra một phiên họp Hội Đồng Tổng Trưởng gần nhất. Tổng Thống còn cho ý kiến "nếu phải đóng hàng năm một ngân khoản 20.000 tỷ kim thì hơi nhiều, cho nên cố gắng thương lượng để chỉ góp tương trưng, viện lẽ nước ta nghèo và đang trong tình trạng chiến tranh".

Vì những lý do trình bày trên, vấn đề Tổ Chức ACCT được trình Hội Đồng Tổng Trưởng.

### IV/ Nhận xét

a) Trên trường quốc tế, chiều hướng hiện nay là các quốc gia tìm mọi

.../3...

- 3 -

cách gia nhập các tổ chức quốc tế vì trong ý thức liên lập quốc tế, các quốc gia không thể sống riêng rẽ mà cần phải có sự hỗ tương.

b) Rút kinh nghiệm tại Đại Hội Nghị Unesco kỳ thứ 17 vừa qua tại Paris, Bộ Giáo Dục nhận thấy Khối Phi-Châu nói tiếng Pháp hay nói tiếng Anh rất đoàn kết và rất vững mạnh, do đó những cuộc bỏ phiếu tại Đại Hội Nghị giữa Khối Phi-Châu và Khối Âu-Mỹ-Châu rất ngang ngửa. Việt-Nam Cộng-Hòa cần có thêm sự kết thân với những quốc gia đang mở mang thuộc Khối Phi-Châu và những quốc gia Kỹ nghệ Âu-Châu sẵn có trong Tổ chức ACCT để thêm những người bạn ủng hộ lập trường của mình tại các Hội Nghị Quốc Tế.

c) Việc thương lượng với Tổ chức ACCT để Việt-Nam Cộng-Hòa chỉ phải đóng một số tiền niên liễm tượng trưng theo thí thị của Tổng Thống có thể không gặp khó khăn căn cứ vào lời cam kết của Ông J.M. Léger mà Đại Sứ Phạm-Dăng-Lâm đã trình trong văn thư mật số 778/TCHN/T/2/H ngày 8-10-1972 gửi Bộ Ngoại Giao.

**BẢN SAO**

Vì những lý do trình bày trên, Bộ Giáo Dục nhận thấy Việt-Nam Cộng-Hòa nên ở lại trong Tổ chức Hợp Tác Văn Hóa và Kỹ Thuật.

Chính theo đây toàn bộ hồ sơ nội vụ để Hội Đồng Tổng Trưởng thẩm xét.

¶

**Traduction du document original précédent**

Vietnam République

Ministère de l'Education

**Document déposé au Conseil des Ministres**

***Objet : le Vietnam République reste membre de l'ACCT***

***Réf: - circulaire N971/TCHNQT/2/M le 22 Décembre 1972 du Ministère des affaires étrangères***

***- Document No3014/PTT/VP/M le 18 Décembre 1972 du Bureau du Premier  
Ministre***

I. Concernant l'ACCT

L'ACCT a pour objectif de renforcer la solidarité et de promouvoir la coopération entre les pays entièrement ou partiellement de langue française

L'Agence se compose de 23 pays dont le Vietnam République est membre unique en Asie du Sud-Est. Le 23<sup>ème</sup> membre est le Liban, adhéré en 1972

Le siège de l'Agence se trouve No170 rue de Grenelle Paris 7<sup>e</sup>

La conférence de naissance de l'Agence s'est tenue à Niamey en 1970

La conférence est organisée tous les 2 ans dans un pays membre qui accueille la conférence tour à tour. Le Commission d'exécutive se réunit au moins une fois par an.

En 1971, la première conférence a été organisée à Québec (Canada). En 1973, elle se tiendra à Bruxelles. La Commission d'exécutive a été réunie à Paris en 1972.

II. Le Vietnam République et l'ACCT

Le Vietnam République a adhéré à l'ACCT en 1970 selon la décision le 23 Avril 1970 du Conseil des Ministres juste après la Conférence de naissance de l'ACCT le 20 Mars 1970, à Niamey (Niger).

Etant un pays membre, le Vietnam République a contribué une cotisation pour l'ACCT selon un taux fixé par la Conférence Niamey-Québec qui est 0,927% budget annuel de l'Agence.

Selon le cahier des charges des pays membres en 1973, le Vietnam République doit contribuer une somme équivalente à 0,75% du budget de l'Agence.

Le Vietnam République a contribué une fois la somme de 14.524,65 francs mais il n'a pas encore contribué la somme de 85.33 francs pour 1972.

Observez le tableau suivant pour voir l'évolution des contributions du Vietnam République pendant 3 ans :

Pays membre	Cotisation		
	1970	1971	1972
Vietnam République	14.524,65FF (déjà payé)	85.330FF (en attente)	154.002,10Ff (en attente)

Le Vietnam République a participé à toutes les conférences de l'ACCT organisées les années 1970, 1971, 1972

En 1972, le ministère de l'Education a coopéré avec le Bureau du Secrétaire d'Etat en matière de culture en désignant 2 candidats pour assister au Voyage d'observation en Belgique, au Canada et en France dans le cadre du programme d'échange des jeunes organisé par l'ACCT au mois d'Août 1972. Mais juste à dernière heure, la délégation du Vietnam République a refusé à participer suite à la décision du Conseil des Ministres le 26 Juillet 1972 du retirement.

L'Agence exprime une appréciation considérable envers le Vietnam République.

Le professeur Nguyen Quoc Dinh, le Président de la délégation du Vietnam République auprès de l'UNESCO a eu l'honneur de prendre deux positions très importantes de l'Agence :

- Participant de la Commission de Programme du Conseil scientifique de l'Agence à partir de 1971
- Président de la Commission de Recours du Conseil d'exécution à partir de 1972. Cette commission se compose d'un président et deux participants, de différente nationalité, mandatéen 4 ans, ayant pour mission de traiter les différends civils des employeurs quand ceux-ci portent plainte d'une décision du Secrétaire général de l'Agence.

- Dans la campagne de l'Ambassadeur Pham Dang Lam, M. Marc Léger – Secrétaire général de l'ACCT a promis d'exempter et supprimer toutes les cotisations en attente du Vietnam République jusqu'à ce jour et de proposer une solution pour les pays en situation guerrière dans la conférence de Bruxelles en 1973, et les pays comme le Vietnam République ne doivent que contribuer une somme symbolique en fonction de la compétence nationale.

### III. Etat de lieu

Les deux événements cités au-dessus ont justifié la réputation du Vietnam République dans l'Agence.

Selon la décision du Conseil des ministres dans la réunion du 27 Juin 1972 : « le Vietnam République se retire de l'Agence en arrêtant la cotisation annuelle à partir de 1971 » le Ministère de l'Education a bloqué tous les liens avec l'Agence, refusé les programmes de coopération avec l'Agence tels que l'envoi des candidats au programme « voyage d'observation » en France, en Belgique et au Canada au mois d'Août dernier, malgré une invitation cordiale de l'Agence.

Suite à la circulaire No981/TCHNQT/2/M le 22 Décembre 1972 du ministère des affaires étrangères, ainsi que la circulaire No3014/PTT/VP/M le 18 Décembre 1972 du Palais du Premier Ministre, le ministère des affaires étrangères a rapporté l'avis du Président de revoir la question de retraitement du Vietnam République dans une réunion du Conseil des ministres. Le Président a également dit « la cotisation annuelle de 20.000 dollars est un peu trop élevée, il faut négocier pour une cotisation symbolique car notre pays est un pays pauvre et en situation guerrière ».

Pour telles raisons, la question concernant l'ACCT est déposée au Conseil des ministres.

### IV. Remarques

- a) Sur la scène internationale, la tendance actuelle appréciée par les pays est d'adhérer aux organisations internationales, parce que dans l'esprit de l'alliance internationale, les pays ne peuvent vivre isolément mais en coopération.
- b) En observant la dernière 17<sup>ème</sup> Conférence de l'UNESCO à Paris, le ministère de l'Education trouve que le bloc africain de langue anglaise ou de langue française est très solidaire et fort, par conséquent, dans les sessions de votes, le nombre des voix entre le bloc africain et le bloc européen-américain est équivalent. Le

Vietnam République a besoin des relations avec les pays en développement en Afrique et les pays industrialisés en Europe déjà membres de l'ACCT pour être soutenu dans les forums internationaux.

- c) La négociation avec l'ACCT concernant l'exemption de cotisation ne pose pas de difficulté suite à la promesse de M. Marx Léger rapportée par l'Ambassadeur Pham Dang Lam dans la lettre No778/TCHNQT/2/M le 8 Octobre 1972 pour le ministère des affaires étrangères.

Avec les raisons mentionnées, le ministère de l'Education trouve qu'il vaut mieux que le Vietnam République reste dans l'ACCT.

Le fichier attaché est le dossier à consulter envoyé au Conseil des ministres.

HT CH / 2009.

21

BANS AO

LETTRE DE RATIFICATION

Nous, Président de la République du Viet-Nam,  
A tous ceux qui ces présentes lettres verront;

Salut :

Une Convention relative à l'Agence de  
Coopération Culturelle et Technique ayant été  
signée par la République du Viet-Nam le 20 Mars  
1970, Convention dont la teneur suit :

....

BẢN SAO

Ayant vu et examiné ladite Convention, nous l'avons approuvée et approuvons en toutes et chacune de ses parties, en vertu des dispositions qui y sont contenues,

Déclarons qu'elle est acceptée, ratifiée et confirmée, et promettons qu'elle sera inviolablement observée.

En foi de quoi nous avons donné les présentes, revêtues du sceau de la République.

A Saigon, le  
LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

NGUYỄN-VAN-THIỆU

Le Ministre des Affaires Etrangères,

TRẦN-VAN-LÂM

v/v VNCH đóng niên liễm cho Agence de  
Coopération Culturelle et Technique (Miami)

99

Ô. Trịnh-Kuân-Nùng, Nha Tổ Chức Hội-Nghị Quốc-Tế Bộ Ngoại-Giao  
cho biết :

**BẢN SAO**

- 1970 : VNCH có đóng niên liễm là 14.524,65 Quan Pháp hay  
2.905 US\$ (hối suất 1 US\$ = 5,05 Fr)

- 1971 : Niên liễm tăng lên là 85.330 Quan hay 17.066 US\$

- \* VNCH không đóng niên liễm và yêu cầu được trả niên liễm theo ngạch số năm 1970 cho đến bao giờ tình hình đất nước sáng sủa hơn. Đại-Sứ Phạm-Đặng-Lâm ở Ba-Lê được giao phó việc vận động này.
- \* Ông Tổng Thư-Ký của Tổ Chức, Jean-Marc Leger, đồng ý để VNCH trả niên liễm theo ngạch số năm 1970, và sẽ trả số sai biệt khi nào tình hình đất nước sáng sủa. VNCH không chấp nhận và đề-nghị miễn trả sai biệt.
- \* Tổng Thư-Ký của Tổ Chức cho biết vấn-đề phải đưa ra Đại Hội Đồng; tuy nhiên Ông ta đề-nghị rằng VNCH cứ tiếp tục đóng niên liễm theo ngạch số 1970 và Văn-phòng Tổng Thư-Ký sẽ "lờ" và xem như đã đóng đủ niên liễm.

- 1972 : VNCH nhận được thư thúc giục đóng niên liễm là  
154.002,10 Quan hay 30.800 US\$. VNCH gửi thư yêu cầu Ông  
Tổng Thư-Ký Tổ Chức xác nhận lại đề-nghị cuối cùng của  
Ông ta về việc cho VNCH đóng niên liễm theo năm 1970.

Không nhận được thư trả lời của Ông Tổng Thư-Ký, Thủ  
Tướng chấp nhận việc VNCH rút lui khỏi Tổ Chức.

ĐS Phạm-Đặng-Lâm đề-nghị xét lại vấn-đề và Ông Tổng  
Thư-Ký của Tổ Chức hứa đưa vấn-đề ra Hội-Đồng. Lại vấn-đề  
rút lui hay không rút lui khỏi ACCT. Sẽ được đưa ra Hội  
Đồng Hội Các để xét lại trong nay mai.

AGENCE DE COOPERATION  
CULTURELLE ET TECHNIQUE

23

A. VỀ HOẠT ĐỘNG CỦA ACCT

BẢN SAO

ACCT có những chương trình hoạt động tổng quát chú trọng nhiều về phương diện văn hóa, thanh niên và kỹ-thuật đặt trên căn bản chung là pháp-văn làm chuyên ngữ, ví dụ :

- huấn luyện các giáo-sư về sư-phạm Pháp-văn
- tu nghiệp công chức và chuyên-viên cho các quốc-gia hội-viên
- lập các chương trình truyền hình giáo dục bằng Pháp ngữ
- triển lãm tranh ảnh hội họa và sách báo bằng Pháp ngữ
- trao đổi tin tức văn-hóa và kỹ-thuật v.v.....

Hiện nay đại đa số các quốc-gia hội-viên thụ hưởng là các quốc-gia Phi-Châu. Riêng VNCH cho đến nay chỉ mới nhận được lời mời cử ứng viên dự khóa tu nghiệp tại Ecole Internationale tại Bordeaux (Pháp).

Kết chung, mặc dù nguyên tắc là chỉ dùng Pháp ngữ như một yếu tố kết hợp và phương tiện liên lạc thông tin, tuy nhiên phần lớn các hoạt-động của ACCT đều có tính cách truyền bá mạnh mẽ Pháp ngữ và văn-hóa Pháp.

B. VỀ THỂ THỨC ĐÓNG NIÊN LIÊM

Đại Hội Đồng ACCT dựa theo bảng chỉ số đóng góp của L.H.Q. để điều chỉnh và ấn định bảng chỉ số đóng góp (barème) của mình:

- Phần đóng Tối Đa .....	45%	của ngân sách ACCT
- Phần đóng Tối Thiểu.....	0,36%	
	Phần đóng	Phần đóng
	cho LHQ	cho ACCT
- Pháp	6%	45%
- Gia Nã Đại	3,8%	33%
- Bỉ.....	1,05%	12%
- Các quốc-gia hội viên khác	10%	
- VNCH.....	0,07%	0,9275%

BẢN SAO

C. TẠI SAO NIÊN LIÊM ACCT CAO ?

- Số hội-viên ACCT ít (25 quốc-gia hội-viên) do đó gánh nặng tài chánh cao.

- Khác với Liên Hiệp-Quốc, ACCT hợp lại ngân-sách điều hành văn phòng và ngân-sách viện trợ thành một ngân-sách duy nhất và chia cho các quốc-gia hội-viên theo tỷ lệ. Do đó số tiền đóng góp cao.

D. SỰ ĐÓNG GÓP CỦA VNCH CHO CÁC TỔ CHỨC QUỐC TẾ KHÁC

- Đóng cho ngân-sách LHQ 1971, 1972 và 1973 (bao gồm Tòa Án Quốc-Tế, ECAFE, ECE, UNCTAD, UNIDO và ICS) theo tỷ lệ 0,07% (tức là 21.335 US\$ cho 1971)

- Đóng cho UNDP theo tỷ lệ 8% trên số viện trợ nhận được :  
 từ 1972 - 1976 UNDP viện trợ cho VNCH mỗi năm 2.000.000 U  
 VNCH đóng góp ..... 160.000US

- Đóng cho UNICEF năm 1972 là 26.000 US\$ gồm :  
 25.000 US\$ niên liêm bắt buộc  
 1.000 US\$ niên liêm tự nguyện

- Đóng cho các cơ quan của ASPAC theo tiêu chuẩn tương đương  
 + Food, Fertilizer and Technology Center 4.000US\$  
 + Registry of Technical Services..... 1.000US\$  
 + ITCOEN ..... 1.000US\$  
 + JULCOEN ..... 1.000US\$

- 3 -

BẢN SAO

Nhận xét : Thông thường đối với các tổ chức quốc-tế, VNCH chỉ bị bắt-buộc đóng một phần tỷ lệ của ngân-sách điều hành văn phòng. Ngoài ra đối với ngân-sách viện trợ, đại đa số các trường hợp VNCH chỉ đóng theo tiêu chuẩn tượng trưng đến tối đa là 5.000 US\$ mỗi năm.

Thas

**Traduction du document original précédent**

**Concernant la cotisation annuelle pour l'ACCT**

M. Trinh Xuan Tung, Section de l'organisation des conférences internationales – Ministère des affaires étrangères – a rapporté :

- 1970 : le Vietnam République a contribué 14.524,65 francs (équivalent à 2.905dollars (taux de change : 1USD=5,05F))

- 1971 : la cotisation est 85.330francs (ou 17.066USD)

+ Le Vietnam République ne paye pas la cotisation et demande de contribuer une somme conformément à celle en 1970 jusqu'à ce que le pays soit sorti de la guerre. L'Ambassadeur Pham Dang Lam est responsable de cette campagne de négociation.

+ M. Jean Marc Léger – Secrétaire général, est d'accord que le Vietnam République paie la cotisation en fonction de celle du 1970 et paie le reste quand le pays n'est plus en guerre. Le Vietnam République n'accepte pas cette proposition et demande de l'exemption du reste.

+ Le Secrétaire général de l'Agence propose de discuter la question au Sommet, mais il propose en même temps que le Vietnam République paie selon le barème du 1970 et le bureau du secrétaire va valider cette somme comme suffisante.

- 1972 : le Vietnam République reçoit une lettre de demande de cotisation avec une somme de 154.002,10francs (ou 30.800USD). Le Vietnam République envoie une lettre au Secrétaire général de l'ACCT en demandant une cotisation équivalente au barème du 1970.

Sans réponse, le Premier Ministre accepte la proposition de sortir de l'Agence.

L'ambassadeur Pham Dang Lam propose de revoir le problème en l'introduisant dans une réunion du Conseil des ministres.

## **Rapport de l'ACCT**

### A. Le fonctionnement de l'ACCT

L'ACCT a des programmes d'activités qui focalisent sur les aspects de la culture, de la jeunesse et de la technique en prenant le français comme langue de communication, par exemple :

- Entraînement des enseignants de pédagogie et didactique du français
- Perfectionnement des fonctionnaires et des cadres pour les pays membres
- Production des programmes télévisés en langue française
- Exposition des photos, des tableaux et des livres en langue française
- Echange des informations culturelles et techniques...

Actuellement, la plupart des pays membres bénéficiaires sont les pays africains. Le Vietnam République ne reçoit qu'une seule invitation des candidats à participer aux cours d'entraînement à l'Ecole internationale de Bordeaux (France).

En fin de compte, bien que, en principe, le français ne soit utilisé que comme un outil de communication, la plupart des activités de l'ACCT servent à l'expansion de la culture et de la langue française.

### B. La cotisation

L'ACCT se base sur le barème de cotisation de l'ONU pour faire son propre barème :

Le maximum 45% du budget de l'ACCT

Le minimum 0,36%

	Cotisation pour l'ONU	Cotisation pour l'ACCT
La France	6%	45%
Canada	3,8%	33%
Belgique	1,05%	12%
Les autres pays membres		10%
Vietnam République	0,07%	0,925%

### C. Pourquoi la cotisation à l'ACCT est élevée ?

- Le nombre de membres de l'ACCT est restreint (25 membres) donc la contribution est grande
  - Pas comme l'ONU, l'ACCT réunit le budget d'exécutif et le budget de subvention en un seul budget et puis répartie aux membres par taux fixé. La cotisation est donc élevée.
- D. La cotisation du Vietnam République pour d'autres organisations internationales
- La cotisation pour l'ONU en 1971, 1972 et 1973 (y compris la Cour internationale, ECAFE, UNCTAD, UNIDO, ICS) à un taux de 0,07% (soit 21,335USD en 1971)
  - Cotisation pour l'UNDP avec le taux de 8% sur la totalité de subventions obtenues : de 1972 à 1976 UNDP investisse chaque année 2.000.000USD, la cotisation à UNDP du Vietnam République est de 160.000USD
  - Cotisation pour UNICEF en 1972 est 26.000USD dont 25.000 appartiennent à la cotisation obligatoire et 1000USD à la cotisation volontaire.
  - Cotisation pour les institutions de l'ASPAC en principe symbolique :
    - + Alimentation, fertilisation et centre de technologie : 4.000USD
    - + registre des services techniques : 1.000USD
    - ECOGEN : 1.000USD
    - CULCOGEN : 1.000USD

Remarque : en général, pour les organisations internationales, le Vietnam République ne doit que contribuer une partie du taux demandé du budget d'exécution du bureau. En outre, pour les budgets de subventions, le Vietnam République ne contribue qu'une somme symbolique qui ne dépasse pas 5.000USD par an.

**DÉCLARATION D'ADHÉSION À L'ACCT DU  
VIETNAM EN 1979**

## BIBLIOGRAPHIE GÉNÉRALE

### OUVRAGES

- Amélie Blom et Frédéric Charillon, *Théories et concepts des Relations internationales*, Paris, Hachette supérieur, 2005,
- ARNAUD Serge, GUILLOU Michel, SALON Albert, *Les défis de la Francophonie pour une mondialisation humaniste*, Ed. Alfarès, Paris 2002
- BERNARD Elsa, *La Distinction entre organisation de coopération et organisation d'intégration: l'Union européenne au Carrefour des "méthodes"*, Le phénomène institutionnel international dans tous ses états : transformation, déformation ou reformation ?, Edition A. Pedone, 2014
- BLANCHEMAISON Claude, *Les mémoires d'un Ambassadeur de France au Vietnam*, Ouvrage vietnamien, Les Editions de la politique nationale, 2016
- CRYSTAL David - *The language and the internet - Cambridge University Press 2004*
- DEVIN Guillaume, SMOUTS Marie-Claude, *Les organisations internationales*, Amand Colin, Collection U, Science politique, 2011
- DIOUF A., "La Francophonie, une réalité oubliée", *Le Monde*, 20 Mars 2007
- Dominique Bangoura, Mohamed Tétémedi Bangoura, Moustapha Diop, "*Quelle transition politique pour la Guinée?* » Paris : L'Harmattan, DL 2006, cop. 2006
- GUILLOU Michel et PHAN-LABAYS T. H Trang (2010) *Francophonie et mondialisation*, Manuel d'enseignement, Iframond
- HELD David - *Les transformations globales: politiques, économiques et culturelles - 1999*
- HERLAND Michel, *Le Vietnam en mutation*, La documentation française, Paris, 1999
- Jonathan Swift, *Guliver's travels*, Penguin Books, 1726
- Joseph STIGLITZ, *The globalization and its discontents*,
- KEOHANE Robert O., *Lilliputians' Dilemmas : Small States in International Politics* , International Organization, 23, Printemps 1969
- LE Thanh Khoi, *Histoire du Vietnam de l'origine jusqu'au premier moitié du XXème siècle*, Les Editions Un Monde, 2016
- MBALLA Charlie et MICHAUD Nelson, *Nouvelle politique étrangère*, Presses de l'Université du Québec, 2016

- MILLER Edward, *“Misalliance, Ngo Dinh Diem, the United States and the fate of South Vietnam”*, Cambridge: Harvard University Press, 2013
- NEWMANN Iver B. et Sieglinde Gstöhl, *Lilliputiens dans le monde de Gulliver, Petits Etats dans les relations internationales*, (titre en anglais : *Lilliputians in Gulliver’s World, Small states in International Relations*), Centre des études des Petits Etats, Université d’Islande, Mai 2004, disponible en ligne à l’adresse <https://ams.hi.is/wp-content/uploads/old/Lilliputians%20Endanlegt%202004.pdf>
- NGUYEN Dac Khe, *“L’indépendance de l’Etat du Vietnam dans l’Union française”*, 1950, Fond des documents historiques, code VV.658, Archives nationales No2
- NGUYEN Thi Binh, *Ma famille, mes amis, mon pays*, Livre des mémoires, Editeurs des connaissances, 2015
- PHAM Sanh Chau, *L’Organisation internationale de la Francophonie et relation avec le Vietnam de 1986 jusqu’à nos jours*, Maison des Editions de la Politique nationale, 2008
- PHAN-LABAYS T. H Trang et GUILLOU Michel, *Francophonie et mondialisation*, Manuel d’enseignement, IFRAMOND, 2010
- ROTHBERG Robert I., *Failed States, Collapsed States, Weak States : Causes and indications*, The World Peace Foundation, Cambridge, Mass
- ROTHSTEIN Robeth, *Alliances and Small Powers*, Columbia University Press, New York and London, 1968
- SCHIER Peter. *Cambodge 1979-1989 : rechercher la vérité et la paix*. In: *Politique étrangère*, n°4 - 1989 - 54<sup>e</sup> année. pp. 669-678. DOI : <https://doi.org/10.3406/polit.1989.3892>
- SCHWARTZ Laurent Moïst, *Un mathématicien aux prises avec le siècle*, Paris, Odile Jacob, 1997
- TERTRAIS Hugues, *Les intérêts français en Indochine entre 1954 et 1975*, Du conflit d’Indochine aux conflits indochinois, Collection « histoire du temps présent », 2000, Editions Complexe
- TRAN Van Nhung, *Les relations internationales du Ministère de l’Education et de la formation durant 15 ans de renouveau et l’orientation dans les 5 ans à venir*, L’Education du Vietnam, Maison d’Editions de l’Education, 2001
- TRUONG Chinh, *La collection sélectionnée*, Editions Politique nationale, 2011, tome 3
- VIRALLY Michel, *De la classification des organisations internationales*, Miscellanea W.-J. Ganshof VAN DER MEERSCH, Tome I, Bruxelles, Bruylant, 1972
- VU Doan Ket, Nguyen Hoang Nhu Thanh, *La Francophonie, objet d’étude en Relations internationales : le cas du Vietnam et le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi*, Les actes

du colloque « Vingt ans depuis le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie au Vietnam », Editions Le Monde, 2017

VU Duong Huan, *De la politique étrangère et la diplomatie du Vietnam*, Les Editions La Vérité, Avril 2018

VU Duong Ninh, *Histoire des relations extérieures du Vietnam de 1940 à 2010*, Les Editions Politique nationale, 2014

VU Trong Lam, *La culture diplomatique du Vietnam dans le processus d'intégration internationale* (Van hoa doi ngoai Viet Nam trong qua trinh hoi nhap quoc te), Editions Politique Nationale-Vérité

WALTZ Keneth N., *Theory of International Politics*, New York, Random House, 1979

WALTZ Kenneth N., *The Theory of International Politics*, Waveland Press, INC., 2010

## **THÈSES ET MÉMOIRES**

BUI Thi Ngoc Lan, *L'enseignement de la francophonie aux étudiants - futurs enseignants de FLE à l'école Supérieure de Langues Etrangères-Université Nationale de Hanoi-Vietnam, ULIS, 2011*

DANG Hong Khanh, *La Francophonie et la coopération Vietnam Afrique*, Thèse de doctorat soutenue en 2016, Université Jean Moulin Lyon 3

DUREZ A., "*La politique étrangère de la France en matière de francophonie multilatérale*", Mémoire de Master, Université Jean Moulin Lyon 3, 2010, p.23

NGUYEN Anh Thu, *La diplomatie culturelle du Vietnam : Instrument au service de l'intégration internationale*, Thèse de doctorat, Université Jean Moulin Lyon 3, 2016

NGUYEN K. T., *La Francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010)*, Thèse de doctorat en sciences politiques, soutenue le 26 Septembre 2012, Université Jean Moulin Lyon 3

NGUYEN Thao Huong, *La promotion de la langue française au Vietnam dans le contexte de la mondialisation, Défis à relever et mesures à entreprendre*, Annexe, Mémoire de master, soutenue en Octobre 2013 à l'Académie diplomatique du Vietnam.

- NGUYEN Thi Thuy Nga, *Relation Dai Viet - Minh (Vietnam et Chine) en XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècle* (Quan he trieu cong Dai Viet – Minh the ki XV va XVI), Mémoire de master, Université nationale du Vietnam, 2016, p. 40
- NGUYEN Thuy Phuong, *L'école française au Vietnam de 1945 à 1975. De la mission civilisatrice à la diplomatie culturelle*, Thèse de doctorat en science de l'éducation, Université Paris Descartes, 2005
- NGUYEN Van Ninh, *Les relations franco-vietnamiennes dans le domaine de l'éducation et la recherche dans le cadre de la Francophonie à partir des années 1970*, Thèse de doctorat, Université Michel de Montaigne-Bordeaux 3, 2011
- ODY Marcel Arnoux, *L'Organisation Commune Africaine et Malgache: de la naissance à l'effritement (1965-1985)*, Mémoire de Master, Université Félix Houphouët Boigny Abidjian, 2012
- PHAN Thi Hoai Trang, *La Francophonie au Vietnam, du fait colonial à la mondialisation : un enjeu identitaire*, thèse de doctorat soutenue en Juillet 2005, Université Jean Moulin Lyon 3, p. 98
- SENG J., *La Francophonie comme un instrument de la politique étrangère de la France en Indochine, le cas des trois pays indochinois: Vietnam, Laos, Cambodge*, Thèse de doctorat
- TORREL François, *La Francophonie en Asie, Monographie de l'espace social francophone de Hue (1999-2001)*, Thèse de doctorat, Université Lille 3, 2004
- TRAN Dinh Binh, *Enseignement du français et en français au Vietnam, approches diachroniques et perspectives actuelles*, Université de Toulouse Le Mirail, 2001
- TRAN Nguyen Khang, *La puissance douce (The soft power) de la France de 1991 à 2012*, Thèse de doctorat, Académie diplomatique du Vietnam, 2016

### **ARTICLES SCIENTIFIQUES**

- Allen G. Sens, *La coopération selon le néoréalisme : la cooptation des petits Etats d'Europe centrale et de l'Est*, Etudes internationales, vol. 26, n°4, 1995, p. 765-783
- Anh Thu, Nhat Tam, *Reconnaitre l'anglais comme deuxième langue officielle est un fait incontournable*, Article de presse électronique, disponible en ligne à l'adresse <https://news.zing.vn/de-xuat-tieng-anh-la-ngon-ngu-thu-hai-truoc-sau-cung-phai-thuc-hien-post896648.html>

ARON Raymond, *Le grand schisme*, publié en 1948 description en ligne <http://jailamemoirequiflanche.blogspot.com/2013/01/paix-impossible-guerre-improbable-un.html>

Catroux, « *L'Union française, son concept, son état, ses perspectives* ». In: *Politique étrangère*, n°4 - 1953 - 18<sup>e</sup>année. pp. 233-266.

CONOIR Yvan et JOLICOEUR Mathieu Masse, *Introduction aux organisations internationales*, disponible à l'adresse [https://politique.uqam.ca/upload/files/hiver2008/notes\\_de\\_cours/Pol-5840-10\\_Introduction.pdf](https://politique.uqam.ca/upload/files/hiver2008/notes_de_cours/Pol-5840-10_Introduction.pdf)

CREISER Jean, « *Cri d'alarme de scientifiques français sur les effets désastreux de la guerre chimique au Vietnam* », *Le Figaro*, N°7915, Mardi 24 Fév 1970, p.8

DE SENARCLENS Pierre, *Les organisations internationales face aux défis de la mondialisation*, *Revue internationale des sciences sociales*, 2001/4 No 170, p. 559-572. DOI : 10.3917/riss.170.0559

DO Duc Thanh. *Chapitre 13. Le Vietnam* dans Thierry Balzacq et al. , *Traité de relations internationales*. Presses Sciences Po, 2013, pp.257-266. Article disponible en ligne à l'adresse : <https://www.cairn.info/traite-de-relationsinternationales--9782724613308-page-257.htm>

DUONG Ngoc, *Les trois crises économiques et les trois fois de transformation du Vietnam*, VnEconomy, le 1<sup>er</sup> Mai 2010, disponible à l'adresse <http://vneconomy.vn/thoi-su/3-lan-khung-hoang-va-3-lan-chuyen-vi-the-cua-viet-nam-20105194034740.htm>

DUONG Thi Thanh Binh, *Relation Vietnam-France : résultats et expériences après 3 décennies d'établissement des relations diplomatiques*, *Relations Vietnam – Europe*, accessible à l'adresse : [http://thuvien.ued.udn.vn:8080/dspace/bitstream/TVDHSPDN\\_123456789/18123/1/00000CVv181S062009074.pdf](http://thuvien.ued.udn.vn:8080/dspace/bitstream/TVDHSPDN_123456789/18123/1/00000CVv181S062009074.pdf)

DURECQ Herbert, « *De l'empire français à la décolonisation* », *Revue militaire Suisse*, 1985, pp. 187-196

FENAU Robert, *Esprit International et les petites puissances*, Séminaire d'été organisé par l'Unesco sur l'Education pour la Compréhension internationale, Août 1947.

HERMET Guy/BADIE Bertrand/BIRNBAUM Pierre/BRAUD Philippe, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 1998, Paris, A. Colin, p.174

Informations disponibles en ligne à l'adresse officielle du PUF : <http://pufhcm.edu.vn/>

- JOURNOUD Pierre, *La stratégie francophone au Vietnam*, Etudes de L'Irsem, Francophonie et profondeur stratégique, ISBN 978-2-11-138004-2, 2013 – N26, p. 51
- LAURENCE Badel, STANISLAS Jeannesson, « *Introduction. Une histoire globale de la diplomatie ?* », *Monde(s)*, 2014/1 (N° 5), p. 6-26. DOI : 10.3917/mond.141.0006. URL : <https://www.cairn.info/revue-mondes1-2014->
- LAVODRAMA Philippe, « *Senghor et la réinvention du concept de la francophonie. La contribution personnelle de Senghor, primus inter pares* », *Les temps Modernes*, 2007/4 (N0 645-646), p. 178-236. DOI : 10.3917/lm.645.0178. URL : <http://www.cairn.info/revue-les-temps-modernes-2007-4-page-178.html>
- LE Ngoc Thi, *Discours d'ouverture de la Première Table ronde intitulé « L'entreprise francophone »*, Actes du colloque « Affaires, Entreprises et Francophonie », Hochiminh ville, 25-26 Novembre 1994, pp. 73-74
- LEQUESNE Christian, *La diplomatie publique: un objet nouveau?*, dans *Quand la diplomatie devient un exercice public*, Mondes, Les cahiers du quai d'Orsay, No11, 2013, pp. 9-12
- MADESCLAIRE Yannick, *Au-delà des apparences: un autre regard sur le Vietnam des années 1990*, *Revue Tiers Monde*, Tome 35, No140, 1994, pp891-906. DOI : <https://doi.org/10.3406/tiers.1994.4927>
- MAFFERT Serge, « *Entretien télévisé du président de la République (George Pompidou) après son voyage aux Etats-Unis* », *Le Figaro* N°7931, Mars 1970, p.14-15
- NEWMANN Iver B. et Sieglinde Gstöhl, *Lilliputiens dans le monde de Gulliver, Petits Etats dans les relations internationales*, (titre en anglais : *Lilliputians in Gulliver's World, Small states in International Relations*), Centre des études des Petits Etats, Université d'Islande, Mai 2004, disponible en ligne à l'adresse <https://ams.hi.is/wp-content/uploads/old/Lilliputians%20Endanlegt%202004.pdf>
- NGUYEN Hoang Phuong, *Épanouissement des relations Vietnam-Afrique*, 26 Mai 2009, consultable à l'adresse <http://lecourrier.vn/eacuteepanouissement-des-relations-vietnam-afrique/24208.html>
- NGUYEN Thanh Ke, *Bilan des activités en 5 ans (1980-1984) dans l'éducation et la formation*, Fonds de la Résidence du Premier Ministre, Tome 4, Document N° 12860, Archives nationales No3 du Vietnam
- NGUYEN Thao Huong, *La formation des communautés francophones au Vietnam et vietnamophones en France : Acteurs du transfert culturel franco-vietnamien*, Article de presse

- NGUYEN Thao Huong, *Vingt ans du 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi – des attentes divergées aux réalités contrastives*, Actes du Colloque « Vingt ans depuis le 7<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie au Vietnam (1997-2017) : regard rétrospectif et prospectif », p.
- NGUYEN The Anh, *Mission civilisatrice (civilizing mission)*, in OOI KEAT GIN (ed.), *Southeast Asia: A historical Encyclopedia, From Angkor Wat to East Timor*, ABC-CLIO, 2004
- NGUYEN Thi Hanh « *La relation du Vietnam et les pays de l'Europe occidentale de 1975 à 1995* », Académie diplomatique du Vietnam, 2011
- NGUYEN Thi Hanh, *Vingt ans de la relation France-Vietnam (1975-1995)*, *Revue des Études Européennes* No8 9143), 2012, pp. 87-100
- NGUYEN Thi Thanh Thuy, *La diplomatie des peuples dans la relation Vietnam-Etats-Unis*, *VNH3.TB17.164*, disponible en ligne à l'adresse [www.hids.hochiminhcity.gov.vn/c/document\\_library/get\\_file?uuid=1278784f-9f78-461a-b5d0-bfc5a9987317&groupId=13025](http://www.hids.hochiminhcity.gov.vn/c/document_library/get_file?uuid=1278784f-9f78-461a-b5d0-bfc5a9987317&groupId=13025)
- NGUYEN Trung Hieu, *Vietnam: Clé de l'avenir, Toute réunification territoriale se réalise du Sud au Nord*, Vietnam Press No6505, publié le 20 Décembre 1968, Fonds Asie Océanie 0005INVA/62, Dossier CLV/Nord Vietnam 1965-1976, Archives diplomatiques françaises
- NOUEL Estelle, *Le français dans les pays d'Asie*, 7 octobre 1997, MFI, Agence multimédia de la Francophonie, Dossier 2064-6, Service d'archives de l'OIF
- PHAM Phuc Vinh, *La normalisation de la relation avec la Chine en appliquant la politique étrangère rénovée du PCV (1986-1991)* (Qua trinh binh thuong hoa quan he voi Trung Quoc theo duong loi doi ngoai doi moi cua Dang Cong san Viet Nam (1986-1991)), *Revue Science et Technology Development*, Vol 19, No. X1-2016
- ROBITAILLE Michel, Préface dans *Nouvelle politique étrangère* (Charlie Mballa et Nelson Michaud), Presses de l'Université du Québec, 2016, p. 8
- ROTHBERG Robert I., *Failed States, Collapsed States, Weak States : Causes and indications*, The World Peace Foundation, Cambridge, Mass p. 5
- SABOURIN Louis, *Organisation internationale*, Le dictionnaire encyclopédique de l'administration publique, p. 1, disponible à [http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/definitions\\_anglais/international\\_organizations.pdf](http://www.dictionnaire.enap.ca/dictionnaire/docs/definitions/definitions_anglais/international_organizations.pdf)
- SANDL Pierre et Louise de Béa, *Dictionnaire politique et diplomatique*, Librairies Techniques, 1976, p. 132

SCHIER Peter. *Cambodge 1979-1989 : rechercher la vérité et la paix*. In: Politique étrangère, n°4 - 1989 - 54<sup>e</sup>année. pp. 669-678. DOI : <https://doi.org/10.3406/polit.1989.3892>

TRAN Giang, *Le ministre Nguyen Manh Hung (ministre de l'Information et de la Communication) propose au Premier Ministre de reconnaître l'anglais comme deuxième langue officielle*, Article sur la presse électronique le 30 Novembre 2018, disponible en ligne à l'adresse <https://www.tinmoi.vn/bo-truong-nguyen-manh-hung-de-nghi-thu-tuong-som-cong-nhan-tieng-anh-la-ngon-ngu-thu-2-011504974.html>

TRAN Vu Phuong, *La relation franco-vietnamienne dans ces dernières années*, Le magazine Etudes européennes, No1 1995, p. 46

VU Doan Ket, Nguyen Hoang Nhu Thanh, *La Francophonie, objet d'étude en Relations internationales : le cas du Vietnam et le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie à Hanoi*, Les actes du colloque « Vingt ans depuis le VII<sup>e</sup> Sommet de la Francophonie au Vietnam, pp. 14-54

#### **ARTICLES DE PRESSE**

A Niamey, Vingt et un Etats ont adhéré à Agence de Coopération Culturelle et Technique, Le Monde No7834, Dim-Lun 22-23 Mars 1970

La défense de la langue française : diversité des Français et niveaux de langue, Le Monde No7771, Mercredi, 7 Janvier 1970

La Francophonie : un état d'âme et aussi un Commonwealth de la langue française, Le figaro No8429, Jeudi 21 Octobre 1971

La langue française est-elle en péril ? Le Monde No7789, Mercredi 28 Janvier 1970

La Suisse reconnaît le Nord-Vietnam, Le Figaro No8387, Jeudi 2 Novembre 1971

Le Gouvernement français propose une négociation globale pour assurer en Indochine une « zone de neutralité et de paix », Le Figaro No7947, Vendredi 3 Avril 1970

Le Monde, « une délégation gouvernementale vietnamienne en visite en France », le 1 Novembre 1976

Les Français ne veulent plus quitter le Sud-Vietnam, Le figaro No8247, Mardi 23 Mars 1971

*M. De Guiringaud à Hanoi*, Le Monde le 6 Septembre 1978

Nouvelle réduction de la présence culturelle de la France au Sud Vietnam, Le Figaro No8038, Lundi 20 Juillet 1970

Plusieurs milliers de manifestants ont défilé de la République à la Bastille pour protester contre les récents bombardements américains sur le Nord Vietnam, Le Figaro No8151, Sam-Dim 28-29 Novembre 1970

Trente pays représentés à la conférence francophone, Le Figaro No7932, Mardi 17 Mars 1970

Un appel de l'Association d'amitié Franco-Vietnamienne, Le Monde 7772, Jeudi 8 Janvier 1970

Le Figaro, N°8151, Novembre 1970, p. 9

Le Figaro, N°8350, Merc 21 Juillet 1971, p.4

Le Monde, « M. De Guiringaud à Hanoi », le 6 Septembre 1978

Le Monde, le 22 Juin 1989

Le Monde, le 23 Février 1990

Le Monde, N°7777, Janvier 1970, p. 6

## **SITES INTERNET**

### **Les sites concernant la Francophonie**

**Organisation internationale de la Francophonie (OIF) :**

<http://www.francophonie.org>

### **Les opérateurs directs et reconnus des Sommets de la Francophonie**

Agence universitaire de la Francophonie (AUF) : <http://www.auf.org>

Association internationale des Maires francophones (AIMF) : <http://www.aimf.asso.fr>

Université Senghor d'Alexandrie : <http://www.usenghor-francophonie.org>

TV5Monde : <http://www.tv5monde.com>

### **Les organes consultatifs de la Francophonie :**

Assemblée parlementaire de la Francophonie : <http://www.apf.francophonie.org>

Conférence des ministres de l'Education des pays ayant le français en partage (CONFEMEN) : <http://www.confemen.org>

Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports de la Francophonie (CONFESJES) : <http://www.confesjes.org>

### **Les autres sites :**

Le site sur les études internationales en vietnamien : <http://www.nghiencuuquocte.org>

Le site officiel du Ministère de l'Education et de la Formation du Vietnam :  
<http://www.moet.edu.vn>

Le site officiel du Ministère du Plan et de l'Investissement du Vietnam :  
<http://www.mpi.gov.vn>

Le site officiel du Ministère de l'Industrie et de la Commerce du Vietnam :  
<http://www.moit.gov.vn>

Le site officiel du Service des Douanes du Vietnam : <http://www.customs.gov.vn>

Le site officiel du Gouvernement du Vietnam : <http://www.chinhphu.gov.vn>

Le site officiel du Ministère des Affaires étrangères du Vietnam :  
<http://www.mofa.gov.vn>

Le site officiel du Ministre des Affaires étrangères de la France :  
<http://www.diplomatie.gouv.fr>

Le site officiel du COMMONWEALTH : <http://www.thecommonwealth.org>

Le site officiel de la Ligue Arabe : <http://www.langue-arabe.fr>

Le site officiel de la Communauté des pays de langue portugaise : <http://www.cplp.org>

Le site officiel de l'Union latine : <http://www.unilat.org>

### **LES ARCHIVES**

#### **1. Les documents consultés aux Archives diplomatiques françaises (site à Courneuve, Paris) et au Centre des archives diplomatiques à Nantes :**

263PO/1/81	HANOI (SCAC), SYRA (consulaire)
263PO/1/82	HANOI (SCAC), SYRA (consulaire)
263PO/1/70	HANOI (SCAC)
263PO/1/54	HANOI (SCAC)
263PO/1/26	HANOI (SCAC)
263PO/1/38	HANOI (SCAC)
263PO/1/23	HANOI (SCAC)
262PO/2002034/89	HANOI (diplomatie)
262PO/2002034/26	HANOI (diplomatie)
262PO/2002034/95	HANOI (diplomatie)

263PO/1/12	HANOI (SCAC)
263PO/1/11	HANOI (SCAC)
263PO/1/9	HANOI (SCAC)
262PO/2002034/9	HANOI (diplomatie)
262PO/2002034/10	HANOI (diplomatie)
262PO/2002034/23	HANOI (diplomatie)
262PO/2002034/8	HANOI (diplomatie)
2882TOPO/3494	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3490	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3489	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
5879TOPO/446/BIS	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/445	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/447	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/446	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
149QO/46	Asie-Océanie / Vietnam Nord (1954-1964)
5879TOPO/316	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/444	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/443	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
0005INVA/77	Asie-Océanie / Vietnam Nord (non classé) (1965-1976)
149QO/26	Asie-Océanie / Vietnam Nord (1954-1964)
149QO/47	Asie-Océanie / Vietnam Nord (1954-1964)
5879TOPO/324	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/317	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/317/BIS	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-

	1991)
5879TOPO/325	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/326	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
2882TOPO/3493	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3492	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
5879TOPO/336	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/315/BIS	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/315	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
2882TOPO/3484	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3486	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
0005INVA/76	Asie-Océanie / Vietnam Nord (non classé) (1965-1976)
0005INVA/75	Asie-Océanie / Vietnam Nord (non classé) (1965-1976)
0005INVA/63	Asie-Océanie / Vietnam Nord (non classé) (1965-1976)
0005INVA/62	Asie-Océanie / Vietnam Nord (non classé) (1965-1976)
2882TOPO/3491	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
0005INVA/56	Asie-Océanie / Vietnam Nord (non classé) (1965-1976)
2882TOPO/3473	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3476	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3475	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
150QO/158	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1954-1964)
150QO/159	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1954-1964)
2882TOPO/3474	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
150QO/107	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1954-1964)
2882TOPO/3472	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3471	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
150QO/106	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1954-1964)
1375INVA/60	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)

1375INVA/60	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1956INVA/233	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1981-1986)
1956INVA/302	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1981-1986)
1956INVA/212	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1981-1986)
3240TOPO/76	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
1375INVA/151	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/63	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/60	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
3240TOPO/77	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
1375INVA/38	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/61	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/32	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/37	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/26	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/7	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1375INVA/25	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
5879TOPO/331	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/332	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-

	1991)
5879TOPO/333	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
1375INVA/4	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
1956INVA/302	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1981-1986)
1375INVA/9	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1969-1980)
2882TOPO/3477	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3465	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3463	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3464	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
3240TOPO/84	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
3240TOPO/75	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
3240TOPO/76	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
3240TOPO/77	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
3240TOPO/53	Ministre délégué à la francophonie / Cabinet / Alain Decaux (1988-1991)
5879TOPO/496	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
2882TOPO/3488	
2882TOPO/3487	
2882TOPO/3480	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
0014INVA/394	A sie-Océanie / Vietnam (1976-1978)
2882TOPO/3477	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
150QO/224	
0014INVA/393	Asie-Océanie / Vietnam (1976-1978)
0014INVA/392	Asie-Océanie / Vietnam (1976-1978)
2882TOPO/3477	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
0014INVA/391	Asie-Océanie / Vietnam (1976-1978)
2882TOPO/3485	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
5879TOPO/490	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-

	1991)
5879TOPO/489	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/488	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
5879TOPO/487	Direction des Affaires politiques / Service des Affaires francophones (1987-1991)
202INVA/2592	Asie-Océanie / Vietnam (1979-1980)
150QO/227	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1965-1976)
2882TOPO/3480	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3473	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
2882TOPO/3478	Direction d'Asie et d'Océanie (1980-1986)
150QO/225	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1965-1976)
150QO/226	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1965-1976)
150QO/224	Asie-Océanie / Vietnam Sud (1965-1976)

## 2. Service des archives de l'OIF à Gagny

Nom du document	Numéro/Code
- Formation à distance	37110-1
- La Formation à distance au Vietnam 1992-1994	3712-5
- Formation des formateurs en formation à distance au	5590-8
- Formation à distance et Vietnam, 1996-1997	3732-4
- Formation à distance et Vietnam, 1996-1999	4391-1
- Développement de la formation à distance au Vietnam par le réseau des Centres de formation et de l'emploi CEP, 1997	3880-7
- Projet pour la mise en œuvre de formations ouvertes à distance dans les centres pour la promotion de l'emploi au Vietnam, 1997	4078-1
- Documents CIFFAD et Direction de la formation à distance, 1996-1999	3981-1-17

- Rapport de mission 1977-1989	3493-1
- Rapport de mission programmation - évaluation 1981	4942-3-4
- Rapport de mission, 1985 suite	1760-1
- Rapports de mission, 1992	1752-3
- Rapports de mission 1992	1020-1
- Rapports de mission Asie : Vietnam, Cambodge, 1992-1996	4635-2
- Rapports de mission 1990-1998	5022-1-9
- Rapport de mission Vietnam Formation professionnelle, 1997	4039-4
- Discours et rapports de mission des Secrétaires généraux et diverses personnalités, 1991-1994	1270-6
- Protocoles d'accord ACCT 1977 - 1990	5023 1-8
- Protocoles d'accord ACCT 1991	5024-2
- Protocoles d'accord ACCT 1992	5025-1-2
Protocoles d'accord ACCT 1993	5025-2
- Protocoles d'accord 1995-1996	5027-1-2
- Protocoles d'accord et contrats ACCT 1986	5094-5
- Coopération ACCT - VIETNAM, 1975-1985	2049-1
- Les Actions par pays, 1993-1995 : Tunisie à Zaïre	1456-1
- Dossiers de la DGCTDE 1992-1993	4092 1-10
- Dossiers DGCTDE 1993	4110 1-4
- Dossiers de la DGCTDE, 1994	4122 1-7
- Conférence ministérielle sectorielle : Culture, 1990	1411 0-9
- Conférence ministérielle sectorielle : Education, 1992	1408 1-16
- Conférence ministérielle sectorielle : Enfance, 1993	1405 0-1 1
- Conférence ministérielle sectorielle : Conférence des Ministres de la Justice, 1989	1403 2-5
- Conférence ministérielle de la Francophonie, déc. 1992 suite	1365-1
- Septième Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, Elanò' 1997	583 1-13bis
- La Francophonie après le Sommet de HanoY, 1997	5141-5

- Appel d'offres n°13 portant sur l'achat et rinstallalion du matériel iníbrmatique pour le Sommet de HanoY, 1996	3219-1
- Accord-cadre de coopération ACCT - Vietnam en vue de la VII° Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le français en partage, 1997	1877-1
- Echos dans la presse du Sommet de HanoY, 1997	1838-1
- Documents concemant le CREFAP, 1992-1997	5109-1
- Dossier CREFAP Centre régional úrancophone pour 1'Asie Pacifíique, 1992-2001	5179-5
- Dossier CREFAP 1992 - 1998	6490-1
-Document réalisé par le Bureau Archives et informations de EACCT, 1996	3880-2
-10° Conférence ministérielle de la Francoplionie 1997 session extraordinaire documents présentés	2064-5
-Actes des Sommets de la Francophonie (extraits)	3868-1
-9° Conférence ministérielle de la Francophonie 1997	2064-4
-10° Conférence ministérielle de la Francophonie 1997	2064-6
-7° Sommet 1997 documents adoptés	2069-1
-De HanoY à Moncton : rapport du Secrétaire général de la Francophonie, 1999	3488-2
-En feuilletant la presse francophone, 1997	3510-2
-Rapports de mission Christiane Pasquel Rageau, 1993	3912-5
-Documents concemant le SYFIA 1996-1998	3993-2
-Dossiers de presse Asie-Pacifique 1994-1997	4496-6
-La Francophonie après le Sommet de HanoY, 1997	5141-5
-Special Francophonie: 7° Conférence des Chefs d'Etats et de gouvernement ayant le français en partage, 1997	5169-9
-7° Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement des pays ayant le úrançais en partage, 1997	5304-1
- Echos dans la presse du Sommet de HanoY, 1997	5182-5
-Courrier « arrivée » du BRAP à la DGEF-EIB et DGEF-EIF-1994-1997	5531-3
- Affiches et cartes sur les pays úrancophones et la Francophonie, 1994- 2000	3889-1
-Hanoi' le Sommet virtuel, 1997	5561-5

-Conférence ministérielle de la Francophonie, nov. 1997	584 1-15
-Discours prononcés par Boutros Boutros-Ghali en 1997	6211-3
-Documents DGCC concernant l'Aménagement linguistique, 1990-1993	1005-4
-Dossier Energie 1990	1007-1
-Didactique du français, langue étrangère à Hanoï, 1985	1075-3
-Identité culturelle nationale et impact de culture de la langue française, Vietnam 1992	1203-2
-Comité de programme Agriculture, 1993 suite	1339-3
-Dossiers d'assistance technique PSD, 1990-1991 : Maroc, Niger, Rwanda, Vanuatu, et Vietnam	1335-1
-Dossiers d'assistance technique PSD, 1992-1993 : Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafricaine, Gabon, Madagascar,	1362-1
-Convention entre l'Agence de coopération culturelle et technique et le Gouvernement de la République socialiste du	1399-11
-Dossier Asie et Pacifique, 1991-1992	1434
-Centre régional francophone Asie Pacifique, 1992	1435-1
-Quelles nouvelles politiques rurales pour le développement des exploitations familiales, 1990	1632-3
-Logiciel documentaire micro CDS-ISIS et format de catalogage et de codage CCF- BIEF, 1993	167 1-2
-Conservation de la biodiversité au Vietnam 1993	397-7
-Environnement et énergie pour le développement durable 1993	397-6
-Rapports de mission du Contrôleur financier, 1995-1997	4139-4
-Dossier Forum francophone des affaires	5973-1
-Dossier ADEDO 1997	6173-1
-Dossier MOLISA 1997-1998	6216-1
-Dossiers de documents ayant servi à l'Evaluation de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF- AUPELF-	6286-1
- Note Mahieux sur l'Enseignement du français au Vietnam, 1995	6363-4
-Dossier Fonds de soutien à la PME au Vietnam, 1996-1998	6406-2

-Economies d'énergie au Vietnam, 1990	912-3
-Musée ethnographique de Hanoï, 1992	4049-2
-BRAP Etats Financiers 1997	5643-1
-Divers discours prononcés entre 1975 et 1997, par les Secrétaires généraux de l'ACCT et diverses personnalités	651-3
-Dossier BRAP Bureau régional pour l'Asie pacifique, 1992-1997	5106 1-5
-Projets d'assistance technique et financière, 1994-1995	1805-2
-Projet d'assistance technique et financière, PSD 1994-1995	1815-1
-Instances, 1979	2444-5
-Radio rurales locales, 1992-1993	245 1-16
-Coopération ACCT-VIETNAM, 1986-1989	2708-6
-Rapports de mission DGEF-EIB, E1F et 1NT1F, 1995-1999	2804-1
-Rapports de mission 1996-1998	2815 3-6
-Centre régional francophone Asie Pacifique, CREFAP, 1992-1996	2894-1
-La Radio rurale locale au Vietnam, 1989	2923-4
- Dossiers DGSTD 1987	1167-1
- Perfectionnement de 3 boursiers, DGCC 1991-1992	1202-2
- Identité culturelle nationale et impact de la culture de langue française, Vietnam 1992	1203-2
- Comité de programme Agriculture, 1993 suite	1339-3
- Dossiers d'Assistance technique, PSD 1992-1993 : Bénin, Burundi, Cameroun, Centrafrique, Gabon, Madagascar,	1362-1
- 9° Conseil permanent de la Francophonie, sept. 1993 suite	1381-1
- 9° Conseil permanent de la Francophonie, sept. 1993 suite	1382-1
- Communiqués de presse, ACCT - DRI, 1994	391 l-5bis
- BRAP : accord, arrangement, contrat, 1994	4219-14

- Dossier concernant Projet SIFAD-Electronique au Bénin et Vietnam avec Teccart international, 1997-1998	4327-2-3
- Formation à distance et Vietnam, 1996-1999	4391-1
- Dossier BRAP Bureau régional pour l'Asie Pacifique, 1996-1997	5106-6
- Le Vietnam et la Francophonie, 1997	1580-3
- Documents CIFFAD et Direction de la formation à distance, 1996-1999	3981-1-17
- Protocoles d'accord et contrats ACCT 1986	5094-5
- Documents concernant le CREFAP, 1992-1997	5109-1

## TABLE DES MATIÈRES

Remerciements.....	3
Glossaire.....	7
Introduction.....	8
Partie I : Le Vietnam et les organisations francophones avant la réunification : une adhésion stratégique d'un Petit Etat à un système de coopération multilatérale .....	23
Chapitre I : La Francophonie – un modele de cooperation multilaterale attractif pour les Petits Etats .....	26
Section I : Coopération – la raison d'être des organisations internationales.....	27
1. De la coopération sociale à la coopération internationale.....	27
2. Organisation internationale - Définition et classification .....	30
3. Organisations internationales et États : une relation interdépendante .....	36
II. Coopération multilatérale – le choix des petits États .....	40
1. Définition des petits États.....	40
2. La politique étrangère des petits États.....	43
3. Le multilatéralisme, apprécié des petits États .....	47
Section 2 : De la francophonie à la Francophonie : d'un phénomène géolinguistique à un concept géopolitique.....	50
1. La francophonie : phénomène géolinguistique.....	50
2. L'apparition des mouvements associatifs francophones .....	53
3. Le tissage d'une conception géopolitique francophone .....	55
3.1. L'Union française.....	55
3.2. La Communauté française .....	59
3.3. Les organisations francophones africaines .....	61
3.4. Agence de Coopération Culturelle et Technique .....	62
3.5. L'Organisation internationale de la Francophonie.....	64
Conclusion partielle.....	78
Chapitre II : Le Vietnam et les organisations francophones : de la décolonisation française jusqu'à la réunification .....	80
Section 1 : Le Vietnam face à l'Union française.....	81
1. Pour Ho Chi Minh : une adhésion stratégique.....	81
2. Pour Bao Dai : une adhésion de soumission.....	84
3. Pour Ngo Dinh Diem : un refus définitif .....	90
Section 2 : Le Sud Vietnam et l'Agence de Coopération Culturelle et Technique (ACCT).....	92
1. Nguyen Van Thieu et l'ACCT: Une adhésion pragmatique .....	92
2. Déjà des projets de sortie et une participation effective décevante .....	99
3. La campagne diplomatique et la décision finale du Sud Vietnam .....	105
3. Repenser la politique étrangère du Sud Vietnam et du Nord Vietnam vis-à-vis du monde francophone .....	107
1. Relation avec la France .....	107
2. Relation avec les pays africains.....	114
3. Relation avec les Organisations internationales.....	120
Conclusion partielle.....	128
Partie II : L'adhésion reconnue par la République Socialiste du Vietnam à la FrancophonieL d'une reprise prudente à un attachement pragmatique .....	133
Chapitre I : La relation Vietnam – Francophonie après la réunification : une montée en puissance progressive, lente mais certaine.....	134
Section 1 : Les nouveaux liens avec l'ACCT motivés par la nécessité d'assurer les nouveaux temps de paix.....	135

I.	Le Vietnam face à la question cruciale de la reconstruction du pays .....	135
1.	La raison endogène : une situation économique désastreuse .....	135
2.	La raison exogène : Une situation politique en gageure .....	140
II.	Les perspectives favorables pour la reprise des relations avec le monde francophone .....	142
1.	Le lien prometteur avec la France.....	142
2.	La relation fructueuse avec les associations francophones .....	154
Section 2 : Le retour du Vietnam en Francophonie et le rôle de ses partenaires.....		162
I.	L'approche timide avec l'ACCT .....	162
1.	Le démarrage positif de la relation Vietnam - ACCT .....	162
2.	Une coopération nouvelle et prometteuse .....	166
3.	Le retour du français.....	177
II.	La coordination trilatérale ACCT-Vietnam-France.....	178
1.	Le Vietnam : entre l'intérêt et la prudence.....	178
2.	L'ACCT : une motivation claire et définitive.....	186
3.	La France, en position d'arbitre .....	187
Conclusion partielle.....		190
Chapitre II : L'attachement du Vietnam à l'ACCT : pilier du Renouveau de la politique étrangère.....		194
Section 1 : L'application de la nouvelle politique étrangère et de la diplomatie rénovée du Vietnam.....		197
I.	Du Renouveau à la fin de la guerre froide : une période de préparation au renforcement de la politique étrangère du Vietnam .....	197
II.	Le renforcement de la coopération avec l'ACCT motivé par une ouverture forte de la politique extérieure.....	210
1.	Le point de départ du rattachement du Vietnam à l'ACCT.....	210
2.	Quand la confiance s'est établie... ..	216
2.1.	Renforcement de la diplomatie économique avec les partenaires francophones ...	216
2.2.	Implantation d'une multitude des bureaux et des projets francophones .....	222
2.3.	Renforcement de la coopération culturelle, technique avec les organismes et les ONG francophones.....	228
Section 2 : Aux alentours du Sommet de Hanoi en 1997 : des réalités contrastées.....		233
I.	Le Sommet de la Francophonie à Hanoi en 1997, un point de repère important.....	234
1.	La perception du Vietnam vis-à-vis la Francophonie lors du Sommet .....	234
1.1.	Un laboratoire diplomatique.....	234
1.2.	Un forum international pour la multilatéralisation et la diversification des relations internationales .....	237
1.3.	Un bailleur de fonds important.....	240
1.4.	Membre actif et responsable au service du bon fonctionnement de la Francophonie	250
II.	20 ans après le Sommet de Hanoi (1997-2017) : la Francophonie au Vietnam face à des réalités défavorables .....	254
1.	Contexte défavorable .....	254
1.1.	Contexte mondial : la montée en puissance de la mondialisation .....	254
1.2.	Contexte national : La politique étrangère du Vietnam au service du développement économique et de l'intégration régionale .....	264
1.3.	La naissance d'une nouvelle politique linguistique .....	266
2.	Une situation alarmante de la Francophonie au Vietnam .....	268
2.1.	La relation avec les partenaires francophones en forte concurrence par rapport aux partenaires régionales .....	268
2.2.	Une connaissance limitée de la Francophonie .....	270
2.3.	Le recul du français dans le système éducatif du Vietnam.....	271
2.4.	La négligence du français par les entreprises francophones au Vietnam .....	274

Conclusion partielle.....	276
Conclusion générale .....	277
Annexes .....	295
Bibliographie générale .....	397
Table des matières .....	417

## **Résumé**

Cette réflexion s'intéresse à évaluer la coopération historique entre le Vietnam et la Francophonie dans une perspective bilatérale surtout au niveau étatique mais aussi au niveau institutionnel. Elle sonde la place que la Francophonie occupe dans la politique étrangère vietnamienne depuis la naissance de l'*Agence de coopération culturelle et technique* (ACCT) en 1970 jusqu'en 1997 – le pic de la relation Vietnam-France-Francophonie. Cette ré-évaluation est nécessaire et impérative pour que nous puissions voir plus clairement l'utilité de la Francophonie pour le Vietnam face à la situation alarmante de la culture et de la langue françaises dans le pays actuellement. Prenant comme point de départ les théories de la politique étrangère des Petits Etats, cette étude nous fait découvrir les phases de développement du Vietnam depuis 1970, voire avant, jusqu'aux conséquences durables de la réunification. C'est en effet une étude chronologique qui part de l'idée d'une union des pays francophones sous la contrainte (Union française, 1946) puis de plein gré (années 1970), pour terminer sur la création d'une nouvelle organisation multilatérale l'(Agence/) Organisation internationale de la Francophone (OIF). Nous sondons ainsi l'attachement du gouvernement vietnamien socialiste avec la Francophonie en essayant de répondre à la question « *Est-ce que la participation à la Francophonie relève des enjeux stratégiques liés à une politique étrangère globale, ou bien relève-t-elle plutôt de considérations tactiques pour sortir le Vietnam de son isolement ?* ». Cette recherche contribue donc à l'étude de la Francophonie, en particulier l'ACCT – ignorée des recherches universitaires jusqu'alors – mais aussi à l'histoire et à la géopolitique de la République démocratique du Vietnam au sortir de sa guerre contre les Etats-Unis jusqu'à l'« *ouverture* » (Doi Moi, 1986) puis l'effondrement du bloc soviétique.

**Mots clés :** *Francophonie, Vietnam, Petits Etats, diplomatie, multilatéralisme, guerre froide, communisme, Doi Moi.*

## **Abstract**

This PhD memoir aims at reviewing in the past the cooperation between Vietnam and the Francophonie in a bilateral perspective especially at the state level but also at the institutional level. It wanted to assess the place that the Francophonie occupies in Vietnamese foreign policy since the birth of the Organization in 1970 until 1997 - the peak year of the relationship. This re-evaluation is necessary and imperative in the way that we can see more clearly the usefulness of the Francophonie for Vietnam in his current alarming situation. Using the theory of the foreign policy of the Small States, this thesis leads us to discover different historical stages of Vietnam since 1970, even before, until the moment of construction of an unified country, in which the Francophonie is considered as the main object of the research. It is indeed a chronological study that starts from the weaving of an idea of a union of the French-speaking countries by force then by pleasure, then the meeting between a new international organization and young governments that wanted to assert themselves, the study goes as far as the attachment of the Vietnamese socialist government to the Francophonie in trying to find the answer to the question "*Is the participation in the Francophonie part of the foreign policy or, in fact, Vietnam's diplomatical tactics ?*". This research contributes to the study of the Francophonie but also of the first years after the reunification (1975), to the Hanoi Summit (1997).

**Key words:** *Francophonie, Vietnam, foreign affairs, Small States, strategy, Cold War, communism, Doi Moi.*